

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITÉ DE COORDINATION DU C2D1 SANTE ET
PROGRAMME CONJOINT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION UNIT OF C2D1 HEALTH AND JOINT
PROGRAM

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME
CONJOINT (CSPM-PC)**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 03-161 /AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 du 08/07/2021
*Passation des marchés de réhabilitation / extension des bâtiments dans certaines
formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est*

Programme Conjoint Santé Phase II – KfW
Identifiant No : 504827

Financement : KfW

Imputation : BMZ No. 2015 68 104

Régions du Centre et de l'Est

Volume 1 :
(Pièces 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 9 ; 10 et 11 du DAO)

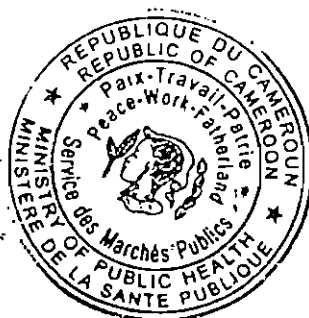
Juin 2021



Table des matières

Le présent de Dossier de d'Appel d'Offres comprend les pièces suivantes :

PIÈCES N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	4
PIÈCE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	13
PIÈCE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	28
PIÈCE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	44
PIÈCE N°5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)	62
PIÈCE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (VOIR VOLUME 2).....	271
PIÈCE N°7 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF (VOIR VOLUME 2)	271
PIÈCE N°8 : CADRE DU SOUS - DETAIL DES PRIX UNITAIRES (VOIR VOLUME 2)	271
PIÈCE N°9 : MODELE DE PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE SOUMISSION	272
PIÈCE N°10 : MODELE DE MARCHÉ	324
PIÈCE N°11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	329
PIÈCE N°12 : PIECES GRAPHIQUES.....	331



Le présent DAO est composé de deux volumes à savoir :

- ✓ Volume 1 : version physique contenant les Pièces 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 9 ; 10 et 11.
- ✓ Volume 2 : version numérique (en Pdf) sur CD-ROM et par lot, la Pièce 6 (Bordereau des prix) la Pièce 8 (Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)) et la Pièce 12 (pièces graphiques)

Région du Centre	Région de l'Est
• Lot 1-CE • Lot 2-CE • Lot 3-CE • Lot 4-CE • Lot 5-CE • Lot 6-CE • Lot 7-CE	• Lot 1-ES • Lot 2-ES • Lot 3-ES • Lot 4-ES

NB : Le volume 1 est aussi présent en version numérique avec le volume 2.



Pièces N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (En procédure d'urgence)

D/132/161/AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 du **08/07/2021**
pour les travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires dans les régions du
Centre (hors Yaoundé) et de l'Est.

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le cadre du Programme Conjoint MINSANTE/AFD-KFW, le Ministère de la Santé Publique a engagé un vaste programme de réhabilitation et d'équipement des formations sanitaires dans les dix régions du pays. Ce programme vise principalement l'atteinte des objectifs du millénaire (4 et 5), relatif à la Santé de la mère et de l'enfant.

La deuxième phase de ce vaste programme (Programme Conjoint Santé Phase II – KFW) concerne les régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est.

Dans cette optique, le Ministère de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage, lance l'appel d'offres national ouvert susmentionné pour la réhabilitation/extension des infrastructures de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est.

2. Consistance des travaux

Les travaux objets du présent appel d'offres comprennent :

- la réhabilitation/extension des bâtiments existants,
- la construction de nouveaux bâtiments (maternités, blocs opératoires, logements d'astreintes, etc.) ;
- la construction des ouvrages annexes (fosse à incinération, caniveaux, VRD etc.).

3. Allotissement, Délais d'exécution, nombre de forages et budgets prévisionnels

Il est prévu 07 lots au Centre et 04 lots à l'Est. Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables se présente ci-après par lot :

Région	Lot	District de Santé (DS)	Formations Sanitaires (FOSA)	Nb de FOSA	Délai d'exécution (mois)	Coût prévisionnel des travaux (TTC) en FCFA
Zone 1 : Région du Centre	Lot 1-CE	Monatélé	HD Monatélé	1	11	382 613 625
	Lot 2-CE	Nanga Eboko	HD Nanga Eboko	2	11	456 134 545
		Mbandjock	CMA Nkoteng			
	Lot 3-CE	Ndikinimeki	HD Ndikinimeki	2	11	257 779 021
		Bafia	CS EPC Messangsang			
	Lot 4-CE	Akonolinga	CSI Emvane So'o	1	09	179 775 075
	Lot 5-CE	Ngog Mapubi	CMA Matomb	1	09	205 122 830
	Lot 6-CE	Mbandjock	CMA Lembe Yezoum	1	09	159 827 669
	Lot 7-CE	Esse	CSI Afanloum	1	09	



Région	Lot	District de Santé (DS)	Formations Sanitaires (FOSA)	Nb de FOSA	Délai d'exécution (mois)	Coût prévisionnel des travaux (TTC) en FCFA
Zone 2 : Région de l'EST	Lot 1-ES	Nguelemdouka	HD Nguelemdouka	1	11	298 124 336
	Lot 2-ES	Doumé	HD Doumé	2	11	365 628 642
		Doumé	CMA Doumainlang			
	Lot 3-ES	Abong-Mbang	CSI Mindourou	1	09	199 053 073
	Lot 4-ES	Doumé	CSI Petit Pol	1	09	155 098 234

NB : HD = Hôpital de District – CMA = Centre Médical d'Arrondissement – CSI = Centre de Santé Intégré.

Un candidat peut choisir de postuler pour un ou plusieurs lots.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute entreprise de droit camerounais ayant une parfaite connaissance des travaux de génie civil (réhabilitation et construction des infrastructures sanitaires). La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement.

5. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par la KfW (BMZ No. 2015 68 104).

6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission dont le montant par lot est indiqué ci-dessous, établie par une institution financière dont le nom figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Numéro des Lots	Montant	
	En FCFA	En EUR
Lot 1-CE	7 652 273	11 666
Lot 2-CE	9 122 691	13 907
Lot 3-CE	5 155 580	7 860
Lot 4-CE	3 595 502	5 481
Lot 5-CE	4 054 757	6 181
Lot 6-CE	3 196 553	4 271
Lot 7-CE	2 801 544	4 873
Lot 1-ES	5 962 487	9 090
Lot 2-ES	7 312 573	11 148
Lot 3-ES	3 981 061	6 069
Lot 4-ES	3 101 965	4 729

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat de l'UG au 3ème étage de l'Immeuble "la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé 3 dès publication du présent avis. Ce jeu imprimé constitue l'unique référence de cet appel d'offres restreint et son fichier sera mis à la disposition des soumissionnaires par voie électronique.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au secrétariat de l'UG au 3ème étage de l'Immeuble "la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé 3, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de quatre cent mille (400 000) francs CFA, représentant les frais d'achat du DAO.

Après le retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (BP,



FAX, Téléphone).

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en dix (10) exemplaires « papier » dont un (01) original et neuf (09) copies accompagnées de 03 CD contenant chacun une copie électronique de l'offre en fichier Word, Excel et PDF respectivement marqués comme tel, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres A l'attention du Dr. Okalla Abodo Raphael, Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW au 3ème étage de l'Immeuble " la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé 3 Téléphone : +237 656 40 25 05

Adresse électronique : info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvogoda@yahoo.fr et amogfa2017@gmail.com, au plus tard le 01/09/2021 à 08h (09h GMT) et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 du _____ pour les travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires dans les régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est - Lot N° _____

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

10. Recevabilité des offres

Les pièces requises du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis (pièces administratives, offres techniques et financières) se fera en un temps et aura lieu le 01/09/2021 à 09h par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme Conjoint (CSPM-PC), au secrétariat de l'UG au 3ème étage de l'Immeuble " la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé 3.

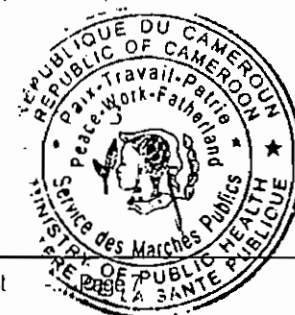
Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Critères de qualification et d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

a. Critères éliminatoires

1	Satisfaction des critères qualitatifs du tableau de l'annexe 14.
2	Présence de Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) par lot des travaux
3	Moins de cinq (05) prix non quantifiés dans le BPU
4	Dossier administratif complet et Absence de documents falsifiés dans le dossier de soumission
5	Présence d'un (01) Conducteur des Travaux par lot sollicité, Ingénieur du Génie Civil / Rural ($\geq$ Bac+3) ou Technicien supérieur de génie civil / rural (Bac +2) avec 10 années d'expérience minimale
6	Présence d'une Déclaration d'engagement signée et datée (Annexe 12)
7	Note technique Supérieure ou égale à 7 « oui » sur 10 des sous-critères essentiels
8	Souscription des spécifications environnementale, sociale, de santé et de sécurité (ESSS), Exigences Générales par le soumissionnaire (voir CCTP, 3ème Partie : SPÉCIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES)



b. Critères essentiels (10 critères)

Ils sont relatifs :

- Aux Références spécifiques de l'entreprise (1 critère)
- à la Présence d'une déclaration sur l'honneur de la visite de site (Annexe 13) et d'un rapport de visite des sites (1 critère)
- à la Capacité financière de l'entreprise (1 critère)
- au Nombre et qualification du personnel de chantier (4 critères)
- au Nombre et qualité du matériel de chantier (1 critère)
- à l'Organisation, méthodologie et planning d'exécution des prestations (2 critères).

N.B : Seules les offres qui auront obtenu au moins 7 « oui » sur les 10 critères essentiels ci-dessus, seront admises à l'évaluation financière.

13. Attribution du marché

Chaque soumissionnaire peut soumissionner pour plus d'un lot et peut être attributaire de deux (02) lots maximum s'il dispose de la capacité financière requise et présente deux équipes distinctes disposant chacune des moyens matériels suffisants pour la réalisation simultanée des deux lots.

Si le soumissionnaire se trouve moins disant sur plus de deux lots, les marchés lui seront attribués selon l'ordre de préférence proposé dans sa soumission. Dans le cas où il ne précise pas l'ordre de préférence, les marchés lui seront attribués en fonction de l'importance financière des lots.

Chaque lot attribué fera l'objet d'un marché distinct.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Tout Soumissionnaire éventuel qui aurait besoin de clarifications à propos des documents d'invitation à soumissionner peut les demander par email à l'adresse suivante :

- Adresse électronique : info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvogoda@yahoo.fr - amoqfa2017@gmail.com.
- Adresse de la page Web : <http://www.minsante-afd-kfw.org/>

Les réponses du Maître d'ouvrage aux demandes de renseignement de soumissionnaires particuliers au cours du délai de soumission sont communiquées à tous les soumissionnaires par écrit et en même temps dans un délai d'au moins 14 jours avant la fin du délai de soumission.

Un jeu complet des Documents d'Appel d'Offres sera, sur demande, mis par voie électronique à la disposition des soumissionnaires avec preuve d'achat du DAO à l'adresse suivante:

- amoqfa2017@gmail.com avec copie à info@minsante-afd-kfw.org

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de l'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) : GFA (Porte 343) au 3^e étage de l'Immeuble de la solidarité - Quartier Messa - E-Mail: amoqfa2017@gmail.com

Ampliations :

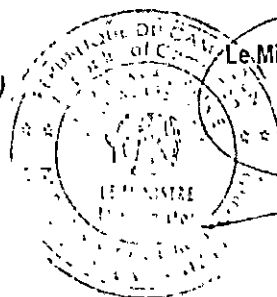
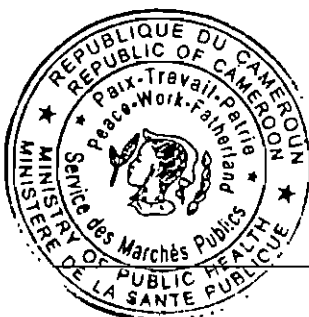
- ARMP (pour publication)
- Président CSPII-PC (pour information)
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARCHIVES;
- KFW.

Yaoundé, le 08 JUIL 2021

Le Ministre de la Santé Publique

Dr. Mananda Malachie

4



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITÉ DE COORDINATION DU C2D1 SANTE ET
PROGRAMME CONJOINT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION UNIT OF C2D1 HEALTH AND JOINT
PROGRAM

CALL FOR TENDERS

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER (In emergency procedure)

13-161 / ONIT/ MINSANTE/CSPM-PC/2021 of **18/07/2021** to carry out the rehabilitation of infrastructure of some Health Facilities in the Center (except for Yaoundé) and East Regions of Cameroon

1. Purpose of the NATIONAL Invitation to tender

Under the joint Programme with AFD/KFW, the Ministry of Public Health has initiated an extensive programme of rehabilitation and equipment of health facilities in the ten regions of the country.

The second phase of this large programme concerns the Center (except for Yaounde) and East regions. This program is supported by KFW funds.

The Assisting Consultant to the Project owner, in a consortium comprising GFA will be responsible for its implementation. The aim of the programme is the improvement of availability of quality healthcare services through the rehabilitation and further development of health infrastructure and equipment to reach the millennium development goals (4 and 5) relating to maternal and child health.

In this light, The Minister of Public Health, Project Owner, hereby launches, an open national invitation to tender to carry out the rehabilitation of infrastructure of some health facilities in the Center (except for Yaounde) and East Regions of Cameroon.

2. Description of works

Construction works for this tender file shall comprise of:

- The rehabilitation/extension of the existing buildings;
- The construction of new buildings including maternities, operating theatres, lodging for health personnel etc.;
- The construction of auxiliary structures: annexes that shall include incineration pits, gutters, etc.

3. Execution deadline, number of boreholes and Estimated budget

This deadline takes effect from the date of notification of the service order.

The works shall be divided into seven (07) batches in the Centre and 04 batches in the East defined as follows: the estimated costs of construction works after preliminary studies are also presented per batch.

Region	Batch	Health District (DS)	Health Facility (HF)	Nb of HF	Deadline (months)	Estimated Budget (TTC) in FCFA
Zone 1 : Center Region	Lot 1-CE	Monatéle	HD Monatéle	1		382 613 625
	Lot 2-CE	Nanga Eboko	HD Nanga Eboko	2		456 134 545
		Mbandjock	CMA Nkoteng			



	Lot 3-CE	Ndikinimeki	HD Ndikinimeki	2		257 779 021
		Bafia	CS EPC Messangsang			
	Lot 4-CE	Akonolinga	CSI Emvane So'o	1		179 775 075
	Lot 5-CE	Ngog Mapubi	CMA Matomb	1		205 122 830
	Lot 6-CE	Mbandjock	CMA Lembe Yezoum	1		159 827 669
	Lot 7-CE	Esse	CSI Afanloum	1		140 077 197
	Lot 1-ES	Nguelemendouka	HD Nguelemendouka	1		298 124 336
Zone 2 : East Region	Lot 2-ES	Doumé	HD Doumé	2		365 628 642
		Doumé	CMA Doumaintang			
	Lot 3-ES	Abong-Mbang	CSI Mindourou	1		199 053 073
	Lot 4-ES	Doumé	CSI Petit Pol	1		155 098 234

NB : HD = District Hospital -- CMA = District Medical Hospital -- CSI = Integrated Health Centre

An applicant may choose to apply for one or more batches.

4. Participation

Participation in this invitation to tender is open on equal conditions to the national companies having good understanding of civil engineering (building construction and rehabilitation of infrastructure).

Participation of consortia is permitted only if the representative is appointed.

5. Funding

The carrying out of the rehabilitation of infrastructure of some Health Facilities is financed by KfW (BMZ No. 2015 68 104).

6. Bid bonds

Each bidder shall enclose to his bid, a bid bond whose value shall correspond to the batch as specified below. This bid bond shall be issued by a first-ranking banking institution approved by the Ministry in charge of Finance as on the list presented in section 12 of this tender file. The bid bond shall remain valid, thirty (30) days after the expiry date of the bid. The amounts are fixed as follows:

Batch	Amount of bid bond	
	In FCFA	In EUR
Lot 1-CE	7 652 273	11 666
Lot 2-CE	9 122 691	13 907
Lot 3-CE	5 155 580	7 860
Lot 4-CE	3 595 502	5 481
Lot 5-CE	4 054 757	6 181
Lot 6-CE	3 196 553	4 271
Lot 7-CE	2 801 544	4 873
Lot 1-ES	5 962 487	9 090
Lot 2-ES	7 312 573	11 148
Lot 3-ES	3 981 061	6 069
Lot 4-ES	3 101 965	4 729

7. Consultation of tender file

The Tender file can be consulted during working hours at the Management unit (MU) of C2D1 health and joint program at 3rd floor of "la solidarité" building messa quarter, as from publication of this notice.

This hard copy at the project management unit is the only reference document for this call for tenders and its electronic copy will be made available to bidders electronically.



8. acquisition of tender file

The Tender file in the French language may be obtained from the GU secretary at 3rd floor of "la solidarité" building Quartier Messa, from publication of this notice upon presentation of a receipt of payment to the Treasury of non-refundable sum of four hundred thousand (400,000) FCFA.

Upon acquisition of tender files, bidders shall register and give their full addresses (P.O. Box, Fax, Telex, Telephone numbers).

9. Submission of bids

Each tender drafted in English or French in 10 (ten) copies including 01 original and 09 copies accompanied by three (03) USB keys containing electronic copies (Word, Excel and PDF files) marked as such, should be forwarded to the attention of Okalla Abodo Raphael, Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW at 3rd floor of "la solidarité" building Messa Quarter, no later than 01/09/2021 at 08 am in a sealed envelope. Beyond this time, no offers will be accepted. No regularly submitted may be modified or removed and must be marked:

"OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

N°. _____ / ONITI/ MINSANTE/CSPM-PC/2021

To carry out the rehabilitation of infrastructure of some Health Facilities in the Center (except for Yaoundé) and East Regions of Cameroon - Batch N° _____

NOTE: To be opened only at the bid opening session.

10. Admissibility of bids

The administrative documents required shall be produced in originals or true copies certified by the relevant services, and in accordance with the Special Rules and Regulations of the invitation to tender; otherwise the bid shall be rejected. They shall not be older than three (3) months and shall not be produced after the signing of the tender file.

Any bid not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially, the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to the rejection of the bid outright without further appeal.

11. Opening of bids

Bids (*Administrative documents, technical and financial bids*) shall be opened in one session on 01/09/2021 at 09 am by the Special Tenders Board of C2D1 health and joint program at 3rd floor of "la solidarité" building Quartier Messa, in the presence of bidders or their authorized representatives with right proof of their mandate.

12. Evaluation criteria

Evaluation will be in accordance with the said eliminatory criteria, then according to the criteria considered essential in the binary system (yes or no).

a. Eliminatory criteria

1	Satisfaction of the qualification criteria in the table in Appendix 14.
2	Presence of Unit Price Schedules (UPS) per work package
3	Less than five (05) non quantified prices in the unit price list
4	Complete administrative file and Absence of falsified documents in the submission file
5	Presence of one (01) Works supervisor per batch solicited. He is either a Civil Engineer ($\geq$ Bac+3), Civil or Rural Engineering senior technician ($\geq$ Bac+2) with 10 years minimum experience.



6	Presence of a signed and dated Statement of Commitment (Schedule 12)
7	Technical score Greater than or equal to 7 "yes" on 10 of the essential sub-criteria
8	Subscription of the Environmental, Social, Health and Safety (ESSS) Specifications, General Requirements by the bidder (see CCTP, 3ème Partie : SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES)

a. Essential criteria (10 items)

- Specific references of the company (01 item);
- Presence of a Declaration on the honor of the site visit (Annex 13) and of site visit report (01 item);
- Attestation of financial capacity of the company (01 item);
- Number and qualification of site personnel (04 items);
- Equipment of Company (01 item);
- Organization, methodology, and work schedule (02 items).

N.B: Only tenders that have obtained at least 7 (seven) "yes" on the 10 essential criteria above will be qualified for the financial evaluation.

13. Award of contract

A bidder can submit for more than one lot, but can be awarded at most two (02) lots. If the bidder has the lowest bid in more than two lots, contracts will be awarded to him in the order he has indicated in his bid, but he shall have a separate staff for each lot, sufficient materials / logistics means for the simultaneous achievement of these lots. Each lot awarded will constitute a separate contract.

14. Validity of bids

Bidders will remain committed to their bids for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

15. Additional information

A bidder can email a request for clarifications on bid documents to the following E-mail address:

- info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvoqoda@yahoo.fr - amoqfa2017@gmail.com,
- Website : <http://www.minsante-afd-kfw.org/>

Comments of the contracting agency on inquiries from individual bidders during the bidding period will be communicated to all bidders in writing simultaneously and in due time, that is, at least 14 days before expiry of the bidding period.

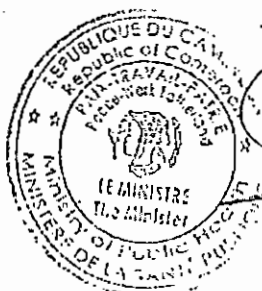
A complete set of the tender documents will be made available to eligible tenderers electronically upon request at the following address:

- amoqfa2017@gmail.com with copy to info@minsante-afd-kfw.org -

Further information may be obtained during working hours from the **Assisting Consultant to the Project Owner : GFA** located at 3rd floor of "la solidarité" building Messa Quarter - Email: amoqfa2017@gmail.com

Copies :

- ARMP (for publication)
- President CSPM-PC (for information)
- SOPECAM (for publication);
- ARCHIVES;
- KFW.



Yaounde, 08 JUIL 2021
The Minister of Public Health

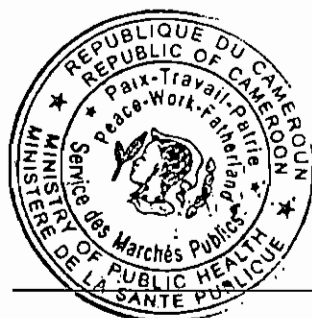
D. Manzanda Malachie

Pièce N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)



Sommaire

A. GENERALITES.....	15
Article 1 : Portée de la soumission	15
Article 2 : Financement	15
Article 3 : Fraude et corruption.....	15
Article 4 : Candidats admis à concourir.....	15
Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	16
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire	16
Article 7 : Visite du site des travaux	17
B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	17
Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	17
Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....	18
Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres	18
C. PREPARATION DES OFFRES.....	18
Article 11 : Frais de soumission	18
Article 12 : Langue de l'offre	18
Article 13 : Documents constituant l'offre.....	18
Article 14 : Montant de l'offre	19
Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement.....	20
Article 16 : Validité des offres	20
Article 17 : Caution de soumission	21
Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires	21
Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres.....	21
Article 20 : Forme et signature de l'offre	22
Article 21 : Cachetage et marquage des offres	22
Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres	22
Article 23 : Offres hors délai.....	23
Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres.....	23
Article 25 : Ouverture des plis et recours.....	23
Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure.....	24
Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante.....	24
Article 28 : Détermination de la conformité des offres	24
Article 29 : Qualification du soumissionnaire	25
Article 30 : Correction des erreurs.....	25
Article 31 : Conversion en une seule monnaie	25
Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier	25
Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux.....	26
Article 34 : Attribution	26
Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure	26
Article 36 : Notification de l'attribution du marché.....	26
Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	26
Article 38 : Signature du marché.....	27
Article 39 : Cautionnement définitif.....	27



A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. Le Maître d'Ouvrage, tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), ci-après dénommé le "Maître d'Ouvrage", lance un Appel d'Offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation/Extension des Infrastructures de Certaines Formations Sanitaires des Régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est-Cameroun. Ces travaux sont décrits dans le Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme les travaux.

1.2. Les Soumissionnaires retenus, ou attributaires, doivent achever les Travaux dans les délais indiqués dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de chaque Ordre de Service de commencer les travaux ou des délais fixés dans lesdits ordres de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisé dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et des entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

(i). Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,

(ii). Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

(iii). "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

(iv). "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2 Le Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux(2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'inités, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après.



- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :
 - (i). Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - (ii). Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est :
 - (i) juridiquement et financièrement autonome,
 - (ii) administrée selon les règles du droit commercial et
 - (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

- 5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées audits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.
- 5.2. Aux fins de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :
 - a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire;
 - b. Fournir toutes les informations demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.
 Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :
 - (i). Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
 - (ii). Les commandes acquises et les marchés attribués ;
 - (iii). Les litiges en cours ;
 - (iv). La disponibilité du matériel indispensable.
- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :
 - a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
 - b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
 - c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
 - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché ;
 - e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 32 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce N°1 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce N°2 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce N°3 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce N°4 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce N°5 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce N° 6 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce N°7 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce N°8 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce N°9 Modèle de marché ;

Pièce N°10 Les formulaires et les modèles à utiliser

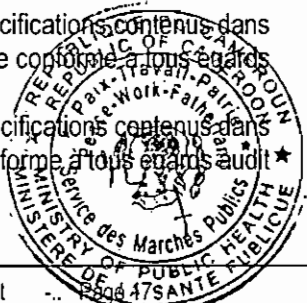
- a. Le cadre du planning d'exécution ;
- b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
- c. Modèle de lettre de soumission ;
- d. Modèle de caution de soumission ;
- e. Modèle de cautionnement définitif ;
- f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
- g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;

Pièce N° 11 La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

Pièce N° 12 Les documents graphiques et autres éléments du dossier technique ;

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.



Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre de la Santé Publique.

9.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

9.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et présentés en trois volumes :

a. **Volume 1 : Dossier administratif**

comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;

- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature



que ce soit ;

- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, déclaration de visite du site le cas échéant, etc.).

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
3. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions des RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article 14 : Montant de l'offre

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Detail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Detail quantitatif et estimatif.



- 14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.
- 14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.
- 14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

- 15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.
- 15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

- Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.
 - Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.
- 15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

- Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".
 - Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.
- 15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.
- 15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.
- 15.6. Pour les Appels d'Offres Nationaux, la monnaie utilisée est le franc CFA.

Article 16 : Validité des offres

- 16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 22 du RPAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

- 16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront



par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

- 16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 17 : Caution de soumission

- 17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.
- 17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.
- 17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 17.6. La caution de soumission peut être saisie :
- a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
 - b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
 - iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

- 18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.
- 18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins disante.
- 18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2(g) du RGAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres

- 19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion



- préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués dans le RPAO.
- 19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.
 - 19.3. Il est demandé au soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.
 - 19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.
 - 19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

- 20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

- 21.1. Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.
- 21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :
 - a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
- 21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.
- 21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

- 22.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- 22.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.



Article 23 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

- 24.1. Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 24.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25 : Ouverture des plis et recours

- 25.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs aux Marchés publics.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 30 du RGAO.

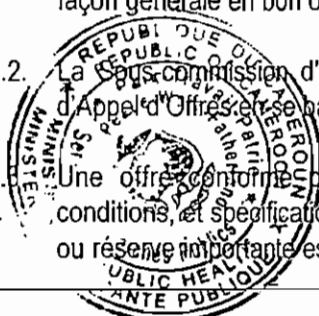
27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

28.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :



- i.-Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché ;
- iii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 30 : Correction des erreurs

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

- a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont effectués de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;



- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.
- g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par le Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 34 : Attribution

- 34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.
- 34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.
- 34.3. Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation.

Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de l'Autorité des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 37. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée, dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est

annexé le rapport d'analyse des offres.

- 37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 37.3. Après la publication du résultat de l'attribution; les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.
- Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38 : Signature du marché

- 38.1. Après publication résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis.
- 38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire
- 38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 39 : Cautionnement définitif

- 39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



Pièce N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)



Table des matières

PREAMBULE	30
ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO 1.1)	30
ARTICLE 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX (RGAO 1.1)	30
ARTICLE 3 – DÉLAI D'EXÉCUTION (RGAO 1.2)	31
ARTICLE 4 – FINANCEMENT (RGAO 2.1)	32
ARTICLE 5– MANŒUVRES FRAUDULEUSES ET CORRUPTION (RGAO 3.1)	32
ARTICLE 6 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION (RGAO 4.2)	32
ARTICLE 7– PROVENANCE DES MATÉRIAUX, MATÉRIELS ET FOURNITURES D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES (RGAO 5)	33
ARTICLE 8 – VISITE DES SITES (RGAO 7.1 ET 7.2)	33
ARTICLE 9 – PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (RGAO 8.1)	33
ARTICLE 10 – ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (RGAO 9)	33
ARTICLE 11 – MODIFICATIONS DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES (RGAO 10)	34
ARTICLE 12 – LANGUE DE L'OFFRE (RGAO 12)	34
ARTICLE 13 – PRÉSENTATION DES OFFRES (RGAO 13.1)	34
ARTICLE 14 – ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE (RGAO 14)	38
ARTICLE 15 – MONNAIE DE COMPTE ET MONNAIE DE PAIEMENT (RGAO 15)	38
ARTICLE 16 –VALIDITÉ DES OFFRES (RGAO 16.1)	38
ARTICLE 17 –CAUTION DE SOUMISSION (RGAO 17.1)	38
ARTICLE 18 – REMISE DES OFFRES (RGAO 21.2)	38
ARTICLE 19 – OUVERTURE DES PLIS (RGAO 25.1)	39
ARTICLE 20 – VÉRIFICATION DES OFFRES (RGAO 27.2)	39
ARTICLE 21 – CONFORMITÉ DE L'OFFRE (RGAO 28)	39
ARTICLE 22 – EVALUATION DES OFFRES (RGAO 29, 30, 32)	39
ARTICLE 23 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ (RGAO 34)	42
ARTICLE 24. LES IMPÔTS ET TAXES	43
ARTICLE 25. LES PRIX NE SONT PAS RÉVISABLES	43
ARTICLE 26. LES VARIANTES TECHNIQUES	43
ARTICLE 27. LES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES	43
ARTICLE 28. ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE	43
ARTICLE 29 : GARANTIES ET CAUTIONS	



PREAMBULE

La réalisation des travaux visés dans le présent Appel d'Offres rentre dans le cadre de la mise en œuvre d'un vaste projet visant à doter certaines FOSA des infrastructures adéquates et décentes dans la filière des soins mère et enfants.

Les autres infrastructures et équipements accessoires tels que la création des points d'eau, la fourniture et l'équipement des FOSA en équipements médicaux vont faire l'objet d'appels d'offres spécifiques.

Article 1 - Objet de l'appel d'offres (RGAO 1.1)

Le présent Appel d'Offres National Ouvert a pour objet, l'exécution des travaux de réhabilitation / Extension des infrastructures de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est.

Article 2 – Consistance des travaux (RGAO 1.1)

Les travaux objets du présent appel d'offres comprennent :

- la réhabilitation/extension des bâtiments existants,
- la construction de nouveaux bâtiments (maternités, blocs opératoires, logements d'astreintes, etc.) ;
- la construction d'ouvrages annexes (fosse à incinération, caniveaux, VRD etc.).

Les sites bénéficiaires ainsi que les types d'infrastructures à réaliser sont présentés dans le tableau ci-après.

Région	Lot	District de Santé (DS)	Formations Sanitaires (FOSA)	Type d'infrastructure à réhabiliter/étendre
Zone 1 : Région du Centre	Lot 1-CE	Monatéle	HD Monatéle	Travaux préparatoires
				Bâtiment principal (réhabilitation)
				Maternité
				Bloc opératoire
				Bloc latrines
				Logement d'astreinte
	Lot 2-CE	Nanga Eboko	HD Nanga Eboko	Incinérateur
				Travaux préparatoires
				Maternité (réhabilitation)
		Mbandjock	CMA Nkoteng	Bloc opératoire
				Bloc latrines
				Logement d'astreinte
	Lot 3-CE	Ndikinimeki	HD Ndikinimeki	Incinérateur
				Travaux préparatoires
				Laboratoire (réhabilitation)
		Bafia	CS EPC Messangsang	Bloc latrines
				Maternité – Bloc opératoire
				Incinérateur
	Lot 4-CE	Akonolinga	CSI Emvane So'o	Travaux préparatoires
				Maternité
		Ngog Mapubi		Bloc latrines
				Travaux préparatoires

Région	Lot	District de Santé (DS)	Formations Sanitaires (FOSA)	Type d'infrastructure à réhabiliter/étendre
Zone 2 : Région de l'EST	Lot 5-CE		CMA Matomb	Maternité – Bloc opératoire
				Bloc latrines
				Incinérateur
	Lot 6-CE	Mbandjock	CMA Lembe Yezoum	Travaux préparatoires
				Maternité – Bloc opératoire
				Bloc latrines
	Lot 7-CE	Esse	CSI Afanloum	Incinérateur
				Travaux préparatoires
				Maternité
Zone 2 : Région de l'EST	Lot 1-ES	Nguelemendouka	HD Nguelemendouka	Bloc latrines
				Incinérateur
				Travaux préparatoires
				Hospitalisation (réhabilitation)
				Maternité – Bloc opératoire
	Lot 2-ES	Doumé	HD Doumé	Bloc latrines
				Incinérateur
		Doumé	CMA Doumaintang	Travaux préparatoires
				Maternité (réhabilitation)
				Bloc latrines
	Lot 3-ES	Abong-Mbang	CSI Mindourou	Bloc latrines
				Logement d'astreinte
				Travaux préparatoires
	Lot 4-ES	Doumé	CSI Petit Pol	Maternité
				Bloc latrines
				Travaux préparatoires

NB : Le listing des infrastructures à réhabiliter ou à étendre est donné à titre indicatif. L'entrepreneur doit se référer aux devis quantitatifs. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de faire varier la consistance des travaux de plus ou moins 20%

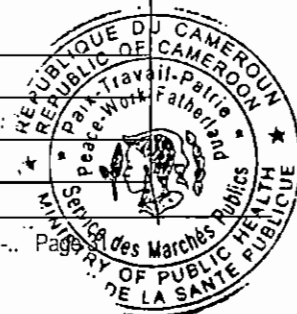
NB : Tous les plans des bâtiments à construire et à réhabiliter dans chaque FOSA et par lot sont à demander à l'adresse électronique amogfa2017@gmail.com avec copie à :

- 1) info@minsante-afd-kfw.org
- 2) amogfa.tou@gmail.com

Article 3 – Délai d'exécution (RGAO 1.2)

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est fixé par lot ainsi qu'il suit :

Région	Lot	Formations Sanitaires (FOSA)	Délais d'exécution en mois
Zone 1 : Région du Centre	Lot 1-CE	HD Monatéle	11
	Lot 2-CE	HD Nanga Eboko	11
		CMA Nkoteng	
	Lot 3-CE	HD Ndikinimeki	11
		CS EPC Messangsang	
	Lot 4-CE	CSI Emvane So'o	09
	Lot 5-CE	CMA Matomb	09
	Lot 6-CE	CMA Lembe Yezoum	09



Région	Lot	Formations Sanitaires (FOSA)	Délais d'exécution en mois
	Lot 7-CE	CSI Afanloun	09
Zone 2 : Région de l'EST	Lot 1-ES	HD Nguemendouka	11
	Lot 2-ES	HD Doumé	11
		CMA Doumaintang	
	Lot 3-ES	CSI Mindourou	09
	Lot 4-ES	CSI Petit Pol	09

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Cependant, ce délai peut être prolongé, sous réserve que le titulaire du marché présente des motifs pertinents, qui permettent d'envisager une prolongation des délais d'exécution.

Article 4 – Financement (RGAO 2.1)

Les travaux de réhabilitation / Extension des infrastructures de certaines formations sanitaires du Programme Conjoint faisant l'objet du présent Appel d'Offres sont financés par la KFW (BMZ No. 2015 68 104).

Article 5– Manœuvres frauduleuses et corruption (RGAO 3.1)

Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes :

l'entrepreneur déclare :

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître de l'ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 6 – Conditions Générales de Participation (RGAO 4.2)

6.1 Mode de participation

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises et/ou à tout groupement d'entreprises de droit camerounais.

6.2. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès au secrétariat de l'UG au 3ème étage de l'Immeuble " la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé 3 dès publication du présent avis.

6.3 Retrait du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être obtenu au secrétariat de l'UG au 3ème étage de l'Immeuble " la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé 3, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de **quatre cent mille (400 000) francs CFA**, représentant les frais d'achat du DAO.

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (BP, FAX, Téléphone).



Article 7– Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipements et services (RGAO 5)

Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché sont réputés achetés sur le marché local ou extraits des carrières situées dans le voisinage du site d'utilisation. Le cas échéant, certains matériaux peuvent être importés à condition de respecter la réglementation.

Article 8 – Visite des sites (RGAO 7.1 et 7.2)

Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer, à ses frais, une visite des lieux et examiner l'emplacement des travaux et des environs et prendre connaissance avant d'établir son offre, des caractéristiques, de l'emplacement et de la nature des travaux à exécuter, de l'importance des matériaux à fournir, des voies et moyens d'accès au chantier, des installations nécessaires. Le soumissionnaire devra joindre au dossier technique en plus de son rapport de visite, une déclaration sur l'honneur de ladite visite dûment signée par ses soins.

Article 9 – Pièces constituant le Dossier d'Appel d'Offres (RGAO 8.1)

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les documents suivants :

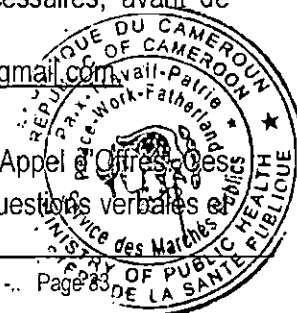
1. L'avis d'Appel d'Offres (AAO)
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
4. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
5. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CPTP /normes + Devis Descriptif)
6. Le Cadre de sous-détail de Prix unitaires
7. Le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
8. Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
9. Les Formulaires et Modèles de pièces :
 - a. Le cadre du planning d'exécution ;
 - b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
 - c. Modèle de lettre de soumission ;
 - d. Modèle de caution de soumission ;
 - e. Modèle de cautionnement définitif ;
 - f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
 - g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;
10. Le Modèle de marché
11. La liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ;
12. Les documents graphiques et autres éléments du dossier technique.

Article 10 – Additif au dossier d'appel d'offres (RGAO 9)

10.1- Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander, ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres, ils devraient s'en référer par écrit, à l'adresse ci-dessous en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires, avant de transmettre leur offre :

- info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvoqoda@yahoo.fr - amogfa2017@gmail.com

Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'un additif au Dossier d'Appel d'Offres. Ces additifs feront partie des documents d'Appel d'Offres. Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales.



toute interprétation par un soumissionnaire des documents d'appel d'offres n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité de l'Administration.

10.2 – Des additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par l'Autorité Contractante en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques ou autres à ces documents. Ces additifs seront transmis également à tous les soumissionnaires en possession du Dossier d'Appel d'Offres, **avec copie** à info@minsante-afd-kfw.org - mvogoda@yahoo.fr - amogfa2017@gmail.com, et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

Article 11 – Modifications du document d'Appel d'Offres (RGAO 10)

11.1 – L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt, et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un candidat, modifier par « Additif » le Dossier d'Appel d'Offres. Les demandes d'éclaircissements doivent lui parvenir au moins une (01) semaine avant la date limite de dépôt des offres.

La modification sera notifiée, par correspondance directe télex ou télécopie, à tous les candidats qui auront acheté le Dossier d'Appel d'Offres, **avec copie** à • info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvogoda@yahoo.fr - amogfa2017@gmail.com.

11.2 – Report des délais

Pour donner aux candidats les délais nécessaires à la prise en considération de la modification due au fait de l'Administration, dans la préparation de leurs soumissions, l'Autorité Contractante peut reculer la date limite de dépôt des soumissions et en informer les candidats par correspondance directe ou par voie de presse.

Article 12 – Langue de l'offre (RGAO 12)

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et l'Administration seront rédigés en français ou en anglais.

Article 13 – Présentation des offres (RGAO 13.1)

13.1 – L'enveloppe extérieure

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devront être remises en dix (10) exemplaires, dont un (01) original et neuf (09) copies, respectivement marqués comme tel. Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une seule enveloppe extérieure portant la mention :

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____/AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 du _____ pour les travaux de réhabilitation / extension des infrastructures des formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est et de l'Est,

ZONE 1 ET 2 : REGIONS DU CENTRE ET DE L'EST ; LOT N° _____ »

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

Les enveloppes intérieures

L'unique enveloppe extérieure contiendra 3 enveloppes intérieures portant respectivement les mentions «Enveloppe A», «Enveloppe B», «Enveloppe C».



1°) l'Enveloppe « A » : DOSSIER ADMINISTRATIF

Elle contiendra :

Pièce N°	Désignation																																						
A.1	La Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint en Annexe 8) signée et datée, timbrée pour les soumissionnaires locaux, faisant ressortir les noms, prénoms, qualité, numéro de lot et nationalité de l'entrepreneur.																																						
A.2	- L'Accord de groupement certifié par un notaire, le cas échéant - Le pouvoir de signature le cas échéant																																						
A.3	Une caution de soumission (suivant modèle joint en annexe 5) de montant conforme au tableau ci-après et d'une durée de validité excédant de 30 jours celle des offres ; <table><tr><th rowspan="2">Numéro des Lots</th><th colspan="2">Montant</th></tr><tr><th>En FCFA</th><th>En EUR</th></tr><tr><td>Lot 1-CE</td><td>7 652 273</td><td>11 666</td></tr><tr><td>Lot 2-CE</td><td>9 122 691</td><td>13 907</td></tr><tr><td>Lot 3-CE</td><td>5 155 580</td><td>7 860</td></tr><tr><td>Lot 4-CE</td><td>3 595 502</td><td>5 481</td></tr><tr><td>Lot 5-CE</td><td>4 054 757</td><td>6 181</td></tr><tr><td>Lot 6-CE</td><td>3 196 553</td><td>4 271</td></tr><tr><td>Lot 7-CE</td><td>2 801 544</td><td>4 873</td></tr><tr><td>Lot 1-ES</td><td>5 962 487</td><td>9 090</td></tr><tr><td>Lot 2-ES</td><td>7 312 573</td><td>11 148</td></tr><tr><td>Lot 3-ES</td><td>3 981 061</td><td>6 069</td></tr><tr><td>Lot 4-ES</td><td>3 101 965</td><td>4 729</td></tr></table>	Numéro des Lots	Montant		En FCFA	En EUR	Lot 1-CE	7 652 273	11 666	Lot 2-CE	9 122 691	13 907	Lot 3-CE	5 155 580	7 860	Lot 4-CE	3 595 502	5 481	Lot 5-CE	4 054 757	6 181	Lot 6-CE	3 196 553	4 271	Lot 7-CE	2 801 544	4 873	Lot 1-ES	5 962 487	9 090	Lot 2-ES	7 312 573	11 148	Lot 3-ES	3 981 061	6 069	Lot 4-ES	3 101 965	4 729
Numéro des Lots	Montant																																						
	En FCFA	En EUR																																					
Lot 1-CE	7 652 273	11 666																																					
Lot 2-CE	9 122 691	13 907																																					
Lot 3-CE	5 155 580	7 860																																					
Lot 4-CE	3 595 502	5 481																																					
Lot 5-CE	4 054 757	6 181																																					
Lot 6-CE	3 196 553	4 271																																					
Lot 7-CE	2 801 544	4 873																																					
Lot 1-ES	5 962 487	9 090																																					
Lot 2-ES	7 312 573	11 148																																					
Lot 3-ES	3 981 061	6 069																																					
Lot 4-ES	3 101 965	4 729																																					
A.4	Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois (03) mois du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun																																						
A.5	Une attestation de non redevance signée des services fiscaux compétents certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois																																						
A.6	Une Attestation de soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) datant de moins de trois (03) mois, portant l'objet de l'Appel d'Offres																																						
A.7	Un document en cours de validité faisant ressortir les chiffres d'affaires du soumissionnaire (Titre de patente, bilan, déclaration statistique et fiscale, etc.)																																						
A.8	Une Copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité																																						
A.9	Une Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres au Trésor Public (400 000 FCFA) ou autre justificatif si réception par voie électronique																																						
A.10	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres																																						
A.11	Une Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP précisant les références de l'Appel d'Offres																																						
A.12	Registre de commerce																																						
A.13	Déclaration d'engagement signée et datée (Annexe 12)																																						

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A3, A4, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : **Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Certificat d'imposition, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.**

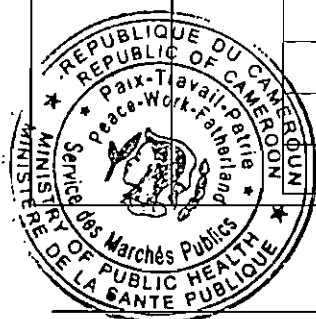


En cas de soumission pour plusieurs lots, le postulant devra préciser dans son offre technique, l'ordre de préférence des lots.

2°) l'Enveloppe « B » : OFFRE TECHNIQUE

Elle sera constituée des pièces ci-après :

Pièce N°	Désignation																								
B1	Références de l'entreprise • Liste des Références générales de l'entreprise. • Références spécifiques de l'entreprise dans le domaine des bâtiments au cours des dix (10) dernières années ; joindre les premières et dernières pages des contrats et les PV de réception des ouvrages réalisés.																								
B2	Qualité du personnel technique proposé pour chaque lot sollicité • La liste et les CV du personnel de maîtrise du chantier ainsi que leurs diplômes (copie certifiée conforme par l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous- préfet)) et leurs déclarations d'exclusivité et de disponibilité (modèle en annexe 10): – Un (01) Conducteur des Travaux par lot sollicité, minimum Ingénieur du Génie Civil / Rural ($\geq$ Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment ; ou un Technicien Supérieur du Génie Civil ou Rural (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans en bâtiment. – Un Chef Chantier par site de travaux, minimum Technicien Supérieur de Génie Civil / Rural, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment; ou un technicien du génie Civil justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience en bâtiment. – Un (01) Laborantin, Technicien de Génie Civil ou équivalent, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en études et réalisations des essais géotechniques; – Un (01) topographe, Minimum Technicien de topographie ou équivalent, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en études topographiques; – La liste des ouvriers qualifiés et leur spécialisation																								
B3	Moyens logistiques affectés au projet La liste et les pièces justificatives (factures, cartes grises) du matériel et logistique nécessaires à l'exécution du projet (indiquer les propositions pour l'acquisition en propriété, leasing, location ou autre des équipements concernés) en temps voulu. <table><tr><th>N°</th><th>Moyens logistiques disponibles</th><th>Quantité</th></tr><tr><td>1</td><td>Camion-benne</td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>Dame sauteuse par chantier</td><td>1</td></tr><tr><td>3</td><td>Matériel topographique (Théodolite ou autres) et ses accessoires (mire, canne, prisme, jalons, équerre optique, trépieds...)</td><td>1</td></tr><tr><td>4</td><td>Bétonnière par chantier</td><td>1</td></tr><tr><td>5</td><td>Aiguille vibrante par chantier</td><td>1</td></tr><tr><td>6</td><td>Pick-up de liaison</td><td>1</td></tr><tr><td>8</td><td>Lot de Matériel de petit outillage</td><td>1</td></tr></table>	N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité	1	Camion-benne	1	2	Dame sauteuse par chantier	1	3	Matériel topographique (Théodolite ou autres) et ses accessoires (mire, canne, prisme, jalons, équerre optique, trépieds...)	1	4	Bétonnière par chantier	1	5	Aiguille vibrante par chantier	1	6	Pick-up de liaison	1	8	Lot de Matériel de petit outillage	1
N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité																							
1	Camion-benne	1																							
2	Dame sauteuse par chantier	1																							
3	Matériel topographique (Théodolite ou autres) et ses accessoires (mire, canne, prisme, jalons, équerre optique, trépieds...)	1																							
4	Bétonnière par chantier	1																							
5	Aiguille vibrante par chantier	1																							
6	Pick-up de liaison	1																							
8	Lot de Matériel de petit outillage	1																							



Pièce N°	Désignation
B4	Méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux • Rapport de visite des sites avec illustrations photographiques y/c Déclaration de visite des sites signée sur l'honneur par le soumissionnaire (Annexe 13) ; • Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux ; • Planning détaillé d'exécution des travaux incluant les délais d'exécution et le Programme d'approvisionnement en matériaux de construction.
B5	Sous-traitance • Liste des sous-traitants éventuels ; • Nature et volume des travaux à sous-traiter.
B6	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP y/c Devis descriptif) paraphé à chaque page et signé à la dernière page.
B7	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière page.

NB : Les offres techniques devront aussi être produites en version électronique (fichier Word, Excel et PDF) sur clé USB ou CD ROM (en 3 exemplaires) et insérées dans l'enveloppe correspondante.

3°) l'Enveloppe « C » : OFFRE FINANCIERE

La troisième enveloppe intérieure portera la mention « Enveloppe C » et contiendra l'offre financière de l'entreprise constituée des documents ci-après :

Pièce N°	Désignation
C1	La soumission sur papier timbré suivant le modèle joint (Annexe 4), signée et datée
C2	Le cadre de Sous-détail des Prix Unitaires suivant le modèle joint (Pièce 5)
C3	Le Bordereau des Prix Unitaires en chiffres et en lettres, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 6)
C4	Le cadre du détail estimatif complété, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 7)

N.B. : Les différentes parties d'un même dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur (autre que le blanc) aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Les offres financières doivent être entièrement paraphées.

Les offres financières devront aussi être produites en version électronique (fichiers Excel et PDF) sur clé USB ou CD ROM (en 3 exemplaires) et insérées dans l'enveloppe correspondante

Les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en langue française ou anglaise et les prix libellés en francs CFA en chiffres et en lettres et faire ressortir :

- le montant Hors Taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

13.3 – Nombre d'offres

Les Entrepreneurs y compris le groupement ont la possibilité de soumissionner pour plus d'un lot. Dans ce cas ils soumettent une seule offre administrative mais présentent des offres financières et techniques spécifiques pour chaque lot.



Article 14 – Etablissement du Montant de l'offre (RGAO 14)

Le présent Appel d'Offres National est passé à prix unitaire, toutes taxes comprises, ferme et non révisable pour l'ensemble de ses prestations. Chaque offre devra être chiffrée en francs CFA et faire ressortir :

- le montant hors taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

Article 15 – Monnaie de Compte et Monnaie de Paiement (RGAO 15)

La monnaie de compte et la monnaie de paiement sont le franc CFA.

Article 16 – Validité des offres (RGAO 16.1)

La période de validité des offres est de cent quatre-vingt jours (180) jours à partir de la date limite de dépôt desdites offres.

Article 17 – Caution de soumission (RGAO 17.1)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé par lot ainsi qu'il suit :

Numéro des Lots	Montant	
	En FCFA	En EUR
Lot 1-CE	7 652 273	11 666
Lot 2-CE	9 122 691	13 907
Lot 3-CE	5 155 580	7 860
Lot 4-CE	3 595 502	5 481
Lot 5-CE	4 054 757	6 181
Lot 6-CE	3 196 553	4 271
Lot 7-CE	2 801 544	4 873
Lot 1-ES	5 962 487	9 090
Lot 2-ES	7 312 573	11 148
Lot 3-ES	3 981 061	6 069
Lot 4-ES	3 101 965	4 729

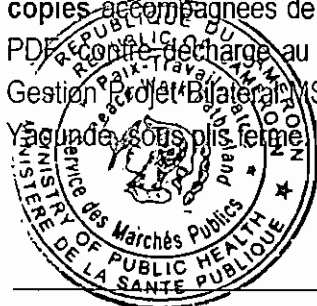
Le cautionnement provisoire devra être constitué suivant le modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres (annexe 5) par une banque agréée au Cameroun à la date de remise des offres. Il devra être valable pendant 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date d'ouverture des plis.

Le cautionnement pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé au Cameroun.

Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire libérée, après remise des plis aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues, sur leur demande. Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

Article 18 – Remise des Offres (RGAO 21.2)

Les offres devront être déposées, en dix (10) exemplaires « papier » dont un (01) original et neuf (09) copies accompagnées de 03 CD contenant chacun une copie électronique de l'offre en fichier Word, Excel et PDF, contre décharge au plus tard le _____ à 8 heures, heure locale, au Secrétariat de l'Unité de Gestion Projet Bilatéral MSP/KFW situé au 3^{ème} étage de l'Immeuble " la solidarité" sis au Quartier Messa – Yaoundé, sous pli fermé. Passé ce délai, aucun pli ne sera plus accepté.



Article 19 – Ouverture des plis (RGAO 25.1)

L'ouverture des plis sera effectuée en un seul temps.

L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à **9 heures** précises, heure locale, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme Conjoint, dans la salle de conférence l'Unité de Gestion Projet Bilatéral MSP/KFW situé au 3ème étage de l'Immeuble " la solidarité" sis au Quartier Messa - Yaoundé. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix ayant une connaissance parfaite des offres.

Article 20 – Vérification des offres (RGAO 27.2)

20.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme Conjoint se réserve deux semaines pour la vérification des offres et pour faire son choix. Elle rectifiera éventuellement le montant des offres sans que le soumissionnaire puisse faire quelque objection que ce soit à ce sujet.

20.2 Sur demande de la CSPM-PC, le soumissionnaire devra fournir par écrit, dans les sept (07) jours calendaires suivant cette demande tous les renseignements nécessaires à l'examen de son offre ou concernant les erreurs relevées dans celle-ci.

Article 21 – Conformité de l'offre (RGAO 28)

Le soumissionnaire devra présenter une offre suivant les exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Article 22 – Evaluation des offres (RGAO 29, 30, 32)

Après l'ouverture des plis par la CSPM-PC, les offres déclarées acceptables seront confiées à une Sous-commission d'analyse pour évaluation.

L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles sur la base suivante :

22.1- Evaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite sur la base de critères prédéfinis auxquels seront attribués l'une des valeurs suivantes : valeur 1 (Oui) lorsque l'offre répond au critère, Valeur 0 (Non) dans le cas contraire. La grille d'évaluation à cette étape sera la suivante :

N°	CRITERES	OUI	NON
1	Présence de la garantie de soumission		
2	Satisfaction au tableau des critères qualitatifs de l'annexe 14.		
3	Présence de plusieurs Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) par lot des travaux		
4	Moins de cinq (05) prix non quantifiés dans le BPU		
5	Dossier administratif complet et Absence de documents falsifiés dans le dossier de soumission		
6	Présence d'un (01) Conducteur des Travaux par lot sollicité, Ingénieur du Génie Civil / Rural ($\geq$ Bac+3) ou Technicien supérieur de génie civil / rural (Bac +2) avec 10 années d'expérience minimale		
7	Présence d'une Déclaration d'engagement signée et datée (Annexe 12)		
8	Note technique supérieure ou égale à 7 « oui » sur 10 sous-critères essentiels		
9	Souscription des spécifications environnementale, sociale, de santé et de sécurité (ESSS), Exigences Générales par le soumissionnaire (voir CCTP, 3ème Partie : SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES)		

Tout dossier qui obtiendra au moins un (01) « Non » à l'un de ces critères sera disqualifié et entraînera l'élimination de l'Offre. Cette élimination peut être constatée à l'ouverture des plis avec mention sur le Procès-Verbal d'ouverture des plis.



22.2- Evaluation suivant les critères essentiels

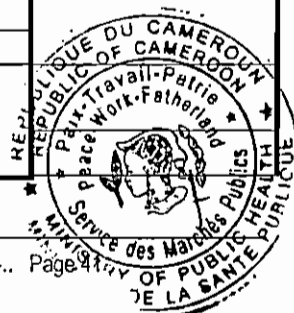
Elle concerne uniquement les offres ayant satisfait à tous les critères éliminatoires ci-dessus.

La grille d'évaluation est la suivante :

N°	CRITERES D'EVALUATION	OUI / NON	Commentaires
I-	Références de l'Entreprise	02 critères	
1.1	Montant cumulé de l'ensemble des contrats de réhabilitation ou de construction d'un ou plusieurs services dans des formations sanitaires au cours des dix (10) dernières années, supérieur à 150 000 000 fca ; joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions ou attestations de bonne fin (seuls seront pris en compte les marchés de valeur au moins égale à 30 millions)		
1.2	Expérience régionale dans la zone du projet (centre, Est) : Au moins deux (02) contrats de réhabilitation ou de construction des bâtiments et /ou des travaux publics : joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions ou attestations de bonne fin (seuls seront pris en compte les marchés avec leurs attestations de bonne fin)		
II-	Personnel	04 critères	
NB : Au cas où un même personnel se trouve dans plusieurs offres, il lui sera attribué la valeur « NON » correspondant à la note zéro si toutes les offres présentent la même signature du personnel. Dans le cas contraire, la vraie signature est authentifiée et les autres offres tombent sous le coup de la falsification.			
2.1	Conducteur des Travaux (CT) Désignation par le soumissionnaire pour chaque lot sollicité	Oui / Non 1 x _____	Nom :
	Notation binaire des sous-critères	Oui / Non	
2.1.1	Copie légalisée du diplôme d'Ingénieur de Génie Civil / Rural (IGC/IGR) (≥Bac+3) ou du diplôme de technicien supérieur de GC/GR		
2.1.2	Attestation d'inscription à l'ordre professionnel pour les IGC/IGR		
2.1.3	Expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment pour l'ingénieur ou 10 ans pour le technicien supérieur.		
2.1.4	Au moins cinq (05) projets exécutés comme CT dans le domaine du bâtiment		
2.1.5	Au moins trois (03) chantiers dirigés comme Conducteur des travaux dans le domaine de réhabilitation ou de construction des services (bâtiments) des formations sanitaires		
2.1.6	CV signé et daté		
2.1.7	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée		
2.2.	Chefs Chantiers (CC) pour tous les sites (critère valant 2 OUI si le nombre de Chefs chantiers est égal au nombre de sites)	2 x _____	
	Chef Chantier site 1 : Nom	Chef Chantier site 2 : Nom	
	Notation binaire des sous-critères	Oui / Non	
	Chef Chantier	Site 1	Site 2
	Résultats		
2.2.1	Copie légalisée du diplôme		
2.2.2	Expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment pour le TSGC / TSGR ou 10 ans pour le TGC		
2.2.3	Au moins cinq (05) projets exécutés comme Chef de chantier dans le domaine du bâtiment		
	Au moins deux (02) chantiers exécutés comme Chef de chantier dans le domaine de réhabilitation ou de construction des services (bâtiments) des formations sanitaires		
	CV et Déclaration de disponibilité remplie, signés et datés		
	Marchés Publics		
	LA SANTE PUBLIQUE		

NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à au moins 05 sous critères sur 06 pour avoir un oui sur le critère Chef de Chantier

2.3	Personnel d'exécution par lot : liste des Ouvriers qualifiés et leurs CV (le soumissionnaire obtiendra un Oui sur le sous-critère 2.3 s'il obtient 10 « oui » sur 12 dans le tableau)						Notation Oui / Non
							1 x
		Maçons	Plombiers	Carreleurs	Charpentiers	Laborantin	Topographe
	Nb minimum par site						
	Total par lot						
	Notation	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
2.3.1	Pertinence du nombre cité						
2.3.2	CV + 02 chantiers						
	Total des oui						
III- Matériel de l'Entreprise							03 critères
	Matériel (cartes grises, certificats de vente, ou tout autre document certifiant de la disponibilité du matériel, légalisé par l'autorité compétente.)						Notation Oui / Non
3.1	Moyens logistiques 1 (01 camion benne et 1 pick-up de liaison par lot sollicité)						
3.2	Bétonnières (disposé d'au moins 02 bétonnières par lot sollicité ou 01 / chantier)						
3.3	Matériel / Equipements de chantier y/c Matériel topographique et laboratoire						
		Notation binaire		Oui	Non	NB Le soumissionnaire doit satisfaire à tous 03 sous critères pour valider le critère 3.3	
3.3.1	1 vibreur par chantier sollicité						
3.3.2	1 dame sauteuse par chantier sollicité						
3.3.3	Théodolite ou autres) et ses accessoires (mire, canne, prisme, jalons, équerre optique, trépieds...) ou Matériel de laboratoire ou Projet de contrat de sous-traitance						
IV- Visite des sites, organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations)							02 critères
4.1	Visite de sites et Méthodologie d'exécution cohérente des travaux						Notation Oui / Non
		Notation binaire		Oui	Non		
4.1.1	Présence de la déclaration sur l'honneur de la visite des sites						
4.1.2	Rapport de visite des sites contenant quelques photos et une Description sommaire des bâtiments principaux (maternité – bloc opératoire, etc.) : état des murs, des toitures, etc.					NB : Le soumissionnaire doit satisfaire 04 sous critères sur 05 pour valider le critère 4.1	
4.1.3	Cohérence dans la répartition des tâches en équipes et Pertinence de la Coordination de tous les chantiers du Lot						
4.1.4	Pertinence du Contrôle de qualité interne						
4.1.5	Prise en compte de la protection de l'environnement - Pertinence des Mesures d'hygiène et de sécurité dans le chantier - Pertinence de la Signalisation de chantier						
4.2	Planning d'exécution des prestations						Notation Oui / Non
4.2.1	Pertinence du Planning général d'exécution des travaux du LOT (Plannings par chantier avec le personnel proposé)					NB : Le soumissionnaire	
4.2.2	Conformité des plannings au délai d'exécution des travaux						



4.2.3	Pertinence de planning général et des Plannings par site pour terminer les travaux avec matériel proposé			doit satisfaire à au moins 03 sous critères sur 04 pour valider le critère 4.2	
4.2.4	Proposition et pertinence des mesures à prendre pour rester dans le délai d'exécution de tous les travaux				

NB : Seules les offres qui auront obtenu au moins 7 « oui » sur les 10 critères essentiels ci-dessus, seront admises à l'évaluation financière.

22.3 – Evaluation des Offres financières

Seules les Offres qualifiées après évaluation des Offres Techniques seront admises à l'évaluation financière. Celle-ci consistera à :

- rétablir le cas échéant la cohérence des prix, procéder à la vérification des montants totaux,
- corriger les éventuelles erreurs de calcul et de report. En cas de discordance entre le montant en chiffre et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi. En cas de discordance entre le prix du bordereau des prix et celui du sous-détail, c'est le prix du sous-détail qui fera foi et sera réputé engager le soumissionnaire.

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme Conjoint (CSPM-PC) a toute la latitude pour demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée par écrit. Aucun changement de prix de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé.

L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. Les erreurs de calcul seront corrigées.

La comparaison des offres retenues se fera sur la base du prix toutes taxes comprises en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles.

Le rapport d'analyse sera soumis à la CSPM-PC pour adoption.

La décision portant attribution du marché sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

Le fait pour une entreprise de soumissionner au présent Appel d'Offres constitue de sa part un engagement ferme d'accepter sans réserve les décisions de la CSPM-PC. A cet effet, il est précisé qu'un soumissionnaire ne peut prétendre être indemnisé, s'il n'est pas donné suite à son offre.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas donner de suite à une offre, si elle n'a pas obtenu de proposition qui lui paraisse acceptable.

Article 23 – Attribution du Marché (RGAO 34)

23.1 – Mode d'attribution

Pour chacun des lots, la Commission proposera l'attribution du marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à sept (07) des neuf (09) critères essentiels retenus à l'article 22.2 ci-dessus et une offre financière évaluée la moins-disante. Pour être attributaire de plusieurs lots, le soumissionnaire devra disposer d'un personnel distinct pour chacun des lots, de moyens matériels/logistiques suffisants pour la réalisation simultanée de ces lots et d'une surface financière maximale représentant au minimum 50% du montant cumulé des soumissions des lots attribués.

23.2 – Notification de l'attribution

La notification de l'attribution du marché se fera par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

23.3 – Libération de la caution de soumission

A la publication du résultat de l'Appel d'Offres, les soumissionnaires non retenus seront invités à retirer leurs soumissions respectives dans un délai précis de quinze (15) jours. Le dépassement de ce délai entraînera la destruction de ces offres sans que cela ne donne lieu à contestation de la part de ces soumissionnaires. Leurs cautions de soumission seront automatiquement libérées par l'Autorité Contractante.

Article 24. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes ne sont pas à la charge du programme.

Article 25. Les prix ne sont pas révisables.

Les prix ne sont révisables.

Article 26. Les variantes techniques

Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiques dans le cadre des spécifications techniques ne sont pas permises.

Article 27. Les réunions préparatoires

Les réunions ne seront pas organisées.

Article 28. Adresse du maître d'ouvrage

Adresse électronique : info@minsante-afd-kfw.org, mvogoda@yahoo.fr et amogfa2017@gmail.com

Article 29 : Garanties et cautions

29.1. Cautionnement définitif (Garantie de bonne exécution)

Dans les vingt (20) jours suivant la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, le Cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (5 %) du montant du marché TTC.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Co-contractant.

29.2. Cautionnement de garantie

Au titre de garantie des travaux exécutés, il sera procédé à la retenue de garantie de dix pour cent (10%) sur le montant net à mandater de chaque décompte provisoire. Cette retenue sera versée dans un compte de consignation ouvert par la KfW.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire d'égale montant, souscrite auprès d'un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances.

La retenue de garantie sera restituée ou les cautions correspondantes libérées dans un délai d'un mois après la réception définitive des travaux, sur demande écrite du Co-contractant.

29.3. Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage doit être cautionnée à cent pour cent (100 %) par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances.

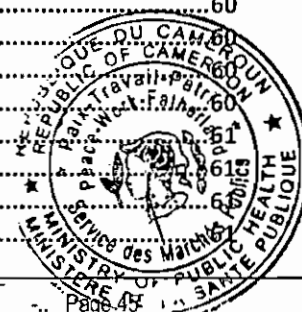


Pièce N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)



SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES.....	46
Article 1 : Objet du marché.....	46
Article 2 : Procédure de passation du marché	46
Article 3 : Définitions et Attributions	46
Article 4 : Nantissement.....	46
Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables	46
Article 6 : Pièces constitutives du marché et Textes généraux applicables.....	46
Article 7 : Communication et élection de domicile du Cocontractant.....	48
Article 8 : Ordres de service.....	48
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles.....	48
Article 10 : Matériel et personnel du Co-contractant.....	48
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES	49
Article 11 : Garanties et cautions.....	49
Article 12 : Avance démarrage.....	49
Article 13 : Montant du marché.....	49
Article 14 : Lieu et mode de paiement	50
Article 15 : Variation des prix	50
Article 16 : Actualisation des prix	50
Article 17 : Formule d'actualisation des prix.....	50
Article 18 : Valorisation des travaux	50
Article 19 : Travaux en régie.....	50
Article 20 : Valorisation des approvisionnements	50
Article 21 : Règlement des Travaux	50
Article 22 : Intérêts moratoires	51
Article 23 Pénalités de retard	51
Article 24 : Règlement en cas de groupement d'entreprises	52
Article 25 : Décompte final.....	52
Article 26 : Décompte général et définitif.....	52
Article 27 : Régime fiscal et douanier.....	52
Article 28 : Timbre et enregistrement des marchés	53
CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX	53
Article 29 : Description des travaux	53
Article 30 : Délai d'exécution du marché	53
Article 31 : Rôles et responsabilités du cocontractant.....	53
Article 32 : Pièces à fournir par le Co-contractant.....	54
Article 33 : Signalisation de chantier.....	55
Article 34 : Journal de chantier.....	55
Article 35 : Réunions de chantier.....	56
Article 36 : Assurances.....	56
Article 37 : Consistance des travaux.....	56
Article 39 : Sous-traitance.....	57
CHAPITRE IV : DE LA COMMISSION DE RECEPTION.....	57
Article 40 : Commission de réception	57
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	59
Article 41 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché	59
Article 42 : Suspension des paiements	59
Article 43 : Avenant	59
Article 44 : Manœuvres frauduleuses et corruption.....	60
Article 45 : Cas de force majeure.....	60
Article 46 : Résiliation du marché	60
Article 47 : Différends et litiges	61
Article 48 : Droit Applicable	61
Article 49 : Normes environnementales et sociales	61
Article 50 : Edition et diffusion du présent marché	61
Article 51 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché	61



CHAPITRE I: GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de réhabilitation / Extension de certaines formations sanitaires suivantes :

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après appel d'offres national ouvert n° _____ du pour la réhabilitation / extension des bâtiments dans certaines formations sanitaires des régions du centre (hors Yaoundé) et de l'est.

Article 3 : Définitions et Attributions

- Le **Maître d'Ouvrage (MO)** est le **Ministre de la Santé Publique**. A ce titre, il est l'Autorité Contractante (AC), signataire du marché et en assure le bon fonctionnement ;
- Le Chef de service du marché est le **Coordonnateur de l'Unité de Coordination (UC)** en relation avec le **Chef de la Division des Etudes et Projets (DEP) du MINSANTE**. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- Le Maître d'œuvre est : Le consultant d'appui GFA-HERA, il joue le rôle de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage ;
- L'Ingénieur du Marché est le **Délégué Départemental du MINDECAF** concerné en relation avec le **Chef de la Cellule des Etudes et des Infrastructures du MINSANTE** ;
Il est responsable du suivi technique du marché.
- Le-Cocontractant est : _____ . B.P.: _____ . Tél. (237) _____ ;
- NB : les termes Cocontractant, Prestataire, Entrepreneur désignent la même personne morale.

Article 4 : Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le **Ministre de la Santé Publique (MO)** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le **Ministre de la Santé Publique (MO)** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **L'Unité de Gestion du projet bilatéral MINSANTE/KfW** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : le **Chef de Service du Marché**.

Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables

5.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

5.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 6 : Pièces constitutives du marché et Textes généraux applicables

6.1- Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité, en cas de contradiction entre elles :

1. Le présent

2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ;
3. Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Devis Descriptif des Travaux (DDT) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le programme /Calendrier /Projet d'exécution ;
7. Les pièces graphiques (plans), les notes de calcul, les cahiers de sondage et dossiers géotechniques ;
8. Le cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de prestations mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;
9. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés des travaux.
10. Déclaration d'engagement.

6.2- Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La Constitution ;
2. La Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
3. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. La Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
5. La Loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
6. Le décret 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
7. Le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
8. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. Le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
10. Le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 réaménagement du gouvernement ;
11. L'arrêté n°002/MINFI du 09 mars 2016 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Finances ;
12. La décision n°00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;
13. La Circulaire n°002/CAB/PR du 19 juin 2012 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
14. La Circulaire n° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
15. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
16. Directives de la KfW pour la passation de marchés en version du Janvier 2021 <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergabenrichtlinien-2021-FR.pdf>
17. La Convention séparée BMZ N°: 2015 68 104 signée entre la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

EN CAS DE DISCORDANCE ENTRE LES DISPOSITIONS DES DOCUMENTS CI-DESSUS, C'EST LA PRECE

Article 7 : Communication et élection de domicile du Cocontractant

7.1- Toutes les correspondances et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a) Dans le cas où le Cocontractant en est le destinataire :

L'adresse sera :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître, par écrit, son domicile dans la zone des travaux, au Chef de Service de Marché avec copie à l'Ingénieur au Maître d'œuvre et au Consultant AMO, les correspondances y/c les ordres de service seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de département dont relèvent les travaux pour le compte de **Monsieur** , Directeur Général de , BP : - TEL (237) ;

b) Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

L'adresse sera : Monsieur le Ministre de la Santé Publique avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, à l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO), à l'ingénieur, au Maître d'Œuvre, le cas échéant.

S'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants par le Cocontractant, une copie sera transmise dans les mêmes délais à l'Autorité Contractante.

7.2- Le cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Œuvre, avec copie au Chef de service et à l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO).

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Chef de service avec copie à l'Ingénieur, au maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur.

8.2. Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par Chef de service, avec copie, à l'Ingénieur, au maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés et notifiés au Cocontractant par le Maître d'œuvre, avec copie au Chef de service et à l'ingénieur.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries, seront signés par le Chef de Service après avis de l'Ingénieur ou du Maître d'œuvre.

8.6. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

8.7- S'agissant des ordres de service signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché, la notification doit être faite dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de transmission par le Maître d'Ouvrage.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Le présent marché comporte une tranche unique.

Article 10 : Matériel et Personnel du Co-contractant

10: Dans son offre, le Cocontractant s'est engagé à mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la bonne exécution des travaux suivant les règles de l'art et d'après les conditions des présents

CCAG-BOCTP

10.2 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement et en matériel de travaux de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 46 du présent marché.

En cas de modification, le personnel du Cocontractant se fera remplacer par un autre de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, le Cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (5 %) du montant du marché TTC.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

11.2. Cautionnement de garantie

Au titre de garantie des travaux exécutés, il sera procédé à la retenue de garantie de dix pour cent (10%) sur le montant net à mandater de chaque décompte provisoire. Cette retenue sera versée dans un compte de consignation ouvert par la KfW.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire d'égale montant, souscrite auprès d'un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances.

La retenue de garantie sera restituée ou les cautions correspondantes libérées dans un délai d'un mois après la réception définitive des travaux, sur demande écrite du Cocontractant.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage doit être cautionnée à cent pour cent (100 %) par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances.

Article 12 : Avance démarrage et remboursement

Le co-contractant peut sur simple demande adressée au Maître d'Ouvrage et sans justificatif, obtenir une avance de démarrage dont le montant ne peut excéder vingt pour cent (20%) du montant initial TTC du marché.

L'avance sera remboursée au client en versement représentant 50% de chaque acompte dès le premier décompte des travaux. En tout état de cause ce remboursement devra être terminé au plus tard, lorsque le taux d'exécution des travaux aura atteint 80% du montant du contrat.

Article 13 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-après, est de _____ (en chiffres) (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ () francs CFA
- Montant de la TVA hors IR : _____ () francs CFA
- Montant de l'AIR : _____ () francs CFA



Le montant du présent marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du rabais éventuellement consenti par le cocontractant.

Article 14 : Lieu et mode de paiement

14.1 En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au cocontractant, dans les conditions indiquées dans le marché, le cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du contrat.

14.2 Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en FCFA par virement bancaire au compte du Co-contractant.

Article 15 : Variation des prix

Les prix figurant au bordereau des prix unitaires sont ceux de la soumission et sont réputés avoir été établis sur la base des conditions économiques existantes en République du Cameroun le premier jour du mois précédant la date limite de remise des offres.

Article 16 : Actualisation des prix.

Les prix ne sont pas actualisables.

Article 17 : Formule d'actualisation des prix

Sans objet.

Article 18 : Valorisation des travaux

Ce marché est à prix unitaires

Article 19 : Travaux en régie

19.1. Le pourcentage des travaux en régie est de deux pourcent (2%) du montant du marché et de ses avenants, le cas échéant.

19.2 Les modalités de calcul de la rémunération des travaux en régie sont les suivantes :

Les salaires et indemnités versées à l'occasion de travaux en régie passibles des charges salariales seront majorés dans les conditions ci-après : charges salariales, frais généraux, impôts, taxes et bénéfices [20%].

Les autres sommes dépensées à l'occasion de travaux en régie seront majorées dans les conditions ci-après : frais généraux, impôts, taxes et bénéfices 20%.

Article 20 : Valorisation des approvisionnements

20.1. Il n'existe pas de règlement propre aux approvisionnements du chantier. Toutes fois l'Ingénieur pourra les évaluer au cas où le chantier venait à être abandonné ou le marché résilié.

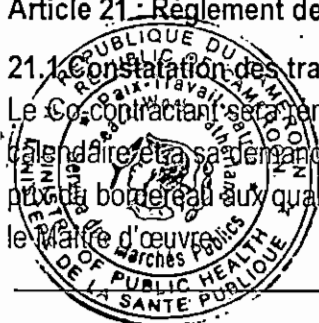
20.2. Ils devront impérativement provenir de pays éligibles au sens de l'édition en vigueur des Directives de Passations des marchés financés par la KfW.

20.3. Il n'est pas demandé de caution pour les acomptes sur approvisionnements.

Article 21 : Règlement des Travaux

21.1. Constatation des travaux exécutés

Le Co-contractant sera rémunéré par décompte provisoire des travaux exécutés établi à la fin de chaque mois. Le calendrier sera sa demande. Cette rémunération se fera à partir du démarrage des travaux, en appliquant les prix du bordereau aux quantités réellement et bien exécutées et prises en attachement, contradictoirement avec le Maître d'œuvre.



Le montant de chaque décompte sera la somme du montant des travaux, fournitures et approvisionnement qui seront réglés suivant mètres des quantités réellement exécutées, dans les conditions d'application des prix du bordereau.

Sont déduites de ce total, un montant de 10% au titre de la retenue de garantie, le cas échéant un montant à déterminer au titre de la récupération de l'avance de démarrage perçue et les sommes déjà versées au titre des décomptes précédents. Le décompte trimestriel correspondant sera vérifié par l'Ingénieur et liquidé par le Chef de Service. Le Co-contractant devra par ailleurs joindre une facture établie en sept (07) exemplaires pour les travaux réellement exécutés dont l'original est timbré, et accompagné d'un procès-verbal de réception technique partielle, provisoire ou définitive des travaux.

La retenue de garantie sera restituée au Co-contractant un (01) an après la date de réception provisoire de l'ouvrage par le MINSANTE.

21.2 Décompte trimestriel

Les ordonnances de paiement seront émises sur la base des factures établies et présentées par le Co-contractant dans les proportions suivantes :

Une copie du décompte corrigée est retournée au cocontractant le cas échéant.

Chaque paiement hors l'avance de démarrage est subordonné à la présentation d'un procès-verbal justifiant la conclusion effective de l'opération.

Le Maître d'œuvre visera les décomptes pour validation ou y apportera des corrections. Il les transmettra au Chef de service du marché de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard 15 jours après.

A cet effet :

- Le Maître d'œuvre dispose de 05 jours calendaires à compter de la réception des décomptes transmis par l'entreprise ;
- L'ingénieur du marché dispose de 05 jours calendaires à compter de la réception des décomptes transmis par le Maître d'œuvre ;
- Le Chef de Service du marché dispose de 05 jours calendaires à compter de la réception des décomptes transmis par l'Ingénieur du marché ;
- Le Comptable dispose de 05 jours calendaires pour ses diligences dès réception du décompte transmis par l'Ordonnateur.

21.3 Mode de paiement

La transmission de tout décompte à l'Organisme payeur en vue du paiement, sera subordonnée au visa préalable de l'Assistant Technique International (ATI) auprès de l'Unité de gestion du programme. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux. Le délai de paiement est fixé à 60 jours à compter de la réception des décomptes.

Article 22 : Intérêts moratoires

Lorsqu'il est imputable au Maître d'Ouvrage ou au comptable assignataire, le défaut de paiement dans les délais de 90 jours fixés par le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières, ouvre et fait courir de plein droit au bénéfice du titulaire du Marché, des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais, jusqu'au jour de la délivrance de l'avis dit « de règlement » du comptable assignataire. Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Article 23 Pénalités de retard

23.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :



- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC de la lettre commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

23.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10 %) du montant TTC du marché. Un pourcentage supérieur à dix pourcent (10%) pourra entraîner la résiliation du marché.

Article 24 : Règlement en cas de groupement d'entreprises

Le mandataire du groupement est seul à présenter les projets de décomptes et à accepter le décompte Général définitif. Sont seuls recevables les réclamations formulées ou transmises par ses soins.

Article 25 : Décompte final

25.1. Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, l'entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

- Le Maître d'œuvre, l'ingénieur du marché, le Chef de Service du marché dispose chacun respectivement de 05 jours, 05 jours et 06 jours calendaires à compter de la réception du projet de décompte établi par l'entreprise pour approuver le décompte ou apporter des observations éventuelles ;
- Le Comptable dispose de 05 jours calendaires pour ses diligences dès réception du décompte transmis par l'Ordonnateur.

25.2. Le Co-contractant dispose de sept (07) jours pour renvoyer le décompte corrigé revêtu de sa signature.

Article 26 : Décompte général et définitif

26.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le maître d'œuvre, l'Ingénieur ou le chef de service du marché dispose d'un maximum de 30 jours (soit 10 jours pour chaque acteur du circuit) pour dresser ou vérifier le décompte général et définitif du marché qui doit être signé contradictoirement par le Co-contractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes trimestriels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le Co-contractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2. Le Co-contractant dispose de dix (10) jours pour renvoyer le décompte corrigé revêtu de sa signature.

Article 27 : Régime fiscal et douanier

Conformément à l'article 1.3 du Contrat de Financement, les droits d'entrée et les taxes ne peuvent être financés par l'Apport financier.

Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. Le régime fiscal applicable au présent marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux y compris l'IAR qui constitue un précompte sur l'impôt des Sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;
- des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douane, TVA, Taxes informatiques) ;
- des droits et taxes communaux ;

- des droits et taxes relatifs au prélèvement des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 28 : Timbre et enregistrement des marchés

Sept (7) exemplaires originaux du présent marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Co-contractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

Article 29 : Description des travaux

Les travaux sont décrits au CCTP et définis par les plans visés au CCAP. Ces plans, métrés et notes de calcul ne deviendront contractuels qu'après leur approbation par l'Ingénieur et le Chef de Service après avis du maître d'œuvre ; cette approbation ne diminuant en rien la responsabilité du Co-contractant sur la conception et l'exécution des ouvrages.

Article 30 : Délai d'exécution du marché

30.1 Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de _____ mois hors délai de garantie.

30.2 Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 31 : Rôles et responsabilités du cocontractant

31.1 Le Co-contractant a pour mission d'assurer l'exécution des travaux sous le contrôle du Maître d'Ouvrage et conformément aux règles et normes en vigueur, notamment d'effectuer les calculs, essais et analyses, de déterminer, choisir, acheter tout outillage, tous les matériaux et toutes fournitures nécessaires pour l'exécution des travaux et, à cet effet, d'engager tout le personnel spécialisé ou non.

31.2 Le Co-contractant devra soumettre à l'agrément préalable du Maître d'Ouvrage la composition de son organisation locale, notamment en ce qui concerne le personnel de maîtrise. Il devra tenir constamment à jour un planning détaillé et général d'avancement des travaux et en communiquer quatre (4) exemplaires à l'Ingénieur à chaque début du mois.

31.3 Le Co-contractant est responsable :

- (a) de l'implantation exacte des ouvrages par rapport aux repères, lignes et niveaux de référence originaux fournis par le Maître d'Œuvre ;
- (b) de l'exactitude du positionnement, du nivellement, du dimensionnement et de l'alignement de toutes les parties des ouvrages ; et
- (c) de la fourniture de tous les instruments et accessoires et de la main-d'œuvre nécessaire en rapport avec les tâches énumérées ci-dessus.

31.4. Si, à un moment quelconque lors de l'exécution des travaux, une erreur apparaît dans le positionnement, dans le nivellement, dans le redimensionnement ou dans l'alignement d'une partie quelconque des ouvrages, Le Co-contractant doit, si le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur le demande, rectifier cette erreur à ses propres frais et à la satisfaction de ce dernier, à moins que cette erreur ne repose sur des données incorrectes fournies par celui-ci, auquel cas le coût de la rectification incombe au Maître d'Œuvre.

31.5. La vérification de tout tracement ou de tout alignement ou nivellement par le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur ne dégage en aucune façon Le Co-contractant de sa responsabilité quant à l'exactitude de ses



opérations ; Le Co-contractant doit protéger et conserver soigneusement tous les repères, jalon à voyant fixe, piquets et autres marques utilisés lors de l'implantation des ouvrages.

31.6 Accès au Chantier

Les représentants de l'Autorité Contractante, ainsi que toute personne autorisée par le Maître d'Ouvrage, devront à tout moment avoir accès au chantier, aux ateliers et tous lieux de travail, ainsi qu'aux lieux d'où proviennent les matériaux, produits manufacturés, et outillages utilisés pour les travaux

Article 32 : Pièces à fournir par le Co-contractant

Le Cocontractant ne peut commencer l'exécution d'un ouvrage qu'après avoir reçu l'approbation ou le visa du Maître d'Œuvre sur les documents techniques nécessaires à cette exécution. Ces documents sont fournis dans les conditions figurant au paragraphe 4.4.2 du CCAG, sauf dispositions contraires des Spécifications techniques. Ils sont :

➤ Plans – notes de calculs :

Le Co-contractant établira à ses frais tous les projets d'exécution et plans de détails nécessaires à l'exécution des travaux, qu'il s'agisse des ouvrages prévus, ou avec des dispositions constructives proposées en variante par le Co-contractant ou qu'il s'agisse d'ouvrages non prévus dont la réalisation devrait être envisagée.

➤ Avant-métrés :

Le Co-contractant est tenu d'établir conjointement avec le Maître d'œuvre au début de chaque mois, un avant-métré relevant toutes les dégradations à réparer au cours du mois, dans les formes définies par le Dossier d'Appel d'Offres.

➤ Programme / projet d'exécution :

Dans un délai maximum de vingt-cinq (25) jours après la date de démarrage des travaux, le Co-contractant, conformément au Cahier des Prescriptions et Devis descriptif, soumettra à l'approbation du Maître d'œuvre et de l'Ingénieur le programme d'exécution de l'ensemble des travaux en six (06) exemplaires.

Ce programme comportera au moins les documents suivants :

- a) l'ordre dans lequel le titulaire propose d'exécuter les travaux ;
- b) une note détaillée sur le processus et les méthodes d'exécution envisagés avec les prévisions d'emploi du personnel et du matériel en précisant les variations dans le temps des effectifs et des matériels utilisés. La liste du matériel ne sera pas limitative, et pourra être modifiée en cours de travaux sur la demande du Maître d'œuvre.
- c) un planning graphique des prévisions d'avancement des travaux qui mettra en évidence :
 - les tâches à accomplir par section de travaux ; pour chaque tâche, la date prévue de son achèvement, la durée de son exécution et la marge de temps disponible pour son exécution ; celles des tâches qui conditionnent le délai d'exécution (tâches critiques) en soulignant pour celles-ci les moyens, en particulier en matériel, correspondant à la durée d'exécution prise en compte ;
 - les délais de commande et d'approvisionnement ; la fourniture, 30 jours avant la mise en œuvre, des échantillons de tous les matériaux à utiliser dans les travaux, disposés dans un local fermé à clé.
- d) une note sur le fonctionnement du laboratoire (locaux, matériel, personnel...)
- e) une note sur les essais de débit (moyens, méthodes d'investigation, programme...)
- f) tous autres détails et renseignements que le maître d'œuvre peut raisonnablement demander.

Ces pièces lui seront retournées dans un délai de dix (10) jours à partir de leur réception, avec soit la mention d'approbation « **BON POUR EXECUTION** », soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet. Le Co-contractant disposera alors de dix (10) jours pour présenter un nouveau dossier.



Si le maître d'œuvre ne notifie pas son approbation mentionnée ci-dessus dans le délai fixé dans le marché ou dans le programme d'exécution approuvé, les plans, documents, échantillons ou modèles sont réputés approuvés à la fin de ce délai. Si aucun délai n'a été fixé, ils sont réputés approuvés trente jours après leur réception.

Les plans, documents, échantillons et modèles approuvés sont signés ou marqués d'une autre façon par le maître d'œuvre et il ne pourra y être dérogé, sauf instruction contraire du maître d'œuvre. Tout plan, document, échantillon ou modèle du Co-contractant non approuvé par le maître d'œuvre est aussitôt modifié en vue de répondre aux exigences du maître d'œuvre et soumis de nouveau par le Co-contractant pour approbation.

Le Co-contractant fournit des copies supplémentaires des plans approuvés, sous la forme et dans les quantités indiquées dans le marché ou dans les ordres de service ultérieurs.

Le Co-contractant soumet à l'approbation du maître d'œuvre :

- a) dans les délais fixés dans le marché ou dans le programme d'exécution, les plans, documents, échantillons et/ou modèles qui sont spécifiés dans le marché ;
- b) les plans que le maître d'œuvre peut raisonnablement demander pour l'exécution du marché.

L'approbation du programme d'exécution par le maître d'œuvre ne libère le titulaire d'aucune de ses obligations contractuelles

Aucune modification ne doit être apportée au programme d'exécution sans l'approbation du maître d'œuvre. Toutefois, si les travaux ne progressent pas conformément au programme d'exécution, le maître d'œuvre peut charger le titulaire de le revoir et de soumettre le programme révisé à son approbation.

Il sera procédé chaque mois à l'examen et à la mise au point de ce planning, compte tenu de l'état d'avancement des travaux que le Co-contractant est chargé de fournir en quatre (4) exemplaires au chef service du marché.

Article 33 : Signalisation de chantier

Le Co-contractant devra se conformer rigoureusement aux instructions du Maître d'œuvre sur la signalisation de ses chantiers. Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur. Avant la tombée de la nuit, les installations des chantiers et les voies circulées devront être éclairées au moyen de lanternes d'une intensité lumineuse suffisante pour assurer en toute sécurité la circulation terrestre.

Tous les frais entraînés par la signalisation routière propre au chantier sont à la charge du Co-contractant. Celui-ci restera seul et entièrement responsable de tous les accidents ou dommages causés aux tiers, au cours de l'exécution des travaux par le fait de son matériel ou d'erreurs et d'omissions concernant la signalisation.

Article 34 : Journal de chantier

Un journal de chantier sera tenu conjointement par le maître d'œuvre et l'Ingénieur et sera présenté au Maître d'ouvrage ou aux membres de l'équipe de projet lors de leurs visites de chantiers. Y seront consignés chaque jour :

- les opérations administratives relatives à l'exécution et au règlement du marché (notification, résultats d'essai, attachements) ;
- les conditions atmosphériques ;
- les réceptions de matériaux et agréments de toutes sortes ;
- les incidents ou détail de toutes natures présentant quelque intérêt du point de vue de la tenue, l'entretien des ouvrages ou de la durée réelle des travaux.

Le Co-contractant pourra y consigner les incidents ou observations susceptibles de donner lieu à une réclamation de sa part. Ce journal sera signé quotidiennement et contradictoirement par le Maître d'œuvre et le Co-contractant à chaque visite de chantier. Pour toute réclamation éventuelle du Co-contractant, il ne pourra être fait état que



des événements ou documents mentionnés en temps utile au journal de chantier.

L'absence ou le non remplissage du journal de chantier constaté une deuxième fois par ordres de service du maître d'œuvre et de l'Ingénieur du marché entraînent une réfaction de 0,5% du montant de l'installation de chantier.

Article 35 : Réunions de chantier

Dès l'approbation du programme ou projet d'exécution des travaux, des réunions de chantier hebdomadaires auront lieu régulièrement suivant un planning établi et communiqué à l'équipe de projet par le Maître d'œuvre. La présence du Co-contractant ou de son représentant à ces réunions est obligatoire.

Ces réunions hebdomadaires seront tenues en présence de l'Ingénieur ou son représentant. Ces réunions feront l'objet de procès-verbaux dans le journal de chantier. Le Co-contractant ou son représentant devront, au début de la réunion, informer l'Ingénieur de l'état d'avancement des travaux et des difficultés qu'il pourrait rencontrer. Le Maître d'œuvre, le cas échéant assurera le secrétariat de ces réunions.

Article 36 : Assurances

Avant tout commencement d'exécution (et sans pour autant diminuer ses obligations), le Co-contractant devra contracter une assurance globale de chantier.

Les assurances – responsabilités contre les risques et assurances – responsabilités civiles prévues à l'article 16.4 du CGC-travaux, sont exigées. Une copie de la police d'assurance devra être remise au Maître d'Ouvrage dans les quinze jours suivant la notification du marché. Cette assurance à établir au bénéfice du Ministère de la Santé Publique et du Co-contractant aura pour but de couvrir les risques afférents :

- Aux dommages matériels pouvant être causés aux constructions du fait de l'effondrement partiel ou total des ouvrages en construction ;
- Aux désordres causés, le cas échéant, aux constructions et ouvrages voisins ;
- Aux conséquences pécuniaires des responsabilités incombant aux constructeurs selon les articles 1382, 1383, 1384 du Code civil, à raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux propriétaires ou aux tiers du fait des sinistres garantis.

Le Co-contractant est tenu de fournir au Maître d'Ouvrage une copie de la police d'assurance contractée pour le chantier et une attestation précisant que le Co-contractant et le Maître d'Ouvrage sont effectivement couverts pour les risques énumérés ci-dessus.

Le règlement du premier décompte des travaux sera subordonné à la production de la copie d'assurance globale du chantier.

Nonobstant les obligations d'assurance du titulaire, le titulaire est seul responsable et il doit tenir le Maître d'ouvrage de toute réclamation émanant de tiers pour dommage matériels ou préjudices corporels résultant de l'exécution des travaux par le Titulaire, par ses sous-traitants ou par leurs employés.

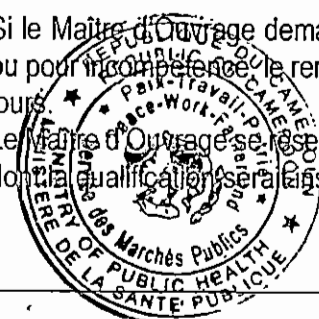
Article 37 : Consistance des travaux

Les travaux et les prestations objet du présent marché sont définis dans le cadre du devis estimatif des travaux et dans le CPTP.

Article 38 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du cocontractant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification sera insuffisante.



- Article 39 : Sous-traitance

Après autorisation expresse du Maître d'Ouvrage, le Co-contractant pourra confier aux sous-traitants, cités dans la soumission, l'exécution des travaux y précisés. Cette autorisation n'affranchira le Co-contractant d'aucune de ses obligations contractuelles. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de refuser le (ou les) sous-traitant (s) proposé(s).

Les éventuels sous-traitants ne pourront obtenir directement du Maître d'Ouvrage le règlement des travaux, fournitures ou services dont ils auront l'exécution. Les sous-traitants bénéficieront des mêmes conditions fiscales et douanières que le Co-contractant. La part des travaux à sous-traiter est de 30% du montant du marché de base et de ses avenants.

CHAPITRE IV : DE LA COMMISSION DE RECEPTION

Article 40 : Commission de réception

40.1 – Composition de la commission de réception :

- ✓ La Commission de réception est composée ainsi qu'il suit :
 1. Le Maître d'ouvrage ou son représentant – Président ;
 2. Le Chef de service ou représentants – Membres ;
 3. L'Ingénieur du marché – Membre ;
 4. Le Maître d'œuvre – Rapporteur ;

NB. Le Maître d'Ouvrage, s'il juge nécessaire, invitera toute autre personne qui prendra part aux travaux de la commission en qualité d'observateur avec voix consultative et non délibérative.

40.2 - Réception provisoire

- ✓ A la demande de réception des travaux par l'entrepreneur, les opérations préalables à mener conjointement avec le Maître d'œuvre comporteront :
 - la reconnaissance des travaux exécutés
 - les procès-verbaux des épreuves prévues par le présent CCTP
 - la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au marché
 - la constatation du repliement des installations de chantier et de la mise en état des terrains et des lieux
 - les constatations relatives à l'achèvement des travaux
 - les PV des essais de fonctionnement des équipements et des installations
 - la vérification de tous les détails d'exécution et d'installation.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé par le Maître d'œuvre et signé par lui et le Co-contractant.

- ✓ La réception provisoire des travaux par site (FOSA) sera prononcée lorsque ceux-ci auront été complètement achevés, sous condition que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes Prescriptions Techniques.

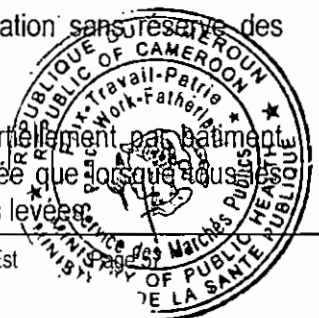
Dans le cas des travaux pour lesquels des réserves seront émises, ceux-ci ne pourront être réceptionnés que lorsque les réserves auront été levées.

Toute réception provisoire se fera en présence des membres de la commission y compris le Titulaire ou son représentant.

Le cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins 5 jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission.

- ✓ La réception provisoire des travaux dans une FOSA peut être prononcée partiellement par bâtiment achevé. La réception provisoire des travaux dans une FOSA ne sera prononcée que lorsque tous les bâtiments auront leurs travaux complètement achevés et les éventuelles réserves levées.



- ✓ Toutefois dans le cas où les travaux sont exécutés selon les règles de l'art et achevés dans l'ensemble à au moins **80%**, la réception peut être **prononcée en l'état** à la condition qu'une prolongation de délai ne soit d'aucune utilité pour l'achèvement des travaux. L'équipe de projet (maître d'œuvre – ingénieur du marché – chef service du marché – AMO) avisera.
- ✓ En cas de constat de défaillance d'un cocontractant avec un **taux de réalisation inférieur à 80%**, le contrat/marché sera résilié et l'équipe de projet clôturera le marché en fermant tous les chantiers et un PV de l'état des lieux des travaux sera dressé à toutes fins utiles.
- ✓ Le cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins cinq (05) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).
Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission.

Il est dressé un procès-verbal de réception provisoire indiquant les circonstances dans lesquelles les contrôles ont eu lieu et spécifiant éventuellement les rectifications ou mises au point à apporter avant la réception définitive.
- ✓ A l'issue de la réception provisoire, le Co-contractant doit débarrasser et retirer tous ses équipements, fournitures, matériels et matériaux excédentaires ainsi que tous détritiques et ouvrages provisoires de toute nature et laisser le site et les ouvrages propres en bon état de fonctionnement. Le Co-contractant est autorisé à conserver sur le site, jusqu'à la fin du délai de garantie, tous les équipements, fournitures, matériels, matériaux et ouvrages provisoires dont il a besoin pour remplir ses obligations au cours de la période de garantie.
- ✓ Dans un délai de 60 jours après la réception provisoire, un dossier de récolement des différents ouvrages sera établi par le cocontractant et remis au maître d'œuvre pour chaque membre de l'équipe de projet. Ce dossier de récolement fournira des renseignements aux tiers. Il comprend trois types d'indications :
 - En premier lieu, le positionnement de l'ouvrage concerné dans son environnement (situation, profils et repérages).
 - En deuxième lieu, la consistance de l'ouvrage, comprenant ses dimensions exactes (plans, élévations, coupes) et éventuellement les notes de calcul.
 - En dernier lieu, le **fonctionnement** de l'ouvrage et les conditions de sa **maintenance** (références des pièces de rechange s'il y a lieu, etc.). Le cas échéant, le dossier indique également si des mesures de sécurité ou des précautions particulières doivent être mises en œuvre.

40.3. Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à un (1) an, à compter de la date de réception provisoire (la dernière réception provisoire, s'il y a lieu) des travaux.

La réception définitive sera prononcée par la Commission de réception à l'expiration du délai de garantie sur demande écrite du Titulaire.

Dans un délai d'un mois suivant la date de la réception définitive des travaux, il sera procédé à la levée du cautionnement prévu au présent marché.

40.4. Entretien pendant le délai de garantie

Pendant ce délai de garantie, le Co-contractant devra procéder à ses frais à la remise en état de toutes les parties d'ouvrages qui deviendraient défectueuses.

Il sera tenu, directement responsable, envers les tiers, des accidents pouvant résulter de ces désordres, même si ceux-ci ne lui ont pas été signalés par l'Ingénieur.

Toute malfaçon et toutes réparations et réceptions nécessaires, mais non effectuées entraîneront le rejet de la réception définitive jusqu'à leurs réalisations.

Si après réception provisoire, le Co-contractant ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours aux



prescriptions d'un Ordre de Service concernant les réparations ou réfections éventuelles, L'Ingénieur pourra sans avoir besoin d'une mise en demeure spéciale, faire exécuter, aux frais et risques du Co-contractant, par tout procédé qu'il jugera convenable, ces réparations ou réfections. Le montant des travaux ainsi effectués sera déduit sur les retenues. Le surplus, s'il y a lieu, sera payé par le Co-contractant sur présentation d'un mémoire signé par le Maître d'œuvre et certifié par l'Ingénieur.

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie, pour autant que le Co-contractant se soit acquitté de toutes ses obligations au terme du marché.

40.5. Réception définitive

40.5.1 Modalité de la réception définitive

Sur la demande du Co-contractant la réception définitive sera effectuée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission pour la réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire des travaux.

40.5.2 Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition, que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Co-contractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par tous les membres, le Co-contractant compris.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 41 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché

41.1 : Entrée en Vigueur du Marché

Le présent Marché signé par l'Autorité Contractante entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant. A partir de cette date, le Co-contractant doit commencer les travaux.

41.2 : Résiliation du Marché par Défaut d'entrée en Vigueur

Si le présent Marché n'est pas entré en vigueur dans les délais indiqués à compter de la date de signature du Marché, chacune des Parties peut, sous réserve d'une notification écrite adressée à l'autre Partie, dans un délai minimum de quatre (4) semaines, déclarer le présent Marché nul et non avenu, auquel cas aucune Partie ne pourra élever de réclamation au titre de ce Marché envers l'autre Partie.

41.3 : Commencement des Prestations

Le Prestataire commencera l'exécution de ses prestations à la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'ordre de service de démarrer les prestations.

41.4 : Achèvement du Marché

A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de l'Article 46 ci-après, le présent Marché prendra fin après la signature du décompte général et définitif sans réserve par le Co-contractant.

Article 42 : Suspension des paiements

Le Maître d'Ouvrage peut, par notification écrite, suspendre tous les paiements au Prestataire si ces derniers n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles, y compris les obligations relatives à l'exécution des Prestations, étant entendu que ladite notification de suspension devra (i) indiquer la nature de ce manquement, et (ii) demander au prestataire de remédier à ce manquement dans un délai qui ne saurait dépasser trente (30) jours après la date de réception par le prestataire de ladite notification de suspension.

Article 43 : Avenant

Aucun avenant aux termes et conditions du présent Marché, y compris aux modifications portées au volume des Prestations, ne pourra être effectué sans accord écrit entre les Parties et ne pourra entrer en vigueur sans l'approbation des bailleurs de fonds. Cependant chaque Partie devra accorder toute l'attention nécessaire aux propositions d'avenants soumises par l'autre Partie.



Article 44 : Manœuvres frauduleuses et corruption

Le Co-contractant déclare en signant le présent marché :

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 45 : Cas de force majeure

45.1 En cas force majeure, le Co-contractant ne verra sa responsabilité déchargée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du vingtième (20ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

45.2 Aux fins de la présente clause le terme "Force Majeure" désigne un événement échappant au contrôle du Co-contractant et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du Marché, les guerres et les révolutions, les incendies, les inondations cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits analogues.

45.3 En cas de force majeure, le Co-contractant notifiera rapidement par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Maître d'Ouvrage, le Co-contractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre du marché, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

45.4. Dans le cas où le Co-contractant invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont : - *pluie : 200 millimètres en 24 heures ; - vent : 40 mètres par seconde ; - crue : la crue de fréquence décennale.*

Article 46 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III du Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de dix (10) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

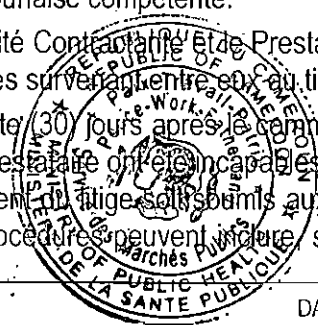
Article 47 : Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement amiable, tout différend découlant du présent marché sera tranché par les juridictions compétentes du Cameroun.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

L'Autorité Contractante Et le Prestataire fera tous les efforts nécessaires pour régler, à l'amiable, les différends ou litiges survenant entre eux au titre du Contrat.

Si, trente (30) jours après le commencement des négociations d'un règlement amiable, l'Autorité Contractante et le Prestataire ont été incapables de régler un litige né du Contrat, chacune des parties peut demander que le règlement du litige soit soumis aux procédures judiciaires ou d'arbitrage conformément au Droit camerounais. Ces procédures peuvent inclure, sans y être limitées, la conciliation sous forme de médiation d'un tiers ou la



saisine en vue d'un jugement d'un tribunal camerounais compétent.

Article 48: Droit Applicable

Le Contrat est soumis au Droit camerounais.

Article 49 : Normes environnementales et sociales

Le Consultant s'engage à :

- respecter et faire respecter par l'ensemble de ses sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement;
- appliquer, le cas échéant, les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnemental et social ou dans la notice d'impact environnemental et social fourni(e) par le Maître d'Ouvrage.

Article 50: Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Co-contractant et fournis au Chef de Service pour diffusion.

Article 51 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant par ce dernier.



Pièce N°5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)



a) Spécifications techniques
(Cahier de Clauses Techniques Particulières)

1. OBJET

L'objet du présent Cahier de Clauses Techniques Particulières concerne les travaux de réhabilitation/extension des infrastructures de certaines formations sanitaires dans les régions du Centre et de l'Est au Cameroun.

Les prestations comprennent tous les travaux tels que définis dans le présent document y compris tous les ouvrages décrits dans les plans et documents et fiches techniques annexés, destinés à la finition complète et parfaite de l'œuvre dans le cadre des pièces contractuelles et de la Réglementation en vigueur.

L'entreprise est chargée de la réalisation des ouvrages décrits dans le Descriptif (Partie 3 du CCTP), de façon complète y compris les travaux nécessaires découlant des études détaillées, mêmes si ces derniers ne figurent pas explicitement sur les plans et documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

2. CAHIER DE CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Le présent document dénommé C.C.T.P. comprend trois parties et est articulé comme suit :

- 1ère partie : Les notes préliminaires décrivant les prescriptions générales concernant tous les corps d'état
- 2ème partie : Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières relatives aux DTU, normes etc. selon les règles de l'art (CPTP)
- 3ème partie : Le Devis descriptif relatif aux caractéristiques détaillées des travaux à exécuter. Les renseignements donnés permettent de définir : les parties d'ouvrages élémentaires concernées, les matériaux utilisés pour la construction de ces ouvrages et leur mise en œuvre, la localisation des ouvrages.

3. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise devra se conformer strictement aux directives qui lui seront données par le Maître d'Ouvrage par l'intermédiaire du Maître d'Œuvre ou lors des visites de supervision Maîtrise d'ouvrage de l'UGP.

De même, il devra respecter les prescriptions de chantier définies dans les documents généraux tels que : CCAP, CPS ou autres.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'ensemble des CCTP et plans d'exécution, ainsi que de toutes les pièces mentionnées dans les différents documents du marché.

Note complémentaire :

- Bien que divisé par chapitres, le présent CCTP constitue un ensemble homogène. L'ensemble des chapitres forment un tout inséparable. L'esprit des documents est de prendre en compte tous les matériaux et la main d'œuvre nécessaires à l'exécution convenable des travaux.



serait omis par les uns, mais indiqué par les autres et qui serait nécessaire au parachèvement des travaux conformément à l'intention manifeste desdits documents du contrat doit être exécuté par l'entrepreneur sans plus-value. Bien plus, quelque omission ne saurait justifier aucune malfaçon ou fourniture de moins bonne qualité.

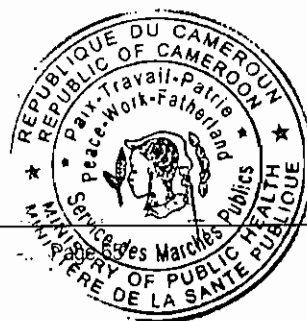
– Dans les documents contractuels, le Maître d'Ouvrage s'est efforcé de renseigner l'Entrepreneur sur la nature des travaux à effectuer, sur leur quantitatif et leur emplacement, mais il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif et que le soumissionnaire devra exécuter comme étant compris dans son prix, mais sans exception, ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaire et indispensable à l'achèvement complet de la prestation. En conséquence, l'entreprise devra étudier avec soin les pièces remises, se renseigner sur tout ce qui peut lui paraître douteux, visiter les lieux où doivent s'effectuer les travaux afin d'apprécier l'étendue de son intervention. De toute manière, le fait pour l'entrepreneur d'examiner sans rien changer les prestations des documents remis par le Maître d'œuvre ne peut atténuer en quoi que ce soit sa pleine et entière responsabilité.



1^{ère} Partie :

Table des matières

1.NATURE DES PRIX.....	66
2.VISITE DES LIEUX.....	66
3.INCIDENCES SI RETARD.....	66
4.NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX.....	66
5.ETUDE D'EXÉCUTION.....	67
6.PLANS DE RECOLEMENT DES OUVRAGES.....	67
7.CONNAISSANCE DES LIEUX ET PRISE DE POSSESSION.....	68
8.PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER.....	68
9.SECURITE ET HYGIENE DE CHANTIER.....	69
10.RESPECT DES REGLEMENTS DES VOIRIES ET DES VOIES D'ACCES.....	69
11.COORDINATION AVEC LES SOUS-TRAITANTS.....	71
12.NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS.....	71
13.CANALISATIONS ET CÂBLES RENCONTRÉS.....	71
14.IMPLANTATION ET NIVEAUX.....	72
15.RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE.....	72
16.RECOMMANDATIONS POUR NUISANCES.....	72
17.ESSAIS ET CONTRÔLE.....	73
18.PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	75
19.VARIANTES.....	75



1. NATURE DES PRIX

Les prix unitaires comprennent également tous les frais de chantier et autres dans les conditions définies aux pièces écrites. En résumé, le montant final des travaux est réputé comprendre tous les travaux et autres sujétions nécessaires à la réalisation complète et parfaite des ouvrages objets du présent marché.

Les prix comprennent sans que cette énumération soit limitative :

- Toutes les sujétions d'exécution quelles qu'elles soient compte tenu des conditions particulières du site d'une part et du projet d'autre part, que L'entreprise est réputé parfaitement connaître.
- Le maintien en état d'utilisation des réseaux divers et d'assainissement existant dans le site ou à proximité, tant en leurs tracés actuels qu'en leurs dévoiements provisoires ou définitifs.
- Les sujétions pour travaux en recouvrement entre les différents lots (voir ci avant).
- L'évacuation des eaux de surface et d'infiltration.
- Toutes les sujétions décrites poste par poste dans les parties 2 et 3 du présent CCTP.

2. VISITE DES LIEUX

Dès sa soumission, l'entreprise consultée est réputée avoir pleine connaissance des lieux et des accès. Elle doit intégrer dans son offre le coût de tous les travaux, dispositifs et moyens nécessaires pour accéder en tout point du site pour la réalisation des prestations objet du présent marché. L'entreprise doit fournir une attestation de visite des lieux.

3. INCIDENCES SI RETARD

L'entreprise prend également à sa charge et sous sa responsabilité les incidences financières du retard causé de son fait et s'engagera à rattraper tout retard et incidence liée aux retards.

4. NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Les prestations et travaux faisant l'objet du présent projet comprendront toutes les fournitures et les mises en œuvre nécessaires à l'achèvement complet des ouvrages. Les prestations concernent les lots suivants et sont reprises en détail dans le paragraphe « Etendue des travaux » de chaque lot.

- Lot 1 : Travaux préliminaires
- Lot 2 : Terrassement - Voiries et Réseaux Divers (VRD)
- Lot 3 : Gros œuvre
- Lot 4 : Charpente-Couverture
- Lot 5 : Revêtements scellés
- Lot 6 : Menuiseries bois et faux plafond
- Lot 7 : Menuiseries aluminium
- Lot 8 : Menuiseries métallique – Serrurerie
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Electricité - Courants forts - Courant faible- Climatisation – Ventilation
- Lot 11 : Plomberie sanitaire



➤ Lot 12 : Fosse à incinérer

NOTA :

L'énumération faite ci-dessus des différentes natures d'ouvrages n'est donnée qu'à titre indicatif et ne présente en aucun cas un caractère limitatif ou restrictif.

L'entrepreneur du présent marché devra le parfait et complet achèvement des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage exécutés dans les Règles de l'Art, de la réglementation, des Normes et D.T.U en vigueur. Il est implicitement prévu dans son offre toutes les sujétions :

- D'échafaudage, échafaudage, plateforme, des moyens de manutention et de levage, de protections, blindage, captage et épuisement d'eau si nécessaire.
- De gardiennage de ses ouvrages pendant toute la durée du chantier jusqu'à la réception de ses ouvrages.
- De maintien et confortement provisoire de toutes natures
- D'enlèvement des gravois et nettoyage journalier avec tri sélectif.
- De remise en état des lieux.

Avant tout début des travaux, l'entreprise proposera pour validation au Maître d'Œuvre le calendrier détaillé et le mode opératoire de l'ensemble de son intervention.

Il en sera de même du plan d'installation de chantier et aucun travail ne commencera tant que ces documents n'auront pas reçu ses approbations.

5. ETUDE D'EXÉCUTION

Les études architecturales et techniques ont été menées par le Maître d'Œuvre. Les plans figurant dans les documents DCE sont des plans d'exécution.

Les plans d'exécution fournis par le Maître d'Œuvre ont fait l'objet de notes de calculs prenant explicitement en compte les hypothèses de charges et surcharges ainsi que toutes charges provisoires lorsque celle s'avérait nécessaire.

Le Maître d'Œuvre fournira dans le DCE une liste des spécifications techniques détaillées des ouvrages (note de calcul, fiches techniques, ...) et plans d'exécution des ouvrages.

6. PLANS DE RECOLEMENT DES OUVRAGES

Pour la réception des différents ouvrages, l'entreprise aura à établir les plans de ses ouvrages "tels que réalisés". Le dossier de récolement pour les DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés), sera fourni dans un délai de trente [30] jours après la réception provisoire en sept (07) exemplaires physiques et deux exemplaires numériques contenant :

- Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur)



- La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS)
- Les autres documents
- Tableurs format .XLS
- Notes Word, format .DOC
- Divers manuscrits ou autres, format PDF

7. CONNAISSANCE DES LIEUX ET PRISE DE POSSESSION

L'entreprise est censée s'être engagé dans son marché en toute connaissance de cause. Son offre a pris en compte toutes les sujétions propres en particulier celles découlant :

- Des bâtiments existants et de leur configuration.
- Des contraintes relatives aux constructions voisines ou à la configuration du sol (relief).
- Des contraintes de stationnement et de circulations.
- Des contraintes de phasage pour la livraison de certaines parties avant d'autres (y compris opérations « tiroir »).
- Des accès et dessertes du chantier et de son organisation spatiale.
- Des règlements administratifs en vigueur (sécurité, circulation, bruit, nuisances)

L'entreprise prendra possession des lieux dans l'état où ils se trouvent et ce dès la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux du marché.

Après vérification de l'ensemble des documents en sa possession, l'entreprise devra signaler au Maître d'œuvre toutes les erreurs, discordances ou omissions qu'il aura pu constater.

L'entreprise procédera à la prise en charge du chantier et ne pourra réclamer aucun supplément du fait de sa mauvaise appréciation des diverses sujétions énumérées ci-avant et celles éventuellement non précisées au CCTP.

8. PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise soumettra son plan d'installation de chantier, étudié sur fond d'aménagement de sols.

Devront y figurer les installations énumérées ci-après notamment :

- Toutes les installations fixes et mobiles,
- Transformateur de chantier (s'il en faut un),
- Branchements eau, électricité....
- Aires de stockage (agrégats, armatures), matériels divers, préfabrication éventuelle,
- Ateliers suivant nécessité,
- Grues ou autre moyen de levage (suivant nécessité),
- Circulations de chantier,
- Installations d'hygiène des personnels de chantier, (vestiaires, réfectoires, sanitaires)
- Réseau d'eau du chantier avec tracé et implantation des postes de puisage et incendie
- Implantation d'extincteurs,
- Dispositifs de sécurité nécessaires aux circulations communes (garde-corps), etc...
- Schémas des installations électriques avec armoires de raccordement TCE,



- Protection provisoire des arbres conservés et des ouvrages existants dans le cadre du projet.
- Mise en place et entretien de la clôture de protection et de son déplacement évolutif en fonction du site des travaux.
- Stationnement des véhicules.
- Occupation temporaire de l'espace public
- Guerites de gardiennage
- Etc.

La liste ci-dessus est donnée à titre indicatif et est non limitative. Tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en place de l'organisation du chantier (grues, bétonnières, etc ...) seront réalisés par L'entreprise, étant entendu que l'entreprise remettra les lieux dans l'état où il les a trouvés, après enlèvement de ses installations.

Note complémentaire pour la clôture :

L'entreprise devra assurer la mise en place de palissades réglementaires sur le périmètre de l'emprise concernée. Ces palissades continues seront réalisées en panneaux de grande dimension, d'une hauteur au moins égale à 2,50m, métalliques ou en bois. En plus de ces dispositions, l'entreprise devra effectuer tous les déplacements et adaptations de clôture utiles au bon déroulement du chantier et cela pour toutes les phases successives.

9. SECURITE ET HYGIENE DE CHANTIER

La sécurité et les installations d'hygiène communes, seront sous la responsabilité de l'entreprise il sera établi et affiché un règlement de sécurité intérieure :

- Port des Equipements de Protection Individuelle pour tous les personnels travaillant sur chantier et pour tous les visiteurs,
- Plan de Sécurité affiché,
- En ouverture de chantier, formation de toutes les personnes devant se trouver, à un moment ou un autre, sur le chantier (personnel ouvrier, encadrement, Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, visiteurs, etc...),
- Réalisation et maintien des protections,
- Tenue des effectifs (mini/maxi),
- Mise en place de panneaux de sécurité,
- Sanitaires, réfectoires, vestiaires ...
- Descriptif des matériels utilisés et leurs dispositifs de sécurité (protection électrique)
- Plan des échafaudages et étalements,
- Dispositions particulières pour travaux spécifiques (soudures, utilisation de produits toxiques).

10. RESPECT DES REGLEMENTS DES VOIRIES ET DES VOIES D'ACCES

Nettoyage des salissures sur voies :



L'entreprise est tenue d'installer un moyen de nettoyage des roues des véhicules, de le maintenir en bon état de fonctionnement et d'obliger tous les véhicules sortant du chantier ou des voies de dessertes sur la voirie publique, se servir de ce dispositif. Nonobstant des dispositions, l'Entrepreneur devra maintenir les voiries dans un état de propreté compatible avec une circulation normale des usagers tant automobile que piéton.

En cas de non-respect de cette prescription le nettoyage pourrait être demandé directement par le Maître d'Œuvre à une entreprise extérieure aux frais de l'entrepreneur du présent marché.
Aucun arrêt de travaux qui serait imposé par les services administratifs pour cause de nuisance ne donnera lieu à prolongation des délais.

Protection et prévention d'accident :

Bien que la responsabilité du Maître d'Œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entreprise ne pourra se refuser à compléter ou améliorer les mesures de protection déjà prises si celles-ci sont jugées insuffisantes, et dans ce cas il ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire pour une protection parfaite et efficace.

L'entreprise se conformera aux différents règlements de sécurité, tant dans le périmètre du chantier qu'à l'extérieur, en vigueur et en particulier au règlement français suivant :

- Loi du 6/12/76 et décrets d'application du 9/6/77.
- Texte « mesure de prévention des accidents » du 11 /06/80 approuvé par le C.T.N des industries du B.T.P.
- Mesures réglementaires du décret du 8/01/65 modifié par le décret du 6/5/95.

Si des véhicules de chantier viennent à manœuvrer sur la voie publique, l'entreprise mettra en place les panneaux réglementaires et affectera le personnel éventuellement nécessaire au contrôle de la circulation. L'entreprise sera responsable des dégâts occasionnés par ses véhicules ou appareils sur les voies publiques, trottoirs, bordures. Il devra en outre :

- Se soumettre aux charges et prescriptions de police en vigueur,
- Installer à ses frais les panneaux et l'éclairage imposés par lesdites prescriptions,
- Respecter le plan d'installation de chantier,
- Remettre les lieux en état après tous dégâts occasionnés par ses véhicules ou appareils sur la voie publique.

En cas d'occupation de la voie publique les droits découlant sont à la charge de l'entreprise jusqu'à réception sans réserve des travaux.

Protection des plantations et ouvrages divers existants

Sont à protéger : les arbres, l'éclairage public, la clôture mitoyenne existante et rester après le chantier, les divers édifices existant sur le chantier devant être conservés et les tampons d'égouts situés sur les voies de desserte du chantier ou à proximité.



Pour les réseaux en place, l'entreprise ne pourra déposer aucune canalisation de quelques sortes que ce soit sans s'être assuré de leur nature, leur destinataire et leur neutralisation. Il devra s'assurer, avant intervention, que les branchements ont été désactivés. En cas de réseaux actifs desservant les propriétés voisines, ces derniers devront être obligatoirement maintenus en service.

En ce qui concerne les réseaux existant sur le terrain avant intervention, le Maître d'Ouvrage doit faire le nécessaire avec les Concessionnaires concernés, par courrier ou si nécessaire plan de repérage de d'implantation de ce réseau (réseau enterré éventuellement).

11. COORDINATION AVEC LES SOUS-TRAITANTS

Coordination avec les sous-traitants

L'entreprise devra assurer une parfaite coordination entre les sous-traitants, en s'appuyant sur la planification mise en œuvre. Cette coordination devra répondre aux critères suivants :

- Reflet de l'avancement des travaux.
- Mise en évidence des points critiques.
- Mise en place des processus de communication.
- Coordination de l'action de tous les intervenants.

En particulier, il doit gérer de façon efficace l'interface des ouvrages exécutés par ses soins avec les ouvrages à exécuter par les sous-traitants. Les réservations demandées en temps utile devront figurer sur les PEO. En aucun cas, le Maître d'Œuvre n'interviendra pour régler des problèmes d'interfaces entre les différents intervenants.

12. NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS

L'entreprise du présent marché devra :

- Assurer la parfaite maintenance des lieux dans un état de propreté irréprochable.
- Goulottes et bennes à gravats en nombre suffisant (implantation à soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre). Avec pour les démolitions et/ou des matériaux spécifiques, le passage obligatoire en tri sélectif.
- Le nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique agréée, afférents à ses travaux suivant l'avancement du chantier.
- Le nettoyage quotidien et systématique des abords du chantier, notamment les voiries pour l'automobile et le piéton.

Il ne sera pas accepté que le chantier ait des impacts négatifs sur l'environnement.

13. CANALISATIONS ET CÂBLES RENCONTRÉS

Lors de l'exécution des travaux, l'entreprise devra prendre toutes précautions afin de ne pas endommager ni détruire les canalisations et câbles existants rencontrés.



Si c'est le cas, l'entreprise devra immédiatement, et dès localisation d'un de ces ouvrages, avertir le Maître d'Œuvre et le Maître d'ouvrage et les Services compétents pour obtenir toutes instructions utiles.

L'entreprise devra dans le cadre du prix de son marché, garantir le maintien, la protection, la bonne conservation et le fonctionnement parfait de ces canalisations et câbles repérés sur un plan remis avec le dossier d'appel d'offres, et cela pendant toute la durée des travaux du présent marché.

Dans le même esprit, la protection des ouvrages au voisinage des travaux sera obligatoirement assurée pendant toute la durée du chantier. L'entreprise prendra toutes les précautions utiles de protection.

14. IMPLANTATION ET NIVEAUX

Les cotes altimétriques à respecter figurent sur les différents plans d'exécution joints au présent dossier.

A noter que les documents architectes donnent les cotes des niveaux finis et de même pour toutes les autres dimensions (nus intérieurs, longueur des façades etc...), les documents de structure fournissent les cotes brutes sauf mentions spéciales.

Lors de l'exécution des travaux, l'entreprise sera tenue de vérifier et signaler toute discordance entre l'implantation à respecter et les discordances pouvant intervenir sur le site.

15. RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

Pour le cas où des dommages, désordres ou dégradations si minimes soient-ils aux existants étaient constatés, le titulaire du présent marché devra prendre toutes les dispositions utiles pour remettre en l'état les éléments dégradés.

En aucun cas, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre ne pourra être tenu pour responsable des dommages ou dégradations aux existants. Pour cela, il est nécessaire de faire réaliser un constat contradictoire entre les parties, c'est-à-dire l'Entreprise, la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage.

Il faut entendre par existants les ouvrages situés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte du chantier, connus et présumés comme tels. A ce sujet, l'entreprise devra, avant tout commencement d'exécution et sous son entière responsabilité, effectuer toute enquête préalable.

Il ne sera toléré aucun désordre. Dans le cas d'apparition de fissures capillaires l'entreprise devra prendre toutes dispositions utiles pour y remédier en changeant si nécessaire sa méthodologie d'exécution. La remise en états des désordres sera à sa charge (voir ci-dessus).

16. RECOMMANDATIONS POUR NUISANCES

Toutes les dispositions seront prises pour causer un minimum de gêne et de perturbations au voisinage du chantier.

Une attention particulière sera portée :



- sur les bruits et vibrations de chantier
- sur les poussières et fumées de chantier qu'il est important de diminuer au maximum.

17. ESSAIS ET CONTRÔLE

17.1 GENERALITES ET BASE DU CONTRÔLE ET DES ESSAIS

En plus des contrôles effectués par le Maître d'Œuvre, il est rappelé à l'entreprise qu'il lui incombe d'exercer un contrôle interne des ouvrages qu'il réalise. Le coût des essais de contrôle interne est pris en compte dans les prix unitaires spécifiques des ouvrages.

Sous la responsabilité d'une personne nommément désignée, ce contrôle interne sera réalisé à différents niveaux:

- Au niveau des fournitures,
- Au niveau du stockage,
- Au niveau de l'interface entre différentes techniques,
- Au niveau des essais préalables sur échantillons, sur le site,
- En cours de travaux, etc...

S'ajouteront à ce contrôle interne, les essais et contrôles demandés au titre du présent CCTP susceptibles d'être complétés à la demande du Maître d'Œuvre en cas d'insuffisance de résultats.

Dans le cas d'essais complémentaires demandés sur des ouvrages dont les résultats laisseraient subsister un doute sur la qualité, les frais de ces essais exceptionnels seront à la charge du Maître d'Ouvrage si leur résultat est favorable ou à la charge de l'entreprise si leur résultat lui est défavorable.

Les essais sans être limitatifs porteront principalement sur :

- analyse des eaux
- analyse des eaux de gâchage
- essais des bétons
- essais de résistance
- essais de compacité
- essais de plasticité
- essais des scellements d'aciers dans ouvrages exécutés, etc...

17.2 COMPLEMENTS ET DETAILS D'INFORMATION POUR LE CONTRÔLE

a. Contrôle interne de l'entreprise

L'entreprise est tenu de mettre en place, sur le chantier, un service "contrôle interne" dont la mission est d'assurer la vérification des prescriptions du présent marché et notamment, toutes les prescriptions nécessitées par les opérations suivantes :

- Contrôle de l'implantation des ouvrages.
- Contrôle des matériaux et de leur mise en œuvre.
- Auscultation des ouvrages et interprétation des mesures.
- Contrôle relatif à la protection de l'environnement.



- Contrôle relatif à l'hygiène et à la sécurité,
- Respect des procédures d'exécution et des règles de l'art.

Sauf stipulation contraire, les frais relatifs aux opérations ci-dessus sont réputés inclus dans les charges à répartir et ne font donc pas l'objet de rémunération spécifique.

b. Organigramme

Le contrôle interne à l'entreprise doit être sous la responsabilité d'un ingénieur, responsable du contrôle interne. Sa mission générale est de coordonner l'ensemble des opérations de contrôle, et de dégager les interprétations des mesures d'auscultation. Il a aussi la charge des mesures particulières. La présence du responsable de contrôle interne est exigée à chaque réunion de chantier.

c. Plan de contrôle

La mission du contrôle interne doit s'effectuer conformément à un plan de contrôle établi par l'ingénieur responsable du contrôle interne et soumis à l'accord du MOE et de l'Ingénieur du Marché avant le début des travaux.

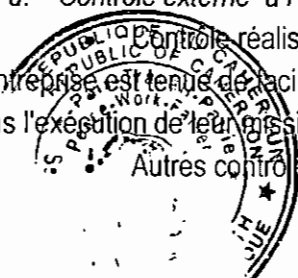
Ce plan doit comporter :

- L'organigramme du service de contrôle interne avec les attributions de chacun nommément désigné.
- Le plan d'organisations de contrôles. Ce document est un recueil indiquant tous les éléments devant faire l'objet de contrôles. Il définit, pour chacun d'eux, les prescriptions suivantes :
 - Consistance du contrôle (Définition précise des points à contrôler, interprétation éventuelle...).
 - Résultats à obtenir.
 - Mode opératoire utilisé par l'entreprise (matériel, précision...)
 - Fréquence du contrôle.
 - Responsable du contrôle.
 - Les modèles de documents à fournir par l'entreprise, matérialisant les contrôles (fiches, relevés,...).
 - Le modèle des fiches "préavis" dont le but est d'aviser à temps le Maître d'Œuvre de la date d'exécution de certaines tâches (travaux ou contrôles).
 - Le plan schématique de l'ouvrage avec l'indication des désignations symboliques et conventionnellement adoptées pour distinguer, sans ambiguïté, les parties d'ouvrages à construire.
 - Le traitement des non-conformités : non-conformités de produit non-conformités de plans d'exécution non-conformités d'implantation non-conformités d'exécution non-conformités de qualité etc...

d. Contrôle externe à l'entreprise

Le contrôle réalisé par des laboratoires spécialisés :
L'entreprise est tenue de faciliter la réalisation de ces contrôles et devra assister à ces laboratoires dans l'exécution de leur mission.

Autres contrôles externes à l'entreprise :



Le Maître d'Œuvre procédera à toutes les vérifications qu'il jugera utiles, tant sur le chantier qu'en usine, entrepôts ou carrières. Il interviendra lui-même ou par l'intermédiaire d'un organisme de son choix. L'entreprise est tenue de faciliter l'exécution de ces vérifications. Il est tenu à ses frais de fournir les échantillons nécessaires et de mettre à la disposition du personnel chargé de ces opérations, les engins et leurs conducteurs, ainsi que le matériel nécessaire. La gêne apportée par ces vérifications est supportée sans rémunération par l'entreprise.

18. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

18.1 APPROBATIONS

Il est rappelé à l'entreprise que toute intervention ou travail devra avoir reçu l'approbation du Maître d'Œuvre complétée de celle du Maître d'Ouvrage, lorsqu'il y aura engagement financier.

18.2 NOTE CONCERNANT LA QUALITÉ

L'entreprise disposera au sein de son établissement de l'existence d'un PAQ (Plan d'Assurance Qualité) conforme la norme ISO 9001, et devra justifier à tout moment de la réalité de la mise en œuvre du PAQ établi pour l'exécution du présent Marché et approuvé préalablement à sa mise en vigueur.

Ce plan d'assurance qualité, qui sera soumis au Maître d'œuvre pendant la période de préparation contiendra notamment :

L'organisation du contrôle interne,

- La description des méthodes de mise en œuvre des matériaux et des matériels utilisés,
- La description des contrôles particuliers et de l'organisation générale,
- L'organigramme détaillé et nominatif du chantier,
- Les points critiques et les points d'arrêt,
- Le traitement des non-conformités.

18.3 NOTE CONCERNANT LE PGES (PLAN DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

L'Entreprise devra rendre un Plan de Gestion de l'Environnement et Social et devra en assurer le respect pendant toute la durée du chantier en affectant à cette tâche le personnel nécessaire.

19. VARIANTES

Si l'entreprise propose des modifications, celles-ci doivent recevoir l'accord du Maître d'œuvre. Implicitement, cette solution variante inclut le coût des incidences éventuelles sur l'ensemble des corps d'état ainsi que sur les frais d'études consécutifs.



2^{ème} Partie :

LE CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CPTP)

Table des matières

LOT 1. TRAVAUX PRELIMINAIRES.....	79
LOT 2. TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD).....	82
LOT 3. GROS ŒUVRE	96
LOT 4. CHARPENTE-COUVERTURE.....	114
LOT 5. REVETEMENTS SCHELLES.....	129
LOT 6. MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND	132
LOT 7. MENUISERIES ALUMINIUM	136
LOT 8. MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE.....	137
LOT 9. PEINTURE	140
LOT 10. ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION	144
LOT 11. PLOMBERIE SANITAIRE.....	160
LOT 12. FOSSE A INCINERER.....	165
LOT 13. ETANCHEITE ET ISOLATION	166



1. SPECIFICATIONS GENERALES

1.1 GENERALITES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (C.P.T.P.) a pour objet de rappeler, les textes de référence et la Réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre de prestations du commerce et d'ouvrage façonnés pour obtenir des ouvrages «complets».

Les normes applicables sont celles reconnues sur le plan international par exemple, DIN, ISO ou équivalente.

Tous les matériaux nuisibles pour l'environnement sont interdits (amiante, gaz CFC etc. ...)

1.2 TEXTES DE REFERENCES - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques, en vigueur en République du Cameroun, ainsi qu'à ceux publiés en France et en Union Européenne, rendus applicables au Cameroun.

Pour ceux publiés en France, ils sont essentiellement recueillis au Journal Officiel et au REEF, édités par le CSTB - 4 avenue du Recteur Poincaré - 75782 Paris - France et aux éditions Eyrolles - 61 boulevard Saint-Germain - 75005 Paris.

L'ensemble de ces documents n'est pas joint au marché, mais réputé connu et suivi par l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux. La date de référence de ces documents sera celle de l'offre.

1.3 PROVENANCE, QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

a. Conformité aux normes

La provenance, la qualité, les caractéristiques, les procédés de fabrication ainsi que les essais de contrôle et de réception des matériels et produits fabriqués devront satisfaire aux normes fixées par le présent Cahier des Prestations Techniques Particulières et en tout état de cause aux normes françaises homologuées ou réglementairement en vigueur au moment de la signature du marché, que l'Entrepreneur est réputé connaître.

Toutefois, sous réserve de l'agrément du Maître d'œuvre, pourront être également utilisés des matériaux et matériels correspondants à qualité équivalente, ou supérieure à celle des normes fixées par le présent CPTP. L'Entrepreneur joindra à sa proposition un recueil intégral des normes proposées et traduites en français s'il y a lieu.

L'Entrepreneur produira pour chaque fourniture le certificat d'homologation et il indiquera pour chaque produit proposé les spécifications techniques, les modes d'emploi ainsi que les contre-indications éventuelles. L'Entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'œuvre de la qualité des matériaux et matériels livrés.

b. Provenance

Les fournitures et matériaux faisant l'objet d'une importation au Cameroun devront obligatoirement comporter les documents justifiant de leur production dans le pays concerné.



Toutes les fournitures et tous les matériaux entrant dans la composition des ouvrages devront être agréés par le Maître d'œuvre.

Pour obtenir cet agrément, l'Entrepreneur présentera à l'acceptation du Maître d'œuvre un dossier technique d'agrément des matériaux, matériel et fournitures entrant dans la composition des ouvrages.

Ce dossier devra comprendre tous documents permettant de justifier l'origine et la qualité des matériaux ou produits fabriqués ainsi qu'un descriptif détaillé des matériels comportant entre autres les plans schématiques d'installation et les courbes caractéristiques de fonctionnement.

Les matériaux ou matériels non courants pourront être admis dans les conditions suivantes : L'Entrepreneur devra remettre au Maître d'œuvre un memorandum des essais de toute nature, auxquels ces matériaux ou matériels ont été soumis dans les laboratoires officiels et selon les méthodes couramment utilisées pour les matériaux connus. Au vu des résultats d'essais et calculs justificatifs, le Maître d'œuvre acceptera ou refusera l'utilisation du matériau nouveau considéré.

Remarques importantes : les références de produits indiqués dans les documents du présent dossier, sous forme d'appellation commerciale, est faite uniquement à titre descriptif sans aucune exigence de fourniture dans les types ou la marque mentionnés.

c. Qualité, contrôle et essais

Le Maître d'œuvre se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer, aux frais de l'entrepreneur, en tout point et à toute époque qu'il jugera utile, le contrôle de la qualité des matériaux utilisés, de leur lieu et mode stockage, de leur provenance et conditions de transport. L'Entrepreneur devra donner toute facilité aux représentants du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle pour effectuer ces vérifications.

Tous les matériaux approvisionnés reconnus défectueux après essais devront être transportés hors du chantier par l'Entrepreneur et à ses frais dans un délai fixé par le Maître d'œuvre.

L'Entrepreneur aura à sa charge tous les essais supplémentaires effectués en vue de vérifier s'il a bien porté les corrections aux fournitures non conformes.

1.4 RECEPTIONS DES TRAVAUX

a. Réception provisoire

Immédiatement après l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur le signalera par écrit au Maître d'œuvre. Ce dernier procédera à la réception provisoire, en présence du Maître d'Ouvrage et de l'Entrepreneur.

Cette réception donnera lieu à un procès-verbal signé par toutes les parties.

L'Entrepreneur sera tenu de remplacer immédiatement, à ses frais, toute pièce ou ouvrage non conforme aux prescriptions ou règlements en vigueur et prendre à sa charge toutes les remises en état résultant de ces remplacements.

b. Réception définitive

La réception définitive sera prononcée sans réserve un an à dater de la réception provisoire en présence du Maître d'Ouvrage et de l'Entrepreneur à condition que celui-ci ait satisfait à l'ensemble des obligations du marché.



LOT 1. TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.0 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux du Lot 1 seront décomposés comme suit :

- INSTALLATIONS DE CHANTIER
- DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN
- TRAVAUX DE DEMOLITION

1.1 INSTALLATION DE CHANTIER

L'Entrepreneur aura à sa charge la réalisation des travaux préparatoires au chantier ainsi que les prestations d'intérêt commun à tous les corps d'état, nécessaires à la bonne marche du chantier.

L'Entrepreneur prévoira dans son offre :

- les installations suffisantes pour garantir la sécurité du personnel, des visiteurs et des matériaux et matériels stockés sur le chantier conformément aux prescriptions des CCAG et CCAP.
- la mise en place et le maintien pendant toute la durée des travaux, de tous les dispositifs de protection collective conformément à la loi "Sécurité Santé" et ses annexes.
- la tenue au jour le jour et pendant toute la durée des travaux un cahier journalier de chantier où seront mentionnés la date du jour, le nom de toutes les personnes travaillant sur le chantier avec leurs fonctions respectives, les heures d'arrivée, ainsi que les observations pertinentes relevées.

L'Entrepreneur sera responsable du site durant le Chantier et cela jusqu'à la Réception provisoire des Travaux. A ce titre il devra :

- présenter à l'approbation du Maître d'œuvre et avant le démarrage des travaux, le plan d'installation de chantier
- assurer le gardiennage de jour comme de nuit
- procéder au repli de toutes les machines et matériaux à la fin des travaux
- assurer le nettoyage régulier du chantier ainsi qu'un nettoyage général du site en fin de chantier
- mettre en place une clôture provisoire de façon à clore l'enceinte du chantier ainsi que des panneaux réglementaires de prévention des risques et de restriction d'accès
- mettre en place un panneau de chantier à l'entrée du site, soumis à l'approbation du maître d'œuvre.
- installer des bureaux de chantier ainsi que des sanitaires dans le respect des normes d'hygiène des locaux à l'usage collectif.
- les alimentations eau et électricité ainsi que l'ensemble des démarches administratives pour que ces branchements soient fait dans le respect de la réglementation et de la législation la continuité du fonctionnement de l'hôpital durant les travaux
- l'ensemble des assurances dues au titre du marché conformément au CCAG
- la réalisation d'un programme d'exécution car de l'ensemble des notes de calculs et plans d'exécutions nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages notamment ceux en béton armé sera fourni par le Maître d'œuvre.
- la fourniture, dans un délai de 30 jours à partir de la réception provisoire, des plans de recouvrement des ouvrages.



L'entrepreneur sera tenu de remplir les fiches d'évaluation du projet notamment les fiches d'emploi et les fiches de détermination de divers ratios suivant le modèle et dans les délais prescrits par le Maître d'œuvre.

DETAIL DU DOSSIER DE RECOLEMENT

Dossier « de récolement » de mise à jour des documents en fin d'entreprise – Frais liés à la constitution du D.I.U. (Dossier d'Intervention Ulérieure)

Après la réception provisoire des travaux, l'adjudicataire devra fournir à la Maitrise d'œuvre le dossier dit « de recollement » rédigé exclusivement en français et accompagnés du dossier des fiches techniques signées par la Maitrise d'œuvre. Chaque dossier comprendra nécessairement toutes les informations utiles et pertinentes destinées à permettre en toute sécurité l'exécution de travaux futurs tels que notamment l'entretien, la maintenance et les travaux ultérieurs prévisibles comme les réparations, le remplacement ou le démontage de certains éléments ou équipements.

Chaque dossier comportera obligatoirement tous les plans mis à jour de manière à refléter fidèlement la situation des travaux réellement exécutés en fin de chantier.

Tous les renseignements relatifs au tracé ainsi qu'à la profondeur d'enfouissement des canalisations enterrées de toute natures découvertes en cours de chantier (eau, gaz, électricité, téléphone, détection incendie, détection anti-intrusion, télédistribution, liaison informatique, air comprimé, conduit de chauffage et de ventilation, canalisations de décharge et réseau d'égouttage, etc.) sont à transcrire dans le dossier « de Recollement ». Cette obligation s'applique à tous les types de canalisations, tant en pose apparente qu'en pose encastrée, ou rendus invisibles en fin de travaux. Lesdites canalisations devront être matérialisées de manière claire et compréhensible à une échelle appropriée et éventuellement accompagnées de photos permettant de localiser les canalisations encastrées.

Pour la mise à jour des tracés sur plans, il sera fait usage de techniques de représentation modernes (informatique ou autre) visant à fournir au Maître de l'ouvrage des documents reflétant des tracés coloriés avec légende appropriée et l'utilisation des signes et symboles conventionnels. Ils sont à reproduire sur plans plastifiés ou toute autre méthode équivalent visant à garantir une parfaite conservation des données à long terme. Le document final original mis à jour en fin d'entreprise par l'adjudicataire sera impérativement présenté à l'auteur de projet et au coordinateur avant reproduction finale.

L'Entrepreneur devra fournir, en plus de ce qui est prévu ci-dessus, dans son dossier des ouvrages exécutés toutes les notes explicatives, les notices techniques, les notices d'entretien, les certificats de garantie, etc...

L'entreprise aura à sa charge la réalisation des travaux de terrassements généraux, des travaux préparatoires au chantier ainsi que les prestations nécessaires à la bonne marche du chantier.

Le dévoiement des réseaux éventuels en lien avec les concessionnaires, selon une étude du site réalisée au préalable (compris dans les frais d'installation de chantier) et en concertation avec le MO et le MOE sera à la charge du Maître d'Ouvrage. Toutefois si dans le cadre des travaux, l'entreprise endommage un réseau non identifié tel que décrit précédemment, celui-ci fera les réparations à ses frais.



En outre, pour permettre une bonne coordination des travaux, L'entreprise et ses éventuels sous-traitants sont tenus de prendre connaissance des présentes spécifications dans leur totalité.

Tous les intervenants, à savoir L'entreprise et ses éventuels sous-traitants seront solidaires et obligés de prévoir toutes les fournitures et sujétions nécessaires au complet achèvement des ouvrages dès que ces fournitures et sujétions seront reconnues indispensables à l'ensemble du travail.

1.2 DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN

a - Débroussaillage en zone de terrain remodelé

Le débroussaillage, l'abattage et le dessouchage des arbres seront réalisés dans l'emprise des zones de terrain remodelé comme défini sur le plan de repérage de traitement du sol.

Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité d'augmenter ou de réduire ne serait-ce que partiellement et à sa convenance, cette emprise. Aucun arbre situé en dehors de l'emprise de la voirie et des futures constructions ne sera abattu sans l'accord préalable du Maître d'œuvre.

b - Débroussaillage en zone de terrain non remodelé

Le débroussaillage sera réalisé en zone de terrain non remodelé comme défini sur le plan de repérage de traitement des sols. Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité d'augmenter ou de réduire ne serait-ce que partiellement et à sa convenance, cette emprise. Tout arbre devra être conservé sauf décision préalable du Maître d'œuvre.

c - Abattage et dessouchage des arbres

Sur indication du Maître d'œuvre, l'Entrepreneur procédera à l'abattage et au dessouchage des arbres existants. L'abattage des arbres comprend également le dessouchage, l'enlèvement de toutes les racines et produits végétaux de toutes sortes, le remblaiement des trous formés par l'enlèvement des souches et des grosses racines.

Les produits de l'abattage et du dessouchage seront évacués hors de l'emprise et mis en dépôt en des lieux agréés par le Maître d'œuvre et seront dans tous les cas disposés de façon à ne pas gêner l'écoulement des eaux et le fonctionnement du chantier.

1.3 TRAVAUX DE DEMOLITION

Les ouvrages existants y compris les ouvrages enterrés affectés par l'aménagement de la zone seront démolis sur ordre du Maître d'œuvre : superstructures et leurs fondations en maçonnerie et béton armé ou non-armé, menuiseries, carrelage, faux-plafond, charpentes et toiture.

Tous les matériaux de récupération seront placés sur les aires désignées par le Maître d'œuvre. Ils resteront propriété du Maître d'Ouvrage. Tous les matériaux de démolition non récupérables seront avancés sur un lieu désigné par le Maître d'œuvre.

2***FIN DE LOT ***



LOT 2. TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)

2.1 TERRASSEMENTS GENERAUX

2.1.1 GENERALITES

Les terrassements généraux comprennent la mise en forme du terrain par déblais et remblais sur les zones d'intervention définies sur les plans d'exécution. Ils concernent les travaux de terrassements à effectuer pour :

- implantation piquetage du tracé des réseaux enterrés et voiries,
- décapage de la terre végétale,
- tranchées pour les réseaux divers,
- fouilles pour encaissement des chaussées,
- plates-formes destinées à la circulation piétonnière,
- plates-formes destinées aux espaces verts,
- remblai des fouilles après exécution des ouvrages,
- nivellement des abords après exécution.

L'Entrepreneur restera entièrement responsable de toutes perturbations ou tous mouvements de terrain.

Il ne sera accordé aucune indemnité pour les travaux accessoires nécessités notamment du fait de :

- a) la nature du terrain (fouilles, manutentions, enlèvements),
- b) les fouilles exécutées dans l'eau ou les boues liquides,
- c) les manutentions et enlèvements des déblais mouillés ou infectés,
- d) les fouilles et manutentions exécutées dans l'embaras des étais, en sous-œuvre, par petites parties.

Aucun supplément ne sera admis du fait de présence éventuelle d'eau provenant de nappes, suintement ou toutes autres causes.

2.1.1.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les ouvrages du présent chapitre devront répondre aux conditions et prescriptions des textes législatifs, réglementaires, techniques et technologiques en vigueur en République du Cameroun, ainsi qu'à ceux publiés ailleurs et rendus applicable au Cameroun dont notamment les suivants :

2.1.1.2 NORMES ET DTU

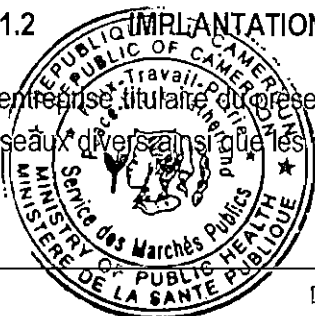
- D.T.U. N° 12: Terrassement pour le bâtiment
- D.T.U. N° 13.1: Fondations superficielles
- Norme NF P 98-331: Techniques et contraintes liées aux terrassements.

2.1.1.3 RÈGLES DE CALCUL

DTU 13.12 : Règles pour le calcul des fondations superficielles.

2.1.2 IMPLANTATION DES OUVRAGES DE V.R.D ET DES BATIMENTS

L'entreprise titulaire du présent lot a obligation d'assurer l'implantation de tous les ouvrages de voirie et réseaux divers ainsi que les ouvrages de génie civil qui les accompagnent, conformément aux plans du



Maître d'œuvre et à ceux des bureaux d'études. Il fera établir à ses frais par un géomètre agréé, le piquetage de base.

Les piquets sont rattachés en plan et en altitude à des repères fixes. L'Entrepreneur est tenu de veiller à leur conservation, ainsi qu'à leur déplacement si les besoins des travaux l'exigent. Il aura à sa charge la vérification des cotes de niveaux portées sur les plans.

Lorsqu'un tracé est éventuellement réalisé pour un autre corps d'état par l'Entrepreneur du lot VRD, le titulaire du présent lot demande «l'assistance» et le «contrôle» de ce corps d'état.

Tous les travaux d'implantation et de piquetage feront l'objet d'une réception.

2.1.3 MATERIAUX POUR TERRASSEMENTS GENERAUX

2.1.3.1 MATÉRIAUX POUR REMBLAIS

a - Définition des matériaux

Les matériaux pour remblais proviendront des déblais, s'il y a lieu, ou éventuellement d'emprunts sur des sites reconnus par le Maître d'œuvre.

b - Matériaux provenant de déblais

En règle générale tous les matériaux provenant de déblais seront réutilisés en remblais, à l'exception toutefois des matériaux contenant plus de 0,5 % de matières organiques, des vases et des matériaux fins très argileux dont la limite de liquidité L.L serait supérieure à 60.

c - Matériaux provenant d'emprunts

Lorsque le volume de remblais dépasse celui du déblai, l'Entrepreneur soumettra à l'agrément du Maître d'œuvre, au plus tard 60 jours avant de commencer les travaux, les sites d'emprunts qu'il compte exploiter. Le Maître d'œuvre autorisera ou refusera l'exploitation d'un emprunt au vue des résultats d'identification des matériaux contenus dans le dossier géotechnique obligatoirement présenté.

d - Couche de base en matériaux sélectionnés

- Couche de fondation en latérite :

La prospection et la reconnaissance des gisements de latérite sélectionnés pour couches de fondation et de base, ainsi que les essais d'identification correspondants, seront effectués au frais de l'Entrepreneur, par lui-même ou par le laboratoire BTP de son choix.

L'Entrepreneur soumettra à l'agrément du Maître d'œuvre, au plus tard 60 jours après l'ordre de commencer les travaux, les sites d'emprunts qu'il compte exploiter, avec identification des matériaux rencontrés (limites d'Atterberg, granulométrie, CBR, etc...). Le Maître d'œuvre précisera à l'Entrepreneur les limites autorisées et les épaisseurs de matériaux susceptibles d'être exploitées sans modification des prescriptions contractuelles.

- Couche de base en sable sélectionné :

Les matériaux pour la couche de base seront des matériaux naturels sélectionnés. Le pourcentage en poids de matières organiques ne devra en aucun cas excéder 0,5 %. L'indice de plasticité devra être inférieur ou égal à 20. Le pourcentage d'éléments passant au tamis de 0,08 mm devra être inférieur ou égal à 20. Le CBR après 96 heures d'imbibition et à 95 % de la densité sèche maximum donnée par l'essai Proctor modifié devra être supérieur ou égal à 80.

- Couche supérieure des remblais :

Les trente (30) centimètres supérieurs du remblai exécutés directement sous l'arase des terrassements doivent être réalisés avec des matériaux présentant un CBR à 96 heures d'imbibition et 95 % de la densité sèche maximum donnée par l'essai Proctor modifié, supérieur ou égal à 50.

2.1.4 MOUVEMENTS DES TERRES

2.1.4.1 DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE

Le décapage du terrain s'effectuera sur 20 à 30cm de profondeur selon la nature du terrain, après le débroussaillage et l'extraction des souches.

La terre végétale sera décapée là où elle existe dans l'assiette des terrassements, c'est à dire, entre crêtes des talus de déblais et pieds des talus de remblais. Dans les zones en remblais, les produits de décapage de la terre végétale seront, après avoir été expurgés notamment de racines et de débris végétaux ou matières étrangères de toutes natures, étalés sur les talus préalablement réglés et réceptionnés. Ces talus feront l'objet si nécessaire, d'exécution de redans de fixation des terres appropriées.

Les lieux de dépôt de la terre végétale obtenue comme indiqué ci-dessus par décapage, seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. Les produits de décapage seront, dans tous les cas disposés de manière à ne pas gêner l'écoulement des eaux et la circulation.

2.1.4.2 DÉBLAIS ET MIS EN DÉPÔT

Après décapage de la terre végétale, les matériaux de déblais seront réutilisés en remblais. Lors de l'exécution des déblais, l'Entrepreneur devra tenir le Maître d'œuvre informé des différents matériaux rencontrés, en particulier ceux dont la qualité n'est pas conforme aux spécifications du présent CPTP. Il devra obtenir l'accord du Maître d'œuvre avant de mettre des matériaux au rebut. Tous les matériaux non réutilisables en remblais seront mis en dépôt dans un lieu agréé par le Maître d'œuvre.

L'Entrepreneur devra assurer en permanence l'évacuation rapide et efficace des eaux pluviales au fur et à mesure de l'exécution des terrassements en déblais, de façon à éviter toute humidification affectant le compactage.

Les travaux doivent être menés de façon telle qu'après le réglage, les talus de déblais soient réalisés aux tolérances de 5 cm en distance par rapport à l'axe d'implantation. Les cotes altimétriques des fonds de déblais ne devront pas différer de plus de 2 cm, de celles du projet.

Tous les fonds de déblais seront soigneusement compactés de façon à obtenir in-situ une densité sèche au moins égale à 95 % de la densité sèche maximum donnée par l'essai Proctor modifié.

Il appartient à l'Entrepreneur d'assurer à ses frais en cours d'exécution, l'assainissement de la plateforme afin d'éviter toute imbibition des matériaux. Il devra, à cet effet, ouvrir des saignées, fossés ou ouvrages provisoires de toute nature propre à assurer en toutes circonstances l'écoulement permanent des eaux.

2.1.4.3 EXÉCUTION DES REMBLAIS

Toutes les assises de remblais seront, sur demande du Maître d'œuvre, préalablement compactées de façon à obtenir in-situ une densité sèche au moins égale à 90 % de la densité sèche maximum donnée par l'essai Proctor modifié. Le Maître d'œuvre avisera l'Entrepreneur quant aux dispositions à prendre dans le cas de rencontre de terrains d'assise gorgés d'eau.

Les opérations de remblais ne pourront commencer avant que l'Entrepreneur n'ait fait agréer les travaux préparatoires.

Au droit des remblais, l'Entrepreneur devra s'assurer de la nature et des qualités portantes des matériaux d'assise. Au cas où il serait décelé la présence de matériaux de mauvaise tenue, l'Entrepreneur devra aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui lui donnera toutes instructions à cet effet. Le Maître d'œuvre pourra prescrire à l'Entrepreneur la purge de ces matériaux de qualité insuffisante.



Les matériaux purgés seront évacués et mis en dépôt dans une zone désigné par le Maître d'œuvre. Les emprunts correspondants nécessaires aux remblais seront débroussés et décapés conformément aux dispositions définies au présent CPTP.

Les remblais seront montés par couches successives de 0,30m maximum après compactage. L'Entrepreneur devra veiller tout particulièrement à ce que les bords des talus soient à la même compacité que les corps des remblais et prendre à cet effet, toutes dispositions et précautions qui s'imposent.

Les travaux doivent être conduits de telle manière qu'après compactage et réglage, les profils des talus indiqués dans les plans soient réalisés aux tolérances près de plus ou moins 5 cm. L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait que le profil des talus doit être obtenu par réglage exécuté en « déblai » et non par rechargement, de façon à éliminer toute sur largeur non compactée.

Les densités sèches in-situ à obtenir seront au moins égale à :

- 90 % de la densité sèche maximum donnée par l'essai Proctor modifié pour le corps des remblais ;
- 95 % de la densité sèche maximum donnée par l'essai Proctor modifié pour les trente derniers centimètres en crête du corps des remblais sous l'arase de ces derniers.

2.1.4.4 EXECUTION DES PLATES-FORMES

Les plates-formes dont les caractéristiques géométriques sont définies sur les plans incorporés au marché, feront l'objet après exécution de tous les ouvrages de drainage et des terrassements d'un réglage et d'un compactage soigné permettant d'obtenir :

- une arase réglée altimétrique à plus ou moins 2 cm
- une compacité sur les trente (30) derniers centimètres, au moins égale à 95 % de la densité maximum donnée par l'essai Proctor modifié.

Le CBR à 96 H d'imbibition et à 95 % de compacité de l'optimum Proctor modifié ne devra pas être inférieur à 50.

Avant le compactage et le réglage de la plate-forme, les ouvrages de drainage et tous les autres ouvrages situés sous le niveau de celle-ci doivent être terminés, y compris la mise en œuvre et le compactage du remblai qui les recouvre, l'Entrepreneur doit obtenir par écrit du Maître d'œuvre l'agrément de ces ouvrages, ceci ne dégageant en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité.

L'Entrepreneur devra assurer en permanence, même en cours d'exécution, l'évacuation rapide et efficace des eaux pluviales hors de la plate-forme, de façon à éviter son imbibition ou humidification des matériaux. A cet effet, les fossés, les drains, les évacuations et les ponceaux doivent être en état permanent de fonctionnement.

De plus, l'Entrepreneur devra ouvrir des saignées, fossés ou ouvrages provisoires de toute nature, propres à assurer en toutes circonstances l'écoulement permanent des eaux.

2.1.4.5 RÉCEPTION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENTS ET PLATES-FORMES

L'Entrepreneur doit solliciter l'agrément écrit du Maître d'œuvre pour l'arase des terrassements avant d'entreprendre toutes autres prestations. Ce n'est qu'après autorisation écrite du Maître d'œuvre que l'Entrepreneur pourra mettre en place la couche de fondation ou la couche de base ou entreprendre les superstructures.

Cette réception portera notamment sur le réglage des plates-formes et tiendra compte des contrôles effectués par le Maître d'œuvre. Le contrôle de réception pourra comporter des mesures au déflectographe. En cas de malfaçon ou de non-conformité, les travaux de terrassements seront repris à la charge de l'Entrepreneur. La réception en cours de travaux ne dégage en rien l'Entrepreneur de ses obligations et responsabilités relatives aux réceptions provisoires et définitives.

2.2 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS



2.2.1 VOIRIE ET CHEMINS DIVERS

2.2.1.1 GENERALITES

Les chaussées sont généralement regroupées selon leur destination, en deux catégories :

- Chaussées carrossables destinées à la circulation des véhicules,
- Chaussées revêtues ou non, destinées la circulation piétonne.

Les travaux comprennent la reconnaissance du terrain et relevés préliminaires nécessaires, les installations provisoires pour le lot, amenée et repli du matériel et fournitures ainsi que les démarches administratives éventuelles, l'implantation des zones de fouilles et de toutes les zones où l'Entrepreneur aura à intervenir quel que soit la topographie des terrains rencontrés.

Avant de procéder à l'exécution des travaux, l'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'œuvre sur l'implantation et sur le repère du nivellement.

Il s'agira aussi d'exécuter les travaux tels que :

- revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings,
- espaces verts extérieurs et intérieurs,
- bordures normalisées en béton,
- galerie couverte.

2.2.1.2 FONDS DE FORMES POUR CHAUSSEES ET CHEMINS PIETONNIERS

Les travaux comprennent l'implantation des axes des chaussées et chemins divers. Le piquetage sera effectué par l'Entreprise adjudicataire qui sera responsable des repères. Pour ce faire, l'Entrepreneur devra se conformer aux plans et dessins qui lui seront remis éventuellement. Il sera responsable de toute erreur d'implantation qui pourrait se produire et devra faire démolir et reconstruire à ses frais les portions d'ouvrages mal tracées.

Les fonds de formes seront livrés dressés, nivelés et compactés au niveau de la première couche constitutive inférieure.

Dans le cas des fonds de formes constitués par le terrain en place, celui-ci sera dressé au niveau - 0.05 m de la cote théorique de sous-face du corps du dallage.

Concernant les formes en matériaux d'apport, cette couche sera constituée de tout-venant de sable et graviers. Le remblaiement sera réalisé par couches successives n'excédant pas 20cm. Le compactage se fera au rouleau mécanique.

2.2.1.3 REVETEMENT DES CHAUSSEES ET CHEMINS PIETONNIERS

Les chaussées, de même que les chemins piétonniers prévus au présent dossier, sont constitués de pavé auto bloquant à joint serré.

Après préparation du fond de forme, la mise en œuvre se fera suivant cet ordre :

- la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. Épaisseur moyenne du lit de sable compris entre de 5-7cm.
- la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres et taper dessus à l'aide d'un maillet pour les tasser dans le sable
- le bourrage des joints à l'aide du sable.

2.2.1.4 BORDURES NORMALISEES EN BETON



Elles sont réalisées en éléments préfabriqués de béton vibré, posées sur semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép. La pose se fera au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces, rejointoiement au mortier gras, soigneusement arasé.

TABLEAU DES BORDURES NORMALISEES				RESISTANCE NOMINALE A LA FLEXION DU BETON CONSTITUTIF		
N°	DESIGNATION	DIMENSIONS		CLASSE 1 (55 bars)	CLASSE 2 (70 bars)	CLASSE 3 (100 bars)
		Haut.	Larg.			
1	Bordures franchissables			Bordures pour les zones par-villonnaires	Bordures et caniveaux courants	Voies urbaines et circulations intenses
2	A1	25 cm	20 cm	•	•	•
	A2	20 cm	15 cm	•	•	•
	T4	30 cm	20 cm	•	•	•
	Caniveaux					
	C1	12 cm	20 cm		•	•
	C2	15 cm	30 cm		•	•
	AC1	18 cm	35 cm		•	•
3	AC2	18 cm	27 cm		•	•
	T5	30 cm	24 cm		•	•
	Fil d'eau					
4	CC1	12 cm	40 cm			•
	CC2	14 cm	50 cm			•
4	Bordures de parking					
	T1	20 cm	12 cm	•	•	•
	T2	28 cm	15 cm	•	•	•
	T3	28 cm	17 cm	•	•	•

2.2.1.5 GALERIE COUVERTE

La galerie couverte qui est un passage couvert de liaison entre les différents bâtiments sera constituée comme suit :

- Dallage de sol de 10 cm de béton (avec chape incorporée) reposant sur des murs de soubassement en aggro pleins de 15x20x40 cm et semelles filantes béton,
- Toiture en dalle pleine en béton armé d'une épaisseur de 8cm + étanchéité monocouche,
- Poteaux ronds métallique Ø11 pour supporter la toiture.

2.2.1.6 ESPACES VERTS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

Les espaces verts extérieurs et intérieurs seront constitués principalement de gazons et fleurs.

L'engazonnement comporte les opérations suivantes :

- Nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans.
- Fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses.
- Labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres.
- Profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres.

2.2.2 ASSAINISSEMENT - ADDUCTION D'EAU



2.2.2.1 GENERALITES

Les spécifications concernant la provenance, la qualité et la préparation des matériaux, matériels et fournitures, ont été rappelées au paragraphe 0.4 du présent CPTP.

2.2.2.2 FOURNITURE DE CANALISATIONS ET PIECES DE RACCORDS EN PVC**a - Pour assainissement**

Les tubes et raccords seront de caractéristiques conformes à la norme NFP 16 352 de décembre 1978, intitulée éléments de canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié pour l'assainissement ».

b - Pour adduction d'eau**- Définition :**

Les tuyaux, pièces de raccord et pièces spéciales en polychlorure de vinyle rigide (PVCR) devront répondre au minimum aux normes et recommandations dans leur version la plus récente concernant le matériel, série métrique. L'Entrepreneur précisera les articles de ces normes auxquelles son matériel répond.

Tous les joints, décapants, lubrifiants et adhésifs seront livrés en quantité suffisante.

- Pression et diamètres :

La pression de service minimale des tuyaux et pièces de raccord sera de 10 bars. Les tuyaux seront fournis par éléments de 6 m minimum.

Les tuyaux seront à joints collés avec emboîtement formé à chaud pour les diamètres extérieurs inférieurs ou égaux à 110 mm, et à joints souples pour les diamètres extérieurs supérieurs à 110 mm. Les emboîtements coulés par injection et collés sur les tuyaux sont interdits. Les joints adaptateurs à bride de tous les diamètres seront en fonte. Les courbes à grand rayon répondront aux mêmes caractéristiques d'assemblage que les tuyaux.

- Pièces de raccord et pièces spéciales :

Ces pièces seront en PVC moulé avec montage par collage sur les canalisations de diamètre extérieur inférieur ou égal à 90 mm.

2.2.2.3 CANALISATIONS EN PP-R**a - Définition et normes**

Les réseaux en Polypropylène Random (PP-R) ont pour caractéristique principale leur grande résistance. Ils doivent au minimum avoir les caractéristiques générales suivantes :

Valeur des unités des propriétés du PP-R	Unité	Valeur du PP-R	Méthode de test
Densité	g/cm ³	0,90	ISO 1183
Débit métrique (230°C/2,16 kg)	g/10 min	0,30	ISO 1133 Condition 12
Coefficient d'expansion thermique linéaire	1/K	1,5x10 ⁻⁴	DIN 53752
Conductivité thermique	W/m K	0,24	DIN 52612
Module d'élasticité en traction (1 mm/min)	MPa	900	ISO 527
Résilience en entaillé	+23°C	kJ/m ²	ISO 179
	0°C	kJ/m ²	
	-23°C	kJ/m ²	



Les tuyaux en PP-R, pièces de raccord et pièces spéciales doivent répondre aussi au minimum aux normes et recommandations dans leur version la plus récente concernant le matériel, série métrique. L'Entrepreneur précisera les articles de ces normes auxquels son matériel répond.

b - Pression et diamètres

La pression de service minimale des tuyaux et pièces de raccord sera de 10 bars. Les tuyaux seront fournis sous forme de rouleaux. Les parties enterrées comporteront le moins possible de raccords.

c - Pièces de raccord et pièces spéciales

Les jonctions sont réalisées par raccordement mécanique par raccords plastiques spéciaux agréés par le fournisseur de tubes.

2.2.2.4 ROBINETTERIE ET PIECES DE RACCORDS EN FONTE

a- Définition et normes

Les pièces de raccord et pièces spéciales seront en fonte ductile, pression de service maximale définie dans le Devis descriptif. Elles devront satisfaire aux normes NFE 29324, et NFE 29306, 29307, 29310, et 29311.

b - Robinets - vannes rondes

Le corps de raccord et pièces spéciales en fonte ductile, le siège et la vis de manœuvre en cupro-alliage ou acier inoxydable.

Les robinets-vannes seront à brides GN 10 ou GN 16, longueur entre brides suivant NF 29324, fermeture en sens inverse d'horloge avec chapeau d'ordonnance. Ils seront fournis avec deux joints plats et les boulons galvanisés correspondants en nombre suffisant, chapeau d'ordonnance avec carré de manœuvre 30 x 30.

c - Bouches à clé

Les bouches à clé comprendront les éléments suivants :

- a) une clochette destinée à coiffer la partie supérieure du robinet-vanne ;
- b) un tube allongé en polychlorure de vinyle avec collerette et emboîtement, de longueur appropriée à la profondeur de la vanne ;
- c) une tête de bouche à clé avec tampon et chaînette en fonte de forme hexagonale, série chaussée et/ou trottoir, marquée « Eaux ».

d - Ventouses

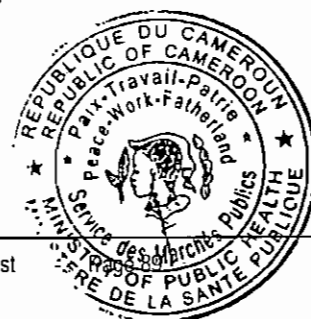
Elles sont en fonte ductile et à brides, et à double effet,

Elles seront munies de robinet - vanne de sectionnement qui pourra être incorporé ou non, permettant le démontage de la partie ventouse sans interrompre le service de l'eau. Elles seront équipées de joints plats et de boulons galvanisés en nombre suffisant pour le raccordement.

e - Joints adaptateurs à bride (JAB)

le raccordement des équipements pourvus de brides aux tuyaux PVC est prévu au moyen de joint en fonte type adaptateur à bride, perçage PN 10. Ces pièces de raccord seront obligatoirement fournies complétées avec joint d'étanchéité, joint plat et boulons galvanisés.

2.2.3 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU.



2.2.3.1 FOUILLES POUR OUVRAGES ET POSE DE CANALISATIONS

a - Tranchées

- Ouverture des tranchées :

Les tranchées seront exécutées conformément aux plans et aux indications du Maître d'œuvre. La profondeur des tranchées au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations doit être au minimum, celle indiquée au plan des réseaux. Les largeurs minimales de tranchées à la base seront données par la formule $L = 2 D$

Toutefois pour les diamètres < 300 mm, la largeur ne sera pas inférieure à 600 mm, avec L = largeur de tranchée en mètres et D = diamètre intérieur de la canalisation en m.

Le fond sera parfaitement dressé et purgé des pierres rencontrées.

- Etalements :

Les étalements nécessaires seront établis suivant les règles de l'art et formés de bois de dimensions appropriées à l'usage duquel ils seront destinés. Ils seront exécutés jointifs si la nature du terrain ou la durée de l'ouvrage de la fouille l'exige, et toutes précautions seront prises s'il y a lieu, pour s'opposer au coulage des terres. Ils sont compris dans le prix d'ouverture de tranchée du bordereau des prix et ne feront pas l'objet de facturation particulière.

- Assainissement des chantiers de pose des conduites :

Les eaux rencontrées dans les fouilles, qu'elles proviennent des nappes aquifères ou d'infiltration de toutes origines et de toutes natures, seront conduites par l'Entrepreneur dans des puisards, où elles seront enlevées par ses soins.

L'Entrepreneur sera tenu de creuser, curer et entretenir ces puisards ainsi que les drains et toutes installations spéciales conduisant les eaux aux puisards. Ces drains et installations devront assurer un minimum d'assainissement des fouilles.

- Préparation du fond de la fouille :

Un lit de pose en sable ou terre tamisée d'une épaisseur de dix (10) centimètres au moins sera mis en place sur le fond de fouille. En présence de rochers ou de pierres, le lit de pose aura une épaisseur de vingt (20) centimètres. Avant toute pose de conduite, la tranchée ainsi préparée sera vérifiée par le Maître d'œuvre qui en sera avisé à temps.

L'Entrepreneur tiendra, sur le chantier, tout le matériel et le personnel nécessaire à la vérification de la profondeur et de l'alignement de la tranchée.

- Remblaiement des tranchées :

A partir du fond et jusqu'à vingt (20) centimètres au moins au-dessus des tuyaux, le remblaiement sera exécuté à la main, soit avec du sable d'apport, soit si les conditions sont favorables, avec les déblais meubles soigneusement purgés de pierres ou de matériaux durs et damés par couches de dix (10) centimètres sur flancs et autour des tuyaux.

L'Entrepreneur pourra procéder au remblaiement seulement après autorisation du Maître d'œuvre, qui aura vérifié en particulier les revêtements extérieurs des conduites, les calages, etc...

Le reste du remblai sera fait avec les déblais expurgés des blocs du rocher, débris végétaux et animaux, sauf conditions défavorables (terres argileuses pour les traversées de chaussées etc...) par couche de vingt (20) cm au maximum, convenablement pilonnées et arrosées s'il y a lieu de manière à obtenir une densité en place, au moins égale à 95 % de la densité maximale obtenue lors d'essai Proctor modifié.

b - Pose des conduites

Avant sa mise en œuvre, chaque tuyau, pièce spéciale et appareil devra être à pied d'œuvre, soigneusement nettoyé et purgé de tout élément étranger.



L'Entrepreneur doit présenter les tuyaux bien dans le prolongement les uns des autres, en facilitant leur alignement au moyen de cales provisoires. Il est interdit de profiter du jeu des assemblages pour déporter les éléments de tuyaux successifs d'une valeur angulaire supérieure à celle admise par le fabricant.

L'espacement entre les abouts de deux (2) tuyaux consécutifs par joint souple varie suivant les diamètres. Il est de cinq (5) mm au moins.

L'assemblage des tuyaux se fera selon les prescriptions du fabricant. Pour les canalisations en PVC, cet assemblage se fera au moyen de produits (décapant, colle) spécifiés par le fabricant. Il sera toujours vérifié que le lubrifiant utilisé pour faciliter l'assemblage, et particulièrement la bague en élastomère est adapté à cet effet.

Pendant la pose, toutes précautions seront prises pour éviter l'introduction, à l'intérieur des conduites, de débris ou de corps étrangers pour ne pas endommager l'intérieur du tuyau. Les extrémités de la conduite posée devront être bouchées soigneusement avec des tampons en bois pendant les interruptions de travail.

Les tuyaux, pièces spéciales et appareils doivent être descendus avec soin dans les tranchées et dans les galeries où ils doivent être posés en évitant les chocs, chutes, etc...

La mise en place et le montage des conduites et la robinetterie devront être effectués par des ouvriers qualifiés.

L'Entrepreneur aura la faculté de procéder à des coupes de tuyaux lorsque cette opération sera justifiée par les nécessités de la pose. Le chantier devra être impérativement rétabli sur le bout mâle en cas d'assemblage par collage ou par joint souple. Toutefois, la confection des joints formés à chaud sur le chantier sera proscrite.

Dans le cas d'emploi abusif de chutes, l'Entrepreneur devra, à ses frais, reprendre le travail. Les contre-pentes, au droit des vidanges et des ventouses, ne seront pas tolérées. L'Entrepreneur aura à sa charge tous les travaux nécessaires pour y parer, y compris l'enlèvement des conduites déjà posées et leur remise en place.

Aucun tronçon de tuyauterie ne devra être posé horizontalement.

Tous les raccordements de canalisations s'effectueront au moyen de pièces spéciales (tés etc...)

c - Pose des appareillages

- Pose des robinets-vannes :

Les robinets-vannes reposeront sur un massif en béton, et seront posés sous bouche à clé.

Les organes des bouches à clé, cloche, tube allongé, tête et tampon seront posés verticalement. Lorsque la bouche à clé se trouvera dans les espaces verts, la tête sera posée et scellée par une couronne en béton à 10 cm au-dessus du niveau du sol actuel.

Tous les robinets-vannes devront pouvoir être démontés facilement de telle sorte que leur remplacement ne provoque ni de déplacement de canalisation ni démolition du massif en maçonnerie. Les tuyauteries ne devront exercer sur les brides aucun effort anormal de traction susceptible de provoquer leur arrachement ou la déformation du corps de l'appareil.

Les robinets-vannes à brides seront donc montés entre joints souples (joint de démontage, adaptateurs de brides, etc...). L'assemblage sera effectué au préalable en dehors de la tranchée, puis l'ensemble sera descendu et mis en place.

- Pose des purges et ventouses :

Les robinets-vannes destinés à assurer les purges des canalisations seront du diamètre de la conduite sur laquelle s'effectue la vidange. Les robinets de purge seront placés, chaque fois que le terrain le permet, sous bouche à clé avec évacuation vers un exutoire naturel ou vers le réseau d'évacuation des eaux pluviales.



Les ventouses seront dans les cas placées sous regard et raccordées aux canalisations par l'intermédiaire d'une vanne d'isolement et d'un collier de prise sur le PVC (diam. de 63,90 et 110 mm) ou d'un té réduit sur la fonte et P.C.V. pour les diamètres supérieurs.

L'emplacement des purges et ventouses sur les plans et schémas de pose, n'est donné qu'à titre indicatif. Dans tous les cas, la position exacte de ces ouvrages devra être définie sur le terrain en accord avec le Maître d'œuvre.

- Alimentation extérieure en eau potable :

Les bouches d'arrosage, poteaux d'incendie etc... sont raccordés aux canalisations par l'intermédiaire d'une prise effectuée par piquage ou par té ou prise spéciale, un tuyau de diamètre approprié et un robinet-vanne sous bouche à clé ou sous regard.

d - Précautions particulières

Toutes les pièces métalliques (boutons, écrous, supports, colliers, etc...) et en particulier, celles qui seront en contact avec l'eau, seront protégées contre la corrosion par un badigeon d'enduit bitumineux apposé à chaud, ou de toute autre matière propre à protéger efficacement le métal. Les pièces métalliques placées dans des lieux secs seront recouvertes de 3 couches de peinture antirouille.

2.2.4 REGARDS DE VISITE ET DE RACCORDEMENT

Suivant la position dans le réseau, la profondeur et le nombre de canalisations arrivant dans l'ouvrage ou en partant, il sera fait usage de regards d'un des types suivants :

Type A : 40 x 40cm ou 50 x 50cm. Profondeur 0,4 à 0,5m

Type B : 50 x 50cm ou 60 x 60cm. Profondeur 0,6 à 0,8m.

Type C : 60 x 60cm ou 80 x 80cm. Profondeur 0,8 à 1,5m.

Les travaux comprennent l'exécution des terrassements de toutes natures, évacuation des terres en excès, blindages etc... Tous les réglages nécessaires au tampon ou de la dalle, éventuellement, la fourniture et pose des échelons crosses en acier galvanisé.

Le radier aura une épaisseur de 10 cm au droit du fil d'eau et sera réalisé en béton de gravillons. Les parois verticales seront remontées jusqu'à une cote supérieure de 20cm environ de la génératrice extérieure supérieure de la canalisation.

Ces parois auront une épaisseur de 10 à 15 cm suivant la profondeur, et pourront être réalisées en éléments préfabriqués. Dans le fond, façon de cunette en béton assurant la continuité de l'écoulement.

Les faces intérieures recevront un enduit lissé au mortier de ciment, et l'application d'un mortier gras sur cunette et banquettes. Le dispositif de fermeture sera, soit un tampon en fonte ductile ou en acier (série lourde) sur cadre métallique, soit une dalle en béton armé, munie d'un anneau de levage.

Ces regards sont visitables à l'occasion des entretiens réguliers ou temporaires. Leur conception est fonction de leur destination. On distingue des regards de visite, des regards siphoniques, des bacs à graisse etc.

2.2.5 RESEAUX D'ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE

2.2.5.1 FOUILLES

a - Tranchées

- Ouverture des tranchées

Les tranchées seront exécutées conformément aux plans et aux indications du Maître d'œuvre. La profondeur des tranchées au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations doit être au minimum,



celle indiquée au plan des réseaux et au descriptif. Les largeurs minimales de tranchées à la base seront données par la formule $L = 2D$

Le fond sera parfaitement dressé et purgé des pierres rencontrées.

- Etalements :

Les étalements nécessaires seront établis suivant les règles de l'art et formés de bois de dimensions appropriées à l'usage duquel ils seront destinés. Ils seront exécutés jointifs si la nature du terrain ou la durée de l'ouvrage de la fouille l'exige, et toutes précautions seront prises s'il y a lieu, pour s'opposer au coulage des terres. Ils sont compris dans le prix d'ouverture de tranchée du bordereau des prix et ne feront pas l'objet de facturation particulière.

- Assainissement des tranchées :

Les eaux rencontrées dans les fouilles, qu'elles proviennent des nappes aquifères ou d'infiltration de toutes origines et de toutes natures, seront conduites par l'Entrepreneur dans des puisards, où elles seront enlevées par ses soins.

L'Entrepreneur sera tenu de creuser, curer et entretenir ces puisards ainsi que les drains et toutes installations spéciales conduisant les eaux aux puisards. Ces drains et installations devront assurer un minimum d'assainissement des fouilles.

- Préparation du fond de la fouille :

Un lit de pose en sable ou terre tamisée d'une épaisseur de dix (10) centimètres au moins sera mis en place sur le fond de fouille. En présence de rochers ou de pierres, le lit de pose aura une épaisseur de vingt (20) centimètres. Avant toute pose de fourreaux, la tranchée ainsi préparée sera vérifiée par le Maître d'œuvre qui en sera avisé à temps.

L'Entrepreneur tiendra, sur le chantier, tout le matériel et le personnel nécessaire à la vérification de la profondeur et de l'alignement de la tranchée.

- Remblaiement des tranchées :

A partir du fond et jusqu'à vingt (20) centimètres au moins au-dessus des fourreaux, le remblaiement sera exécuté à la main, soit avec du sable d'apport, soit si les conditions sont favorables, avec les déblais meubles soigneusement purgés de pierres ou de matériaux durs et damés par couches de dix (10) centimètres sur flancs et autour des fourreaux.

L'Entrepreneur pourra procéder au remblaiement seulement après autorisation du Maître d'œuvre, qui aura vérifié en particulier les revêtements extérieurs des fourreaux, les calages, etc...

Le reste du remblai sera fait avec les déblais expurgés des blocs du rocher, débris végétaux et animaux, sauf conditions défavorables (terres argileuses pour les traversées de chaussées etc...) par couche de vingt (20) cm au maximum, convenablement pilonnées et arrosées s'il y a lieu de manière à obtenir une densité en place, au moins égale à 95 % de la densité maximale obtenue lors d'essai Proctor modifié.

b - Pose des fourreaux

Avant sa mise en œuvre, chaque fourreau, pièce spéciale et appareil devra être à pied d'œuvre, soigneusement nettoyé et purgé de tout élément étranger.

L'Entrepreneur doit présenter les fourreaux bien dans le prolongement les uns des autres, en facilitant leur alignement au moyen de cales provisoires. Il est interdit de profiter du jeu des assemblages pour déporter les éléments de fourreaux successifs d'une valeur angulaire supérieure à celle admise par le fabricant.

Pendant la pose, toutes précautions seront prises pour éviter l'introduction, à l'intérieur des fourreaux, de débris ou de corps étrangers pour ne pas endommager l'intérieur du tuyau. Les extrémités des fourreaux



posés devront être bouchées soigneusement avec des tampons en bois pendant les interruptions de travail.

L'Entrepreneur aura la faculté de procéder à des coupes de tuyaux lorsque cette opération sera justifiée par les nécessités de la pose. Le chantier devra être impérativement rétabli sur le bout mâle en cas d'assemblage par collage ou par joint souple. Toutefois, la confection des joints formés à chaud sur le chantier sera proscrite.

Dans le cas d'emploi abusif de chutes, l'Entrepreneur devra, à ses frais, reprendre le travail.

2.2.6 OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

2.2.6.1 CANIVEAUX COUVERTS

Les caniveaux et cunettes en béton armé sont constitués comme suit :

- Exécution de fouilles en rigoles
- Exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur.
- Pose des aciers du radier avec attente des voiles
- Béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée
- Exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants
- Garnissage en béton N°1 entre le voile et le terrain environnant
- Remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté pour éviter le ruissellement des eaux contre l'extérieur des parois verticales.
- Le coffrage des voiles sera exécuté en coffrage type P.S. (parement soigné), pour rester apparent. Ragréage fin et arrêtes tirées au fer de toutes les parties vues.
- Les rattrapages avec surcharges d'enduit sont proscrits. Le béton qui présentera des nids d'abeille sera démonté et refait à l'exclusion de toute autre solution.
- Exécution des dalles pour couvercle avec le même type de béton que celui utilisé pour les voiles et de dimensions correspondantes.

2.2.6.2 FOSSE SEPTIQUE ET PUISARD

La fosse septique comprendra 2 compartiments A, B et C occupant respectivement 2/3 et 1/3 du volume théorique total. Le volume théorique total est fonction du nombre d'usager, du taux d'accumulation des boues (estimé en fonction de chaque région), et de la périodicité de vidange qui est fixée à 5 ans. La revanche de la fosse sera au minimum de 30 cm. La hauteur de liquide dans le compartiment A devra être supérieure ou égale à 1,20m.

Le filtre bactérien aérobie sera logé dans un compartiment qui peut être contigu aux 2 compartiments de la fosse proprement dite. Le compartiment du filtre bactérien aura une longueur telle que le volume du filtre soit supérieur à 1,60 m³ au moins. Le filtre aérien accueillera également les eaux usées après leur passage dans un bac séparateur. L'effluent est réparti dans le filtre du haut vers le bas aussi uniformément que possible grâce à une grille de répartition sur laquelle repose un tuyau PVC recoupé et perforé qui reçoit l'effluent en provenance du compartiment B. Une autre grille supporte le massif filtrant. Celui-ci aura une granulométrie variant de 45 à 80 mm et une hauteur minimum de 80 cm. Le filtre et les grilles devront être lavés au jet d'eau tous les 6 mois. Un regard assurant simultanément les fonctions de contrôle et de prise d'air pour la ventilation du filtre bactérien et de l'ensemble de l'ouvrage sera construit au-dessus du compartiment du filtre bactérien.

En aval de ce regard l'effluent sera rejeté dans un puisard ou puits filtrant. Ce regard sera fermé par une grille métallique ajourée munie d'une grille anti-insecte de maillage égale ou inférieure à 1.2 mm x 1.2 mm en acier inoxydable. La ventilation haute de la fosse septique sera implantée dans le compartiment A et



prolongée par un tuyau PVC de diamètre 120 mm terminé en partie haute par un T muni sur ses 2 orifices d'une grille anti-insecte de maillage égale ou inférieur à 1.2 mm x 1.2 mm. L'extrémité en T devra être au moins à la hauteur du chaînage haut de la construction voisine.

Les circulations de l'effluent et de l'air entre les différents compartiments décrits ci-dessus sont assurées par plusieurs tuyaux en PVC dont les caractéristiques (diamètres et positions) devront impérativement être conformes à ceux indiqués sur les plans d'exécution. En particulier, le tuyau d'amenée des eaux vannes aura sa génératrice inférieure positionnée entre 7,5 et 10 cm au-dessus du niveau d'eau nominal qui sur le plan hydraulique correspond au niveau du passage du compartiment A vers le compartiment B. Son extrémité aval sera calée à 40 cm environ de ce niveau nominal, et un trou de décompression permettant l'échappement de l'air chassé par les chutes d'eau sera ménagé au niveau du coude.

Les tuyaux assurant le passage de l'effluent entre les compartiments A et B et entre B et le compartiment du filtre seront disposés à la même altitude (génératrice supérieure au niveau nominal) et auront tous deux leur extrémité amont environ 30 cm plus bas.

La liaison entre le compartiment filtre et le regard aval sera disposé en partie basse et permettra à la fois le passage de l'effluent vers l'aval et la remontée de l'air de ventilation vers l'amont.

Des orifices de circulation d'air seront ménagés en partie haute entre le compartiment du filtre, le compartiment B et le compartiment A. Le radier et la couverture des ouvrages seront en béton armé de 12 cm minimum d'épaisseur, béton dosé 350 kg/m³.

Les parois seront en maçonnerie d'agglomérés de ciment pleins de 20 cm minimum d'épaisseur, compris chaînages verticaux et horizontaux en B.A., enduits au mortier de ciment hydrofuge et fond recouvert d'une chape étanche y compris toutes sujétions pour l'étanchéité de l'ensemble.

Dimensions exactes de la structure selon calculs et plans (afin de tenir compte d'éventuelles carences dans l'entretien, les dimensions obtenues par calcul ont été majorées d'environ 20%).

Les parois en contact avec la terre recevront deux couches croisées de bitume fluidifié courant, type FLINTCOAT.

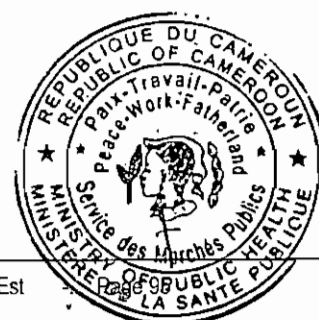
Tous les compartiments sont munis de tampons et de regard de visite hermétiques établis au niveau du sol, judicieusement disposés et conçus pour permettre le dégorgement des chutes et des tuyaux de communication, le nettoyage des dispositifs de répartition et de filtration, les opérations d'entretien et l'exécution des vidanges.

2.2.6.3 PUIS PERDU

En l'absence d'exutoire naturel ou de réseau d'assainissement collectif, les eaux pluviales collectées dans le site et canalisées dans les caniveaux seront dirigées vers un puits perdu.

Les puits perdus destinés à recevoir les eaux pluviales seront construits comme des puisards, mais sans qu'il soit nécessaire d'assurer l'imperméabilité de la maçonnerie des parois verticales en tête de puits. Ils auront un diamètre de 180 cm. Ils seront prévus creusés soit jusqu'à 15 mètres de profondeur maximum, soit jusqu'à la rencontre d'un horizon rocheux infranchissable en terrassement manuel, soit jusqu'à 2 mètres au-dessus d'une nappe d'eau. En cas d'absence d'indication préalable sur le niveau de la nappe d'eau et si le terrassement venait à rencontrer cette nappe, il serait procédé au remblaiement du puits en matériaux imperméables argileux compactés sur une hauteur minimum de 2 m.

***FIN DE LOT ***



LOT 3. GROS ŒUVRE

3.1 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la Réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages «complets».

3.2 TEXTES DE REFERENCE - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

3.2.1 GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes, législatifs, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques en vigueur en République du Cameroun, ainsi qu'à ceux publiés en FRANCE rendus applicables au Cameroun.

Les textes publiés en FRANCE, sont pour l'essentiel recueillis au journal officiel et au REEF édités :

- par le CSTB (4 avenue du Recteur POINCARE - 75782 PARIS)
- et aux éditions EYROLLES (61 boulevard St Germain - 75005 PARIS).

L'ensemble de ces documents ne sont pas joints au marché, mais réputés connus et suivis par l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux. Les documents les plus couramment appliqués sont sommairement stipulés, sans limitation aux articles 2.21. à 2.24. du présent chapitre.

La date de référence de ces documents sera celle de l'offre.

3.2.2 TEXTES LÉGISLATIFS, ADMINISTRATIFS - RÈGLEMENTS OFFICIELS

Seront applicables :

- lois, décrets, arrêtés, règlements généraux, particuliers et locaux concernant la réalisation d'immeubles recevant du public.

En sécurité incendie, la réglementation appliquée sera :

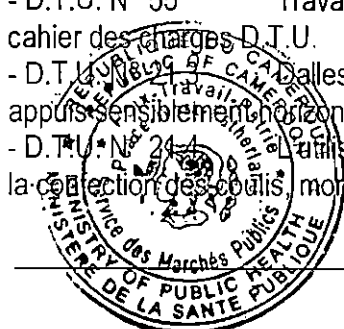
- règlements de sécurité incendie, recueils n° 1011 (Imprimerie du Journal Officiel R.F).

3.2.3 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS

a - DTU de base

L'Entrepreneur est tenu au respect et à l'application des DTU suivants :

- D.T.U. N° 12 Terrassement pour le bâtiment
- D.T.U. N° 13.1 Fondations superficielles
- D.T.U. N° 13.2 Fondations profondes
- D.T.U. N° 20 Maçonnerie, béton armé, plâtrerie
- D.T.U. N° 20.11 Parois et murs en maçonnerie
- D.T.U. N° 26 Enduits, liants hydrauliques
- D.T.U. N° 81.1 Ravalement maçonnerie
- D.T.U. N° 52.1 Travaux de revêtements de sols scellés
- D.T.U. N° 55 Travaux de revêtements muraux scellés et des prescriptions ayant valeur de cahier des charges D.T.U.
- D.T.U. N° 81.1 Dalles et volées d'escalier préfabriqués, en béton armé, simplement posées sur appuis sensiblement horizontaux
- D.T.U. N° 24.4 Utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et bétons.



b - D.T.U. en connaissance

L'Entrepreneur pour la réalisation de ses ouvrages doit avoir la connaissance des D.T.U. et des autres corps d'état et notamment :

- D.T.U. N° 36 Menuiseries
- D.T.U. N° 36.1 Menuiseries en bois
- D.T.U. N° 37.1 Menuiseries métalliques
- D.T.U. N° 43 Etanchéité des toitures et des toitures inclinées
- D.T.U. N° 53 Revêtements de sol collés
- D.T.U. N° 58 Plafonds suspendus
- D.T.U. N° 30 Charpentes et escaliers en bois
- D.T.U. N° 52.1 Revêtements de sol collés
- D.T.U. N° 55 Revêtements muraux scellés
- D.T.U. N° 59 Peinture

c - Règles de calcul

Les ouvrages doivent être calculés conformément aux règles de calcul suivantes :

. Béton armé - maçonnerie

- règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé (règles CCBA 68),
- règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé suivant la méthode des états limites (règles BAEL 80).

. Béton divers

- D.T.U. 20.11/Règles de calcul simplifiées pour les parois et murs en maçonnerie (CSTB 1530-193, Octobre 1978)
- Erratum (CSTB 1549-194, Décembre 1978)
- Erratum n° 2 (CSTB 1569-199, Mai 1979)
- D.T.U. 23-1/Règles de calcul des parois et murs en béton banché (CSTB 1359-166, Janvier 1976)

. Planchers

- Cahier des Prescriptions communes aux procédés de planchers (CPTP «planchers»)
 - Titre I : planchers nervurés à poutrelles préfabriquées.
 - Titre II : dalles pleines confectionnées à partir de prédalles préfabriquées et de béton en œuvre.
- D.T.U. 14.1/Règles de calcul applicables de bâtiments en béton armé ou précontraint recevant un cuvelage.

. Constructions

Règles générales de construction des bâtiments d'habitation (décret n° 69-596 du 14 juin 1969) ainsi que les arrêtés et circulaires d'applications.

. Feu

Règles FB/Méthodes de prévisions par le calcul du comportement au feu des structures en béton (CSTB, avril 1980).

. Fondations

D.T.U. 13.1/Règles pour le calcul des fondations superficielles (CSTB 784.90, février 1968).

. Vent

Règles NV 65/ Règles définissant les effets du vent sur les constructions et annexes (CSTB, décembre 1978).



d - Spécifications

Les prescriptions de ces cahiers sont applicables mais seront remplacées ou complétées par les dispositions générales et particulières prévues par les règlements administratifs concernant les immeubles recevant du public et la législation du travail.

3.2.4 NORMES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

Les matières, matériaux et ouvrages doivent être conformes aux prescriptions des normes françaises suivantes, éditées par AFNOR (Tour Europe - 92400 COURBEVOIE FRANCE), recueillies principalement au REEF du CSTB (4, Avenue du Recteur POINCARÉ 75782 PARIS).

- N.F.B 35.015 et 016 Ronds et barres pour B.A.
- N.F.B 10 et 12... Produits des carrières
- N.F.B 01, et 02, 06, 08, 14, 15, 18, P 61, P 72, P 85 (dimensions, hypothèses, méthodes de calcul, méthodes d'essais et matériaux)

3.2.5 MÉMENTOS-RECOMMANDATIONS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS

Les spécifications et recommandations des organismes professionnels seront suivies par l'Entrepreneur, tant pour la qualité des matériaux, que pour les mises en œuvre (l'énumération ci-après n'est pas limitative).

- Cahier Techniques, Fascicules, recommandations, mémentos et avis techniques du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).
- Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics.
- Recommandations concernant les revêtements de façades extérieures (pour adaptation et recommandations).
- Catalogues, fiches techniques et recommandations des fabricants
- Mémentos n° 1, 2, 3 - Recommandations professionnelles concernant les choix la conception et l'exécution des blocs en béton manufactures fascicules gris 1971 - 1972.
- Recommandations pour l'exécution des murs de façades (Sécurités et UNM) - Fascicule vert 1972.
- Recommandations et mémentos publiés par la Fédération Nationale du Bâtiment (Ravalement et revêtements scellés, etc...).

3.2.6 TEXTES RÉGLEMENTAIRES - SECURITE INCENDIE

La réglementation applicable à ce projet en matière de sécurité incendie comprendra :

- les textes officiels Camerounais en vigueur à la date du marché
- les réglementations françaises en vigueur en France à la même date à savoir :
- le décret n° 73.1007 au 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- l'arrêté du 25 juin 1980 dispositions générales à tous les types d'établissements.
- la circulaire du 3 mars 1982 - instructions techniques n° 246-247-248.
- l'arrêté du 10 septembre 1970 relatif à la protection incendie des bâtiments d'habitation.
- tous les autres textes (règlements, normes, DTU etc...) auxquels la réglementation fait appel.

D'autre part, on se conformera aux exigences particulières de l'administration camerounaise.

3.2.6.1 CLASSEMENT DU PROJET

Les bâtiments répartis en 02es selon la nature de leur exploitation sont soumis aux dispositions générales communes et aux dispositions particulières qui leur sont propres. Les bâtiments sont en outre quel que soit leur type, classés en catégorie d'après l'effectif du public et du personnel.



L'effectif du public et du personnel admis dans les différents bâtiments est déterminé par la destination des locaux et le programme.

3.2.6.2 RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES ET PLANCHERS

Pour le dimensionnement des éléments porteurs (piliers, poutres, voiles etc...) des planchers et des cloisonnements, il sera tenu compte des degrés de résistance au feu réglementaires.

3.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les valeurs des charges d'exploitation définies ci-après ont le caractère des valeurs nominales conformément à la norme NFP 06 001. Elles sont considérées comme des valeurs caractéristiques pour l'application des règles de calcul. Elles définissent les obligations contractuelles du constructeur et les limites d'un usage normal de la construction. Les valeurs sont données en KN/m².

En plus des charges permanentes (poids propre des planchers, de l'ossature, des cloisonnements, des revêtements, des étanchéités, des socles, etc...) la structure des bâtiments sera dimensionnée et calculée en fonction des charges d'exploitation suivantes :

- Bureaux proprement dits		2,5 KN/m ²
- Hall de réception	2,5	
- Toiture couverture bacs (pluie)	0,15	
- Ateliers, laboratoires le matériel à prendre en sus		2,5
- Circulations, escaliers	4,0	

3.4 ETUDES ET PLANS

Pour les prestations d'ouvrages fabriqués dans le commerce, l'Entrepreneur devra fournir les fiches techniques du fabricant et les avis techniques du CSTB.

Le nombre d'exemplaires des documents produits doit permettre les transmissions, à titre provisoire et définitif, ainsi que les archives.

3.5 MISE EN OEUVRE

3.5.1 CONCEPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages du présent lot sont conçus à partir des documents visés à l'article Textes de référence pour répondre aux normes de solidité, la résistance au feu et d'isolation thermique, ainsi que l'aspect et le fini requis également par les règles de l'art.

3.5.2 TRANSPORT - STOCKAGE - CONSERVATION

Pour tous les ouvrages de son lot, l'Entrepreneur doit :

- les transports à pied d'œuvre des matériels et des matériaux
- les manutentions et le montage des matériaux, compris matériels de manutention et de levage
- les stockages avec aménagement des magasins des zones affectées, compris démontage et enlèvement des aménagements des zones de stockage à l'achèvement de ses travaux
- la conservation des matériaux avec précautions et protections contre l'humidité, les intempéries, contre l'incendie et le vol
- les préservations des ouvrages des autres corps d'état.

3.5.3 ESSAIS DES OUVRAGES

Les essais porteront sur la stabilité, la solidité, l'usure, le fonctionnement, le degré pare-flamme et le degré coupe-feu des ouvrages. Ils seront réalisés suivant les prescriptions des DTU, des normes françaises, des règles, fascicules et mémentos publiés par le CSTB (documents stipulés à l'article Textes de référence).



Il peut être prescrit lors de l'exécution, que certains ouvrages fassent l'objet d'essais à la demande du Bureau de Contrôle. Un procès-verbal est adressé chaque fois qu'il y aura essais, contrôles ou analyses.

Tous les frais d'essais sont à la charge de l'Entrepreneur.

3.5.4 PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES - GÉNÉRALITÉS

a - Consistance des ouvrages

Les ouvrages du présent lot comportent les fournitures et leur mise en œuvre, compris toutes sujétions.

b - Moyens de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur doit tous les moyens nécessaires à l'approvisionnement de ses matériaux, à la réalisation de ses ouvrages et notamment les échafaudages, les appareils et matériels de levage, les transports d'amenée à pied d'œuvre des matériaux, leurs manipulations ainsi que la production, le transport et la consommation des énergies et d'eau nécessaires au présent lot. Il doit également l'installation des formes, aires, platelages, plates-formes, rampes, chemins nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

c - Réservations, percements, scellements, raccord d'enduits

L'Entrepreneur du lot Gros Œuvre aura à exécuter à partir de plans détaillés fournis par les autres corps d'état :

- la réservation dans ses ouvrages de tous les trous nécessaires aux Entrepreneurs des autres corps d'état,
- l'incorporation dans ses ouvrages de tous les systèmes de fixation (rails, douilles, taquets, etc.) nécessaires aux autres Entrepreneurs qui fourniront les pièces à pied d'œuvre.

d - Nettoyages

- Nettoyages courants au présent lot :

L'Entrepreneur doit laisser le chantier propre et libre de tous gravois, déchets et détritiques pendant et après exécution de ses travaux, il en devra également l'enlèvement et l'évacuation aux décharges, à ses frais. Le nettoyage est réalisé, local par local, et au fur et à mesure de l'exécution. Le nettoyage d'ensemble sera réalisé une fois par semaine avant le jour fixé pour la réunion de chantier.

- Nettoyages de livraison :

En dehors des nettoyages courants précités et de ceux prévus à la charge de l'entreprise de peinture, l'Entrepreneur devra procéder à un nettoyage de livraison pour débarrasser les supports des projections, éclaboussures et salissures provoquées par ses ouvrages, compris enlèvement et évacuation aux décharges des gravois, déchets et détritiques.

- Nettoyages spéciaux :

Le Maître d'œuvre se réserve la faculté de faire exécuter en fonction de l'état du chantier et au moment qu'il jugera opportun, un ou des nettoyages à fond, très soigné.

Ces nettoyages spéciaux seront obligatoirement confiés à une entreprise dont la facture sera réglée dans les conditions suivantes :

- soit à une ou plusieurs entreprises reconnues responsables
- soit au Maître d'Ouvrage dans le cas d'un nettoyage nécessité par ses besoins.

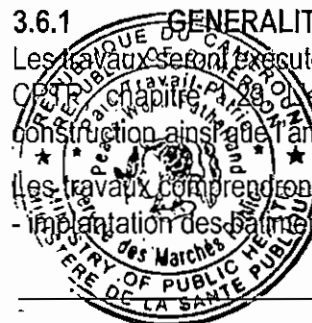
3.6 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.6.1 GÉNÉRALITÉS

Les travaux seront exécutés conformément aux exigences du DTU 12, ainsi qu'aux indications du présent CPT. Le chapitre 3.6.1 de l'entreprise titulaire du lot a pour tâche la réalisation des plates-formes de construction ainsi que l'aménagement des abords des bâtiments.

Les travaux comprennent :

- implantation des bâtiments,



- fouilles en rigoles ou en puits pour les fondations,
- fouilles pour regards enterrés sous dallages, y compris pentes,
- remblai des fouilles après exécution des ouvrages,
- remblai des terre-pleins sous dallage, compactage et nivellement des plates-formes,
- nivellement des abords après exécution.

L'Entrepreneur restera entièrement responsable de toutes perturbations ou tous mouvements de terrain. Aucun supplément ne sera admis du fait de présence éventuelle d'eau provenant de nappes, suintement ou toutes autres causes liées à la nature du terrain.

3.6.2 IMPLANTATIONS DES BATIMENTS

L'entreprise titulaire du présent lot a obligation d'assurer l'implantation de tous les bâtiments à construire conformément aux plans du Maître d'œuvre et à ceux des bureaux d'études. Il fera établir à ses frais par un géomètre agréé, le piquetage de base.

Les piquets sont rattachés en plan et en altitude à des repères fixes. L'Entrepreneur est tenu de veiller à leur conservation, ainsi qu'à leur déplacement si les besoins des travaux l'exigent.

Lorsqu'un tracé est éventuellement réalisé pour un autre corps d'état par l'Entrepreneur du lot Gros œuvre, le titulaire du présent lot demande « l'assistance » et le « contrôle » de ce corps d'état. Il est stipulé que le trait de niveau est tracé par l'entreprise du lot Gros-œuvre.

Tous les travaux d'implantation et de piquetage feront l'objet d'une réception.

3.6.3 FOUILLES

3.6.3.1 FOUILLES EN PLEINE MASSE

Exécutées à l'engin mécanique ou à la main, elles comprennent les traversées de terrains de toutes natures. Au voisinage d'un ouvrage à conserver, l'Entrepreneur est sensé avoir fait les reconnaissances nécessaires et avoir pris toutes mesures conservatoires qui s'imposent.

3.6.3.2 FOUILLES ET TROUS OU EN RIGOLES

L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes précautions indispensables à la tenue des parois. Il doit également maintenir le fond de fouille hors d'eau afin d'éviter tout affouillement.

3.6.3.3 EPUISEMENTS

Pour les travaux hors de la nappe phréatique, l'Entrepreneur doit prendre toutes dispositions pour éviter l'érosion des talus par les eaux de ruissellement et la dégradation des pieds de parois risquant d'entraîner des désordres (protection par polyane, création de caniveaux, pentes, puisards...)

Dans le cas où il se confirmerait que le terrassement est à réaliser dans la nappe phréatique, l'Entrepreneur doit présenter au Maître d'œuvre la solution la mieux adaptée pour terrasser et les dispositions à prendre pendant et après le terrassement.

3.6.3.4 EVACUATION DES TERRES EXCÉDENTAIRES

Les terres ne pouvant être réemployées seront évacuées aux décharges publiques.

Dans le cas où le site ne permet pas l'installation d'une rampe d'accès aux camions, il appartient à l'Entrepreneur de proposer tout moyen mécanique différent d'évacuation des terres (monte-charge, sauterelle) au Maître d'œuvre. Le moyen retenu doit respecter les possibilités de stationnement et circulation des voies limitrophes.

3.6.3.5 MISE EN DÉPÔT DES TERRES PROVENANT DES DÉBLAIS

Dans le cas où les déblais sont utilisés en remblais, les terres peuvent être stockées sur le site. L'Entrepreneur doit veiller à ce que ce stockage ne provoque pas de poussées ou mouvements sur des parties existantes, et que cet emplacement ne serve pas de dépôt de débris ou de matériaux divers.



3.6.4 REMBLAIS

Les remblais seront constitués soit par les déblais mis en dépôt en vue de leur réemploi (si leur qualité le permet), soit par des terres venant de l'extérieur. Il sera demandé un compactage de 90 % pour travaux de dallage des bâtiments.

L'Entrepreneur doit livrer, en fin de terrassement, une excavation stable avec des plates-formes ou fond de fouille dont les niveaux sont définis sur les plans (sous dallages coulés sur terre-plein). La tolérance d'altitude est de + ou - 5 cm.

3.6.5 RECEPTION DES FOUILLES

A la fin du terrassement, l'Entrepreneur fait constater par le Maître d'œuvre la bonne exécution de ses travaux. Cette réception peut se faire par parties dans le cas d'un terrassement par tranches.

3.7 CANALISATIONS INTERIEURES ENTERREES

3.7.1 DEFINITION DES PRESTATIONS

A l'intérieur des bâtiments, les principaux collecteurs des eaux usées et eaux vannes, ainsi que les tronçons principaux d'adduction en eau potable seront enterrés sous le dallage.

Les regards ou boîtes de branchement du type «sec» sont disposés à tous les changements de direction. Ils comprennent le regard en béton proprement dit, des réservations pour les arrivées et départs des tuyauteries selon leur nombre, le façonnage des cunettes en béton maigre.

Ces regards ne sont pas visitables. Les réseaux doivent être conçus clairement, de manière à éviter les engorgements des tuyauteries en respectant les pentes admissibles et en choisissant les chemins les plus courts pour assurer la rapidité d'écoulement des effluents.

Suivant leurs positions, les regards sont fermés par des couvertures fixes en béton ou directement par le corps du dallage. Leurs dimensions sont de 40 cm x 40 cm pour une profondeur moyenne de 40 cm.

La fourniture, le raccordement aux réseaux des canalisations, incombent au lot plomberie et la pose incombe au présent lot. Le réglage définitif s'il y a lieu, est assuré par le lot revêtements scellés.

3.7.2 ESSAIS

Les essais d'étanchéité et de fonctionnement doivent être réalisés avant que les canalisations ne soient rendues inaccessibles. Ils sont à la charge de l'Entrepreneur et doivent être exécutés suivant recommandations figurant dans le DTU 60.1, article 4.312.3 (Essais à la pression d'eau).

3.7.3 CANALISATIONS PVC NON PLASTIFIE POUR L'ASSAINISSEMENT

Jusqu'à diam. 250 mm

Norme NFP 16.382 assemblage par collage ou bague d'étanchéité.

3.7.4 DRAIN

Dans la tranchée contiguë à un ouvrage enterré, mise en place de tuyaux perforés PVC de grandes longueurs surmontées de matériaux drainant en cailloux 20/10 sur un mètre de hauteur enrobé d'un feutre filtrant imperméable au pourtour, raccordement au réseau EP avec pente minimum de 5 mm.



OUVRAGES EN BETON ET BETON ARME

3.8.1 COMPOSITION DU BÉTON

Les matériaux entrant dans la composition des bétons seront conformes aux prescriptions des normes et en particulier à celles de la série NF P 18 010 à NF P18 880 et des DTU 13, 20, 21, 26, 52.

a - Agrégats

Voir normes NFP 18.301 et 304, articles 2.1 et 3.3 du DTU 20. Les granulats devront être propres, lavés exempts de terre et de poussière. Il sera procédé à une granulométrie des agrégats et à des essais de béton sur cylindres et barrettes, afin de déterminer la composition correspondant aux caractéristiques exigées.

- Les sables seront de préférence de rivière et de granulométrie 0,8/2,5.
- Les agrégats seront de préférence roulés et de granulométrie 5/25. Un dispositif de tamisage sera installé sur le chantier par l'entrepreneur
- Les dosages ciments seront définis en fonction du type de ciment utilisé par l'Entreprise adjudicataire du marché et soumis au choix du Maître d'œuvre.

b - Liants

Voir normes NFP 15.301 et suivantes, 15.401 à 15.46. Avant son utilisation le ciment doit avoir un âge suffisant pour qu'il soit complètement refroidi. Les dosages des liants seront établis en fonction des ciments employés et des qualités de résistance requises. Ils seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

c - Adjuvants

Voir norme AFNOR P 18.303 et circulaire 80.08 1980 - Moniteur du 8/12/1980 (accélérateurs, retardateurs, plastifiants, entraîneurs d'air, hydrofuges). Les adjuvants éventuellement utilisés ne sont acceptés que sous les conditions décrites ci-après :

- ils doivent figurer sur la liste agréée par la COPLA (Commission Permanent des Liants hydraulique et des Adjuvants du béton)
- ils sont mis en œuvre conformément au Cahier des charges du fabricant.

d - Eau de gâchage du béton

Doit être conforme aux exigences de la norme NFP 18.303 concernant les caractéristiques physiques et chimiques. Les sels dissous ne doivent pas risquer de compromettre la qualité du béton, ni la conservation du béton armé.

En particulier, la présence de chlorure, sel de sodium ou magnésium ne peut être tolérée dans une proportion supérieure à celle qui est admise dans une eau potable. Une analyse à la charge de l'Entrepreneur, peut être demandée par le Maître d'œuvre.

3.8.2 CLASSIFICATION ET DOSAGE DU BETON

a - Classification du béton

La NF P 18.305 définit la classe du béton en fonction de sa résistance moyenne ou contrainte admissibles à la compression :

DENOMINATION	Béton N°1	Béton N°2	Béton N°3	Béton N°4	Béton N°5
CLASSE DE RÉSISTANCE	B 150	B 200	B 250	B 300	B 350
RÉSISTANCE EN BARS	150	200	250	300	350

Le dosage des granulats doit être ajusté en fonction de la résistance à obtenir, de la plasticité et de l'ouvrabilité du béton. Selon le rapport G/S (granulats sur sable), on obtient les résultats suivants :

RAPPORT G/S Ciment Portland	COMPACITE	MISE EN OEUVRE	DOSAGE 350 kg CP
1,4 à 1,6	Très mou	Très bonne ouvrabilité	Pieux, parois moulée
1,6 à 1,8	Mou	Mise en œuvre aisée Ferrailage dense	Béton de fondation Béton pompé
1,9 à 2,1	Plastique	Bonne résistance	Bâtiment courant
2,2 à 2,3	Ferme	Vibration puissante	Ouvrages d'art

b - Dosage du béton armé et non armé

DESIGNATION	DOSAGE				OBSERVATIONS
	Ciment (kg/m3)	Grav. (m3)	Sable (m3)	Cailloux (m3)	
<u>Béton non armé ou faiblement armé</u>					
Formes de pente, petits massifs	150 200 250 CP 35	0,90 0,85 0,80	0,60 0,55 0,50 (1)		Béton N°1 Béton N°2 Béton N°3 (1) Sable gros
Travaux de dallage	300 CLK 45 (1)		0,50 (2)	0,80	Béton N°4 (1) dosage minimum en présence d'eau (2) sable tout-venant
Semelles filantes, massifs, puits	300 CP 45	0,95	0,35 (1)		Béton N°4 (1) sable tout-venant
béton banché en infrastructure	350 CLK 45	0,35	0,45	0,70	Béton N°4
béton banché en superstructure, caniveaux	350 CP 45	0,85	0,50		Béton N°5
Béton pour éléments moulés	400 CPA 55 (1)	0,80	0,50		(1) ou CSS, ciment blanc
<u>Béton armé</u>					
béton armé en élévation	350 CP 45 (1)	0,80	0,40		Béton N°5 (1) ou HRI
béton armé courant en infrastructure	350 CLK 45	0,80	0,40		Béton N°5
Béton pour voiles, chape flottante	300 CPA 45	0,80	0,40		Béton N°4
Béton pour éléments préfabriqués	400 CPA 55 (1)				(1) ciment blanc, fondu
Béton pour dalle pleine	350 CPA 45	0,75	0,50		Béton N°5

3.8.3 FABRICATION ET TRANSPORT DU BETON

Voir article 4.2 du DTU 20.

Le béton peut être fabriqué dans une centrale extérieure qui doit être agréée par le Maître d'œuvre pour les classes des bétons demandés. Le transport doit alors être obligatoirement effectué dans des camions toupie

Après fabrication, la mise en œuvre du béton doit être faite dans un délai maximum fixé en début de chantier

Fabrication des bétons

La fabrication des bétons devra être mécanique. Le type et la catégorie du matériel de gâchage que l'entrepreneur se propose d'utiliser, devront être agréés par le Maître d'œuvre, quel que soit le type de



matériel utilisé, le dosage des constituants devra être pondéral. Le stockage des agrégats près de la centrale à béton devra permettre d'isoler parfaitement chaque type d'agrégats. Lors des opérations de gâchage, l'introduction des constituants se fera dans l'ordre suivant :

- le sable
- le ciment
- les granulats.

Le malaxage s'effectuera à sec pendant une minute. L'eau sera introduite aussitôt après, et l'ensemble gâché pendant une durée normalement prescrite selon le matériel utilisé et qui ne peut être inférieur à quarante secondes.

3.9 TRAVAUX DE BÉTONNAGE

a - Conditions préalables à tout bétonnage

Le bétonnage d'un ouvrage ou d'une partie quelconque d'ouvrage ne sera autorisé que lorsque :

- la composition du béton sera approuvée par le Maître d'œuvre,
- l'Entrepreneur aura terminé tous les coffrages et disposé toutes les armatures pour cette partie de l'ouvrage
- l'Entrepreneur aura approvisionné sur le chantier les quantités de matériaux nécessaires au travail concerné, ainsi que l'équipement en état de fonctionnement pour la fabrication, la mise en œuvre, la consolidation et la cure du béton,
- le Maître d'œuvre aura vérifié les dimensions, cotes, alignements des coffrages et armatures.

b - Mise en place des bétons

Avant de placer le béton dans les coffrages, l'Entrepreneur devra s'assurer de la propreté de ceux-ci. Les coffrages doivent être arrosés préalablement à la mise en œuvre du béton. Le béton sera déposé dans le coffrage de façon à ce qu'il ne se produise aucune ségrégation, soit par rebondissement sur les armatures et les coffrages, soit par amoncellement de béton en tas isolés. Le béton devra être déposé en couches horizontales les plus minces possibles, dont l'épaisseur maximale n'excédera pas 30 cm. La hauteur de chute du béton dans les coffrages ne pourra dépasser 1,50 m.

Après mise en place, le béton sera vibré dans la masse à l'aide d'aiguilles vibrantes de 3 500 pulsations à la minute au minimum. Les vibreurs devront être introduits verticalement dans le béton et retirés lentement. Leur durée d'emploi sera adaptée de façon à éviter des remontées locales de mortier.

La vibration des bétons devra s'effectuer en profondeur afin d'assurer une bonne liaison entre deux couches superposées de béton frais. Cependant, il faudra se limiter à la profondeur atteinte par le vibreur, lorsqu'il s'enfonce sous son propre poids. L'Entrepreneur devra disposer d'un nombre suffisant de vibreurs et prévoir au moins deux vibreurs de rechange.

D'une manière générale, les arrêts de bétonnage doivent être évités. L'emploi de barbotine de ciment sur les reprises de bétonnage est interdit.

Aucun arrêt de bétonnage n'est admis dans les cas suivants :

- dans la hauteur d'un poteau, entre deux planchers successifs,
- dans la hauteur des acrotères, garde-corps ou bandeaux
- dans la portée d'un ouvrage en porte à faux.

Dans les poutres, l'arrêt de bétonnage, éventuellement nécessaire, doit être généralement incliné à 30° et coffré comme indiqué ci-avant, le plan de reprise étant perpendiculaire aux bielles de béton comprimé. Tout ouvrage présentant un plan de reprise contraire à cette prescription sera refusé et reconstruit aux frais de l'entreprise sur l'ordre du Maître d'œuvre.



Les arêtes des ouvrages bétonnés doivent être, après décoffrage, protégées des chocs pendant toute la durée du chantier. Les surfaces de béton destinées à rester apparentes doivent être protégées par une feuille de polyéthylène contre les projections de mortier, de peinture, etc.

c - Cure du béton

L'Entrepreneur veillera particulièrement à maintenir le béton fraîchement mis en place dans des conditions d'humidité et de température favorables à l'hydratation du ciment et au durcissement du béton. Cette cure pourra être assurée, soit par arrosage au jet d'eau très fin, soit par protection à l'aide de couvertures imbibées d'eau, soit par feuille plastique, soit par l'application de produits de cure.

La cure s'échelonnara sur au moins quatre (4) jours pour les ciments normaux et trois (3) jours pour les ciments à haute résistance initiale.

d - Correction des surfaces

Le décoffrage ne sera admis que 48 heures après sa mise en œuvre pour les parois verticales et sept (7) jours pour les autres éléments, après s'être assuré de l'obtention de résistances suffisantes. Toutes les reprises de bétonnage devront être effectuées dans les 24 heures après ce décoffrage.

Tous les parements seront conservés bruts de décoffrage. Les parements vus seront parfaitement réguliers et de teinte uniforme et aucun nu de caillou ne devra être apparent. Toute correction à apporter à la surface sera à la charge de l'Entrepreneur.

e - Badigeonnage

Les parements non vus, des ouvrages terminés seront ragrés partout où des nids de cailloux seront visibles, puis seront badigeonnés de trois (3) couches d'un des produits suivants :

- goudron désacidifié
- bitume à chaud
- émulsion non acide de bitume de PH supérieur à six (6).

f - Les armatures

Les armatures seront façonnées à froid aux dimensions strictement conformes aux plans d'exécution. Les soudures ne seront acceptées que si elles sont indiquées sur les plans.

Les armatures seront disposées dans les coffrages exactement aux emplacements prévus sur plans. Elles seront arrimées ou fixées par ligatures. Des cales en béton et en nombre suffisant seront placées et permettront le respect des bétons de recouvrement.

Les aciers de ligatures, d'écartement et de fixation des armatures sont inclus dans les prix unitaires d'armatures. Il ne sera pas versé d'indemnité à l'Entrepreneur pour tous les aciers ou autres matériaux utilisés dans l'arrimage et la fixation ni pour les chutes et les recouvrements non-indiqués sur les plans.

3.10 COFFRAGES

3.10.1 MISE EN OEUVRE DES COFFRAGES

Voir article 3.3 du DTU 23.1.

Les coffrages doivent présenter une rigidité suffisante pour résister, sans déformation sensible, aux charges et pressions auxquelles ils sont soumis, ainsi qu'aux chocs accidentels pendant l'exécution des travaux. Ils doivent être suffisamment étanches, notamment aux arêtes, pour éviter toute perte de laitance.

L'étanchéité du coffrage doit être telle que ne puissent se produire que de rares suintements de laitance non susceptibles d'affecter les qualités mécaniques, ni éventuellement les qualités d'étanchéité ou d'aspect de la paroi.

Les coffrages peuvent être de différents types (suivant leur destination indiquée ci-après) :



- coffrage en bois brut de sciage pour les parements en béton destinés à être enduits
 - coffrage en planches rabotées de 8 à 12 cm de largeur pour les parements de béton destinés à rester apparents, ce coffrage étant à joints verticaux pour les poteaux, et à joints horizontaux pour les poutres, chaînages, bandeaux, acrotères etc.
 - coffrage en lattes de bois étroites pour les parements de béton à simple ou double courbure, destinés à être enduits ou à rester apparents.
- Préalablement au bétonnage, les coffrages doivent être débarrassés de tous matériaux étrangers (papier, polystyrène expansé, bois fils d'attache, etc...)

L'emploi de coffrages métalliques ne sera admis que s'ils sont protégés du rayonnement solaire. Lorsque le béton est demandé brut de décoffrage, toutes dispositions doivent être prises pour que les faces après décoffrage présentent une surface parfaitement finie.

3.10.2 CLASSIFICATION DES COFFRAGES

Le choix des matériaux de coffrage sera fait par l'Entreprise adjudicataire en fonction de l'obligation de résultats ci-dessous définie. Les supports seront livrés au cours d'une pré-réception.

En cas de non-respect des tolérances indiquées ci-après pour chaque état de surface, les travaux de reprise (affleurement, meulage, ragréage, chape de nivellement...) incomberont à l'Entreprise adjudicataire. Les coffrages sont classés suivant l'aspect de leurs surfaces. On distingue:

a - Coffrage de type P.E. (parement élémentaire).

Aucune contrainte autre que celle définie par les normes et règlements ne régit ce type de coffrage. Il ne sera utilisé que pour les ouvrages enterrés ne recevant aucun traitement de surface. L'état de surface des éléments est le suivant:

- . Aspect rugueux
- . Balèvres affleurées
- . Repiquage grossier
- . Arêtes et cueillies tirées grossièrement.

b - Coffrage de type P.C.E. (parement courant destiné à être enduit).

Le parement doit être du type courant. Lorsque la surface est lisse ou insuffisamment rugueuse, il est procédé à un piquage ou à un bouchardage suivi d'un nettoyage ou encore à l'application d'une couche adhésive à base de produits reconnus aptes à améliorer l'adhérence et compatibles avec la nature du support.

L'état de surface des éléments est le suivant:

- . Aspect lisse
- . Absence de nids de gravillon ou de zone sableuse.
- . Balèvres affleurées.

c - Coffrage de type P.S. (parement soigné).

Même type de coffrage que le coffrage de type PCE, mais sans balèvres ou nécessitant un ragréage au droit des balèvres. Ce coffrage est utilisé pour les ouvrages devant recevoir un enduit ciment ou plâtre.

A noter qu'il devra posséder la rugosité nécessaire pour cela. L'état de surface des éléments est le suivant:

- . Aspect lisse
- . Absence de nids de gravillon ou de zone sableuse.
- . Balèvres affleurées sans meulage.

Tolérance de planéité générale définie par une flèche maximale de 5 mm sous la règle de 20 cm entre joints de coffrage ou de juxtaposition d'éléments préfabriqués.

3.10.3 COFFRAGE DES JOINTS DE DILATATION

Le coffrage des joints de dilatation sera constitué par un matériau léger et ductile (laine minérale comprimée) à l'exclusion de polystyrène expansé. L'Isorel mou sera proscrit. Le calfeutrement des joints sera réalisé par :

- Soit un mastic élastomère d'une catégorie adaptée à la variation dimensionnelle du joint.
- Soit une garniture préfabriquée à base de caoutchouc spécial de chlorure de polyvinyle, de mélange de caoutchouc et résines sur accord du Maître d'œuvre.

3.10.4 PRODUITS DE DÉMOULAGE

Tous les moules et coffrages doivent recevoir sur leur parement au contact du béton, un produit destiné à éviter toute adhérence du béton au coffrage. Ce produit ne doit pas tâcher ni être incompatible avec les revêtements scellés, peints ou teintés, ni attaquer le béton. Ce produit doit faire l'objet d'essais aux frais de l'entreprise et requérir l'avis du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle.

3.10.5 DÉCOFFRAGE

Les coffrages doivent être arrosés préalablement au bétonnage. Leur surface doit être humide mais non mouillée.

Le décoffrage doit être entrepris lorsque le béton a acquis un durcissement suffisant pour supporter les contraintes auxquelles il sera soumis immédiatement après, sans déformation excessive et dans des conditions de sécurité suffisante.

3.10.6 ECHAFAUDAGES ET ETAIS

Les échafaudages et étais doivent être calculés pour résister sans déformation aux charges qui leur sont transmises par les coffrages et leur contenant, ainsi qu'aux effets du vent. Ils doivent pouvoir être réglables à tout moment pour conserver aux coffrages supportés leur altitude et leur rectitude.

Ils doivent être disposés de telle sorte qu'ils ne donnent sur les surfaces d'appui inférieur que des efforts compatibles avec leur résistance, et qu'ils ne provoquent aucun tassement du sol ou déformation du plancher qui entraîneraient, par voie de conséquence, la déformation des coffrages.

Le système de réglage doit permettre la dépose des étais sans provoquer d'efforts sur les ouvrages réalisés.

3.11 ACIERS POUR BÉTON ARMÉ

3.11.1 GENERALITES

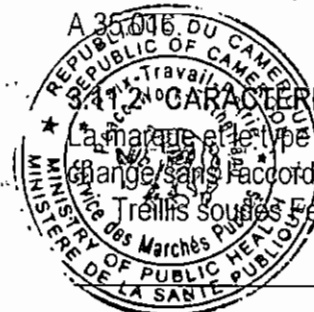
Les travaux seront exécutés conformément aux exigences des DTU 20, 20.11, 20.12, 23.10 et 23.6. Concernant les aciers pour béton armé, se référer aux normes NFA 35.015 et

A 35.016

3.11.2 CARACTÉRISTIQUES DES ACIERS DE CONSTRUCTION

La marque et le type des aciers seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. Il ne pourra en être changé sans l'accord de celui-ci et il ne sera fait usage que des aciers référencés ci-dessous :

Treillis soudés E 45



- Acier à haute adhérence Fe E 40
- Acier doux Fe E 24.

a - Caractéristiques des aciers doux (Adx)

- Limite élastique conventionnelle $\geq 2400 \text{ kgf/cm}^2$.
- Limite de rupture comprise entre 4200 et 5000 kgf/cm^2 .
- Allongement 25%
- Les aciers devront satisfaire aux essais normalisés de pliage à froid.

b - Caractéristique des aciers à haute adhérence (HA)

- Limite élastique à 0,2 % d'allongement résiduel : $\geq 4000 \text{ bars}$
- Allongement de rupture $\geq 14\%$.
- Essais de pliage faits à froid sur éprouvette brute sur mandrin d'un diamètre égal à 5 fois celui de la barre. Un angle de 180° devra être atteint sans qu'il ne se produise de crique ou de déchirure.

3.11.3 MISE EN OEUVRE DES ARMATURES POUR BÉTON ARMÉ

Les armatures, au moment de leur mise en œuvre et du bétonnage doivent être exemptes de trace de rouille non adhérence, de peinture, de graisse ou de bois.

Elles doivent être dimensionnées (diamètre et longueur) et façonnées conformément aux dessins. Le cintrage doit se faire mécaniquement à froid à l'aide de matrices de façon à obtenir les rayons de courbure prévus sur les dessins ou, à défaut, notifiés par les conditions d'emploi qui concernent chacune des catégories d'acier.

Les armatures en attente doivent être positionnées avec soin et conservées rectilignes avec les longueurs nécessaires pour assurer le recouvrement avec les armatures posées ultérieurement. Dans le cas où les armatures en attente nécessiteraient un pliage, la nuance de l'acier utilisée est obligatoirement celle de l'acier Fe E 24. Les armatures qui présenteraient une forme en baïonnette entraîneraient le refus de l'ouvrage qui les comporterait, donc sa démolition sur ordre du Maître d'œuvre.

Les recouvrements, liaisons et assemblages par soudure sont admis pour les aciers dont la soudabilité est garantie par leur fiche d'identification, en conformité avec la norme A 35.018.

Partout où la stabilité au feu demandée sera égale à 1 heure, l'enrobage des aciers sera tel que $U > 2 \text{ cm}$. Pour le même degré de stabilité quand $U < 2 \text{ cm}$, il sera demandé à l'entreprise des justifications par un calcul au feu.

L'enrobage des armatures est au moins égal à :

- 3 cm pour les parements non coffrés soumis à des actions agressives,
- 2 cm pour les parements exposés aux intempéries et condensation, ou au contact d'un liquide
- 1 cm pour les parois situées dans des locaux couverts et clos, non exposées aux condensations.

L'enrobage des armatures est obtenu en utilisant des cales en béton ou en plastique.

Toute partie bétonnée laissant apparaître les armatures sera repiquée et reconstituée avec du béton sur ordre du Maître d'œuvre. Ces valeurs d'enrobage peuvent être aggravées pour tenir des distances minimales aux parements pour ancrage des barres, pour la tenue au feu de la structure ou pour toute autre cause qui exigerait des valeurs supérieures à celles indiquées ci-dessus.

3.12 TRAVAUX DE DALLAGE



3.12.1 GENERALITES

L'exécution des dallages doit être conforme aux règles professionnelles provisoires «travaux de dallage» - Annales IT BTP n° 424 (mai 1984).

Ne sont concernés dans ce qui suit que les locaux à surcharge moyenne maximum répartie: 8 KN/m, roulante : 25 KN/essieu, à l'exclusion des dallages à usage industriel.

3.12.2 EXECUTION DU DALLAGE SUR TERRE-PLEIN

Un dallage sur terre-plein est composé des éléments décrits ci-après :

a - Forme ou sol d'assise

Dans le cas où la forme est constituée par le terrain en place, le terrain sera dressé au niveau indiqué sur les plans.

Par contre, si le sol d'assise est formé d'une certaine épaisseur de matériaux d'apport, cette couche sera constituée de matériaux pulvérulents, non plastiques, sablons, tout-venant de sable et graviers. Son épaisseur minimum sera de 20 cm. Elle sera compactée à l'aide d'engins mécaniques et dressée selon le niveau indiqué sur les plans.

b - Corps du dallage

Il est constitué :

- d'un film de polyane (200 microns) posé sur la forme,
- d'un béton de protection dosé à 150 kg de 3 cm d'épaisseur
- d'un béton de 8 à 12 cm d'épaisseur suivant plans, dosé à 350 kg, compris formes et façons de pente vers les siphons de sol. Le serrage mécanique doit être fait à la règle vibrante. Le béton aura un affaissement au cône d'ABRAMS inférieur à 7 cm. Si la surface est exposée aux intempéries (ensoleillement, vent...), il sera pulvérisé en surface un produit de cure pour éviter la dessiccation. Ce produit devra être compatible avec la tenue du revêtement de sol ultérieur.
- d'une armature formée d'une nappe de treillis soudé de 3,5 mm² de diamètre, située à mi- épaisseur du corps du dallage. Des armatures de renforcement (diam. 8) sont prévues à 45° dans les angles rentrants.

3.13 MACONNERIES**3.13.0 GENERALITES**

Les travaux seront exécutés conformément aux exigences des DTU 20 - 20.11 et des recommandations professionnelles de l'union nationale de la maçonnerie.

3.13.1 AGGLOMERES DE GRANULATS LOURDS

Maçonnerie de blocs agglomérés 20/40 creux hordés au mortier de ciment, conformes aux formes NFP 14.101, 15.201, 14.301, 14.401. Leur pose s'exécute conventionnellement à joints croisés de mortier de ciment de 1,5 à 2,5cm d'épaisseur. Les épaisseurs de ces maçonneries sont variables, mais les plus courantes sont de 7cm, 10cm, 15cm et 20cm.

Il ne sera fait usage que de blocs creux en béton de classe B 60 ou B 80 et de blocs pleins de classes B 120 et B 60 conformément à la norme NF P 14 101 à NF P 14 402 et obligatoirement de provenance



Ils ne comporteront aucunes défauts telles que fissuration, déformation ou arrachement, leurs faces planes et rectilignes. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses et présenteront une bonne adhérence.

Ces matériaux seront des matériaux standards livrés sur le chantier en palettes, de façon à ne pas être détériorés, ou confectionnés in situ. Tout élément épaufré devra être immédiatement rejeté au rebut.

Taux de travail des maçonneries à la traction

Maçonnerie hourdée au mortier de chaux	1,00 bar
Mortier de CP 35	1,50
Mortier de CP 45	1,75
Mortier de HRI	2,00

3.13.2 MORTIERS DE CIMENT

a - Mortiers courants

On entend par mortiers courants ceux entrant dans la confection des chapes et des enduits ciments, ou nécessaires aux divers scellements.

Les sables employés seront exclusivement des sables de rivière. Les grains seront durs, "criants" à la main éventuellement lavés. Granulométrie 08/2,5 conforme aux prescriptions de la norme NF P 15 010 à NFP 15 510 et NF P 18 010 à NF P 18880.

Les ciments utilisés seront conformes aux prescriptions du paragraphe 2.11 du cahier des charges du D.T.U 52.1. Aucun adjuvant ne sera incorporé.

b - Dosage des mortiers en Kg/m3 de sable

	MAIGRE	MOYEN	GRAS
Chaux XH 10	200	300	450
Chaux X E H 60	250	350	450
L M 100, CLK 100	250	350	450
CN 160 - CM 160	300	350	450
CPA 35, HRI	300	350	450
CPF-CMM-CHF-CLK 35	300	350	500
- d° - gras	150	175	

c - Emploi des mortiers

DESIGNATION	MORTIER				OBSERVATIONS
	Gras	Moyen	Maigre	Bâtard	
Enduit ordinaire			•		HRI, CLK, CMM pour enduits noyés ou eaux agressives
Gobetis				•	400 kg CP 35
Enduit étanche	•				
Jointoiement	•				
Maçonnerie de remplissage			•	•	
briques creuses		•			
briques pleines porteuses	•				
briques de parement	•			•	
Moellons	•				
pierre de taille	•				
parpaings de pouzzolane					
chape ordinaire		•			

ou plâtre
chaux XEH



DESIGNATION	MORTIER				OBSERVATIONS
	Gras	Moyen	Maigre	Bâtard	
Dallage	•				
chape étanche	•				+ hydrofuge
chape d'usure	•				900 kg CP + 2 à 6 kg/m ² Carborundum
Teinte dans chape		•			0,6 kg/m ² de poudre
Chape sous lino ou sol plastique		•			400 kg CPA
pose carrelage	•				500 kg CP
Coulis pour carrelage	•				900 kg CP

d - Mortiers spéciaux

On entend par mortiers spéciaux, les mortiers manufacturés recevant différents adjuvants soit de coloration, soit de durcissement, soit pour modifier l'aspect. Les sables employés seront exclusivement des sables de rivière.

Les grains seront durs "criants" à la main éventuellement lavés. Granulométrie: 0,8/2,5 conformes aux prescriptions de la norme NF 18 304. Les ciments utilisés seront conformes aux prescriptions du paragraphe 2.11 du cahier des charges du D.T.U 52.1 avec incorporation d'adjuvants.

Les tableaux ci-après définissent le dosage et l'emploi préconisé des mortiers couramment employés dans la construction.

3.13.3 ENDUITS

a - Enduits au mortier de ciment

Préparation des surfaces

Les surfaces à enduire recevront la préparation ci-après :

- maçonnerie de moellons, briques ou agglomérés.

Les joints devront être dégradés sur trois (3) cm de profondeur pour les moellons et un (1) cm pour les briques et agglomérés puis brossés ainsi que le parement. La surface entière sera lavée jusqu'à l'humidification et les joints seront regarnis.

- maçonnerie en béton

Le béton sera, s'il y a lieu, piqué de manière à ne pas comporter aucune partie lisse, puis brossé et lavé jusqu'à humidification.

Confection des enduits

- Enduits ordinaires :

Les enduits seront réalisés en trois couches successives dont l'épaisseur totale est d'un centimètre et demi (0,015 m) pour les enduits intérieurs et deux centimètres (0,02 m) pour les enduits extérieurs :

La première couche appelée gobetis aura pour but de ragréer la surface à enduire. Le mortier sera projeté violemment à la truelle ;

La deuxième couche constituera l'enduit proprement dit, le mortier gâché serré sera lancé avec force à la truelle, refoulé à la taloche et dressé régulièrement.

La troisième couche, s'il s'agit d'un crépi, sera appliquée au balai ou avec des appareils mus à la main ou mécaniquement.

Avant qu'une couche soit complètement sèche, elle sera recouverte avec la suivante. La dernière sera lissée à la lince ou au bois.

Lorsque le mortier aura rejeté son eau et pris une certaine consistance, le lissage sera renouvelé à plusieurs reprises, sans mouiller la surface jusqu'à ce que le retrait dû à la dessiccation ne donne plus



lieu à aucune gerçure. Après l'achèvement, l'enduit devra être homogène, d'aspect régulier, sans gerçures ni soufflures.

- Enduits étanches au ciment :

Les enduits intérieurs des cuves à eau seront réalisés avec addition de produit SIKA ou similaire ; l'Entrepreneur sera tenu de suivre strictement les directives du fabricant du produit, tant pour la préparation des surfaces à enduire que pour les scellements, passages des conduites et épaisseurs minimales d'enduit (en moyenne au moins trois centimètres - 0,03 m).

- Enduits étanches au flinkoate :

Un enduit d'étanchéité par badigeon au flinkoate sera appliqué en deux couches croisées sur les surfaces extérieures au contact du sol des ouvrages enterrés en béton armé.

b - Chapes

Les chapes recouvrant les dallages, planchers, paliers, couvertures, etc... (Leurs supports ayant été préalablement nettoyés et lavés) seront constitués d'une couche de mortier de cinq centimètres (0,05 m) d'épaisseur.

Le mortier sera comprimé et lissé à plusieurs reprises pour éviter les gerçures. Par temps sec, la chape sera recouverte et arrosée. S'il y a lieu, le bouchardage sera effectué au début de la prise.

c - Etanchéité - Parements

Les opérations tendant à assurer l'étanchéité des ouvrages, soit à l'intérieur des cuves, soit en surfaces extérieures, seront basées sur l'emploi de produits soumis à l'approbation du Maître d'œuvre.

La mise en œuvre de ces produits devra être effectuée conformément aux directives du fabricant, s'ils doivent être incorporés au béton, ou bien si leur action est complexe ou leur application délicate. S'il s'agit d'un procédé n'utilisant qu'un produit d'usage courant, l'origine du matériau, son épaisseur et le mode d'application seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

L'exécution devra être effectuée conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur pour le produit utilisé.

3.13.4 APPUIS DE FENETRES

Les appuis de fenêtres seront préfabriqués ou coulés en place en béton dosé à 350 kg de ciment/m³ d'une épaisseur moyenne de 0,06 m légèrement armés par des ronds lisses de 8 mm. Ces dalles une fois posées devront présenter une pente vers l'extérieur, rejingof pièce d'appui, larmier, etc... L'étanchéité entre dormant et bâtis doit être assurée au moyen de cordon de mastic étanche genre SIKAFLEX ou similaire approuvé. Le dessus des appuis de fenêtres recevra une chape de 20 mm d'épaisseur.

3.13.5 POSE ET SCHELLEMENT DES PRECADRES DE MENUISERIE BOIS

Avant toute mise en œuvre, l'entreprise devra vérifier que la couche d'impression aura bien été effectuée sur les précadres, toute mise en œuvre des précadres non protégés sera refusée et démonté aux frais du Cocontractant. Tous les pré-cadres seront munis des pattes à scellements, à raison d'une patte en acier doux, modèle du commerce, vissée pour chaque 0,80 m de longueur. Dans chaque cas particulier, la longueur des pattes à scellement variera à la demande. Les scellements seront faits au mortier de ciment dosé à 500 kg/m³, ainsi que les garnissages.

***FIN DE LOT ***



LOT 4. CHARPENTE-COUVERTURE

4.1 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

4.2 CHARPENTE METALLIQUE

4.2.1 TEXTES DE RÉFÉRENCES - RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Généralités concernant les textes de référence

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes, législatifs, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques en vigueur en République du Cameroun, ainsi qu'à ceux publiés en France rendus applicable au Cameroun.

Les textes publiés en France, sont pour l'essentiel recueillis au journal officiel et au REEF, édités par le CSTB (4 avenue du Recteur POINCARE - 75782 Paris).

L'ensemble de ces documents ne sont pas joints au marché, mais réputés connus les plus couramment appliqués sont sommairement stipulés.

4.2.1.1 NORMES ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

a) règlements

Les calculs seront menés conformément aux prescriptions nationales du pays soumissionnaire de nature comparable aux règlements français suivants :

- règles de calcul des constructions en aciers CM 66
- règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
- règles NV 65 - révisées 67, 1970 - 1974 et annexes.

b) normes

- DTU «cahier des charges des constructions, métalliques concernant le bâtiment» - CSTB n° 343
- Normes AFNOR

4.2.2 NATURE ET QUALITE DES ACIERS

4.2.2.1 GÉNÉRALITÉS

Tous les matériaux et fournitures utilisées seront de première qualité et de fabrication récente.

4.2.2.2 CHARPENTE

Les aciers utilisés devront satisfaire aux normes en vigueur au Cameroun et dans le pays soumissionnaire comparables aux normes françaises suivantes :

- aciers de construction d'usage général nuances et qualités NF A 35 - 501 (édition Août 1974)
- NF A 36 - 101 feuillets et laminés à chaud
- NF A 35-375 ronds pour rives.

Les qualités d'acier pour les charpentes seront les suivantes :

Les éléments ne participant pas à la résistance ou à la stabilité du bâtiment : tôles d'épaisseur inférieures à 5 mm, pour chéneaux et descentes d'eau, par exemple) acier E 24.

Charpentes principales et secondaires :



- . E 24.2 : sollicités modérément sans risque de rupture fragile
- . E 24.2 : si la mise en œuvre nécessite des opérations sans crainte de rupture fragile
- . E 24.3 : si une certaine résistance à la rupture fragile est nécessaire
- . E 24.4 : si une grande résistance à la rupture fragile est nécessaire. Tous les aciers seront conformes à la norme NF A 03-115

Conditions générales techniques de livraison pour l'acier et en particulier pour ce qui concerne :

- l'exécution des essais à la réception
- les essais mécaniques
- la composition chimique
- les défauts et tolérance dimensionnelles.

Les dimensions et tolérances seront conformes aux normes en vigueur au Cameroun et dans les pays de la soumission comparable aux normes françaises suivantes :

- NF 45-206 Poutrelles IPE laminées à chaud
- NF A 45-201 Poutrelles normales et profilés en U normaux
- NF A 45-211 Poutrelles à larges ailes à faces parallèles HE-NF A 46-012 Larges plats.

4.2.2.3 BOULONS

4.2.2.3.1 Boulons ordinaires

Les boulons utilisés seront de la classe 5.8. Ils seront fabriqués par matriçage puis filetage d'une partie de la tige pour les vis, par matriçage d'une pièce hexagonale puis taraudage pour les écrous. Les dimensions des boulons et écrous seront conformes aux normes NF ou équivalent en vigueur (NF E 27 005) avec filetage 1.50.

En cas d'efforts alternés ou de vibration on utilisera des rondelles spéciales - rondelles grower ou rondelles éventail ou autre dispositifs (voir spécifications techniques particulières). Le matage des filets est interdit.

4.2.2.3.2 Boulons à haute résistance

Ils seront conforme à la norme NF E. 27-701 «boulonnerie à haute résistance à serrage contrôlé destinée à l'exécution des constructions métalliques» ou équivalents.

En conformité avec cette norme, les caractéristiques mécaniques des boulons HR seront les suivantes :

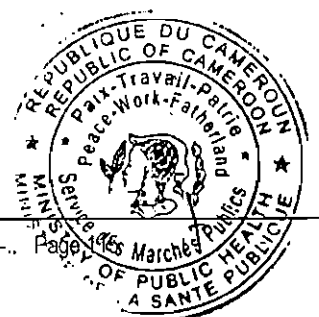
Classes	Limites d'élasticité Re N/mm ² min	Résistance à la traction
8.8	640	800 - 1000
	900	1000 - 1200

Les aciers spéciaux à utiliser pour la fabrication des boulons HR seront conformes à la norme NF A 35-556 « aciers spéciaux pour boulon aptes aux traitements thermiques - 1. Boulons HR à l'exécution d'ouvrages d'art » ou équivalents.

Toutefois, les nuances employées pourront être différentes de celles indiquées dans la norme après accord entre le producteur et l'utilisateur.

4.2.3 DIMENSIONS MINIMUM DES ECHANTILLONS

- Les profilés I, T et U auront une hauteur au moins égale à 80 mm
- Les fers cornières ne seront pas inférieurs à 40 x 40 x 4 mm



- Les goussets, tôles, larges plats auront une épaisseur minimale de 5 mm cette épaisseur pourra être ramenée à 4 ou 3 mm pour les éléments entrant dans la constitution des chéneaux et descentes d'eau.
Les boulons : diamètre minimum 12 mm, nombre minimum 2 par assemblage.

4.2.4 EXECUTION

4.2.4.1 CHARGES ET SURCHARGES

Les ouvrages seront exécutés en tenant compte des charges et surcharges définies par les CM66.

4.2.4.2 SURCHARGES D'EXPLOITATION

Les ouvrages devront être exécutés pour les surcharges prévisibles et définies par les CM66.

4.2.4.3 CHARGES PERMANENTES

- Poids propre de la charpente
- Poids des équipements divers fixes

4.2.4.4 CHARGES VARIABLES

- Poids des équipements mobiles
- Poids des produits contenus dans les équipements

4.2.4.5 SOLICITATION DUES AUX VARIATIONS THERMIQUES

Seront pris en compte les efforts entraînés par les variations de température des ouvrages suivants :

- tuyauteries aux points fixes ou efforts dus aux frottements sur les supports
- structures métalliques diverses en fonction de leur rigidité et de leurs appuis.

Effets des variations de température :

- variation maximale température + 15° à majorer d'au moins 50 % pour les éléments soumis à ensoleillement direct.

4.2.4.6 CHARGES DUES AUX VENT

Les charges seront conformes aux règles NV. En particulier les valeurs des pressions dynamiques seront prises en fonction de la situation géographique et des caractéristiques du site où l'ouvrage est implanté, sauf dérogations du devis descriptif.

4.2.4.7 COMBINAISONS DES CHARGES

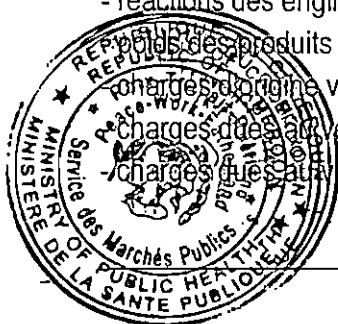
Les ouvrages devront être étudiés pour les charges et surcharges prévisibles dans les conditions définies ci-après :

Charges permanentes

- Poids de la charpente
- Poids des équipements fixes, des tuyauteries, des parties amovibles, des protections et dispositifs d'entretien fixés en permanence.

Charges mobiles

- surcharges forfaitaires prévues sur les toitures
- réactions des engins de levage et de manutention
- poids des produits contenus dans les équipements
- charges d'origine vibratoire
- charges dues au vent - pression dynamique normale
- charges dues au vent - pression dynamique extrême



- charges dues aux variations de température
- charges dues aux séismes

On vérifiera que sous les combinaisons les plus défavorables des charges et surcharges pondérées, la construction reste stable et que pour chaque élément les contraintes restent inférieures à la limite d'élasticité T_e du métal.

Les valeurs des coefficients de pondération et des contraintes caractéristiques pour chaque cas de sollicitation seront celles des règles CM66.

4.2.4.8 DÉFORMATIONS ADMISSIBLES

4.2.4.8.1 Flèches

Les déformations admissibles sont celles spécifiées dans les règles CM66. Celles-ci sont modifiées ou complétées comme suit :

- Eléments de couverture et de bardage :
1/200 de la portée sous charges et surcharges
- Poutres en console :
1/400 de la longueur du porte-à-faux.

4.2.4.8.2 Déplacements des poteaux

Les déplacements en tête des poteaux ne devront pas excéder les valeurs suivantes :

- 1/200e sous vent normal,
- 1/150e sous vent normal cumulé avec les efforts horizontaux d'un pont unique.

4.2.5 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

4.2.5.1 GÉNÉRALITÉS

Les ossatures seront entièrement **soudées en atelier et boulonnées sur chantier**.

On utilisera de préférence des profilés normalisés ou des poutres reconstituées par soudage.

Afin de faciliter la protection contre la corrosion, on évitera les dispositions constructives formant réceptacle d'eau et de poussières ainsi que les assemblages des fers dos-à-dos. On réalisera les assemblages d'atelier, de préférence avec soudure en continu.

4.2.5.2 ASSEMBLAGES

Les assemblages seront réalisés de la manière suivante :

- en atelier : boulonnage, soudage ou rivetage
- sur chantier : boulonnage

Pour soudage au chantier, l'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'œuvre.

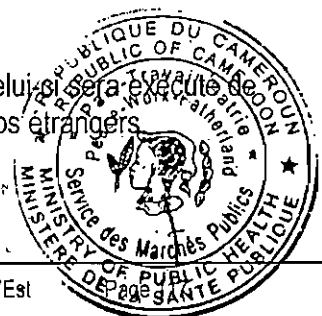
Les assemblages intervenant dans la stabilité : encastrement, fermes sur poteaux, poutres sur poteaux, contreventements, seront réalisés avec des boulons HR. L'accostage des pièces à assembler devra pouvoir être réalisé sans l'aide des boulons intervenant dans la résistance de l'assemblage. A cette fin il conviendra de prévoir un ajustage avec cales ou des boulons supplémentaires.

4.2.5.3 PEINTURE

4.2.5.3.1 Préparation des surfaces

Nature

La préparation des surfaces sera, en règles générales effectuée par sablage. Celui-ci sera exécuté de manière à éliminer complètement la calamine, la rouille, les graisses et autres corps étrangers.



Les surfaces après sablage devront, suivant les cas présentés l'un des deux aspects ci-après pris par référence aux images de la norme suédoise SIS 05.59.00.1967

- sa 2 1/2, pour les systèmes comportant des sous-couches au zinc
- sa 3, pour le système comportant des produits plus nobles, tels que les époxy, par exemple.

Sablage

Le sablage sera effectué, en utilisant du sable présentant des arrêtes aiguës. Il sera à haute teneur en silice (> 98 %) exempt de calcaire ou d'argile et parfaitement sec (galets de mer concassés, sable dit de Fontainebleau ou de Nemours, par exemple).

La granulométrie sera choisie judicieusement, en fonction des travaux à exécuter. Elle sera, en principe, comprise entre 0,3 et y 1,5 mm L'air comprimé utilisé sera exempt d'humidité et d'huile ; sa pression sera comprise entre 1 et 3 bars, sur tôle peu épaisse (épaisseur inférieure à 3 mm). Entre 2,5 et 5 bars, s'il s'agit de tôles fortes ou de profilés.

Les ouvrages, parties d'ouvrages ou matériels susceptibles d'être endommagés par les projections de sable, seront soigneusement protégés par les soins de l'Entrepreneur.

Avant l'application de la couche primaire, le sablage sera complété par un brossage ou un dépoussiérage au jet d'air sec et exempt de graisses, afin d'éliminer tout dépôt de sable ou de poussière.

On ne procédera au sablage à sec qu'avec un degré hygrométrique relatif de l'atmosphère ambiante inférieur à 90 % (quatre-vingt-dix).

On évitera de pousser l'opération de sablage jusqu'à la formation d'aspérités susceptibles de déchirer le film primaire.

L'application de la couche primaire devra être effectuée, le plus rapidement possible après sablage (au maximum 6 heures après) et avant formation de fleur de rouille.

Dans le cas de sablage sur chantier, l'applicateur se conformera aux normes de sécurité et, en particulier, le matériel utilisé devra être étanche, les moteurs électriques mis à la terre.

Ces précautions ne sont pas limitatives, l'Entrepreneur étant seul responsable du respect des clauses du cahier des charges, et tenu d'exécuter les travaux de sablage suivant les règles de l'art et de réaliser un état de surface satisfaisant aux conditions requises.

Le Maître d'œuvre pourra interdire les opérations de sablage si celui-ci n'est pas effectué conformément aux prescriptions ci-dessus.

4.2.5.3.2 Système adopté

On choisira un système de peinture dont les films formés par Les peintures de familles différentes peuvent être superposés sans inconvénients. Le système comprendra différentes couches ayant chacune un rôle d'inhibiteur du processus de corrosion de l'acier et avoir une parfaite adhérence sur le métal.

Couche primaire

Antirouille, elle devra permettre l'accrochage de la couche intermédiaire.

Couche intermédiaire

Elle devra assurer la liaison entre la couche primaire et la couche de finition.

Elle devra être imperméable au milieu corrosif extérieur.

Couche de finition

Elle devra être aussi imperméable que possible et assurer la résistance aux actions mécaniques qui lui sont imposées (frottements, chocs, déformations).



Si tel est le cas, elle devra de plus, pouvoir résister à l'action corrosive des agents chimiques du milieu environnant.

Le système employé pourra être celui indiqué ci-dessus sauf informations contraires des spécifications techniques particulières du lot « peinture ».

4.2.6 FABRICATION DES CHARPENTES

4.2.6.1 CONTRÔLE DES MATIÈRES PREMIÈRES

La réception des aciers sera faite en présence d'un réceptionnaire désigné de l'Entrepreneur de constructions métalliques suivant les prescriptions de la norme NF A 35-501.

Une copie du procès-verbal sera transmise au Maître d'œuvre pour accord.

Les essais de résilience ne seront effectués que pour les aciers des qualités 2,3 et 4.

Le certificat d'analyse chimique sera fourni sur demande du Maître d'œuvre ou si l'Entrepreneur de constructions métalliques l'estime souhaitable pour certains lots.

Le contrôle sera également un examen d'aspect extérieur ainsi qu'une vérification des caractéristiques dimensionnelles définies par les normes.

4.2.6.2 STOCKAGE

Le stockage des éléments dans des endroits humides ou exposés aux intempéries devra être limité au maximum. Les contacts prolongés avec d'autres métaux, ciment, bois humide, doivent être évités.

4.2.6.3 NORMES APPLICABLES

Sauf lorsque spécifié de façon différente ci-après, la fabrication et le montage seront exécutés conformément au cahier des charges DTU n° 32.1 concernant la construction métallique des charpentes en acier et pour les boulons à haute adhérence, conformément au fascicule spécial n° 67-17 quinquies - circulaire n° 59 du 14 septembre 1967 du Cahier des Prescriptions Communes applicables aux travaux des ponts et chaussées.

4.2.6.4 TOLÉRANCES D'EXÉCUTION

Les tolérances d'exécution sont celles mentionnées par le cahier des charges DTU n° 32-1; sauf indications ci-après.

Le constructeur devra apporter un soin tout particulier au contrôle dimensionnel avant expédition, ainsi qu'au repérage et marque des éléments.

4.2.6.5 MISE À DIMENSIONS

Le découpage s'effectuera par sciage, par ciselage ou par oxycoupage. Les coupes devront être ébavurées, les angles vifs chanfreinés ou adoucis.

4.2.6.6 PLANAGE ET DRESSAGE DES PIÈCES

Si nécessaire, pour obtenir une rectitude et une planitude suffisante pour un emploi normal des profilés, un dressage ou planage des pièces sera effectué. Ces opérations seront exécutées sans choc à la presse ou à la machine à rouleaux et sans laisser aucune marque locale sur le métal.

4.2.6.7 PERÇAGE ET ALÉSAGE

Confection des trous :

On procédera au perçage des trous, soit :

- par poinçonnage éventuellement suivi d'un alésage
- par perçage



Après poinçonnage et pour des assemblages notablement sollicités, on procédera à un alésage. La quantité de métal à enlever dans tous les cas ne sera pas inférieure à 3 mm

4.2.6.8 ASSEMBLAGES BOULONNÉS

- Si la transmission des efforts doit s'effectuer par contact direct, les surfaces devant assurer cette transmission devront être soigneusement ajustées (joints de poteaux, platines en pied de poteaux, butées, etc.). L'indication correspondante devra être portée sur les plans.
- Si des assemblages sont exécutés en atelier, les éléments seront, avant tout assemblage parfaitement grattés et nettoyés.

a) Boulonnage avec boulons à haute résistance à serrage contrôlé

Les pièces à assembler pourront être poinçonnées ou percées. Il ne sera pas nécessaire d'aléser les trous poinçonnés.

Tous les assemblages comporteront entre l'écrou et la pièce une rondelle en acier d'au moins la même qualité que les vis utilisées.

Les surfaces devant être au contact ne recevront pas de protection par peinture, elles devront être parfaitement planes.

Le traitement de surface pourra se faire par grenaillage, sablage, décapage au chalumeau ou brossage métallique. Les modalités de traitement sont précisées au cahier des spécifications techniques particulières.

b) Boulons ordinaires

Les surfaces devant être en contact seront soigneusement protégées contre la corrosion. Les pièces à serrer devront toujours porter sur la partie lisse de la tige et jamais sur les filets.

Les boulons seront munis d'un dispositif empêchant le desserrage en cas d'efforts alternés ou de vibrations (écrou pal, rondelles grower, rondelles éventail).

c) Tolérances : les tolérances admises seront les suivantes :

- Profilés : les tolérances sur les dimensions transversales des profilés seront celles précisées par les normes en vigueur.
- Perçage : quel que soit le mode de perçage, la tolérance dans l'irrégularité de la distance des trous sera de $d/10$; d'étant le diamètre des trous, la tolérance dans l'irrégularité de l'alignement des trous sera également de $d/10$.

Toutefois, en aucun cas, les tolérances admises ci-avant ne devront empêcher que la concordance des trous de rivets de pièces superposées soit suffisante pour permettre aux rivets d'entrer librement dans leur logement.

e) Montage à Blanc

Le montage à blanc ne sera exigé que si le marché le prévoit. Dans ce cas, aucun élément ou tronçon d'élément ne devra sortir de l'atelier de l'Entrepreneur sans avoir été préalablement assemblé avec ce qui s'y attachent. Ces montages provisoires serviront à vérifier l'exactitude de la préparation des assemblages à exécuter sur place. Chaque assemblage devra pouvoir être déboulonné sans entraîner de déformation élastique des autres pièces.

Le rapprochement des pièces à assembler devra être effectué au moyen de serre-joints convenables ; les broches seront tolérées pour obtenir le déplacement relatif des pièces, à condition d'être enfoncées au marteau à main, de manière à ne pas déformer les trous.

4.2.6.9 ASSEMBLAGES SOUDÉS

Le soudage sera effectué à l'arc électrique avec électrodes métalliques enrobées. Toutefois, le marché pourra prévoir l'utilisation du soudage sous flux, on laissera à l'Entrepreneur la possibilité de proposer l'utilisation d'un autre procédé de soudage.



Dans le cas où les tolérances dimensionnelles de fabrication pourraient conduire à assembler bout à bout des poutrelles dont les profils ne concorderaient pas exactement en épaisseur, hauteur ou largeur, l'Entrepreneur s'efforcera d'apparier les extrémités à rabouter, quand rien ne s'y opposera par ailleurs, de façon à obtenir les meilleures concordances de profils.

Les chanfreins pour joints soudés seront préparés à la raboteuse, au burin, à la meule ou au chalumeau automatique. Toutefois, dans le cas d'emploi d'aciers à haute limite élastique le chalumeau automatique ne sera toléré qu'à la condition de ne pas créer de zone martensitique fragile.

Prescriptions générales

Après avoir été préparées conformément aux dessins de détail, les pièces à souder seront préalablement assemblées, dans la position qu'elles doivent occuper, au moyen de serre-joints ou d'autres dispositifs assurant, sans effet excessif, un serrage convenable, de façon à ne pas être ébranlées pendant le soudage et le refroidissement.

On prendra les précautions nécessaires pour réduire le plus possible les déformations et les contraintes dues aux effets calorifiques et au retrait. On prendra également toutes précautions pour éviter la trempe éventuelle. On suivra exactement l'ordre dans lequel les différentes soudures doivent être exécutées.

Les parties à souder devront être bien sèches. Les électrodes dont l'enrobage est particulièrement hygrophile - (électrode basiques notamment) devront être étuvées suivant les prescriptions indiquées par le fournisseur et être conservées en étude jusqu'au moment de leur emploi.

Le dépôt de cordon de soudure ne devra pas provoquer de sillon dans le métal de base. La surface de la soudure devra être régulière et aussi lisse que possible ; elle sera rechargée ou meulée le cas échéant de façon à ne présenter ni manque d'épaisseur, ni discontinuité, ni bavure, ni bombement excessif.

Dans le cas particulier où il serait employé des aciers à haute limite élastique, les rechargements éventuels devront être faits avec les précautions voulues pour ne pas créer de zone martensitique fragile. Toute soudure présentant une crique longitudinalement ou transversalement devra être recommencée.

4.2.7 EMBALLAGE-TRANSPORT

4.2.7.1 EMBALLAGE

Le constructeur de charpente métallique doit l'emballage pour transport du lieu de fabrication au site du chantier.

Tous les colis seront soigneusement repérés et les pièces réunies pour former des fagots ou des ensembles indissociables. Les petites pièces (goussets, boulons, etc...) seront mises en caisses.

4.2.7.2 CHARGEMENT - TRANSPORT - DÉCHARGEMENT

Le chargement, sur le lieu de fabrication, le transport du lieu de fabrication et le déchargement sur le site du montage sont à la charge de l'Entrepreneur.

Sur le site, le constructeur devra stocker les éléments de charpente métallique à l'emplacement désigné à cet effet. Il devra éviter toutes déformations des profilés résultant d'un mauvais stockage et toutes blessures résultant de manutentions incorrectes.

Il sera responsable de la sécurité et de l'ordre sur l'aire de stockage. A tout instant, le Maître d'œuvre pourra procéder aux inspections qu'il désire effectuer sur les éléments déjà livrés et se faire communiquer le colisage des pièces stockées sur le chantier.



4.2.8 TRAVAUX SUR LE SITE - MONTAGE

4.2.8.1 RÈGLEMENT DE CHANTIER

Le constructeur devra se conformer aux règlements particuliers édictés, et valables sur le site des travaux. Il devra également se conformer à tous les règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur sur les lieux des travaux.

4.2.8.2 TRANSPORT ET MANUTENTION

A la réception des pièces sur le site, le Maître d'œuvre se réserve le droit d'effectuer un contrôle et de refuser toute pièce qui aurait été avariée dans le transport, ainsi que toute pièce dont les vices de qualité ou d'exécution ne seraient reconnus qu'à ce moment.

Le stockage sur le site devra s'effectuer dans des conditions propres à assurer la pérennité de la protection contre la corrosion et la non-déformation des pièces.

En cas de déformations occasionnées par les manipulations et le transport sur le site les pièces seront reprises ou remplacées dans les mêmes conditions qu'à leur réception sur le site.

4.2.8.3 VÉRIFICATION DES FONDATIONS

Avant toute opération de montage, le charpentier est tenu de vérifier que les fondations et scellements ont été exécutés conformément aux plans établis.

En cas d'erreurs ou de malfaçons le constructeur devra immédiatement en aviser le Maître d'œuvre qui lui indiquera les nouvelles dispositions éventuelles à prévoir.

4.2.8.4 MONTAGE

Le constructeur a la responsabilité du choix et de l'importance des moyens à mettre en œuvre afin de réaliser le montage dans les meilleures conditions et dans les délais impartis.

Cependant, le Maître d'œuvre se réserve le droit de refuser l'utilisation de tout engin, qui ne présenterait pas une sécurité suffisante ou serait à l'évidence insuffisante eue égard aux travaux à exécuter.

Le constructeur devra employer un personnel expérimenté sous la direction du chef-monteur. Celui-ci devra être constamment en possession de tous les documents techniques dont il aura besoin. Ces documents devront comprendre :

1°/ un dossier technique définissant l'ouvrage dans tous les détails intéressant les opérations de levage, d'assemblage et de réglage.

. Plan d'implantation avec les dimensions principales de l'ouvrage, détails de scellement etc.

. Détails d'assemblage avec indication :

- des dimensions et qualité des boulons, rivets, électrodes
- des cordons de soudure avec programme de soudage
- des couples de serrage, s'il s'agit de boulons HR

. Programme de montage avec schéma des opérations successives et indications des travaux intervenant dans les conditions de stabilité (scellement des poteaux, coulage de plancher)

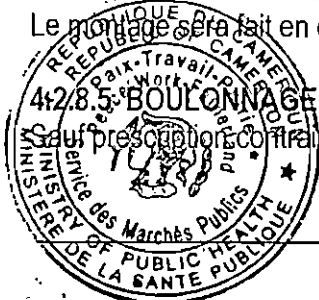
. Installation de chantier.

2°/ un planning des travaux mentionnant les phases principales et particulières des travaux avec les dates de début et de fin des travaux.

Le montage sera fait en observant soigneusement les aplombs, les alignements et les niveaux.

4.2.8.5 BOULONNAGE

Gauf prescription contraire du marché, le montage sur place sera effectué par boulons.



Les écrous devront être serrés bien à fond et dans le cas où les boulons travailleraient à la traction, si l'on ne dispose pas de contre-écrous pour éviter le desserrage, ils devront être bloqués par un matage convenable des filets ou par tout dispositif équivalent (soudure par exemple).

Dans les assemblages boulonnés supportant des efforts importants, la longueur du corps cylindrique des boulons sera supérieure à l'épaisseur totale à serrer et ces boulons seront munis sous écrous de rondelles d'épaisseur supérieure à cet excédent de longueur.

En aucun cas, la partie filetée ne devra régner au droit d'une section cisailée.

Dans les assemblages transmettant des efforts importants, les boulons posés sur profilés présentant des faces inclinées seront munis de rondelles d'épaisseur variable, de façon à assurer un repos correct de la tête ou de l'écrou et à permettre un serrage normal.

4.2.8.6 RÉGLAGE-CALAGE

Les opérations de réglage et de calage seront effectuées avec le plus grand soin, les contrôles de position seront réalisés par un personnel compétent avec les instruments de contrôle appropriés à chaque cas.

Les pièces devront reposer provisoirement sur leurs appuis par l'intermédiaire de calages stables permettant la réalisation des scellements dans de bonnes conditions (jeu suffisant).

La déformation des pièces devra être évitée pendant l'exécution des opérations de réglage et de calage. En cas de voilement, torsion, poinçonnement, etc. la remise en état des pièces sera à la charge du constructeur.

En cas de scellement par mortier ou résine, le serrage des boulons d'ancrage ne pourra être effectué qu'après le réglage définitif et en tout état de cause après que le produit de scellement ait atteint la résistance prévue.

4.3 CHARPENTE BOIS

4.3.1 Textes de références – Rappel de la réglementation

Généralités concernant les textes de référence

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes, législatif, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques en vigueur dans la REPUBLIQUE DU CAMEROUN, ainsi qu'à ceux publiés en FRANCE rendus applicables au CAMEROUN.

Les textes publiés en FRANCE, sont pour l'essentiel recueillis au journal officiel et au R.E.E.F. édités par le C.S.T.B (4 avenue du Recteur POINCARÉ - 75005 Paris).

L'ensemble de ces documents n'est pas joint au marché, mais réputés connu. Les plus couramment appliqués sont sommairement stipulés.

Par ailleurs le constructeur devra se conformer aux règlements particuliers édictés, et valables sur le site des travaux. Il devra également se conformer à tous les règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur sur les lieux des travaux.

4.3.2 Normes et règlements applicables

Règlements

Les calculs seront menés conformément aux prescriptions nationales du Cameroun de nature comparable aux règlements français suivants :

- règles de calcul des constructions en bois CTB



- règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
- règles NV 65 et annexes.
- règles CB 71 - Charpente bois

Normes

- DTU 31.1 Charpentes et escaliers en bois.
- DTU 31.3 Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou gousset.
- DTU P 06-002 « Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes ».
- D.T.U N° 30 Charpente bois
- NF.B 52.001 Utilisation du bois dans les constructions
- C.S.T.B. - Normes AFNOR.

4.3.3 Etendu des travaux

Les travaux du présent LOT comprennent de manière générale :

- La réception des supports
- Les plans et notes de calcul nécessaires
- La fabrication en atelier
- Le transport sur place et le montage à niveau
- La mise en œuvre y compris toutes les coupes, enchevêtrures, calages, pièces d'ancrage, etc.
- Le contrôle des scellements réalisés par le gros œuvre
- Le nettoyage hebdomadaire du chantier

4.3.4 Nature et qualité des travaux**4.3.4.1 Généralités**

Tous les bois seront de première qualité, sains, parfaitement secs, le degré d'humidité conforme aux exigences du climat, sans nœuds vicieux, ne présentant aucune altération importante telles que épaufures, gélivures, fissures internes ou roulures etc. Et garantis contre toutes les maladies éventuelles.

Les bois ne pourront également présenter de traces d'insectes. Les fentes n'intéresseront que la surface des pièces et seront peu nombreuses.

Ces bois seront choisis en fonction de leur stabilité dimensionnelle, de leurs qualités mécaniques, des possibilités d'approvisionnement.

L'Entrepreneur sera responsable des maladies pouvant survenir à ses ouvrages après leur mise en œuvre (moisissures, champignons etc.). Il sera également responsable de toutes les torsions, fentes, éclatements, etc.... dus à l'emploi de bois imparfaitement secs.

4.3.4.2 Caractéristiques des bois

Les bois utilisés devront satisfaire aux normes en vigueur au CAMEROUN et dans le pays soumissionnaire et comparables aux normes françaises :

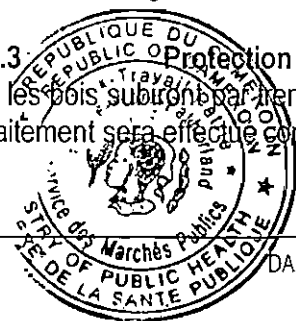
Toutes les pièces de charpente seront réalisées en IROKO ou équivalent choisi de première qualité dont le taux d'humidité avant usinage sera inférieur à 20 %.

Les bois (bastings, chevrons, planches, tasseaux, etc.) seront sains et exempts d'échauffure, de pourriture, de flache ou d'aubier. Les nœuds seront évités, seuls les nœuds dont le diamètre ne sera pas supérieur à 10 % de la hauteur de la pièce seront tolérés.

La qualité du sciage sera contrôlée, la pente du fil sur une face sera inférieure à 12%.

4.3.4.3 Protection des bois

Tous les bois subiront par trempage un traitement fongicide et insecticide, de marque de qualité CTBF. Le traitement sera effectué conformément aux prescriptions du CTB.



Tous les bois seront traités avant leur assemblage. Il sera prévu un badigeonnage des parties ayant fait l'objet de nouvelles coupes et laissant le bois apparent sans traitement.

L'Entrepreneur devra avant application soumettre la marque, les références et le mode d'application à l'approbation du Maître d'œuvre.

4.3.5 Description des ouvrages

4.3.5.1 Charpente

D'une manière générale les charpentes seront constituées par des fermes en bois dur du pays, aux éléments de section variable assemblés par pointes ou boulons ordinaires. Elles serviront de support aux pannes des couvertures.

Les fermes seront liaisonnées à l'ossature par des platines scellées dans les chaînages, poteaux et poutres. Les éléments de fermes seront assemblés par pointage et plaques de renforts

4.3.5.2 Assemblages

Sauf prescription contraire du marché, le montage sur place sera effectué par boulons.

Les boulons utilisés seront de la classe 5.8. Ils seront fabriqués par matriçage puis filetage d'une partie de la tige pour les vis, par matriçage d'une pièce hexagonale puis taraudage pour les écrous. Les dimensions des boulons et écrous seront conformes aux normes NF ou équivalentes en vigueur (NF E 27 005) avec filetage 1.50.

Dans les assemblages boulonnés supportant des efforts importants, la longueur du corps cylindrique des boulons sera supérieure à l'épaisseur totale à serrer et ces boulons seront munis sous écrous de rondelles d'épaisseur supérieure à cet excédent de longueur.

Dans les assemblages transmettant des efforts importants, les boulons posés sur profilés présentant des faces inclinées seront munis de rondelles d'épaisseur variable, de façon à assurer un repos correct de la tête ou de l'écrou et à permettre un serrage normal.

4.3.5.3 Réglages - Calages

Les opérations de réglage et de calage seront effectuées avec le plus grand soin, les contrôles de position seront réalisés par un personnel compétent avec les instruments de contrôle appropriés à chaque cas.

Les pièces devront reposer provisoirement sur leurs appuis par l'intermédiaire de calages stables permettant la réalisation des scellements dans de bonnes conditions (jeu suffisant).

La déformation des pièces devra être évitée pendant l'exécution des opérations de réglage et de calage.

En cas de voilement, torsion, poinçonnement, etc. la remise en état des pièces sera à la charge du constructeur.

En cas de scellement par mortier ou résine, le serrage des boulons d'ancrage ne pourra être effectué qu'après le réglage définitif et en tout état de cause après que le produit de scellement ait atteint la résistance prévue.

4.3.6 Plan et notes de calcul

4.3.6.1 Généralités

L'Entrepreneur a à sa charge l'établissement de tous les plans d'exécution nécessaires à la bonne exécution des travaux de son lot. L'entreprise fournira au Maître d'Œuvre et au bureau de contrôle, pour accord avant le début des travaux, la liste prévisionnelle des différents plans ainsi que le planning de remise des documents.

Tous les plans et notes de calcul seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et du bureau de contrôle. Cette approbation ne dégage en rien la responsabilité de l'Entrepreneur en ce qui concerne la conformité et la validité technique du projet exécuté par l'Entrepreneur.

Toutefois, l'Entrepreneur ne pourra commencer les travaux qu'après avoir reçu du Maître d'Œuvre et du bureau de contrôle les plans approuvés avec la mention «sans commentaires»:



4.3.6.2 Plans d'exécution

Les plans d'exécution et notes de calcul seront établis à partir des plans guides établis par le Maître d'Œuvre, des standards et des présentes spécifications techniques complétées éventuellement des spécifications techniques particulières.

Tous les plans seront munis d'un cartouche conforme au modèle fourni par le Maître d'Œuvre. Toutes les modifications seront datées, clairement expliquées et facilement repérables.

Les plans définitifs, dits de recollement, sont à remettre au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre, en 1 contre calque et 3 tirages, 3 mois au maximum après la réception provisoire des ouvrages.

Les transmissions de documents se feront par l'intermédiaire de l'organisme de pilotage et de coordination qui en tiendra le registre. Il est spécifié que les frais d'établissement, de contrôle et de transmission de ces documents sont à la charge de l'Entreprise.

4.3.6.3 Notes de calcul

Les notes de calcul seront établies suivant les principes énoncés dans les règlements mentionnés au paragraphe 2. Toutes dérogations à ces règles devront être soumises à l'accord du Maître d'Œuvre.

4.3.6.4 Charges et surcharges

Les ouvrages devront être étudiés pour les charges et surcharges prévisibles, conformément aux DTU, dans les conditions définies ci-après :

Charges permanentes

- Poids de la charpente
- Poids des équipements fixes, des tuyauteries, des parties amovibles, des protections et dispositifs d'entretien fixés en permanence.

Charges mobiles

- surcharges forfaitaires prévues sur les toitures
- réactions des engins de levage et de manutention
- poids des produits contenus dans les équipements
- charges d'origine vibratoire
- charges dues au vent - pression dynamique normale et pression dynamique extrême
- charges dues aux variations de température
- charges dues aux séismes

On vérifiera que sous les combinaisons les plus défavorables des charges et surcharges pondérées, la construction reste stable. Les valeurs des coefficients de pondération et des contraintes caractéristiques pour chaque cas de sollicitation seront celles des règles CM66.

4.3.7 Dispositions constructives

4.3.7.1 Généralités

Les ossatures de charpente seront en général préfabriquées en atelier et boulonnées sur chantier

4.3.7.2 Assemblages

Les assemblages seront de différents types selon la nature des ouvrages :

- Fermes en bastings : boulonnage
- Pannes en sablières : pointage
- Echarpes en pannes : pointage ou tirefonnage



Le constructeur a la responsabilité du choix et de l'importance des moyens à mettre en œuvre afin de réaliser le montage dans les meilleures conditions et dans les délais impartis.

Cependant, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de refuser l'utilisation de tout engin, qui ne présenterait pas une sécurité suffisante ou serait à l'évidence insuffisante eue égard aux travaux à exécuter.

Le constructeur devra être constamment en possession de tous les documents techniques dont il aura besoin. Ces documents devront comprendre :

1°/ un dossier technique définissant l'ouvrage dans tous les détails intéressant les opérations de levage, d'assemblage et de réglage.

- Plan d'implantation avec les dimensions principales de l'ouvrage, détails de scellement etc...
- Plan de détails d'assemblage
- Programme de montage avec schéma des opérations successives et indications des travaux intervenant dans les conditions de stabilité (scellement des poteaux, coulage de plancher)
- Installation de chantier.

2°/ un planning des travaux mentionnant les phases principales et particulières des travaux avec les dates de début et de fin des travaux.

Le montage sera fait en observant soigneusement les aplombs, les alignements et les niveaux.

4.3.8 Emballage – Transport – Stockage

4.3.8.1 Emballage

Le constructeur de la charpente bois doit l'emballage pour transport du lieu de fabrication au site du chantier. Les colis seront soigneusement repérés et les pièces réunies pour former des ensembles indissociables.

Les petites pièces (goussets, boulons, etc..) seront mises en caisses.

4.3.8.2 Chargement - Transport - Déchargement

Le chargement, sur le lieu de fabrication, le transport du lieu de fabrication et le déchargement sur le site du montage à la charge de l'entrepreneur.

Sur le site le constructeur devra stoker les éléments de charpente bois à l'emplacement désigné à cet effet. Il devra éviter toutes blessures résultant de manutentions incorrectes.

Il sera responsable de la sécurité et de l'ordre sur l'aire de stockage. A tout instant, le Maître d'Œuvre pourra procéder aux inspections qu'il désire effectuer sur les éléments déjà livrés et se faire communiquer les colisages des pièces stockées sur le chantier.

4.3.8.3 Stockage

Les éléments seront stockés au sec à l'abri des intempéries. Les contacts avec d'autres métaux, ciment, bois humide, doivent être évités. Le temps de stockage entre la livraison sur site et la mise en œuvre devra être le plus court possible.

4.4 CHARPENTE MIXTE (BETON ARME+ACIER)

Pour les spécificités techniques concernant cette partie, se référer au point 5.2 pour la partie métallique et au lot 3 « Gros œuvre » pour la partie en béton armé.

4.5 COUVERTURE

4.5.1 Textes de références – Rappel de la réglementation

Généralités concernant les textes de référence



La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes, législatif, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques en vigueur dans la REPUBLIQUE DU CAMEROUN, ainsi qu'à ceux publiés en FRANCE rendus applicables au CAMEROUN.

Les textes publiés en FRANCE, sont pour l'essentiel recueillis au journal officiel et au R.E.E.F. édités par le C.S.T.B (4 avenue du Recteur POINCARÉ - 75005 Paris).

L'ensemble de ces documents n'est pas joint au marché, mais réputés connus. Les plus couramment appliqués sont sommairement stipulés.

4.5.2 Normes et règlements applicables

Les matériaux employés devront être conformes aux DTU 40.11 à 40.45 et avis techniques du CSTB. (Normes Afnor NF A 50 411 et NF A 50 452 ; Avis techniques nerval DTU 40.32)

Les recouvrements tiendront compte des vents de tornade Nord-Est et seront conformes à l'article 3.3 du D.T.U 40.32.

Les pièces de raccordement seront celles prévues dans le D.T.U. et notice des fabricants (rives faitières, solins bords en faitège, etc.) à l'exclusion de tout autre élément.

4.5.3 Etendue des travaux

Les travaux du présent lot comprennent de manière générale : la réception des travaux de charpente ; Les mesures de sécurité pour le personnel ; La fourniture et la mise en œuvre :

- la couverture avec tous les accessoires pour assurer une mise hors d'eau complète
- des solins et calfeutrements en mortier,
- des ventilations des sous-faces

La détermination des descentes et gouttières et le nettoyage du chantier

a) Matériau

Epaisseur 63/100

42 mm de hauteur d'onde minimum

Galvanisation à 45 g/m²

b) Stockage

Les bacs seront séchés avant d'être entreposés ils devront être à l'abri, sur cales et isolés de tout contact avec le sol et les murs

Les appuis seront suffisants pour éviter toute déformation.

c) Pose

Suivant agrément CTSB en particulier :

- écartement maximum des pannes
- fixation sur toutes les ondes, y compris les ondes centrales
- trous ovalisés et rondelles.

Elles seront posées d'une seule longueur égale au rampant. Les bacs alu seront maintenus par des tirefonds placés au sommet des ondes. On disposera :

- d'une plaquette bitumeuse entre la tôle et le cavalier
- d'un cavalier en aluminium embouti
- rondelle bitumeuse
- une rondelle métallique

On serrera ensuite le tire-fond.



***FIN DE LOT ***

LOT 5. REVETEMENTS SCELLES

5.1 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, les limites de prestations entre les différents corps d'état, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, une fourniture et pose, compris toutes sujétions pour des ouvrages «complets».

5.2 TEXTES DE REFERENCES - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Les ouvrages de revêtements muraux en carrelage seront conformes aux spécifications du cahier des charges des revêtements muraux scelles, destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement, établies par le groupe de coordination des textes techniques (DTU n° 55 d'avril 1961).

Les ouvrages de revêtements de sols seront conformes aux spécifications du cahier des charges des revêtements de sols scellés ; applicables aux locaux d'habitation, bureau et établis par le centre scientifique et technique du bâtiment (DTU N° 52.1 Octobre 1973).

5.3 LIMITES DES PRESTATIONS AVEC LES DIFFERENTS LOTS

Sans objet

5.4 QUALITE ET PRESENTATION DES MATERIAUX

5.4.1 GRÈS CÉRAMÉ

Les carreaux et accessoires de grès cérame devront provenir d'usines notoirement connues, correspondant au minimum aux fabrications CERABATI. Leurs dimensions et tolérances de fabrication seront celles définies par les normes NFP 61.311 0 314 ou le DTU n° 52.1 pour les éléments minces, étant entendu que la qualité de fabrication «bon choix» correspond au deuxième classement.

Les caractéristiques des carreaux de grès cérame fin vitrifié devront être garantie par le PV d'essais justifiant leurs qualités physiques.

5.4.2 GRÈS ÉMAILLE

Mêmes prescriptions d'origine que pour le grès cérame, ces éléments seront fabriqués en mono cuisson à haute température d'un support semblable au grès cérame et recouvert d'email. Cet email doit être entièrement fusible et donc parfaitement lié au support in gélif et imperméable.

5.4.3 FAÏENCE

Elles seront d'origine identique à celles des éléments de grès cérame CERABATI de caractéristiques définies par le DTU N° 55 et les normes 61.331 à 334.

5.4.4 CIMENT

Le ciment utilisé pour la confection des mortiers pour pose et crépi sera exclusivement du ciment CPA 325 sans constituant secondaire. Il sera approvisionné en sacs marqués.

5.4.5 SABLE

Le sable pour confection des mortiers ou pour formes sera conforme à la norme NFP 18.301 0.8/2.5. Il sera exempt de toute matière terreuse ou marneuse, bien crissant à la main, ne s'attachant pas, passé à la claie et lavé si nécessaire.

5.4.6 COLLES



Les colles employées devront obligatoirement être reconnues par un avis technique du CSTB et recevoir l'accord du bureau de contrôle.

5.4.7 JOINT DE DILATION ET BARRES DE SEUILS

Outre les joints imposés par le DTU et garnis au mastic plastique permanent, les joints de construction seront traités en finition à la charge du présent lot sur toutes les parties carrelées par des profilés de finition adhésifs en alliage léger TYPE DINAC ou similaire.

Au sol, modèle 1230 de 80 mm largeur.

Sur parois verticales, modèles 2130 de 80 mm largeur et en angle selon cas.

En outre, en raccord entre les sols de nature différente, il sera prévu selon indication du devis descriptif, des cornières d'arrêt en métal de 30 mm x 30 mm

5.4.8 ECHANTILLONS

Les Entrepreneurs seront tenus de fournir, à la demande du Maître d'œuvre, un échantillon de chacun des articles prévus, tant appareillages que matériaux et prototypes.

Aucune commande de matériel ne pourra être passée par l'Entrepreneur sinon à ses risques et périls tant que l'acceptation de l'échantillon correspondant n'aura pas été matérialisée par la signature du Maître d'œuvre. Ces échantillons seront appelés à subir des contrôles et essais conformes à ceux prévus par les normes en vigueur, aux règles de la profession ou à ceux prévus dans les documents contractuels. Au cas où, à la suite de ces essais, il serait constaté que les échantillons déposés ne répondent pas aux spécifications du présent document, le Maître d'œuvre interdira l'emploi sur le chantier de ce matériau et refusera tout travail au cours duquel il aura été employé. La fourniture d'un autre produit en remplacement de celui initialement prévu sera exigée et il sera procédé sur ce dernier, dans les mêmes conditions, aux mêmes essais que sur le précédent échantillon.

L'Entrepreneur ne pourra prétendre à aucun délai supplémentaire ou indemnité à la suite du refus temporaire ou définitif d'un lot d'un type de matériel ou fourniture.

La fourniture de tous ces échantillons est à la charge de l'Entrepreneur.

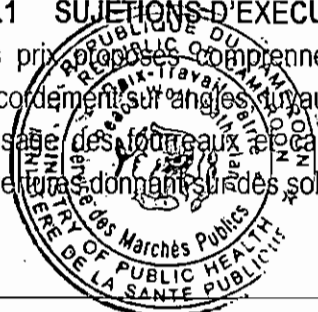
5.5 MISE EN OEUVRE

Les prescriptions techniques des DTU N° 52.1 à 55 sont complétées par les précisions ci-après :

- Les carreaux épais de grès cérame seront posés soit à joints droits réduits soit à joints larges de 3 à 4 mm suivant la méthode dite «à la règle et à la batte».
- outre les joints de dilatation de construction, l'Entrepreneur devra prévoir partout où il le jugera nécessaire, des joints de décompression dont il assurera le garnissage avec un produit genre PRC ou similaire.
- Les jointoiements seront exécutés au plus tôt 24 heures après la pose des éléments.
- Le contact de zones de carrelage ou revêtement non adhérents «sonnant creux» entraînera le refus et l'obligation de réfection du sol de tout le local considéré.
- L'Entrepreneur réceptionnera les supports sur lesquels il devra appliquer ses matériaux, en présence du Maître d'œuvre. Il fera les réserves nécessaires justifiées qui devront être levées avant son intervention. A dater de la réception des supports il sera responsable de la bonne tenue et de la bonne exécution de ses ouvrages.

5.5.1 SUJÉTIONS D'EXECUTION

Les prix proposés comprennent implicitement toutes les sujétions de coupes et de déchets pour raccordement sur angles, luyaux, seuils, etc... Ils comprennent également les raccords à exécuter après passage des noureaux et canalisations diverses et la répartition des coupes. En ébrasement des ouvertures donnant sur des sols différents, les carrelages seront arrêtés à mi-feuillure des portes.



Sont également compris implicitement pour tous carrelages et revêtements les jointoiements par coulis de ciment ordinaire ou blanc, les nettoyages, et, pour les sols, l'épandage de sciure de bois blanc.

Rappel sur les caractéristiques des carreaux à utiliser

1. Le classement UPEC est constitué de 4 lettres :

- U pour l'usure due à la marche ou au passage ;
- P pour le poinçonnement : pieds de meubles ou talons aiguilles ;
- E pour la résistance à l'eau ;
- C pour la résistance aux agents chimiques courants.

Ces lettres sont suivies d'indices croissants correspondant à des niveaux de résistance croissante : de 1 à 4, par exemple : U2 P3 E3 C1.

2. Le carrelage non UPEC : Le classement PEI

Le PEI est un classement développé par le **Porcelain Enamel Institute**, et est déterminé par la norme **NF EN ISO 10545-7**.

- Tous les carreaux ne sont pas classés UPEC, cela ne veut pas dire qu'ils sont de mauvaise qualité.
- Il **existe** d'autres classements pour le carrelage concernant l'usure : les classements PEI.
- Il **s'agit** de tests de résistance à l'usure essentiellement mais c'est un bon indicateur.
- Il **existe** 5 groupes : PEI I / PEI II / PEI III / PEI IV / PEI V. Plus le groupe est élevé, meilleure est la résistance à l'usure.

Le classement PEI du carrelage selon sa résistance à l'abrasion et son lieu d'utilisation peut être départagé en cinq, voir six catégories. Voici la classification PEI selon la norme NF EN 14411 :

- **PEI 0** : Carreaux fortement déconseillé pour une application au sol à cause de leur faible résistance. Cette catégorie définit les carrelages muraux.
- **PEI 1** : Carrelage au sol adapté pour les surfaces supportant une faible abrasion. (Pièces où l'on marche avec des semelles souples, voire pieds nus, et non exposées à des particules abrasives comme les salles de bain et chambres à coucher des habitations sans accès direct depuis l'extérieur).
- **PEI 2** : Carreaux de sol pour les surfaces sur lesquelles on marche avec des chaussures à semelles souples ou normales. Ces revêtements sont adaptés pour les pièces exposées à de petits dépôts occasionnels de particules abrasives («Pièces à vivre» des habitations, à l'exception de la cuisine, l'entrée et toutes autres pièces exposées à un passage intense).
- **PEI 3** : Carreaux de sol pouvant supporter un passage fréquent avec des chaussures normales dans des pièces souvent exposées à de petits dépôts de particules abrasives (par exemple, cuisines, couloirs, balcons, loggias et terrasses des habitations).
- **PEI 4** : Carreaux de sol pouvant résister à un passage fréquent tout en étant plus résistant que les carreaux de classe PEI 3 (par exemple, entrées, cuisines d'entreprise, hôtels, salles d'exposition et de vente).

***FIN DE LOT ***



LOT 6. MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND

6.1 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de références et la réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et ouvrage façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages «complets».

6.2 TEXTES DE REFERENCE - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'Entrepreneur devra exécuter les travaux faisant l'objet du présent marché en observant les prescriptions définies par les DTU, les cahiers du CSTB, les normes françaises, les documents officiels français et camerounais se rapportant aux travaux en vigueur à la date de signature du marché, notamment :

- DTU 36.1 (travaux de menuiserie bois)
- Arrêté 69.596 de juin et annexes.

6.3 ECHANTILLONS

Des échantillons de tous les ouvrages et quincaillerie prévus au présent lot seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre avant commencement de fabrication en série. Ils seront entreposés dans la salle d'échantillons jusqu'à la réception.

6.4 QUALITE ET PRESENTATION DES MATERIAUX

6.4.1 MENUISERIE BOIS - FAUX PLAFONDS CONTREPLAQUE

Les bois utilisés pour les menuiseries à peindre ou à vernir seront des bois en feuillus durs, de choix équivalent à celui de la classe B tel que défini par la norme NF B 53.501, base KOTIBE, SIPO, NIANGO, IROKO ou autre.

Les contre-plaquéés et les panneaux lattés seront définis par les normes NF B 54.006 et 53.504, étant bien spécifié que l'aspect exigé est l'aspect des bois apparents impliquant des placages de classe A.

Les ouvrages devront être réalisés conformément au Cahier des Prescriptions Techniques Générales publié par le CSTB et constituant DTU n° 36.1. Tous les matériaux devront être conformes aux spécifications des normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur la nécessité d'unité d'aspect de certains éléments composites en bois apparents tels que les portes en massif.

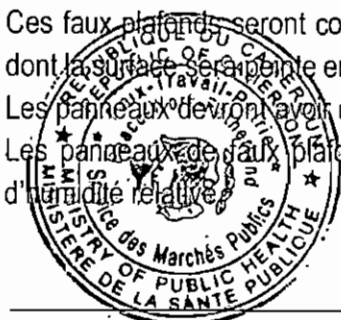
L'Entrepreneur devra s'attacher à l'harmonisation des différents bois employés. Il prendra toutes dispositions pour que les placages sur portes et panneaux soient de même origine, même si les fabricants des matériaux finis sont différents. Les panneaux seront choisis et harmonisés pour teinte et veinage. Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité de choisir les bois au débit avec l'Entrepreneur.

6.4.2 FAUX PLAFONDS EN DALLES MINÉRALES

Ces faux plafonds seront constitués de panneaux de fibres minérales, sans amiante ni formaldéhyde, dont la surface sera peinte en usine.

Les panneaux devront avoir un classement M0 pour la résistance au feu.

Les panneaux de faux plafonds devront avoir une stabilité garantie dans une atmosphère de 90 % d'humidité relative.



Les panneaux seront supportés par une ossature primaire apparente en métal laqué, cette ossature étant suspendue à la charpente métallique par des tiges filetées.

6.5 QUALITE DU BOIS MIS EN OEUVRE

Suivant les définitions de la norme française B. 53.001, ne seront admis pour les menuiseries à vernir que les bois obtenus avec les pièces de premier choix, qualité ébénisterie, tels que KOTIBE, SIPO, IROKO.

Tous les bois utilisés seront de première qualité, sains, parfaitement secs, le degré d'humidité conforme aux exigences du climat local, sans nœuds vicieux, ne présentant aucune altération importante, telles que épaufrures, gélivures, fissures internes ou roulures etc. ... et garantis contre toutes les maladies éventuelles.

Les bois ne pourront également présenter de traces d'insectes, les fentes n'intéresseront que la surface des pièces et seront peu nombreuses.

Ces bois, à l'exception des bois tendres dont l'usage est expressément spécifié au descriptif, seront choisis en fonction de leur stabilité dimensionnelle, de leurs qualités mécaniques, des possibilités d'approvisionnement.

L'Entrepreneur sera responsable des maladies pouvant survenir à ses ouvrages après leur mise en œuvre (moisissures, champignons etc...)

Il sera également responsable de toutes les torsions, fentes, éclatements, etc.... dus à l'emploi de bois imparfaitement secs.

6.6 QUALITE DE LA FABRICATION

Les menuiseries seront d'un aspect esthétique. Leurs profils et sections seront étudiés en conséquence et comporteront tous renforts métalliques nécessaires à leur bonne tenue.

La finition sera parfaite, les parements bruts bien affleurés ceux corroyés parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache, les rives bien droites et sans épaufrures, l'ensemble soigneusement poncé.

Toutes les moulures seront assemblées d'onglets, sans contre profilage.

6.7 QUINCAILLERIE

Des modèles seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre pour toutes les pièces de quincaillerie. Compte tenu du degré d'humidité élevé ambiante, toutes les pièces de quincaillerie seront protégées efficacement contre la corrosion même les parties cachées, soit par dépôt anodique à chaud 40 microns, soit par passivation.

Les vis, fouillots, carrés et tous éléments susceptibles de subir une usure par frottement seront en métal inoxydable, ainsi que tous les ressorts.

En outre, toute la quincaillerie sera imprimée, soit en usine, soit à son arrivée sur le chantier et il en sera de même pour toutes les entailles réservées pour la fixation de cette quincaillerie.

Quelles qu'elles soient, les fournitures de quincaillerie devront correspondre au minimum aux qualités donnant lieu aux poinçons SNFQ et NF SNFQ.

Toute la quincaillerie sera de première qualité.

6.8 BLOC PORTES

6.8.1 PORTES EXTERIEURES



Toutes les Portes extérieures à un et double vantaux sont en bois dur du pays, âme pleine avec couvre joints

Il est rappelé que les portes devant assurer une résistance au feu sont obligatoirement à âme pleine qui doit éventuellement être renforcée d'un matériau d'une haute résistance au feu.

6.8.2 PORTES INTERIEURES

Toutes les Portes intérieures à un et double vantaux sont à âme pleine avec parements stratifiés HPL de 7/10^e d'épaisseur sur les deux faces, type Unilin Formica ou équivalent, coloris au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme Colors du fabricant.

6.8.3 Habillage en imposte des blocs portes

Habillage d'imposte persiennes de particules de bois aggloméré de 20 mm épaisseur alaisé en bois dur et protégée par une grille anti animaux.

6.8.4 CHAMBRANLES EN BOIS

Chambranle habillage et socle de section suivant plan de détail du Maître d'Œuvre, parfaitement ajusté avec coupe d'onglet aux angles et tous les calages nécessaires pour fixation sur les huisseries des portes.

Profils et proportions selon cahier des portes.

6.9 HUISSERIES OU BATIS

Toutes les huisseries seront en bois assemblés à tenon et mortaise, en bois dur pour être peint ou vernis, avec ou sans imposte selon cas.

Les huisseries des portes dites «coupe-feu» ou «pare-flamme» devront être également d'une marque et d'un type agréés par le CSTB.

Les huisseries comporteront tous les tampons caoutchouc amortisseurs limitant le bruit à la fermeture.

6.10 CALFEUTREMENTS

La valeur de chacun des ouvrages comprendra implicitement celle de tous les calfeutremments traités ou non. Ces calfeutremments seront en bois de même nature que ceux avec lesquels ils sont en contact.

6.11 CLES

Trois clés seront fournies avec chaque serrure. Une même clé sera munie d'une étiquette portant l'inscription du local, après la réception elles seront livrées sur un tableau bois transportable.

6.12 TRAITEMENT DES BOIS (PRESERVATION)

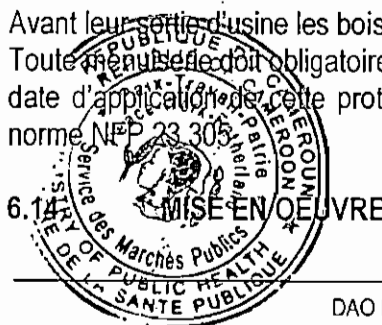
Tous les bois définis au présent devis seront traités à la charge du présent lot, ou trempés, après débit mais avant assemblage, par un produit insecticide, fongicide, de marque et qualité CTBF compatible à la norme NFP 23.305 et DTU 36.1.

6.13 TRAITEMENT DES BOIS (PROTECTION)

Avant leur sortie d'usine les bois doivent être protégés contre les reprises d'humidité.

Toute menuiserie doit obligatoirement être arrivée sur le chantier munie d'une protection. La nature et la date d'application de cette protection doivent être indiquées sur chaque ouvrage conformément à la norme NFP 23.305.

6.14 MISE EN ŒUVRE



L'Entrepreneur devra la fourniture et la pose de toutes les pattes à scellement et accessoires nécessaires à la fixation de ses ouvrages, sans qu'ils soient besoin de le rappeler dans les détails.

Les menuiseries seront posées avec la plus grande exactitude et d'aplomb parfait, et elles seront fixées de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements. Il sera placé toutes cales et étrépillons provisoires pour empêcher la déformation des éléments, du fait des enduits ou calfeutremments. Les arêtes des menuiseries risquant d'être dégradées seront protégées par fourrures provisoires.

6.14.1 Jeux

Avant l'exécution des peintures, le jeu nécessaire sera donné à toutes les portes pour éviter les raccords de peinture éventuels qui seraient dans ce cas aux frais de l'Entrepreneur.

6.14.2 Révisions

En fin de chantier, l'Entrepreneur devra la révision complète de ses ouvrages.

Le remplacement de toutes les parties qui auraient été abîmées en cours de travaux et le graissage de toutes les parties mobiles.

6.15 DEFINITION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

Les travaux du lot menuiserie bois concernant tous les ouvrages en menuiserie bois dans le projet et plus particulièrement les portes intérieures, les impostes dans les couloirs, les meubles d'accueil s'il y a lieu.

6.16 LIMITE DES PRESTATIONS

L'entrepreneur titulaire du corps d'état menuiserie bois aura à sa charge :

- La fourniture, le façonnage et la pose de toutes les portes intérieures en bois plein ou alvéolaires dans des bâtiments abritant les services de la Formation Sanitaire (FOSA) y compris toutes serrures et quincailleries, capitonnage etc.
- La fourniture, le façonnage et la pose de trappes de visite dans les gaines et bâtiments techniques des bâtiments abritant les services de FOSA.
- La fourniture, le façonnage et la pose des impostes dans les couloirs des bâtiments abritant les services de la FOSA concernée, y compris fourniture et pose des châssis pour vitres.
- La fourniture, le façonnage et la pose des guichets d'accueil, s'il y a lieu.

Comprenant études, dessins, détails des ouvrages et échantillons, le cas échéant, la fourniture de tous les matériaux entrant dans la composition des éléments, la fabrication en atelier et le transport au pied d'œuvre des éléments, le réglage et ajustage des éléments, la fourniture et pose des quincailleries et joints d'étanchéité.

***FIN DE LOT ***



LOT 7. MENUISERIES ALUMINIUM

7.0 GENERALITES

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) forme un tout et doit être connu dans son ensemble par chacun des entrepreneurs.

Le présent CCTP a pour objet de décrire et de préciser les travaux de menuiserie en aluminium nécessaires à la réhabilitation ou à l'extension des bâtiments abritant les services de Formation Sanitaire (FOSA) concernée.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui découle du travail à effectuer sans pouvoir se dispenser d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet de tous les travaux de son lot et selon les règles de l'Art.

7.1 DEFINITION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

Les travaux du lot menuiserie aluminium concernant tous les ouvrages en menuiserie aluminium dans le projet et plus particulièrement les portes intérieures, les fenêtres coulissantes et cadres fixes extérieures et les ensembles châssis.

7.2 LIMITE DES PRESTATIONS

L'entrepreneur titulaire du corps d'état menuiserie aluminium aura à sa charge :

- la fourniture, le façonnage et la pose de toutes les portes intérieures en cadre aluminium vitrées y compris toutes serrures et quincaillerie, barres anti panique pour les portes de secours etc.
- La fourniture, le façonnage et la pose des fenêtres coulissantes, fixes, avec ou sans imposte fixe de toute dimension y compris toutes serrures et quincaillerie.
- La fourniture, le façonnage et la pose des ensembles vitrés fixes avec.

Comprenant études, dessins, détails des ouvrages et échantillons le cas échéant, la fourniture de tous les matériaux entrant dans la composition des éléments, la fabrication en atelier et le transport au pied d'œuvre des éléments, le réglage et ajustage des éléments, la fourniture et pose des quincailleries et joints d'étanchéité.

La fourniture et pose de toutes les vitres sont exécutées en collaboration étroite avec ce lot et sera rémunérée dans le lot de menuiserie.

Travaux à la charge du lot Gros Œuvre

Toutes les prestations raccords, bouchage et ragréage en maçonnerie et enduits sont à la charge du Gros Œuvre.

Travaux à la charge du lot peinture

Toutes les prestations concernant la protection des surfaces, protection des cadres et quincailleries lors des travaux de peinture sont à la charge du corps d'état peinture.

7.3 TEXTES DE REFERENCE, RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'entrepreneur se conformera aux normes et textes en vigueur au moment de la réalisation des travaux et plus particulièrement :

et plus particulièrement :

Menuiserie métallique, terminologie
24-202 menuiseries métalliques
Fenêtres et portes métalliques
et 401 : Verres à vitre
Menuiserie

DTU N° 39 (réf. « AFNOR DTU P 78-201)

7.4 COORDINATION AVEC LES DIFFERENTS LOTS

L'entrepreneur de menuiserie aluminium soumettra au Maître d'œuvre en 3 exemplaires dans les délais convenus le planning de ses interventions, les plans détaillés des ouvrages concernés par ce corps d'état, les échantillons et tout document nécessaire aux autres lots pour arrêter les détails d'exécution de leurs ouvrages et les dates de leurs interventions.

***FIN DE LOT ***

LOT 8. MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE**9.1 SPECIFICATIONS GENERALES**

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et ouvrage façonnés de la profession, en fourniture pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages «complets».

Les ouvrages, objet du présent marché, comprenant les travaux de vitrerie - miroiterie, tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

9.2 TEXTE DE REFERENCE - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION**9.2.1 MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE**

L'Entrepreneur devra exécuter les travaux faisant l'objet du marché en observant les prescriptions définies par les DTU, le cahier du CSTB, les normes français, les arrêtés, les circulaires, les ordonnances et en général tous les documents officiels français et Camerounais se rapportant aux travaux en vigueur à la date de signature sur marché et notamment aux:

- règles de calculs des constructions métalliques CM 66
- DTU n° 32.1 cahier des charges applicables aux travaux de construction métalliques publié par le CSTB, livraison 68, cahier 575 de juin 1964
- DTU n° 32.2 cahier des charges applicables aux travaux de construction métalliques et ouvrages en alliage d'aluminium publié par le CSTB, livraison 85, cahier 741 d'avril 1967, et additif n° 1 au cahier des charges, livraison 124 cahier 1073 de novembre 1971, et additif n°2 livraison 141, cahier 1201 de septembre 1973.

Tous les garde-corps seront conformes aux spécifications de la norme NFP 01.012.

9.2.2 VITRERIE

Les organismes de références sont les suivants :

- prescriptions définies par le CSTB
- DTU 39.1 Vitrerie
- DTU 39.4 Miroiterie et Vitrerie en verre épais
- normes et en général tous documents officiels en vigueur à la date de signature des



Le présent document se réfère uniquement au Cahier des prescriptions techniques du CSTB, les normes AFNOR et les spécifications UNP, étant rappelées dans les prescriptions de ces cahiers.
Par ailleurs, il sera tenu compte des règles et prestations techniques des manufactures.

9.3 QUALITE ET PRESENTATION DES MATERIAUX

9.3.1 **ACIER**

Les aciers employés seront de la catégorie «laminés marchands» tôle et tous profils de serrurerie ou tube acier carré. Rectangulaire ou rond soudé mince, série S.N pour travaux de serrurerie.

Les produits laminés utilisés devront être conformes aux spécifications normes françaises homologuées (classe A métallurgie).

9.3.2 **ALLIAGES LEGERES**

Les profilés seront en alliage léger filé, d'un type normalisé de teneur en cuivre sera inférieure à 0,2 %. Les modèles sont soumis à l'approbation du Maître d'œuvre pour toutes les pièces de quincaillerie. Quelles qu'elles soient, elles devront être admises aux poinçons SNFQ ou NF, SNFQ.

9.3.3 **PROTECTION**

Tous les ouvrages en acier seront livrés avec protection :

- soit par application après dégraissage et décalaminage d'une couche primaire à forte teneur en zinc
- soit par galvanisation à chaud 40 microns.

Ce traitement sera effectué après soudure.

Pour les éléments vissés, ceux-ci seront montés et ajustés à blanc, démontés, traités et revissés avec des vis boulons ou écrous en inox.

Avant la peinture, il sera procédé à une réception de tous les ouvrages. Ceux dont la protection aura été endommagée, même partiellement, seront déposés et renvoyés au traitement.

Les ouvrages en alliage léger seront traités par oxydation anodique de 20 à 25 microns (classe 20, label AWAA).

9.3.4 **PRESCRIPTIONS PARTICULIERES POUR LA QUINCAILLERIE**

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur la fourniture de la quincaillerie : serrures, paumelles, béquilles, pattes à scellement etc.... qui devra être de première qualité, résistante et parfaitement posée.

Compte tenu du degré élevé d'humidité ambiante, toutes les pièces de quincaillerie seront protégées efficacement contre la corrosion, même les parties cachées, soit par dépôt anodique à chaud de 40 microns soit par passivation.

Des modèles seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre pour toutes les pièces de quincaillerie. Quelles qu'elles soient, elles devront être admises au poinçon SNFQ ou NF, SNFQ.

Les serrures et becs de cane encastrés devront être au minimum à cloison de 14 mm d'épaisseur, fouillot laiton, tête acier.

Les serrures et becs de cane en applique seront à coffre en acier démontable, fouillot bronze.

Les béquilles seront du type à plaque d'entrées solidaires en laiton chromé.

Les canons de serrure incorporés seront également chromés.

9.3.5 **ECHANTILLONS**



L'Entrepreneur remettra également au Maître d'œuvre la spécification détaillée et complète de tous les articles de la quincaillerie proposée, en indiquant la provenance, et joignant un échantillon conforme aux exigences du programme.

Des échantillons seront conservés en témoin de la prestation convenue après accord du Maître d'œuvre.

9.3.6 VITRERIE

Les matériaux mises en œuvre devront être conformes aux normes en vigueur :

- NFB 30.001 : terminologie des défauts du verre
- NFB 32.001 : vitres, verres et glaces : terminologie
- NFB 32.500 : vitres de sécurité : terminologie, classification, épaisseur
- NFP 78.301 : verre à vitrer : qualités
- NFP 78.401 : verre à vitrer : dimensions.

9.4 MISE EN ŒUVRE MENUISERIES METALLIQUE – SERRURERIE

Les profilés seront parfaitement dressés et dégauchis, les tôles planées.

Les soudures par quelque moyen qu'elles soient exécutées seront parfaitement ragrées et meulées, même sur place.

Les fixations par vis s'effectueront pour des éléments ayant au minimum 2 mm pour la pièce à visser et 4 mm pour la pièce taraudée.

Les percements seront fraisés. L'emploi de vis autoforantes est interdit. En tout état de cause l'Entrepreneur devra soumettre au Maître d'œuvre, avant tout commencement d'exécution, des dessins à grande échelle de tous les ouvrages assemblés.

Les ouvrages de serrurerie seront fixés dans la maçonnerie par pattes à scellement métalliques ou par scellement fendu des montants et traverses ou par autres procédés ayant reçu l'approbation du Maître d'œuvre.

La force des profils sera calculée suivant la dimension de l'ouvrage et son poids pour éviter tout gauchissement, flambage, torsion etc... Les tôleries seront d'une épaisseur suffisante pour éviter toutes les déformations lors de leur mise en œuvre.

Les vis de fixation seront de première qualité à très grands serrage et inoxydable chaque fois que les sujétions de montage l'imposeront.

9.5 MISE EN ŒUVRE VITRERIE

La pose des vitrages sera à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

Les volumes seront posés en feuillure avec pare-close, fournies par l'Entrepreneur du lot menuiserie bois ou du lot menuiserie métallique.

Avant la pose des vitrages, l'Entrepreneur du présent lot, devra réceptionner les menuiseries extérieures, s'assurer du bon équerrage de celle-ci, vérifier que les joints de vitrages fournis par l'Entrepreneur du lot menuiserie bois sont conformes aux normes et aux garanties exigées.

9.6 VERIFICATION DES COTES

Avant toute exécution, l'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge, la vérification des cotes sur place de toutes les menuiseries extérieures, vérification des équerrages etc...

Ces cotes découlent des études pour les lots menuiserie bois ou aluminium.

9.7 MARQUAGE DES VITRAGES

Immédiatement après leur pose, les vitrages seront marqués en blanc

***FIN DE LOT ***



LOT 9. PEINTURE

9.1 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, les limites de prestations entre les différents corps d'état, la qualité et présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages «complets».

Les ouvrages, objet du présent marché, comprennent les travaux de peinture de l'ensemble immobilier, tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

9.2 TEXTES DE REFERENCE - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Les organismes de référence sont les suivants :

- prescriptions définies par le CSTB (DTU 59.1 Travaux de peinture)
- normes et en général tous documents officiels en vigueur à la date de signature des marchés
- décisions du groupe permanent des marchés de peinture.

Le présent document se réfère uniquement au cahier des prescriptions techniques du CSTB, les normes AFNOR et les spécifications UNP, étant rappelées dans les prescriptions de ces cahiers.

Par ailleurs, il sera tenu compte des règles et prestations techniques des manufactures.

9.3 QUALITE ET PRESENTATION DES MATERIAUX

Tous les produits doivent provenir d'usines notoirement connues par leur qualité de fabrication.

La composition des peintures traditionnelles ou des peintures ne portant pas de marque doit être conforme aux prescriptions du CSTB et faire l'objet des vérifications sur les prélèvements en cours de chantier prévus dans ces mêmes prescriptions.

Dans le cas de recouvrement d'une couche de peinture ou de vernis par application d'un produit de famille différente, ou livré par un autre fabricant, même si ce produit est considéré comme similaire, l'entreprise doit, avant d'en faire usage, remettre au Maître d'œuvre l'attestation de chaque fabricant garantissant la compatibilité de la couche de recouvrement par rapport à la couche recouverte et vice versa.

En tout état de cause, l'Entrepreneur assure l'entière responsabilité des incidents et des dommages résultant de l'incompatibilité des couches de peintures et vernis.

Si une marque de fabrique est indiquée ci-après, elle l'est à titre indicatif, et doit toujours être considérée comme suivie du terme «équivalent».

Si l'Entrepreneur se propose d'employer des produits qu'il considère comme équivalents, il est tenu de joindre à sa proposition les éléments d'identification permettant de déterminer, par l'Architecte que les produits proposés sont effectivement équivalents.

Les fiches techniques d'identification des produits devront comporter les renseignements suivants :

- le rattachement aux normes officielles AFNOR UNP
- les caractéristiques et les performances :
- le type (ex. glycéro, acrylique, en solution, émulsion, dispersion)



- b) prêt ou non à l'emploi, diluant et produits d'ajustement pour l'emploi
- c) densité
- d) séchage hors poussière et recouvrable
- e) épaisseur du fuel sec en microns pour une surface couverte précisée
- f) concordance ou disparité de chacun des produits avec les performances concernant la susceptibilité aux salissures exposées dans le cahier n° 80 (cahier 695) du CSTB relatif aux essais
- g) aspect et relief

Faute de ces précisions et de l'accord du Maître d'œuvre, celui-ci peut toujours exiger l'usage des produits figurant au présent devis.

L'acceptation du système et produits proposés par l'Entrepreneur est toujours soumise à l'exécution de surfaces témoins prévus ci-après :

- si les résultats n'étaient pas ceux obtenus avec les systèmes et produits visés au présent devis, le Maître d'œuvre serait en droit d'exiger l'exécution des prescriptions du présent document
- si l'Entrepreneur, en tant qu'homme de métier, prévoit un résultat douteux des techniques et produits préconisés par le Maître d'œuvre, il doit faire des réserves par lettre, en motivant ses réserves.

L'acceptation, par le Maître d'œuvre d'une proposition, qu'elle comporte la marque offerte en similaire ou une marque donnée par l'Entrepreneur, ne retire en rien la responsabilité de l'Entrepreneur quant à la qualité du travail à fournir.

Le ou les fabricants des produits retenus doivent donner, sur le chantier et en présence du Maître d'œuvre, toutes indications utiles concernant les conditions d'emploi, le mode d'application, les caractéristiques de séchage, des différents produits à utiliser, et en résumé, assurer une assistance technique complète, et ce à la charge de l'Entrepreneur de peinture.

Pour assurer de façon parfaite cette assistance technique, le fabricant peut être convoqué, au même titre que l'Entrepreneur, à plusieurs ou à tous les rendez-vous concernant le chantier, à la demande du Maître d'œuvre.

Les peintures, enduits et vernis désignés par leurs marques doivent être logés dans des bidons scellés en usine. Les bidons doivent être descellés au moment de l'emploi à mesure des besoins du chantier.

9.3.1 MARQUES DE PEINTURE

Afin de donner aux Entrepreneurs un maximum de précisions sur la qualité des peintures exigées pour ce travail, le Maître d'œuvre demande en solution de base l'emploi de peinture de la marque « MASTER ».

L'Entrepreneur aura la possibilité de proposer d'autres peintures de qualité au moins équivalente à la marque et au type de qualité référencée.

Toutefois, le Maître d'œuvre se réserve le droit de revenir à la marque et à la qualité référencée, dans le cas où il serait considéré que Les peintures proposées par l'Entrepreneur ne seraient pas jugées au moins équivalentes.

9.4 MISE EN ŒUVRE

Les travaux ne doivent être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

L'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilés ne doit être effectuée que dans des conditions climatiques et hydrométriques prescrites dans les documents techniques contractuels.

Les peintures et vernis doivent être, avant et en cours d'emploi, maintenus en état de parfaite homogénéité par brassage, et éventuellement tamisage.



Les peintures doivent pouvoir être appliquées, soit au rouleau, soit au pistolet, soit à la brosse. Le choix de l'outil incombe à l'Entrepreneur (sauf spécification en cours de description) en fonction de la nature et de l'état de surface des matériaux et des possibilités de chantier. Toutefois, toutes les couches d'impression ou de fond sont toujours appliquées à la brosse.

Les travaux seront exécutés pour les produits désignés par leur marque selon les instructions du fabricant qui devront être précisées :

- dans les notices
- sur les étiquettes
- et pour les produits traditionnels selon les prescriptions du CSTB.

Le prix forfaitaire doit toujours englober les opérations suivantes contribuant au travail fini :

- les opérations préparatoires faites en fonction du degré de finition
- l'ensemble des couches
- la fourniture et la mise en œuvre des produits, matériaux outils échafaudages
- les raccords après jeux des menuiseries
- les raccords aux plinthes après pose des sols
- les raccords après les nettoyages
- les raccords après les essais en cours de travaux et à la réception
- la protection, par tous moyens appropriés, des surfaces qui peuvent être attaquées ou rechapissages soignés nécessaires.

9.4.1 RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES

Les surfaces devant recevoir l'application des couches de peinture sont examinées attentivement par le Maître d'œuvre, en présence des Entrepreneurs.

Cette reconnaissance des différents subjectiles sera entreprise avant tout commencement d'exécution des travaux de peinture, et l'Entrepreneur du présent lot doit, éventuellement, formuler les réserves qu'il considère comme indispensables à la bonne réalisation de ces ouvrages, faute de quoi, il sera responsable de la tenue de ses matériaux ou de la mauvaise finition des surfaces peintes. Ces réserves doivent être présentées par écrit au Maître d'œuvre qui décide en dernier ressort, des responsabilités respectives des entreprises.

L'Entrepreneur du lot peinture ne pourra, par la suite, formuler aucune réserve quant à la bonne tenue ou à l'aspect défectueux de ses ouvrages du fait des subjectiles mis en œuvre.

Les défauts, tels que fissures, dénivellations, faux aplomb, enduits grillés, plâtres morts, etc.... seront refaits ou rectifiés suivant la nature de la malfaçon, soit par l'Entrepreneur responsable, soit par le peintre.

Dans tous les cas, ces frais de réfection incombent à l'Entrepreneur défaillant.

Dans le cas où les travaux de réfection sont effectués par le peintre, le montant de ces travaux est établi conjointement entre les entreprises intéressées et fait l'objet d'un compte inter-entreprises.

En cas de désaccord, il sera requis l'arbitrage du Maître d'œuvre.

Par le fait de soumissionner, les entreprises déclarent s'en remettre à sa décision.

Le montant des frais découlant des malfaçons est alors déduit du compte de l'entreprise défaillante.

9.4.2 TRAVAUX PREPARATOIRES



Tous les apprêts nécessaires à une parfaite exécution, ainsi que ceux nécessités pour une parfaite adhérence des peintures seront dues, les énumérations d'apprêts données dans le cours de la description des ouvrages ne sont pas limitatives et ne constituent que des minima.

Le prix convenu pour exécution de la peinture comprend les opérations préparatoires telles que : égrenage, brossage, ponçage, rebouchage, masticage, époussetage, lavage, dégraissage, déroulage, rebouchage parties poreuses, etc.... qui sont nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage. Ces opérations sont exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du CSTB.

Définition des principales opérations :

a) Brossage et égrenage

D'une façon générale, l'Entrepreneur doit un brossage soigné ou un égrenage à la brosse dure de toutes les surfaces

Sur le métal, il doit l'éventuel grattage à vif avec enlèvement de rouille et de la calamine.

L'enlèvement des grosses projections (ciment, plâtre, etc...) incombant à l'enduseur.

b) Rebouchage

Il consiste à obturer, localement, les petites cavités qui restent en surface.

Ce travail de rebouchage comporte, obligatoirement, l'enduisage de toutes les pièces et ferrures entaillées.

c) Ponçage

Les opérations de ratissage, rebouchage des parties poreuses s'accompagnent obligatoirement d'un ponçage pour éliminer les grains et imperfections nuisibles à l'état de surface. Les ponçages seront exécutés de la façon suivante :

- à la ponce ou au papier abrasif à l'eau dans le cas de travaux très soignés
- au papier de verre et au papier abrasif à sec dans les autres cas.

d) Dégraissage

Il est effectué au trichloréthylène avec essuyage à la serpillière pour tous les bois exsudant et avec un dégraissant, de marque connue pour tous les ouvrages métalliques là où il s'avère nécessaire.

e) Assainissement des surfaces de béton coulé

L'Entrepreneur est tenu de se renseigner auprès de l'Entrepreneur du lot Gros Œuvre et, éventuellement, auprès du fabricant du produit de décoffrage, sur les moyens d'en éliminer les traces pour assurer l'adhérence de la peinture.

Le fabricant de la peinture doit être tenu au courant de cette consultation par l'Entrepreneur, pour pouvoir au besoin formuler des objections.

Sur toutes les surfaces présentant une trop forte alcalinité PH 8, l'Entrepreneur doit prévoir l'application d'une solution neutralisante ne nécessitant pas le rinçage.

f) Impression antirouille

L'impression effectuée sur les ouvrages de serrurerie, huisseries métalliques, canalisations, exécutée par les titulaires de chacun des lots ne constitue qu'une protection antirouille provisoire destinée à protéger les ouvrages entre le moment de la pose et l'intervention du peintre.



Ce dernier doit donc prévoir toutes les couches primaires sur la surface en plein et le brossage et grattage à vif des parties écaillées, ainsi que les dégraissages s'il y a lieu.

g) Enduits garnissant

Les murs plafonds à peindre seront livrés par le lot Gros Œuvre, coulé dans les coffrages à parement fini. Il appartiendra à l'Entrepreneur de peinture d'exécuter les enduits garnissant nécessaires.

Le travail d'application comporte : égrenage du ciment, ou du béton, à l'aide de la pierre de Carborundum.

***FIN DE LOT ***

LOT 10. ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION

10.1 COURANTS FORTS

10.1.1 GENERALITES

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet de rappeler à l'Entrepreneur du présent lot, les dispositions à prendre pour se conformer aux textes de références, aux réglementations, à la législation en vigueur, aux limites de prestations entre les différents corps d'état, à la qualité et à la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction, de leur mise en œuvre et des contraintes à observer qui tiennent compte d'un contexte d'ensemble.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, de fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages <<complets>>.

Les pièces écrites et graphiques définissant les moyens, constituent pour l'Entrepreneur du présent lot, une obligation de résultat.

10.1.2 PRESCRIPTIONS ET REGLEMENTS A OBSERVER

Les installations seront réalisées conformément :

- aux prestations définies par le dossier général de conception et notamment au présent document technique
- par référence aux textes législatifs et réglementaires, aux normes françaises, aux DTU ainsi qu'aux avis formulés par le distributeur d'énergie, les constructeurs et ceux des commissions s'intéressant à la sécurité.

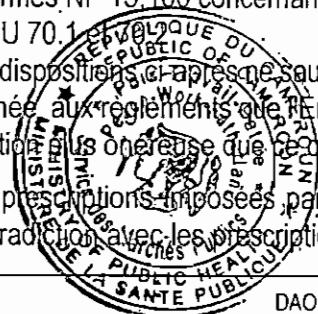
Installations électriques

L'installation électrique sera conforme aux normes et règlements en vigueur, en particulier aux textes suivants :

- (NF 12. 100 - C 12. 200 - C 13. 200 - C 14.00 - C 15.150 - C 90.120)
- Normes NF 15.100 concernant les installations électriques basses tension
- DTU 70.1

Les dispositions ci-après ne sauraient se substituer aux prescriptions officielles et la priorité sera toujours donnée aux règlements que l'Entrepreneur s'engage à observer même s'ils correspondent pour lui à une solution plus onéreuse que celle qu'il avait prévu en soumissionnant.

Les prescriptions imposées par la Société distributrice seront toujours prises en considération s'il y a contradiction avec les prescriptions ci-dessus ou les prescriptions du devis descriptif.



10.1.3 RELATIONS DE L'ENTREPRENEUR AVEC LES SOCIETES DISTRIBUTRICES

L'Entrepreneur devra se mettre en rapport avec les services des Sociétés distributrices ; il devra obtenir tous renseignements utiles pour l'exécution de ses travaux, se soumettra à toutes vérifications et visites d'agents de ces services et fournira tous documents et pièces justificatives demandés.

En particulier, l'Entrepreneur devra :

- obtenir des dites sociétés tous les accords nécessaires tant pour les canalisations de distribution que pour les installations intérieures.
- établir la demande d'alimentation pour l'ensemble des bâtiments en courant électrique. Il devra à cet effet se procurer et remplir les formulaires et les remettre au Maître d'œuvre ou à son représentant pour signature.

10.1.4 CONTROLE**Vérifications et essais**

L'entrepreneur est tenu de procéder aux vérifications et essais suivants :

- mesures des prises de terre
- mesures d'isolement des installations qui seront effectuées entre conducteurs et par rapport à la terre. Cette valeur devra être au moins de 500 000 ohms.
- mesures d'équilibrage de l'installation
- contrôle du calibre des dispositifs de protection
- essais de fonctionnement des disjoncteurs différentiels

L'entrepreneur devra procéder aux opérations de démontage et remontage nécessaires pour l'exécution de ces contrôles.

Il fournira en outre tous les appareils nécessaires à l'exécution de ces mesures et contrôles.

Au cas où ces vérifications ne seraient pas satisfaisantes, l'entrepreneur devra immédiatement et à ses frais procéder à la remise en état des installations.

10.1.5 TRAVAUX A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR

Sont à la charge de l'Entrepreneur et compris dans l'installation complète telle qu'elle est définie, dans les différents documents même dans le cas où le travail n'est pas effectué par ses soins :

- tous les percements, tranchés, scellements, rebouchage des trous et des tranchées, fourreaux à fournir
- les scellements des tubes sur le sol
- tous les raccords divers résultat de la fixation des appareils
- la protection anti-rouille des différentes pièces en métaux ferreux.

L'Entrepreneur est responsable des conséquences que peuvent avoir ces travaux sur la solidité des constructions ou traces de fissure qui peuvent apparaître par la suite

10.1.6 LIMITE DES TRAVAUX

Les travaux partiront en aval des limites de prestation du distributeur, sauf indication contraires du devis descriptif.

Les travaux à exécuter comprennent la fourniture, le transport, la mise en place l'alimentation, le raccordement, et le réglage de tous les appareils et organes accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'installation, les essais préalables à la réception provisoire et l'entretien de l'installation pendant la période correspondant au délai de garantie.

Les installations comprennent :

- toutes les canalisations relatives au réseau lumière



- toutes les installations électriques destinées à recevoir les appareils de sectionnement, de protection et de commande des circuits généraux, divisionnaires et terminaux, sauf indications contraires du devis descriptif
- de façon générale, tous les travaux prévus au devis descriptif ou sur les plans.

10.1.7 COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS

L'Entrepreneur du présent lot devra intervenir sur le chantier en liaison avec les Entrepreneurs des autres corps intéressés pour effectuer ses travaux sans porter atteinte au programme d'avancement des travaux. Il devra, en particulier, s'entendre avec l'Entrepreneur de Gros-œuvre pour poser ses conduits.

10.1.8 CHOIX DU MATERIEL

Tous matériels faisant l'objet de normes UTE devra être conforme à celles-ci :

- lorsque pour un matériel déterminé, les normes prévoient l'attribution de la marque nationale de conformité aux normes NF USE ou de la marque de qualité USE, il ne devra être utilisé que du matériel revêtu de cette marque.
- dans le cas où les normes ne prévoient pas de marque en conformité aux normes ci-avant, la qualité de ce matériel devra être garantie par la présentation d'un procès-verbal de conformité délivré par un organisme habilité
- lorsqu'il n'existe aucune norme concernant le matériel, celui-ci devra présenter toutes les garanties de solidité, de durée d'isolement et de bon fonctionnement désirables. Il devra notamment répondre aux règlements ou spécifications techniques générales ou fondamentales concernant l'usage auquel il est destiné.

Protection contre les chocs électriques

Protection contre les contacts directs

Celle-ci sera principalement assurée par l'isolation des parties-actives et l'installation du matériel non protégé dans des coffrets, armoires, ou locaux uniquement destinés au service électrique.

Protection contre les contacts indirects

Cette protection interdira qu'une tension de contact établi à la suite d'un défaut d'isolement puisse se maintenir à des valeurs supérieures aux tableaux 41A et 41B de la NF C 15100 schéma TT.

Il est donc adopté la mesure B1 du chapitre VI de cette norme relative à la mise à la terre des masses métalliques. L'interconnexion des masses est réalisée en reliant toutes les masses métalliques des appareils alimentés par une armoire donnée et en reliant toutes les armoires au circuit général de terre.

Protections contre les effets thermiques en service normal.

Ces mesures protégeront les personnes contre les risques de brûlure et les installations contre les risques d'incendie.

Elles seront assurées par le choix convenable des matériaux ainsi que le calcul des installations en tenant compte des influences externes auxquelles sont soumis les équipements.

Protection contre les surintensités

Protection contre les surcharges

Elles seront assurées par des dispositifs à maximum de courant dont le courant de non fonctionnement sera toujours inférieur à l'intensité admissible de la canalisation, corrigée des facteurs de dépréciation dus aux conditions de pose et d'environnement.



11.5 EVACUATIONS EAUX-USEES / EAUX- VANNES

11.5.1 DIMENSIONNEMENT DES CANALISATIONS

. Branchement des appareils

Ils ne seront pas inférieurs aux diamètres prescrits par le REEF hydraulique dans le bâtiment.

. Débits

Les débits de base des appareils seront déterminés conformément au tableau du REEF. Les débits probables cumulés le seront en fonction des courbes définies par R.DELEBECQUE.

. Descentes

Elles seront déterminées en fonction du tableau du REEF «Tuyaux de chute et tuyaux de descente, diamètres».

. Collecteurs

Ils seront déterminés en fonction de la formule de Bazin avec un remplissage de 5/10ème. Les vitesses seront maintenues dans la mesure du possible, entre 1 et 3 m/sec.

11.5.2 VENTILATIONS

- Ventilations primaires

Chaque chute EU-EV sera prolongée jusqu'à la toiture dans le même diamètre que la descente, pour former la ventilation primaire de la chute.

- Ventilations secondaires

Elles sont obligatoirement sur tous les appareils autres que les W-C en cas de chute unique EU-EV. Elles seront également réalisées dans le cas d'installation de plusieurs appareils sur une même dérivation d'écoulement. Elles seront dimensionnées conformément au tableau du REEF « tuyaux de chute et tuyaux de descente, diamètre ».

11.5.3 NATURE DES CANALISATIONS

- sauf indication contraire du descriptif, elles seront réalisées en PVC conformément aux tableaux de la norme NFT 54017 en fonction de leur utilisation

- écoulement EU : Tableau II

- ventilations secondaires : Tableau IV

- collecteur de sous-sol : Tableau V

- Dans le cas particulier d'évacuation de laboratoire, ou de garage ou atelier par exemple, il sera tenu compte de la nature des effluents pour le choix du type d'évacuation à utiliser.

11.5.4 TES DE VISITE

En pied de chute, au niveau de chaque coude et tous les 25 mètres en partie horizontales, seront placés des têtes de visite.

11.5.5 MISE EN OEUVRE

Elle sera réalisée, conformément au DTU 60.33 de novembre 1981, notamment en ce qui concerne les assemblages, les traversées de plancher ou de mur qui seront équipés de fourreaux, et les possibilités de dilatation des canalisations.

A ce sujet des assemblages coulissants seront placés sur toute longueur droite de canalisation supérieure à 1 m comprise entre deux joints fixes. La distance entre deux points fixes ne sera jamais supérieure à



- 3 m : pour les vidanges individuelles ou collecteurs d'appareils
- 4 m : pour les canalisations verticales
- 8 m : pour les collecteurs généraux Failure horizontale.

11.6 EVACUATIONS D'EAU PLUVIALE

Base des calculs

Les calculs des réseaux d'eaux pluviales se feront à partir des indications des plans du Maître d'œuvre. Les moignons de raccordement seront des moignons coniques.

Notes de calculs

L'Entrepreneur conservera l'entière responsabilité des calculs et des dimensionnements des différents réseaux.

Des notes de calculs justificatives détaillées pourront être demandées par le Maître d'œuvre.

11.6.1 DIMENSIONNEMENT DES CANALISATIONS

- Descentes

Elles seront déterminées en fonction du tableau du REEF « tuyaux de chute et tuyaux de descente diamètres ». Il sera tenu compte d'un débit de pluie de 4,5 litres/mm/m.

- Collecteurs

Ils seront déterminés à l'aide de la formule de Bazin avec un remplissage de 7/10ème. Les vitesses seront maintenues dans la mesure du possible, entre 1 et 3 m/sec.

11.6.2 NATURE DES CANALISATIONS

- sauf indication contraire du descriptif, elles seront réalisées en PVC conformément aux tableaux de la norme NF T 54.017 :

- écoulement EP : Tableau III
- collecteurs de sous-sol : Tableau V
- Dans le cas d'encastrement des canalisations, elles seront choisies dans la série EU-EV.

11.6.3 TES DE VISITE

Voir article 7.5.4

11.6.4 MISE EN OEUVRE

Elle sera réalisée, conformément au DTU 60.32 de novembre 1981, notamment en ce qui concerne les assemblages, les traversées de planchers ou de murs qui seront équipées de fourreaux, et les possibilités de dilatation des canalisations. A ce sujet, des assemblages coulissants doivent être réalisés conformément à l'article 6.55.

11.7 PROTECTION DES APPAREILS ET DES INSTALLATIONS

L'Entrepreneur devra une protection provisoire efficace et suffisante de tous les appareils et organes mécaniques après leur montage. Toutes précautions seront prises pour éviter l'introduction de corps étrangers dans les réseaux. A cet effet, les appareils sanitaires seront provisoirement obturés et les tuyauteries en attente soigneusement bouchonnées.

Travaux de réhabilitation/extension de certaines FOSA des Regions Centre et Est du Cameroun



11.8 TRAVAUX A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur devra livrer des installations complètes en ordre de marche, réalisées conformément aux règles de l'art, règlements et prescriptions techniques applicables et dans les limites définies par le devis descriptif. L'entreprise aura notamment à sa charge :

- Les percements, trous et scellements de toute nature
- La fourniture et la pose des fourreaux de protection dans les traversées de maçonnerie
- La peinture antirouille de toute partie métallique susceptible de s'oxyder
- Les supports, la fixation et la pose de l'ensemble des matériels
- Les raccordements électriques à partir des points de fournitures laissés en attente par le lot électricité
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires aux essais.

11.9 DESCRIPTIONS DES APPAREILS

Selon descriptif, les marques et modèles étant donnés à titre indicatif, l'Entrepreneur peut proposer des appareils de dimension poids et choix équivalent, sous réserve de l'accord du Maître d'œuvre.

Dans certains cas, un appareil est imposé avec sa marque parce que les autres fournisseurs ne proposent pas d'équivalent.

***FIN DE LOT ***

LOT 12. FOSSE A INCINERER

12.1. FOSSE A INCINERER DE DIMENSIONS 2,00 X 2,50 X 2,00

La fosse à incinérer est constitué de briques réfractaires cuites et d'éléments métalliques préformés qui peuvent être fabriqués sur place. La structure est assemblée et construite en place avec du ciment Portland ou du ciment réfractaire. Aucun outillage spécialisé n'est nécessaire.

La fosse de stockage des éléments incinérés est faite de parois en agglomérés pleins de 20. Le fond de la fosse est constitué d'une dalle en béton armé dosé à 300 Kg/m³. La fosse possède une trappe de visite par laquelle elle peut être vidangée.

Le prix s'applique à l'unité de d'incinérateur construit.

Localisation : voir plans architecturaux

12.2. GRILLE DE PROTECTION DE L'ENCEINTE, H=1,20

L'incinérateur sera entouré d'une grille de protection en métal déployé.

Le prix s'applique au mètre linéaire de grille construit.

Localisation : voir plans architecturaux

***FIN DE LOT ***



LOT 13. ETANCHEITE ET ISOLATION

13.1. Qualité des matériaux utilisés et des ouvrages exécutés

La qualité des feutres bitumés, des asphaltes, des bitumes, des bitumes armés sera conforme aux normes en vigueur et notamment au DTU 43.1.

La mise en œuvre de l'étanchéité ne doit jamais avoir lieu par temps de pluie et sera effectuée par des ouvriers spécialisés.

* Contrôles préalables

Les travaux d'étanchéité ne peuvent être commencés qu'après approbation du maître d'œuvre et ou du bureau de contrôle de la qualité des produits approvisionnés. Cette approbation ne diminue en rien la responsabilité du co-contractant. Toute solution de remplacement proposée par le co-contractant des produits d'étanchéité et de leur mise en œuvre répond à la même règle, sans plus-value.

* Contrôle en cours d'exécution

Le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage ou le bureau de contrôle pourront à tout moment prélever des échantillons mis en œuvre de l'ensemble des complexes étanches, dont l'obturation immédiate après prélèvement est à la charge du co-contractant.

* Epreuves d'étanchéité

Des épreuves d'étanchéité seront exécutées après achèvement des travaux par inondation des terrasses à 3 cm du niveau des engravures.

Cette eau sera laissée en place pendant 48 heures. Toute fuite ou trace d'humidité constatée dans les plafonds ou les acrotères feront l'objet de réparations aux frais du co-contractant, notamment la fourniture, l'amenée d'eau et le bouchage des descentes d'eau pluviales de toutes natures.

* Mise en œuvre de l'étanchéité

Les travaux d'étanchéité seront conformes aux Normes et D.T.U. en vigueur.

* Matériaux à utiliser pour les procédés d'étanchéité intérieure et extérieure

* primaire d'accrochage à émulsion à haute stabilité composé de fines particules de bitume dispersées en phase aqueuse à l'aide d'un émulsifiant constitué par des matières minérales colloïdales inertes) ou similaire sur support en béton armé ou maçonnerie (enduit de ravaillage et confection des pentes, non humide)-type DERBICOTE, FLINTKOTE ou similaire.

* Membranes d'étanchéité monocouche bi-armées à base d'APP (élastomère bitumineux) type DERBIGUM SP4 ou similaire

* les recouvrements entre les laies sera en terrasses de 20cm latéralement et au bout à bout et de 10cm pour l'étanchéité sous carrelage.

L'étanchéité est métrée au M2 posé fini sans plus-value pour les recouvrements ou arrondis au niveau des équerres de renforts; les relevés d'étanchéité sont forfaitairement au mètre linéaire, quelque soit leur hauteur et jusqu'au-dessus des recouvrements d'acrotères.

La marque utilisée pour les différents matériaux relatifs à l'étanchéité sera au préalable soumise au maître d'œuvre pour approbation avec la preuve que ceux-ci répondent aux normes demandées.



13.2. Support de l'étanchéité

Formes de pentes de l'étanchéité de granulats lourds, dosé à 200 kg de ciment par m³, d'une épaisseur minimum de 3cm.

Pour ce projet, la dalle terrasse de la cantine recevant étanchéité sera inclinées à 0,5%

La surface recevra ensuite une chape incorporée et bien adhérente en mortier de ciment dosé à 350kg au m³, taloché fin de telle sorte qu'il n'apparaisse aucune aspérité. En aucun cas, il ne sera procédé au ragréage à la barbotine de ciment. La pente finale de cette forme sera de 0.5% au minimum, formant avec les dalles inclinées une pente minimale totale de 1%.

13.3. Reliefs et acrotères

La hauteur minimale des reliefs revêtus d'étanchéité sera de 10cm au-dessus de la protection de l'étanchéité : cette hauteur pourra être réduite à 5cm, exceptionnellement lorsque l'étanchéité revêt de façon continue les acrotères jusqu'à l'arête extérieure. Les reliefs comporteront des retours en parties supérieures, écartant l'eau de ruissellement provenant des éléments de gros œuvre placés au-dessus d'eux, et évitant ainsi l'introduction d'eau derrière le revêtement d'étanchéité. Ces retours se termineront par des larmiers dont le nu intérieur devra être distant de la surface d'application d'au moins 6cm dans le cas d'une étanchéité recevant une protection, et d'au moins 4cm pour le cas d'une étanchéité auto protégée. La distance séparant ce même nu du solin grillagé sera d'au moins 3cm. La hauteur libre au-dessus de la protection et au droit du point le plus haut du relevé de l'étanchéité, sera d'au moins 4cm.

13.4. Étanchéité monocouche sous protection auto protégée

Application à la brosse après dilution à l'eau (1 volume d'émulsion pour 1/2 volume d'eau) d'une émulsion bitumeuse, émulsion à raison de 300G/m². Pose en monocouche composé d'une membrane en bitume polypropylène APP. L'autoprotection de cette membrane est assurée par une feuille d'aluminium qualité 1050A. La monocouche étant posée en adhérence par soudure à la flamme.

13.5. Revêtements appliqués en relevé

Les revêtements d'étanchéité en relève sont de même que ceux appliqués en partie courante avec raccordement à la base des relevés seront appliqués par longueur maximales de 1m. Application à la brosse après dilution à l'eau (1 volume d'émulsion pour 1/2 volume d'eau) d'une émulsion bitumeuse, émulsion à raison de 300G/m². Pose en monocouche composé d'une membrane en bitume polypropylène APP. L'autoprotection de cette membrane est assurée par une feuille d'aluminium qualité 1050A. La monocouche étant posée en adhérence par soudure à la flamme.

***FIN DE LOT ***



3^{ième} Partie :

LE DEVIS DESCRIPTIF

LOT 1.TRAVAUX PRELIMINAIRES	173
LOT 2.TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD).....	179
LOT 3.GROS ŒUVRE	192
LOT 4.CHARPENTE - COUVERTURE	210
LOT 5.REVETEMENTS SCELLES	214
LOT 6.MENUISERIE BOIS – FAUX PLAFOND.....	218
LOT 7.MENUISERIE ALUMINIUM.....	222
LOT 8.MENUISERIE METALLIQUE - SERRURERIE.....	224
LOT 9.PEINTURE	226
LOT 11.PLOMBERIE SANITAIRE.....	241
LOT 12.FOSSE A INCINERER.....	246
LOT 13.ETANCHEITE ET ISOLATION.....	247



A - INTRODUCTION

A.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent Projet a pour objet la réhabilitation de certaines formations sanitaires des régions du Centre et de l'Est au Cameroun. Il s'agit de :

- La Réhabilitation/extension d'Hôpitaux de District, de Centres Médicaux d'Arrondissement et de Centres de Santé Intégrés ;
- La construction de logements d'astreinte notamment dans les zones éloignées ;
- La construction des bâtiments annexes tels que les incinérateurs et blocs latrines.

A.2 OBJET DU PRESENT DEVIS DESCRIPTIF

Le présent Devis descriptif a pour objet la description de l'exécution des différentes tâches entrant dans la réalisation des travaux de construction / réhabilitation des infrastructures et VRD dans le cadre du Programme conjoint MINSANTE-KFW.

Ces travaux se situent dans des sites différents représentant les formations sanitaires ciblées dans les régions du Centre et de l'Est.

A.2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objets du présent projet comprennent :

- la réhabilitation/extension des bâtiments existants,
- la construction de nouveaux bâtiments (maternités, blocs opératoires, logements d'astreintes, etc.) ;
- la construction d'ouvrages annexes (fosse à incinération, caniveaux, blocs latrines, VRD etc.).

A.2.2 APPLICATION DU DEVIS DESCRIPTIF

L'expression « Devis Descriptif » implique l'application sans restriction des règlements et normes en vigueur en République du Cameroun, sans qu'il soit nécessaire d'y faire référence, et leur application ne peut être dissociée des dossiers de plans et documents auxquels font référence les pièces contractuelles.

Les spécifications du Devis Descriptif pourront préciser ou compléter les prescriptions de ces documents, étant bien entendu que celles-ci sont des prescriptions minimales au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte sous-tendant cette dérogation.

Les prescriptions techniques particulières et le présent Devis Descriptif des différents lots indiquant la localisation des différentes interventions, donnent une description aussi complète que possible des travaux à exécuter, dans le but de permettre à l'Entrepreneur d'interpréter les plans, de préciser la nature des matériaux à employer et de déterminer les particularités de fabrication et de mise en œuvre. Ces prescriptions ne peuvent prétendre à une description complète et parfaite des travaux et il convient de souligner que cette description des travaux n'a pas un caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra exécuter sans exception ni réserve, tous les travaux dans le respect des règles de l'art de sa profession, et aura donc compris dans son marché, non seulement les travaux et fournitures décrits dans ces documents, mais encore ceux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui sont indispensables pour le complet achèvement des ouvrages de son corps d'état, suivant les plans remis.

De même, les travaux prévus aux pièces écrites et chiffrées du marché et qui ne figurent pas dans les plans sont dus par l'Entrepreneur et compris dans les prix.

En conséquence, l'Entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et Devis Descriptif puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état, ou fassent l'objet d'une demande supplémentaire de prix.



En outre, il suppose que toute Entreprise est censée :

- s'être rendu compte de la situation géographique des lieux de réalisation des ouvrages.
- s'être rendue sur les lieux.

L'Entrepreneur devrait avoir la parfaite connaissance des descriptifs de tous les autres corps d'état, de façon à assurer la parfaite coordination dans ses interventions et connaître exactement la limite de ses fournitures dans chaque corps d'état. Il devra signaler les éventuelles omissions qu'il aurait constatées et les dispositions détaillées qu'il y aurait lieu de prendre pour y remédier.

L'entrepreneur doit avoir une parfaite connaissance des parties dégradées devant être restaurées, conformément aux devis quantitatifs élaborés pour chaque site et pour chaque bâtiment, selon le DAO.

B – DEFINITION ET NATURE DES TRAVAUX DE REHABILITATION

En constat général, les bâtiments visités dans les différents sites ne présentent pas les mêmes conceptions de base, caractéristiques dimensionnelles et matériaux de construction. Cette diversité de formes et de structures est liée à la multiplicité des intervenants ainsi qu'à l'évolution de la conception des formations sanitaires d'une part et à la prise en compte de l'environnement local pour assurer un bien-être des malades dans les différentes zones écologiques d'autre part.

Fort de ce constat, les dégradations relevées sur les différents bâtiments varient en fonction :

- de leur âge (bâtiment colonial, post indépendance, récent) ;
- de leur conception ;
- de la mise en œuvre des matériaux composites (bloc de terre, briques de terres cuites, structure métallique, béton armé, etc.) ;
- de la nature des sols de fondations ;
- des paramètres physiques de la région (pluviométrie, vent, ensoleillement, etc.) ;
- de la conscience collective des populations bénéficiaires (entretien ou vandalisme) ;
- etc.

B.1 DEGRADATION DES BATIMENTS

Les dégradations observées sur les bâtiments comprennent entre autres :

B.1.1 Pour les fondations

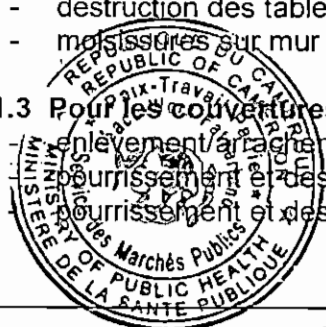
- déchaussement dû aux érosions pluviales
- fissuration des semelles continues et des longrines
- fissuration et destruction des dallages au sol ;
- nids de poule ;
- tassement différentiel ;
- décrochement des escaliers ;
- etc.

B.1.2 Pour les murs d'élévation

- fissuration des murs, poteaux et poutres ;
- désquamation ou épauprement des enduits ;
- rouille des armatures principales ;
- destruction ou ouverture partielle de mur ;
- écroulement/effondrement complet de mur ;
- fissuration des pignons et des acrotères ;
- destruction des claustras ;
- destruction des tableaux ;
- moisissures sur mur due à l'humidité ;

B.1.3 Pour les couvertures

- enlèvement/arrachement des tôles ;
- pourrissement et destruction de la charpente en bois ;
- pourrissement et destruction des faux-plafonds ;



B.1.4 Pour les portes et fenêtres

- destruction complète et enlèvement des ouvertures ;
- détérioration des mécanismes de fermeture ;
- fissuration des allèges ;
- enlèvement des impostes métalliques ;

B.1.5 Pour Les peintures

- modifications de la matité ou du brillant cloques ;
- écaillage et décollement ;
- feuillement et craquelures ;
- farinages, etc.

B.2 SPECIFICATIONS DES TRAVAUX

Les travaux consisteront en la réparation des dégradations relevées, notamment :

- l'exécution de travaux de reprise en sous-œuvre pour les fondations endommagées ;
- la reprise des dallages au sol et des chapes ;
- la couture et le calfeutrement des fissures des murs ;
- la reprise et le renforcement des poteaux et des poutres ;
- le ravalement et la reprise des enduits desquams ;
- l'enlèvement des portes et des fenêtres dégradées et la fixation de nouvelles ;
- le remplacement des fermes ou des pannes pourries et détériorées ;
- l'enlèvement des tôles défectueuses et la pose d'une nouvelle couverture ;
- l'exécution des travaux d'étanchéité ;
- la reconstruction des solivages et la reprise des faux-plafonds ;
- le ravalement des peintures dégradées et l'application de nouvelles couches ;

Les modalités d'exécution des travaux sont celles définies pour les différentes tâches de réfection. Toutefois, en règle générale, toute solution de renforcement ou de réparation de tout élément d'un ouvrage retenue par l'entrepreneur doit satisfaire aux deux impératifs suivants :

- le monolithisme de l'élément doit être assuré ou garanti, afin de permettre un fonctionnement mécanique satisfaisant ;
- les qualités des matériaux d'adjonction doivent être aux moins égales à celles des matériaux constitutifs de l'ouvrage à renforcer ou à réparer.

Documents Techniques Généraux

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, et conformément aux documents techniques généraux, non annexés mais réputés connus et acceptés sans restriction par les parties contractantes :

- Normes Camerounaises éditées ;
- Normes Françaises, éditées par l'AFNOR ;
- Cahier des Prescriptions Techniques Générales du CSTB ;
- Documents Techniques Unifiés (DTU) ;
- Conformité aux normes UTE (Union Technique de l'Electricité).

Etudes techniques - plans de récolement

Les études techniques et les plans d'exécutions sont entièrement à la charge du Maître d'œuvre. Mais il revient à l'Entrepreneur à la fin des travaux et avant la réception provisoire, de remettre un exemplaire reproductible des plans exactement conformes aux travaux réalisés. Ceux-ci devront obtenir l'agrément du maître d'œuvre ou d'un bureau de contrôle agréé.

Réservations et scellements

Les entreprises dont les prestations nécessitent :

- réservation de trémies, trous, feuillures ;



- mise en place de taquets ou fourreaux, douilles et autres accessoires de scellements seront tenues d'en informer le maître d'œuvre et l'entreprise de gros œuvre dès la signature du marché, et de leur remettre en temps voulu tous renseignements, croquis ou plans de détails.

Les entreprises dont les lots nécessitent d'exécuter des saignées pour poser des fourreaux ou canalisations devront exécuter ces travaux avant que les enduits ou chapes ne soient réalisés par l'entreprise de gros œuvre.

Contrôle - Essais - Réceptions

Le Maître d'œuvre pourra éventuellement donner par écrit des ordres ou indications complémentaires relatifs aux contrôles ou essais. Les frais afférents à ces opérations de contrôle seront à la charge de l'entrepreneur si elles lui sont défavorables.

Avant le commencement des travaux ou en cours des travaux, le Maître d'Œuvre pourra demander à l'entrepreneur que les échantillons types de matériaux soient déposés à son bureau pour acceptation; ces échantillons pourront être repris après la réception provisoire.

Livraison des travaux

Une fois les travaux terminés et avant leur réception provisoire, l'entreprise devra :

- débarrasser le chantier de tous les dépôts et matériaux;
- procéder au nettoyage des locaux ainsi que des abords de façon à livrer le bâtiment en parfait état de propreté, en particulier :
 - les revêtements de sol
 - les revêtements muraux
 - les glaces et verres;
 - les accessoires chromés ou métaux anodisés ou plastiques.

Nota :

L'entreprise devra réparer tous les dégâts que la présence du chantier aurait occasionnés.

Aussi la réception ne peut être prononcée qu'après exécution complète et dans les règles de l'art de tous les travaux désignés dans le descriptif, ainsi que les travaux complémentaires qui pourraient être ordonnés en cours d'exécution par ordre de service du maître de l'ouvrage.

Les devis quantitatifs et estimatifs joints au dossier ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les entrepreneurs sont tenus de se rendre sur les lieux et d'évaluer l'importance des travaux à exécuter afin d'obtenir des ouvrages finis. Aucune contestation ne sera admise après la signature du marché.



LOT 1. TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.0 GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de l'exécution de l'ensemble des Travaux Préliminaires, des travaux de Terrassements Généraux et de Voiries et Réseaux Divers dans le cadre du présent projet.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

Les documents de référence seront les suivants :

- Le Cahier des Prescriptions Techniques particulières CPTP.
- Le présent Devis Descriptif.
- Les pièces graphiques.

1.1 INSTALLATIONS DE CHANTIER

1.1.1 Amenées / installation de chantier

Comme il s'agit de travaux en site occupé, l'organisation du chantier ne doit en aucun cas perturber le fonctionnement hospitalier.

Le plan d'installation de chantiers devra faire ressortir toutes les dispositions prises en ce qui concerne :

Panneau de chantier par site

L'entrepreneur du présent lot sera chargé de faire réaliser et de mettre en place un panneau de signalisation réglementaire de chantier dont le modèle lui sera remis par le Maître d'Œuvre ou le Maître d'Ouvrage. Ce panneau, comportera, outre les renseignements réglementaires en matière d'affichage du permis de construire, la liste, la qualité et les coordonnées de l'ensemble des intervenants de l'opération. Il devra résister aux intempéries et aux vents forts jusqu'à la fin du chantier.

Le panneau de chantier ainsi réalisé, sera soumis par ailleurs à l'approbation de l'ingénieur du marché.

L'entrepreneur devra également assurer son démontage et son évacuation, après réception des travaux.

Salle de réunion, Bureaux, Ateliers, Magasins par site

Une baraque en matériaux provisoires de dimensions suffisantes avec table et chaises sera réalisée de manière à être fonctionnelle. Des panneaux de contre - plaqué permettront d'afficher au mur tous les documents nécessaires dont le planning de réalisation, le plan d'installation chantier, les plans et détails des ouvrages et tout autre document jugé important. Le local sera muni d'une imprimante A3 fonctionnelle et d'un paperboard avec feuilles et feutres en quantité suffisante.

Hygiène, Sécurité, Gardiennage par site

Les latrines de chantier seront réalisées pour la durée du chantier ainsi que leur entretien et nettoyage. Le gardiennage du chantier sera assuré par le responsable du lot pour les gravats qui le concernent.

Il sera prévu des extincteurs pour la sécurité incendie.

Alimentations et Branchements provisoires de chantier

L'entreprise devra exécuter les travaux provisoires de branchements aux réseaux d'eau et d'électricité nécessaires au chantier ainsi que le repliement de ces installations à la fin des travaux. Elle s'occupera également de différentes démarches auprès des services administratifs pour l'obtention de ces réseaux. L'entreprise supportera tous les frais liés à l'utilisation de ces réseaux (consommation, abonnement etc...).



Dans le cas où les réseaux publics d'eau et d'électricité sont inexistant, l'entreprise devra tout de même assurer l'approvisionnement du chantier en eau potable et en électricité par tout moyen qu'il jugera approprié.

Clôture de chantier

La clôture provisoire du chantier sera due avec son portail, pour la sécurité générale et la réduction de nuisances dues au bruit. Des pancartes réglementaires "CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC" devront être mises en place et facilement repérables. Toutes les modifications ultérieures jugées nécessaires et l'entretien de cette clôture sera à la charge de l'entrepreneur.

Gardiennage de chantier

L'entreprise chargée des travaux mettra pour les besoins de sécurité, des lieux et du matériel, un gardien pour l'ensemble du chantier.

Nettoyage de chantier

Les gravats et autres déchets produits dans le chantier devront être nettoyés par l'entrepreneur. Il en sera de même à la fin du chantier afin de remettre un bâtiment en parfait état de propreté.

1.1.2 Programme / projet d'exécution y/c plans d'exécution

Le Maître d'œuvre se charge d'établir et de remettre à l'Entrepreneur, tous les plans d'exécution et de détails nécessaires à la bonne exécution du marché notamment les plans et notes de calcul de ferraillage pour les ouvrages en béton armé ainsi que tous les autres documents et objets qui sont exigés par les documents contractuels.

Cependant, l'Entrepreneur, après avoir pris connaissance de tous ces plans et détails d'exécution, soumettra à l'approbation du Maître d'Œuvre, en cinq (05) exemplaires, 25 jours avant le commencement de la construction des ouvrages auxquels ils se rapportent, une note méthodologique / programme d'exécution des travaux dans laquelle il décrit la méthode, les moyens et les techniques qu'il emploiera pour mener à bien les dits travaux.

La masse des travaux pourra varier de moins 20% par rapport au devis quantitatif du marché et dans la limite du montant du marché selon la situation au moment de démarrer l'exécution des travaux.

1.1.3 Dossier de récolement

L'Entrepreneur est tenu, durant le délai de garantie, à une obligation dite "obligation de parfait achèvement ou de bonne exécution". A ce titre il doit, à ses frais, remettre au Maître d'Ouvrage les plans des ouvrages conformes à l'exécution dans un délai de trente (30) jours à dater de la réception provisoire.

1.1.4 Repli / Remise en état des lieux

A l'achèvement des travaux et avant la réception provisoire, l'entreprise procédera au démontage de ses installations et un soin particulier sera apporté à la remise en état et au nettoyage du site.

Le Maître d'œuvre pourra faire procéder à la remise en état du site à la charge de l'entreprise pour le cas où celle-ci n'exécuterait pas les travaux dans les délais ou incomplètement.

Le repli du chantier comprend :

- a) Démontage et enlèvement des matériels de production (bétonnières).
 - Démolition des supports de bétonnière ou centrale à béton.
 - Démolition et évacuation des bâches à eau en maçonnerie compris radiers et toutes fondations.
 - Comblement des fosses de skip et reconstitution du sol.
 - Enlèvement des Eternes à eau, bidons de 220 litres et autres récipients usagés.
- b) Démontage et enlèvement du matériel de préfabrication.



- Pondeuse ou moules à agglomérés et bordures.
- Démolition et évacuation des aires de préfabrication (formes en béton).
- Démolition et enlèvement des aires de gâchage (béton), à proximité des ouvrages et reconstitution des sols
- Regroupement et enlèvement des déchets divers (outils hors service, chiffons, cartons d'emballage etc.)
- Déblais et enlèvement des terres polluées par les hydrocarbures au droit des aires de réparation ou parage des engins de chantiers.
- Démontage et enlèvement de la clôture de chantier : bois, tôles, massifs béton et reconstitution des sols

c) Démontage et enlèvement des abris légers pour stockage des canalisations PVC

- Démolition et évacuation des dés et fondations diverses
- Démontage, rassemblement et évacuation des bois de construction, tôles et végétaux.

d) Démontage et enlèvement des bâtiments de chantier.

- Evacuation des bâtiments mobiles
- Démontage et évacuation des abris de chantiers, magasins, sanitaires etc.
- Démolition et évacuation des bâtiments en dur, y compris démolition des fondations et reconstitution des sols.

Le prix 1.1.1 de l'Amenée / installations de chantier (clôture de chantier – Bureaux / magasins - aire de préfabrication etc.), est évalué au forfait par site dans les proportions de 50% de l'installation de chantier.

Le prix 1.1.2 Programme/projet d'exécution, est évalué au forfait dans les proportions de 15% l'installation de chantier.

Le prix 1.1.3 Dossier de récolement, est évalué au forfait dans les proportions de 15% l'installation de chantier.

Le prix 1.1.4 Repli / Remise en état des lieux, est évalué au forfait dans les proportions de 20% l'installation de chantier.

La rubrique 1.1 ne doit pas dépasser 4% du montant des travaux sur le site.

1.2 DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN

L'Entrepreneur aura à sa charge le débroussaillage de l'ensemble du terrain de manière à éliminer toute repousse indésirable ainsi que le nettoyage complet.

Il devra procéder au dessouchage ou à l'élagage d'arbres ou vestige d'arbres repérés sur les plans, se trouvant dans l'emprise des nouveaux bâtiments y compris transport à la décharge. La méthode d'abattage est au choix de l'Entrepreneur. Cependant la réparation de toutes les dégradations des bâtiments ou autres installations résultant de ces opérations seront à la charge de l'Entrepreneur.

Les fosses devront être comblées en couches régulières de 20 cm, bien compactées avec de la terre de même qualité que les remblais.

Aucun abattage d'arbre, coupe de racines etc. ne pourra être effectué sans l'accord du Maître d'Œuvre. Les arbres conservés, menacés par le fonctionnement du chantier, seront protégés sur 2m de hauteur.

Pour chaque arbre arraché, un arbre équivalent sera planté dans le respect du plan d'aménagement paysager.

Le Prix 1.2 est évalué au forfait par formation sanitaire.

Localisation : Voir plan V.R.D et plan masse d'articulation

1.3 TRAVAUX DE DEMOLITION



Sont à comprendre tous travaux de démolition, y compris transport des gravats aux décharges publiques, des bâtiments repérés sur le plan de démolition ainsi que tous anciens éléments d'aménagement extérieur comme rigoles, regards, bordures, couches de revêtement, caniveaux, murs de clôture, canalisations, fosses septiques etc., qui sont concernés par le projet. Le bon fonctionnement des réseaux existants à conserver ne doit pas être influencé par les mesures de démolition.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'ensemble des déposes et démolitions.

Pendant l'exécution des travaux, tout dégât et désagrément causés seront réparés par l'entrepreneur exécutant.

Tous les matériaux récupérables, déterminés en accord avec le Maître d'Œuvre et le Maître d'Ouvrage seront stockés dans un dépôt gardé, sous la responsabilité de l'Entrepreneur jusqu'à leur remise au Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur veillera à s'entourer des protections nécessaires en cas de démolitions d'ouvrage à risque (amiante, plomb, etc.)

1.3.1 Démolition de bâtiment vétuste

Tous les bâtiments à raser seront démolis avec précaution, afin de ne pas occasionner des dégâts collatéraux.

Le prix 1.3.1 est évalué au forfait par bâtiment.

Localisation : Voir plan masse et plan masse d'articulation

1.3.2 Démolitions partielles

1.3.2.1 Démolition des chapes

Toutes les chapes usées seront démolies avec précaution, afin de ne pas trop abîmer le dallage.

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.1 est évalué au mètre carré d'ouvrage exécuté.

1.3.2.2 Démolition des dallages

L'entrepreneur aura la charge de la démolition des dallages dégradé et les dallages dans les zones de passage des canalisations des eaux (EU, EV, EF...).

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.2 est évalué au mètre cube d'ouvrage exécuté.

1.3.2.3 Démolition des carrelages

Démolition de carrelage au sol

L'Entrepreneur aura la charge de la démolition de tout carrelage defectueux. Cette démolition devra être exécutée avec précaution afin de ne pas abîmer le dallage.

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Démolition des revêtements sur paillasse et muraux

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la démolition de tout carrelage defectueux sur murs et paillasse. Cette démolition devra être exécutée avec précaution afin de ne pas abîmer les murs et les paillasse.

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.3 est évalué au mètre carré d'ouvrage exécuté.

1.3.2.4 Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires

Dépose des installations de plomberie y compris des appareils sanitaires. Les appareils sanitaires en bon état seront nettoyés et stockés pour utilisation ultérieure si nécessaire.

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.4 est évalué au forfait par bâtiment.



1.3.2.5 Dépose des menuiseries

Dépose de toutes les menuiseries bois (placards, fenêtre, châssis, portes) etc.

L'entreprise devra effectuer la dépose avec soin de toutes les menuiseries intérieures et extérieures (y compris les grilles antiviol) dont l'ouverture est à reboucher ou à modifier ou la menuiserie à remplacer.

Stockage des éléments conservés dans un endroit indiqué par l'ingénieur.

Chargement et évacuation à la décharge des éléments non conservés.

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.5 est évalué au forfait par bâtiment.

1.3.2.6 Dépose des installations électriques

Dépose des appareillages et installations techniques

Les corps d'états techniques auront à charge la neutralisation de l'ensemble des réseaux avant leur dépose nécessitée par leur état et la restructuration.

Les travaux comprennent le démontage des installations techniques, appareils et matériels fixés ou posés au sol, fixés aux murs, tels que chauffe-eau, radiateurs, tuyauteries, chemin de câbles, boiserie diverses, appareils électriques, d'éclairage, installation de ventilation, la descente ou la montée de tous les gravois, matériaux et matériels actuellement dans et sur le bâtiment, le nettoyage, le chargement et leur évacuation à la décharge compris frais de décharge.

Y compris le nettoyage du bâtiment de tous gravois existants et le rebouchage de tous les trous divers dans les cloisons, murs et plafonds, y compris les raccords à l'identique de l'existant.

Localisation : Toutes les pièces des bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.6 est évalué au forfait par bâtiment.

1.3.2.7 Dépose des faux plafonds

Les travaux comprennent la démolition des faux plafonds existants, la descente des gravois, leur chargement et transport à la décharge.

Sujétions :

- enlèvement de tous ouvrages solidaires des faux plafonds (suspentes, laine minérale, luminaires, caisson, etc...)

Localisation : Toutes les pièces des bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.7 est évalué au forfait par bâtiment.

1.3.2.8 Dépose des charpentes et couvertures

Seront à la charge de l'entrepreneur la dépose des charpentes et des couvertures selon plans d'état des lieux et projet. Les travaux comprennent l'enlèvement ou démolition de couvertures et charpentes non conservées, y compris bâchage et chargement des gravois, transport et décharge.

1.3.2.8.1 Dépose partielle

Localisation : Tous les bâtiments à réhabiliter :

- bâtiment principal au HD de Monatélé, au CMA de Doumaintang et au CMA de Nkoteng ;
- maternité au HD de Nanga-Eboko et au HD de Doumé ;
- laboratoire au HD de Ndikinimeki ;
- bâtiment hospitalisation au HD de Nguélémeidouka.

Le prix 1.3.2.8.1 est évalué au forfait par bâtiment.

1.3.2.8.2 Dépose totale

Localisation : RAS.

Le prix 1.3.2.8.2 est évalué au forfait par bâtiment.

1.3.2.9 Démolition des ouvrages en béton armé ou non

Démolition de paillasse en BA (y compris socle en béton le cas échéant)

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter



Démolition de placards (y compris socle en béton le cas échéant)

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Le prix 1.3.2.9 est évalué au mètre cube d'ouvrage exécuté.

1.3.2.10 Démolition des maçonneries

Démolition des cloisons

Les travaux comprennent l'ensemble des démolitions des cloisons de toute nature, la descente des gravois, leur chargement et leur transport à la décharge compris frais de décharge.

Sujétions :

- cloisons bois - plâtre ou maçonneries.
- raccords, plâtre au droit de l'empreinte (murs, plafonds) des cloisons démolies.

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

Percement dans les murs

L'entreprise devra effectuer l'ensemble des percements dans les murs existants. Ces travaux comprendront toutes sujétions d'exécution et tous dispositifs de renforcement nécessaires (Chevêtres et renforts béton dans les maçonneries)

Seront à la charge du présent lot tous les percements pour passage des éléments de fluide (ventilation, plomberie, etc.) de grandes dimensions ($\varnothing > 40$ mm), dans tous les murs existants. Une mise au point sera effectuée avec l'ingénieur avant exécution.

Localisation : Suivant plan plomberie (plan alimentation-évacuation) et électricité (plan de prise-éclairage)

Création d'ouverture dans les maçonneries existantes

L'entreprise devra effectuer l'ensemble des travaux permettant la création d'ouverture dans les maçonneries existantes. Ces travaux comprendront :

- Découpe et création de l'ouverture dans la cloison ou la maçonnerie existante.
- Création d'un linteau.
- Reprise des cloisons ou de la maçonnerie en tableaux et en linteaux
- Reprise de l'état de surface, enduit ciment ou plâtre de part et d'autre de la cloison ou de la maçonnerie

Création d'ouvertures avec cadres béton

Réalisation d'ouvertures de baies ou portiques dans maçonneries, murs porteurs existants, créées en sous-œuvre, comprenant :

- Etalement des ouvrages jusqu'au sous-sol
- Démolition de mur ou allège (par sciage) compris enlèvement et évacuation des gravois, et passivation des aciers
- Réalisation d'un cadre en béton armé (suivant plan BET) compris toutes sujétions de reprise de bétonnage.
- Dressement des tableaux et seuils d'ouverture aux dimensions et détails transmis par le menuisier

Localisation : Voir plans de démolition – construction de tous les bâtiments à réhabiliter

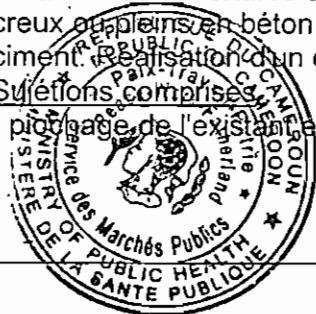
Le prix 1.3.2.10 est évalué au mètre carré d'ouvrage exécuté.

Obturation d'ouvertures et murs maçonnés

Au droit des ouvertures existantes et murs maçonnés, réalisation de murs en maçonnerie d'élément, creux ou pleins en béton d'épaisseur suivant plans et études de l'entreprise, hourdés au mortier de ciment. Réalisation d'un enduit en mortier de ciment pour finition homogène à l'existant.

Sujétions comprises :

- piquage de l'existant et liaisonnement avec la paroi.



En adaptation à l'existant ensemble des ouvertures à obturer et murs maçonnés, selon plans et détails structure.

Dressement d'ouvertures

Reprise des tableaux et linteaux des ouvertures aux cotes et formes des plans de détails transmis par l'entreprise de menuiserie.

Sujétions comprises :

- dressement des feuillures au mortier de ciment
- piochage des enduits le cas échéant.

*** FIN DE LOT ***

LOT 2. TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)

Les documents de référence seront les suivants :

- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP).
- Le présent Devis Descriptif.
- Les pièces graphiques

2.1 TERRASSEMENT GENERAUX

2.1.1 IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES

2.1.1.1 Travaux d'implantation des bâtiments

L'entrepreneur a l'obligation d'assurer l'implantation de tous les bâtiments et annexes à construire conformément aux plans du Maître d'Œuvre. Un document indiquant toutes les cotes d'implantation sera remis au Maître d'Œuvre pour approbation avant le début des travaux. Tous les travaux d'implantation et de piquetage feront l'objet d'une réception.

Le Prix 2.1.1.1 Travaux d'implantation des bâtiments, est évalué au forfait par bâtiment.

Concerne: Tous les bâtiments, galeries couvertes et annexes de la FOSA nouvellement construits

Localisation : Voir plans de masse et plan d'articulation

2.1.1.2 Plates-formes, remodelage du terrain

Après débroussaillage, nettoyage, enlèvement de la terre végétale et scarification, l'entrepreneur procédera à une mise à niveau générale de la plate-forme délimitée par les talus ou la clôture.

Après la préparation du terrain ci-dessus, l'Entrepreneur aura à sa charge l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton.

L'entrepreneur aura également à sa charge les formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD.

Suite à ces aménagements, il ne devra subsister aucune eau stagnante dans l'emprise des travaux.

Les bas des pentes résultant des aménagements ci-dessus formeront des fils d'eau qui seront aménagés pour résister à l'érosion.

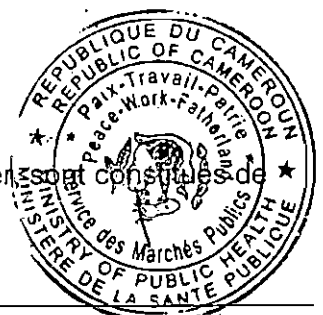
Les remblais convergeant vers les fils d'eau seront parfaitement compactés et amenés à l'affleurement des rives pour éviter la création de fils d'eau parallèles et l'affouillement des rives.

Le Prix 2.1.1.2 est évalué au forfait par formation sanitaire.

Localisation : voir plan masse et plan d'articulation

2.1.1.3 Revêtement des chaussées et chemins piétonniers

Les chaussées, de même que les chemins piétonniers prévus au présent dossier sont constitués de pavés auto bloquants à joints serrés.



Le Prix 2.1.1.3 est évalué au mètre linéaire d'ouvrage exécuté.

Localisation : voir plan VRD et plan d'articulation

2.1.1.4 Bordures normalisées en béton

Elles sont réalisées en éléments préfabriqués de béton vibré, posées sur semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép. La pose se fera au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces, rejointoiement au mortier gras, soigneusement arasé.

Le Prix 2.1.1.4 est évalué au mètre linéaire d'ouvrage exécuté.

Localisation : voir plan VRD et plan d'articulation

2.1.1.5 Galerie couverte

La galerie couverte qui est un passage couvert de liaison entre les différents bâtiments sera constituée comme suit :

- Dallage de sol de 10 cm de béton (avec chape incorporée) reposant sur des murs de soubassement en agglo pleins de 15x20x40 cm et semelles filantes béton armé dosé à 350 kg/m³,
- Toiture en dalle pleine en béton armé d'une épaisseur de 8cm + étanchéité monocouche avec forme de pente + gargouilles,
- Poteaux ronds métallique Ø11, traités à l'antirouille, peints et boulonnés sur socle en béton armé dosé à 350kg /m³, pour supporter la toiture (distance entre poteaux = 2m50 max). pour supporter la toiture ;
- Aménagements divers permettant l'évacuation/drainage des eaux pluviales autour de l'ouvrage.

toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales..

Le prix 2.1.1.5 est évalué au mètre linéaire d'ouvrage exécuté.

Localisation : voir plan VRD, détail de coupe de la galerie et plan d'articulation

2.1.1.6 Espaces verts extérieurs et intérieurs

Les espaces verts extérieurs et intérieurs seront constitués principalement de gazons et fleurs.

L'engazonnement comporte les opérations suivantes :

- Nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans.
- Fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses.
- Labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres.
- Profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres.

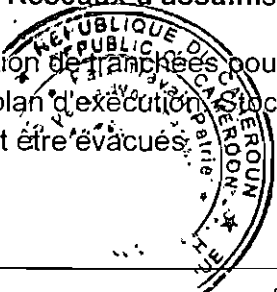
Le prix 2.1.1.5 est évalué au mètre carré d'espaces verts exécuté.

Localisation : voir plan VRD et plan d'articulation

2.1.2 RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS

2.1.2.1 Réseaux d'assainissement

Exécution de tranchées pour les canalisations enterrées d'évacuation des eaux usées et eaux vannes selon plan d'exécution. Stockage pour réutilisation éventuelle des déblais. Les déblais non réutilisés devront être évacués.



- Fouilles en tranchée, profondeur minimum 0,60 m sous le sol fini, largeur 50 cm ; fond dressé.
- Approfondissement à 0.80m sous le passage des voies.
- Sur le fond une couche de sable de 10 cm dressé.
- Pose de fourreaux PVC adapté.
- Après pose des fourreaux, couche de sable fin de 20 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur en PVC maille de 41mm, largeur 45 cm de couleur verte sur toute la longueur des tranchées.
- Après la pose des canalisations, les tranchées seront soigneusement remblayées par couches régulières de 0,15 m compactées.

Le prix s'applique au mètre linéaire de tranchée exécutée

Localisation : voir plan VRD

Concerne : réseaux extérieurs d'assainissement

2.1.2.2 Réseaux d'adduction en eau potable

Exécution de tranchées pour les canalisations enterrées d'eau potable selon plan d'exécution.

Stockage pour réutilisation éventuelle des déblais. Les déblais non réutilisés devront être évacués.

- Fouilles en tranchée, profondeur minimum 0,80 m sous le sol fini, largeur 50 cm ; fond dressé.
- Approfondissement à 1,00m sous le passage des voies
- Sur le fond une couche de sable de 10 cm dressé.
- Pose de fourreaux PVC adapté.
- Après pose des fourreaux, couche de sable fin de 20 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur en PVC maille de 41mm, largeur 45 cm de couleur bleue sur toute la longueur des tranchées.

Après la pose des canalisations, les tranchées seront soigneusement remblayées par couches régulières de 0,20 m compactées

Note importante : La pose des canalisations, leur recouvrement ainsi que la pose du grillage avertisseur devront être réalisés en continu. Les tranchées «abandonnées ouvertes», seront restaurées, de même que les canalisations posées et non recouvertes au-delà de 2 jours, seront remaniées pour repose précise.

Le prix s'applique au mètre linéaire de tranchée réalisée.

Localisation : voir plan VRD

Concerne: réseaux extérieurs d'adduction d'eau potable

2.1.2.3 Alimentation générale en électricité et téléphone

Exécution de tranchées pour les câbles enterrés selon plan d'exécution. Stockage pour réutilisation éventuelle des déblais. Les déblais non réutilisés devront être évacués.

- Fouilles en tranchée, profondeur minimum 0,80 m sous le sol fini, largeur 50 cm ; fond dressé.
- Approfondissement à 1,00m sous le passage des voies
- Sur le fond une couche de sable de 10cm dressé.
- Pose de fourreaux PVC Ø 50 et 150 mm.
- Après pose des fourreaux, couche de sable fin de 20 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur en PVC maille de 41mm, largeur 45 cm de couleur rouge sur toute la longueur des tranchées.

Après la pose des canalisations, les tranchées seront soigneusement remblayées par couches régulières de 0,15m compactées

Le prix s'applique au mètre linéaire de tranchée réalisée.



Localisation: voir plan VRD
Concerne: réseaux alimentation générale électricité et téléphone
2.2 **RESEAUX DIVERS**

2.2.1 ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement sont réalisés en système séparatif pour l'ensemble du projet. Les réseaux d'évacuation des eaux vannes et eaux usées sont séparés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Ils sont récupérés à la sortie des bâtiments par des regards siphoniques dont les emplacements figurent sur les plans V.R.D. Des regards de visite seront placés sur tout le long des tronçons et permettent d'effectuer des entretiens réguliers sur les réseaux.

Le système de traitement préconisé pour les effluents est défini comme suit :

- les eaux usées sont collectées à la sortie des bâtiments, passent par un bac à graisse avant d'être rejetées dans des puits filtrants.
- Les eaux usées provenant des laboratoires et salle de soins contenant des acides, lessives, produits de décomposition et produits émettant des radiations, seront évacuées séparément des autres circuits, elles passent par un bac à graisse avant d'être rejetées dans le puits filtrant.
- Les eaux vannes sont collectées à la sortie des bâtiments, conduites dans les fosses septiques qui sont à leur tour, raccordées aux puits perdus ou puits filtrants.

Le projet comporte également des latrines sèches qui fonctionnent indépendamment des réseaux définis ci avant. Leur conception et mise en œuvre relève du lot Gros-œuvre, dans le présent Devis Descriptif.

Les eaux pluviales sont généralement drainées par les pentes naturelles du terrain ou à créer, pour s'infiltrer dans les sols meubles ou les espaces aménagés. Les eaux seront toujours drainées vers les espaces aménagés pour évacuation totale des points stagnants.

Pour les aires de stationnement et les chaussées, les formes de pente du revêtement et bordures de trottoir permettent la collecte et le drainage des eaux de ruissellement vers les espaces verts.

Toutes les installations seront conformes aux normes du DTU N° 60.1 - 60.31 - 60.33 et aux normes françaises NF P41.201 à 204 en ce qui concerne les canalisations, elles seront en tube PVC rigide, série évacuation, de diamètre approprié y compris toutes sujétions de stockage, de pose, raccordement, branchements, assemblages etc. ...

Stockage et protection des canalisations PVC : Sur les lieux de stockage, les canalisations et accessoires PVC seront protégés des rayons Ultraviolets, pendant leur durée d'attente avant mise en œuvre sur le chantier.

L'entreprise vérifiera également que le fournisseur protège les canalisations et accessoires PVC sur les sites de commercialisation.

Pendant le transport, les canalisations et accessoires PVC seront également soigneusement protégés.

Les travaux du présent lot sont compris à partir du premier regard siphonique installé à la sortie des bâtiments. La pose se fera conformément aux pentes indiquées sur les plans d'exécution.

Dans la traversée des chaussées, les canalisations dont la profondeur est égale ou inférieure à 40 cm du niveau fini des plates-formes, seront protégées par une couche de 15 cm d'épaisseur minimum de béton dosé à 150 kg.

Canalisations PVC

2.2.1.1 **Tube PVC évacuation DN 125**

2.2.1.2 **Tube PVC évacuation DN 100**

Le prix s'applique au mètre linéaire de canalisation posée.

Localisation : voir plans V.R.D

Concerne : Canalisations EU – EV

2.2.2 **ADDUCTION EN EAU POTABLE**



L'alimentation générale en eau potable s'effectuera par un branchement direct sur le réseau urbain ou par un système gravitaire à partir d'un château d'eau (ou bache) de capacité utile ; château (ou bache) d'eau devant être alimenté par le réseau urbain et/ou un forage aménagé dans l'enceinte de la FOSA

2.2.2.1 Branchement sur le réseau urbain

Raccordement au compteur fourni et posé par le réseau urbain y compris vannes de sectionnement et toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

Le prix s'applique au forfait.

2.2.2.2 Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau

Raccordement au château d'eau construit ou existant au sein de la FOSA y compris vannes de sectionnement et toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

2.2.2.2.1 Tuyau polyéthylène Ø 32

Fourniture et pose de la canalisation d'alimentation en tuyau polyéthylène Ø 32 y compris toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

Le prix s'applique au mètre linéaire de tuyauterie posée.

2.2.2.2.2 Coude polyéthylène

Fourniture et pose de coude polyéthylène y compris toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

Le prix s'applique à l'unité de coude posé.

2.2.2.2.3 Té poly éthylène

Fourniture et pose de té polyéthylène y compris toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

Le prix s'applique à l'unité de té posé.

2.2.2.2.4 Manchon poly diam 32

Fourniture et pose de manchon poly diam 32 y compris toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

Le prix s'applique à l'unité de manchon posé.

2.2.2.2.5 Robinets de puisage / d'arrosage

Fourniture et pose de robinets de puisage / d'arrosage y compris toutes sujétions pour l'ensemble des prestations.

Le prix s'applique à l'unité de robinet de puisage / d'arrosage posé.

Localisation : Voir plans V.R.D

2.2.3 ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE ET TELEPHONE

Les FOSA seront alimentées en énergie électrique soit par la société en charge de l'électricité du Cameroun (ENEO CAMEROUN) soit par énergie solaire ou un groupe électrogène. Dans les formations sanitaires d'une certaine envergure, les sources alternatives d'énergies suscitées pourraient n'alimenter que les circuits prioritaires.

Le courant est distribué à l'intérieur des bâtiments sous une tension de 380/220V triphasé + neutre 50HZ.

Le point de dispatching sera le jeu de barres du tableau général base tension (TGBT).

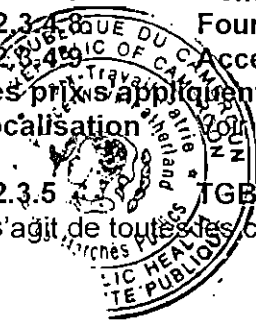
Chaque bâtiment sera alimenté par un câble propre à lui, posé sous fourreau, partant du TGBT et aboutissant à l'armoire ou tableau de protection local.

2.2.3.1 Conduits

- Le dépassement des fourreaux dans les regards ne sera pas supérieur à 2 cm. Les fourreaux seront ajustés à cette dimension avant le tirage des câbles électriques.



- U



- 2.2.3.5.1 Armoire TGBT
- 2.2.3.5.2 NSX400N 4P 400A C+BLOC VIGI
- 2.2.3.5.3 NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI
- 2.2.3.5.4 NG125 4P 80A C+BLOC VIGI
- 2.2.3.5.5 IC60N 4P 63A COURB C

Localisation : Voir schéma unifilaire et mise en enveloppe des coffrets

2.3 OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de l'exécution de tous les ouvrages de génie civil à construire dans le cadre du présent projet.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

Les documents de référence seront les suivants :

- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières CPTP.
- Le présent Devis Descriptif.
- Les pièces graphiques

Voir plus bas, les généralités du **LOT 3 - GROS ŒUVRE**

Portant sur :

- La classification du béton
- Les remarques sur la propreté des agrégats
- La classification du coffrage

Toutes ces classifications et remarques sont applicables dans leur intégralité à tous les ouvrages de génie civil du présent lot.

2.3.1 LOCAL GROUPE ET TGBT

Dans le cadre du projet il est prévu la construction d'un local technique pour groupe électrogène et TGBT. Les travaux portent sur :

- Les travaux de génie civil
- le raccordement du TGBT
- la fourniture d'un extincteur
- la fourniture d'une porte et d'une grille métallique
- Les peintures murales intérieures et extérieures et sur les menuiseries

Localisation : Voir plan de masse et plan d'articulation

Les prix s'appliquent à l'unité de local réalisé

2.3.2 REGARDS DE VISITE ET DE TIRAGE

Généralités :

Réseau évacuation EU / EV

Exécution de regards simples de visite.

Leurs dimensions en plan dépendent du nombre de canalisations arrivant dans l'ouvrage, ou en partant. La profondeur de chaque regard sera fonction de sa position dans le réseau.

Composition :

- Radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m³)
- Cunette profilée obtenue par prolongation du collecteur principal PVC, ouvert à mi-hauteur sur toute la longueur de passage à l'intérieur du regard, compris toutes sujétions de glaciage pour raccordement avec pentes.



- Parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm
- Enduit ciment intérieur
- Enduit ciment extérieur, descendu jusqu'à la base du regard
- 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur.
- Couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. Chaque poignée d'une longueur de 10 cm, comprendra deux retours verticaux soudés en équerre et coudés sous la dalle vers l'extérieur.
- Les poignées recevront deux couches de minium de plomb et deux couches de peinture glycérophthalique, aux couleurs conventionnelles, selon la nature du réseau au passage du regard.
- Altitude de la dalle de couverture à 0.25 m maximum du terrain environnant sauf si elle est intégrée dans un trottoir dont elle aura la même pente et le même niveau.
- D'une manière générale, lorsque plusieurs regards seront proches les uns des autres l'altitude hors sol des tampons sera identique, sauf avis contraire du Maître d'œuvre.
- Les regards seront implantés parallèlement aux bâtiments.

Remarque sur les dimensions des regards : données à titre indicatif, les dimensions devront toujours permettre un accès facile à l'intervention d'un technicien. Lorsque la profondeur du regard dépassera 0.50 mètre, sa longueur sera augmentée pour permettre au technicien de travailler accroupi à l'intérieur.

Réseau électricité

Exécution de regards de tirage sans fond en maçonnerie 0.60 x 0.60 x 0.80 m de profondeur, y compris fouilles et remblai compacté

- Parois verticales en agglos de ciment plein d'épaisseur 15 cm
- Enduit ciment intérieur
- Enduit ciment extérieur, descendu jusqu'à la base du regard
- 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur.
- Couverture en béton armé avec 2 poignées de levage.
- Après enlèvement des croûtes de béton et débris divers, le fond du regard sera constitué par un lit de gravillons de 5 cm d'épaisseur.
- Les conduits d'amenée des câbles électriques ne devront pas dépasser l'aplomb des parois intérieures des regards.
- Procéder à la vérification de l'écoulement de l'eau par infiltration dans le sol avant la mise en place des câbles électriques.
- Couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. Chaque poignée d'une longueur de 10 cm, comprendra deux retours verticaux soudés en équerre et coudés sous la dalle vers l'extérieur.
- Les poignées recevront deux couches de minium de plomb et deux couches de peinture glycérophthalique, aux couleurs conventionnelles, selon la nature du réseau au passage du regard.
- Altitude de la dalle de couverture à 0.25 m maximum du terrain environnant sauf si elle est intégrée dans un trottoir dont elle aura la même pente et le même niveau.
- D'une manière générale, lorsque plusieurs regards seront proches les uns des autres l'altitude hors sol des tampons sera identique, sauf avis contraire du Maître d'œuvre.
- Les regards seront implantés parallèlement aux bâtiments.

Remarque sur les dimensions des regards : données à titre indicatif, les dimensions devront toujours permettre un accès facile à l'intervention d'un technicien. Lorsque la profondeur du regard dépassera 0.50 mètre, sa longueur sera augmentée pour permettre au technicien de travailler accroupi à l'intérieur.

Réseau adduction d'eau



Protection contre les courts circuits

Dans tous les cas, le temps de déclenchement devra être inférieur à la limite de contrainte thermique du câble ; le courant de court-circuit du point le plus éloigné devra être supérieur au courant de déclenchement du dispositif de protection ; le courant de court-circuit à l'emplacement de la protection devra être inférieur au pouvoir de coupure du dispositif protecteur.

Sélectivité des protections

Lorsque plusieurs dispositifs de protection sont placés en série, leurs caractéristiques devront être choisies de façon à n'éliminer que la partie d'installation dans laquelle se trouve le défaut. L'ensemble de ces protections devra être établi par des dispositifs ampérométriques et non chronométriques.

SPÉCIFICATIONS DU MATÉRIEL**Choix du matériel**

Le matériel électrique sera choisi en fonction des conditions de pose et des influences externes auxquelles sont soumises les installations.

Protection contre la présence d'eau

L'eau n'étant pas présente dans tous les locaux, les appareils à l'intérieur des bâtiments dans les pièces humides seront simplement protégés contre les aspersions d'eau, soit un

IP x 3 x.

Les appareils à l'extérieur des bâtiments seront protégés contre les chutes de pluie, soit un IP x 5 x.

Protection contre les chocs mécaniques

Cette protection devra être adaptée à chaque cas particulier mais sera scindée malgré tout en deux grandes classes :

Matériel inaccessible (luminaire sous plafond)

Ce matériel n'aura besoin d'aucune protection spéciale et possèdera un indice de protection 3 (IP x 3).

Matériel accessible

Dans certains locaux, les activités pourront imposer un matériel possédant un indice de protection 6 (IP x 6). Cet indice pourra toutefois être réduit si le matériel se trouve protégé par d'autres moyens mécaniques ou s'il est implanté dans des zones de circulation réduit.

L'entreprise adjudicataire se mettra en rapport avec les services publics ou privés intéressés afin d'obtenir tous les renseignements et accords utiles à l'exécution des travaux. Il se soumettra à toutes les vérifications et visites des ingénieurs, des inspecteurs et des agents des services compétents.

Il devra fournir tous les documents et toutes les pièces justificatives qui lui seront demandées et devra accomplir toutes les démarches nécessaires pour obtenir les accords et autorisations indispensables à l'exécution des travaux.

L'entreprise adjudicataire devra présenter avant le début des travaux un échantillonnage complet du matériel du présent lot qu'il utilisera pour réaliser l'installation. Cet échantillonnage devra rester sur le chantier jusqu'à la fin des travaux et sera entreposé dans un local de chantier réservé à cet effet.

La fourniture de l'entreprise adjudicataire comprendra l'ensemble de matériaux et d'appareillages nécessaires à la réalisation complète, en ordre de marche des travaux désignés et décrits dans le présent descriptif.



Sont notamment inclus, la fourniture de tous les éléments de l'installation, le transport jusqu'au chantier, les mises en place, les réglages et la mise au point de tous les organes et appareils nécessaires au bon fonctionnement de l'installation, les vérifications et les essais préalables à la réception, l'entretien gratuit de l'installation durant la période de garantie, la fourniture des plans de l'installation conformes à la réalisation avec plan de passage des câbles.

L'entreprise adjudicataire sera tenu de vérifier les caractéristiques, dimensionnements et quantitatifs fournis par le Maître d'œuvre dans le cadre du présent dossier. En cas d'erreur, d'omission ou de doute il en réfèra immédiatement à celui-ci. L'entreprise adjudicataire s'engage à fournir une installation conforme aux spécifications du présent document et en parfait état de fonctionnement. Il ne pourra faire état d'une omission ou d'une mauvaise interprétation du dossier pour refuser de fournir ou de monter un appareil, un câble ou un dispositif dont l'absence mettrait en cause la sécurité ou le bon fonctionnement de l'installation en partie ou en totalité. Il lui appartient d'apprécier en cours de son étude d'exécution les difficultés de réalisation pouvant survenir.

10.1.9 CIRCUIT ELECTRIQUE (Tuyauterie et filerie)

10.1.9.1 FOURREAUTAGES

Fourreautage en générale

Ils seront obligatoirement des types suivants :

- ICD gris ou ICT (pour fourreautages noyés dans le béton, posé avant chape ou en saignées de cloisons.
- IRO gris rigide (pour installations apparentes).
- P.V.C. (pour cheminements, en réseaux enterrés, traversées de chaussée, etc...

Le diamètre minimum des fourreaux sera de 20, et leurs conditions de mise en œuvre conformes aux spécifications des Normes.

Le présent lot devra la fourniture et pose de la totalité des conduits et fourreaux des installations de :

- Electricité

10.1.9.2 CANALISATION

Au départ des tableaux divisionnaires, la distribution sera réalisée conformément aux plans et aux schémas de l'installation établis par l'ENTREPRISE adjudicataires. Toutes les canalisations seront en cuivre HO 7V ou U 1000 RO2 V. Elles seront placées sous conduit ICO - IRO - ICD etc. selon qu'ils soient en faux plafond, encastrés ou fixés directement aux parois.

Les câbles utilisés pour le réseau général BT seront série U1000 RO2V, pose enterrée sous fourreaux.

Conduits ICO/IRO/ICD:

Les conduits seront en isolant centrable et déformable de couleur grise posés en encastrés ou IRO en apparent.

Fils HO7/ Câbles U 1000 RO2V

Fils et câble, âme en cuivre massif ou câblé

Tension de tenue (750V et 1000V) isolation PVC, section suivant puissance d'utilisation.

Eléments de calcul des canalisations secondaires :

Ce sont celles issues des tableaux de protection et alimentant les diverses utilisations : machines, moteurs, luminaires, prises de courant.

La densité de calcul à prendre en compte pour la détermination de la section de ces canalisations ne sera



Elle sera déduite de la puissance nominale installée augmentée de l'intensité de démarrage affecté d'un coefficient K: I calcul : I nominal + KI démarrage.

Ce coefficient sera de 1/3 pour les moteurs d'usage courant et vira suivant la fréquence des démarrages, l'intervalle de temps entre chaque cycle de fonctionnement et les recommandations des constructeurs.

L'installation prévue devra avoir un facteur de puissance moyen tel que son utilisation n'entraîne pas, par son exploitation normale une consommation d'énergie réactive entraînant une pénalité de la part du distributeur ou des perturbations dans les cadres d'un réseau particulier interne.

Section des conducteurs actifs:

La section des conducteurs sera choisie d'après les tableaux de la norme C 15 100, en veillant à ce que l'intensité de calcul de la canalisation soit toujours inférieure à l'intensité admissible du câble, corrigée des facteurs de dépréciation dus aux conditions d'environnement (mode de pose de température), ceci en respectant les chutes de tension maximales autorisées.

Section du conducteur neutre:

Lorsque les puissances distribuées en tri + N seront équilibrées, la section du neutre pourra être réduite suivant les valeurs du tableau 52 K de la NF C 15 100.

Chute de tension:

La chute de tension dans les canalisations entre l'origine de l'installation et tout point d'utilisation ne devra pas être supérieur aux valeurs du tableau 52 J de la NF C 15 100, soit:

Eclairage

6% au total se répartissant en 3% pour les canalisations principales et 3% pour les canalisations secondaires

Force

8% au total se répartissant en 4% pour les canalisations principales et 4% pour les canalisations secondaires (ces derniers 4% s'appliquent également aux forces motrices en régime de fonctionnement, cette valeur pourra toutefois être augmentée au moment de la pointe du démarrage suivant les tolérances indiquées par le constructeur du moteur).

Tout usage

La chute de tension dans les canalisations principales sera toujours de 3%, celle des canalisations secondaires respectera les prescriptions particulières ci-dessus.

Identification des canalisations:

Le repérage des canalisations électriques devra être établi afin de permettre leur identification ultérieure lors des vérifications et de la maintenance de l'installation

Chaque câble possédera un étiquetage réalisé par bague, collier, manchon, indiquant sa destination ou un repère chiffré correspondant aux indications des carnets de câble, schémas de tableau, plans d'installation, etc.

Canalisations principales posées à l'air libre

Cet étiquetage sera réalisé à chaque tenant et aboutissant, changement de niveau, de direction, croisements, de part et d'autre des boîtes de dérivations et en général tous les 10 mètres pour des parcours rectilignes.

Canalisations principales enterrées



Cet étiquetage sera réalisé à chaque tenant et aboutissant ainsi que sur chaque partie visible ou accessible du parcours (chambre de tirage et dérivation, etc.)

Canalisations secondaires posées à l'air libre

Cet étiquetage sera réalisé à chaque tenant, aboutissant, en cours de parcours suivant les nécessités et la complexité de l'installation.

Canalisations secondaires encastrées

- . les conducteurs seront repérés par la coloration appropriée.
- . l'étiquetage sur les conduits sera réalisé suivant la mise en œuvre de l'encastrement (avant ou après construction, fourreaux isolés, ou pieuvre préfabriquée).

Conducteurs des câbles

Ce repérage sera conforme à la NF C 15 100, c'est à dire :

- . double coloration vert/jaune pour la terre
- . bleu pour le neutre
- . orange, rouge violet, brun, noir pour les phases suivant tableau 51 GC de la NF C 15 100.

10.1.9.3 Câblages

Les câblages devront être réalisés conformément aux plans et documents.

Ils seront de séries suivantes :

- U 1000 RO 2V
- A05 VV-V (VGV câblé)
- H07 V-V et H07 V-R
- U 1000 RO 2V - HFG 1000 (pose en enterré)

Sauf spécifications contraires, les sections des câbles d'énergie ne pourront être inférieures à 1,5 mm².

Les entrées étanches se feront par presse-étoupe PVC ou laiton.

Tous les câblages généraux porteront leurs repérages (tenant - aboutissant -n°) et leurs fixations sur support chemin de câbles, de 3 colliers au mètre.

10.1.10 PROTECTION ET MISE A LA TERRE

Connexions équipotentielle.

Les connexions équipotentielle seront réalisées sur les sanitaires et, en général, dans les locaux où se trouvent des installations de distribution d'eau ; elles seront réunies en seul point au conducteur de protection le plus proche.

Prise de terre

La résistance des prises de terre devra être inférieure ou égale à 3 Ohms. Une mesure préalable de la résistivité du terrain sera exécutée par l'entreprise adjudicataire lui permettant d'obtenir cette résistance de la façon la plus économique.

Dans le cas où cette valeur ne serait pas atteinte, l'entreprise adjudicataire devra l'établissement d'un nombre de prises localisées interconnectées à la prise de terre à fond de fouilles jusqu'à obtenir la valeur requise.

Des barrettes de sectionnement permettront d'effectuer des mesures de surveillance de la résistance. Les barrettes ne pourront être démontées qu'à l'aide d'un outil spécial pour empêcher toute intervention d'un personnel non qualifié.



Les liaisons entre conducteurs enterrés devront être réalisées par brasure, de façon très soignée. La qualité de la brasure sera choisie pour empêcher la formation de couples électrolytiques et il ne sera pas fait usage d'acide pour le décapage.

Constitution des prises de terre localisées :

Les prises de terre localisées seront soit verticales soit horizontales. Le choix du mode de réalisation sera fait en fonction des caractéristiques du terrain où elles seront implantées. La prise de terre sera constituée d'un conducteur de fil nu, d'une section supérieure ou égale à 29 mm², enterré à fond de fouilles, et formant boucle autour du bâtiment. Ce conducteur pourra être constitué soit par un câble de constitution conforme à la norme NF 32 012, choisi dans l'une des classes 2, 3, 4, 5, ou 6 soit par une tresse plate ou cylindrique.

Il ne sera utilisé ni câble rigide de classe 1, ni barre, ni rond. Ce conducteur sera entre 2 couches de 10cm de terre végétale exempte de corps durs. En cas de nécessité ce conducteur pourra être relié à des pieux pour atteindre la valeur donnée de la résistance. Ces pieux seront en acier revêtu d'une couche épaisse de cuivre. La liaison cuivre-acier devra être de très haute qualité afin d'empêcher la formation de couples électrolytiques entraînant la destruction des pieux.

Si l'entreprise adjudicataire réalise la prise de terre de façon différente, elle devra avant le début des travaux en aviser le maître d'œuvre.

Sortie des prises de terre :

Chaque prise de terre aboutira à l'intérieur du bâtiment, sur une barrette de sectionnement montée sur support isolant. La liaison entre la prise de terre et sa barrette de sectionnement sera réalisée en conducteur isolé, en cuivre de 29mm² de section. Ce conducteur sera relié à la prise de terre par l'intermédiaire d'un accessoire de connexion comportant soit un serre-câble, soit une borne de branchement.

S'il est nécessaire de rallonger la sortie du conducteur de terre la jonction entre les brins sera faite par manchon serti (genre manchon AMP) ou par manchon brasé, à l'exclusion de tout accessoire de jonction vissé ou boulonné. Dans le cas d'utilisation de brasure, il ne sera pas fait usage d'acide pour le décapage.

Repérage des prises de terre :

Chaque barrette de sectionnement sera repérée par des étiquettes gravées portant les indications suivantes :

- Désignation de la prise de terre "vers prise de terre" du côté de la borne reliée à la prise de terre.
- Désignation de l'installation reliée, du côté de la borne reliée à l'installation (neutrmasses, interconnexions, etc.)

Bornes de mesure :

Chaque prise de terre sera accompagnée d'une borne de mesure. Cette borne permettra le serrage d'un conducteur de 1,5mm² ou plus. Elle sera placée près d'une barrette de sectionnement et reliée à la borne prise de terre de la barrette. Elle pourra éventuellement être intégrée à la barrette de sectionnement.

10.1.11 COFFRETS ELECTRIQUES

Les appareils de signalisation, régulation, d'intervention et éventuellement tous autres appareils correspondant à la protection, la commande et la surveillance de l'installation seront groupés dans le coffret électrique. L'emplacement et la disposition de chaque coffret sont indiqués sur les plans.

Coffret suffisamment dimensionnée pour permettre une bonne ventilation du matériel installé. 30% de volume libre après exécution correspondant au descriptif.

Entrée des câbles en partie haute ou basse par passe-fils en caoutchouc ou presse étoupe en matière isolante.



Aucun câble de sortie en goulotte.

Les extrémités des conducteurs souples seront munies de cosses serties dont le fut sera isolé par des manchons rétractables.

Chaque connexion individuelle sera bloquée par vis et écrou avec rondelles plates et d'arrêt.

Le repérage des appareillages sera assuré par étiquettes gravées vissées (les étiquettes autocollantes sont interdites).

Les borniers seront également repérés par étiquettes dilophanes à chacune de leurs extrémités.

Les conducteurs de terre seront raccordés individuellement sur borne collective pré-percée, disposées près des borniers généraux.

Les conducteurs seront repérés par les couleurs conventionnelles :

- les doubles colorations vert/jaune seront exclusivement réservées pour les conducteurs de protection,
- la couleur bleu-clair sera exclusivement réservée aux conducteurs neutres.

Portes reliées à la terre par tresses souples munies d'œillets.

Pochette intérieure comportant le schéma de principe et le plan d'équipement.

Les armoires seront du type tropicalisé, avec porte de fermeture. Chaque armoire recevra :

- . Les disjoncteurs différentiels (calibrés selon le cas).
- . Les disjoncteurs modulaires pour protection des circuits.
- . Les térupteurs.
- . Une borne de terre.

Les protections seront choisies suivant leur pouvoir de coupure, celui-ci devant être supérieur à l'intensité du court-circuit pouvant être engendré en ce point, compte tenu de l'éloignement de la source et de la section de la canalisation.

Les disjoncteurs devront être conformes à la norme U.T.E.C 63.120.

Le choix des disjoncteurs devra être fait en tenant compte de l'intensité nominale, de l'intensité de réglage, du pouvoir de coupure, du temps de réponse et du type et nombre de déclencheurs. Les disjoncteurs de type différentiel auront un seuil de déclencheurs de 300mA et 30mA. La sélectivité des défauts sera réalisée conformément à la norme C. 15.100 ; en particulier pour les dispositifs différentiels, la sélectivité sera obligatoirement par temporisation.

10.1.11.1 Accessoires de dérivations

Il est précisé que, aucun appareillage ou boîte d'appareillage, ne pourra servir respectivement de point ou boîte de dérivation.

Les boîtes de dérivation seront de modèle encastré, ou apparent, de dimensions appropriées aux nombres de conducteurs et connexions.

L'identification sera faite par numérotation définitive sur les plans de recollement.

10.1.11.2 Identification des canalisations

Le repérage des canalisations électriques devra être établi afin de permettre leur identification ultérieure lors des vérifications et de la maintenance de l'installation.



Chaque câble possédera un étiquetage réalisé par bague, collier, manchon, indiquant sa destination ou un repère chiffré correspondant aux indications des camets de câble, schémas de tableau, plans d'installation, etc.

Canalisations principales posées à l'air libre

Cet étiquetage sera réalisé à chaque tenant et aboutissant, changement de niveau, de direction, croisements, de part et d'autre des boîtes de dérivation et en général tous les 10 mètres pour les parcours rectilignes.

Canalisations principales enterrées

Cet étiquetage sera réalisé à chaque tenant et aboutissant ainsi que sur chaque partie visitable ou accessible du parcours (chambre de tirage et dérivation, etc.).

Canalisations secondaires posées à l'air libre

Cet étiquetage sera réalisé à chaque tenant, aboutissant, en cours de parcours suivant les nécessités et la complexité de l'installation.

- Canalisations secondaires encastrées
- Les conducteurs seront repérés par la coloration appropriée.
- L'étiquetage sur les conduits sera réalisé suivant la mise en œuvre de l'encastrement (avant ou après construction, fourreaux isolés, ou pièces préfabriquées).

- Conducteurs des câbles

Ce repérage sera conforme à la NF C 15.100, c'est-à-dire :

- double coloration vert/jaune pour la terre
- bleu pour le neutre
- orange, rouge, violet, brun, noir pour les phases suivant tableau 51 GC de la NF C 15.100.

10.1.12 APPAREILS ET APPAREILLAGE ELECTRIQUES

Petit appareillage:

Tout l'appareillage (interrupteurs, bouton-poussoir, prises de courants, etc.) sera du type tropicalisé à boîtier et plaque isolante.

Les prises de courant sauf spécifications contraires, seront de type confort calibrés à 10 A, 20 A ou 32 A, elles comprendront une prise de terre.

Luminaires :

Lampes à incandescence

Les lampes à incandescence seront à filament tungstène et répondront aux spécifications de la NFC 72 - 100.

Elles seront munies de :

Douilles E 27 à vis pour les puissances comprises entre 60 à 150W.

Douilles E 40 à vis pour les puissances supérieures.

Bloc autonome d'éclairage de sécurité

Bloc autonome à incandescence 60 lumens NP autonomie 1 heure.

Un dispositif de mise à l'état de repos sera prévu sur tous les blocs.

Suivant l'emplacement les blocs comporteront les inscriptions "sortie" "Sortie de secours", ou flèche indiquant le sens de l'issue le plus proche.

Le raccordement de chaque bloc se fera en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande d'éclairage normal correspondant.

10.1.12.1 Chemins de câbles

Ils seront en acier galvanisé à chaud posés sur supports, en nappes horizontales et verticales, leurs cheminements généraux étant conformes aux plans.

Leurs caractéristiques et nombres devront permettre la pose de toutes les liaisons principales ou secondaires (non exécutées sous fourreaux), et une réserve disponible en capacité de 25%.

Le Co-contractant du présent lot, assurera la totalité de leur fourniture et mise en œuvre

Les chemins de câbles seront distincts pour :

® Courants forts

® Courants faibles (câblage VDI, etc...)

- Sonorisation

10.1.13 ECLAIRAGE

10.1.13.1 Généralités

Les différents circuits et commandes d'éclairage seront réalisés dans leur principe, conformément aux plans et documents du dossier d'appel d'offres.

Toutefois, certaines liaisons et implantations étant données à titre indicatif, toutes modifications de celles-ci dans un local, lors de l'exécution, ne pourraient entraîner d'incidence en plus-value.

En règle générale, l'éclairage est la lampe économique bureaux, et toute autre salle d'hospitalisation et chambres et de type incandescent dans les sanitaires tubes pour l'extérieur.

Tous les appareils d'éclairage seront du type compensé.

A Choix des lampes

Le Co-contractant tiendra compte des spécifications suivantes de base, pour le choix des tubes fluorescents équipant les appareils de certains locaux.

Locaux techniques - Dépôts - etc...

- Tube 36 Watts blanc industrie

Bureaux et logements

- ampoule économiques INCANDIA, Philips ou équivalent

B Spécifications

Généralités

Tension d'alimentation

La tension d'alimentation est de 220 Volts 50 Hz.

Antiparasitage

Les appareils sont antiparasités conformément aux directives 76/890 de la C.E.E.

Equipement

Tous les appareils sont équipés de leur(s) lampe(s).

Les culots, les borniers doivent être remplaçables individuellement.

Compensateur

Le facteur de puissance (cosinus phi) de l'ensemble constitué par les ballasts et les lampes d'un même appareil doit être au moins égal à 0,93.

10.1.13.2 Appareils équipés de lampe(s) fluorescente(s)



Les ballasts sont uniquement de type électronique haute fréquence.

Ceux-ci doivent être conçus ou équipés de dispositifs adéquats, pour satisfaire aux normes et règlements en vigueur les concernant, et pour qu'ils ne perturbent pas leur réseau d'alimentation.

Cette dernière clause implique que l'appareil ne constitue pas, avec les autres matériels branchés en parallèle et le réseau, de circuit anti-résonnant accordé sur une fréquence harmonique, et qu'il ne rejette sur le réseau dans les conditions les plus défavorables, que des courants et tensions harmoniques qui satisfassent à la norme NFC 70-100. Par contre les appareils doivent être conformes aux normes NFC91 concernant la compatibilité électromagnétique.

Type d'allumage
Electronique.

10.1.13.3 Type d'appareil d'éclairage

Dans les sections ci-après tous les appareils sont spécifiés en qualité et performance. A titre indicatif, nous indiquons des références "Constructeur" répondant à la spécification. L'ordre d'énumération est alphabétique et non préférentiel. Tout appareil offrant des performances équivalentes peut être proposé.

10.1.13.4 Commandes d'éclairage

Les commandes d'éclairage seront réalisées de la façon suivante

- Individuelles, commande locale ou à distance
- Groupées, sur des tableaux correspondants aux zones concernées

Le matériel portera le Label de Qualité et sera de modèle à fixation par vis, apparent ou encastré, de type étanche ou non, suivant la nature des locaux ou leur implantation extérieure.

Tous les boutons poussoirs seront du type lumineux.

Toutes les prises de courant seront du type normalisé, avec bornes de terre.

Sauf stipulations contraires les hauteurs standards d'implantation par rapport au sol fini seront :

- Interrupteur de commande éclairage : 1,10 m
- Prise de courant (locaux secs) : 0,30m
- Prise de courant et autres appareillages (locaux humides) : 1,20 minimum

Les implantations particulières (plans de travail) seront définies ultérieurement.

Les teintes des appareillages encastrés non étanches seront laissées au choix du Maître de l'ouvrage et du Maître d'œuvre.

10.1.14 PROTECTION ELECTRIQUE

10.1.14.1 Disjoncteur différentiels

Ces mesures prémunissent les personnes contre les risques de contact avec les masses des parties actives, pouvant être mises accidentellement sous tension.

L'interdifférentiel de sensibilité inférieure ou égale à 500 mA est le dispositif de protection qui sera utilisé. Chaque coffret sera équipé d'un disjoncteur de tête pour chaque circuit (lumières, prises, climatiseurs, etc. Le disjoncteur du branchement de la société de distribution d'électricité sera équipé d'un différentiel de 500 mA.

Les protections divisionnaires seront assurées par des disjoncteurs DPN de Legrand ou Merlin Gerin.

D'une manière générale, les protections seront élaborées en fonction des études faites.
Toutes les prises de courant seront à éclipses de sécurité.



Protection contre les chocs électriques

Protection contre les contacts directs

Celle-ci sera principalement assurée par l'isolation des parties-actives et l'installation du matériel non protégé dans des coffrets, armoires, ou locaux uniquement destinés au service électrique.

Protection contre les contacts indirects

Cette protection interdira qu'une tension de contact établi à la suite d'un défaut d'isolement puisse se maintenir à des valeurs supérieures aux tableaux 41A et 41B de la NF C 15100 schéma TT.

Il est donc adopté la mesure B1 du chapitre VI de cette norme relative à la mise à la terre des masses métalliques. L'interconnexion des masses est réalisée en reliant toutes les masses métalliques des appareils alimentés par une armoire donnée et en reliant toutes les armoires au circuit général de terre.

10.1.14.2 Protections contre les effets thermiques en service normal.

Ces mesures protégeront les personnes contre les risques de brûlure et les installations contre les risques d'incendie.

Elles seront assurées par le choix convenable des matériaux ainsi que le calcul des installations en tenant compte des influences externes auxquelles sont soumis les équipements.

Protection contre les surintensités

10.1.14.3 Protection contre les surcharges

Elles seront assurées par des dispositifs à maximum de courant dont le courant de non fonctionnement sera toujours inférieur à l'intensité admissible de la canalisation, corrigée des facteurs de dépréciation dus aux conditions de pose et d'environnement.

10.1.14.4 Protection contre les courts circuits

Dans tous les cas, le temps de déclenchement devra être inférieur à la limite de contrainte thermique du câble ; le courant de court-circuit du point le plus éloigné devra être supérieur au courant de déclenchement du dispositif de protection ; le courant de court-circuit à l'emplacement de la protection devra être inférieur au pouvoir de coupure du dispositif protecteur.

10.1.15 PARAFoudre

Le but est protégé les installations et les équipements contre les surtensions d'origine atmosphériques Protection incontournable des installations électriques. Il s'installe en tête de rangée du tableau d'abonné ou tableau divisionnaire. Il s'alimente par le haut, grâce au peigne d'alimentation verticale. Ses bornes de repiquage par le haut permettent l'alimentation directe d'inters ou disjoncteurs différentiels arrivée par le haut / sortie par le haut. Sa sortie terre par le bas permet une liaison directe avec le bornier de terre.

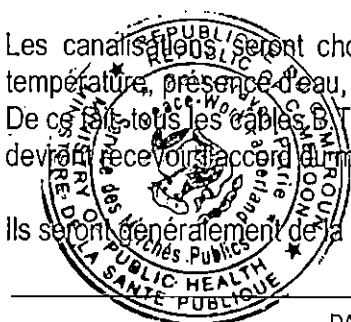
10.1.16 DISTRIBUTIONS

10.1.16.1 Choix des canalisations

Les canalisations seront choisies en fonction des conditions de pose et des influences externes température, présence d'eau, présence de corps solides, chocs mécaniques.

De ce fait tous les câbles B.T. devront avoir une tension nominale au moins égale à 1000 V. Ces câbles devront recevoir l'accord du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre après présentation d'échantillon.

Ils seront généralement de la série :



- U 1000 RO 2 V pour les câbles posés à l'air libre.
- H 07 V-U (U 500 V) pour les conducteurs installés dans les conduits.
- U 1000 RO 2 V pour les câbles sous conduits enterrés.

Ces câbles seront multipolaires pour les sections inférieures ou égales à 25 mm² et pourront être indifféremment unipolaires ou multipolaires pour les autres sections, ceci dépendant exclusivement des moyens de mise en œuvre de l'entreprise et des disponibilités des fournisseurs.

A RECEPTION PROVISOIRE

Immédiatement après l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur le signalera par écrit au Maître d'œuvre. Ce dernier procédera à la réception provisoire, en présence de l'Entrepreneur avec un représentant de la Société Distributrice.

Cette réception donnera lieu à un procès-verbal signé par les deux parties et par le représentant de la Société Distributrice.

L'Entrepreneur sera tenu de remplacer immédiatement, à ses frais, toute pièce ou ouvrage non conforme aux prescriptions ou règlements en vigueur et prendre à sa charge toutes les remises en état résultant de ces remplacements.

B RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive ne sera prononcée que si l'installation a fonctionné régulièrement pendant un an à dater de la réception provisoire.

10.2 COURANTS FAIBLES

GÉNÉRALITÉS

Le présent CPTP a pour objet de définir les installations courantes faibles à mettre en place dans les différents locaux du projet.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets"

10.2.1 NORMES DE RÉGLEMENTS À OBSERVER

Les installations devront être conformes aux exigences de SOTELGUI de la République de CAMEROUN et répondre aux normes et règlements en vigueur (normes Françaises).

10.2.2 RELATIONS DE L'ENTREPRISE AVEC L'ADMINISTRATION

L'Entrepreneur du présent lot se mettra en rapport avec les services intéressés et se chargera des démarches et formalités réglementaires pour l'obtention des lignes réseau, son raccordement au réseau public et la réception de l'installation par les PTT.

Par ailleurs, il devra faire part au Maître de l'Ouvrage des dispositions du devis descriptif qui ne seraient pas admises par l'Administration au moment de la remise de son offre.

Faute de quoi, il devra prendre en charge les frais de modifications imposés par SOTELGUI afin d'obtenir leur réception.

10.2.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Tous les matériels utilisés seront entièrement tropicalisés. Ils devront porter la marque de qualité NF USE chaque fois que celle-ci existera pour un matériel considéré.

Les câbles téléphoniques seront de la série SYT 0/10mm.

10.3 CLIMATISATION

10.3.1 GÉNÉRALITÉS



Le présent cahier de prescriptions particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets"

10.3.2 NORMES ET RÉGLEMENT À OBSERVER

Normes applicables au traitement de l'air :

- ISO/DIS 14698-1 – Technologie des salles propres – maîtrise de la bio contamination ;
- NF EN 60601-2-2 (août 1987) – procédure de réception et de contrôle des salles d'opérations ;
- NF X 44-102 (mars 1983) – Enceintes à empoussièrisme contrôlé – Définition – Classification.

10.3.3 CLIMATISEUR SPLIT – SYSTEM AVEC FILTRES UV

Fourniture et installation de centrales autonomes de traitement d'air en milieu stérile de type "split-system" à condensation par air.

Composition :

Armoire en tôle d'acier galvanisée laquée au four à soufflage par le haut et reprise par le bas comprenant :

- Les compresseurs
- Les filtres et pré filtres
- Les ventilateurs
- La rampe de stérilisation à tube ultraviolets
- Condenseur à air placé à l'extérieur
- Prise d'air neuf extérieur avec raccordement et grille aluminium
- Tuyauteries de raccordement et d'évacuation des condensats.
- Refiltration du filtre absolu 1
- Efficacité 85 %
- Pré filtration air neuf 1
- Efficacité 99,98 %
- Puissance frigorifique 24 000 BTU/h

Le modèle proposé sera de préférence d'une marque représentée au Cameroun.

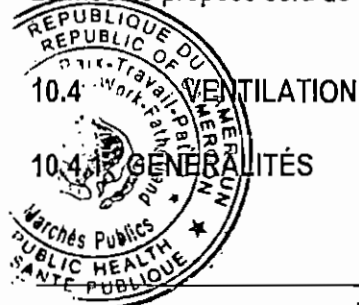
10.3.4 CLIMATISEUR SPLIT – SYSTEM

Dito article 8.3.2 mais sans système de filtration pour milieu stérile.

10.3.5 CLIMATISEUR MONOBLOC WINDOWS

Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs monobloc d'une puissance frigorifique de 12 000 BTU/h.

Le modèle proposé sera de préférence d'une marque représentée au Cameroun.



Le présent cahier de prescriptions particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets"

10.4.2 NORMES ET RÉGLEMENT À OBSERVER

- Normes de l'Association Française de Normalisation (AFNOR)
- DTU n°653 d'avril 1958 du CSTB
- Règles de l'Institut de Soudure Autogène
- Projet de classification des soudures et le code de construction des récipients sous pression, non soumis à l'action de la flamme.
- Règles unifiées relatives aux ventilateurs
- Installations électriques :
Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques (Arrêté interministériel du 30 avril 1958 et décret du 14 Novembre 1962)
- Normes USE et UTE en particulier, la norme C15 100
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

10.4.3 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur du présent lot devra fournir une documentation technique concernant l'équipement proposé. Jusqu'à la réception définitive l'entretien se fera à titre gracieux.

L'entrepreneur du présent lot sera après la réception définitive, susceptible d'assurer l'entretien de son installation et fournira en conséquence une proposition de contrat d'entretien annuel couvrant le remplacement des pièces et la main d'œuvre.

10.4.4 BRASSEUR D'AIR

Fourniture et pose de brasseurs d'air par montage en plafond à 3 pales en aluminium laqué de diamètre 1,20 m, de type suspension et crochet, comprenant :

- 1 moteur électrique silencieux monté sur roulement à billes
- commande de vitesse de rotation par bouton tournant 6 graduations
- alimentation électrique : 220 Volts
- type ELGE ou similaire.

***FIN DE LOT ***



LOT 11. PLOMBERIE SANITAIRE

11.1 SPECIFICATIONS GENERALES

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour à l'Entrepreneur du présent lot, les dispositions à prendre pour se conformer aux textes de références, aux réglementations, à la législation en vigueur, aux limites de prestations entre les différents corps d'état à la qualité et à la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction, de leur mise en œuvre et des contraintes à observer qui tiennent compte d'un contexte d'ensemble.

11.2 NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES

Pour la réalisation des installations, l'Entrepreneur devra se conformer aux lois, règlements et normes en vigueur au moment de l'exécution de ses travaux et, en particulier :

- au décret français du 14 novembre 1962 concernant la protection des travailleurs contre les courants électriques.

- Aux règlements de la compagnie distributrice des eaux :

- Aux DTU relatifs aux installations de plomberie :

DTU n° 60.1 et additifs, DTU n° 60.31 à 60.33 pour les canalisations en PVC

DTU 61.1 des installations de gaz, DTU n° 60.41 cahier des charges applicables aux travaux de canalisation en PVC : évacuation eaux usées.

- Aux normes françaises NF P 41.201 à 204 travaux de plomberie.

- Aux normes françaises NF S : Matériel de lutte contre l'incendie.

- A la norme NF C 73.220 : Chauffe-eau à accumulation électrique.

Les plus-values résultant des travaux supplémentaires pour la mise en conformité des installations avec les textes susvisés seraient obligatoirement à la charge de l'Entrepreneur.

Tous les appareils sont prévus complètement installés y compris toutes les fournitures, façons et accessoires, l'alimentation d'eau froide, d'eau chaude éventuelle et la vidange, raccordés aux canalisations correspondantes.

La robinetterie sera en laiton chromé ou non d'un diamètre correspondant aux orifices de puisage, sauf quand le descriptif demande explicitement un diamètre supérieur.

Les appareils seront du choix B et devront posséder l'étiquette indiquant ce choix. Tout appareil ne possédant pas d'étiquette sera refusé.

11.3 PRESCRIPTIONS ET REGLEMENTS A OBSERVER

Les installations seront conformes aux normes et règlements en vigueur, en particulier :

- Règlement de sécurité dans ERP

- Normes NFP 41-7201 à 204

- Normes NFA 48 - 720 à 723

- Normes NFA 49 - 112

- Normes NFA 49 - 150

- Normes NFA 51 - 120

- Normes NFA 73 - 220

- Normes NFC 73 - 221

- Normes NFC 73 - 222

- Normes NFP 139

- Normes NFP 322

- Normes NPD 25

- Normes NPD 33

- Normes NFA 41

- Normes NFA 54



- Normes NFT 54 - 030
 - DTU 60-1 et additifs
 - DTU 60-31 et additifs
 - DTU 60-41
 - REEF hydraulique dans le bâtiment
- Arrêts du 2 août 1977 et du 30 juillet 1979

11.4 DISTRIBUTION EAU CHAUDE - EAU FROIDE

11.4.1 CORROSION DES CANALISATIONS

Une analyse d'eau sera effectuée conformément au memento du DTU 60-1 additif 4, s'il est envisagé d'utiliser des tubes en acier noir ou galvanisé.

Si un traitement de l'eau est nécessaire, celui-ci fera l'objet d'un avis technique et sera compatible avec les caractéristiques de l'eau et celles de l'installation. Ceci, à moins qu'il ne soit fait usage de tube cuivre ou plastique « AVADIS » ou pour l'eau froide seulement, du tube PVC pression non plastifié.

11.4.2 DEBITS DE BASE DIAMETRE DES TUYAUTERIES

Les débits de base des appareils seront déterminés en fonction du tableau du REEF (hydraulique dans le bâtiment).

En l'absence de prescriptions spéciales du descriptif, les débits cumulés seront déterminés en fonction des débits probables définis par la courbe 3 des fiches n° 03-005 a et b, du formulaire des installations sanitaires de R. Del becque. Les pertes de charge seront déterminées à l'aide de la formule flamant. Une pression minimum résiduelle de 0,5 bars est demandée au point d'utilisation le plus défavorisé.

Les vitesses ne dépasseront pas :

- 1 m/sec à l'intérieur des locaux
- 1,5 m/sec en colonnes montantes
- 2 m/sec en sous-sol

11.4.3 PRESSION NOMINALE DES TUBES

Elle sera au moins égale à 1,5 fois la pression de service de l'installation. Il en sera de même pour tout l'appareillage installé.

11.4.4 CANALISATIONS APPARENTES

11.4.4.1 Fixations - supports

L'écartement maximum des supports est fixé par la norme NFP 41-201 en ce qui concerne les tubes cuivre et acier. Il est fixé par le DTU 60-31 en ce qui concerne le PVC pression. Afin de lutter contre les bruits et vibrations se propageant dans les canalisations, il convient d'interposer entre la canalisation et le collier support un manchon en matériau isolant, de n'employer que des scellements isolés et d'utiliser les fourreaux dans les traversées de planchers ou de parois verticales.

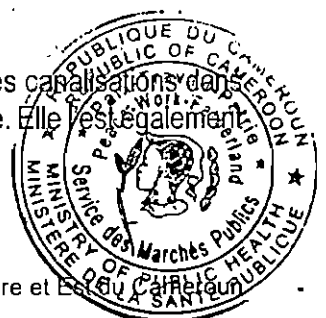
Toutes les tuyauteries devront être laissées libres de se dilater. Dans les installations importantes des lyres de dilation devront être prévues.

11.4.4.2 Protection contre la corrosion extérieure

En fonction de la nature des canalisations utilisées, une protection appropriée est à prévoir contre les risques de corrosion extérieure.

11.4.5 CANALISATIONS ENCASTREES

Elles seront réalisées en cuivre protégé (gaine cintoplast par exemple). La pose des canalisations dans le mortier de pose du carrelage est interdite. Elle est autorisée dans la forme en sable. Elle est également



dans la forme isolante, mais dans ce cas, il convient de soigner tout particulièrement l'isolation phonique des canalisations.

11.4.5.1 Assemblages

Ils seront réalisés à l'aide de brasure à base d'argent exclusivement.

11.4.6 CANALISATIONS ENTERREES

Elles seront protégées mécaniquement contre la corrosion extérieure en fonction de leur nature conformément aux prescriptions du chapitre VI de l'additif n° 3 au DTU. 60-1, en particulier par un asphaltage à chaud.

11.4.7 PRESCRIPTIONS SUIVANT LE TYPE DE CANALISATION

11.4.7.1 Canalisation en PVC

Lorsque les canalisations sont réalisées en PVC, elles doivent être conformes aux normes NFP 541-201 à 204 et P 30-401.

Pour la mise en œuvre de ce matériau, l'Entrepreneur devra se conformer aux prescriptions et recommandations définies par DTU n° 60-33, notamment en ce qui concerne le support, l'assemblage et les précautions nécessaires en rapport avec les efforts mécaniques et les effets de dilation.

Lorsque ces canalisations sont utilisées pour les chutes EU-EV, elles seront obligatoirement prolongées en ventilation primaire par un tube PVC de même diamètre que la chute ou ces tubes seront prolongés hors toiture et seront surmontés d'une lanterne de ventilation.

Les tuyauteries susceptibles d'évacuer des eaux chaudes seront réalisées en PVC sur-chloré résistant sans déformation à une température minimale de 100°.

Les raccords seront réalisés en PVC moulé.

L'emploi de pièces façonnées et soudées à partir de tubes est interdit, en particulier pour les siphons.

11.4.7.2 Canalisations en cuivre

Lorsque les canalisations sont réalisées en cuivre, le tube en cuivre écroui devra être employé.

Les canalisations devront être assemblées par emboîtement soudé ou par raccords en cuivre ou en alliage cuivreux à collet, à bague ou à soudure capillaire. Les soudures devront être réalisées avec des baguettes à alliage d'argent.

En distribution d'eau chaude : le tube cuivre écroui sera assemblée par soudure capillaire - ces tubes devront être protégés pour permettre la libre dilatation.

Interdit : Installation de canalisation de cuivre en amont d'installation en acier galvanisé.

Encastrement : Les canalisations encastrées devront être en cuivre recuit et ne comporter aucune soudure dans les parties encastrées.

11.4.8 ROBINETTERIE - APPAREILLAGE

- Les robinetteries d'appareils sanitaires sont définies avec l'appareillage dans le devis descriptif. Elles seront de qualité « NF ».

- Si la pression de service dépasse 4 bars, il devra être installé des détendeurs afin de protéger la robinetterie.

- Dans les installations importantes, des anti-béliers seront placés en tête de chaque colonne montante. Des robinets d'arrêt et de purge seront installés en nombre suffisant.



Exécution de regards de tirage sans fond en maçonnerie 0.60 x 0.60 x 0.80 m de profondeur, y compris fouilles et remblai compacté.

- Parois verticales en agglos de ciment plein d'épaisseur 15 cm
- Enduit ciment intérieur
- Enduit ciment extérieur, descendu jusqu'à la base du regard
- 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur.
- Après enlèvement des croûtes de béton et débris divers, le fond du regard sera constitué par un lit de gravillons de 5 cm d'épaisseur.
- Procéder à la vérification de l'écoulement de l'eau par infiltration dans le sol avant la mise en place des accessoires de plomberie (vannes d'arrêt).
- Couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. Chaque poignée d'une longueur de 10 cm, comprendra deux retours verticaux soudés en équerre et coudés sous la dalle vers l'extérieur.
- Les poignées recevront deux couches de minium de plomb et deux couches de peinture glycérophthalique, aux couleurs conventionnelles, selon la nature du réseau au passage du regard.
- Altitude de la dalle de couverture à 0.25 m maximum du terrain environnant sauf si elle est intégrée dans un trottoir dont elle aura la même pente et le même niveau.
- D'une manière générale, lorsque plusieurs regards seront proches les uns des autres l'altitude hors sol des tampons sera identique, sauf avis contraire du Maître d'œuvre.
- Les regards seront implantés parallèlement aux bâtiments.

Remarque sur les dimensions des regards : données à titre indicatif les dimensions devront toujours permettre un accès facile à l'intervention d'un technicien. Lorsque la profondeur du regard dépassera 0.50 mètre, sa longueur sera augmentée pour permettre au technicien de travailler accroupi à l'intérieur.

2.3.2.1 Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm

2.3.2.2 Regard EU/EV 60 x 60 x 60 cm

Le prix s'applique à l'unité d'ouvrage réalisé.

Localisation : Voir plans V.R.D, plan de plomberie (évacuation)

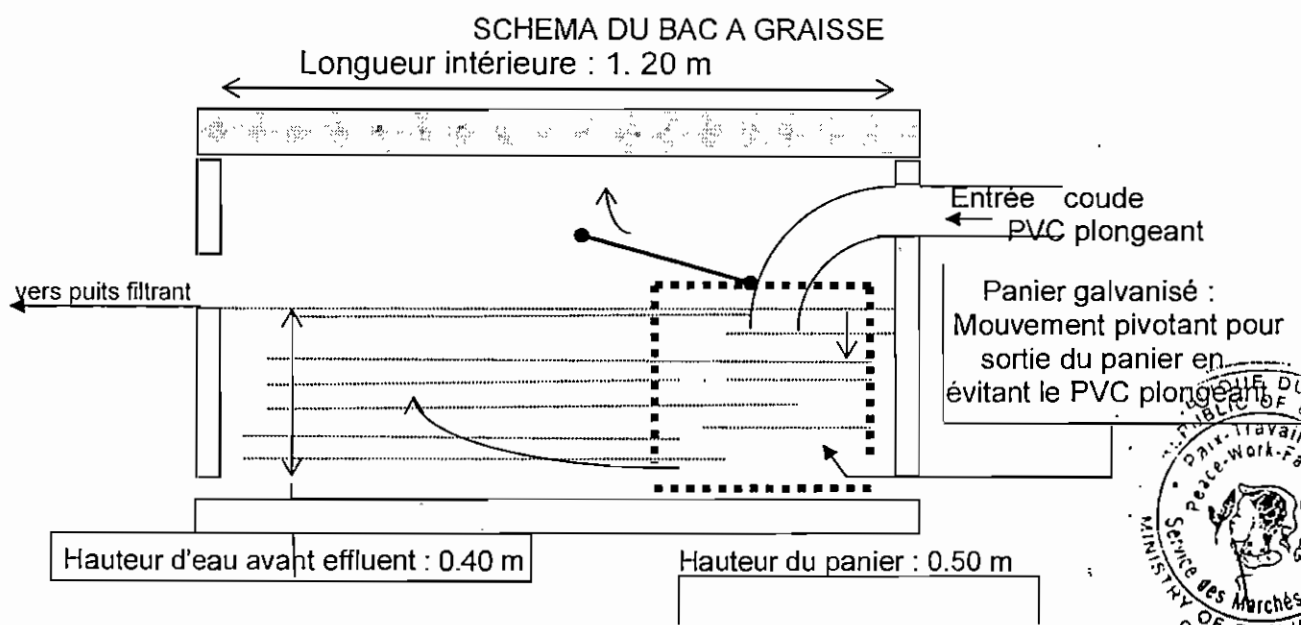
Concerne : Réseaux assainissement, électricité

2.3.3 BACS A GRAISSE

Exécution idem regards simples, mais intérieur avec coude d'entrée plongeant et panier à débris.

Hauteur de décantation : 0.40 m. Y compris fouilles et remblai compacté

Le schéma suivant donne un aperçu du séparateur de graisses de dimensions : Longueur : 1.00, largeur : 0.60, hauteur : 0.80 m sous tampon.



Localisation : Voir plans V.R.D, plan de plomberie (évacuation)

Exécution de deux fosses septiques d'une capacité variable (10 à 20 usagers), devant recevoir les eaux vannes collectées à partir des bâtiments.

- Deux volumes de réception (rétention et traitement) dimensionnés en fonction du nombre d'utilisateurs, et éventuellement du débit probable des eaux vannes qui y sont déversées.
- Un volume filtrant dont la sortie de l'effluent aura la même altitude que la sortie de la fosse. Principe de filtration lente au travers de pouzzolane ou mâchefer
- Un regard de prélèvement proportionnellement dimensionné, à la sortie du regard filtrant.

Altitude de la dalle de couverture à 0.25 m maximum du terrain environnant.

Enduit extérieur descendu jusqu'à la base de l'ouvrage. Pour réaliser cette tâche, la fouille en excavation sera suffisamment large pour permettre l'application correcte de l'enduit.

La ventilation des cavités sera assurée par un tube PVC terminé par un té (h: 0.20 m). Diamètre du tube d'aération: 100 mm. Le té placé au plus près de la dalle sera noyé dans un dé en béton. Dans les orifices du té, seront placées des grilles moustiquaires maintenues par des viroles en PVC, obtenues à partir d'un tube PVC de diamètre 100 mm.

Trappes de visite avec deux poignées escamotables. Si nécessaire, les trappes seront posées sur des cheminées pour le cas où la fosse devrait être enterrée.

Compris toutes sujétions et raccordements divers etc.

Les parois en contact avec la terre recevront deux couches croisées de bitume fluidifié courant. Les fosses seront implantées parallèlement aux bâtiments

La totalité des remarques relatives à la propreté des agrégats ... contenues dans l'article 1.4 du présent descriptif s'appliquent intégralement au présent article.

Le prix s'applique à l'unité complète de fosse réalisée

2.3.4.1 Fosse 20 usagers (6m3)

2.3.4.2 Fosse 10 usagers (3m3)

Localisation : Voir plans V.R.D, plan de plomberie (évacuation)

Les eaux usées provenant des salles d'eau, de lavage, et entretien des sols, seront collectées et transiteront dans des bacs à graisse avant d'être rejetées dans les puits d'infiltration. Cette disposition permet d'éviter le colmatage des parois des puits filtrants.

Les eaux épurées provenant des fosses septiques seront également rejetées en fin de course, dans des puits filtrants. Les volumes, cotes et dimensions de ces puits seront à déterminer par l'Entreprise adjudicataire en fonction de la nature du sol et du débit des eaux qui y arrivent.



Nota : L'entreprise devrait se rassurer qu'il n'y a pas de risques sanitaires pour les points d'eau destinés à la consommation humaine. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies (*terrains imperméables sur une grande profondeur, nappe d'eau à faible profondeur, proximité immédiate de puits servant à la consommation humaine*), les puits filtrants devront être remplacés par un dispositif d'épandage des eaux adapté à la configuration du site et défini sous le contrôle du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

Le diamètre du puits n'excédera pas 1.80 m, sans pour autant descendre au-dessous de 1,20 m.

Les parois verticales seront montées en maçonnerie d'agglos pleines de 15 cm d'épaisseur jusqu'à une profondeur égale à 1.50 m au minimum.

Au-dessous, la profondeur de la zone d'infiltration sera déterminée en fonction de la surface latérale en contact avec le terrain et le nombre d'usagers. La maçonnerie sera disposée en quinconce sur les parois, laissant des vides de pose pour le passage des effluents. Cette zone sera remplie de blocs latéritiques.

La couverture (de forme carrée) sera en béton armé dosé à 350 kg/m³ de CLK, épaisseur de 12 cm minimum, et la visite sera assurée à l'aide d'une trappe de 60 x 60 cm, fermeture en dalle pleine de 6 cm d'épaisseur, comprenant deux poignées de levage escamotables.

L'altitude de la dalle de couverture se situera à 0.25 m maximum au-dessus du terrain environnant sauf cas particuliers à déterminer avec le Maître d'œuvre.

La ventilation des puits sera assurée par un tube d'aération diamètre 80 mm en PVC. Le tube sera terminé par un té de 80 mm placé au plus près de la dalle. L'ensemble sera noyé dans un dé en béton scellé à la dalle.

Une moustiquaire aluminium maintenue par des viroles en PVC obturera les ouvertures du té.

La totalité des remarques relatives à la propreté des agrégats ... contenues dans l'article 1.4 du présent descriptif s'appliquent intégralement au présent article.

Le prix s'applique à l'unité complète de puisard réalisé.

2.3.5.1 Puisards pour fosse de 20 usagers

2.3.5.2 Puisards pour fosse de 10 usagers

Localisation : Voir plans V.R.D, plan de plomberie (évacuation)

2.3.6 Puits perdus

En l'absence d'exutoire naturel ou de réseau d'assainissement collectif, les eaux pluviales collectées dans le site et canalisées dans les caniveaux seront dirigées vers un puits perdu.

Les puits perdus destinés à recevoir les eaux pluviales seront construits comme des puisards, mais sans qu'il soit nécessaire d'assurer l'imperméabilité de la maçonnerie des parois verticales en tête de puits. Ils auront un diamètre de 180 cm. Ils seront prévus creusés soit jusqu'à 15 mètres de profondeur maximum, soit jusqu'à la rencontre d'un horizon rocheux infranchissable en terrassement manuel, soit jusqu'à 2 mètres au-dessus d'une nappe d'eau. En cas d'absence d'indication préalable sur le niveau de la nappe d'eau et si le terrassement venait à rencontrer cette nappe, il serait procédé au remblaiement du puits en matériaux imperméables argileux compactés sur une hauteur minimum de 2 m.

Le prix s'applique à l'unité complète de puits réalisée.

Localisation : Voir plans V.R.D, plan de plomberie (évacuation)

2.3.7 Caniveau / Cunette béton armé

Les caniveaux et cunettes en béton armé sont constitués comme suit :

- Exécution de fouilles en rigoles
- Exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur.
- Pose des aciers du radier avec attente des voiles
- Béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée



- Exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants
- Garnissage en béton N°1 entre le voile et le terrain environnant
- Remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté pour éviter le ruissellement des eaux contre l'extérieur des parois verticales.
- Le coffrage des voiles sera exécuté en coffrage type **P.S.** (parement soigné), pour rester apparent. Ragrée fin et arrêtes tirées au fer de toutes les parties vues.
- Les rattrapages avec surcharges d'enduit sont proscrits. Le béton qui présentera des nids d'abeille sera démonté et refait à l'exclusion de toute autre solution.

Lorsqu'il ne sera pas possible d'établir des chutes pour le ralentissement des eaux de ruissellement dans les caniveaux, des chicanes seront créés selon l'opportunité.

2.3.7.1 Caniveaux en béton armé ;

2.3.7.2 Cunettes en béton armé

Les prix s'appliquent au mètre linéaire de l'ouvrage réalisé.

Localisation : Voir plans V.R.D et plan de distribution

2.3.8 Panneau de signalisation

Fourniture et pose de panneaux en tôle de 20/10^{ème} avec inscriptions appliquées au pochoir.

Préparation des fonds pour application au pistolet de peinture laquée en trois couches dont la teinte sera définie par le maître d'œuvre.

Les panneaux et la hauteur des lettres seront de dimensions différentes selon l'emplacement choisi.

A savoir :

Panneau pour identification d'un bâtiment ou directionnel :

Dimensions du panneau, avec hauteur différente selon nécessité :

- 1.20 x 0.60 m
- 1.20 x 0.40 m
- 1.20 x 0.20 m

Fixation du panneau sur le mur par vis cadmiées, chevillées, à raison d'une vis tous les 20 cm minimum.

Dimension des lettres, hauteur : 12 cm

Lorsque le panneau sera suspendu au-dessus d'une circulation, il aura les mêmes dimensions mais deux tôles seront soudées recto verso sur un encadrement en tube carré de 20 x 20mm. Des anneaux seront soudés au cadre et l'ensemble sera suspendu par des chaînes galvanisées aux structures en béton armé. Inscriptions recto verso du panneau.

Fixation des chaînes par des crochets ou tire fonds galvanisés chevillés dans la maçonnerie.

Panneau pour identification d'un service

Dimensions du panneau : 0,80 x 0,12 m en tôle de 20/10^{ème}.

Fixation du panneau sur le mur par vis cadmiées, chevillées, à raison d'une vis tous les 20 cm minimum.

Dimension des lettres, hauteur : 6 à 8 cm

Dans certains cas et à la demande du maître d'œuvre, les inscriptions pourront être peintes sur les menuiseries métalliques.

La pose des différents panneaux de signalisation devra faire l'objet de précautions particulières, compte tenu de la pose après exécution des peintures.

L'entreprise veillera à exécuter des panneaux standardisés dont les trous pour la fixation auront été pré percés aux mêmes emplacements.

Un gabarit sera utilisé pour le perçage dans la maçonnerie des trous destinés à recevoir les chevilles.

L'exécution des trous de fixation sera obligatoirement réalisée avant l'exécution de la dernière couche de peinture.

Le nombre et l'emplacement des panneaux à fixer sera déterminé par les besoins des services de la FOSEA et les quantités indiquées ci-après fixent l'importance des travaux sans pour autant être exhaustives.

Panneaux directionnels pour les bâtiments de 1,20 m suspendus.



Panneaux d'identification pour les bâtiments de 1,20 m en applique.
Panneaux d'identification pour les services de 0,80 m en applique.

- 2.3.8.1 Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments
- 2.3.8.2 Ensemble des prestations de signalisation pour les services
- 2.3.8.3 Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure

d'orientation

Localisation : Voir plans de masse

Le prix s'applique au forfait pour l'ensemble des matériaux et de la prestation nécessaires à l'exécution des ouvrages.

*** FIN DE LOT ***



LOT 3. GROS ŒUVRE

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de l'exécution de tous les travaux de Gros Œuvre des bâtiments à construire dans le cadre du présent projet.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

Les documents de référence seront les suivants :

- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières CPTP.
- Le présent Devis Descriptif.
- Les pièces graphiques

Classification du béton

Valeurs normalisées selon classement des bétons suivant les huit catégories ci-dessous de résistances caractéristiques.

La résistance à la compression est exprimée en MPa, et est précédée de la lettre B :

Dénomination	Béton N°1	Béton N°2	Béton N°3	Béton N°4	Béton N°5	Béton N°6
Classe de résistance en MPa	B16	B20	B25	B30	B35	B40
Dosage en kg/m3	150	200	250	300	350	400

Plasticité du béton

La consistance représentant l'aptitude à la mise en œuvre (ouvrabilité), elle est mesurée par un test de plasticité : l'essai d'affaissement au cône d'Abrams.

Consistance	Ferme	Plastique	Très plastique	Fluide
Affaissement en cm	≤ 4	5 à 9	10 à 15	≥ 16
Notation	F	P	TP	FI

Pour être atteintes, les résistances cibles indiquées ci-dessus devront faire l'objet d'essais d'études exécutés dans un laboratoire agréé, avec les constituants qui seront utilisés sur le chantier.

Après définition du béton par l'essai d'étude, il sera procédé sur le chantier et avec le matériel du chantier à l'essai de convenue.

L'essai de convenue sera réalisé en présence des utilisateurs (chef de chantier, bétonnier, personnel de manutention).

Le dosage volumétrique des agrégats et de l'eau sera effectué avec les matériels du chantier tels que : seaux, brouettes, dumper etc. Leur remplissage régulier sera recherché de façon pratique sur le chantier.

Après réglage du mode de fabrication plusieurs séries d'éprouvettes seront effectuées (six éprouvettes par série) pour déterminer les résistances atteintes à 7 et 28 jours.

Fabrication du béton

Afin de maintenir la régularité et la qualité de la fabrication du béton, l'entreprise désignera un chef de fabrication.

Le chef de fabrication recevra ses instructions du responsable principal du chantier à l'exclusion des chefs d'équipes et autres sous-traitants.

Le chef de fabrication rendra compte directement de l'activité du poste de bétonnage au responsable du chantier.



Le chef de fabrication sera habilité à refuser les matériaux non conformes qui pourraient être livrés sur le chantier (gravier mal lavé, ciment non conforme ...)

Le chef de fabrication tiendra un registre sur l'entrée des matériaux destinés à la fabrication du béton. Le poste de bétonnage sera équipé d'un cône d'Abrams qui permettra un suivi régulier de la plasticité du produit.

Le tableau ci-dessus sera utilisé pour définir la consistance du béton avant sa mise en œuvre. Les consistances "très plastique" et "fluide" seront proscrites car inadaptées aux moyens de mise en œuvre du chantier (pompe à béton etc ...)

La quantité d'eau excessive au moment du gâchage étant évacuée très rapidement, elle provoque la porosité du béton et de ce fait, le rend accessible aux agents agressifs. Par ailleurs, au cours du vieillissement, les cycles de mouillage et de séchage auxquels il est soumis accroissent la porosité. Considérant ces facteurs défavorables à la durabilité du béton, le béton fluide sera proscrit.

Protection du béton :

Pour mémoire, le temps de prise constaté à 20° centigrades, diminue de moitié lorsque la température s'élève à 35° centigrades.

La fissuration risque d'être plus importante si des dispositions ne sont pas prises immédiatement pour éviter la dessiccation superficielle (d'où hydratation insuffisante).

Sachant qu'une température supérieure à 25° centigrades a une triple action :

1. Accélération de la prise et du durcissement
2. Favorise l'évaporation de l'eau de gâchage
3. Accentue les effets du retrait thermique,

Tous les bétons feront l'objet d'une protection soignée et ce, quelle que soit la classe de ciment retenue.

En ce qui concerne les précautions à prendre, elles devront répondre à deux nécessités essentielles :

- Eviter le départ rapide de l'eau de gâchage.
- Maintenir le béton à une température modérée

A cet effet, plusieurs dispositions seront appliquées :

Utiliser des ciments à faible chaleur d'hydratation, d'où éviter les classes élevées tout en proscrivant les sous classes.

Les ciments de classe élevée pourront être utilisés avec un retardateur de prise.

Réduire au strict minimum le délai entre la fabrication et la mise en œuvre

Bétonner aux heures les moins chaudes.

Porter un soin particulier à la cure du béton par arrosage, pulvérisation, curring, polyane, protection nécessaire quelles que soient les conditions d'ambiance extérieure.

Les bétons de faible épaisseur comme les dallages, les chapes, seront particulièrement protégés de la dessiccation comme indiqué ci avant. La protection devra être maintenue en place pendant au moins 7 jours. Au-delà de ce délai et sachant que l'hydratation du ciment se poursuit, l'observation de la surface du béton permettra de connaître l'avancement de l'hydratation et la décision de maintenir la protection sera prise en conséquence.

Ciment :

La classe du ciment sera déterminée selon la nature des ouvrages à réaliser. Le choix d'un ciment différent en cours de chantier devra faire l'objet d'un nouvel essai d'étude ainsi que de bétons de convenance avec obligation d'atteinte des résultats exigés à 28 jours sur un échantillonnage largement représentatif.

La classe de ciment 42,5 MPa ayant été retenue pour atteindre les 8 classes de résistances des bétons indiqués dans le tableau ci-dessus, le choix d'une autre classe de ciment devra permettre d'atteindre les résistances indiquées dans le tableau des spécifications. L'entreprise évitera le stockage sur le chantier de ciments de classes différentes pour éviter les confusions : par exemple l'utilisation d'un ciment dont la proportion en clinker aurait été diminuée au profit de fillers calcaires (recommandé pour les enduits), mais dont la résistance serait insuffisante pour la fabrication du béton. Une note technique du fabricant et de l'organisme chargé du contrôle de la fabrication devront justifier l'emploi du ciment CPJ, quelle que soit sa classe.

Ciment alumineux fondu :



Il sera utilisé pour la construction de l'incinérateur aussi bien pour le béton (dosage 400 Kg/m³ minimum), que pour le mortier de pose des briques réfractaires. Le choix des agrégats devra tenir compte de la particularité du ciment.

Agrégats :

Dans la majorité des cas, les granulats extraits de carrières connues sont inertes et inaltérables mais pour le cas où les granulats proviendraient de carrières ou ballastières nouvellement ouvertes, l'entreprise s'assurera impérativement que leur coefficient Los Angeles est inférieur à 35 et que les risques d'alcali - réaction sont nuls, par une étude de la roche pour connaître la qualification de celle-ci vis à vis de l'alcali - réaction en fonction du classement NR, (non réactif) ou PR, (potentiellement réactif).

Remarques sur la propreté des agrégats destinés à la fabrication du béton ou du mortier :

Ces remarques s'appliquent à tous les articles du lot gros œuvre concernés par la fabrication de béton ou du mortier pour enduit.

L'origine des sables et graviers devra être indiquée et prouvée auprès du Maître d'œuvre.

Les agrégats ne devront présenter aucune impureté telle que : charbon de bois, déchets de bois, brindilles, feuilles mortes, débris végétaux, débris de plastique etc., leur pourcentage devra être **inférieur à 0, 1 %**.

Les graviers ne seront pas recouverts de gangue argileuse ou de poussière qui risqueraient de compromettre l'adhérence du liant et de diminuer la résistance du béton.

De même, les granulats ne doivent pas contenir d'hydrocarbures, d'huiles végétales ou de matières organiques.

En cas de doute sur la propreté des granulats (sable ou gravier) des échantillons prélevés sur le site seront confiés à un laboratoire agréé afin de déterminer le pourcentage d'éléments < 0, 5 mm conformément à la norme P 18-591, que les éléments soient mélangés ou adhérents à la surface des agrégats.

Le pourcentage de matières (vase et argile) éliminées lors de l'essai en laboratoire sera $\leq 1, 5 \%$ (pour les graviers non concassés).

Tous les ouvrages réalisés avant une analyse dont les résultats révéleraient la présence des débris ci-dessus dans les matériaux, seraient détruits, reconstruits par l'entreprise et à sa charge.

Les sables silico-calcaires ne laisseront apparaître aucune trace de fines argileuses nocives. Les traces d'argile constatées visuellement, entraîneront l'élimination immédiate de la totalité du sable entreposé sur le chantier.

La présence de matières organiques, de soufre et de chlorure est également prohibée.

Avant tout emploi, il sera procédé obligatoirement par un laboratoire agréé à la recherche de la présence de ces 3 éléments dans le sable.

La recherche des éléments sera faite selon les normes suivantes :

- Mise en évidence de matières organiques par colorimétrie : Norme P 18 - 586
- Mesure de la teneur en chlore – Méthode par dissolution : Norme P 18 - 583
- Détermination de la teneur en soufre total : Norme P 18 - 582

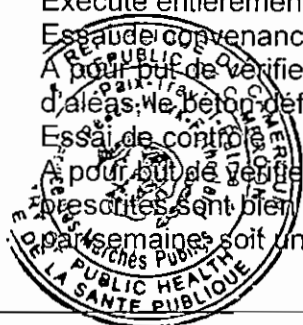
Toutes les précautions énumérées ci-dessus seront appliquées lorsque l'entreprise procèdera à un changement de granulat, qu'il provienne du même gisement ou d'un gisement différent.

Essais d'étude, de convenance et de contrôle

Le coût des essais d'étude, de convenance et de contrôle est inclus dans le prix du béton mis en œuvre par l'entreprise

Rappel des définitions :

1. Essai d'étude :
Exécuté entièrement en laboratoire avec les constituants qui seront utilisés sur le chantier.
2. Essai de convenance :
A pour but de vérifier qu'avec les moyens du chantier, on peut réaliser avec un minimum d'aléas, le béton défini par l'essai d'étude.
3. Essai de contrôle :
A pour but de vérifier la régularité de la fabrication et de contrôler si les caractéristiques prescrites sont bien atteintes. La fréquence des essais de contrôle ne sera pas inférieure à un par semaine soit un prélèvement de six éprouvettes (3 à sept jours et 3 à 28 jours)



Dossier de contrôle du béton

Chaque bâtiment fera l'objet d'un dossier de contrôle.

Le nombre n de prélèvements (un prélèvement comprend six éprouvettes) conduisant à l'effectif n de l'échantillon soumis à l'épreuve de contrôle sera égal à 3. Il concerne chaque partie de l'ouvrage comme par exemple les semelles et longrines de fondation pour un bâtiment, ce qui signifie que les fondations de chaque bâtiment devront faire l'objet de 2 prélèvements de six éprouvettes chacun.

Il en sera de même pour les autres parties de chaque bâtiment, à savoir :

- Les chaînages de soubassement (2 prélèvements).
- Les dallages (2 prélèvements).
- Les poteaux de structure ou isolés (2 prélèvements).
- Les chaînages hauts, poutres et consoles (2 prélèvements).

En cas de doute constaté visuellement, un prélèvement supplémentaire sera exécuté de facto.

Pour le cas où l'entreprise ne procédera pas aux prélèvements décrits ci-dessus ou plus simplement en cas de dossier incomplet, il sera alors procédé à un contrôle non destructif des ouvrages au moyen d'un scléromètre (norme P 18-417).

L'opération, à la charge de l'entreprise, sera effectuée par un laboratoire agréé. Les mesures effectuées seront au nombre de 20 à 30 unités par zone considérée, la distance entre chaque mesure ne sera pas supérieure à 30 cm.

Les bétons de classe B16, B20, ne seront pas soumis au contrôle.

Prélèvements et conservation des éprouvettes :

Les prélèvements pour la confection des éprouvettes seront effectués sur l'ouvrage ou à proximité immédiate, de façon inopinée, par le laboratoire et/ou le bureau de contrôle.

La conservation des éprouvettes sera effectuée dans des conditions aussi voisines que possible que celles de l'ouvrage. La protection des éprouvettes sera identique à celle de l'ouvrage (polyane, arrosage ...)

Pour le cas où l'ouvrage serait soumis aux rayons solaires, les éprouvettes seraient alors exposées dans les mêmes conditions et la même période.

Essais

Les essais de résistance seront exécutés par le laboratoire en présence de l'entreprise, si celle-ci le désire.

Classification du coffrage

La qualité des parements après démoulage sera obtenue par le choix des matériaux entrant dans la confection des coffrages. Il appartient à l'entreprise d'arrêter ses choix afin d'obtenir les parements définis par le Maître d'œuvre ou les règles de l'art.

Que l'ouvrage après démoulage soit d'aspect rugueux ou lisse, selon la classification mentionnée, le coffrage sera toujours réalisé selon les règles de l'art.

Les fonds et les joues ainsi que les angles seront jointifs.

Les raidisseurs, contrefiches, chapeaux ou bréchets seront mis en œuvre en quantité suffisante à l'exclusion des calages de fortune formellement proscrits.

L'ouvrage démoulé ne devra comporter aucun faux aplomb ou défaut d'alignement, le terme « non soigné » pour le coffrage type P.E., s'appliquant au choix des matériaux retenus pour la fabrication du coffrage et non à sa réalisation.

Les coffrages se définissent comme suit :

Coffrage type P.E. : Parement Elémentaire (ou coffrage non soigné).

Aspect rugueux

Balèvres affleurées

Coffrage type P.C.E. : Parement Courant destiné à être Enduit



Aspect légèrement rugueux

Balèvres affleurées

Lorsque la surface décoffrée est trop lisse ou insuffisamment rugueuse, il est procédé à un piquage ou à un bouchardage, suivi d'un nettoyage ou encore à l'application d'une couche adhésive à base de produits reconnus, aptes à améliorer l'adhérence et compatibles avec la nature du support.

Le repiquage ne devra pas remettre en cause la solidité de l'ouvrage. La diminution d'épaisseur après piquetage ne pourra dépasser 5 mm maximum et le recouvrement des aciers par le béton après piquetage sera de 25 mm.

Coffrage type **P.S.** : **Parement Soigné** (ou coffrage soigné).

Aspect lisse

Balèvres affleurées

Les parements démoulés peuvent rester apparents avec un simple ragréage fin.

Tolérance de planitude générale définie par une flèche maximale de 5 mm sous la règle de 2.00 m entre joints de coffrage ou de juxtaposition d'éléments préfabriqués.

- 3.1 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'Entrepreneur devra prendre possession du terrain dans l'état où il se trouve, étant entendu qu'il l'aura examiné avant de remettre sa soumission et fait toutes les réserves qu'il jugera utiles à ce moment.

Tous les travaux de terrassement au niveau des bâtiments sont dus dans leur totalité et comprennent toutes sujétions :

- étalement ;
- épaissements ;
- blindages ;
- réglages des fonds de fouilles aux cotes définitives ;
- fouille en terrain infecté ;
- amenée, montage, démontage, repli de tous engins nécessaires.

Seront à la charge de l'entrepreneur la réalisation si nécessaire des terrassements complémentaires pour l'exécution des fondations des bâtiments et des ouvrages de génie civil à l'exclusion des terrassements généraux prévus dans le lot 1 : (Constitution des plates-formes et Implantation des bâtiments).

Les plates-formes et les implantations des bâtiments devront être contrôlées et réceptionnées par l'entrepreneur avant le démarrage des travaux de fondations. Après réception, l'entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation qu'en cas d'éventuels défauts de terrassement ou d'implantation.

La réglementation et les sujétions d'exécution concernant ces terrassements restent celle du lot 1.

Ne seront acceptés en stockage sur le site que les terres issues des déblais pouvant servir aux remblais en fonction de leurs caractéristiques géotechniques. Tous les matériaux non propres au réemploi devront être évacués en décharges.

Il appartiendra à l'Entrepreneur de s'assurer des caractéristiques mécaniques de ces sols, des taux de travail compatibles, eu égard aux charges transmises. Tous les fonds seront soigneusement compactés et les cotes altimétriques des fonds ne devront pas différer de plus de 0,02 m de celles du projet.

3.1.1

3.1.1.1 Décapage et nivellement du terrain

Le poste concerne le décapage de la couche arable du sol et son nivellement avant les travaux de déblais/remblais. Préalablement aux terrassements en déblais/remblais pour la mise sous profil des coffres et la réalisation des nivellements projetés, l'entrepreneur prévoit le retroussement de la couche de terre arable sur une épaisseur minimale de 10 cm.



Les terres arables déblayées sont destinées au réemploi immédiat dans les limites du chantier, et seront stockées sur site, aux endroits désignés par la Direction des Travaux.

Les zones de dépôts seront nettoyées, les tas ne doivent pas excéder 1,5 m de hauteur et ne sont pas compactés.

Dans le cadre des déblais, il est rappelé à l'Entrepreneur qu'il prendra toutes les dispositions pour que la portance naturelle du fond de coffre soit maintenue. Si tel n'est pas le cas, la restitution de cette portance est à charge de l'entreprise.

Lors de ces opérations de déblais, en cas de découverte d'objets étrangers, déchets, matériaux divers ..., et si leur emploi peut nuire dans le cadre des travaux de remblais prévus sur le site, l'entrepreneur devra procéder à leur extraction et leur évacuation en décharge autorisée. Cette opération est une charge d'entreprise.

Les terres arables serviront aux remblais en terres arables.

Le prix s'applique au mètre cube de décapage réalisé.

Localisation : Voir plans de fondations

3.1.1.2 Fouilles en puits et en rigoles

Seront dues par l'Entrepreneur du présent lot, toutes les fouilles en puits ou en rigoles et quel que soit la nature du terrain, pour exécution des fondations et ouvrages enterrés indiqués sur les plans d'exécution aux cotes du projet. Les terres extraites seront mises en dépôt provisoirement autour des fouilles, pour être réutilisées en remblais, soit en dépôt autour des bâtiments, suivant les indications du Maître d'Œuvre.

Il appartiendra à l'Entrepreneur de s'assurer des caractéristiques mécaniques de ces sols, des taux de travail compatibles, eu égard aux charges transmises.

Tous les fonds seront soigneusement compactés et les cotes altimétriques des fonds ne devront pas différer de plus de 0,02 m de celles du projet.

Le prix s'applique au mètre cube de fouilles réalisées.

Localisation : Voir plans de fondations

(Fouilles pour semelles filantes et isolées, soubassements en maçonnerie, regards et canalisations sous dallages, etc.).

Concerne : Tous les bâtiments, galeries couvertes et chemins piétons du projet.

3.1.2 REMBLAIS

3.1.2.1 Remblais autour des fondations

Les remblais autour des fondations seront exécutés soit avec un apport de terres extérieures, soit avec les terres provenant des fouilles, sous réserve que celles-ci remplissent les conditions souhaitées et fassent l'objet d'un accord du Maître d'Œuvre. L'Entrepreneur sera seul responsable des terres qu'il fournira. La mise en place s'effectuera par couches successives de 20 cm d'épaisseur compactée. Le tassement à l'eau est formellement interdit. Réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées.

Les travaux comprennent également la forme des talus autour des bâtiments avec les pentes et cotes définies sur plans. Les prescriptions à observer sont les suivantes :

- densité sèche voisine de 2
- indice PROCTOR modifié supérieur à 90 %
- teneur en eau voisine de 8 à 12 %

Le prix s'applique au mètre cube de remblais réalisés.

Localisation : Voir plans de masse (remblais et talus autour des fondations).

Concerne : Tous les bâtiments du projet



3.1.2.2 Remblais sous dallage

Avant l'exécution des dallages sur terre pleine, l'Entrepreneur devra réaliser les travaux de remblais qui comprennent :

L'épandage et le compactage des matériaux d'apport ou provenant des fouilles, sous réserve que celles-ci requièrent les conditions souhaitées et fassent l'objet d'un accord du Maître d'œuvre. La mise en place s'effectuera par couches successives de 20 cm d'épaisseur compactée.

La fourniture et la mise en place d'une forme de 0,05 m d'épaisseur constituée de matériaux pulvérulents non plastiques, tels que gravier, sablon, tout venant de sable et gravier pour la mise à la cote définitive de la fouille y compris, pilonnage et dressage ainsi que l'enlèvement des terres éventuelles. Cette forme sera compactée à l'aide d'engins mécaniques et parfaitement dressée.

Les prescriptions à observer sont les suivantes :

- densité sèche voisine de 2
- indice PROCTOR modifié supérieur à 90 % de OPM
- teneur en eau voisine de 8 à 12 %

Le prix s'applique au mètre cube de remblais réalisés.

Localisation : Voir plans de fondations (remblais pour formes sous dallages).

Concerne : Tous les bâtiments, galeries couvertes et chemins piétons du projet.

3.2 FONDATIONS (BETON DE PROPLETE – SEMELLES)

Il est prévu au présent dossier, deux types de fondations, selon la nature des charges transmises :

- semelles filantes sous murs porteurs, pour les charges linéaires,
- semelles isolées sous poteaux, pour les charges ponctuelles.

Les fondations seront dimensionnées en fonction des charges à transmettre et des taux de travail admissibles du sol d'assise. Il appartiendra à l'Entrepreneur de s'assurer des caractéristiques du sol de fondation qui devront être soumises à l'accord du Maître d'œuvre.

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FONDATION

3.2.1 BETON DE PROPLETE

Coulage d'un béton de propreté dosé à 150 kg/ m³ de CPA 45 au-dessous de tous les ouvrages en béton armé de fondations, maçonnerie ou autres matériaux en contact avec le sol, il sera prévu au minimum une galette de propreté de 0,05 m d'épaisseur.

Le fond de fouille doit être propre, exempt des terres effondrées ou de détritiques.

Le prix s'applique au mètre cube de béton entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans de fondations.

Concerne : Tous les bâtiments neufs et galeries couvertes du projet.

Béton N° 1 (dosé à 150 kg/m³)

3.2.2 SEMELLES ISOLEES

Au droit de certaines charges ponctuelles sous poteaux, il sera prévu des semelles isolées en béton armé dosé à 350 kg/ m³ de CPA 45. Leurs dimensions seront fonction des charges de calcul et des contraintes admissibles du sol de fondation. Les aciers utilisés seront de type Haute Adhérence, et seront conformes à leur fiche d'homologation. Le coffrage utilisé est du type élémentaire. L'enrobage des aciers sera de 4 cm en semelle. Si l'entreprise envisage l'utilisation d'un adjuvant, elle devra donner les caractéristiques de l'adjuvant et la notice d'emploi du fabricant. Seuls des adjuvants bénéficiant d'un avis technique pourront être employés.

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans de fondations.



Concerne : Tous les bâtiments neufs du projet, sauf galeries couvertes et chemins piétons
Béton N° 5 (dosé à 350kg/m3)

3.2.3 LONGRINES ET AMORCES DE POTEAUX

Souches de poteaux en béton armé dosé à 350 kg/ m3 de CPA, dimensions selon plans d'exécution. Les aciers utilisés seront de type Haute Adhérence, et seront conformes à leur fiche d'homologation. Les parois extérieures visibles recevront un enduit au mortier de ciment. Réalisation de toutes les longrines en béton armé tels qu'ils figurent sur les documents graphiques, et de tous les ouvrages divers qui s'y rattachent. Sont compris implicitement dans ces ouvrages en béton armé, les sujétions de coffrage, larmiers, feuillures et trémies, passage de canalisations, taquets, trous de scellements etc., ...

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans de fondations.

Concerne : Tous les bâtiments neufs du projet, sauf galeries couvertes et chemins piétons
Béton N° 5 (dosé à 350kg/m3)

3.3 INFRASTRUCTURE

DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'ensemble des ouvrages en béton armé en élévation seront réalisés en ciment de Classe 42,5 Nouvelles Normes, répondant aux exigences et respectant les dosages tels qu'indiqués par ailleurs.

Sont à comprendre au présent chapitre tous les ouvrages d'infrastructure depuis les semelles de fondation jusqu'au dallage. L'Entrepreneur aura à sa charge la réalisation des soubassements en maçonnerie de blocs d'aggloméré pleins de 15 ou 20 cm d'épaisseur. Ces soubassements seront couronnés au niveau du dallage par un chaînage horizontal en béton armé. Sont également à la charge du présent lot tous les ouvrages en béton incorporés dans ces soubassements notamment les souches de poteaux et chaînages, réservations pour passage des canalisations, etc.

Toutes les maçonneries seront raidies par des chaînages en béton armé reliés entre eux. Les chaînages horizontaux formeront avec les chaînages verticaux (raidisseur des baies, poteaux) un système mécanique continu.

Le décoffrage des poutres et des chaînages sera effectué dans un délai de 3 jours minimum pour les joues et de 16 jours minimum pour les fonds.

La longueur d'appui des linteaux sera prolongée de 0,40 m minimum de part et d'autre de l'ouverture. Ces linteaux seront repris en continuité avec les raidisseurs verticaux de baies, si la distance entre l'extrémité de la fenêtre et le poteau le plus proche est inférieure à 1 mètre. Les appuis de fenêtres devront présenter un rejingot, seront revêtus sur la partie supérieure d'un enduit finalement lissé, constituant le glacis, avec une pente de 10 % vers l'extérieur. (Voir plan)

Les coffrages des poteaux seront parfaitement verticaux et calés de telle sorte qu'ils ne subissent aucun mouvement pendant la mise en œuvre du béton. Ils seront coulés en une seule opération. L'utilisation du pervibrateur est obligatoire. Le décoffrage des poteaux pourra intervenir 48 heures après la mise en œuvre du béton.

3.3.1 MURS DE SOUBASSEMENT

Maçonnerie en agglomérés pleins, servant de soubassement entre la semelle filante en béton armé et le chaînage bas ou éventuellement posé sur fonds de fouilles par l'intermédiaire d'un béton de propreté.

3.3.1.1 Agglo pleins de 20 cm



Concerne : les soubassements de tous les bâtiments neufs

3.3.1.2 Agglo pleins de 15 cm

Concerne : les soubassements des galeries couvertes, fosses septiques, support pailleasse.

Le prix s'applique au mètre carré de maçonnerie entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

3.3.1.3 Enduits hydrofuges

Les parois extérieures des murs de soubassements et des ouvrages en béton recevront un enduit au mortier hydrofuge, partant de l'arase supérieure du chaînage bas.

Ces enduits seront réalisés à l'identique des enduits extérieurs ordinaires ; lisses, d'aspect taloché et d'épaisseur 1,5 cm. Avec adjonction de produits d'étanchéité type SIKA (SIKALITE etc...) ou de produits équivalents (Zum...), selon prescriptions des fabricants. Des coupures de capillarité seront réalisées à la base de chaque mur au niveau de l'arase supérieure du chaînage bas pour stopper éventuellement les remontées d'eaux; elles seront constituées de films polyanes d'une épaisseur de 200 microns.

Le prix inclut tous les travaux nécessaires conformément aux plans y compris la pose du film polyane.

Le prix s'applique au mètre carré d'enduit réalisé.

Concerne : les soubassements périphériques de tous les bâtiments ; les enduits intérieurs des fosses septiques

3.4 DALLAGES ET CHAPES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des dallages sur terre-plein sur toute la surface intérieure des bâtiments et les sols des galeries couvertes conformément aux indications du CCTP. Ces dallages recevront en surface, soit un revêtement scellé, soit un revêtement en chape de ciment hydrofuge, Ils reposent directement sur le sol sous-jacent en reportant sur ce dernier, les charges et surcharges d'exploitation qui les sollicitent.

3.4.1 DALLAGE DE SOL EN BÉTON

Dans les bâtiments, le dallage sera désolidarisé du reste de la structure par un joint périphérique de 1,5 cm. En outre, il comportera des joints de retrait pratiqués à mi épaisseur dans les deux directions selon les normes en vigueur.

Les travaux comprennent toutes les sujétions d'exécution et de réservation pour les lots techniques, les décaissements et raccordement pour les douches et sanitaires, les dénivellations de seuils etc.

Des armatures de renfort seront prévues au droit des charges concentrées sur les dallages, dénivellations, des cloisons lourdes non porteuses, des retours d'angles, etc.

La partie supérieure de ces dallages sera livrée brute, étant entendu que les cotes portées sur les plans d'architecte sont les dimensions des ouvrages finis.

Les travaux comprennent par ordre d'exécution, après les travaux de remblais et nivellement :

- la mise en place d'un film polyane (200 microns) sur la forme
- l'exécution d'un béton de protection de 3 cm d'épaisseur dosé à 150 kg,
- la pose sur cales (5 cm de hauteur, 4/m²), d'une armature formée d'une nappe de treillis soudés de 3,5 mm de diamètre et de maille 15cm x 15cm ou en acier HA de Ø 06 formant un maillage de 20cm x 20cm.
- la mise en œuvre d'un béton N° 4 de 10 cm d'épaisseur. Le serrage du béton sera obligatoirement exécuté mécaniquement à la règle vibrante.

Le prix inclut les travaux de bétonnage, ferrailage et la pose du film polyane entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

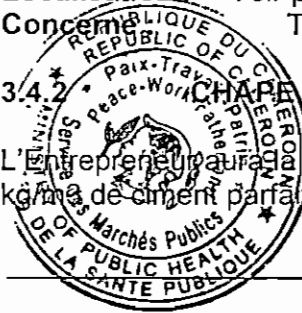
Le prix s'applique au mètre carré de dallage réalisé.

Localisation : Voir plans de fondations.

Concerne : Tous les bâtiments neufs du projet

3.4.2 CHAPE

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des chapes rapportées au dallage dosées à 400 kg/m³ de ciment parfaitement dressées.



Les travaux comprennent également l'exécution des formes de pente selon plans. Il reste entendu que les cotes portées sur les plans d'architecte sont les dimensions des ouvrages finis.

Cas particulier : Dans certains cas et pour des raisons techniques d'exécution, les chapes ne pourraient être refluées, les surfaces concernées seront alors exécutées en chape rapportée avec incorporation de SikalateX (ou similaire) dans le mortier, pour accrochage sur le support. Les chapes rapportées inscrites dans les zones de circulation, à l'extérieur des bâtiments (circulations), seront exécutées en panneaux perpendiculaires aux façades dont la largeur n'excèdera pas 2,00 m. Ces panneaux seront réalisés en alternance avec réservation de joints sur toute l'épaisseur de la chape.

La réalisation de faux joints tracés superficiellement est proscrite.

Chape étanche : réalisée en mortier dosé à 600kg avec hydrofuge. La marque du produit hydrofuge sera soumise au Maître d'œuvre pour approbation. Les documents techniques accompagnant le produit devront comprendre les résultats des essais par un laboratoire agréé

Le prix s'applique au mètre carré de chape réalisée.

Localisation : Voir plans de finition.

3.5 SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME

Sont à considérer au présent chapitre tous les ouvrages d'ossature en béton armé en élévation.

La structure porteuse sera composée soit :

- de poteaux et poutres en béton armé, les murs faisant office de panneaux de remplissage.
- de murs porteurs en agglomérés couronnés de chaînages en béton armé, dans ce cas, les poteaux et chaînages jouent le rôle de raidisseurs et de contreventement.

En ce qui concerne les ouvrages en béton armé, ceux-ci comprendront implicitement toutes les sujétions de coffrage des formes indiquées aux plans, des larmiers, feuillures et trémies réservations, taquets, scellements etc.

3.5.1 POTEAUX

En béton N°5 armé, dimensions suivant plans. Les aciers utilisés seront de type Haute Adhérence, et seront conformes à leur fiche d'homologation. Les parois extérieures visibles recevront un enduit au mortier de ciment. Toutes les reprises de bétonnage comprendront l'incorporation de SikalateX dans le béton.

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans, coupes et élévations.

Concerne : Tous les bâtiments neufs du projet, sauf galeries couvertes.

Béton N° 5 (dosé à 350kg/m3)

3.5.2 CHAINAGES ET LINTEAUX

Exécution en béton N° 5 armé, conception et mise en œuvre d'après l'article 3.5.1. Dimensions suivant plans d'exécution.

Remarque : sur la clôture, le chaînage aura un débordement de 10 cm de part et d'autre de celle-ci, avec incorporation d'un larmier qui sera obtenu au coffrage avec un 1/4 de rond en bois de 15 x 15 mm. Comme pour les appuis de fenêtres, l'emploi de gaine ou tube plastique est proscrit.

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans, coupes et élévations.

Concerne : Tous les bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter

Béton N° 5 (dosé à 350kg/m3)

3.5.3 DALLE PLEINE



Exécution en béton N° 5 armé, conception et mise en œuvre d'après l'article 3.5.1.
Ce poste inclut le coffrage PS, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans de distribution, coupes.

Concerne : Salles d'opération

Béton N° 5 (dosé à 350kg/m³)

3.6 OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME

3.6.1 APPUIS DE FENETRES

Exécution d'appuis en béton, légèrement armé, dimensions suivant plan d'architecte. L'appui débordera de 10 cm de part et d'autre des tableaux. Sur le dessus, un enduit lissé avec arrêtes tirées au fer et gorge formant rejingot avec une légère pente vers l'extérieur. Un larmier sera formé au coffrage en ¼ de rond de 1,5 cm de large au-dessous.

L'emploi de gaine ou tube plastique est proscrit.

Les appuis situés à l'abri des galeries seront réalisés non saillants

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre

Le prix s'applique au mètre linéaire d'appuis réalisés.

Localisation : Voir plans de distribution, coupes et façades

Concerne : Les bâtiments neufs du projet

Éléments en Béton N° 5 – saillants (béton dosé à 350kg/m³)

Éléments en Béton N° 5 – non saillants (béton dosé à 350kg/m³)

3.6.2 MARCHES ET RAMPES

Marches rampes en béton coffré légèrement armé, dosé à 300 kg/m³ de CPA, coulées en pleine terre. Pour les marches les dimensions sont : Hauteur 0.15 m largeur 0.30 m. Nez de marche tiré au fer. Pour les rampes, leurs dimensions sont à lire sur les plans architecturaux ; les pentes sont fixées à 10 % quel que soient leurs positions sur le terrain

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Concerne : accès aux Bâtiments.

Béton N° 4 (béton dosé à 300kg/m³)

3.6.3 PAILLASSES

Les paillasses seront de dimensions suivant plans d'architecte. Les aciers utilisés seront de type Haute Adhérence. La dalle en béton n° 5 armé reposera librement sur des jambages en agglos pleins de 10 cm d'épaisseur.

Le socle et les jambages seront construits en retrait de 10 cm par rapport à la largeur de la paillasse. Toutes les faces vues seront carrelées, et les parois intérieures de la maçonnerie recevront un enduit lissé au mortier de ciment ou le même revêtement en continuation des murs lorsque les espaces sous paillasse ne seront pas fermés par des portes.

Les travaux comprennent également les réservations pour la pose des appareils de plomberie sanitaire ainsi que les attentes pour le lot Menuiserie et toutes sujétions d'exécution suivant les règles de l'art.

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage y compris socle en béton n°2 et toutes sujétions de mise en œuvre

Le prix s'applique au mètre linéaire d'ouvrage réalisé.

Localisation : Voir plans de distribution et détails techniques

3.6.4 BANCS EN BETON ARME

Bancs constitués d'une dalle et de massifs en béton N° 5 armé, dimensions suivant plans d'architecte. Les aciers utilisés seront de type Haute Adhérence. La dalle et les massifs en béton,



destinés à rester apparents après décoffrage, non ragréés ou enduit, feront l'objet d'un coffrage soigné.

Les travaux comprennent toutes sujétions de fournitures et d'exécution suivant les règles de l'art. Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre

Le prix s'applique au mètre linéaire de banc exécuté.

Localisation : Voir plans de distribution et détails techniques

Béton N° 5 (dosé à 350kg/m3)

3.6.5 BACS À LAVER

Exécution en béton moulé préfabriqué avec réservations pour lot Plomberie. Les travaux comprennent toutes sujétions de pose et scellement dans les maçonneries. Dimensions suivant plan de détail.

Les travaux comprennent toutes sujétions de fournitures et d'exécution suivant les règles de l'art.

Le prix s'applique à l'unité d'ouvrage exécuté.

Localisation : Voir plans de distribution et détails techniques

Béton N° 5 (dosé à 350kg/m3)

3.6.6 SOCLES EN BÉTON POUR PLACARD

Exécution en béton N° 4 armé. Font partie des prestations, l'ancrage des tiges filetées pour le boulonnage des platines des poteaux bois.

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage, le bétonnage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton armé entrant dans l'exécution de l'ouvrage.

Localisation : Voir plans de distribution et détails techniques

Béton N° 4 (dosé à 300kg/m3)

3.7 MACONNERIE

3.7.1 Murs en agglomérés creux

Murs cotés à 0.18 m

Murs intérieurs ou extérieurs, de parpaing creux de 15 cm d'épaisseur brute, pose au mortier de ciment CPA dosé à 350 kg/m3.

Localisation : Voir plans de distribution

Murs cotés à 0.13 m

Cloisons intérieures en parpaing creux de 10 cm d'épaisseur brute, pose au mortier du ciment CPA, dosé à 350 kg/m3.

Localisation : Voir plans de distribution

Trous - scellements - calfeutrements - raccords

- Réservations et percements dans ouvrages en maçonnerie

1) Percements dans maçonneries

Les percements dans tous les murs et cloisons en maçonnerie de toute nature seront exécutés par l'Entreprise.

Ces percements seront à exécuter très soigneusement, leurs dimensions devront être celles strictement nécessaires.

Toute précaution devra être prise lors de l'exécution pour ne pas ébranler les ouvrages.

Dans le cas de percements dans les éléments porteurs soumis à des contraintes importantes, l'Entrepreneur devra obtenir l'accord de l'ingénieur avant d'exécuter ses percements.

2) Tranchées - saignées - feuillures

Mêmes prescriptions que pour les percements.

Dans le cas de cloisons en matériaux creux, les saignées et tranchées ne devront jamais pénétrer dans la paroi opposée du matériau creux.



- Scelllements

Les scelllements de tous les ouvrages sont à la charge de l'Entrepreneur.

Les scelllements devront avoir une profondeur déterminée en fonction des efforts qu'ils auront à supporter, compte tenu toutefois de l'épaisseur de l'ouvrage dans lequel doit se faire le scellement. Dans le cas général, les scellements se feront au mortier de ciment et sable fin, les cales en bois dans les scellements sont interdites. Le ciment employé devra correspondre ou être compatible avec celui utilisé pour l'ouvrage en question.

Les scellements devront toujours être arasés de 2 cm environ en retrait du nu fini des murs, afin de réserver l'épaisseur pour le raccord ou le revêtement (sols et murs).

- Bouchements

Les bouchements seront réalisés selon les indications données ci-dessus, notamment en ce qui concerne les matériaux et l'arasement.

Ces bouchements devront être étanches au bruit, au feu, à l'air.

- Fourreaux

Les fourreaux seront fournis, posés et réglés par l'Entrepreneur. Ces fourreaux seront à prévoir pour toutes les canalisations traversant un élément de gros-œuvre (béton - maçonneries - etc...).

Ils seront de diamètre immédiatement supérieur à celui des tuyaux pour lesquels ils sont prévus, sauf cas particuliers ou pour des raisons de dilatation, un jeu plus important doit être prévu.

- Raccords - Calfeutrements

Prescriptions générales

Les raccords seront toujours réalisés en matériau strictement de même nature que l'ouvrage qui les reçoit.

La finition des raccords devra être parfaite, leur arasement strictement au même nu, aucune marque de reprise ne devra être visible, etc.

En particulier, l'arasement au droit des fourreaux, canalisations, gaines, etc.... devra être parfaitement dressé.

Raccords et calfeutrements sur éléments verticaux

Ceux-ci seront arasés au nu fini des murs en béton ou des enduits sur murs et cloisons.

L'aspect fini devra correspondre à celui du parement.

Ces raccords et calfeutrements sont à la charge de l'Entrepreneur.

Raccords des peintures

Dans le cas où des travaux de percements, scellements, raccords, etc... seraient exécutés après les finitions des peintures, les raccords seront obligatoirement exécutés par l'Entrepreneur. Dans le cas de travaux normalement exécutés, après finition des peintures, l'Entrepreneur devra prendre en charge les locaux dans lesquels il intervient et sera tenu d'en assurer la protection. Les dégâts occasionnés seront repris dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

Fixations diverses :

Fixation dans le béton et les maçonneries

Les petits tamponnements et autres fixations sont à la charge de l'Entrepreneur.

Les fixations par spit sont interdites dans les ouvrages en béton et en maçonnerie.

Il est fait obligation d'employer des chevilles autoforeuses.

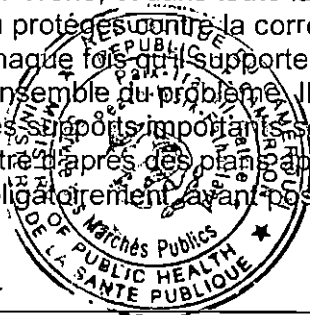
Supports

L'Entrepreneur devra prévoir tous les supports nécessaires à la parfaite fixation de leur matériel, et en particulier pour toutes les tuyauteries et canalisations de toute nature en nappes ou isolées.

Ces supports devront être d'exécution soignée, réalisée selon les méthodes de travail de la serrurerie, et dans toute la mesure du possible, choisis dans des fabrications de série, inoxydables ou protégés contre la corrosion par traitement de surface en usine.

Chaque fois qu'il supportera plusieurs tuyauteries voisines, le support devra être étudié en fonction de l'ensemble du problème. Il ne sera admis dans ce domaine aucune improvisation sur le chantier.

Les supports importants seront préparés en atelier. Ceux qui seront exécutés sur le chantier devront l'être d'après des plans approuvés par l'ingénieur. Les supports réalisés par l'Entrepreneur recevront obligatoirement, avant pose, deux couches de peinture antirouille.



Les agglomérés de ciment seront conformes aux normes NFP 14.101, 14.402. Ils seront de fabrication mécanique et industrielle et obtenus par moulage aux dimensions de coordination conventionnelle de 0,10 - 0,15 m. Ils ne comporteront aucune défectuosité telle que fissuration déformation ou arrachement. Leurs faces seront planes et rectilignes. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses et présenteront une bonne adhérence.

Les maçonneries en agglomérés seront parfaitement alignées, les blocs seront posés en assises régulières. Tous les joints verticaux seront remplis. Les trumeaux porteurs en maçonnerie doivent avoir une largeur au moins égale à 2 fois la longueur du bloc constitutif.

L'implantation des ouvrages devra être rigoureuse et le respect des cotes absolu pour permettre la pose, sans retouche des éléments d'ouvrage des autres corps d'état et des installations prévues.

Les cotes portées sur les plans d'architecte sont les dimensions des ouvrages finis. En aucun cas, il ne sera toléré d'erreurs supérieures à celles admises dans les cahiers du CSTB. Aucun faux aplomb ne sera toléré non plus qu'une queue de billard.

Le prix s'applique au mètre carré de maçonnerie réalisée.

Localisation : Voir plans de distribution

3.7.1.1 Agglos creux de 20 x 20 x 40 cm

3.7.1.2 Agglos creux de 15 x 20 x 40 cm

3.7.1.3 Agglos creux de 10 x 20 x 40 cm

3.7.2 CLAUSTRAS ET TROUS DE VENTILATION

Fourniture et pose d'éléments préfabriqués en ciment pour l'aération des façades ou pour la ventilation des combles.

Les claustras feront l'objet d'une préfabrication soignée avec une épaisseur correspondant exactement à l'épaisseur des murs finis. Pose au mortier de ciment, dosé à 350 kg de ciment avec SIKALATEX (10%), joint bien finis.

Seul un ragréage fin est prévu au droit des joints de pose horizontaux et verticaux. Pour ce faire, les joints seront du type affleurant, à l'exclusion des joints creux ou saillants.

Les claustras déformés ou avec des défauts d'aspect seront mis au rebut.

Lorsque les claustras formeront des panneaux jusqu'au sol, ils seront construits à partir d'un soubassement en béton moulé destiné à recevoir la plinthe. Il est bien entendu que l'épaisseur de la paroi du claustra n'est pas comprise dans la hauteur de la plinthe.

Localisation : Voir plans de distribution

3.7.2.1 Claustras type carré : 20 cm x 20 cm

Le prix s'applique au mètre carré d'élément posé.

3.7.2.1 Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm

Le prix s'applique à l'unité d'élément posé.

Localisation : Voir façades

3.8 ENDUITS

Description des travaux d'enduits

Rappel de règlement

Les enduits seront réalisés conformément au DTU 26-1

Les chapes et formes seront réalisées conformément au DTU 26-2

Nature des matériaux

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages à définir devront répondre aux prescriptions annoncées pour le béton et à défaut intégrés à l'article y afférent.

Enduits



Les enduits extérieurs ou intérieurs-sur maçonneries de parpaing ou sur bétons seront réalisés au mortier de ciment mélangé de sable 0/5, parties fines dans la limite de 10 %.

Le mortier peut recevoir un adjuvant SIKALATEX ou produit similaire agréé, dans la limite de 10%.

Tous les enduits seront exécutés en 3 couches et auront une épaisseur moyenne de 15 mm pour les enduits intérieurs et de 20 à 25 mm pour les enduits extérieurs.

- 1^{ère} couche d'accrochage dosé à 500 kg de ciment
- 2^{ème} couche intermédiaire ou corps d'enduit dosé à 400 kg de ciment.
- 3^{ème} couche de finition dosée à 350 kg de ciment pour les enduits intérieurs et 400 kg de ciment pour les enduits extérieurs.

Ces dosages s'entendent pour 1000 l de sable sec. Les enduits recouvriront de 15 mm au moins les parties les plus saillantes du support.

Chaque couche d'enduit ne sera appliquée qu'après séchage complet de la précédente.

Le support d'enduit devra être mouillé avant l'exécution et avant chaque application d'une couche précédente.

En ce qui concerne les enduits à exécuter sur les bétons, l'Entrepreneur devra réaliser tous les piquages et sujétions nécessaires pour permettre l'adhérence parfaite des enduits.

Les bétons seront protégés de la chaleur et mouillés avant l'application des enduits. L'application en surcharge de l'enduit en une seule passe est proscrite.

Il sera procédé obligatoirement à la projection d'un premier gobetis avec attente obligatoire jusqu'au lendemain pour l'application des charges suivantes. Entre temps, l'enduit sera protégé des rayons solaires et mouillé abondamment.

Tous les raccords dus par l'Entrepreneur seront exécutés au fur et à mesure de leur nécessité. Il devra en outre réaliser les raccords sur les fourreaux, scellements, revêtements, etc...

Remarque importante : Les enduits extérieurs à proximité des tôles de couverture seront obligatoirement terminés avant la pose de la couverture.

Il s'agit en particulier :

- Des arrêtes des consoles ou des poutres
- Des poutres au-dessus des grilles de ventilation des combles

Les raccords d'enduit exécutés après la pose de la couverture et qui provoqueraient des taches sur la sous face des tôles entraîneraient obligatoirement le remplacement des tôles maculées.

Le prix s'applique au mètre carré d'enduit réalisé.

Localisation : Voir plans de distribution

Concerne : Tous les bâtiments neufs du projet.

3.8.1 Enduits sur murs intérieurs

3.8.2 Enduits sur murs extérieurs

3.8.3 Enduits en sous face de dalle (Salles d'opération).



3.9 TRAVAUX DE REHABILITATION
3.9.1 Renforcement des ouvrages en BA

a) Renforcement des poteaux

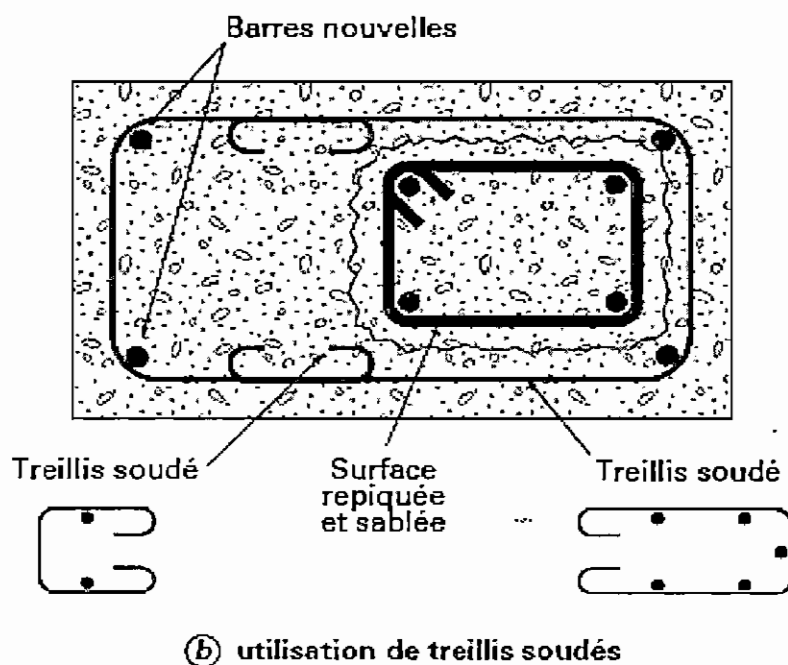
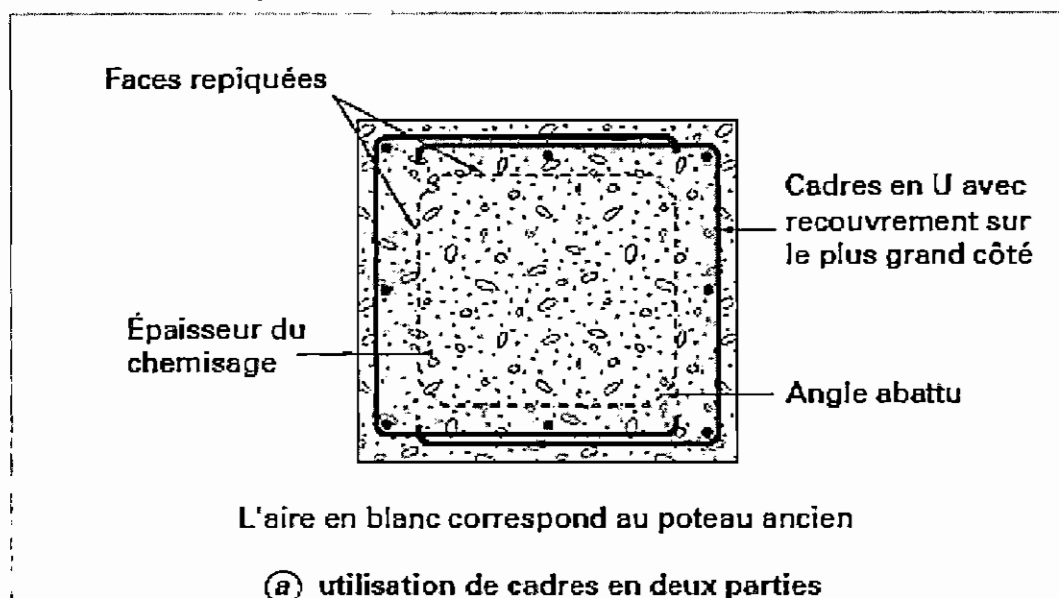
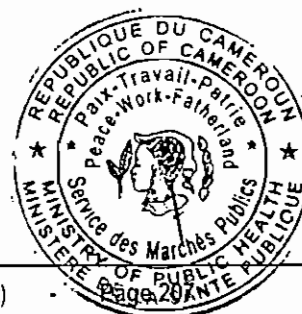


Figure 29 – Renforcements de poteaux par chemisage complet

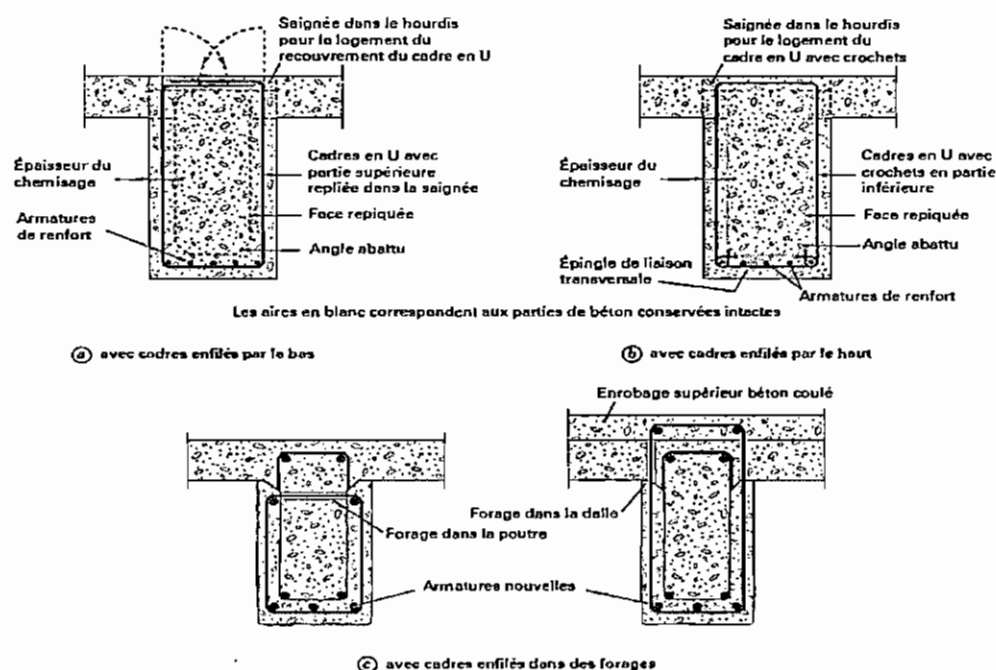
Concerne : Tous les bâtiments à réhabiliter

Localisation :

- bâtiment principal au HD de Monatéle, au CMA de Doumaintang et au CMA de Nkoteng ;
- maternité au HD de Nanga-Eboko et au HD de Doumé ;
- laboratoire au HD de Ndikinimeki ;
- bâtiment hospitalisation au HD de Nguélémeidouka.



b) Renforcement des poutres



Le prix s'applique au mètre cube de béton exécuté.

Concerne : RAS
Localisation : RAS

3.9.2 Couture des fissures

Concernant les travaux de réparation des fissures, l'entrepreneur pourra utiliser l'un des quatre procédés suivants, en fonction de la gravité des fissures :

- le pontage et protection localisés, consistant à recouvrir en surface des fissures pour assurer l'étanchéité à la structure (à l'ouvrage) par la pose d'un revêtement de finition ;
- le calfeutrement ou colmatage avec des produits simples en profondeur pour assurer une étanchéité des fissures à l'eau et à l'air, ou pour éviter des pénétrations de matières solides risquant de gêner le mouvement de la fissure ou du joint ;
- l'injection consistant à faire pénétrer dans les fissures un produit susceptible de créer une liaison mécanique et/ou une étanchéité entre les parties disjointes ;
- le traitement généralisé qui assure une ou plusieurs fonctions suivantes : esthétique, imperméabilisation, étanchéité.

Pour les murs fissurés ou lézardés, l'entrepreneur procédera à leur couture avec du fer rond lisse Ø6 placés en quinconce. Il devra faire une rainure dans le mur pour la fixation de l'armature de couture. Les lèvres des fissures devront être soigneusement brossées et lavées avant la mise en place du béton maigre pour le colmatage de la fissure.





Pour les murs présentant des ouvertures béantes de suite de destruction, l'Entrepreneur devra procéder à l'agrandissement de l'ouverture jusqu'à atteindre les parties saines du mur. Par suite, il devra entreprendre la reconstruction du mur comme dans la cadre des constructions neuves. Cependant, il veillera à la bonne exécution de la surface de contact entre le mur existant et le mur nouvellement construit.

Le prix s'applique au m² d'ouvrage exécuté.

Concerne : Tous les bâtiments à réhabiliter

Localisation :

- bâtiment principal au HD de Monatélé, au CMA de Doumaintang et au CMA de Nkoteng ;
- maternité au HD de Nanga-Eboko et au HD de Doumé ;
- laboratoire au HD de Ndikinimeki ;
- bâtiment hospitalisation au HD de Nguélémeidouka.

***** FIN DE LOT *****



LOT 4. CHARPENTE - COUVERTURE

4.1 CHARPENTES MIXTE (BETON+METALLIQUE)

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de charpente mixte tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

Les éléments de charpente (pannes en IPE) seront livrés sur le site, prêts au montage par boulonnage, protégés par deux couches de peinture antirouille au minimum de plomb exécutées en atelier.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

Les documents de référence seront les suivants :

- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières CPTP.
- Le présent Devis Descriptif.
- Les pièces graphiques

La charpente des bâtiments principaux à construire (maternité et bloc opératoire) sera composée de fermes en béton armé dosé à 350Kg/m³, prenant appuis sur des murs porteurs par l'intermédiaire de chaînages en B.A et des pannes en IPE.

Dans les cas où la maçonnerie fait défaut au droit des pannes, celle-ci sera remplacée par des poutres en béton armé.

Les assemblages seront boulonnés ou soudés selon la nature des sollicitations et conformément aux indications du CPTP.

4.1.1 Ferme en béton armé

Exécution en béton N°5 armé, dimensions suivant plans. Les aciers utilisés seront de type Haute Adhérence, et seront conformes à leur fiche d'homologation. Les parois extérieures visibles recevront un enduit au mortier de ciment. Toutes les reprises de bétonnage comprendront l'incorporation de Sikalatex dans le béton.

Ce poste inclut le coffrage, le ferrailage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Le prix s'applique au mètre cube de béton d'ouvrage exécuté.

Localisation : Voir plans de toiture, coupes et détails techniques

Concerne : tous les bâtiments principaux neufs sauf les blocs latrines et logements d'astreinte.

Béton N° 5 (dosé à 350kg/m³)

4.1.2 Pannes en profilés métalliques normalisés

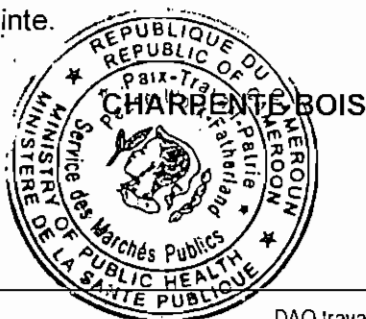
Fourniture et pose de profilés métalliques normalisés, fixés par boulonnage sur des échantignolles soudés sur poutres métalliques ou scellés par encastrement dans la maçonnerie, compris toutes sujétions.

Le prix s'applique au mètre linéaire d'élément posé.

Localisation : Voir plans de toiture, coupes et détails techniques

Concerne : tous les bâtiments principaux neufs sauf les blocs latrines et logements d'astreinte.

4.2



L'Entrepreneur aura la charge de la construction ou révision générale de la charpente, il procèdera au remplacement de tous les éléments détériorés des charpentes existantes, avant la pose de la couverture. Toutes les charpentes seront retraitées à l'insecticide et au fongicide.

Les documents de référence seront les suivants :

- Cahier des Clauses techniques particulières CPTP.
- Le présent Devis Descriptif.
- Les dossiers de plans

4.2.1 Fermes

L'ossature de la charpente sera constituée par des fermes moisées en bois de sections appropriée. Les entre axes de ces fermes ne dépassera pas 4,00 m. Le contreventement sera assuré par les pannes. Les fermes reposeront sur des cales en bois pour éviter leur contact avec la maçonnerie. Réalisation suivant plans de charpente.

Les bois pourront rester bruts de sciage suivant prescription ci-dessus, à l'exception des parties restant apparentes qui elles devront être rabotées. Ce poste inclut la fourniture et mise en œuvre de tous les accessoires et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et tous aléas compris, s'applique au mètre cube (m³) de bois entrant dans la constitution des fermes.

Concerne : les blocs latrines, logements d'astreinte et certains bâtiments à réhabiliter (Bâtiment principal du CMA de Doumaintang, bâtiment maternité du HD de Doumé, bâtiment principal du CMA de Nkoteng, bâtiment maternité du HD de Nanga.

4.2.2 Pannes

Fourniture et pose de pannes en bois dur du pays de section appropriée; entre axes suivant plan de charpente. Les bois des pannes devront être rabotés 4 faces

Ce poste inclut la fourniture et mise en œuvre de tous les accessoires et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et tous aléas compris, s'applique au mètre cube (m³) de bois entrant dans la constitution des pannes.

Concerne : les blocs latrines, logements d'astreinte et certains bâtiments à réhabiliter (Bâtiment principal du CMA de Doumaintang, bâtiment maternité du HD de Doumé, bâtiment principal du CMA de Nkoteng, bâtiment maternité du HD de Nanga.

4.2.3 Planche de rive

Fourniture et pose de planches en bois dur du pays de section 300x24mm, en rives et pignons de toutes les toitures. Ces planches seront rabotées 4 faces et clouées ou vissées sur les têtes des arêtiers.

Réalisation suivant plan de charpente

Ce poste inclut la fourniture et mise en œuvre de tous les accessoires et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et tous aléas compris, s'applique au mètre linéaire (ml).

Concerne : tous les bâtiments neufs et ceux à réhabiliter sauf le bâtiment maternité du HD de Nanga et le bâtiment laboratoire du HD de NdiKinimeki.

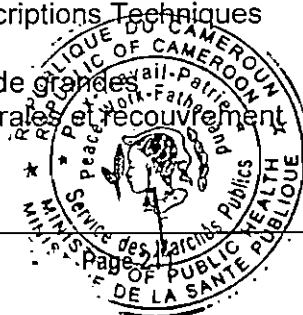
4.3 COUVERTURE METALLIQUE

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de couverture tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

En ce qui concerne les prescriptions techniques, se référer au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP).

La couverture sera composée de plaques métalliques nervurées. Ces plaques de grandes dimensions sont fixées sur les charpentes avec emboîtement des nervures latérales et recouvrement dans le sens de la pente.



Remarque importante : Les enduits extérieurs à proximité des tôles de couverture seront obligatoirement terminés par le titulaire du lot N° 2 avant la pose de la couverture.

Il s'agit en particulier :

Des arrêtes des consoles ou des poutres.

Des poutres au-dessus des grilles de ventilation des combles.

Pour éviter le remplacement des bacs qui pourraient être tachés par l'application de l'enduit, le titulaire du présent lot ne procédera à la pose des bacs que lorsque les enduits à proximité de la couverture seront totalement terminés.

4.3.1 Bacs autoportants

4.3.1.1 Bac aluminium 6/10ème

Ce prix comprend notamment :

- la fourniture d'une couverture en bac aluminium
- les sujétions pour coupes, chutes et recouvrement
- densité des fixations suivant site et D.T.U y compris tous accessoires de pose
- Matière : aluminium
- Epaisseur : 6/10^{ème}
- Aspect : Finition teinte naturelle
- Profil : Quatre ondes trapézoïdales de 40 mm de haut
- Longueur : de toute la longueur de l'ouvrage. En cas de recouvrement, le minimum admis est de 1,00 m
- Fixation : crochets en aluminium
- Accessoires : cavaliers préformés en aluminium, plaquettes bitumineuses, rondelles métalliques, rondelles caoutchouc, capuchons plastiques.

Les fixations se feront à raison de 3 crochets par plaque et par panne sur les ondes trapézoïdales et sur chaque onde en rive et en faîtage

Les tôles utilisées seront conformes aux prescriptions des normes et DTU ci-dessus.

Les bacs aluminium auront une épaisseur nominale de 6/10 de mm et une épaisseur minimale de 6,7/10 de mm. Ils seront de type NERVURAL produit par SOCATRAL et faisant l'objet de l'avis technique N° 5 / 73 - 40 du CSTB auquel il convient de se reporter.

L'espacement des pannes sera calculé en fonction des charges supportées et notamment du règlement neige et vent. Les bacs supportant mal les charges ponctuelles, il conviendra de prendre toutes les précautions au moment de la pose pour éviter que l'on prenne appui ailleurs que sur les supports des bacs.

a) Pièces d'assemblage et de raccordement

Les éléments d'assemblage et notamment les tire - fonds de fixation des tôles aux pannes seront conformes aux normes et DTU. Des échantillons seront de toute façon soumis à approbation du contrôle des travaux avant mise en œuvre.

La densité des fixations sera conforme au DTU et notamment obligatoirement une fixation par panne et par ordre en faîtage, rive et égout.

b) Pente minimale

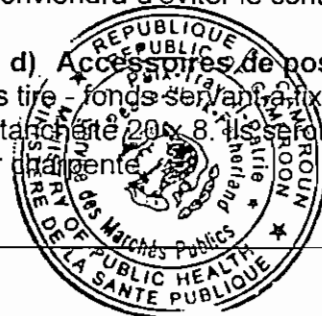
La pente minimale des couvertures conformément au DTU ne devra être inférieure à 10 %.
Le recouvrement minimal entre bacs est de 100 cm et devra se faire sur un appui.

c) Nature du rapport

Il conviendra d'éviter le contact des bacs avec le ciment, le cuivre, l'étain, le plomb.

d) Accessoires de pose

Les tire - fonds servant à fixer les bacs comporteront une rondelle alu NERVINOX et une rondelle d'étanchéité 20x8. Ils seront en acier galvanisé ou en aluminium de dimension 8 x 100 pour fixation sur charpente.



Ce prix qui s'entend toutes sujétions et tous aléas compris, s'applique au mètre carré de pose de tôle (m²).

Concerne : tous les bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Bâtiment hospitalisation du HD de Nguélémdouka, bâtiment principal du CMA de Nkoteng, HD de Nanga et HD de Monatéle).

4.3.2 Façonnés

4.3.2.1 Faîtières et arêtières

Faîtières et arêtières crantées en bandes continues de même qualité, même aspect et épaisseur que les bacs.

Recouvrement minimum : 0,30 m

Le prix s'applique au mètre linéaire de faîtière posée

Concerne : tous les bâtiments neufs sauf galeries

4.3.2.2 Gouttière aluminium

Fourniture et pose d'éléments de gouttière en aluminium y compris toutes sujétions de raccordement, découpes etc.

Le prix s'applique au mètre linéaire de gouttière posée

Concerne : tous les bâtiments neufs et ceux à réhabiliter sauf le bâtiment maternité du HD de Nanga et le bâtiment laboratoire du HD de NdiKinimeki.

***** FIN DE LOT *****



LOT 5. REVETEMENTS SCELLES

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de revêtements de sols et murs scellés tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.

En ce qui concerne les prescriptions techniques, se reporter au CPTP.

Les spécifications et coloris employés sont portés ci-après. L'Entrepreneur pourra soumettre à l'acceptation du Maître d'Œuvre des matériaux similaires, avant le démarrage des travaux et en temps utile pour en assurer les commandes et la livraison sur le chantier.

Dans le cas d'un stockage de revêtements sur le chantier, ces derniers devront être mis dans les conditions de température et hygrométrie correspondantes à celles de l'utilisation.

L'Entrepreneur fera la réception des supports mis en œuvre par les autres lots, toute pose défectueuse sera reprise au frais du présent lot.

Avant la pose, l'Entrepreneur fournira un calepinage de ses ouvrages.

Toute coupe disgracieuse devra être évitée.

Toute différence de teinte ou de format entraînera la réfection de l'ensemble du local concerné.

Il sera exigé de l'entreprise de réaliser un échantillon d'un mètre carré tant en grès cérame au sol qu'en faïence murale. Cet échantillon sera repris jusqu'à ce que le bureau de contrôle soit satisfait de la pose et servira de modèle pour la totalité des travaux du site.

5.1 REVETEMENT EN GRES CERAME

GENERALITES

Matériaux :

Les matériaux proposés devront répondre aux spécifications communes de la norme NFP 61.311 de Février 1974 ainsi qu'aux prescriptions des normes dimensionnelles :

- NFP 61.311 carreaux de grès cérame fin vitrifié
carreaux de 5 x 5 cm
- NFP 61.312 carreaux de grès cérame fin vitrifié
carreaux de 20 x 20 cm
- NFP 61.313 carreaux de grès cérame fin vitrifié
carreaux de 30 x 30 cm

Les critères de qualité retenus seront :

- la régularité d'aspect et de nuance dans les coloris choisis ;
- La régularité du dimensionnement des carreaux, longueur, épaisseur, angularité;
- la caractéristique chimique donnant la résistance aux acides et aux alcalis ;
- les caractéristiques physiques donnant l'homogénéité, le coefficient d'absorption d'eau et la résistance à la rupture par flexion et au poinçonnement.

Mode d'exécution et de pose :

Tous les revêtements grès cérame seront exécutés sur les dalles livrées brutes par l'Entrepreneur du lot Gros Œuvre. Les carreaux seront posés sur mortier de pose d'épaisseur suffisante, avec coulis entre les joints. Le niveau fini des carrelages correspondra à celui des chapes.

Les joints de Gros œuvre seront respectés et traités dans la forme, dans le mortier de pose et dans le carrelage. Les revêtements seront fractionnés :

- pour toute surface supérieure à 60 m²
- dans les circulations par tranche de 8 ml de longueur minimum.

Ce fractionnement sera exécuté dans le mortier de pose et dans le carrelage.

Joints périphériques

Pour les surfaces de revêtement supérieures à 12 m², un vide sera relevé entre la dernière rangée de carreaux et le bord intérieur de la plinthe. Le vide de ces joints périphériques sera débarrassé de tous débris, déchets, mortiers, puis rempli d'un matériau compressible, non pulvérulent.

Joints en carreaux

Les carreaux seront posés à joints variant de 2 à 4 mm de large avec coulis de remplissage en ciment pur, couleur à définir par le Maître d'œuvre.

Cornières d'arrêt :

Les jonctions entre carrelage et chapes seront établies en insérant une cornière de 30 mm dont la partie supérieure sera placée au niveau « fini » des sols

Les cornières seront placées sous l'axe longitudinal des portes lorsque le changement de revêtement se fera sous celles – ci.

L'âme de la cornière sera placée en direction du carrelage. Un coulis de ciment serré sera glissé entre le dos de la cornière et la chape.

Joints de gros œuvre au passage des portes :

Les joints de gros œuvre ne devront pas être franchis par les carreaux. L'appareillage du carrelage tiendra compte des joints du dallage, en particulier au droit des portes au moyen d'un joint plus large que les joints courants du carrelage soit 6 à 8 mm.

Les joints de gros œuvre au passage des porte constituent une zone neutre entre tableaux à l'intérieure de laquelle les dimensions des carreaux sont différentes de celles des parties courantes. Dans cette zone, l'alignement des joints sur ceux des pièces voisines, couloir ou chambre, ne sera pas exécuté.

De même, les joints d'une pièce ne seront pas alignés sur les joints d'une pièce ou un couloir voisin desquels ils sont séparés par des joints de construction.

Tolérances de pose :

planéité : 3 mm maximum sous règle de 2 m longueur promenée en tous sens

niveau : aucun point de carrelage ne doit se trouver à plus ou moins 2 mm de la cote 0.00 rapportée au trait de niveau.

Alignement des joints :

Une règle de 2 m posée en sorte que ses deux extrémités règnent avec les bords correspondant de deux carreaux de même ligne, ne devra pas accuser de différence d'alignement supérieure à 2 mm en plus de la tolérance de calibrage.

5.1.1 Carrelage de sol

Nettoyage et balayage du sol. Pose de carrelage grès cérame à la règle et à la batte au mortier maigre. Joints droits de 4 mm remplis au coulis de CPA.

Après travaux, le nettoyage des salissures de ciment sera exécuté avec un produit agréé à l'exclusion de l'acide chlorhydrique et autres acides pour batteries.

Caractéristiques:

- Marque : DESVRES ou similaire
- Classe : U 4 - P4 - E3 - C2
- Série : Standard et antidérapant
- Format : 60 X 30 cm pour les partie courantes et 30 x 30 cm antidérapant dans les salles d'eau, épaisseur minimum 8 mm
- Genre : Grès cérame
- Teinte : Au choix du Maître d'œuvre

5.1.1.1 Carrelage vitrifié 60 x 30 cm

Localisation : Toutes les salles carrelées sauf les sanitaires et autres (voir plan de finition).

5.1.1.2 Carrelage antidérapant 60 x 30 cm

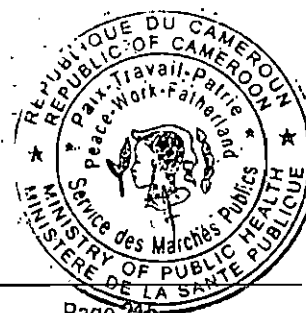
Localisation : Toutes les coursives, couloirs et paillasse (voir plan de finition)

5.1.1.3 Carrelage antidérapant 30 x 30 cm

Localisation : Toutes les salles d'eau (voir plan de finition)

Le prix s'applique au mètre carré de carrelage posé

5.1.1.4 Plinthes 10x60



Plinthe en grès cérame 10 x 60 cm, à bord arrondi, pose au mortier de ciment.
Caractéristiques identiques à celles des éléments de sol :

Il sera nécessaire d'aligner les joints des plinthes sur les joints du carrelage.
Voir plan de calepinage des carreaux.
Raccord d'enduit en partie supérieure.
Dépassement admis par rapport à l'aplomb de l'enduit : épaisseur de la plinthe

L'entrepreneur du présent lot veillera à ce que les supports muraux lui soient livrés à la cote « brut » avec gobetis pour accrochage du mortier de pose. Pour le cas où le support serait enduit, il appartiendra à l'entrepreneur du lot N° 2 Gros œuvre, de procéder au piquage du support pour le ramener à la cote brute.

Dans le cas où l'entrepreneur du présent lot, pour des raisons techniques ou esthétiques (acceptées par le Maître d'œuvre), poserait des plinthes de hauteur différente de celle prévue ci-dessus, il devra : Informer l'entrepreneur du lot N° 2 pour modification des hauteurs de socles sous paillasse.
Informer l'entrepreneur du lot N°11 Menuiserie bois, pour modification des hauteurs de portes et encadrement de placards.

Le prix s'applique au mètre linéaire de plinthe posé

Localisation : dans toutes les pièces et circulations (avec carrelage ou chape) dont les murs ne sont pas carrelés y compris devant les socles des paillasse et des placards.

5.1.1.5 Revêtement souple de sol en pvc homogène

Ce revêtement est destiné au bloc opératoire. Il doit être exempt de pores, non glissants, résistants à l'abrasion, faciles à nettoyer et résistants aux charges chimiques, statiques et dynamiques. La pose sera faite sans joint.

Le prix s'applique au mètre carré de revêtement posé

Localisation : salle d'opération.

5.2 REVETEMENTS EN FAIENCES

GENERALITES

Les carreaux de faïence proposés seront de choix commercial. L'émail sera régulier de ton uniforme sans gerçures ou craquelures.

Ils seront posés au mortier de ciment, joints réduits, bord vif émaillé.

Les carreaux de rives seront constitués par des carreaux à 1 bord rond et les angles par des carreaux à 2 bords ronds.

L'entrepreneur du présent lot veillera à ce que les supports muraux lui soient livrés à la cote « brut » avec gobetis pour accrochage du mortier de pose. Pour le cas où le support serait enduit, il appartiendra à l'entrepreneur du lot N° 2 de procéder au piquage du support pour le ramener à la cote brute.

Lorsque la faïence sera prolongée par un enduit taloché, la différence de nu fini entre les deux revêtements ne pourra être supérieure à l'épaisseur du carreau de faïence.

Une variante avec pose au ciment colle pourra être proposée, à la condition que la marque du produit soit notoirement connue et les dates de fabrication et péremption justifiée par le fabricant. La date d'importation devra également être justifiée par l'importateur. Au-delà de trois mois de stockage après importation, le produit ne pourra être utilisé.

En cours de revêtement le carreleur devra l'exécution de toutes les découpes nécessaires dans le revêtement faïence pour le passage des canalisations et tuyauteries diverses ainsi que pour l'encastrement de tous boîtiers électriques (prises, interrupteurs) ou de distribution de fluides divers. Les coupes en angle rentrant dans un même carreau pour contourner un appareil ne seront pas admises.



Les coupes de carreaux contre les huisseries de portes ainsi que les cadres de châssis pour vitres sont à éviter lorsqu'elles peuvent être effectuées contre des angles rentrants des murs. De même, les revêtements à partir des angles sortants seront établis avec des carreaux entiers.

Une cornière de 30 x 30 mm, sera posée sur tous les angles sortants. Fixation au moyen de pattes à scellement, espacement : 0. 50 m.

Hauteur de la cornière : 2.00 m avec hauteur revêtement supérieur à 2.00 m

Toute hauteur avec revêtement inférieur à 2.00 m

Les ailes des cornières seront en continuité avec le nu fini du revêtement faïence. Le joint entre faïence et cornière aura la même largeur que les joints courants.

Une couche d'antirouille au minium de plomb sera appliquée avant la pose et uniquement sur les ailes côté apparent. Après une deuxième couche de minium de plomb, application de deux couches de peinture glycérophthalique blanc mat.

5.2.1 Faïence sur murs

5.2.1.1 Faïence 30 x 30 cm

Caractéristiques :

- Classe : U3 - P2 - E3 - C2
- Format : 30 x 30 cm
- Couleur : au choix du Maître d'œuvre
- Aspect : mat
- Hauteur : 2,40 m, sauf indication contraire figurant sur les plans ou le tableau de finition

Rappel important : Les murs en continuation sous les paillasses dépourvues de portes seront revêtus de faïence, que ce soit les fonds ou les retours. Pour les pièces plus sensibles comme le laboratoire, la stérilisation, les dessous de paillasses seront complètement habillés en faïence, à l'exception des murettes habillées en grès cérame.

Localisation: murs des salles repérées sur le tableau de finition y compris les façades au-dessus des paillasses.

En Rappel :

Revêtement de sol en grès cérame

Les carreaux de grès cérame sont posés à joints serrés mais non jointifs (2 à 4 mm)

Nature des carreaux CF : 1.2.1

Joint au coulis de ciment blanc pur, ou teinté conformément à la couleur du grès.

Plinthes droites en grès

Plinthes droites en grès de 10 cm de hauteur. Pose sur support maçonnerie de parpaing ou voile B.A. avec enduit peigné répondant aux conditions de planéité, d'aplomb et d'équerre prescrite aux DTU 55-1.

Mortier de pose d'épaisseur 1 cm. Remplissage joint au coulis de ciment

Revêtement des marches, contremarches en grès

Idem prescriptions y relatives

*** FIN DE LOT ***



LOT 6. MENUISERIE BOIS – FAUX PLAFOND

6.1 MENUISERIE BOIS

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de menuiseries bois intérieures et extérieures tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits. En ce qui concerne les prescriptions techniques, se reporter au CPTP.

Essence des bois : Toutes les menuiseries à peindre ou à vernir seront en bois rouge du pays ou en IROKO, étuvé et traité fongicide et insecticide.

6.1.1 PORTES

Huisserie :

Une huisserie en bois dur du pays comprenant deux montants avec traverse haute de 0.05 m x (0.18 murs et 0.13) et feuillure pour recevoir la porte. Fixé à la maçonnerie avec pattes à scellement à raison de 4 par montant et 2 sur la traverse haute.

Ouvrant :

Cadre battant en bois dur épaisseur 50 mm largeur 12 cm. Portes isoplane de 40mm en panneaux de particules haute pression (HPL) spécial environnement humide, avec parements stratifiés HPL de 7/10^e d'épaisseur, type Unilin Formica ou équivalent.

Les portes à doubles battant recevront un chant plat de 40x15 mm en couvre joint de la partie centrale. Les battants seront en deux dimension soit : un petit battant de 35 cm de large devant recevoir le mécanisme de blocage et un battant de 90 cm de large.

Les portes va et vient posséderont un mécanisme va et vient



NB Le stratifié Haute pression (HPL) ou Type UNILIN FORMICA

- Stratifié Haute pression (HPL) composé de couches de papier kraft et d'un décor imprégné de résine thermodurcissable.
- Revêtement décoratif durable, très résistant aux chocs et rayures, insensible aux tâches et à l'eau. Hygiénique, le stratifié haute pression bénéficie d'un traitement antibactérien et convient pour un usage horizontal comme vertical.

- Propriétés revêtement HPL

- Revêtement polyvalent, robuste et hygiénique.
- Haute résistance aux agressions externes (frottements, chocs, tâches...).
- Traité antibactérien Sanitized® par ions argent. *
- Surface non poreuse, imperméable.
- Agréé pour le contact alimentaire (IANESCO).

- Applications revêtements

- Adapté pour des milieux publics très exposés : commerce, hôtellerie, bureau, éducation, santé...
- Convient pour l'habillage de surfaces horizontales (plan de travail, mobilier) et verticales (porte, panneau mural).
- Revêtement de surface à contrecoler sur tous supports (bois, métal, minéral, alvéolaire...).
- Peut être cintré à froid ou postformé pour obtenir des lignes courbes.



- Structures GRANIT préconisée pour des usages horizontaux intensifs.
- Structures TOUCH anti-traces de doigts et réparables.

Ferrage :

3 paumelles électriques laiton chromé de 160 par vantail. Pour les portes très sollicitées celles-ci seront remplacées par des 200 mm. 1 serrure à mortaiser type Bricard (série 900) avec canon (type Prima) ou similaire

Portes doubles : Blocage d'un vantail par targette plate haute et basse à larder sur le chant de la porte y compris pièce de blocage de la targette encastrée dans le sol.

Couvre-joints :

Sur la périphérie des huisseries seront posés par cloutage avec pointes chassées des Couvre-joints en bois dur du pays de 1 x 4 cm à peindre.

Protection :

Des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé ton naturel ép. 6/10ème seront fixées par vis inox tête ronde.

Ecartement entre vis : 120 mm. Distance entre l'axe des vis et le bord des bandes : 10 mm.

Hauteur des bandes :

A la base : sur la largeur de la porte. Hauteur de la bande : 8 cm.

A milieu : sur la largeur de la porte. Hauteur de la bande : 25 cm.

Butoirs en Alu (sans marque) :

A toutes les portes sans exception, prévoir un butoir avec garniture caoutchouc. Ø 30 mm, ht 37 mm cylindrique. A placer dans le tiers de la porte le plus éloigné des paumelles.

Finition :

Parements revêtus stratifié de 9/10é d'épaisseur, coloris au choix du Maître d'Ouvrage.

Imposte :

Certaines portes ont une imposte sur leur partie haute de 30cm de hauteur. Cette imposte sera soit en lame de bois, soit vitré. Les portes isoplanes asymétriques à deux vantaux va et vient seront pourvue d'un oculus en vitrage clair de 6 mm d'épaisseur et de dimension 0,30 m x 0,60 m sur chaque battant.

6.1.1.1 Porte isoplane de type HPL à un vantail

- 6.1.1.1.1 PI HPL-01 (70x 220 cm)
- 6.1.1.1.2 PI I HPL-01 (70x 250 cm)
- 6.1.1.1.3 PI HPL-02 (80x 220 cm)
- 6.1.1.1.4 PI.I HPL-02 (80x 250 cm)
- 6.1.1.1.5 PI HPL-03 (90x 220 cm)
- 6.1.1.1.6 PI.I HPL-03 (90x 250 cm)

Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation : Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.1.1.2 Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux

- 6.1.1.2.1 PI HPL-04 (120x 220 cm)
- 6.1.1.2.2 PI.I HPL-04 (120x 250 cm)
- 6.1.1.2.1 PI HPL-05 (140x 220 cm)
- 6.1.1.2.2 PI.I HPL-05 (140x 250 cm)

Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.1.1.3 Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux

- 6.1.1.3.1 PI VV-01 (140x 250 cm)



Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.1.1.4 Porte en bois massif

Huissérie :

Une huissérie en bois dur du pays à peindre comprenant deux montants avec traverse haute de 0.05 m x (0.18 murs s et 0.13) et feuillure pour recevoir la porte. Fixé à la maçonnerie avec pattes à scellement à raison de 4 par montant et 2 sur la traverse haute.

Ouvrant :

Cadre battant en bois dur épaisseur 40 mm largeur 12 cm. Remplissage par lames de bois rouge de 20 cm de largeur environ, épaisseur 25 mm, embrevés dans le cadre en bois dur. L'ensemble est à peindre.

Les portes à doubles battant recevront un chant plat de 40x15 mm en couvre joint de la partie centrale. Les battants seront en deux dimension soit : un petit battant de 35 cm de large devant recevoir le mécanisme de blocage et un battant de 90 cm de large.

Ferrage :

3 paumelles électriques laiton chromé de 160 par vantail.

1 serrure à mortaiser type Bricard (série 900) avec canon (type Prima) ou similaire

Portes doubles : Blocage d'un vantail par targette plate haute et basse à larder sur le chant de la porte y compris pièce de blocage de la targette encastrée dans le sol.

Garniture : ensemble Bricard (ligne Québec classique) ou similaire.

Couvre-joints :

Sur la périphérie des huisseries seront posés par cloutage avec pointes chassées des Couvre-joints en bois dur du pays de 1 x 4 cm à peindre.

Butoirs en Alu (sans marque) :

A toutes les portes sans exception, prévoir un butoir avec garniture caoutchouc. Ø 30 mm, ht 37 mm cylindrique. A placer dans le tiers de la porte le plus éloigné des paumelles.

Protection :

Des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé ton naturel ép. 6/10ème seront fixées par vis inox tête ronde.

Ecartement entre vis : 120 mm. Distance entre l'axe des vis et le bord des bandes : 10 mm.

Hauteur des bandes :

A la base : sur la largeur de la porte. Hauteur de la bande : 8 cm.

A milieu : sur la largeur de la porte. Hauteur de la bande : 25 cm.

6.1.1.4.1 P.B-01 (80x250)

6.1.1.4.1 P.B-02 (90x250)

6.1.1.4.1 P.B-03 (140x250)

Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.1.2 PLACARDS

Huissérie :

Une huissérie en bois dur du pays à peindre comprenant deux montants avec traverse haute et basse de 0.08 m x 0.08 et feuillure pour recevoir le battant, fixé à la maçonnerie avec pattes à scellement à raison de 4 par montant et 2 sur la traverse haute et basse.

Ouvrant :

Cadre battant en bois dur épaisseur 40 mm largeur 12 cm. Remplissage par lames de bois rouge de 20 cm de largeur environ, épaisseur 25 mm, embrevés dans le cadre en bois dur. L'ensemble est à peindre.

Ferrage :

3 paumelles électriques laiton chromé de 140 par vantail.

Couvre-joints :

Couvre-joints :

Couvre-joints :

Sur la périphérie des huisseries seront posés par cloutage avec pointes chassées des Couvre-joints en bois dur du pays de 1 x 4 cm à peindre.

6.1.2.1 Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois

- 6.1.2.1.1 P.PB-01 (60x210)
- 6.1.2.1.2 P.PB-02 (90x210)
- 6.1.2.1.3 P.PB-02' (45x210)

Le prix s'applique à l'unité de placard posé

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.1.2.2 Panneaux de cloisonnement en bois

- 6.1.2.2.1 Battants de porte pour placard sous paillasse
- 6.1.2.2.2 Comptoir en lambris

Le prix s'applique au mètre carré de panneaux posé

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.1.3 RANGEMENTS

Huisserie :

Une huisserie en bois dur du pays à peindre comprenant des cadres en bois et dont les divisions sont des box de 45 cm x 60 cm. Les étagères seront en panneaux de contre-plaqué.

Couvre-joints :

Sur la périphérie des huisseries seront posés par cloutage avec pointes chassées des Couvre-joints en bois dur du pays de 1 x 4 cm à peindre.

- 6.1.3.1 RA-01 box de 60x45 (70x225)
- 6.1.3.2 RA.R-01 box de 60x45 (180x225)
- 6.1.3.3 RA-02 box de 60x45 (135x225)
- 6.1.3.4 RA-03 box de 60x45 (200x225)
- 6.1.3.5 RA-04 box de 60x45 (265x225)
- 6.1.3.6 RA-05 box de 60x45 (330x225)
- 6.1.3.7 RA-06 box de 60x45 (395x225)

Le prix s'applique à l'unité de rangement posé

Localisation : Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

6.2 FAUX PLAFOND

GENERALITES

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de faux plafonds intérieurs et extérieurs tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits. En ce qui concerne les prescriptions techniques, se reporter au CPTP.

Tous les contreplaqués utilisés seront de qualité "Marine" traités fongicide et insecticide recto verso.

6.2.1 Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage

Réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur du pays pour faux plafonds suspendus y compris toutes découpes, chevêtres, réservation etc. Nécessaires à une bonne exécution de la structure.

Solives encastrées et scellées dans la maçonnerie. Exécution selon plan et calepinage

Dimensions : sections appropriées à définir sur plans d'exécution



Exécution de faux plafond suspendu en panneaux de contre-plaqué d'épaisseur 8 mm, fixés sur ossature primaire et secondaire y compris toutes découpes, soffites, décaissés etc.... nécessaires à une bonne exécution du faux plafond.

Le contreplaqué recevra un traitement fongicide et insecticide et est destiné à être peint.

Le prix est évalué, au mètre carré de plafond contreplaqué posé y compris solivage.

Localisation : voir plan de calepinage (les plafonds de toutes les salles de bâtiments neufs ou à réhabiliter sauf les salles d'opération et l'extérieur).

6.2.2 Support de scialytiques

Fourniture et mise en œuvre d'un profilé IPN de 120 portant de mur à mur et scellé dans la maçonnerie au-dessus du faux plafond de chacune des salles d'opérations en attente pour le scialytique.

Le prix est évalué, au ml d'IPN posé.

Localisation : salles d'opérations

*** FIN DE LOT ***

LOT 7. MENUISERIE ALUMINIUM

GENERALITES :

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de serrurerie et de menuiserie aluminium tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits. Les clauses techniques sont celles définies au CCTP.

Les quincailleries et ferrages seront nécessairement de première qualité en alliage d'aluminium anodisé à 20 microns. Les modèles seront soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

Les matériaux utilisés pour l'exécution des travaux de serrurerie doivent répondre aux spécifications des normes NF et à défaut aux dispositions de la documentation technique du bâtiment (REEF).

Vitrerie :

Les produits de vitrerie et miroiterie seront d'origine de fabricant notoirement connus et devront être en conformité avec les règlements de sécurité des établissements recevant du public.

Leur mise en œuvre sera réalisée selon le DTU 39 et les matériaux conformes aux normes NF.

Toutes les portes seront dotées d'un butoir avec garniture caoutchouc. Ø 30 mm, ht 37 mm cylindrique. A placer dans le tiers de la porte le plus éloigné des paumelles.

7.1 PORTES ALUMINIUM

7.1.1 Portes vitrées à 1 vantail

Huisserie :

Dormant comprenant montants verticaux et traverses hautes, en profilées d'aluminium type TECHNAL ou similaire, scellé sur bâti au moyen de vices fixé sur cheville de scellement sur les trois cotés ; vices disposés à tous les 50 cm.

Ouvrant :

Profilées d'aluminium type TECHNAL ou similaire comprenant joint Néoprène, brosse en nylon et galet, feuillures à vitres. Partie basse plaque en aluminium ; Partie haute vitrage 6 mm translucide.

Ferrage :

3 paumelles en aluminium de 140 par vantail.

1 serrure à mortaiser type Bricard (série 900) avec canon (type Prima) ou similaire

Garniture : Ensemble Bricard (ligne Québec classique) ou similaire.

7.1.1.1 PV-01 (100 x 250 cm)

Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation : Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)



7.2.1 Portes vitrées à deux vantaux

Dito article 7.1.1 mais à deux vantaux avec blocage de l'un des vantaux par deux verrous plats à fermeture à bascule. Le verrou bas sera équipé d'une gâche platine scellée dans le sol.

Pose d'un battement de porte sur le vantail équipé des verrous plats, en profilées d'aluminium de 30 x 3 mm

7.1.2.1 PVD-01 (200x 250 cm)

Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation : Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

7.2 FENETRES ALUMINIUM

7.2.1 Fenêtres aluminium vitrées coulissantes

Huissierie :

Exécution de de fenêtre en aluminium anodisé ton naturel type TECHNAL ou similaire. Le panneau mobile constitué par une ossature avec remplissage en fibreglass coulissera dans deux profilés en U formant traverses haute et basse.

Ouvrant :

Profilées d'aluminium type TECHNAL ou similaire comprenant joint Néoprène, galet et feuilures à vitres. Vitrage 6 mm translucide

7.2.1.1 FCLS-01 (60 x 90 cm)

7.2.1.2 FCLS-02 (100 x 120 cm)

7.2.1.3 FCLS-03 (150 x 120 cm)

7.2.1.4 FCLS-04 (200 x 120 cm)

7.2.1.5 FR.CLS-05 (100 x 160 cm)

7.2.1.6 FR.CLS-06 (110 x 160 cm)

7.2.1.7 FR.CLS-07 (130 x 160 cm)

Le prix s'applique à l'unité de fenêtre posée

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

7.2.2 Fenêtres en aluminium vitrées fixes

Exécution de fenêtre en profilés rectangulaires d'aluminium type TECHNAL ou similaire, comprenant joint Néoprène, feuilures à vitres, scellé sur bâti au moyen de vices fixé sur cheville de scellement sur les quatre côtés; vices disposée à tous les 50 cm.

Vitrage : vitre de 6mm translucide

7.2.2.1 F.F-01 (100 x 120 cm)

7.2.2.2 F.F-02 (150 x 120 cm)

7.2.2.3 F.F-03 (200 x 120 cm)

7.2.2.4 F.F-04 (115 x 170 cm)

Le prix s'applique à l'unité de fenêtre posée

Localisation: Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

*** FIN DE LOT ***



LOT 8: MENUISERIE METALLIQUE - SERRURERIE

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de ferronnerie tels qu'ils figurent sur les plans.

L'Entrepreneur devra fournir, afin de les faire approuver par le Maître d'Œuvre avant de commencer toute fabrication, tous les détails de construction et d'assemblages.

Tous les éléments de serrurerie seront livrés avec deux couches primaires d'antirouille passées en atelier après ponçage sauf les éléments inox et galvanisés.

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de serrurerie et de menuiserie métallique tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits. En ce qui concerne les prescriptions techniques, se reporter au CPTP.

Les quincailleries et ferrages devront être adaptés aux différents types de menuiserie proposés. Ils seront nécessairement de première qualité, en acier inoxydable, laiton chromé ou alliage d'aluminium anodisé à 20 microns. Les modèles seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

Les divers matériaux utilisés pour l'exécution des travaux de serrurerie doivent répondre aux spécifications des normes NF et à défaut aux dispositions de la documentation technique du bâtiment (REEF). Toutes les serrureries seront exécutées soit en fers profilés, soit en tôle, soit en tube.

L'Entrepreneur devra la protection antirouille des éléments en métaux ferreux avant départ sur chantier et les retouches après pose.

Toutes les portes seront accompagnées d'un butoir métallique robuste fixé au sol. La fixation du butoir tiendra compte du type de porte et de son poids. Il pourra également être proposé des butoirs bois qui seront posés en butée contre la plinthe pour éviter leur descellement sous l'effet de la poussée de la porte. (Voir généralités du lot menuiseries bois)

8.1 PORTES MÉTALLIQUES PLEINES

GENERALITES

Les tubes carrés utilisés pour la fabrication de la menuiserie appartiendront à la série lourde et auront respectivement les épaisseurs minimales suivantes :

Tube carré de 50 x 50 mm épaisseur minimale : 3 mm

Tube carré de 40 x 40 mm épaisseur minimale : 2,5 mm

Remplissage en tôle de 20/10 ème soudée et maintenue de part et d'autre avec des parcloes en tube carré de 16 mm, épaisseur du tube : 2 mm.

Faux barreaudage recto verso sur le panneau supérieur en tube carré de 16 mm, épaisseur du tube : 1,5 mm.

Ferrage :

Trois paumelles en acier à souder (laiton chromé) de 140 mm.

1 serrure à mortaiser avec canon «Bloc tout»

Garniture : ensemble Bricard réf. 549 ou similaire.

Protection :

Des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé ton naturel ép. 6/10ème seront fixées par vis inox tête ronde.

Ecartement entre vis : 120 mm. Distance entre l'axe des vis et le bord des bandes : 10 mm.

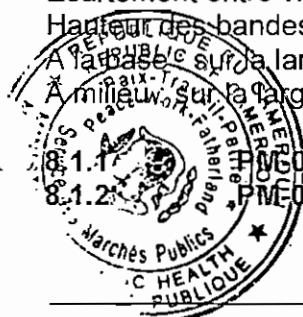
Hauteur des bandes :

A la base sur la largeur de la porte. Hauteur de la bande : 8 cm.

A mi-hauteur sur la largeur de la porte. Hauteur de la bande : 25 cm.

8.1.1 P.MC01 (70 x 220 cm)

8.1.2 P.MC02 (80 x 220 cm)



Le prix s'applique à l'unité de porte posée

Localisation: concerne les portes extérieures des blocs latrines (voir plans de repérage et cahiers des portes)

8.2 GRILLES DE PROTECTION

8.2.1 Grilles de protection en tube creux

Les grilles tubulaires seront constituées comme suit :

Tube rond creux de 25 mm de diamètre

Ossature fixe :

Cornières à ailes égales de 50 mm dans les 4 sens, perforée tous les 50cm pour fixation selon cahier des menuiseries fournies.

- 8.2.1.1 GM-01 (50X75 cm)
- 8.2.1.2 GMR-01' (90X145 cm)
- 8.2.1.3 GMR-01" (90X105 cm)
- 8.2.1.4 GM-02 (140 x 105 cm)
- 8.2.1.5 GMR-02' (120X145 cm)
- 8.2.1.6 GM-03 (140 x 75 cm)
- 8.2.1.7 GMR-03 (100X145 cm)
- 8.2.1.8 GMR-03' (140X105 cm)
- 8.2.1.9 GMR-05 (190X305 cm)
- 8.2.1.10 Grilles de protection

Le prix s'applique au mètre linéaire de tube posé

Concerne : toutes les fenêtres coulissantes et autres grilles

Localisation : Certains bâtiments neufs et certains bâtiments à réhabiliter (Voir plan de repérage et cahiers des portes)

8.2.2 Grilles anti - animaux

Fourniture et pose de grilles de protection fixe en métal déployé contre les petits animaux :

Ossature dormante :

Cornière 30 x 30 mm y compris pattes de scellement soudées sur le bâti.

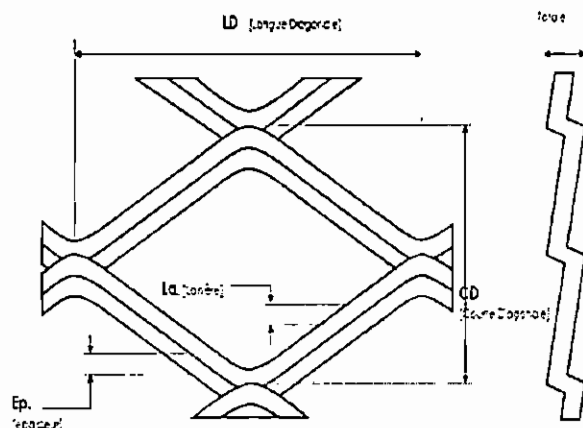
Fers à Tê de 30 mm formant meneaux, espacement 4 par trame entre poteaux

Grille :

Grille métallique formant tamis dont les mailles seront comprises entre 4 et 10 mm.

Pareclose :

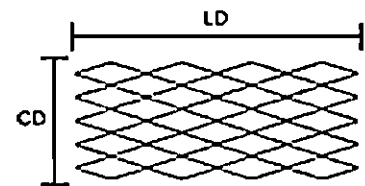
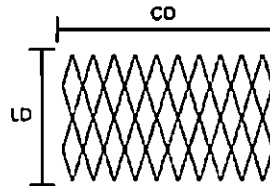
Tube serrurier carré de 20 mm pour former pareclose de fixation du tamis.



Caractéristiques techniques

LD	CD	Lanière	épaisseur	Épaisseur totale	Format maxi	Poids en aluminium	Poids en acier	Vide frontal	Vide maximal
225	30	15	1,5	15/17	2500	3,50	10,15	23	75
225	30	15	2	15/17	2500	4,60	13,50	23	75

Disponible en aluminium, acier doux, acier galvanisé et acier inoxydable.



8.2.2.1 Grilles anti - animaux / ventilation

Le prix s'applique au mètre carré de grille posée

Localisation : tous les bâtiments neufs sauf les blocs latrines et logements d'astreinte.

*** FIN DE LOT ***

LOT 9. PEINTURE

GENERALITES

Les travaux du présent lot comprennent :

- Les travaux de peinture sur les enduits extérieurs
- Les travaux de peinture sur les enduits intérieurs
- Les travaux de peinture sur les plafonds et faux plafonds
- Les travaux de peinture sur les menuiseries bois
- Les travaux de peinture sur les menuiseries métalliques

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de peinture tels qu'il figure sur les documents graphiques et écrits. En ce qui concerne les prescriptions techniques, se reporter au CPTP.

Tous les apprêts nécessaires à une parfaite exécution, ainsi que ceux nécessités pour une parfaite adhérence des peintures seront dus, les énumérations d'apprêts données dans le cours de la description des ouvrages ne sont pas limitatives et ne constituent que des minima.

Le prix convenu pour exécution de la peinture comprend les opérations préparatoires telles que : égrenage, brossage, ponçage, rebouchage, masticage, époussetage, lavage, dégraissage, dérouillage, bouche pore etc.... qui sont nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage, ces opérations seront exécutées en conformité avec les prescriptions du CSTB.

En solution de base, la fourniture se fera dans le catalogue des produits de la Société SEIGNEURIE ou similaire.

9. PEINTURE SUR MENUISERIE

12.1. Peinture glycérophthalique sur boiserie



Tous les ouvrages bois sont livrés avec deux couches de produit de traitement insecticide - fongicide par l'Entrepreneur du lot menuiseries bois.

Travaux préparatoires :

- époussetage
- rebouchage
- une à deux couches d'enduit repassé suivant la qualité du support au "Néocardonix" ou similaire
- ponçage à sec

Travaux de peinture :

- une couche d'impression
- deux couches de finition de peinture laquée Alkyde.

Caractéristiques :

- Aspect : satiné
- Relief : lisse
- Teinte : vive - suivant le choix du Maître d'Ouvrage
- Type : A compléter

Le prix s'applique au mètre carré de peinture appliquée

Localisation : Les menuiseries bois extérieures et intérieures et les parties visibles des charpentes de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

9.1.2 Peinture glycérophthalique sur métal

Tous les ouvrages métalliques sont livrés avec deux couches de peinture antirouille au minium de plomb par l'Entrepreneur du lot menuiseries métalliques.

Travaux préparatoires :

- dégraissage
- ponçage
- dépoussiérage
- retouches éventuelles de peinture antirouille

Travaux de peinture :

- deux couches de finition de peinture laquée Alkyde.

Caractéristiques :

- Aspect : satiné
- Relief : lisse
- Teinte : vive - suivant le choix du Maître d'Ouvrage
- Type : A compléter

Le prix s'applique au mètre carré de peinture appliquée

Localisation : Toutes les menuiseries métalliques de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

9.2 PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON

Travaux préparatoires :

- égrenage
- rebouchage
- brossage, époussetage
- une à deux couches d'enduit repassé suivant la qualité du support au "Cependuit" ou similaire
- Une couche d'enduit lissé au "Panticoat" ou similaire, sur enduit repassé (seulement dans les salles d'opération)

Travaux de peinture :

- une couche d'impression
- deux couches de finition

Caractéristiques :

- Aspect : mat
- Relief : lisse



- Teinte : vives pour les parties basses (jusqu'à 1,40 m au-dessus de la plinthe; murs ne recevant pas de faïences) ; ton pastel en partie haute - suivant le choix du Maître de l'Ouvrage

Le prix s'applique au mètre carré de peinture acrylique

9.2.1 Peinture vinylique

9.2.1.1 Type Pantex 1300 sur murs extérieurs

- type : "Pantex 1300" ou similaire

Localisation : Murs extérieurs des bâtiments ; ouvrages bétons de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

9.2.1.2 Type Pantex 800 sur murs intérieurs

- type : "Pantex 800" ou similaire

Localisation : Murs intérieurs des bâtiments ; ouvrages bétons de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

9.2.2 Peinture glycérophtalique

9.2.2.1 Sur murs extérieurs et intérieurs

- Type : Super Email de seigneurie

Localisation : Sur murs tous les murs intérieurs et extérieurs, hauteur : 1.65 m de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

Sur les soubassements extérieurs et façades, hauteur : 0.50 m, les plots béton des galeries de circulation

Sur les poteaux isolés, hauteur 1,65 m

Le prix s'applique au mètre carré de peinture exécutée

9.3 PEINTURE SUR FAUX PLAFOND

Tous les contre-plaques destinés aux faux plafonds recevront avec deux couches de produit de traitement insecticide - fongicide par l'Entrepreneur du lot charpente / faux plafond.

Travaux préparatoires :

- époussetage
- rebouchage au "Néocardonix" ou similaire
- ponçage à sec

Travaux de peinture :

- une couche d'impression au
- deux couches de peinture de finition de peinture acrylique

Caractéristiques :

- Aspect : mat
- Relief : lisse
- Teinte : Ton pastel - suivant le choix du Maître de l'Ouvrage
- type : "Gélamat" ou similaire

9.3.1 Peinture acrylique sur faux plafond contre-plaqué

Le prix s'applique au mètre carré de peinture.

Localisation : sur faux plafonds et ventilations de faux plafonds de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

9.3.2 Peinture acrylique en sous face de dalle

Le prix s'applique au mètre carré de peinture.

Localisation : sous dalle B.A des salles d'opération.

*** FIN DE LOT ***



ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION

GENERALITES

Le présent devis descriptif concerne les travaux d'électricité courants forts, courants faibles, climatisation / ventilation tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits.
En ce qui concerne les prescriptions techniques, se référer au cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP).

L'installation sera réalisée conformément aux normes en vigueur.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Conformément aux plans et schémas, et selon les normes, l'Entrepreneur du présent lot doit l'ensemble de la fourniture et la pose de :

- tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc.
- toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles...
- tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots
- les armoires et coffrets et tableaux électriques.
- les installations téléphoniques
- les installations de ventilation et de climatisation

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)
- le Présent Devis Descriptif
- Les Plans Architectes
- Les Plans électricité
- Les Schémas Electricité
- Les Normes et règles en usage, en particulier les normes françaises et notamment
NF- C 15 100
NF- C 14 100 et suivantes, ainsi que les textes d'application.

REGLEMENTATION POUR LES INSTALLATIONS D'ELECTRICITE

Les installations seront conformes à la norme NFC 15 100 et au décret du 14 novembre 1988 et à ses textes d'application, concernant en particulier les disjoncteurs différentiels 30 mA sur les circuits terminaux de prises.

La protection sera assurée selon les schémas de la norme NFC 15 100 (TT coupure au premier défaut d'isolement). Un îlotage sera fait pour le bloc opératoire avec un régime IT.

10.1 COURANTS FORTS

Objet du présent descriptif

Cette partie du descriptif a pour but de décrire les installations électriques à réaliser à l'intérieur des bâtiments.

Dispositions générales

L'entreprise soumissionnaire incorporera dans sa proposition la fourniture, l'amenée au pied d'œuvre, la pose, la mise en œuvre, les raccordements de tous les appareils et accessoires, les essais et réglage ainsi que tous les travaux nécessaires à la réalisation parfaite et complète des installations définies dans le présent descriptif sans que pour autant les précisions données ci-après soient



limitatives. Il lui appartiendra donc d'adapter les installations aux exigences fonctionnelles des différents locaux afin qu'aucun grief ne puisse ultérieurement lui être reproché si les conditions intérieures de fonctionnement ne sont pas satisfaisantes.

a. Liaisons avec les autres corps d'état

L'attention de l'Entrepreneur sera attirée sur le fait que l'exécution des travaux devra être menée en étroite coordination avec les autres corps d'état, en particulier des lots décoration, génie civil et conditionnement. L'entrepreneur d'électricité devra fournir à toutes les entreprises intéressées, tous les renseignements nécessaires pour la réalisation des travaux leur incombant.

De son côté, il devra se mettre en rapport avec les entreprises des autres corps d'état pour obtenir les informations nécessaires à la réalisation des travaux de son lot.

b. Hypothèses de calcul

Caractéristiques du réseau BT

- Basse tension 380/220 V - 50 HZ
- Schéma des liaisons de terre : TT

Section des câbles

L'entrepreneur demeure entièrement responsable de la détermination des sections de câble.

Les courants admissibles dans les canalisations sont déterminés selon les indications des tableaux 52 et 53 de la norme NF C 15-100.

Chutes de tension

Les chutes de tension sont déterminées suivant les rubriques B du tableau 52 de la norme NF C 15-100 toutefois, dans les circuits terminaux, elles ne devront pas dépasser :

- pour l'éclairage : 3 %
- pour les autres usages : 5%

Eclairage

Les calculs d'éclairage seront établis à partir des bases suivantes :

A - Facteurs de réflexion

PAROIS	BUREAUX	AUTRES LOCAUX
Plafonds	70%	70%
Murs	50%	50%
Plan utile	30%	30%

B - Facteurs de dépréciation

- Bureaux, Archives, Réserves : 1,3
- Consultations, Soins : 1,3
- Locaux Techniques : 1,47

C - Niveau d'éclairage déprécié

- Bureaux, salles de réunion : 300 lux
- Archives, magasins, stockage, Observation : 200 lux
- Toilettes, vestiaires : 150 lux
- Circulations : 100 lux
- Secrétariat, salle polyvalente : 350 lux
- Salle informatique : 400 lux
- Salle de consultation : 350 lux
- Reprographie : 400 lux
- Locaux techniques : 150 lux
- Général : 250 lux
- Tableau de commande : 250 lux



D - Type de lampes

D'une manière générale, la couleur des tubes sera de teinte INCANDIA de chez Phillips ou similaire. Tous les tubes seront de diamètre 26 mm.

E - Type d'Appareil

Le choix des luminaires sera arrêté en fonction de l'usage de locaux : de leurs hauteurs sous plafonds, de leurs degrés de protection minimale et des influences externes suivant les normes NF C 15-100; il en sera de même pour le petit matériel (prise de courant, interrupteur...)

TRAVAUX PROVISOIRES, PREPARATOIRES, DEPOSES ET DEVOIEMENTS

Généralités

L'ensemble des installations courants forts et courants faibles existantes sera déconnecté à leur origine et isolé, puis soigneusement déposé et évacué.

L'ensemble des installations non concernées par les travaux des différentes phases du présent projet sera maintenu en parfait état de fonctionnement.

Les coupures seront faites en parfaite harmonie avec les services de l'exploitant et de l'ingénieur, afin de perturber le fonctionnement de l'établissement au minimum possible.

Installations de basse tension intérieure

a. Tableau principal

Un tableau électrique « principal » sera prévu au niveau de chaque bâtiment et installé à un endroit aménagé à cet effet. Ce tableau devra alimenter directement ou indirectement tous les équipements électriques du bâtiment.

Le coffret sera modulaire avec 24 modules par rangées ; il sera équipé d'une porte transparente et d'une gaine latérale éventuellement.

Le coffret sera du type Prisma G, de dimensions convenables, et choisi dans la marque Merlin Gerin.

Le tableau sera constitué suivant les indications de son schéma de principes. Les borniers seront prévus pour le raccordement des départs et des arrivés. Tous les accessoires prévus par le fabricant seront utilisés autant que possible.

Tous les départs seront exclusivement équipés de disjoncteurs modulaires. Les pouvoirs de coupure seront impérativement pris en compte dans le choix des équipements.

b. Tableaux divisionnaires

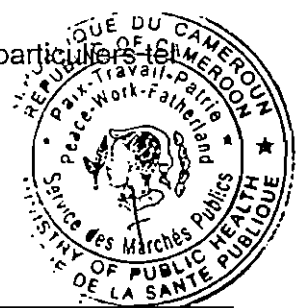
Les tableaux divisionnaires seront conçus de la façon que les tableaux principaux. Chaque tableau divisionnaire sera équipé suivant les indications de son schéma unifilaire.

La protection des circuits terminaux se fera exclusivement par les disjoncteurs divisionnaires modulaires montés sur rail oméga. Une réserve minimale de 30% sera prévue au niveau de chaque tableau.

c. Tableaux forces

Il sera prévu des tableaux forces pour l'alimentation et la protection des équipements particuliers tels que :

- Equipements spéciaux
- Surpresseurs
- Forage



Les tableaux forces seront conçus de la même façon que les tableaux principaux. Chaque tableau force sera équipé suivant les indications de son schéma unifilaire. Le coffret sera de type étanche, avec porte transparente à clef et devra avoir un IP minimal 557.

d. Canalisations principales (PM)

Le présent article a pour objet de définir les canalisations électriques destinées à assurer les liaisons entre les équipements suivants :

- Tableau principal et tableau divisionnaire
- Tableau principal et tableau force
- Tableau force et équipement technique.

Canalisation d'alimentation des tableaux divisionnaires et les tableaux force

Les liaisons entre les tableaux principaux et les tableaux divisionnaires seront réalisés en câble U 1000 R2V posé sur chemins de câbles, dans les conduits ou dans les goulottes suivant les emplacements. Toutes les liaisons seront du type 3P + N + T.

Canalisation d'alimentation en attente pour les autres corps d'état

Aux emplacements indiqués sur les plans, il sera prévu des extrémités en attente (annexion de 5 m). On utilisera les câbles tripolaires 3P + N + T du type U 1000 R2 V ou U 1000 RVFV suivant les cas. Les sections des câbles seront déterminées en accord avec les titulaires des lots concernés.

e. Canalisations de distribution secondaire (circuits terminaux)

Les circuits terminaux sont ceux qui alimentent directement les appareils d'utilisation (appareils d'éclairage, prises de courant, et autres usages divers)

Les circuits terminaux auront pour origine les bornes avals des tableaux électriques et la limite aval se situera au niveau du dernier point raccordé, c'est-à-dire, au droit de la dernière dérivation alimentant un foyer lumineux ou un socle de prise de courant ou une sortie de câble.

Les raccordements, les liaisons, et accessoires à l'alimentation d'un appareil d'utilisation, à partir des dérivations réalisées sur un circuit terminal, font l'objet des prestations dues au titre de l'article correspondant ci-après.

Circuits terminaux du type "encastré" (éclairage et usages divers)

Les prestations dues au titre du présent article comprennent le raccordement sur les borniers des départs situés à l'aval des tableaux électriques et les canalisations jusqu'à la dernière boîte de dérivation raccordée (pot de dérivation, point de centre) Les canalisations encastrées des circuits terminaux sont réalisées en conducteurs cuivre série H07V-U 500 passés sous conduit ICD6 APE pour les foyers lumineux implantés dans les locaux sans faux plafond (montage encastré).

Ne sont pas compris dans les prestations du présent article, les liaisons en dérivation sur les circuits terminaux pour l'alimentation des points lumineux, la boîte de dérivation et les dispositifs de connexion prévus sur chaque extrémité en attente, qui font l'objet des prestations à l'article correspondant ci-après.

Circuits terminaux en montage apparent (éclairage et usages divers)

Les canalisations en montage apparent des circuits terminaux sont réalisées avec les câbles de la série A05VVU, l'écartement entre les points de fixations doit être au minimum de 0,40 m, les conduits seront du type IRO.

Les extrémités de câbles doivent être étanches ; des dérivations et connexions doivent être réalisées dans les boîtes au moyen de dispositifs appropriés (bornes) et sur les bornes l'appareillage.

Circuits terminaux « éclairage » en montage non apparent dans les vides des faux-plafonds.

Les prestations dues au titre du présent article comprennent les raccordements sur les borniers de départs situés dans les tableaux jusqu'à la dernière boîte de dérivation (pot de dérivation point de centre).



Les canalisations de ces circuits terminaux seront réalisées soit :

- en conducteur A05VVU, disposé sur chemins de câbles
- en conducteur U1000 R2V, disposé sur chemins de câbles
- en conducteur A05 VVU, fixé en sous faces des planchers hauts au moyen d'attaches appropriées
- en conducteurs H07 VU, passés sous conduits IRO-APE fixés en sous face des planchers hauts

La nature des chemins de câbles est définie à l'article correspondant ci-après.

f. Equipement intérieur des locaux

Les prestations dues au titre du présent article comprennent la fourniture et la mise en œuvre complète des installations comprises entre les dérivations (sur le boîtier) effectuées sur les circuits terminaux et les foyers lumineux (ou des prises de courant) y compris les appareils de commande et de télécommande.

Circuits d'éclairage commandés par interrupteur simple allumage

Ils comprennent la boîte de dérivation disposée sur le circuit terminal, la canalisation de descente vers l'interrupteur SA 250V-10A et la canalisation l'alimentation de l'interrupteur

- Interrupteur simple allumage, série encastrée, marque LEGRAND, modèle Mosaïc, réf. 740 10
- Interrupteur simple allumage, série étanche, marque LEGRAND, modèle Plexo, réf. 917 05

Circuits d'éclairage commandés par interrupteur va et vient

Les circuits d'éclairage commandés par interrupteur va-et-vient seront réalisés dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article ci-dessus.

- Interrupteur va-et-vient, série encastrée Mosaïc, réf. 740 11 LEGRAND
- Interrupteur va-et-vient, série étanche, réf. 917 05 LEGRAND

Foyer lumineux supplémentaire

Les prestations dues au titre du présent article concernent un foyer supplémentaire aux installations d'un circuit d'éclairage commandé par un interrupteur S.A ou va-et-vient ou commandé par télérupteur et bouton poussoir. Elles comprennent la boîte de dérivation sur circuit terminal, la liaison jusqu'au dispositif de connexion de l'appareil d'éclairage.

Circuit d'éclairage commandé par télérupteur et boutons poussoirs

Fourniture et mise en œuvre complète d'un circuit d'allumage commandé par télérupteur et deux boutons poussoirs :

- Série LEGRAND Mosaïc réf. 740 40
- Série LEGRAND PLEXO réf. 917 12

Bouton poussoir supplémentaire

Fourniture et pose d'un bouton poussoir supplémentaire à l'installation d'éclairage commandée par un télérupteur et deux boutons poussoirs.

Installation d'une prise de courant

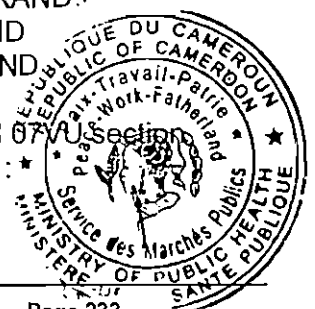
Elle comporte la fourniture et la mise en œuvre d'une prise de courant encastrée, raccordée en dérivation sur un circuit terminal.

La canalisation d'alimentation est constituée par des conducteurs H 07VU section minimale 2,5 mm² (âme CU) disposés sur conduit ICD 6E, en montage non apparent :

- Socle de prise de courant 2 x 2P + T 10/16A série Mosaïc LEGRAND.
- Socle de prise de courant 2P + T 10/16A série Mosaïc LEGRAND
- Socle de prise de courant 2P + T série étanche PLEXO LEGRAND

La canalisation d'alimentation des prises 32 A est constituée par des conducteurs H 07VU section minimale 6 mm² (âme CU) disposés sur conduit ICD 6E, en montage non apparent :

- Socle de prise de courant 2P + T 32 A série Plexo LEGRAND



Les prises dans les blocs opératoires seront réunies dans des coffrets étanches comportant 4 prises de courant 2P + T 10/16A + 1 prise de courant 32 A.

Installation de points de raccordement en attente

Les prestations dues au titre du présent article comportent la fourniture et la mise en œuvre complète des points de raccordement, alimentés en dérivation sur un circuit terminal. La canalisation d'alimentation est constituée par des conducteurs H07VU, section minimale 2,5 mm² (âmes CU) disposé sous conduits ICD GE, en montage non apparent.

L'entrepreneur du présent article installera au droit de chaque appareil :

- l'Interrupteur Pack de 20A (LEGRAND)
- la sortie de câble 10/20A (LEGRAND)

Installation d'une sonnerie

Les prestations dues au titre du présent article comprennent la fourniture et la mise en œuvre complète d'une sonnerie de type LIDO avec transformateur incorporé de marque LEGRAND réf. 412 43. La canalisation d'alimentation sera constituée par des conducteurs H07 VU section minimale 2,5 mm² (âmes CU) passé sous conduit ICD.GE en montage non apparent.

Sortie de câble pour chauffe-eau

Les prestations dues au titre du présent article comportent la fourniture et la mise en œuvre complète des points de raccordement pour chauffe-eau, alimentés en dérivation sur un circuit terminal. La canalisation d'alimentation est constituée par des conducteurs H07 VU, section minimale 2,5 mm² (âmes CU) disposé sous conduits ICD GE, en montage non apparent.

L'entrepreneur du présent article installera au droit de chaque chauffe-eau :

- 1 combiné PAC LEGRAND
- 1 sortie de câble 32A (LEGRAND)

Appareils d'éclairage

Le présent article a pour objet de désigner les types d'éclairage et les sources lumineuses dont la fourniture et la mise en œuvre complète incombent ou titulaire du présent lot.

g. Chemins de câbles

Les canalisations électriques principales et les circuits terminaux dans les circulations seront posés sur chemins de câbles, constitués par les dalles perforées en tôles galvanisées : les chemins de câbles seront dimensionnés pour recevoir un tiers des canalisations en plus de celles prévues au présent projet de consultations.

Les éclisses auront une longueur au moins égale à deux fois la largeur du chemin de câble et se fixeront sur les trois faces des dalles

Les chemins de câble pour le téléphone, le courant faible et les réseaux informatiques seront distincts des chemins de câble pour canalisation, ils seront fournis et installés par le présent lot.

On installera les chemins de câble en acier galvanisé à bords arrondis BR60 de marque MAVIL. Les accessoires utilisés seront ceux préconisés par le fabricant.

Les chemins de câble à utiliser sont les suivants :

- largeur 155 BR 60 - 3m
- largeur 215 BR60 - 3m
- largeur 245 BR 60 - 3m
- largeur 275 BR 60 - 3m

Eclairage de sécurité



L'éclairage de sécurité sera du type C et réalisé par blocs autonomes non permanents 60 lumens. Les indices de protection à respecter pour ces appareils sont ceux prévus pour les appareils d'éclairage normal.

Les luminaires à mettre en place figureront dans la légende des plans d'équipement. Il s'agit de bloc de balisage débrochables, à accumulateurs interchangeables.

Les installations seront conformes aux prescriptions des articles EC 23 de la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant le Public.

Les appareils mis en œuvre permettent le contrôle automatique secteur présent sans interventions manuelles des utilisateurs. Ils seront selon les cas munis d'une étiquette indiquant la sortie, la sortie de secours ou le fléchage.

Les blocs sont équipés de LED indiquant les appareils en défaut. Il sera prévu un bloc de télécommande générale dans le tableau principal.

Chaque bloc autonome sera alimenté par un câble provenant de l'armoire électrique avec deux fils d'alimentation et deux fils de télécommande.

L'alimentation sera prise en aval de la protection de la zone d'éclairage et amont, soit des bornes des départs, soit de l'organe de commande.

Tous les blocs autonomes de chaque bâtiment seront commandés à partir du tableau principal.

Le matériel installé sera le suivant :

- Bloc autonome d'ambiance réf. 608 65 LEGRAND
- Bloc autonome de balisage réf. 608 25 LEGRAND
- Coffret de commande à distance réf. 039 01 LEGRAND
- Etiquettes de balisage réf. 609 50/51/53 LEGRAND
- Les accessoires d'installation.

i. Circuits de prise de terre des bâtiments

Il sera installé un réseau de terre en fond de fouille pour chaque bâtiment. Seules les prises de terre en fond de fouille, les interconnexions entre prises de terre, les lignes principales de terre, les interconnexions et les liaisons électriques sont concernées par le présent article. Il est prévu un piquet de terre en cuivre de 2m à chaque angle de construction.

Les dérivations divisionnaires qui aboutissent aux points de connexion des masses d'utilisation se rapportent aux installations relevant des canalisations secondaires et des circuits terminaux. Tous les conducteurs de protection doivent être conformes aux prescriptions de la norme NF C 15-100.

Ce réseau de terre sera constitué d'un feuillard en cuivre d'au moins 35 mm² de section, posé dans la terre sous béton de propreté. Ces conducteurs sont destinés à être disposés en fond de fouille intéressant le périmètre des bâtiments. Les liaisons de la prise de terre aux conducteurs principaux de protection seront de la même nature que les conducteurs constitutifs de la prise de terre et de même section. A l'extrémité des conducteurs de la terre, il sera prévu une barrette de coupure en un endroit accessible permettant de mesurer la prise de terre correspondante.

10.1.1 Gaines

Ils seront obligatoirement des types suivants :

- ICD gris (pour fourreaux noyés dans le béton, posés avant chape ou en saignées de cloisons).
- IRO gris rigide (pour installations apparentes système "métro").
- MRB (tube acier émaillé pour installations de locaux à risques mécaniques, d'incendie ou d'explosion).
- PVC, acier galvanisé, béton (pour cheminement, en réseaux enterrés, traversées de chaussée, à l'air libre comme galeries couvertes, etc.)

Le numéro minimum des fourreaux (ICD, IRO, MRB), sera de 11, et leurs conditions de mise en œuvre conformes aux spécifications des Normes et du C.P.T.P

Le présent lot devra la fourniture et pose de la totalité des conduits et fourreaux des installations d'électricité et de téléphone

Les fixations des conduits rigides seront réalisées par colliers cadmiés ou plastiques (ou équivalent).

Localisation : Voir plan électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.



10.1.1.1 Gaine annelée D20

10.1.1.2 Gaine annelée D25

10.1.1.3 Gaine annelée D32

Le prix s'applique au mètre linéaire de gaine posé

Il est précisé qu'aucun appareillage ou boîte d'appareillage, ne pourra servir respectivement de point ou boîte de dérivation.

Les boîtes de dérivation seront de modèle encastré, ou apparent, de dimensions appropriées aux nombres de conducteurs et connexions.

L'identification sera faite par numérotation définitive sur les plans de recollement.

10.1.1.4 Boitier carré 01 poste

10.1.1.5 Boitier carré 02 postes

10.1.1.6 Boitier carré 03 postes

10.1.1.7 Boitier carré 06 postes

10.1.1.8 Boîte de dérivation encastrée 185x152x70

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité de boîte posé

10.1.2 Câblerie

Les câblages devront être réalisés conformément aux plans et documents.

Ils seront de séries suivantes :

Le prix s'applique au mètre linéaire de câble posé

Localisation : Voir plan électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

10.1.2.1 Câbles U1000 R02V 3G 1,5mm² pour les éclairages

10.1.2.2 Câbles U1000 R02V 3G 2,5mm² pour les prises, climatiseurs et brasseurs d'air

10.1.2.3 Câbles U1000 R02V 5G4mm² pour alimentation des prises forces.

Le prix s'applique au mètre linéaire de câble posé

Sauf spécifications contraires, les sections des câbles d'énergie et de télécommande ne pourront être inférieures à 1,5 mm².

Les entrées étanches se feront par presse-étoupe PVC ou laiton.

Tous les câblages généraux porteront leurs repérages (tenant-aboutissant - n°), et leurs fixations sur support chemin de câbles, de 3 colliers au mètre.

10.1.3 Protection

Présentation

Chaque coffret sera obligatoirement du type modulaire avec plastron et porte équipée de fermetures à poignée et serrures RONIS à clé standardisée (unique pour toutes les armoires).

Les finitions et teintes seront celles de la gamme des fabricants ou soumises préalablement aux choix du Maître de l'Ouvrage.

Ils comporteront en face avant, en encastré sur fronton ou porte, tous les appareillages de signalisations lumineuses, de mesure et contrôle, et de commandes de circuits (interrupteurs - commutateurs - boutons - poussoirs - etc.)

Ils seront du type Atlantic de Legrand ou similaire

Equipements

Les appareillages intérieurs, seront montés, soit sur des platines supports, soit sur des barreaudages type rail DIN ou équivalent, de façon rigide.

Chaque coffret comportera :

un dispositif de coupure générale en charge, omnipolaire, par interrupteur ou disjoncteur, à commande extérieure.



- * Un contacteur pour le délestage automatique
- * Un jeu de barres en cuivre
- * Un collecteur de terre, en barre cuivre, de section appropriée, ou des borniers type "barrettes" de terre.
- * Tous les équipements de protections sélectives et de circuits, de commandes (contacteur - télerupteur - minuterie etc.), de télécommande, de relayages auxiliaires etc.

Le choix des disjoncteurs de protections (secondaires ou terminaux) tiendra compte (outre la valeur du courant nominal) de l'intensité de court-circuit (Icc) présumée, au point de leur installation. Dans certains cas, il pourra être utilisé les règles de filiation avec les disjoncteurs amont (sous réserve, que le pouvoir de coupure de ceux-ci, soit au moins égal à l'Icc présumé au point où ils sont installés).

Les protections par DR. dans les coffrets électriques fournies par d'autres lots techniques, seront à leur charge.

L'Entrepreneur du présent lot devra toutefois communiquer les renseignements nécessaires au choix des dispositifs :

- Intensité de court-circuit au point de livraison
- Sensibilité des DR. pour assurer les sélectivités normales de déclenchement sur courant de défaut.
- Réglages des protections amont.

Câblages - repérages

Tous les câblages seront réalisés en conducteurs isolés cuivre, de section appropriées, série S.V., sous goulotte PVC, et aboutiront sur des borniers de départ.

Les repérages des câblages et appareillages seront conformes aux Normes et aux Spécifications du C.P.T.P.

Les dispositifs de protection porteront le label de qualité NF, USE de Legrand ou similaire suivant le modèle de fixation sur rail dans les coffrets.

Disjoncteur différentiel

Ils permettent la protection des personnes et des biens en cas de courant de fuite ou de défaut ; Ils seront disposés dans les coffrets à chaque départ de circuit de prises.

Type C32A-30mA de Legrand ou similaire

Disjoncteur compact modulaire

Ils permettent la protection des circuits électriques contre les courts-circuits et les surintensités ; Ils seront disposés dans les coffrets en tête de ligne.

Type 63A de Legrand ou similaire

Disjoncteur déclic

Ils permettent la protection des circuits électriques contre les courts-circuits et les surintensités ; Ils seront disposés dans les coffrets au départ de chaque circuit d'éclairage et de circuit de climatisation.

Type 63A de Legrand ou similaire

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité d'équipement de protection posé (y compris gaines et chemin de Câbles)

Localisation : voir plans électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

10.1.3.1	NSX400N 4P 400A C+BLOC VIGI
10.1.3.2	NSX400N 4P 160A C+BLOC VIGI
10.1.3.3	NSX250N 4P 250A C
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI
10.1.3.5	NG63 4P 100A C
10.1.3.6	NG125 4P 80A C
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI



10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C
10.1.3.19	Interrupteur modulaire 16A
10.1.3.20	Coffret électrique
10.1.3.21	Baie de brassage

Pour les petits bâtiments (suivant indication des pièces graphiques) l'origine des installations sera un tableau modulaire sous coffret étanche.

Coffret et couvercle en matière moulée, couvercle transparent, fermeture par 1/4 de tour, livré avec rails, borniers et embouts. Type 05493 de Legrand

10.1.4 Appareillage

Le matériel portera le label de qualité NF, USE ou similaire et sera de modèle à fixation par vis, apparent ou encastré, de type étanche ou non, suivant la nature des locaux ou leur implantation.

Le prix s'applique à l'unité d'appareil posé

Localisation : Suivant plans électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter.

Appareillage standard

Modèle encastré série Neptune de LEGRAND ou équivalent

Toutes les prises de courant seront du type normalisé, avec bornes de terre.

Sauf stipulations contraires les hauteurs standards d'implantation par rapport au sol fini seront :

- Interrupteur de commande éclairage	: 1,20 m
- Prise de courant (locaux secs)	: 0,40 m
- Prise de courant et autres appareillages (Cuisine - locaux humides)	: 1,20 m minimum
- Appareillage salle d'opération	: 1,60 m.

Les implantations particulières (plans de travail et autres utilisations) seront définies en cours d'exécution.

Les teintes des appareillages encastrés non étanches seront laissées au choix du Maître de l'Ouvrage.

L'entrepreneur est tenu de prendre en compte les plans des équipements afin de prévoir toutes les alimentations.

Les installations spéciales propres aux équipements médicaux seront à la charge du fournisseur de ces équipements.

10.1.4.1	Interrupteur simple / Double
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double
10.1.4.3	Dismatic
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45
10.1.4.9	Prise RJ45 1 Port
10.1.4.10	Prise 3P+N+T 32A
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter. -
Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité d'appareillage posé

10.1.5 Luminaire

10.1.5.1 Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm

Technologie : Convient pour une Utilisation avec LED

Substitut (Watt) : 2x18

Tension (V) : 220-240

Longueur : 60cm

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (salles intérieures et couloirs).

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité de réglette posé y compris tubes Led

10.1.5.2 Applique mural Led 8W

Technologie : Convient pour une Utilisation avec LED

Type d'ampoule : LED

Type de culot : E27

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (salles d'hospitalisation).

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité d'applique posé y compris ampoule Led

10.1.5.3 Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm

Modèle avec diffuseur incolore équipé de grille de protection plastique avec revêtement rilsan blanc et tubes Led. Legrand ou similaire

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (extérieur de bâtiments)

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité d'appareillage posé y compris tubes Led

10.1.5.4 Applique sanitaire

Modèle en ABS, alu et polycarbonate.

Vasque blanc opale, embase perle équipé de lampe STD 60W.

Type de Legrand ou similaire ; interrupteur + prise 2P+T

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (toutes les pièces d'eau au-dessus des miroirs).

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité d'appareillage posé

10.1.5.5 Bloc autonome de sécurité

Il sera du type non permanent, avec une autonomie de 1heure, (il sera exigé une autonomie de 1heure 30m à l'état neuf) Type NP, 10lm de Legrand (ou similaire)

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (dans les couloirs)

Le prix s'applique pour l'ensemble à l'unité d'appareillage posé

10.2 COURANTS FAIBLES

GENERALITES

Le présent descriptif a pour but de décrire les installations pour le réseau informatique et pour le réseau TV à réaliser lors de la construction de l'hôpital. Il s'agit principalement de la câblerie.

10.2.1 Câble réseau FTP CAT6 pour le réseau informatique

10.2.2 Câbles coaxial RG6 pour le réseau TV

10.3 CLIMATISATION

Fourniture et installation d'une centrale autonome de traitement d'air en milieu stérile de type "Split system" à condensation par air.



Composition :

- Armoire en tôle d'acier galvanisée laquée au four à soufflage par le haut et reprise par le bas, comprenant :
- Les compresseurs
- Les filtres et pré filtres
- Les ventilateurs
- La rampe de stérilisation à tube ultraviolets
- Condenseur à air placé à l'extérieur.
- Prise d'air neuf extérieur avec raccordement et grille aluminium.
- Tuyauteries de raccordement et d'évacuation des condensats.
- Refiltration du filtre absolu 1
- Efficacité 85 %
- Préfiltration air neuf 1
- Efficacité 99,98 %
- Puissance frigorifique 2KW

Le modèle proposé sera de préférence d'une marque représentée au Cameroun.

10.3.1 Split system 1,5 Cv

10.3.2 Split system 2,5 Cv

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (salles d'accouchement, d'opération, laboratoire,...)

10.4 VENTILATION

10.4.1 Brasseurs d'air plafonnier

Fourniture et pose de brasseurs d'air pour montage en plafond à 3 pales en aluminium laqué de diamètre 1,20m, de type suspension et crochet, comprenant :

- 1 moteur électrique silencieux monté sur roulement à billes
- commande de vitesse de rotation par bouton tournant 6 graduations
- alimentation électrique : 220 Volts
- type ELGE ou similaire

Localisation : voir plan d'électricité de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (salle d'hospitalisation)

*** FIN DE LOT ***



LOT 11. PLOMBERIE SANITAIRE

GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de l'exécution de tous les travaux de Plomberie - Sanitaire pour les bâtiments à construire du présent projet et comprenant :

- la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments,
- la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes,
- l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils,
- les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires,
- Les installations de plomberie intérieure
- Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures
- La protection incendie.

Les documents de référence seront les suivants :

- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP).
- Le présent Devis Descriptif.
- Les pièces graphiques

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

a. Travaux dus par l'entrepreneur

L'Entrepreneur doit d'une manière générale :

- La dépose des installations existantes.
- Les installations de chantier et ses magasins.
- Les dessins et les calculs nécessaires.
- La fourniture aux autres corps d'état des indications concernant les trous à réserver, puissance électrique etc...
- Les démarches auprès de la société de distribution d'eau et du ministère des mines et énergie.
- Les réseaux de distribution d'eau froide intérieure ;
- Le réseau d'eau incendie ;
- Les appareils de protection incendie ;
- Les réseaux d'évacuation intérieure ;
- Les appareils sanitaires complètement équipés ;
- La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées ;
- Les dispositifs anti-vibratiles ;
- Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente ;
- La fourniture et le réglage des fourreaux ;
- Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires ;
- La réception par la compagnie des eaux.
- La fourniture des plans de recollement.
- Les notices de fonctionnement et la mise au courant du personnel
- Le nettoyage hebdomadaire de son chantier.
- Sa part dans le compte prorata
- Le plan d'hygiène et de sécurité.

b. Départ de la prestation

Départ de la prestation après la bride de sortie du compteur ou vanne principale mis en place par le lot VRD dans un regard spécial pour chaque bâtiment.



11.1 RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)

Fourniture et pose de tuyaux PPR ou en aluminium ou similaire, y compris pièces de raccord, colliers de pose, fourreaux pour traversées des maçonneries et robinets d'arrêt sur tuyauteries. Les robinets d'arrêt sur les tuyauteries ne seront jamais encastrés, même partiellement, dans les maçonneries.

Le démontage des robinets ou vannes d'arrêt ne devra jamais nécessiter la destruction du revêtement faïence pour permettre l'accès. Le passage des outils pour le démontage des robinets d'arrêt devra être aisé.

Les robinets d'arrêt seront placés rigoureusement en position verticale ou horizontale, mais jamais dans une position intermédiaire.

Les robinets d'arrêts seront nettoyés immédiatement après leur pose et protégés des salissures jusqu'à la réception des travaux.

Une partie du réseau sera noyée sous dalle, conformément aux plans d'exécution, et sera en attente aussi près que possible des appareils à alimenter. Les parcours aériens seront prévus sous paillassse, à défaut, encastrés dans les maçonneries suivant les indications du CPTP.

Stockage et protection des canalisations PPR ou similaire : Dito PPR évacuation ci-dessus. (Article sur L'Assainissement).

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter

11.1.1 Gaine annelée bleue Ø 25

11.1.2 PPR pression Ø 25

Le prix est évalué pour l'ensemble, au mètre linéaire de tuyauterie posée.

11.1.3 Vanne d'arrêt 3/4"

11.1.4 Té PPR Ø 25

11.1.5 Coude PPR

11.1.6 Coude PPR 25/1/2 F

11.1.7 Coude PPR 25/1/2 M

Le prix est évalué pour l'ensemble, à l'unité d'élément de raccordement posé.

11.2 RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES

11.2.1 Evacuation EU-EV

Collecteurs en PVC série assainissement, compris coupes, fixation par colliers, raccords nécessaires (culottes, branchements et tampons hermétiques), façon de joints à emboîtement ou à bague, et toutes sujétions. Le réseau sera en partie noyé sous dalle, selon plans d'exécution et suivant les indications du CPTP. Les parties en apparent seront dissimulées sous les paillasses.

Le réseau EU et EV est du type séparatif. Il sera fait usage de boîte de branchement de 0.40 x 0.40 x 0.40 sous les appareils avant les regards siphoides extérieurs.

Ces boîtes de branchement ne sont pas visitables, elles remplacent les coudes et autres té culotte utilisés sous dallage.

Une attention particulière sera observée par l'entrepreneur sur les positions des entrées et sorties des canalisations dans ces regards, ainsi qu'à leur dimensionnement en fonction des débits des effluents.

Les prestations de l'entrepreneur s'arrêtent au raccordement des principaux collecteurs sortant des bâtiments sur le premier regard posé à l'extérieur par le Lot VRD.

Il est prévu pour l'évacuation des eaux usées des bacs à laver et des bacs en béton sur paillasses, la fourniture et la pose de bandes siphoides Ø 60 à grille en laiton chromé compris toute sujétions pour le raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées.

Pour les bâtiments comportant des latrines sèches, il sera prévu une ventilation des fosses en tube PVC assainissement DN 110, surmonté d'un Té.

Une moustiquaire en aluminium maintenue par des viroles en PVC obturera les ouvertures du té.

Dans les pièces, la canalisation PVC aboutira dans un regard de 0.20 x 0.20 m intérieur x 0.20 m de hauteur placé dans un angle de la pièce et dépassant de 0.10 m au-dessus de sol fini. La plinthe contournera le regard et le dessus sera fermé par une grille anti animaux.

11.2.1.1 PVC eau vanne Ø110 normalisé

11.2.1.2 PVC eau usée Ø100 normalisé

11.2.1.3 PVC eau usée Ø63 normalisé

11.2.1.4 PVC eau usée Ø32 normalisé

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter

Le prix est évalué pour chaque ensemble au mètre linéaire.

11.2.1.5 Coude PVC Ø32

11.2.1.6 Coude PVC Ø63 au 1/4

11.2.1.7 Coude PVC Ø63 au 1/8

11.2.1.8 Colle PVC 1kg

11.2.1.9 Té culotte Ø63

11.2.1.10 Réduction Ø63/32 (PVC)

11.2.1.11 Réduction Ø63/40 (PVC)

11.2.1.12 Chapeau de ventilation Ø125

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter

Le prix est évalué pour chaque ensemble à l'unité.

11.2.2 Evacuation Eaux pluviales

Il s'agit des éléments nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales qui proviennent des toitures.

11.2.2.1 PVC Ø100 normalisé

Le prix est évalué pour l'ensemble, au mètre linéaire de tuyauterie posé.

11.2.2.2 Collier atlas Ø100

11.2.2.3 Coude PVC Ø100

Le prix est évalué pour l'ensemble, à l'unité d'élément posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire

11.3 APPAREILS ET ACCESSOIRES

Les appareils sanitaires et leurs accessoires seront choisis dans la gamme PORCHER ou similaire. L'Entrepreneur pourra proposer au Maître d'œuvre, pour approbation, une marque ou modèle similaire en tous points de vue. Ils seront considérés rendus à pied d'œuvre avec toutes sujétions de fournitures, mise en place, calages et fixations le cas échéant, joints d'étanchéité (acrylique) à la pompe, bandes résilientes (en mousse adhésive), etc.

Les vidanges des appareils sanitaires seront en tubes PVC, comprenant façonnages, raccords et accessoires nécessaires : coudes, tés pied de biche, bouchons de dégorgement, etc. ainsi que les fixations et jonctions collées.

Toute la robinetterie sera choisie de manière à limiter au maximum la perte de pression hydraulique.

11.3.1 Appareils sanitaires

11.3.1.1 Lavabo individuel complet (garniture + flexible + robinetterie)

En porcelaine vitrifiée de couleur blanche, marque PORCHER ou similaire.

- Dimensions 50 x 40 cm
- Fixation sur consoles en fonte plastifiée.
- Bonde inox 32mm, siphon à culot démontable en polypropylène blanc réglable en hauteur.
- 1 Robinet E.F indépendant, chromé, marque PORCHER ou similaire.

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (toilette)



11.3.1.2 Tablette de lavabo

Tablette céramique de 50.

Fixation : par vis Ø 6.

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (au-dessus des lavabos)

11.3.1.3 Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité

- Marque ARISTON ou similaire
- Classe II
- Estampillé " Protégé contre les projections d'eau "
- Capacité 50 L

Complet avec groupe de sécurité et vidange.

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter

11.3.1.4 Colonne de douche et robinetterie

Ensemble comprenant une douchette, une barre murale pour réglage en hauteur une articulation à rotule, un flexible métaflex chromé de 1,50 m.

Robinet EF type mural, chromé.

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (toilette)

11.3.1.5 W-C à l'anglaise

Cuvette céramique couleur blanche, marque PORCHER ou similaire,

Réservoir de chasse complet,

- Mécanisme laiton silencieux
- Position du bloc cuvette : au sol
- Double abattant
- Sortie verticale.

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (toilettes)

11.3.1.6 W-C à la turque

W-C céramique couleur blanche 0,63 m x 0,55 m réf. Turco 3860 de PORCHER ou similaire.

Posé et encastré sur sable fin

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (bloc latrine)

11.3.1.7 Siphon de sol

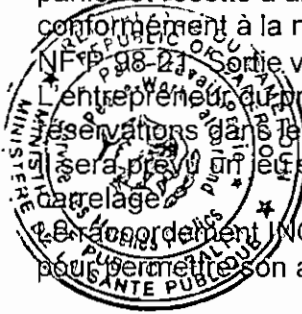
Fourniture et pose de siphon de sol 200 x 200 mm entièrement réalisé en INOX. Livré avec cloche à panier et rosette à anse rabattable favorisant l'auto-nettoyage de la feuillure. Garde d'eau 60 mm conformément à la norme

NF P 98-21. Sortie verticale Ø 80, compris toutes sujétions.

L'entrepreneur du présent lot indiquera à l'entrepreneur du lot N° 2 gros œuvre la dimension des réservations dans le dallage pour la pose des siphons de sol.

Il sera prévu un espace suffisant pour permettre la pose des siphons en alignement avec les joints du carrelage.

Le raccordement INOX entre le siphon et le collecteur principal devra être noyé dans un remblai sable pour permettre son ajustage en fonction de la position du siphon de sol.



Le siphon de sol s'intégrera parfaitement dans le carrelage exactement à la place d'un carreau.-
Les receveurs de douche carrelés seront équipés de ce même type de siphon.

Prix pour l'ensemble à l'unité d'appareil posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (toilette, salle d'accouchement et d'opération)

11.3.1.8 Evier inox un bac

Fourniture et pose d'un évier inox mono bac avec égouttoir et robinet EF col de cygne à approuver par le maître d'œuvre.

- Fixation par encastrement dans paillasse prévu au Lot Gros œuvre.
- Bonde à grille en laiton, finition chromée
- Trop- plein rapporté, raccordement pour tube (ext. 40mm)
- 1 robinet E.F/ E.C indépendant, chromé, col de cygne, fixé sur le bac avec bec orientable

Le prix est évalué à l'unité d'évier posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (salle de consultation, laboratoire, salle de soins, salle d'accouchement)

11.3.1.9 Evier inox double bac

Fourniture et pose d'un évier inox double bac avec égouttoir et robinet EF col de cygne à approuver par le maître d'œuvre.

- Fixation par encastrement dans paillasse prévu au Lot Gros œuvre.
- Bonde à grille en laiton, finition chromée
- Trop- plein rapporté, raccordement pour tube (ext. 40mm)
- 1 robinet E.F/ E.C indépendant, chromé, col de cygne, fixé sur le bac avec bec orientable

Le prix est évalué à l'unité d'évier posé.

Localisation : Voir plans de Plomberie – Sanitaire de tous les bâtiments neufs et à réhabiliter (salle de consultation, laboratoire, salle de soins, salle d'accouchement)

11.3.1.10 Robinets de puisage / d'arrosage

Fourniture et pose de robinets de puisage de bonne qualité à approuver par le maître d'œuvre.
Montage en applique sur mur par l'intermédiaire d'une rosace.

Le prix est évalué à l'unité de robinet posé.

Localisation : à proximité des latrines, Logements.

11.3.2 Accessoires sanitaires

Les accessoires en inox accompagnant les appareils sanitaires sont énumérés ci-après.

Leur fourniture et pose incombent à l'Entrepreneur.

Ces accessoires équiperont les locaux sanitaires du personnel :

- Pour chaque sanitaire personnel, il sera placé un distributeur de papier hygiénique.
- Chaque local lavabo disposera d'un porte-serviettes et d'un porte-savon.

Les prix sont évalués à l'unité d'équipement posé.

Concerne : Bâtiments Bloc opératoire, Hospitalisation, Maternité, Bloc sanitaires, Logements.

- 11.3.2.1 Porte-savon
- 11.3.2.2 Distributeur de savon liquide
- 11.3.2.3 Porte-serviettes
- 11.3.2.4 Porte-papier hygiénique en inox
- 11.3.2.5 Miroir 60 x 40 cm
- 11.3.2.6 Porte-balai et balai
- 11.3.2.7 Porte manteaux type Patère 2 supports

Le prix est évalué à l'unité d'accessoire posé



11.4 DIVERS

11.4.1 Rideaux de cloisonnements

Fourniture et pose d'un cloisonnement amovible réalisé de la façon suivante :

Supports :

Tubes en acier galvanisé plastifié Ø 20 mm fixés soit directement au mur soit relié par des suspentes visées en plafonds

Séparations :

Rideau de toile plastique lessivable de type "schitting" ; avec renforts au niveau des perforations des anneaux ; anneaux en laiton ou acier plastifié.

Le rideau devra s'arrêter 30 cm au-dessus du sol - longueur à mesurer in situ pour chaque pièce.

Le rideau sera plus large que la tringle qui le supporte d'au moins 20 %

Le prix est évalué, au mètre linéaire de tringle posé.

Localisation : toutes les salles d'hospitalisation, de consultation, d'opération, d'accouchement et de travail.

7.3.3.2 Extincteur à poudre

L'entrepreneur aura sa charge la fourniture et la pose d'extincteurs adaptés à la destination des locaux et à l'usage envisagé. Risques de feu d'origine :

- diverses, bois, papiers, etc... = extincteur à poudre polyvalente mural "ABM" (type P6P agrément 34 à 233BC) ; capacité de 9 Kg.

NOTA : Le matériel proposé sera TOUJOURS de marque connue.

Tout le matériel sera conforme à la norme NF S 61.900.

Le prix s'applique à l'unité d'extincteur posé

Localisation : voir plans de distribution (dans les couloirs)

*** FIN DE LOT **

LOT 12. FOSSE A INCINERER

12.1. FOSSE A INCINERER DE DIMENSIONS 2,00 X 2,50 X 2,00

L'incinérateur est constitué de briques réfractaires cuites et d'éléments métalliques préformés qui peuvent être fabriqués sur place. La structure est assemblée et construite en place avec du ciment Portland ou du ciment réfractaire. Aucun outillage spécialisé n'est nécessaire.

La fosse de stockage des éléments incinérés est faite de parois en agglomérés pleins de 20. Le fond de la fosse est constitué d'une dalle en béton armé dosé à 300 Kg/m³. La fosse possède une trappe de visite par laquelle elle peut être vidangée.

Le prix s'applique à l'unité de d'incinérateur construit.

Localisation : voir plans de masse et plan d'articulation

12.2. GRILLE DE PROTECTION DE L'ENCEINTE, H=1,20

Grille métallique de hauteur 120cm, placée entre colonne en tube rond creux. Y compris semelle filante en béton et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux spécifications techniques.

Le prix s'applique au mètre linéaire de grille construit.

Localisation : voir plans de masse et plan d'articulation

*** FIN DE LOT **



LOT 13. ETANCHEITE ET ISOLATION

Mise en œuvre de l'étanchéité

Les travaux d'étanchéité seront conformes aux Normes et D.T.U. en vigueur.

- * Matériaux à utiliser pour les procédés d'étanchéité intérieure et extérieure
- * primaire d'accrochage à émulsion à haute stabilité composé de fines particules de bitume dispersées en phase aqueuse à l'aide d'un émulsifiant constitué par des matières minérales colloïdales inertes) ou similaire sur support en béton armé ou maçonnerie (enduit de ravaillage et confection des pentes, non humide) type DERBICOTE, FLINTKOTE ou similaire.
- * Membranes d'étanchéité monocouche bi-armées à base d'APP (élastomère bitumineux) type DERBIGUM SP4 ou similaire
- * les recouvrements entre les laies seront en terrasses de 20cm latéralement et au bout à bout et de 10cm pour l'étanchéité sous carrelage.

Le prix s'applique au m² des travaux d'étanchéité mis en œuvre.

Les relevés d'étanchéité sont forfaitairement au mètre linéaire, quelque soit leur hauteur et jusqu'au-dessous des recouvrements d'acrotères.

***FIN DE LOT ***



3ème Partie :

SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES



Dans ces spécifications (Environnementale, Sociale, Sécurité & Santé) ESSS, Exigences Générales, le Soumissionnaire est tenu de signer chaque paragraphe dans l'espace prévu à cet effet s'il est en conformité et s'engage à mettre en œuvre les exigences. Le Soumissionnaire déclare ainsi qu'il a lu les exigences et qu'il est disposé à les mettre en œuvre et qu'il en a la capacité.

Dans les Exigences Spécifiques, le Soumissionnaire est tenu d'inscrire "Oui" dans l'espace prévu à cet effet s'il est en conformité et s'engage à mettre en œuvre les exigences. Dans le cas où le Soumissionnaire inscrit "Non", il doit en expliquer les raisons.

A. Exigences Générales pour la gestion ESSS		
Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Signature du Soumissionnaire (toutes les cases)
1. Responsabilités et engagements	1.1. Conformément à ses obligations définies dans le cadre du Marché, l'Entrepreneur planifie, exécute et documente les travaux de construction en conformité avec les présentes Spécifications environnementales, sociales, de sécurité et de santé (ESSS).	
	1.2. L'Entrepreneur a la responsabilité pour tous les dommages causés sur l'environnement et les personnes par la conduite des travaux ou les modalités de leur exécution, sauf s'il établit que cette conduite ou ces modalités résultent nécessairement des dispositions du Marché ou de prescriptions d'ordre de service.	
	1.3. Dans le cadre du Marché et au sens des présentes Spécifications ESSS, le terme « Zone d'Activités » désigne : (i) Les terrains sur lesquels seront réalisés les travaux et les ouvrages, ou (ii) Les terrains nécessaires aux installations de chantier (bases-vie, ateliers, bureaux, zones de stockage, production de béton...) et comprenant les voies d'accès spéciales, ou (iii) Les carrières d'agréats, d'enrochements et de tout venant, ou (iv) Les zones d'emprunt de sable ou autre matériau sélectionné, ou (v) Les zones de dépôt de déblais ou de gravats issus de la démolition, ou (vi) Tout autre lieu spécifiquement désigné dans le Marché comme Zone d'Activités. Le terme « Zone d'Activités » comprend une Zone d'Activités ou toutes les Zones d'Activités. Par souci de clarté, la Zone d'Activités est un concept différent de celui de Chantier au titre de l'article 1.1.17 du CCA.	



A. Exigences Générales pour la gestion ESSS

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Signature du Soumissionnaire (toutes les cases)
	La Zone d'Activités désigne une aire dans laquelle l'Entrepreneur doit se conformer aux obligations environnementales, sociales, santé et sécurité définies dans les présentes Spécifications ESSS. Le Chantier correspond aux lieux où les Ouvrages Définitifs doivent être réalisés et dans lesquels les Equipements et les Matériaux doivent être livrés, et où le droit d'accès et la possession sont donnés par le Maître d'Ouvrage à l'Entrepreneur. Le Maître d'Ouvrage n'est pas soumis à la même obligation pour tout lieu localisé en dehors du Chantier, même s'il est localisé dans la Zone d'Activités, où l'accès est au risque de l'Entrepreneur. En termes d'emprise, le Chantier défini dans l'article 1.1.17 du CCA est inclus dans la Zone d'Activités. La Zone d'Activités est donc d'une emprise géographique plus grande que celle du Chantier.	
	1.4. Les Spécifications ESSS portent sur : a) La protection de l'environnement naturel (eau, air, sol, végétation, diversité biologique) des zones à l'intérieur des Zones d'Activités et leurs environs, y compris mais sans s'y limiter les routes d'accès, carrières, zones d'emprunts ou de dépôt, bases vie ou lieux de stockage. b) Les conditions de sécurité et de santé à respecter pour la main-d'œuvre de l'Entrepreneur et de toute autre personne présente dans les Zones d'Activités ou le long des accès. c) Les pratiques de travail et la protection des personnes et populations vivant à l'extérieur des Zones d'Activités mais exposées aux nuisances générées par les travaux.	
	1.5. Sous-traitance L'Entrepreneur s'assure que tous les sous-traitants et fournisseurs (en particulier ceux concernés par les composants majeurs) sont bien familiarisés avec les exigences ESSS et les directives du site et dans la Zone d'Activités.	
	1.6. Réglementation en vigueur L'Entrepreneur doit se conformer à toutes les lois, permis et règlements nationaux applicables et aux Normes environnementales et Sociales, de Santé et de Sécurité du Groupe de la Banque mondiale relatives à la protection de	



A. Exigences Générales pour la gestion ESSS

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Signature du Soumissionnaire (toutes les cases)
	l'environnement et des personnes pendant la construction (p.ex. gestion des impacts et des perturbations liées à l'eau, l'air, les sols, le bruit, les vibrations, la végétation, la faune, la flore, les déchets, les eaux souterraines, les normes nationales du travail, le cas échéant, les populations autochtones, les normes sur l'exposition professionnelle, autres). Pour déterminer la réglementation applicable, l'Entrepreneur peut demander l'aide d'un spécialiste.	
	1.7 Malgré l'obligation de l'Entrepreneur en vertu des clauses ci-dessus, l'Entrepreneur doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter, dans la mesure du possible, les impacts environnementaux et sociaux négatifs indésirables, remettre les chantiers à des normes acceptables et se conformer à toute exigence de performance environnementale.	
3. Gestion des non-conformités	3.1 Les non-conformités détectées lors des inspections effectuées par le Superviseur doivent être traitées par des mesures adaptées à la gravité de la situation et qui peuvent inclure des déductions sur les Paiements Intermédiaires conformément à la Clause 11.3. du CCAG	
4. Ressources humaines, logistiques et équipements dédiés à la gestion ESSS	4.1 Responsable des questions Environnementales, Sociales, de Santé et de Sécurité 4.1.1 L'Entrepreneur nomme au moins un ou plusieurs responsables de l'Environnement, du Social, de la Santé et de la Sécurité, qui est/sont entièrement ou partiellement responsable(s) de la mise en œuvre des exigences ESSS. Le responsable ESSS parle couramment la langue de communication du Marché. L'Entrepreneur informe tout le personnel et les travailleurs du nom et de l'autorité de la personne responsable de l'ESSS. 4.1.2 Le responsable ESSS détient le pouvoir au sein de l'organisation de l'Entrepreneur pour faire remonter les cas de non-conformités et, en cas de non-conformités ESSS graves et en accord avec le Maître d'Ouvrage, de suspendre les travaux s'il le juge nécessaire et d'allouer toutes les ressources, le personnel et l'équipement nécessaires pour prendre toute mesure corrective jugée nécessaire	



A. Exigences Générales pour la gestion ESSS

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Signature du Soumissionnaire (toutes les cases)
	4.2 Personnel responsable des relations avec les parties prenantes 4.2.1 Le cas échéant, l'Entrepreneur nomme un Agent de Relations avec les Parties Prenantes (ou, le cas échéant, un Agent de Liaison avec les Communautés) qui est responsable des relations et de l'engagement avec les communautés locales, les autorités administratives et autres parties prenantes et les représentants des activités économiques. Dans le cas des contrats comportant un faible niveau de risques et d'impacts ESSS, il pourrait également s'agir du personnel du site de l'Entrepreneur. L'Agent de Liaison avec les Communautés doit parler la langue de la population locale de la Zone d'activités. L'Agent des Relations avec les Parties Prenantes parle couramment la langue de la population locale.	
	4.2.2 L'Agent des Relations avec les Parties Prenantes sera sur place ou à proximité de la Zone d'activités. 4.2.3 Cette personne se fait connaître dès le démarrage des travaux par les autorités locales, qui disposent de ses coordonnées téléphoniques pour le contacter en cas de problème lié à la conduite des travaux ou au comportement du personnel de l'Entrepreneur, à l'intérieur ou à l'extérieur des Zones d'Activités ou tous autres troubles à l'ordre public causés par les travaux.	
	4.3 L'équipe constituée du Responsable ESSS et d'Agent des Relations avec les Parties Prenantes [Agent de Liaison avec les Communautés] est dotée de ressources garantissant une autonomie d'action et lui permettant de se déplacer de façon réactive sur l'ensemble de la Zone d'Activités.	
5. Inspections	5.1 Le Maître de l'Ouvrage inspectera régulièrement la Zone d'Activités et les sites du Projet pour s'assurer du respect des conditions du contrat, y compris les exigences ESSS. Les autorités environnementales de l'État peuvent effectuer des inspections similaires. L'Entrepreneur se conforme aux directives de ces inspecteurs pour mettre en œuvre les mesures requises.	
6. Rapport	6.1 L'Entrepreneur prépare régulièrement des rapports d'avancement ESSS dans le cadre des exigences contractuelles en matière de rapports au Maître d'Ouvrage. Il s'agira notamment de signaler les accidents et les incidents conformément au paragraphe 24.	



A. Exigences Générales pour la gestion ESSS

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Signature du Soumissionnaire (toutes les cases)
7. Code de conduite	7.1. L'Entrepreneur établit un Code de conduite et l'affiche clairement dans la Zone d'Activités. L'Entrepreneur sensibilisera régulièrement le personnel et les travailleurs au Code de conduite et aux dispositions connexes. Le Code de conduite comprend les points suivants : 1. Conformité aux lois, règles et règlements en vigueur 2. Respect des exigences applicables en matière de santé et de sécurité afin de protéger la communauté locale (y compris les groupes vulnérables et défavorisés), le personnel du Maître d'Ouvrage et le personnel de l'Entrepreneur, y compris les sous-traitants et les travailleurs journaliers (y compris le port des équipements de protection individuelle prescrits, la prévention des accidents évitables et l'obligation de signaler les conditions ou pratiques qui posent un risque pour la sécurité ou menacent l'environnement). 3. Utilisation de substances illégales 4. Non-discrimination dans les relations avec la communauté locale (y compris les groupes vulnérables et défavorisés), le personnel du Maître d'Ouvrage et le personnel de l'Entrepreneur, y compris les sous-traitants et les travailleurs journaliers (par exemple sur la base de la situation de famille, l'appartenance ethnique, la race, le sexe, la religion, la langue, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (physique et mental), l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, les convictions politiques ou le statut social, civique ou de santé). 5. Interactions avec la (les) communauté(s) locale(s), les membres de la (des) communauté(s) locale(s) et toute personne affectée(s) (par exemple pour transmettre une attitude de respect, y compris envers leur culture et leurs traditions). 6. Harcèlement sexuel. 7. Violence, y compris la violence sexuelle et/ou de genre. 8. Exploitation, y compris l'exploitation et les abus sexuels. 9. La protection des enfants (y compris l'interdiction de toute activité sexuelle ou d'abus, ou tout autre comportement inacceptable envers les enfants, la limitation des interactions avec les enfants et la garantie de leur sécurité dans la Zone d'Activités). 10. Exigences en matière d'hygiène (par exemple, pour s'assurer que les travailleurs utilisent des installations sanitaires spécifiées fournies par leur employeur et non des espaces ouverts). 11. Eviter les conflits d'intérêt.	



A. Exigences Générales pour la gestion ESSS

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Signature du Soumissionnaire (toutes les cases)
	12. Respecter les instructions de travail raisonnables (y compris en ce qui concerne les normes environnementales et sociales). 13. Protection et utilisation appropriée des biens (par exemple, pour interdire le vol, la négligence ou les déchets). 14. Obligation de signaler les violations du présent Code. 15. Absence de représailles contre les travailleurs qui signalent des violations du Code, si ce signalement est fait de bonne foi.	
8. Formations ESSS	L'Entrepreneur fournit à la main d'œuvre des inductions et des formations ESSS, en particulier en ce qui concerne les risques pour la santé et la sécurité et les mesures d'atténuation adaptées à la portée du projet. L'Entrepreneur sensibilise le personnel à l'importance de protéger les espèces, les habitats, la faune et la flore, ainsi que la sécurité et les droits des communautés voisines.	
9. Standards	L'Entrepreneur respecte toutes les normes, les standards et les rejets, les émissions nationaux applicables, etc. les valeurs limites d'émission définies dans les réglementations nationales.	

B. Exigences Spécifiques pour la gestion ESSS

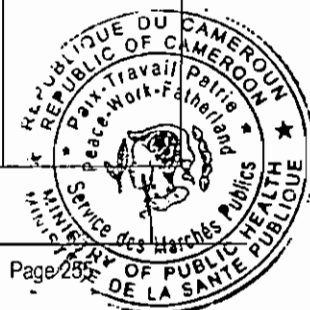
B 1 Protection de l'environnement et des populations

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
10. Protection des zones adjacentes	10.1 Mettre en place des moyens de protection pour éviter ou minimiser les effets négatifs sur la végétation, les sols, les eaux souterraines et de surface, la biodiversité, le drainage naturel et la qualité de l'eau dans la zone des travaux. Utiliser des méthodes de construction pour minimiser les impacts dans la mesure du possible.		
	10.2 Restreindre les activités d'excavation pendant les périodes de pluies intenses. Utiliser des diguettes temporaires pour réduire le risque de déversement de sédiments, d'hydrocarbures ou de produits chimiques dans les eaux réceptrices.		
	10.3 Effectuer les travaux d'excavation dans les fossés de drainage pour empêcher l'eau de pénétrer dans les excavations.		



B 1 Protection de l'environnement et des populations

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
	10.4 Amener les limites et les limites du chantier conformément aux plans convenus à l'avance. Toutes les activités de construction doivent être menées à l'intérieur des limites.		
	10.5 Rester à l'écart des zones humides environnantes.		
	10.6 Respecter les distances conformément à la réglementation nationale et selon les besoins : a) de tout cours d'eau permanente et hors zone inondable ; b) des zones et bâtiments urbains sensibles (centre de santé, établissement d'enseignement, approvisionnement en eau des populations) ; c) à partir de tout logement ; sites culturels, zones archéologiques, zones humides sensibles, réserves forestières ou toute autre composante valorisée de l'écosystème, ou sur des terrains élevés ou escarpés ou dans des zones de grande valeur esthétiques. d) Lorsqu'il n'est pas possible de respecter les distances, il faut obtenir l'autorisation des autorités compétentes.		
	10.7 Décourager les travailleurs de la construction de s'engager dans l'exploitation des ressources naturelles telles que la chasse, la pêche, la collecte de produits forestiers ou toute autre activité qui pourrait avoir un impact négatif sur le bien-être social et économique des communautés locales.		
	10.8 Après la construction, former un terrain remodelé de sorte qu'il soit intrinsèquement stable, suffisamment drainé et adapté à l'utilisation à long terme souhaitée et qu'il permette la régénération naturelle de la végétation.		
	10.9 Minimiser les impacts visuels à long terme.		
11. Sélection des zones d'emprunts, de déblai et des accès aux Zones d'Activités	11.1 Prévenir et minimiser les impacts des zones d'emprunt ou des zones à excaver, de l'emplacement des stocks de matériaux de remblayage et des routes d'accès, des carrières, des emprunts de terre, de l'empilement et de la construction de camps de construction temporaires et de routes d'accès sur l'environnement biophysique, y compris les zones protégées et les terres arables ; les communautés locales et leurs établissements. Après l'achèvement des travaux, dans la mesure du possible, restaurer/réhabiliter tous les sites selon des normes acceptables.		



B1 Protection de l'environnement et des populations

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
	11.2 Situer les zones de stockage dans des zones où les arbres peuvent servir de tampons pour prévenir la pollution par la poussière. Construire des drains périmétriques autour des zones de stockage. Localiser les pièges à sédiments et aux autres polluants aux sorties de drainage.		
	11.3 Obtenir les licences/permis appropriés auprès des autorités compétentes, y compris les autorités traditionnelles s'il y a lieu, pour exploiter des carrières de pierre ou des zones d'emprunt.		
	11.4 Déposer les matériaux excédentaires dans les zones approuvées par les autorités locales.		
	11.5 Prendre des mesures pour éviter que l'eau stagnante dans les bancs d'emprunt non couverts crée des zones de reproduction pour les moustiques.		
	11.6 Si des sites d'élimination des matériaux de déblais propres sont nécessaires, les situer dans des zones approuvées par le Maître d'Ouvrage, de faible valeur d'utilisation des terres et où ils ne seront pas facilement entraînés dans les canaux de drainage. Dans la mesure du possible, placer les matériaux de déblais dans les zones basses, compactes et plantées avec des espèces autochtones.		
12. Prévention de la pollution	12.1 Pour tous les travaux, minimiser les risques de pollution (p. ex. effluents liquides ; émissions atmosphériques ; gestion du bruit et des vibrations ; entretien et sélection des véhicules et de l'équipement ; entreposage et manutention du carburant, de l'huile et des produits chimiques).		
	12.2 Identifier les résidus potentiellement toxiques et ajouter des matériaux appropriés pour prévenir la mobilisation des toxines.		
	12.3. Utiliser, dans la mesure du possible, des matériaux locaux pour éviter l'importation de matières étrangères et le transport sur de longues distances.		
13. Effluents	13.1 Confiner et stocker les eaux usées de construction de façon appropriée, y compris l'eau sanitaire. Ne pas rejeter les effluents non traités.		
14. Emissions et poussières	14.1 Respecter les exigences nationales en matière d'émissions.		
	14.2 Minimiser l'effet de la poussière sur l'environnement proche résultant des sites de mélange de terre, des sites de mélange d'asphalte, de dispersion des cendres de cuisson, des équipements vibrants, des routes d'accès		



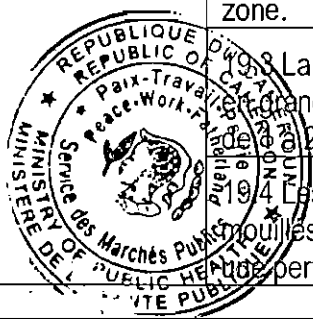
B 1 Protection de l'environnement et des populations

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
	temporaires, etc. pour assurer la sécurité, la santé et la protection des travailleurs et des communautés vivant à proximité des activités de production de poussière. Utiliser les meilleures pratiques pour réduire au minimum les émissions de poussières (par exemple, stockage approprié, arrosage, etc.) pendant les conditions sèches et venteuses et le transport.		
	14.3 Utiliser les véhicules dans des conditions techniques appropriées et fournir l'équipement de contrôle des émissions le cas échéant (p. ex. filtres).		
	14.4 Eteindre les véhicules lorsqu'ils ne sont pas utilisés.		
	14.5 Respecter les limites de vitesse sur le site.		
	14.6 Sensibiliser les conducteurs à toutes les mesures visant à éviter la poussière et les émissions et à assurer une conduite sûre.		
15. Bruit et vibrations	15.1 Éviter les opérations et les mouvements de véhicules la nuit. Sensibiliser les conducteurs.		
	15.2 Fixer des limites de vitesse de circulation. Sensibiliser les conducteurs.		
	15.3 Placer l'équipement stationnaire (comme les générateurs d'électricité) aussi loin que possible des récepteurs (p. ex. les aires de repos des travailleurs, les zones habitées et les zones écologiquement sensibles).		
	15.4 Maintenir les niveaux de bruit provenant des machines, des véhicules et des activités de construction bruyantes (p. ex. excavation, dynamitage) à un minimum pour la sécurité, la santé et la protection des travailleurs à proximité de niveaux de bruit élevés et des communautés vivant à proximité.		
16. Déchets	16.1 Si le Maître d'Ouvrage ne donne pas d'autres instructions, identifier les installations de gestion des déchets et les entrepreneurs en gestion des déchets. Assurer l'élimination par les entrepreneurs de déchets, autorisés à traiter/enlever/recycler chacun des types de déchets, s'il y a lieu.		
	16.2 Recueillir adéquatement tous les déchets produits, y compris les contenants, la litière et tout autre déchet produit pendant la construction, et les éliminer et les trier dans des sites d'élimination désignés conformément aux règlements gouvernementaux applicables en matière de gestion des déchets.		
	16.3 Réduire dans la mesure du possible la production de déchets.		



B 1 Protection de l'environnement et des populations

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
	16.4 Vérifier que les zones de dépôt de matières dangereuses telles que les liquides et solides contaminés sont approuvées par le Maître d'Ouvrage et les autorités locales et/ou nationales compétentes avant le début des travaux. Utiliser les sites existants et approuvés plutôt que d'établir de nouveaux sites.		
	16.5 Regrouper tous les récipients (fûts, conteneurs, sacs, etc.) contenant du pétrole, du carburant, des matériaux de surface et d'autres produits chimiques dangereux afin d'éviter les déversements.		
	16.6 Enlever les déchets de construction laissés dans des stockages le long de la route et les réutiliser ou les éliminer quotidiennement.		
17. Défrichage de la végétation	17.1 Limiter le défrichage de la végétation aux zones situées à l'intérieur des limites du site où cela est strictement nécessaire.		
	17.2 Évitez de défricher les arbres matures et les espèces en voie de disparition.		
	17.3 Ne pas défricher la végétation plus de deux mois avant le début de la phase opérationnelle.		
18. Gestion de la biodiversité	18.1 Éviter dans la mesure du possible les zones de valeur écologique.		
	18.2 Éviter de perturber la flore et la faune et les habitats naturels.		
	18.3 Éviter les feux de forêt.		
19. Erosion et transport des sédiments	19.1 Si la construction a lieu sur des surfaces inclinées ou sur des pentes, prendre des mesures appropriées de contrôle de l'érosion (par exemple, conserver les arbres et autres végétaux, utiliser les formes naturelles des routes et des réseaux de drainage, creuser des canaux de drainage).		
	19.2 Entreposer adéquatement la couche supérieure du sol enlevée. Après la construction, utiliser la couche supérieure du sol comme remblai pour la restauration de la zone.		
	19.3 La couche supérieure du sol ne doit pas être stockée en grands tas. Il est recommandé d'utiliser des monticules de 2 m de hauteur.		
	19.4 Les sols ne doivent pas être décapés lorsqu'ils sont mouillés, car cela peut entraîner un compactage du sol et une perte de structure.		



B 1 Protection de l'environnement et des populations

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
	19.5 Reverdir les stockages pour protéger le sol contre l'érosion, décourager les mauvaises herbes et maintenir une population active de microbes bénéfiques du sol.		
20. Remise en état du site	20.1 Dans la mesure du possible, remettre en état les aires de travail de construction et les réseaux de drainage naturel où ils ont été modifiés ou altérés après la fin des travaux de construction. Réhabiliter le site progressivement de façon à ce que le taux de réhabilitation soit similaire au taux de construction. Rétablir la végétation avec des espèces végétales qui contrôleront l'érosion, assureront la diversité végétale et, par la succession, contribueront à la résilience de l'écosystème. S'il y a lieu, pour des zones de revégétalisation plus grandes, consulter des experts.		
	20.2 Éviter que les zones réhabilitées posent des risques pour la santé et la sécurité (trous, bassins, etc.).		
	20.3 Réhabiliter les zones d'emprunt, les sites de stockage de matériaux de remblayage et les routes d'accès, s'il y a lieu.		
	20.4 Rétablir les régimes d'écoulement existants dans les rivières, les cours d'eau et autres canaux naturels ou d'irrigation lorsqu'ils ont été perturbés par des travaux en cours.		



B.2 Sécurité et Santé

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
22. Plan de sécurité et de santé au travail	22.1 Élaborer un plan de santé et de sécurité au travail (SST) adapté au niveau d'impacts et de risques ESSS des travaux à réaliser. Établir un minimum de normes SST pour chaque tâche. Mettre en œuvre les mesures de prévention, de protection et de surveillance décrites dans le plan SST. Le plan SST doit comprendre au moins : • Des dispositions visant à garantir un environnement de travail sûr et sain, en tenant compte des risques inhérents à son secteur d'activité et des catégories spécifiques de risques dans les zones de travail, y compris les risques physiques, chimiques, biologiques et radiologiques; • Des dispositions relatives aux mesures de prévention et de protection, y compris la gestion et la sécurité des matières dangereuses. • Formation des travailleurs ; • Documentation et déclaration des accidents du travail, maladies et incidents professionnels ; • Préparation aux situations d'urgence et mesures d'intervention en cas d'urgence ; • Des dispositions pour la sécurisation appropriée des sites et des lieux de travail (p. ex. clôtures, signalisation) ; • S'il y a lieu : engager du personnel de sécurité du site ; • Mesures de sécurité routière ; • Premiers secours et assistance médicale ; • Mesure ESSS au niveau communautaire pour éviter l'exposition de la communauté aux problèmes de santé (voir aussi le paragraphe 47).		
23. Rapport de sécurité et de santé au travail (SST)	23.1 Documenter dans un système structuré et transparent (p. ex. une feuille d'enregistrement des accidents sur le site) tous les accidents, les événements dangereux et les enquêtes. 23.2 Produire un rapport SST documentant le rendement et les progrès en matière de SST (p. ex. statistiques : mois, nombre de travailleurs, nombre de personnel de santé et de sécurité sur le site, nombre/type de formations en SST) ; nombre de quasi-accidents, cas de premiers soins, incidents entraînant plus de trois jours d'absence, décès ; résumé de tous les accidents ayant entraîné plus de trois jours d'absence (détails sur les accidents à joindre à l'annexe) ; incidents impliquant des tiers (p. ex. membres de la communauté, circulation routière, etc.).		



B.2. Sécurité et Santé

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
24. Procédure de déclaration d'accident	24.1 Consigner tous les incidents liés à la santé et à la sécurité (p. ex. observations, accidents, déclarations de témoins) sur site et assurer un suivi immédiat et approprié. Les accidents soumis à déclaration incluent tout accident sur le chantier, nécessitant une intervention médicale ou se traduisant par la perte d'heures de travail, ou tout incident se traduisant, ou qui aurait pu se traduire, par des blessures, des dommages ou une mise en péril des travaux, des personnes, des biens ou de l'environnement. L'Entrepreneur déclare également, par le biais de rapports, les incidents liés aux Sous-Traitants et aux Fournisseurs (surtout ceux des composants majeurs).		
	24.2 Informer immédiatement le Maître d'Ouvrage de tout accident entraînant des dommages corporels graves chez un membre du personnel, un visiteur ou tout autre tiers, causés par l'exécution des travaux ou le comportement du personnel de l'Entrepreneur.		
	24.3 Informer le Maître d'Ouvrage dès que possible de tout quasi-accident lié à l'exécution des travaux qui, dans des conditions légèrement différentes, aurait pu causer des dommages corporels à des personnes, ou des dommages à la propriété privée ou à l'environnement.		
28. Equipement de protection individuelle	28.1 Assurez-vous que tous les travailleurs portent un Equipement de Protection Individuelle (EPI) (casques, masques, lunettes de sécurité, bottes de sécurité, etc. selon le type de projet).		
31. Prévention des scénarios d'urgence	31.1 Fournir l'équipement de prévention nécessaire sur le site conformément à la réglementation applicable pour répondre aux scénarios d'urgence, par exemple, incendie, explosion, inondation, risques naturels, etc.		
	31.2 Nettoyer immédiatement tout déversement et assainir les zones contaminées.		
	31.3 Maintenir des normes élevées en matière d'entretien ménager sur site afin d'éviter les urgences. Entreposer correctement les matériaux de construction et l'équipement léger.		
	31.4 Former les travailleurs à gérer les situations d'urgence.		
33. Premiers secours	33.1 Conserver un minimum d'équipement de premiers secours et de provisions sur site (p. ex. des trousse de premiers soins adéquatement stockées ; une personne, respectivement un nombre suffisant de secouristes formés, informer le personnel et les travailleurs des dispositions prises en matière de premiers secours).		



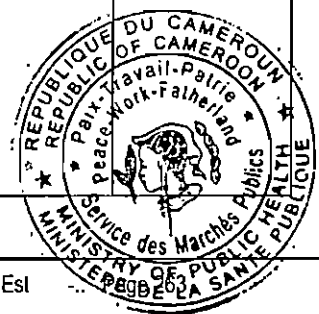
B 2. Sécurité et Santé

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, expliquez pourquoi
37. Accès aux soins de santé et formation	37.1 Organiser l'accès de la main-d'œuvre aux traitements médicaux à l'intérieur ou à proximité de la Zone d'Activités.		
	37.2 Prendre des dispositions d'intervention pour transporter les blessés à l'hôpital le plus rapidement possible.		
40. Hygiène, logement et alimentation	40.1 Fournir sur le site des installations pour l'hygiène et sanitaires propres et fonctionnelles et, le cas échéant, des logements et de la nourriture, y compris des zones de repos ombragées, des salles de bains, des toilettes, des vestiaires et de l'eau potable. S'assurer que les toilettes et les vestiaires sont séparés entre les employés masculins et féminins.		
	40.2 Organiser pour le personnel un logement adéquat, le cas échéant, l'approvisionnement en eau, un système adéquat d'évacuation des eaux usées et des déchets, une protection appropriée contre la chaleur, le froid, l'humidité, le feu et les animaux porteurs de maladies, des installations sanitaires et de lavage adéquates, un éclairage adéquat et des services médicaux de base, conformément à toutes les réglementations et normes applicables en matière de santé et de sécurité.		



B.3 Main d'œuvre locale et relation avec les communautés locales

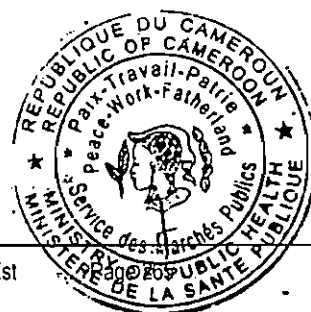
Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, veuillez expliquer pourquoi
42. Conditions de travail	42.1 L'Entrepreneur se conforme aux normes du travail en vertu des lois nationales et des Conventions Fondamentales de l'OIT (par exemple, interdiction du travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum ; travail forcé ; agression sexuelle ; discrimination ; garantir la non-discrimination et l'égalité des chances des travailleurs ; fournir aux travailleurs des informations claires et compréhensibles concernant leurs conditions d'emploi ; respecter leurs droits relatifs aux heures de travail, aux salaires, aux heures supplémentaires, aux avantages sociaux au début du travail ; assurer une rémunération régulière, etc.). Accorder les mêmes droits aux travailleurs contractuels, aux travailleurs communautaires et aux travailleurs de l'approvisionnement primaire.		
	42.2 Élaborer et mettre en œuvre des procédures de gestion du travail qui définissent la façon dont les travailleurs seront gérés conformément aux normes mentionnées ci-dessus au paragraphe 42.		
	42.3 Établir un mécanisme de plaintes simple mais fonctionnel auquel tous les travailleurs ont accès (p. ex. boîtes aux lettres qui sont vidées régulièrement) et dont ils sont au courant afin qu'ils puissent déposer anonymement des plaintes pertinentes sur le lieu de travail (p. ex. traitement injuste, conduite dangereuse).		
43. Recrutement local	43.1 Donner la priorité à l'emploi local et au personnel des communautés locales pour la fourniture de biens et de services aux travaux et à la main-d'œuvre locale, le cas échéant.		
	43.2 Fournir une formation spécialisée supplémentaire à la main-d'œuvre locale en ce qui concerne les compétences requises par l'entrepreneur (c.-à-d. administrateur, chauffeur, etc.).		
44. Transport	44.1 Organiser des convois/bus pour le transport des travailleurs là où c'est nécessaire.		
45. Logement des travailleurs	45.1 Si des campements de travailleurs doivent être installés, s'assurer que les logements fournissent des toilettes et des vestiaires séparés pour les femmes et les hommes ; les normes d'hygiène et de sécurité électrique et contre les incendies sont maintenues ; les travailleurs ont accès à un approvisionnement adéquat et facile d'eau potable gratuite ; il n'y a pas de couchettes à trois étages ; des matelas et du linge sont fournis.		



B.3 Main d'œuvre locale et relation avec les communautés locales

Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, veuillez expliquer pourquoi
46. Repas	46.1 S'il y a lieu, prévoir au moins deux repas par période de travail pour le personnel local dans des conditions d'hygiène appropriées. Si aucune cantine n'est disponible, payez au moins deux repas par jour par période de travail.		
47. Interaction et sécurité communau- taires	47.1 Engager, communiquer et informer les communautés et les autorités locales au sujet des travaux. Obtenir des connaissances locales sur les découvertes fortuites et les questions d'acquisition de terres.		
	47.2 Mettre en place un mécanisme efficace de réclamation et un système de règlement des plaintes pour permettre aux personnes susceptibles d'être concernées de faire part de leurs préoccupations au sujet des dommages et des perturbations causés par l'Entrepreneur ou les sous-traitants.		
	47.3 Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les conflits avec les communautés locales en ce qui concerne les demandes en eau.		
	47.4 Ne prélever les eaux de surface et souterraines qu'après avoir consulté les communautés locales et obtenu un permis de l'autorité compétente en matière d'eau.		
	47.5 Afin d'éviter les accidents liés en particulier à la création de réservoirs d'eau/bassins ou de décharges de chantier, zones d'excavation : • Prendre les mesures de précaution nécessaires pour protéger les enfants/résidents/travailleurs contre les chutes dans les bassins, les zones d'excavation, etc. • Restreindre l'accès à ces zones ; installer des échelles d'escalade dans les bassins ; installer des panneaux et des cordes de sauvetage et des bouées de sauvetage. • Se préparer aux situations d'urgence et aux mesures d'intervention. • Sensibiliser la population, y compris les écoles primaires locales.		
48. Dommages aux personnes et aux biens	48.1 Former les travailleurs et les conducteurs à respecter la sécurité et les droits des personnes vivant à proximité, des communautés et de leurs propriétés afin d'éviter les perturbations. Veiller à ce qu'ils respectent les maisons, les cultures, les animaux, les propriétés, les coutumes et les pratiques des communautés.		

B.3 Main d'œuvre locale et relation avec les communautés locales			
Sujet/ Impact potentiel	Exigences en matière d'atténuation, de gestion et d'amélioration	Respect Oui/Non	Si non, veuillez expliquer pourquoi
	48.2 Clôturer, protéger, éclairer et signaler de façon appropriée les zones du site. Utiliser des avis de danger/signaux/barrières pour protéger les enfants et autres personnes vulnérables et empêcher les non-travailleurs d'accéder aux sites.		
49. Occupation et acquisition de terrain	49.1 Vérifier si les autorisations de construction ou de stockage/stockage du matériau ont été obtenues, y compris, le cas échéant, auprès des autorités locales ou des propriétaires fonciers privés. Obtenir la confirmation qu'en cas de réinstallation nécessaire, les personnes ont été indemnisées et, le cas échéant, ont été réinstallées.		
50. Gestion de la circulation	50.1 Établir des panneaux de signalisation et sensibiliser le public à l'augmentation de la circulation et aux dangers potentiels causés par l'équipement de construction près de la Zone d'Activités et des aires de dépôt.		
	50.2 Réduire les accidents, en minimisant les mouvements de véhicules, les conducteurs de train pour la conduite et la sécurité et vérifier qu'ils ont les permis appropriés pour la conduite de véhicules.		
51. Fossiles/découvertes archéologiques dues au hasard	51.1 S'il y a lieu, établir des procédures spécifiques pour gérer la protection des sites archéologiques et historiques, des découvertes dues au hasard et des fossiles.		
	51.2 Signaler immédiatement à l'autorité compétente toutes les découvertes du patrimoine culturel (p.ex. tombes, céramiques anciennes, fragments de bâtiments anciens) et éviter de construire à proximité d'une découverte fortuite, clôturer la découverte fortuite et attendre les instructions de l'autorité compétente.		



C. RESUME DES ACTIONS POUR ATTENUER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

GENERALITES

Les travaux de réhabilitation / extension des formations sanitaires doivent tenir compte des mesures de protection de l'environnement et des mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement.

Contenu des documents d'appel d'offres

Les directives pour la prise en compte des impacts environnementaux dans les travaux d'extension feront partie des documents d'appels d'offres.

Approbation des ouvrages de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit présenter les plans et spécifications en montrant les dispositifs envisagés pour la protection de l'environnement au Bureau d'Etudes chargé du contrôle et de la surveillance des travaux.

L'approbation du Bureau d'Etudes Techniques ne change en rien la responsabilité de l'entrepreneur relative à la mise en œuvre de ces dispositifs.

Contrôle des délais

Suivant le délai stipulé dans le contrat des travaux, l'entrepreneur soumettra au Bureau d'Etudes en ce qui concerne les mesures environnementales, pour approbation un programme ressortant la méthodologie, l'organisation, l'ordre d'exécution et le calendrier pour toutes les activités nécessaires à la protection de l'environnement.

Réunions du chantier

Au cours des réunions du chantier, les mesures de protection de l'environnement seront à l'ordre du jour.

Contrôle de qualité

Le Bureau d'Etudes vérifiera les travaux et les mesures de protection dans le domaine de l'environnement. Ces vérifications ne doivent pas affecter les responsabilités de l'entrepreneur. Le Maître d'œuvre d'exécution peut prescrire à l'entrepreneur de rechercher une malfaçon pouvant porter préjudice à l'environnement, de démolir ou soumettre à essais tout travail qu'il considère comme défectueux ou non conforme.

Les directives sont impératives et doivent être respectées intégralement par tous les usagers. Elles sont mises en évidence ci-dessous.

1) Installations de chantier

L'entrepreneur proposera au contrôle le lieu de ses installations de chantier de façon à minimiser les perturbations et présentera un plan d'installation de chantier.

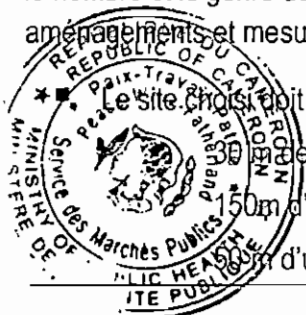
L'importance des installations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le genre de matériels ou engins de chantier. Le plan d'installation de chantier devra tenir compte des aménagements et mesures de protection suivantes :

Le site choisi doit être à une distance d'au moins :

50m de la route,

150m d'un lac ou cours d'eau,

150m d'un point d'eau (forage, puits)



- Le site devra être choisi afin de limiter le débroussaillage, l'arrachage d'arbustes; l'abattage d'arbres. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.
- Le site doit être choisi de manière à ne pas perturber le fonctionnement normal de la FOSA.

Un règlement interne de l'installation de chantier doit mentionner spécifiquement les règles de sécurité, interdire la consommation d'alcool pendant les heures de service, prohiber la consommation de la viande de brousse. L'entrepreneur doit sensibiliser le personnel du danger des MST/VIH/SIDA durant les travaux, au respect des us et coutumes des populations locales et des relations humaines d'une manière générale. Des séances d'information et de sensibilisation sont à tenir régulièrement et le règlement intérieur est à afficher visiblement dans les diverses installations. L'entrepreneur devra souscrire une police d'assurance pour son personnel (permanent et temporaire) et tiers.

Les aires de bureaux et de logement doivent être pourvues d'installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, et douches) en fonction du nombre d'ouvriers. L'eau doit être en quantité suffisante et en qualité adéquate aux besoins.

Les bases vie devront être désinfectées et nettoyées régulièrement. Un réseau de drainage doit protéger toutes ces installations.

2) Accès aux ressources en eau

Les problèmes d'accès aux ressources en eau surtout en zone soudano - sahélien revêtent un caractère majeur. Les prélèvements d'eau à usage de construction des services & annexes devra être réglementés de façon à protéger les points d'eau, déjà insuffisants, utilisés par les populations ; les prélèvements ne pourront s'effectuer que :

- dans les points d'eau permanents ;
- dans les points d'eau spécialement aménagés (micro barrages provisoires, forages, puits à gros débit, etc.).

La réalisation éventuelle de puits pour les besoins des travaux devra prévoir leur réutilisation par les populations riveraines et être suffisamment protégé contre tout accident ou toutes pollutions. Ces ouvrages devront être exécutés suivant les normes techniques et soumis à l'appréciation du BET.

Les aires d'entretien et de lavage des engins devront être bétonnées et prévoir un puisard de récupération des huiles et des graisses. Cette aire devra avoir une pente vers le puisard afin d'éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non revêtus.

A la fin des travaux, l'entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. L'entrepreneur devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il devra démolir toute installation provisoire telle que fondation, support en béton ou métallique, démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, d'une manière générale remettre le site dans son état le plus proche possible de l'état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement, ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Les matériaux provenant de démolition seront recouverts d'une couche de terre tout en prévoyant un drainage afin d'éviter l'érosion du site.

S'il est dans l'intérêt du Maître d'ouvrage ou d'une collectivité de récupérer les installations fixes pour une utilisation future, l'Administration pourra demander à l'entrepreneur de lui céder sans dédommagements les installations sujettes à démolition lors du repli de chantier.

Les voies d'accès au chantier et de service devront être régulièrement arrosées afin d'éviter le soulèvement des poussières.

L'entrepreneur exécutera à la fin des travaux, les travaux nécessaires à la remise en état du site.



Ces travaux comprennent :

- le réglage des matériaux de découverts et ensuite le réglage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau, un enherbement et des plantations si prescrits ;
- le rétablissement des écoulements naturels antérieurs ;
- la suppression de l'aspect délabré du site en répartissant et dissimulant les gros rochers ;
- le repli de tous les matériels, engins et matériaux, la démolition de toutes les installations et l'enlèvement de tous déchets et gravats et leur mise en dépôt à un endroit agréé, ainsi que le réglage des matériaux et recouvrement par une couche de terre. Aucun équipement, ni matériaux ne pourra être laissé à l'abandon sur le site, ni dans les environs ;
- la remise en état de l'environnement autour du site y compris des plantations d'arbres si prescrites.

3) Recrutement de la main d'œuvre locale non spécialisée

Le recrutement de la main d'œuvre résidente non spécialisée est fortement recommandée car sa non utilisation lors des travaux pourrait susciter des frustrations au niveau local, empêcher une appropriation possible de l'infrastructure mais aussi l'expression de la fierté locale quant à l'expertise existante.

4) Aspects sanitaires de l'environnement

Toutes sortes d'éléments matériels appartenant à l'environnement peuvent avoir une influence sur la santé physique et mentale des enfants. On peut citer à cet égard l'assainissement (ou l'absence d'assainissement), la propreté des mains, la qualité de l'eau, le microclimat, la qualité de l'air intérieur, l'éclairage (insuffisant ou excessif), des structures dangereuses, un mobilier inadapté, l'implantation des bâtiments dans une zone à risque. Aussi, les dispositions ci-après doivent être prises :

a) Implantation dans une zone à risque

L'emplacement de la FOSA peut être une source de dangers.

On évitera d'implanter les bâtiments à construire près d'une décharge désaffectée, un marché, un terrain inondable ou comportant des risques de glissement, au bord de routes à grande circulation, d'un cours d'eau, d'un ravin, d'une soude à minéraux ou carburant ou traversé par une ligne électrique haute ou moyenne tension.

b) Site et orientation des ouvrages

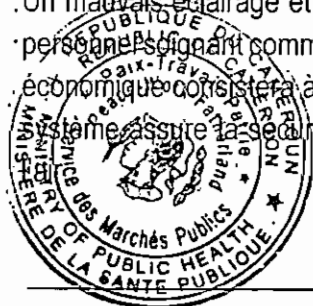
Les sites retenus pour la réalisation de bâtiments sont choisis en fonction d'un certain nombre de critères, dans le but d'assurer le bien-être des malades et personnel soignant et de permettre le bon déroulement des activités.

Les services et annexes doivent bénéficier d'une bonne ventilation et d'un bon éclairage. Ils doivent être autant que possible à l'écart des sources de bruit et de pollution de toute nature, ainsi qu'à l'abri des vents violents.

L'orientation des bâtiments sera fonction de la direction des vents dominants de la région, de l'éclairage naturel et du confort visuel.

c) Eclairage et circulation d'air

Un mauvais éclairage et insuffisance de circulation d'air en temps chaud peut être une cause d'inconfort pour le personnel soignant comme pour les malades. Ceux-ci se plaignent d'ailleurs souvent de fatigue oculaire. La solution économique consistera à avoir de grandes fenêtres ou des claustras sur la façade avant que la façade arrière. Ce système assure la sécurité en même temps qu'il permet une diffusion relativement uniforme de la lumière et de



5) Sécurité dans les chantiers lors des travaux

Les constructions de bâtiments peuvent occasionner des impacts négatifs dans les sites de travaux avec la restriction probable de la circulation aux alentours des chantiers, les désagréments liés au bruit et à la poussière.

L'encombrement de l'espace de la FOSA par une mauvaise gestion des matériaux et déchets de chantier (tôle, gravats, fer, etc.) peut entraîner des accidents dans la mesure où ces travaux vont se dérouler pendant que la FOSA est en activité.

Les travaux présentent aussi des risques pour le personnel de chantier et les populations qui vont fréquenter ces chantiers. L'entrepreneur doit assurer la police de chantier et équiper son personnel de matériel de sécurité.

6) Mesures de sécurité sur les bâtiments

Toutes les mesures utiles doivent être prises par l'Entrepreneur pour assurer la sécurité des usagers, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

D'une façon générale, les entrepreneurs doivent s'efforcer d'éliminer des constructions tous les éléments de construction présentant des dangers pour les usagers; ils sont tenus de respecter rigoureusement en particulier les mesures pratiques de sécurité suivantes : suppression ou protection des angles vifs. Dans toute la mesure du possible, les angles vifs et les éléments de construction saillants ou aux formes aiguës sont supprimés dans toutes les parties de la construction.

Si les angles vifs ne peuvent être supprimés, ils sont protégés par des capitonnages ou tout autre dispositif dont la conception garantit toute sécurité.

Traitement des sols

a) Extérieur

Les revêtements des sols extérieurs doivent être non glissants et peu abrasifs; ils ne doivent pas être générateurs de poussières.

b) Intérieur

Les revêtements des sols intérieurs doivent être non glissants, même lorsqu'ils sont mouillés.

c) Revêtement des murs

Dans toutes les parties de la construction accessibles aux malades les traitements de surface abrasifs sont à proscrire.

d) Portes

Les portes de tous les locaux s'ouvrent vers l'extérieur et ont une largeur minimale de 100 cm et une hauteur de 205 cm au minimum.

e) Plafonds

A moins qu'il n'en soit disposé autrement la hauteur utile minimum sous plafond est de :

- 3 m pour les locaux d'enseignement,
- 2,5 m pour tous les locaux administratifs, sanitaires et de service.

7) Latrines à fosse ventilée

Les latrines seront implantées dans un endroit convenable. Lorsque l'emplacement, le sol et la nappe phréatique permettront de creuser une fosse profonde, la latrine à fosse ventilée améliorée constituera une solution éprouvée.



robuste et durable. Convenablement construite et entretenue, cette latrine ne dégage pratiquement pas d'odeur et limite la prolifération des mouches.

8) Mesures en faveur des handicapés physiques

Les mesures suivantes sont prises en faveur des handicapés physiques afin de promouvoir l'égalité d'accès aux soins et à l'assainissement :

a) **Services : une rampe d'accès en béton armé est prévue.**

b) **Bloc de latrines : normes de construction**

Entrée dans la cabine handicapée du bloc latrines par une rampe en béton.

Pour entrer avec un fauteuil il est conseillé d'avoir une ouverture de porte de 90cm ; Largeur intérieure de 150cm pour une rotation à 90° sur une longueur de 215cm.

La hauteur de la cuvette du W.C.

Pour les paraplégiques faisant leur transfert et les enfants ayant des difficultés à se relever il existe dans le commerce et des fabriques de parpaings, de fabrication artisanale des cuvettes ou siège d'une hauteur de 50 cm et facile à nettoyer avec chute directe des fèces dans la fosse. Les sièges seront fixés à la place du trou traditionnel.

Les barres d'appui

Pour se tenir stable sur la cuvette et pour faciliter le transfert il est conseillé de poser des barres d'appui ou cadres solidement fixés au sol. Les barres d'appui pour aider au transfert seront fixées latéralement le plus près de la cuvette. Elles seront choisies soit horizontales, soit coudées à 45° et posées de 85 à 90cm du sol.

9) Installations électriques

Les alimentations électriques sont réalisées conformément aux normes en vigueur.

Les tableaux électriques sont situés dans des endroits facilement accessibles et verrouillés. Un tableau de contrôle est installé dans le bloc technique et permet un contrôle global des anomalies des principaux équipements.

Chaque bâtiment est équipé d'interrupteurs d'éclairage près des portes et d'une prise d'électricité selon la nécessité.

Le câblage des salles se fera à partir du coffret électrique. Pour les salles dédiées aux soins spéciaux, le coffret avec un switch peut être posé dans ou hors de la salle. Il doit être verrouillé.

La qualité de câble doit respecter la norme internationale et la certification faite par l'installateur.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site devra être dressé et joint au P.V. de la réception des travaux. Le paiement final des travaux ne pourra être effectif qu'à la vue de ce procès-verbal constatant la remise en état du site.

REMARQUE GENERALE :

Les travaux décrits ci-dessus relatifs à la protection de l'environnement doivent être obligatoirement inclus dans les prix unitaires.



**Pièce N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES (Voir Volume 2)**
(disponible sur CD en fichiers Excel)

Pièce N°7 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF
(Voir Volume 2)
(disponible sur CD en fichiers Excel)

**Pièce N°8 : CADRE DU SOUS - DETAIL DES PRIX
UNITAIRES (Voir Volume 2)**
(disponible sur CD en fichiers Excel)



Pièce N°9 : MODELES DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE SOUMISSION

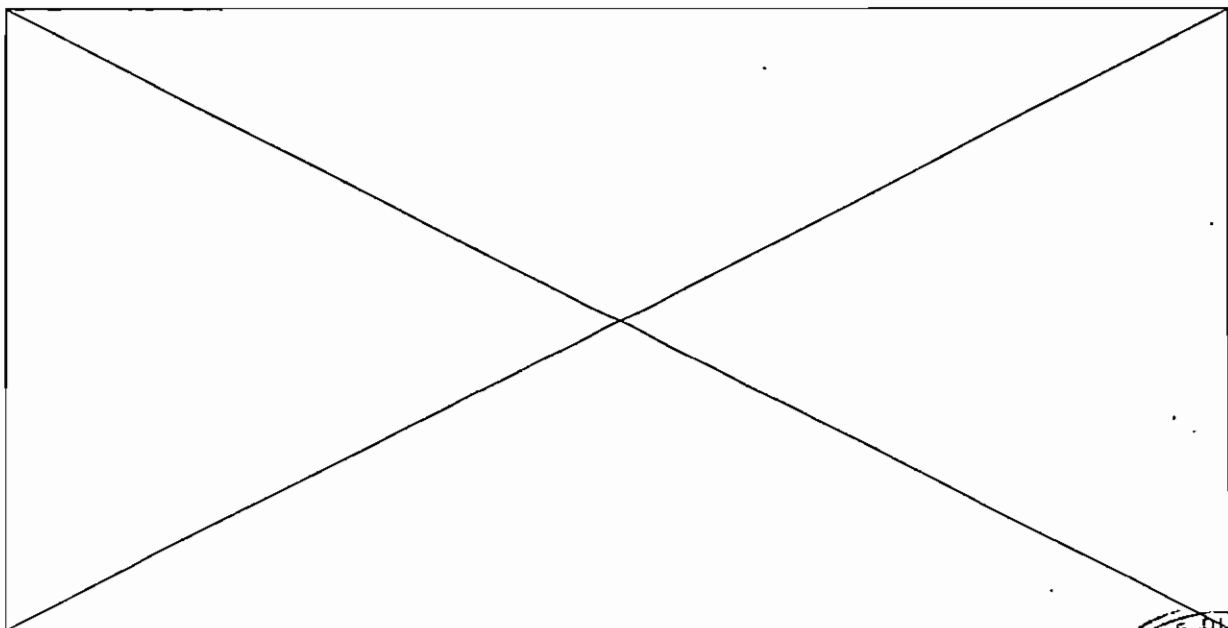


Annexe 1 : LISTE DU MATERIEL SPECIFIQUE AFFECTE AU CHANTIER

Petits matériels et outillage (préciser en cas de location)	Gros matériels et engins (préciser en cas de location)	Pièce justificative fournie

N.B. Les informations contenues dans ce formulaire doivent être appuyées par les documents probants (facture d'achat, contrat de location etc.)

Cachet et signature de l'Entrepreneur



Annexe 2 : EXPERIENCE DANS LE DOMAINE CONCERNE PAR L'APPEL D'OFFRES

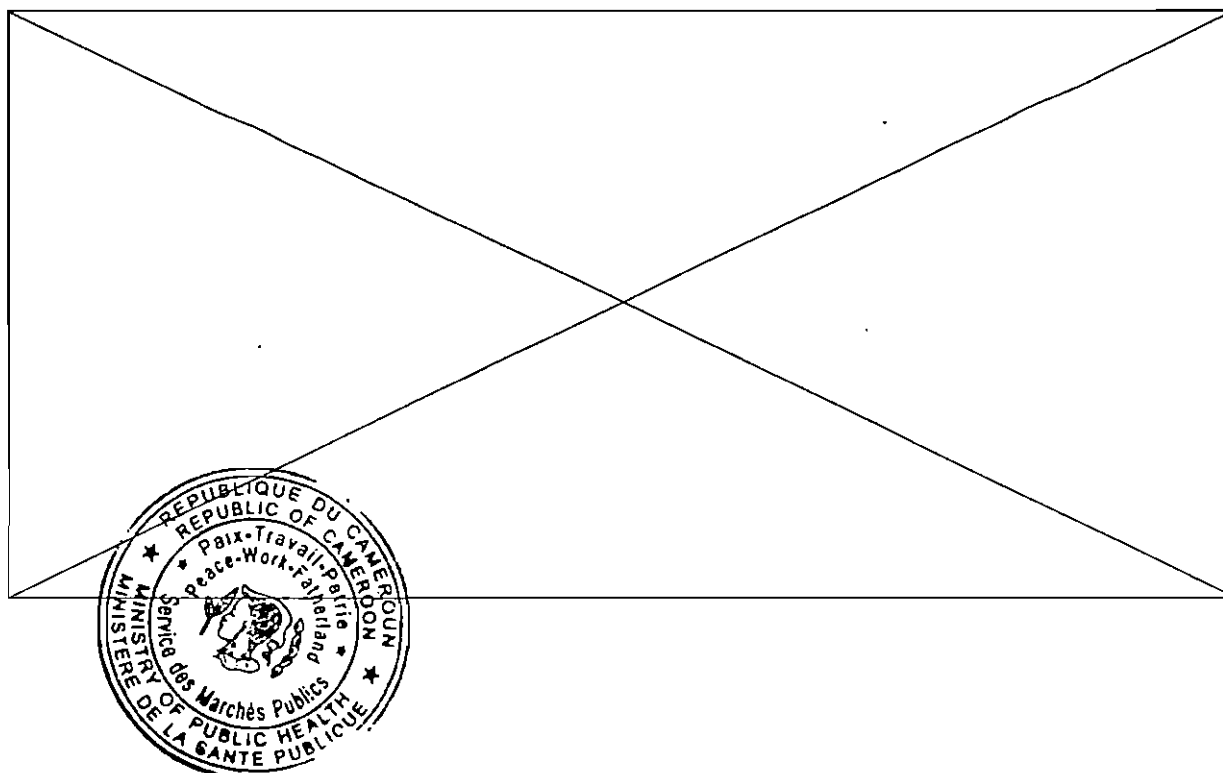
Clients Adresses physiques	Description des travaux effectués	Valeur
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
TOTAL		

N.B. Les informations contenues dans ce paragraphe doivent être appuyées par des documents probants

- Photocopies des certificats ou P.V de réception
- Photocopies des bons de commande
- Photocopies de la première et de la dernière page du contrat

Date-----

Cachet et signature de l'entrepreneur



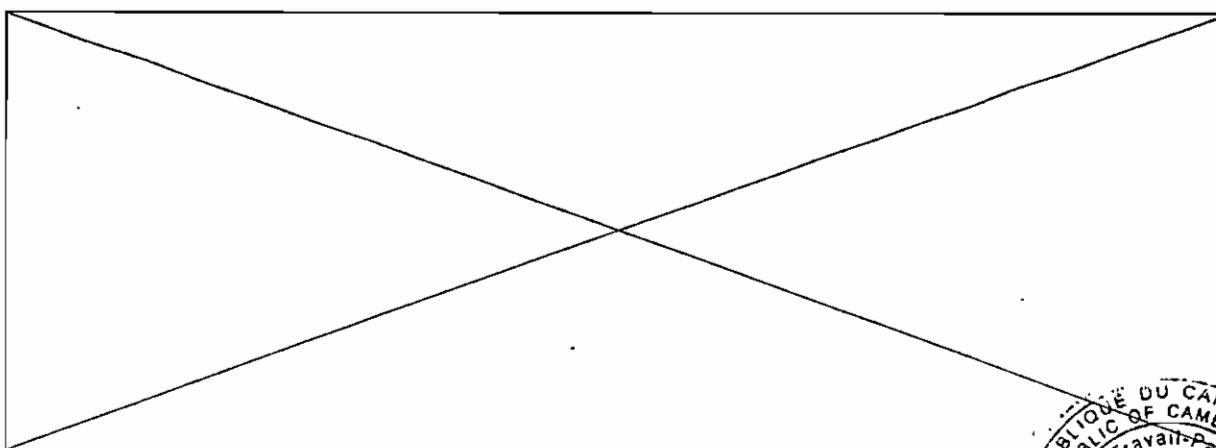
Annexe 3 : LISTE DU PERSONNEL TECHNIQUE AFFECTE A CE CHANTIER

Noms et prénoms	Fonctions	Qualifications	Expérience professionnelle

N.B. Les informations contenues dans ce formulaire doivent être appuyées par des documents probants.

- photocopie des certificats de travail
- photocopie des Diplômes

Cachet et signature de l'Entrepreneur



Annexe 4 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné (e) _____

Nationalité : _____

Domiciliée à _____ B.P. _____ Tél : _____

Fonction _____

En vertu de mes pouvoirs de _____ de la société _____ et après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° _____/AONO/ MINSANTE/CSPM-PC/2021 relatif aux travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est,

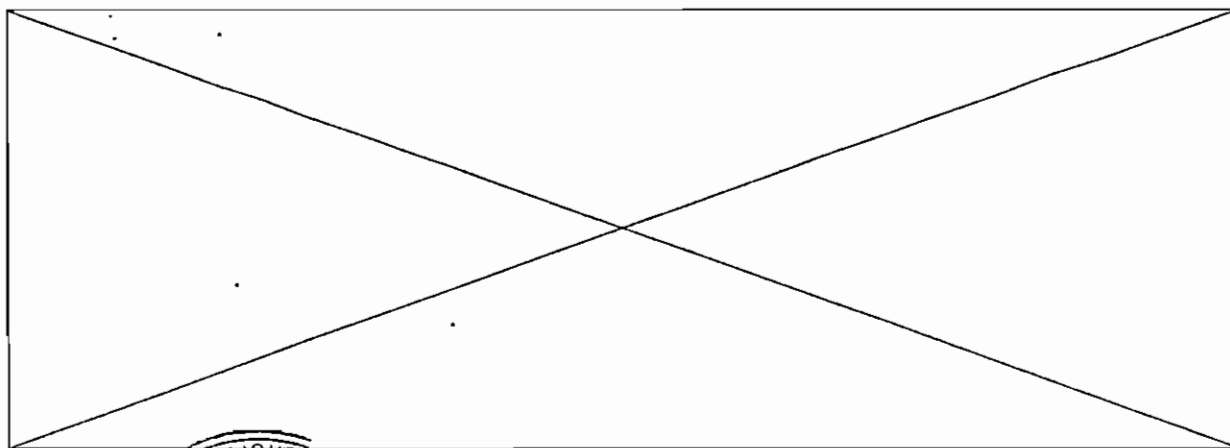
Déclare par la présente l'intention de soumissionner pour le(s) lot(s) _____ de cet appel d'offres.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



Annexe 5 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné[indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽¹⁾ dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de sous le n°

-Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres (y compris les additifs) N°...../AONO/ MINSANTE/CSPM-PC/2021 relatif aux travaux la réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est,

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer,

- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres.

- Me soumetts et m'engage à exécuter les travaux conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le(s) lot(s) n° à

..... [en chiffres et en lettres]

francs Cfa Hors TVA, et à francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....

Dans le cas où je me trouverais moins disant sur plus de deux lots, je souhaite que les marchés me soient attribués selon l'ordre ci-après⁽²⁾ :

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de

dûment autorisé à signer les soumissions

pour et au nom de⁽³⁾

⁽¹⁾ Supprimer la mention inutile

⁽²⁾ Cas de soumissions pour plus de deux lots

⁽³⁾ Annexer la lettre de pouvoirs



Annexe 6 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre de la Santé Publique « l'Autorité Contractante »

Attendu que l'Entreprise _____, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° _____/AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 relatif aux travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est, Lot n° _____; ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous _____ [nom et adresse de la banque], représentée par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, l'Autorité Contractante notera que le montant qu'elle réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'elle spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.



Signé et authentifié par la banque

à _____, le _____

[signature de la banque]

Annexe 7 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):

.....

En date du, vous avez conclu un marché concernant
 (projet, objet du marché) avec
 ("titulaire") au prix de

Conformément aux dispositions du marché, le titulaire est obligé de constituer une garantie de bonne exécution à concurrence de % du montant du marché.

Nous soussignés, ... (garant), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome pour le paiement d'un montant jusqu'à concurrence de

(en toutes lettres:)

en renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite.

Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

Nous effectuerons tous les paiements en vertu de la présente garantie à KfW, Francfort-sur-le-Main (BIC : KFWIDEFF, BLZ 500 204 00), compte n° 38 000 000 00 (IBAN : DE53 5002 0400 3800 0000 00), pour le compte de [Ministère de la Santé Publique du Cameroun].

La présente garantie expire le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télécommuniqué chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit

.....
 lieu, date

.....
 garant



Annexe 8 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Adresse de la banque délivrant la caution:

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):
 au profit de : Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître
 d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

En date du, vous avez conclu un contrat concernant.....
 [indiquer l'objet des prestations, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], avec
 l'entreprise (nom et adresse complète)
 (« titulaire ») au prix de

Conformément aux dispositions du contrat, le titulaire reçoit un acompte de.....
, qui correspond à% ($\leq 20\%$) du montant du
 marché.

Nous soussignés, ...
 (banque), assumons par la présente la caution irrévocable et autonome du paiement du montant versé au
 titulaire comme acompte jusqu'à concurrence de.....

.....[En chiffres et en lettres] en
 renonçant à toute objection et exception résultant du susdit contrat, à votre première demande écrite.

Tout paiement sera soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le contrat en bonne et
 due forme.

La présente caution entrera en vigueur à la réception de l'acompte sur le compte du titulaire conformément à
 la procédure fixée par le CCAP.

La présente caution sera automatiquement réduite au prorata de la valeur des paiements effectués.

Nous effectuerons tous les paiements en vertu de la présente garantie à KfW, Francfort-sur-le-Main (BIC :
 KFWDEFF, BLZ 500 204 00), compte n° 38 000 000 00 (IBAN : DE53 5002 0400 3800 0000 00), pour le
 compte de [Ministère de la Santé Publique du Cameroun].

La présente garantie viendra à expiration le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre recommandée ou
 par message télécommunicé chiffré.

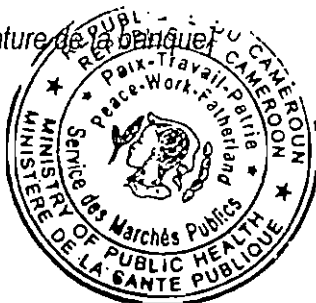
Vous nous rendrez la présente caution après son expiration ou après l'avoir utilisée à concurrence du montant
 total

La loi et la juridiction applicables à la caution sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

À..... le.....

[Signature de la banque]



Annexe 9 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée au Ministre de la Santé Publique - Yaoundé Cameroun ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que[nom et adresse de l'entrepreneur], ci-dessous désigné « le Co-contractant », s'est engagé, en exécution du marché, à effectuer les travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires des régions du Centre et de l'Est.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Co-contractant cette caution,

Nous, ... [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Co-contractant, pour un montant maximum de [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage à préciser] du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer à KfW, Francfort-sur-le-Main (BIC : KFWIDEFF, BLZ 500 204 00), compte n° 38 000 000 00 (IBAN : DE53 5002 0400 3800 0000 00), pour le compte de [Ministère de la Santé Publique du Cameroun].

dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Co-contractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à 10% du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le [signature de la banque]



Annexe 10 : MODELE DE DECLARATION DE DISPONIBILITE

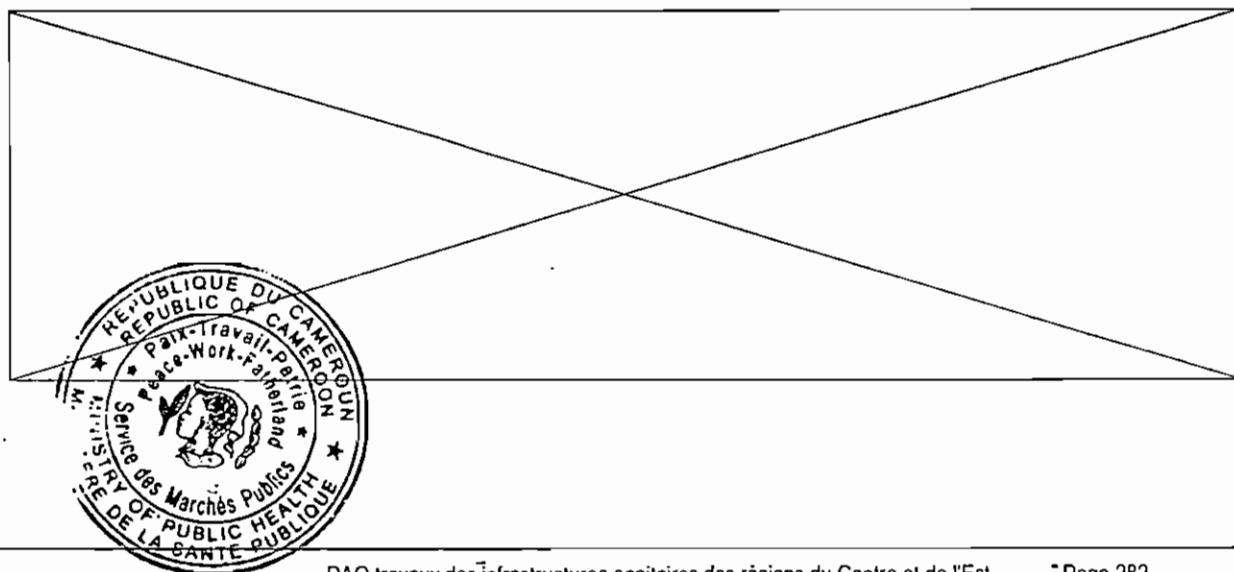
Je soussigné....., déclare marquer mon accord sur une participation exclusive avec le soumissionnaire.....[nom et adresse du Co-contractant] à la procédure d'Appel d'Offres N°...../AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2021 pour les travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est. Je déclare par ailleurs pouvoir et vouloir travailler durant la ou les période(s) prévue(s) dans la fonction correspondant au descriptif figurant dans mon CV dans l'éventualité où la présente offre serait retenue à savoir :

du	Au

Par la présente déclaration, je suis conscient du fait que je ne suis pas autorisé à poser ma candidature auprès de tout autre soumissionnaire remettant une offre dans le cadre de la présente procédure. Je suis pleinement conscient du fait qu'en agissant de la sorte je serais exclu de la présente procédure d'Appel d'Offres, que les offres peuvent être rejetées et que je peux également être exclu de toute autre procédure d'Appel d'Offres et de contrats financée par le C2D ou la KfW.

Par ailleurs, dans l'éventualité où la présente offre serait retenue, je suis pleinement conscient du fait qu'en cas d'indisponibilité à la date de commencement prévue de mes prestations pour des raisons autres que de maladie ou de force majeure, je peux être exclu de toute autre procédure d'Appel d'Offres et/ou de marché financée par le C2D (AFD) et la KfW et que la notification de l'attribution du marché aux soumissionnaires peut être déclarée nulle et non avenue.

Nom	
Signature	
Date	



Annexe 11 : MODELE D'ATTESTATION DE SURFACE FINANCIERE

Nous soussignés [NOM ET ADRESSE COMPLETE DE LA BANQUE]

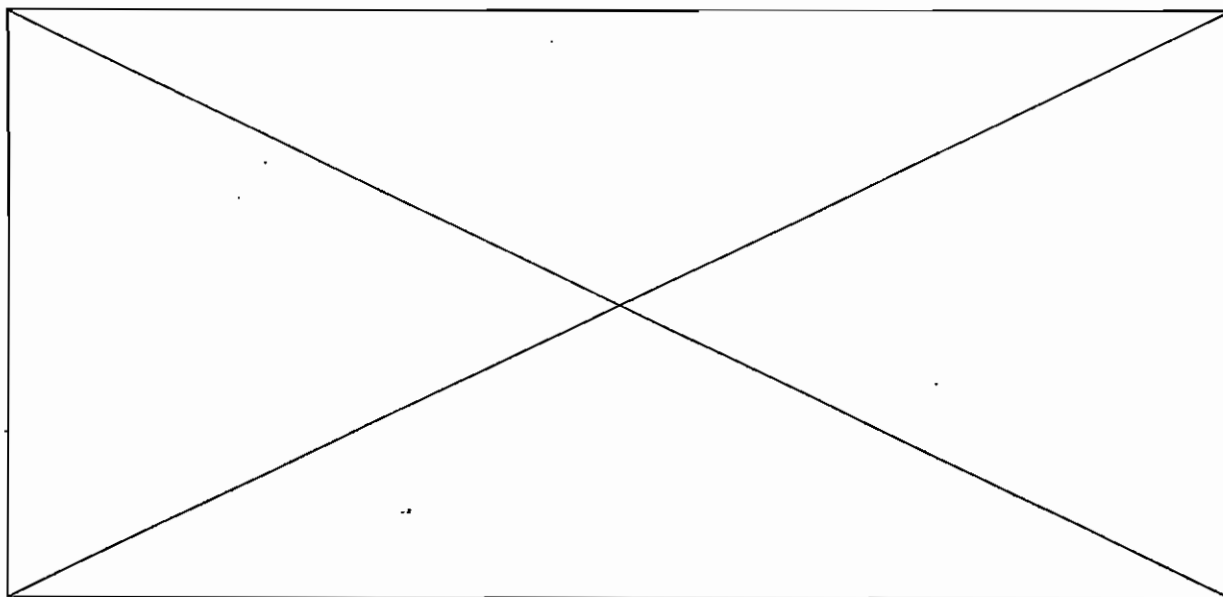
Attestons que :

[NOM ET ADRESSE COMPLETE DU SOUMISSIONNAIRE], titulaire du compte [NUMERO DU COMPTE] ouvert dans nos livres, dispose des ressources suffisantes (ou peut facilement avoir accès au crédit) pour financer des contrats à concurrence de [MONTANT DE LA SURFACE FINANCIERE].

En foi de quoi cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Lieu], le [Date].

Le Directeur de [NOM DE LA BANQUE]



Annexe 12 : DECLARATION D'ENGAGEMENT

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat :

(« Contrat »)¹

À :

(« Maître d'Ouvrage »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage ² qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint-venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint-venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
 - 2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
 - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
 - 2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web

¹ Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la KfW.

² Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de génie civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.



<http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7 s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres.

3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :

- i. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;
- ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

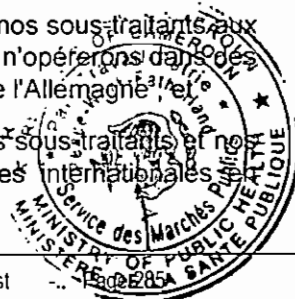
5. Nous nous engageons à porter à l'attention de Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ;

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales de



matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ¹ et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la KfW.

Nom : _____ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____ En date du :

¹ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et la non-discrimination.

² Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. Consulting Services. La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.



Annexe 13 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE LA VISITE DES SITES

Je, soussigné[*Prénoms, noms et qualité au sein de l'entreprise*]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... [*raison sociale, forme juridique et siège de la société*], dont le siège social est à, déclare m'être rendu sur les sites bénéficiaires des interventions du Programme Conjoint

Cette descente sur le terrain rentre dans le cadre de la visite des lieux prévue dans le DAO N°...../AONO/ MINSANTE/CSPM-PC/2021 relatif aux travaux de réhabilitation / extension de certaines formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est Lot N°

Je déclare par ailleurs :

- avoir pris connaissance des lieux et de l'ensemble des contraintes liées à la réalisation des travaux sur les différents sites visités ;
- établir mes prix unitaires en tenant compte des difficultés locales pour l'exécution des travaux et ne pouvoir en aucun cas réclamer au Maître d'Ouvrage de majorations ou de plus-values.

En foi de quoi, la présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

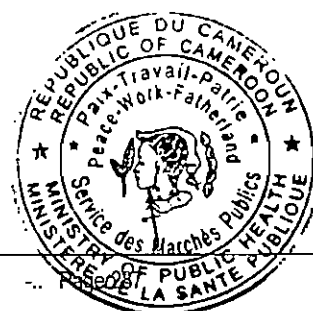
Signature de

en qualité de

dûment autorisé à signer pour et au nom de

.....[*Nom de l'entreprise*]

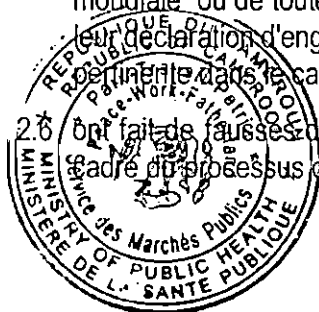
N.B : Toute déclaration de visite de sites non signée du prestataire sera considérée comme absente.



Annexe 14 : Critères d'éligibilité

Éligibilité aux financements de la KfW

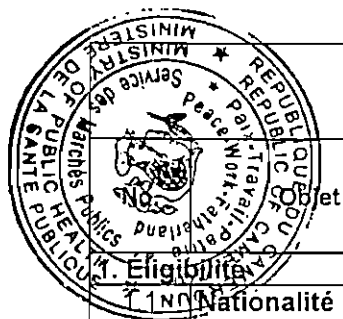
1. Les services de conseil, les travaux, les biens, les installations et les prestations de service autres que de conseil sont éligibles au financement de la KfW quel que soit le pays d'origine des attributaires (y compris les sous-traitants et les fournisseurs pour l'exécution du contrat), sauf en cas d'embargo international ou de sanction par les Nations Unies, l'Union européenne ou le gouvernement allemand.
2. Les demandeurs/soumissionnaires (y compris tous les membres d'une joint venture et les sous-traitants proposés ou engagés) ne se voient pas attribuer de contrat financé par la KfW si, à la date de soumission de leur demande/offre ou à la date prévue pour l'attribution du contrat, ils :
 - 2.1 sont en faillite ou en voie de liquidation ou cessent leurs activités, font l'objet d'une administration judiciaire, ont fait l'objet d'une mise sous séquestre ou sont dans une situation analogue ;
 - 2.2 ont été
 - (a) condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou ont fait l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne et/ou du gouvernement allemand pour implication dans une organisation criminelle, du blanchiment d'argent, des infractions liées au terrorisme, du travail des enfants ou la traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui font l'objet de telles condamnations ou sanctions ;
 - (b) condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne ou des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique sanctionnable au cours d'une procédure d'appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne, sauf s'ils fournissent des informations à l'appui de leur déclaration d'engagement (formulaire disponible en annexe à la demande/offre qui indique que cette condamnation ne s'applique pas dans le cadre du présent contrat et que des mesures adéquates ont été prises en réaction ;
 - 2.3 ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une résiliation de contrat entièrement réglée à leur encontre pour manquement important ou persistant à leurs obligations contractuelles pendant l'exécution du contrat, à moins que cette résiliation n'ait été contestée et que le règlement du différend ne soit toujours en cours ou n'ait pas confirmé un règlement complet à leur encontre ;
 - 2.4 n'ont pas rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où ils sont établis ou dans le pays du maître d'ouvrage ;
 - 2.5 font l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et sont énumérés dans le tableau correspondant avec les sociétés radiées et interdites de publication et les personnes physiques disponibles sur le site Web de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement, sauf si elles fournissent avec leur déclaration d'engagement des informations à l'appui qui montrent que cette exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat.
 - 2.6 ont fait de fausses déclarations dans des documents demandés par le maître d'ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres du contrat pertinent.



3. Les entités appartenant à l'État ne peuvent entrer en concurrence que si elles peuvent établir i) qu'elles sont juridiquement et financièrement autonomes et ii) qu'elles opèrent dans le cadre du droit commercial. Pour être éligible, une entité publique doit établir à la satisfaction de la KfW, au moyen de tous les documents pertinents, y compris sa charte et d'autres informations que la KfW peut lui demander, qu'elle :
- (i) est une entité juridique distincte de son État ;
 - (ii) ne reçoit pas actuellement de subventions ou de soutien budgétaire substantiels ;
 - (iii) fonctionne comme toute entreprise commerciale et, entre autres, n'est pas tenue de transférer son excédent à son État, peut acquérir des droits et obligations, emprunter des fonds et être tenue de rembourser ses dettes, et peut être déclarée en faillite.



Tableau des Critères qualitatifs à satisfaire



Critères		Conditions/scores maximum				Conditions de documentation	
Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaires	
			Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie		
1.1	Nationalité	Nationalité conforme aux Critères d'éligibilité de l'annexe 14.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1, 1.2(a) et 1.2(b), avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêt : <i>Les Soumissionnaires ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire au titre d'une Déclaration de garantie de Soumission</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures
1.3	Eligibilité au financement de KfW	Ne pas être inéligible à un financement de KfW, tel que décrit à l'annexe 14 relatives aux Critères d'éligibilité.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Déclaration d'engagement
1.4	Entreprise publique	Le Soumissionnaire doit satisfaire aux conditions de l'annexe 14 relatives aux Critères d'éligibilité	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1, 1.2(a) et 1.2(b), avec pièces jointes

Critères			Conditions/scores maximum			Conditions de documentation Formulaire	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés							
2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Soumissionnaire au cours des 5 (cinq) dernières années	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ANT- 2
2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3	Litiges en instance	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100 %) du montant total des fonds propres du Soumissionnaire et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ANT - 2



Critères		Conditions/scores maximum			Conditions de documentation/ Formulaires	
Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3. Situation financière et Performance						
Capacité financière : liquidités	(i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de : - [100.000.000 FCFA (Cent millions de francs) soit 152 449 € (cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros)et nets de ses autres engagements pour chacun des lots suivants : 1-CE, 2-CE, 3-CE, 1-ES et 2-ES ; - [50.000.000 FCFA (Cinquante millions de francs) soit 76 225 € (soixante-seize mille deux cent vingt-cinq euros) et nets de ses autres engagements pour chacun des autres lots.. Pour postuler pour plusieurs lots, le candidat devra justifier de la disponibilité du cumul des montants des lots. Par exemple, si le candidat veut se voir attribuer les Lot 1-CE et Lot 1-ES, le montant minimum à présenter doit être 100.000.000 + 50.000.000 = 150.000.000	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes et FIN-3.3
3.2 Capacités financières : autres sources de financement	(ii) Le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaires FIN - 3.1 et FIN-3.4
3.3 Capacités financières : position financière	(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Soumissionnaire, autres états financiers	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN-3.1, avec les pièces jointes

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les 5 ans dernières années devant prouver la solidité de la situation financière du Soumissionnaire basée sur les critères suivants : a) Ratio de liquidité ≥ 1.1 <i>((actifs circulants) / (dettes à court terme) ≥ 1.1)</i> b) Ratio d'endettement $\leq 80\%$ <i>((passif total) x 100 / (actif total) $\leq 80\%$)</i>					
3.4	Chiffre d'affaires annuel moyen de la construction	Avoir, un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 50% du montant prévisionnel de chaque lot. Le chiffre d'affaire est calculé de la manière suivante : le total annuel des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq [5] dernières années. Pour postuler pour plusieurs lots, le candidat devra justifier de la disponibilité du cumul des montants du lots. Par exemple, si Un candidat veut se voir attribuer le Lot 1-CE et le Lot 4-CE, le montant minimum à présenter doit être le cumul du chiffre d'affaires moyen des deux lots.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire à [vingt-cinq] [25]% de la spécification	Doit satisfaire à [quarante] [40]% de la spécification	Formulaire FIN-3.2
4. Expérience dans le domaine de la construction							
4.1	Expérience générale en matière de travaux	Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier pendant au moins les cinq [5] dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année [2015].	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1





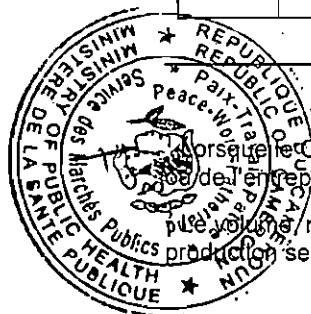
Critères		Conditions/scores maximum			Conditions de documentation/ Formulaire		
Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises				
			Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie		
 Expérience Spécifique de construction et expérience dans la gestion des contrats	Contrats similaires ¹ en tant que Maître d'Ouvrage, membre d'un GE, société de gestion ou sous-traitant ² entre le 1 ^{er} janvier [2016] et la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel ³ , d'une valeur: - [150.000.000 FCFA (Cent cinquante millions de francs) soit 229.000 €] pour chacun des lots 1-CE, 2-CE, 3-CE, 1-ES et 2-ES, - [75.000.000 FCFA (Soixante-quinze millions de francs) soit 115.000 €] pour chacun des lots 4-CE, 5-CE, 6-CE, 7-CE, 3-ES et 4-ES	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP 4.2(a)	
4.2(b)	Expérience dans la construction pour les activités clés	Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement ⁸ , ensemblier ou	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire au critère dans les domaines mentionnés ci-après : <i>[fournir la liste des activités en indiquant le minimum requis]</i>	Formulaire EXP-4.2(b)

¹ La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans la Section VII - Spécifications des Travaux. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée pour ce critère.

² Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

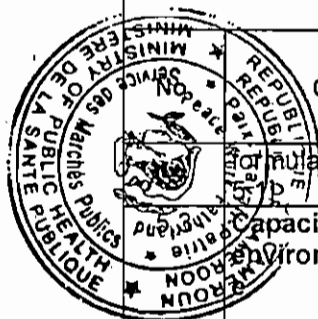
³ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

Critères			Conditions/scores maximum			Conditions de documentation/ Formulaire
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises		
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie
		sous-traitant ¹ pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 (a) ci-dessus une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants ² : - la réhabilitation/extension des bâtiments hospitaliers - >30%, - la construction de nouveaux services (maternités, blocs opératoires, logements d'astreintes, etc.) - >60% - la construction des ouvrages annexes (local groupe électrogène, atelier de maintenance, fosse à incinérer, voirie et réseaux divers (VRD) etc.) – >10%.				
5. Expérience et capacité environnementale, sociale, de santé et de sécurité (ESSS)						
5.1	Certificats [Requis seulement si la référence ❸ ou ❹ est indiquée dans le formulaire CER-5.1, sinon insérez « Sans objet », pour plus d'explication, voir préface du	Certification ISO valable, comme ci-dessous, ou équivalent reconnu à l'échelle internationale (équivalence à démontrer par le Soumissionnaire) - Certificat de management de la qualité ISO 9001 - Certificat de management environnemental ISO 14001: 2014 - Certificat de santé et sécurité OHSAS 18001	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire aux exigences, si la part dans le GE est importante (plus de 40 (quarante) % des travaux)	Doit satisfaire au critère
						Formulaire CER 5.1 Formulaire CER 5.1 Formulaire CER 5.1



Si le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

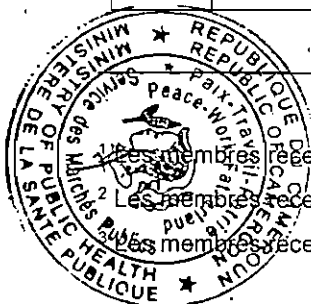
Le nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).



Critères		Conditions/scores maximum			Conditions de documentation/ Formulaire	
Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
Formulaire CER-						
Capacité Environnemental	Le Soumissionnaire doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales relatives d'un système de gestion de l'environnement efficace : L'évaluation qualitative de la conformité du Soumissionnaire sera effectuée comme suit : a) 100% du score maximum : Très bien, si la qualification dépasse largement les exigences indiquées dans le sous-critère. Aucune erreur ou omission constatée. b) 70% du score maximum : Au-dessus de la moyenne, si la qualification correspond aux exigences indiquées dans le sous-critère ou les dépasse légèrement. Erreurs ou omissions mineures constatées. c) 50% du score maximum : dans la moyenne, si la qualification est juste en dessous des exigences indiquées dans le sous-critère. Erreurs ou omissions majeures constatées. d) 30% du score maximum : En dessous de la moyenne, si la qualification s'écarte de manière significative du sous-critère ou ne le comprend pas. Erreurs ou omissions majeures constatées comprenant l'accomplissement des sous-critères. e) 0% du score maximum : Insuffisant/ Echec, si la qualification ne répond absolument pas aux exigences indiquées dans le sous-critère ou ne fournit aucune information concernant les exigences Le score du sous-critère sera calculé en ajoutant les scores requis.	Max. 20 points	Max.20 points ¹	Sans objet	Sans objet	Formulaire ENV-5.3

¹ Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Critères			Conditions/scores maximum			Conditions de documentation/ Formulaires	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
5.4	Capacité de santé et de sécurité au travail	Le Soumissionnaire doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales relatives d'un système de gestion de la santé et de la sécurité efficace Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. au-dessus.	Max. 20 points	Max.20 points ¹	Sans objet	Sans objet	Formulaire OHSAS-5.4
5.5	Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable	Le Soumissionnaire doit démontrer une compréhension globale des exigences concernant la mise en œuvre et l'exploitation du site de travail Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. ci-dessus.	Max. 20 points	Max.20 points ²	Sans objet	Sans objet	Formulaire LOC-5.5
5.6 a)	Normes fondamentales du travail de l'OIT	S'engager à respecter pleinement les normes fondamentales du travail de l'OIT dans la pratique commerciale du Soumissionnaire	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de soumission d'application (f) et formulaire COC-5.6
5.6 b)	Principes commerciaux éthiques	Le Soumissionnaire doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales en matière de principes éthiques de l'entreprise. Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. au-dessus	Max. 10 points	Max.10 points ³	Sans objet	Sans objet	formulaire COC-5.6
5.7	ESSS et personnel de la construction	Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose de candidats adéquats pour les profils de personnel de l'ESSS, énumérés dans la section VII, Spécifications des travaux. Les candidats doivent satisfaire aux exigences minimales de profil spécifique et aux exigences générales (le cas échéant). La combinaison de plusieurs soumissionnaires pour remplir un profil candidat n'est pas autorisée. Proposer des soumissionnaires multiples pour un seul profil est autorisé. Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. au-dessus	Max. 20 points	Max.20 points	Sans objet	Sans objet	PER-5.7



Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Annexe 15 : Formulaires de Qualification et de Soumission

Liste des formulaires

FORMULAIRE ELI-1.1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SOUMISSIONNAIRE	299
FORMULAIRE ELI-1.2(A) : FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES SOUMISSIONNAIRES MEMBRES D'UN GE	300
FORMULAIRE ELI-1.2(B) : DECLARATION D'ASSOCIATION.....	301
FORMULAIRE CON-2 : ANTECEDENTS EN MATIERE DE NON-EXECUTION DES MARCHES, CONTENTIEUX EN COURS ET HISTORIQUE DES CONTENTIEUX.....	302
FORMULAIRE FIN-3.1 : SITUATION ET PERFORMANCES FINANCIERES.....	304
FORMULAIRE FIN-3.2 : CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DES ACTIVITES DE TRAVAUX	306
FORMULAIRE FIN – 3.3 : RESSOURCES FINANCIERES.....	307
FORMULAIRE FIN – 3.4 : CHARGE DE TRAVAIL / TRAVAUX EN COURS	308
FORMULAIRE EXP-4.1 : EXPERIENCE GENERALE DE CONSTRUCTION	309
FORMULAIRE EXP-4.2(A) : EXPERIENCE SPECIFIQUE EN TANT QU'ENTREPRENEUR ET D'ENSEMBLIER	310
FORMULAIRE EXP-4.2(B) : EXPERIENCE SPECIFIQUE DE CONSTRUCTION DANS LES ACTIVITES CLE	312
FACULTATIF : FORMULAIRE EQP -4.3 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DE CONSTRUCTION.....	314
FORMULAIRE CER-5.1 : CERTIFICATION	315
FORMULAIRE ENV-5.3 : CAPACITE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	316
FORMULAIRE OHSAS-5.4 : CAPACITE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL	318
FORMULAIRE LOC-5.5 : AMENAGEMENT D'UN CADRE DE TRAVAIL SOCIALEMENT RESPONSABLE.....	319
FORMULAIRE COC-5.6 : PRINCIPES D'ETHIQUE COMMERCIALE	321
FORMULAIRE PER-5.7 : LISTE DES ESSS DISPONIBLES ET DU PERSONNEL CONSTRUCTION.....	323



FORMULAIRES DE QUALIFICATION

Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Soumissionnaire

Date : _____

N° AO et titre : _____

Page _____ sur _____ pages

Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Dans le cas d'un GE, nom légal de chaque partenaire : <i>[insérer le nom légal complet de chaque partenaire]</i>
Pays où le Soumissionnaire est constitué ou a l'intention de se constituer en société : <i>[indiquer le pays de constitution en société]</i>
Année à laquelle le Soumissionnaire a été ou entend se constituer en société : <i>[indiquer l'année de constitution en société]</i>
Adresse légale du Soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société : <i>[insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Structure juridique du Soumissionnaire et structure de propriété Structure juridique : <i>[fournir des détails]</i> Structure de propriété : <i>[fournir des détails de propriété directe et indirecte]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[indiquer rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : <i>[insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville]</i> Adresse électronique : <i>[indiquer l'adresse électronique]</i>
1. Présentation générale du Soumissionnaire (nom, structure juridique, domaines d'activité, filiales et actionnariat, nombre d'employés, etc.) 2. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : ☐ Statuts (ou documents de constitution ou d'association similaires) et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. ☐ Dans le cas d'un GE, document de constitution d'un GE, ou déclaration d'association conformément au Formulaire ELI-1.2(b). ☐ Dans le cas d'une entreprise gouvernementale, les documents établissant : • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Soumissionnaire ne dépend pas du Maître d'Ouvrage 3. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.



Formulaire ELI-1.2(a) : Fiche de renseignements pour les soumissionnaires membres d'un GE

[Le formulaire ci-après doit être rempli par chaque membre du GE, et le cas échéant, tous les sous-traitants spécialisés,]

Date : _____

N° AO et titre : _____

Page _____ sur _____ pages

Chaque Soumissionnaire faisant partie d'un GE et chaque sous-traitant désigné doit renseigner ces informations.

Nom légal du Soumissionnaire constitué en GE : [insérer le nom légal complet]
Nom légal du Soumissionnaire constitué en GE: [insérer le nom légal complet de la partie]
Pays d'enregistrement en société du Soumissionnaire constitué en GE: [indiquer le nom du pays d'enregistrement]
Année de constitution en société: [indiquer l'année de constitution en GE]
Adresse légale du Soumissionnaire constitué en GE dans le pays de constitution en société : [insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]
Structure juridique et structure de propriété du Soumissionnaire constitué en GE Structure juridique : [fournir des détails] Structure de propriété : [fournir des détails de propriété directe et indirecte]
Renseignements sur le représentant autorisé du Soumissionnaire constitué en GE : Nom : [insérer le nom légal complet] Adresse : [insérer le nom de rue, numéro, ville, pays] Numéro de téléphone/télécopie : [insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité] Adresse électronique : [indiquer l'adresse électronique]
1. Présentation générale du Soumissionnaire (nom, structure juridique, domaines d'activité, filiales et actionnariat, nombre d'employés, etc.) 2. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : ☐ Statuts (ou documents de constitution ou d'association similaires) et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. ☐ Dans le cas d'un GE, document de constitution d'un GE, ou déclaration d'association conformément au Formulaire ELI-1.2(b). ☐ Dans le cas d'une entreprise gouvernementale, les documents établissant : • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Soumissionnaire ne dépend pas du Maître d'Ouvrage 3. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.



Formulaire ELI-1.2(b) : Déclaration d'Association

[Le formulaire ci-après doit être rempli par chaque membre du GE, et le cas échéant, tous les sous-traitants spécialisés]

Date : _____

N° AO et titre : _____

Page _____ sur _____ pages

Nous déclarons par la présente notre intention de nous associer avec les entreprises suivantes en vue de former un *[indiquer ici « Groupement d'Entreprises »]* :

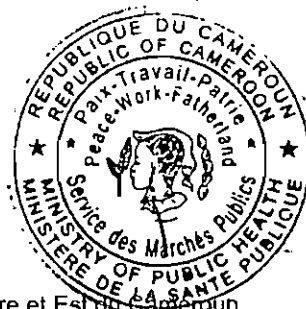
[indiquer ici le nom des autres membres du « GE »]

Avec *[indiquer ici le nom du chef de file « GE »]* comme chef de file

Nous confirmons par la présente que nous ne nous sommes associés à aucune autre entreprise en vue de réaliser ces travaux et que nous ne soumettrons pas de dossier de candidature séparé pour les entreprises sus-mentionnées. En outre, nous avons pris connaissance du fait que si l'un des membres du GE mentionnés ci-dessus figure dans plus d'une candidature, toutes les candidatures dans lesquelles figure ce membre seront disqualifiées.

Si ce GE obtient le Marché, les travaux seront réalisés avec la composition et sous la forme de coopération indiquée ci-dessus.

[Signature du représentant habilité du membre]



Formulaire CON-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés, contentieux en cours et historique des contentieux

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Soumissionnaire et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Soumissionnaire : [insérer le nom complet]

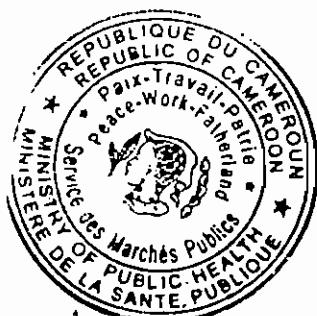
Date : [insérer jour, mois, année]

Nom légal de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AO et titre : [numéro et titre de l'AO]

Page [numéro de la page] sur [nombre total de pages] pages

- Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III. Critères de Qualification et d'Evaluation			
☐ Il n'y a pas eu de non-exécution de marché depuis le 1 ^{er} janvier [insérer l'année présente moins 5 ans] stipulée à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, Sous-Facteur 2.1. ☐ Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1 ^{er} janvier [insérer l'année présente moins 5 ans] stipulée à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, Sous-Facteur 2.1 :			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €)
[insérer l'année]	[indiquer le montant et pourcentage]	Identification du marché : [indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification] Nom du Maître d'Ouvrage : [nom complet] Adresse du Maître d'Ouvrage : [rue, numéro, ville, pays] Raisons de non-exécution : [indiquer la (les) raison(s) principale(s)]	[Indiquer le montant]



DAO des travaux de réhabilitation/extension de certaines FOSA des Régions Centre et Est du Cameroun

Litiges en cours, en vertu de la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation

- ☐ Pas de litige en cours en vertu de la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, Sous-Facteur 2.3.
- ☐ Litige(s) en cours en vertu de la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, Sous-Facteur 2.3 :

Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en €)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie au marché qui a initié le litige <i>[préciser « le maître d'ouvrage » ou « l'entrepreneur »]</i> Etat présent du litige : <i>[préciser « en cours », ou « réglé », préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>
		Identification du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse du Maître d'Ouvrage : Objet du litige :	



Formulaire FIN-3.1 : Situation et performances financières

[Le Soumissionnaire et chaque Partie d'un GE doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AO et titre : [numéro et titre de l'AO]

Page [numéro de la page] sur [nombre total de pages] pages

1. Données financières

Données financières en [préciser la monnaie]	Antécédents pour les [indiquer le nombre] dernières années [écrire le nombre en toutes lettres] (montant en [préciser la monnaie, le taux de change et le montant équivalent €])				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Situation financière (Information du bilan)					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Total des Fonds Propres / Valeur nette (VN)					
Actifs Circulants (AC)					
Dettes à Court Terme (DCT)					
Fonds de Roulement (FR)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					
Information sur la capacité de financement					
Capacité de financement générée par les activités opérationnelles					



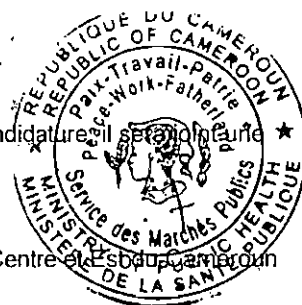
2. Documents financiers

Le Soumissionnaire et ses Parties doivent présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des *[nombre]* années conformément à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, Sous-Facteur 3.1. Les états financiers doivent :

- a) refléter la situation financière du Soumissionnaire ou de chaque Partie au GE et non pas celle de la maison mère ou de filiales.
- b) avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé.
- c) être complets et inclure toutes les notes à l'état financier qui leur ont été ajoutées.
- d) correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).

☐ On trouvera ci-après les copies des états financiers¹⁴ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les *[nombre]* années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

¹⁴ Si les états financiers les plus récents datent de plus de 12 mois avant la date de candidature, il sera exigé une raison valable



Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel des activités de travaux

[Chaque Soumissionnaire et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du Soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l'AO]*

Page *[numéro de la page]* sur *[nombre total de pages]* pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)			
Année	Montant et monnaie	Taux de change	Equivalent € [montant]
<i>[indiquer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et la devise]</i>		
		Chiffre d'affaires annuel moyen dans la construction	



DAO des travaux de réhabilitation/extension de certaines FOSA des Régions Centre et Est du Cameroun

Formulaire FIN – 3.3 : Ressources financières

[Le tableau suivant doit être rempli par le Soumissionnaire et, en cas de GE, par toutes les parties combinées]

Spécifier les sources de financement, tels que les avoirs liquides, actifs non grevés ou lignes de crédit, et autres moyens financiers, nets des engagements financiers en cours, disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) telles que spécifiées à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation

Ressources financières		
No.	Source de financement	Montant (équivalent €)
1		
2		
3		
4		



Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours

[le formulaire ci-dessous doit être rempli par chaque Soumissionnaire et tous l'ensemble des parties dans le cas d'un GE]

Les Soumissionnaires, ainsi que chacun des membres d'un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d'attribution a été reçue, ou en cours d'achèvement mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réception provisoire.

Engagements en cours					
No.	Nom du marché	Adresse, tel., fax du Maître d'Ouvrage	Montant des travaux à achever [équivalent €]	Date d'achèvement estimé	Montant moyen de la facturation trimestrielle au cours des 6 derniers mois [€/mois]
1					
2					
3					
4					
5					



Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction

[Chaque Soumissionnaire et chaque partie d'un Groupement d'Entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE: [indiquer le nom complet]

N° et titre de l'AO: [indiquer le n° et le titre de l'AO]

Page [indiquer le n° de page] sur [indiquer le nombre total] pages

[Indiquer les marchés qui prouvent un travail de construction continu au cours des [nombre d'années] années conformément à la Section III. Critères de Qualification et d'Evaluation, Sous-Facteur 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	- Identification du marché	Rôle du Soumissionnaire
[année]	[année]	Nom du marché : [insérer le nom complet] Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire : [insérer une brève description des travaux] Montant du marché : [montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent €] Nom du Maître d'Ouvrage : [insérer le nom complet] Adresse : [nom de rue, numéro, ville, pays]	[indiquer « Entrepreneur principal » ou « Membre d'un GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]
		Nom du marché : [insérer le nom complet] Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire : [insérer une brève description des travaux] Montant du marché : [montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent €] Nom du Maître d'Ouvrage : [insérer le nom complet] Adresse : [nom de rue, numéro, ville, pays]	[indiquer « Entrepreneur principal » ou « Membre d'un GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]
		Nom du marché : [insérer le nom complet] Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire : [insérer une brève description des travaux] Montant du marché : [montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent €] Nom du Maître d'Ouvrage : [insérer le nom complet] Adresse : [nom de rue, numéro, ville, pays]	[indiquer « Entrepreneur principal » ou « Membre d'un GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]



Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier

[Le formulaire suivant doit être complété séparément pour les contrats exécutés par le Soumissionnaire ou chaque partenaire d'un Groupement d'Entreprises]

Nom du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE: [indiquer le nom complet]

N° et titre de l'AO: [indiquer le n° et le titre de l'AO]

Page [indiquer le n° de page] sur [indiquer le nombre total] pages

[numéro] du marché similaire sur [nombre total de marchés requis]	Information			
Identification du marché	[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]			
Date d'attribution	[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]			
Date d'achèvement	[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]			
Rôle dans le marché	☐ Entrepreneur Principal	☐ Membre d'un GE	☐ Sous- traitant	☐ Ensemble r
Montant total du marché	[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]		[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]	
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	[indiquer le pourcentage du total]	[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]	[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]	
Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :	[indiquer le nom complet] [rue, numéro, ville, pays] [indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe du pays et indicatif régional] [indiquer l'adresse de courriel, le cas échéant]			



DAO des travaux de réhabilitation/extension de certaines FOSA des Régions Centre et Est du Cameroun

<i>[numéro] du marché similaire sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information
Description de la similitude conformément au Sous-Critère 4.2 de la Section III :	
1-Volume de travaux	<i>[Indiquer le volume des travaux]</i>
2-Complexité	<i>[Donner une description de la complexité]</i>
3-Méthodes/Technologies de construction	<i>[Préciser les méthodes/technologie utilisées]</i>
4-Taux de construction des activités principales	<i>[Indiquer les taux annuels et les activités]</i>
5-Autres caractéristiques	<i>[Indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Étendue des travaux]</i>



Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé

Nom du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE¹⁵ : [indiquer le nom complet]

N° et titre de l'AO: [indiquer le n° et le titre de l'AO]

Page [indiquer le n° de page] sur [indiquer le nombre total] pages

1. Activité clé No 1 [Présenter brièvement les travaux et plus particulièrement leur spécificité]

	Information			
Identification du marché	[indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]			
Date d'attribution	[jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]			
Date d'achèvement	[jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]			
Rôle dans le marché	☐ Entrepreneur Principal	☐ Membre d'un GE	☐ Sous-traitant	☐ Ensemblier
Montant total du marché	[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]		[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]	
Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)	Quantité totale dans le cadre du marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii)	
1 ^{ère} année				
2 ^{ème} année				
3 ^{ème} année				
4 ^{ème} année				
5 ^{ème} année				
Nom du Maître d'Ouvrage :	[insérer le nom complet]			



	Information
Adresse :	[nom de rue, numéro, ville, pays]
Numéro de téléphone/télécopie :	[numéro de téléphone/télécopie y compris le préfixe du pays et de la ville]
Adresse électronique :	[adresse de courriel, si disponible]
Description des activités principales conformément au Sous-Critère 4.2 (b) de la Section III :	[donner la réponse à la question de la colonne de gauche]

2. Activité clé No 2

3. Activité clé No 3



Facultatif : Formulaire EQP -4.3 : Equipements spécifiques de construction

[Le formulaire suivant est facultatif et selon la nature du projet, il devra être rempli par le Soumissionnaire ou chaque membre du GE, et par le sous-traitant nommé, le cas échéant]

Nom juridique du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer le jour, le mois, l'année]

N° AO : [indiquer le n° d'appel d'offre national]

Description	Information
Listes des équipements de construction spécifiques utilisés	[sur la base des expériences spécifiques de construction des dispositions du Formulaire 4.2 (a ou b), le Soumissionnaire fournira une liste d'équipements spécifiques de construction utilisés pour réaliser les travaux. La liste ne mentionnera pas les équipements fréquemment utilisés (bétonnières classiques ou grues, etc.) mais les équipements spécifiques nécessaires pour réaliser les tâches spécifiques du projet comme indiqué dans le Formulaire ci-dessous. Un formulaire pour chaque équipement.]

N° d'équipement :	[indiquer le numéro]
Dénomination :	[indiquer le nom technique de l'équipement]
Utilisation :	[décrire l'utilisation de l'équipement en lien avec les travaux spécifiques dans le cadre du projet]
Capacité / indice de puissance / quantités, etc.	[donner des détails sur la capacité / l'indice de puissance / les quantités, en lien avec la description des travaux]



Formulaire CER-5.1 : Certification

[Insérer la certification du management de la qualité, la certification de la gestion environnementale ou la certification sur la santé et la sécurité]

[Dans le cas du niveau ❶ d'ESSS c'est obligatoire pour les Soumissionnaires d'être en possession des trois certifications valides, dans le cas du niveau ❷ d'ESSS la certification du management de la qualité pourrait être demandée. Dans le cas du niveau ❸ d'ESSS aucune certification n'est nécessaire. Le tableau suivant doit être fourni par le Soumissionnaire pour chaque certificat. Inscrire la mention SANS OBJET pour les certificats qui ne sont pas requis]

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date : _____

Nom légal de membre du GE : _____ N° AO : _____

Description	Information
Identification du certificat	_____ [indiquer le nom complet du certificat]
Première date d'obtention	_____ [indiquer le jour, le mois, l'année de la première attestation]
Dernière mise à jour du certificat	_____ [indiquer le jour, le mois, l'année de dernier renouvellement, le cas échéant]
Nom de l'émetteur	_____ [indiquer le nom complet]
Adresse	
Numéro de téléphone / télécopieur	_____ [indiquer le numéro, la rue, le code postal, ville ou pays]
Email	_____ [indiquer l'adresse e-mail, si disponible]
Conformité avec les normes internationales	Le certificat est [choisir ISO 9001 / ISO 14001: 2004 / OHSAS 18001] : ☐ Oui / ☐ Non
Le cas contraire, la preuve de conformité avec la norme internationale doit être fournie par le Soumissionnaire	Le Soumissionnaire doit prouver l'équivalence de son système de gestion avec les normes internationales.



Formulaire ENV-5.3 : Capacité de gestion environnementale

[Le tableau suivant doit être rempli par le Soumissionnaire ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer jour, mois, année]

N ° AO : [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le Soumissionnaire doit démontrer :	Information et documentation	Niveau ESSS (*)
1	-L'existence d'une politique environnementale [uniquement dans le cas du niveau ESSS ① insérez: et son application et son exécution dans la mise en œuvre du projet par a) sa propre main-d'œuvre et b) des sous-traitants.	__ [Fournir des détails pertinents sur les valeurs d'entreprise ou les documents et déclarations politiques similaires] __	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	L'existence d'un système de management environnemental, y compris une structure organisationnelle adéquate pour la définition, l'application et le suivi.	__ [Fournir des détails sur la configuration organisationnelle et les procédures pour les problèmes pertinents au sein de votre entreprise, pour obtenir les détails sur la qualification du personnel clé pertinent, voir formulaire 5.6] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé bref de la documentation annexée]			
Que tous les membres d'un GE, les sous-traitants et la main-d'œuvre temporaire, aient connaissance et respectent le Système management environnemental.		_ [Fournir des informations sur A) La manière dont sont mis en œuvre les principes de sensibilisation, de transfert et	② ③

		<i>d'application aux partenaires externes</i> <i>B) Nature, contenu et fréquence des formations internes aux employés.] __</i>	
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé bref de la documentation annexée]</i>			

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : ____/20 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ① et ②, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]

(*) :

Niveau ① basique = pertinent pour les contrats avec des exigences ESSS de base pour les projets ayant des impacts environnementaux et sociaux mineurs et des risques qui ne nécessitent pas d'étude d'impact environnemental et social (EIES) et de plan de gestion environnementale et sociale (PGES) (catégorie "C").

Niveau ② élevé = pertinent pour les contrats avec des exigences ESSS élevées en plus de ① pour les projets ayant des impacts et des risques environnementaux et sociaux limités nécessitant une EIES standard (catégorie "B"). Pendant la durée des travaux, des mesures standards de santé et de sécurité au travail sont nécessaires, par exemple moins de 100 travailleurs, site (s) de travail moins complexe(s), transport des matières dangereuses, risques généraux de SST (soudage, substances dangereuses), etc.

Niveau ③ très élevé = pertinent pour les contrats avec des exigences ESSS élevées en plus de ② pour les projets présentant des impacts et des risques environnementaux et sociaux significatifs ou à long terme qui nécessitent une EIES globale distincte et un PGES (catégorie "B + et A").



Formulaire OHSAS-5.4 : Capacité de santé et de sécurité au travail

[Le tableau suivant doit être rempli par le Soumissionnaire ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer jour, mois, année]

Numéro AO : [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le Soumissionnaire doit démontrer :	Information et documentation	Niveau ESSS
1	-L'existence d'une politique de santé et de sécurité au travail	___ [Fournir un document de politique et l'index du manuel sur la santé et la sécurité au travail ou d'autres documents et déclarations pertinents] ___	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref abrégé de la documentation annexée]			
2	- L'existence d'un système de gestion, y compris une structure organisationnelle adéquate pour la définition, l'application et le suivi.	___ [Fournir des détails sur la structure organisationnelle et les procédures pour les problèmes de santé et de sécurité au sein de votre entreprise, pour les détails sur la qualification ou les postes clés, voir le formulaire 5.6] ___	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : ___/20 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ① et ②, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]



Formulaire LOC-5.5 : Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable

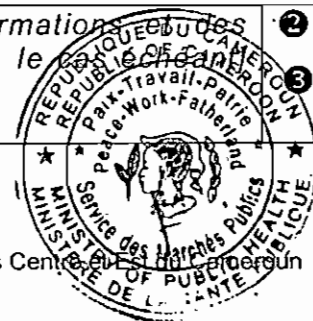
[Le tableau suivant doit être rempli par le Soumissionnaire ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer jour, mois, année]

Numéro AO : [indiquer le n° d'appel d'offres international]

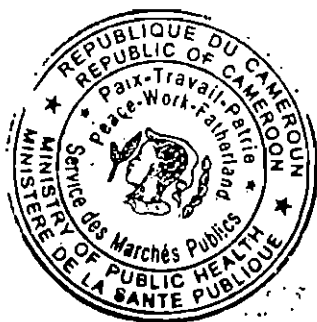
	Le Soumissionnaire doit démontrer :	Information et documentation	Niveau ESSS
1	-Une stratégie globale pour le personnel et la main-d'œuvre, y compris pour le recrutement de la main-d'œuvre intérimaire et locale, un mécanisme de réclamation pour les travailleurs, etc.	_ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] ____	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	Une stratégie globale pour assurer la santé et la sécurité publiques, y compris des programmes et des procédures pour lutter contre la propagation des maladies transmissibles (y compris le VIH / sida).	____ [Fournir des preuves à l'appui]	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]			
3	Une stratégie globale pour le logement du personnel, par exemple base-vie, location de maison, sécurité, etc.	____ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] ____	② ③



<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]</i>			
4	Une stratégie de formation complète pour le transfert de connaissances ESSS à la main-d'œuvre intérimaire et aux sous-traitants	__ <i>[Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant]</i> __	② ③
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>			

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : ___/20 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ① et ②, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]



DAO des travaux de réhabilitation/extension de certaines FOSA des Régions Centre et Est du Cameroun

Formulaire CÔC-5.6 : Principes d'éthique commerciale

[Le tableau suivant doit être rempli par le Soumissionnaire ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer jour, mois, année]

Numéro AO : [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le Soumissionnaire doit démontrer :	Information et documentation	Niveau ESSS
1	- Que les normes fondamentales du travail d'ILO sont pleinement respectées dans les activités commerciales en cochant explicitement les cases.	Nos activités commerciales respectent les normes fondamentales du travail sur : ☐ Liberté d'association ☐ Elimination du travail forcé ☐ Non-Discrimination ☐ Abolition du travail des enfants	Réussite/échecc 1 2 3
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	- L'existence d'une déclaration sur les principes éthiques de l'entreprise ou une déclaration similaire.	___ [Fournir des informations et des preuves écrites sur les principes de l'entreprise (code de conduite, conflit d'intérêts, pots-de-vin, corruption, truquage d'Offres, concurrence déloyale, délits d'initié, confidentialité, blanchiment d'argent, etc.)] ___	2 3
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
3	-L'existence d'une structure organisationnelle adéquate pour définir, appliquer et surveiller les principes éthiques de l'entreprise.	___[Fournir des détails sur la structure organisationnelle et la dotation en personnel du département concerné, pour obtenir des détails sur la qualification des employés clés, voir formulaire 5.6]	2 3
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
4	- Que tous les membres d'un GE, les fournisseurs (en particulier ceux des principaux approvisionnements), les sous-traitants et les travailleurs intermédiaires a) connaissent et b) respectent ces principes.	___ [Fournir des informations sur A) la manière dont sont mis en œuvre les principes de sensibilisation, de transfert et d'application aux partenaires externes B) Nature, contenu et fréquence des formations internes aux employés]	2 3



[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]

5	- Il existe un mécanisme confidentiel et anonyme pour les employés et les tiers pour signaler des violations des principes éthiques de l'entreprise.	___ [Décrire le mécanisme et les canaux de déclaration offerts (médiateur, système de dénonciation, site web, etc.)] ___	③

[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]

Maximum de points attribués aux exigences 2 à 5 ci-dessus, exigence 1 est réussite/échec : ____/20 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ① et ②, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]



Formulaire PER-5.7 : Liste des ESSS disponibles et du personnel Construction

Complétez la liste ci-dessous pour démontrer dans quelle mesure vous avez accès (en interne / externe) à l'expertise ESSS et Construction requise pour les profils de personnel décrits à la Section VII ; Spécifications des travaux. Ne pas joindre de CV car aucune évaluation du personnel n'est effectuée au stade de la qualification. Les Soumissionnaires qualifiés ne sont bien sûr pas tenus d'inclure le personnel nommé ci-dessous dans la proposition.

Nom	Désignation, conformément à la section VII, Spécifications des travaux	Éducation / diplôme	Années d'expérience professionnelle	Relation avec / Années chez le Soumissionnaire ¹⁶	Expérience dans le pays / régionale	Références pertinentes du projet (Description de l'expérience relative au projet)	Langues

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : ____/20 points

¹⁶ Pour les experts free-lance (par ex. avec un contrat de service ou des accords formels) indiquez l'année et la durée depuis laquelle l'expert est associé avec le Soumissionnaire. Pour les sous-consultants, indiquez l'année et la durée depuis laquelle les employés de filiales de l'entreprise du Soumissionnaire doivent être considérés comme des sous-consultants.



Pièce N°10 : MODELE DE MARCHÉ



MODELE DE MARCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITÉ DE COORDINATION DU C2D1 SANTE ET
PROGRAMME CONJOINT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION UNIT OF C2D1 HEALTH AND JOINT
PROGRAM

MARCHE N° _____/M/MINSANTE/CSPM-PC/2021 du _____
Passé après Appel d'Offres National Ouvert N° _____/AONO/ MINSANTE/CSPM-PC/2021
du _____ pour la réalisation des travaux de réhabilitation de certaines formations sanitaires des
régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est – Cameroun. Lot N° : _____

MAITRE D'OUVRAGE: LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE DU MARCHE :

BP : _____
TEL : _____ Fax : _____
Email : _____
N° R.C : _____
N° Contribuable : _____
Compte bancaire n°: _____

OBJET : Exécution des travaux de réhabilitation / extension de certaines formations
sanitaires dans la REGIONS DU CENTRE (HORS YAOUNDÉ) ET DE
L'EST.

LIEUX D'EXECUTION : District de santé de _____, Département de _____,
Région de _____

MONTANT:

	Libellé	Montant en FCFA	Montant en Euros
A	TOTAL TTC		
B	TOTAL Hors Taxes		
C	TVA = (19,25%) x B		
E	AI.R. (2,2% HTVA)		
F	Net à Mandater (B –F)		

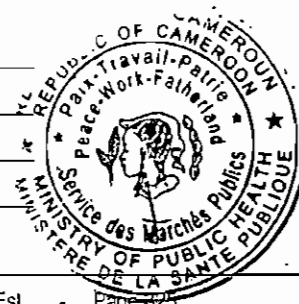
DELAI D'EXECUTION :

Financement : KfW

Imputation : -BMZ No. 2015 68 104

SOUSCRIT,
SIGNE,
NOTIFIE,
ENREGISTRE,

LE _____
LE _____
LE _____
LE _____



ENTRE :

L'Etat du Cameroun représenté par le Ministre de la Santé Publique

Ci-après dénommé

« L'Autorité Contractante »,

D'UNE PART,

ET la Société _____

B.P. _____ Tél. _____ Fax _____

N° R.C : _____

N° Contribuable : _____

Représentée par _____, Directeur Général, ci-après dénommé

"LE CO-CONTRACTANT",

D'AUTRE PART.



IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

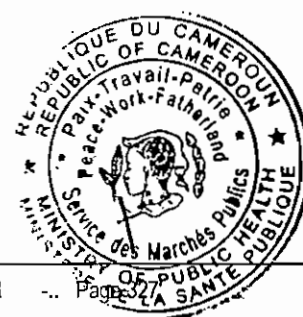
Titre II : Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)

Titre III : Devis Descriptif des Travaux (DDT)

Titre IV : Bordereau des prix Unitaire (BPU)

Titre V : Détail quantitatif et estimatif (DQE)

Titre VI : Déclaration d'Engagement (DE)



PAGE N° _____ ET DERNIERE du Marché N° _____ /M/MINSANTE/CSPM-PC/ _____
 Passé après Appel d'Offres NATIONAL Ouvert en procédure d'urgence N° _____ /AONO/
 MINSANTE/CSPM-PC/2021 du _____, pour les travaux de réhabilitation / extension de certaines
 formations sanitaires des régions du Centre (hors Yaoundé) et de l'Est, Lot _____.

TITULAIRE DU MARCHÉ :

BP : _____
 TEL : _____ Fax : _____
 Email : _____
 N° R.C : _____ - N° Contribuable : _____
 Compte bancaire n° : _____

LIEUX D'EXECUTION : District de santé de _____, Département de _____,
 Région de _____

MONTANT:

	Libellé	Montant en FCFA	Montant en Euros
A	TOTAL TTC		
B	TOTAL Hors Taxes		
C	TVA = (19,25%) x B		
E	A.I.R. (2,2% HTVA)		
F	Net à Mandater (B - F)		

DELAI D'EXECUTION :

Financement : KfW

Lu et accepté par le Co-contractant

Yaoundé, le

Signé par l'Autorité Contractante,

Yaoundé, le

Enregistrement



**Pièce N°11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES
ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS**



**LISTES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG
AUTORISES À ÉMETTRE DES CAUTIONS**

N°	Liste des établissements de crédit	Sigle
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA

**LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGRÉÉES ET HABILITÉES À ÉMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN**

N°	Liste des Compagnies d'assurance
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04	Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10	Sanam Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11	Zenith Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala



Pièce N°12 : PIECES GRAPHIQUES

(disponibles en fichiers Pdf sur CD joint)





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITÉ DE COORDINATION DU C2D1 SANTE ET
PROGRAMME CONJOINT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION UNIT OF C2D1 HEALTH AND JOINT
PROGRAM

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME
CONJOINT (CSPM-PC)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° D13-161 / AONO/ MINSANTE/ CSPM-PC/ 2021 du 08/07/2021
*Passation des marchés de réhabilitation / extension des bâtiments dans certaines
formations sanitaires des régions du Centre-(hors Yaoundé) et de l'Est*

Programme Conjoint Santé Phase II – KfW

Financement : KfW

Imputation : BMZ NO. 2015 68 104

Régions du Centre (Zone 1) et de l'Est (Zone 2)

Volume 2 :

- Pièce N°6 : Sous-détail des prix unitaires
- Pièce N°7 : Cadre du Bordereau des prix unitaires
- Pièce N°8 : cadre du devis quantitatif et estimatif (DQE)
- Pièce N°12 : Documents graphiques

Janvier 2021

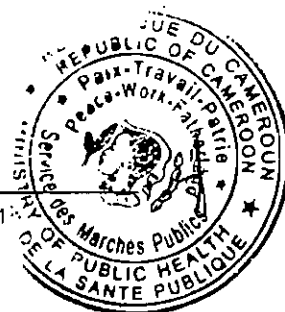
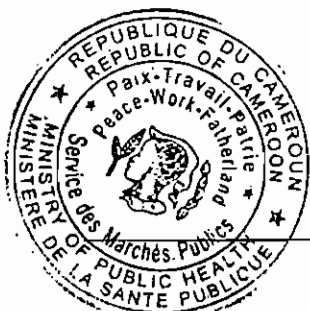


Table des matières

Le présent de Dossier de d'Appel d'Offres (Volume 2) comprend les pièces suivantes :

PIÈCE N°6 : SOUS - DETAIL DES PRIX UNITAIRES	3
PIÈCE N°7 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	5
PIÈCE N°8 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE).....	323
PIÈCE N°12 : PIECES GRAPHIQUES.....	576



Pièce N°6 : SOUS - DETAIL DES PRIX UNITAIRES
(disponible sur CD en fichiers Excel)



CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

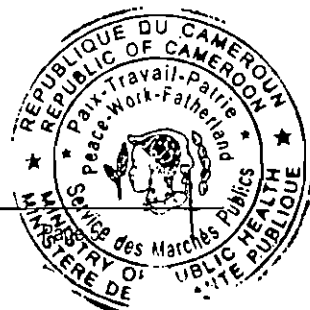
Poste :

N° Prix	Rendement journalier : Durée d'activité :	Quantité total :		Unité :	
I. Main d'œuvre	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
	TOTAL I				
II. Matériaux et fournitures	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
TOTAL II					
III. Matériels (engins, petits matériels ;	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
TOTAL III					
IV	DEBOURSE SEC (total coût direct) = I+II+III				
V	FRAIS GENERAUX DE CHANTIER	=IV x %			
VI	FRAIS GENERAUX DE SIEGE	=IV x %			
VII	COUT DE REVIENT	=IV+V+VI			
VIII	BENEFICE ET RISQUE	=VII x %			
IX	PRIX TOTAL DE VENTE HORS TVA	=VII+VIII			
X	PRIX UNITAIRE DE VENTE HORS TVA	=IX/ Quantité			



Pièce N°7 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(disponible sur CD en fichiers Excel)



Sommaire

PIÈCE N°7 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	5
Zone 1 : CENTRE.....	7
Lot 1-CE : HD de Monatéle	8
Lot 2-CE : HD Nanga-Eboko et CMA Nkoteng.....	41
Lot 3-CE : HD NdiKinimeki et CS EPC Messangsang	74
Lot 4-CE : CSI Emvane So'o	105
Lot 5-CE : CMA Matomb	130
Lot 6-CE : CMA Lembe Yezoum	158
Lot 7-CE : CSI Afanloum	186
Zone 2 : EST	211
Lot 1-ES : HD Nguelemendouka	212
Lot 2-ES : HD Doume ET CMA Doumaintang	243
Lot 3-ES : CSI Mindourou	273
Lot 4-ES : CSI Petit Pol.....	298



ZONE 1 : CENTRE

LOT 1-CE : Hd MONATELE

LOT 2-CE : HD NANGA-EBOKO ET CMA NKOTENG

LOT 3-CE : HD NDIKINIMEKI ET CS EPC MESSANGSANG

LOT 4-CE : CSI EMVANE So'o

LOT 5-CE : CMA MATOMB

LOT 6-CE : CMA LEMBE YEZOUM

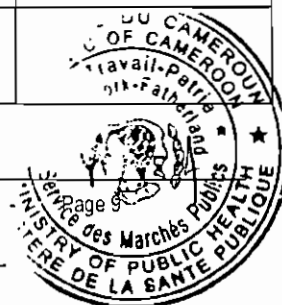
LOT 7-CE : CSI AFANLOUM



LOT 1-CE : HD DE MONATELE



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'aménée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'aménée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1ère partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; -l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
	Démolition de bâtiment vétuste Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) la démolition de tous "bâtiments vétustes à démolir", désigné comme tel dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la démolition mécanique ou non des bâtiments concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toute autre sujétion, notamment celles liées au respect des prescriptions environnementales. - et toute autre sujétion.			
1.3.1				
	Le forfait :	Fft		
1.3.2	Démolition partielle			
	Démolition des chapes Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des chapes dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des chapes. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
1.3.2.1				
	Le mètre carré :	m²		
	Démolition des carrelages Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des carrelages dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des carrelages des sols et muraux. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
1.3.2.3				
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations de plomberie et			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	appareils sanitaires tel que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les menuiseries telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des menuiseries (placards, fenêtre, châssis, portes, grilles antivol) . - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations électriques et appareils électriques tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des installations électriques et appareils électriques. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose des faux plafonds dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP.Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des faux plafonds et compris le solivage de la zone concernée. - la réalisation de la dépose proprement dites.- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture			
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose partielle de la charpente + couverture sur les zones spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose partielle de la charpente et couverture. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non. Ce prix rémunère au METRE CUBE (m³) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des ouvrages en béton armé ou non spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP.Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des ouvrages en béton armé ou non. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment :			



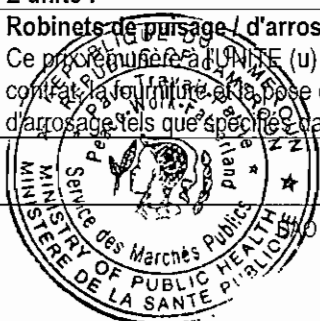
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	Fft		
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	ml		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.5	Galerie couverte (sol en béton légèrement armé, dalle en béton armé ép. 10 cm y compris étanchéité monocouche + poteau métallique) Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des galeries couvertes de 2ml de largeur telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment:			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la mise en œuvre d'un dallage de sol de 10 cm de béton (avec chape incorporée) reposant sur des murs de soubassement en agglo pleins de 15x20x40 cm et semelles filantes en béton armé dosé à 350 kg/m³, - la construction d'une toiture en dalle pleine en béton armé d'une épaisseur de 8cm + étanchéité monocouche avec forme de pente + gargouilles, - la mise en œuvre des poteaux ronds métalliques Ø11 de 2,50 ml de hauteur, traités à l'antirouille, peints et boulonnés sur socle en béton armé dosé à 350kg /m³, pour supporter la toiture (distance entre poteaux = 2,50 m maximum) ; - L'aménagement divers permettant l'évacuation/drainage des eaux pluviales autour de l'ouvrage ; - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m ²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m ²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEaux ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS. Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.1.1				
	Le mètre linéaire :	ml		
	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2				
2.2.3.2.2	Câble U 1000 R02V 4G95mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G50mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites.			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre Conforme aux spécifications du CCTP			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions			



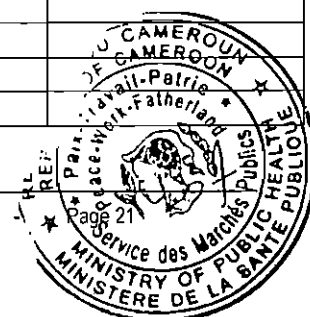
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre du paratonnerre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.5	TGBT Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre du TGBT tel que spécifié dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Armoire TGBT Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	U		
2.2.3.4.2	NSX400N 4P 400A C+BLOC VIGI Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	U		
2.2.3.4.3	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	U		
2.2.3.4.4	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	U		
2.2.3.4.5	IC60N 4P 63A COURB C Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	U		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	U		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	U		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3) Dito 2.3.4.1			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers Il sera conforme aux prescriptions du CCTP, Lot 2§2.2.6.3 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Ft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferrailage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15cm			



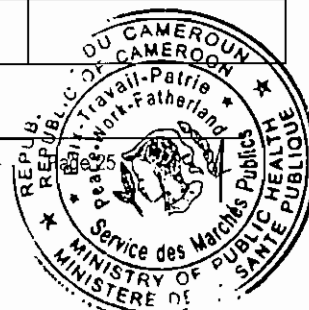
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Châssage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Clastras			
3.7.2.1	Clastras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des clastras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des clastras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m³) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirants ou points).			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium , ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m ²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m ²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m ²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes.			



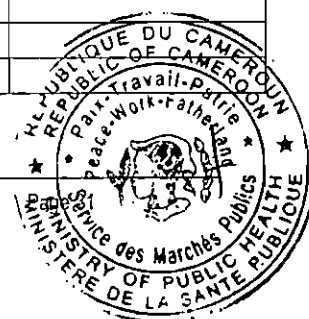
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.1	PI I HPL-01 (70x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.3	PI.I HPL-02 (80x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.1	RA-01 box de 60x45 (70x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.5	RA-04 box de 60x45 (265x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.7	RA-06 box de 60x45 (395x225)			
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage; - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé.			



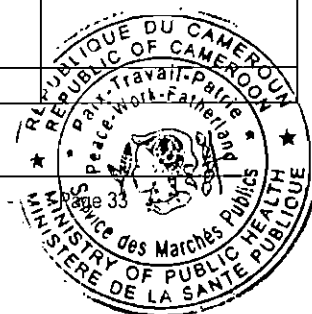
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.1	PORTES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes aluminium tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de vitrage pour imposte. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.1.1	Porte vitrée à 1 vantail			
7.1.1.1	PV-01 (100 x 250cm)			
	L'unité :	u		
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.2	FCLS-02 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		



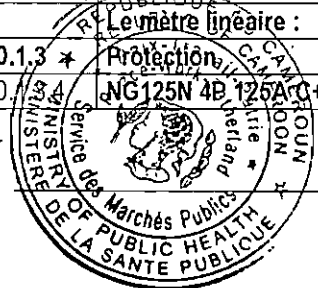
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.3	F.F-03 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.3	GMR-01" (90X105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.8	GMR-03' (140X105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.10	Grilles de protection			
	Le mètre carré	m²		
8.2.2	Grilles métalliques			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 9:	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m ²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 10:	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE-CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques.; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.4	Câbles U1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3	NG125N 4B 125A G+BLOC VIGI			



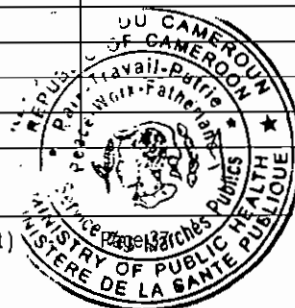
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.10	Prise 3P+N+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			



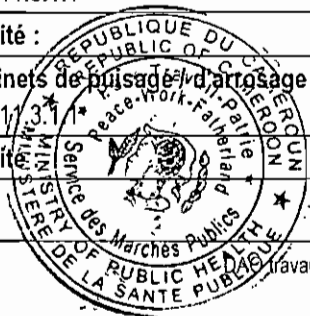
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibrations.			



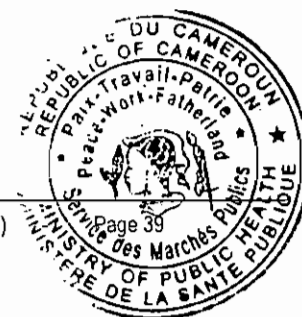
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	Ml		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinetts de puisage d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		



LOT 12: FOSSE A INCINERER				
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
12.1	Fosse à incinérer de dimensions 2,00x2,50x2,00 Ce prix rémunère à l'UNITE (u) dans les conditions prévues au contrat, la construction et la mise en service d'une fosse à incinérer telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation de la fosse à incinérer selon les prescriptions techniques. - tous les accessoires liés au fonctionnement de la fosse. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20 en métal déployé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des grilles de protection d'une hauteur de 1,20ml telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des semelles filantes en béton armé ; - la fourniture et la pose de grille métallique. - la mise en œuvre des poteaux ronds métallique Ø11 de 1,50ml de hauteur, peint et boulonné. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		



LOT 2-CE : HD NANGA-EBOKO ET CMA NKOTENG



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier technique Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1 ^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) la démolition de tous "bâtiments vétustes à démolir", désigné comme tel dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la démolition mécanique ou non des bâtiments concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toute autre sujétion, notamment celles liées au respect des prescriptions environnementales. - et toute autre sujétion.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2	Démolition partielle			
1.3.2.1	Démolition des chapes Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des chapes dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des chapes. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.3	Démolition des carrelages Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des carrelages dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des carrelages des sols et murs. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations de plomberie et			

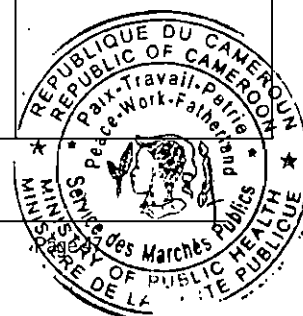


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	appareils sanitaires tel que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les menuiseries telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des menuiseries (placards, fenêtre, châssis, portes, grilles antiviol) . - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations électriques et appareils électriques tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des installations électriques et appareils électriques. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose des faux plafonds dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP.Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des faux plafonds y compris le solivage de la zone concernée. - la réalisation de la dépose proprement dites.- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture			
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose partielle de la charpente + couverture sur les zones spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose partielle de la charpente et couverture. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non. Ce prix rémunère au METRE CUBE (m³) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des ouvrages en béton armé ou non spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP.Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des ouvrages en béton armé ou non. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des maçonneries spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des maçonneries. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.5	Galerie couverte (sol en béton légèrement armé, dalle en béton armé ép. 10 cm y compris étanchéité monocouche + poteau métallique) Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des galeries couvertes de 2ml de largeur telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en œuvre d'un dallage de sol de 10 cm de béton (avec chape incorporée) reposant sur des murs de soubassement en aggrégats pleins de 15x20x40 cm et semelles filantes en béton armé dosé à 350 kg/m³, - la construction d'une toiture en dalle pleine en béton armé d'une épaisseur de 8cm + étanchéité monocouche avec forme de pente + gargouilles, - la mise en œuvre des poteaux ronds métalliques Ø11 de 2,50 ml de hauteur, traités à l'antirouille, peints et boulonnés sur socle en béton armé dosé à 350kg /m³, pour supporter la toiture (distance entre poteaux = 2,50 m maximum) ; - L'aménagement divers permettant l'évacuation/drainage des eaux pluviales autour de l'ouvrage ; - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	ml		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m ²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m ²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont le gabarit correspond au type de canalisation enterrée.	ml		



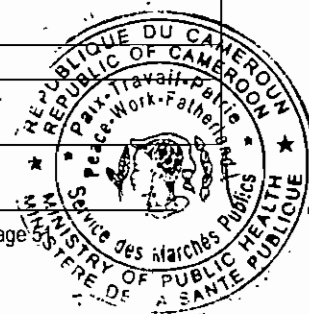
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		



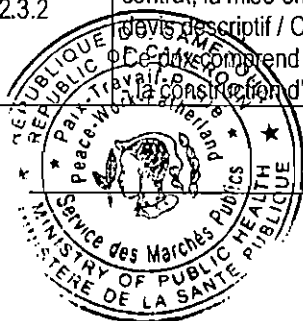
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.2	Câble U 1000 R02V 4G95mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G50mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP 0516			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucles de terre			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre Conforme aux spécifications du CCTP			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre du paratonnerre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.5	TGBT Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre du TGBT tel que spécifié dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Armoire TGBT Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	NSX400N 4P 400A C+BLOC VIGI Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.5	IC60N 4P 63A COURB C Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.1	Local groupe et TGBT. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du Local groupe et TGBT tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - les travaux de génie civil. - le raccordement du TGBT. - la fourniture d'un extincteur. - la fourniture d'une porte et d'une grille métallique. - Les peintures murales intérieures et extérieures et sur les menuiseries - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	u		
	L'unité :	u		
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3).			



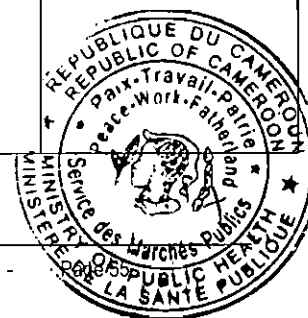
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3) Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3) Dito 2.3.4.1			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers Il sera conforme aux prescriptions du CCTP, Lot 2§2.2.6.3 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les - le compactage du fond des fouilles.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m³		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m ²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m ³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m ²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		



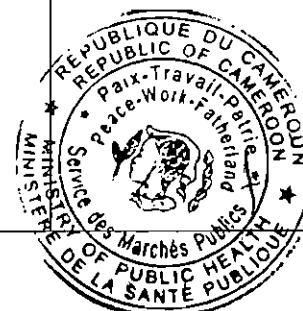
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de renforcement des ouvrages et Béton armé et coutures des fissures tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
3.8.1	Travaux de renforcement sur ouvrages en BA			
	Le mètre cube :	m³		
3.8.2	Travaux de Couture des fissures			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques;			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtiers, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			



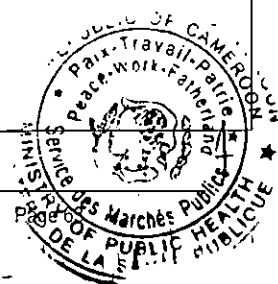
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCÉLLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAÏENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplans et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.3	PI HPL-02 (80x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm) Dito 6.1.1.1			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2.3	PI.I HPL-05 (140x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.1	P.B-01 (80x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.1.3	P.PB-02' (45x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints.			



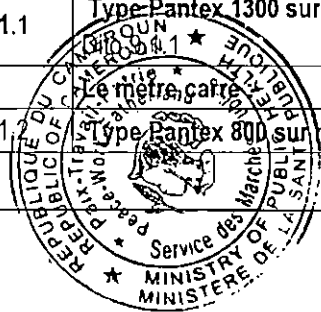
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.5	RA-04 box de 60x45 (265x225)			
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.1	PORTES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes aluminium tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de vitrage pour imposte. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



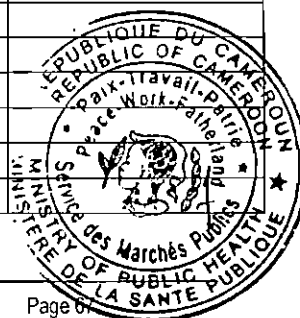
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
7.1.1	Porte vitrée à 1 vantail			
7.1.1.1	PV-01 (100 x 250cm)			
	L'unité :	u		
7.1.2	Porte vitrée à deux vantaux			
7.1.2.1	PVD-01 (200x 250 cm)			
	L'unité :	u		
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.5	FR.CLS-05 (100 x 160 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.6	FR.CLS-06 (110 x 160 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.3	F.F-03 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		



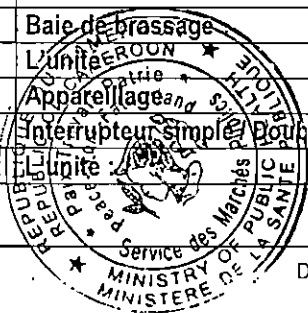
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.2	GMR-01' (90X145 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.7	GMR-03 (100X145 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peinturess Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs			



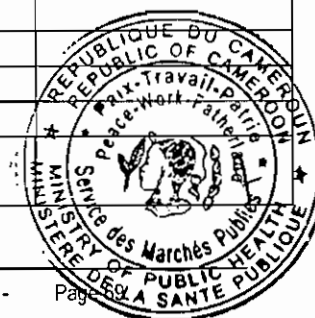
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	<u>ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION</u>			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques.; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.5	NG63 4P 100A C			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur Simple Double			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.10	Prise 3P+N+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)			



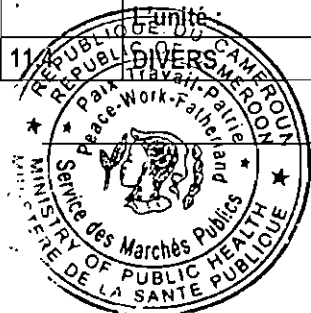
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usées Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usées Ø63 normalisé			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	Ml		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.8	Divers			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		

LOT 12: FOSSE A INCINERER				
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
12.1	Fosse à incinérer de dimensions 2,00x2,50x2,00 Ce prix rémunère à l'UNITE (u) dans les conditions prévues au contrat, la construction et la mise en service d'une fosse à incinérer telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation de la fosse à incinérer selon les prescriptions techniques. - tous les accessoires liés au fonctionnement de la fosse. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20 en métal déployé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des grilles de protection d'une hauteur de 1,20ml telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des semelles filantes en béton armé ; - la fourniture et la pose de grille métallique. - la mise en œuvre des poteaux ronds métallique Ø11 de 1,50ml de hauteur, peint et boulonné. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		



LOT 3-CE : HD NDIKINIMEKI ET CS EPC MESSANGSANG



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT-1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité	Fft		
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
1.3.2	Démolition partielle			
1.3.2.1	Démolition des chapes Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des chapes dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des chapes. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.3	Démolition des carrelages Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des carrelages dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des carrelages des sols et muraux. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations de plomberie et appareils sanitaires tel que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les menuiseries telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des menuiseries (placards, fenêtre, châssis, portes, grilles antivol) . - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations électriques et appareils électriques tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des installations électriques et appareils électriques. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose des faux plafonds dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des faux plafonds y compris le solivage de la zone concernée. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des maçonneries spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des maçonneries. - la réalisation de la dépose proprement dites.			



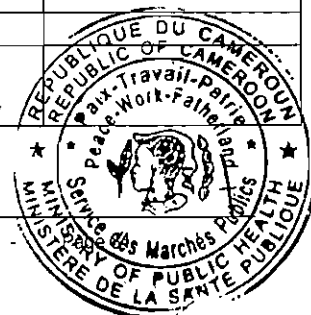
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m ²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable.			

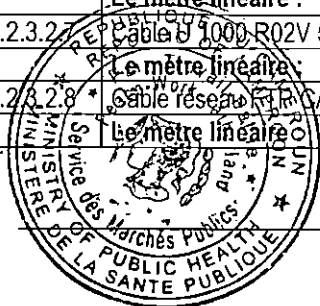


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE			
2.2.2.1	Branchement sur le réseau urbain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, le branchement sur le réseau urbain d'adduction en eau potable tel que spécifié dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - toutes les demandes et démarches nécessaires au branchement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le branchement sur le réseau urbain. - la réalisation du branchement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau RJ45 CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre			

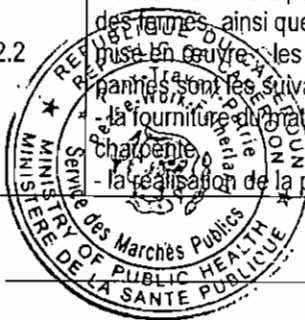


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose;			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage);			

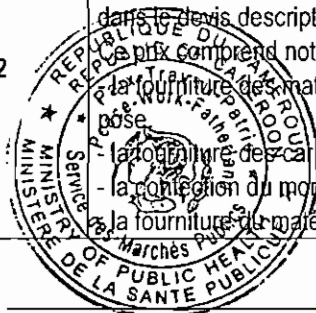
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faîtières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faîtières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faîtières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture.			



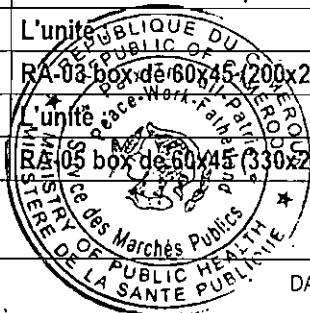
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		



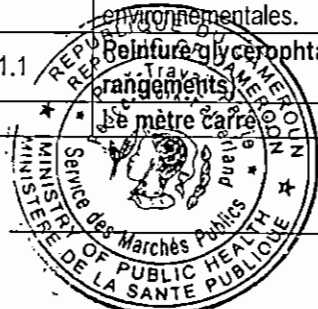
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.2.2.2	Comptoir en lambris			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		



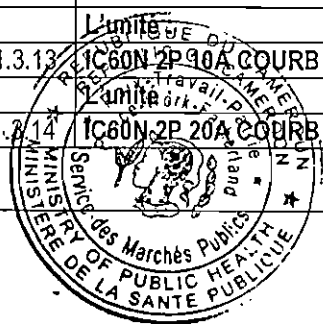
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
7.2.2.3	F.F-03 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8:	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9:	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peinturess Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophtalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques ; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.4	Câbles U1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.5	NG63 4P 100A C			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			

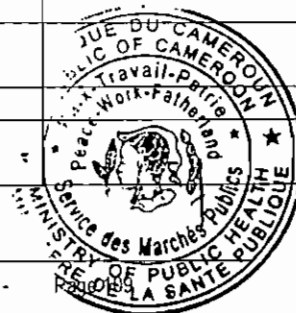


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Fliinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3) Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers Il sera conforme aux prescriptions du CCTP, Lot 2§2.2.6.3 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (Béton N°1)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°6)			
	Le mètre cube :	m ³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5)			



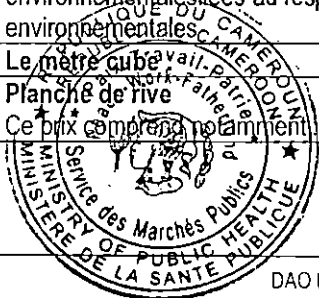
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend :			



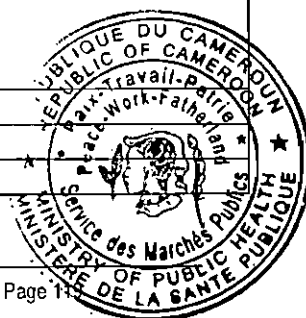
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planché de rive Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtiers, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail			
	Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplans et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail.			
	Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250) L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse Le mètre carré :	m²		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.11	Grilles de protection			
	Le mètre carré :	m²		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		



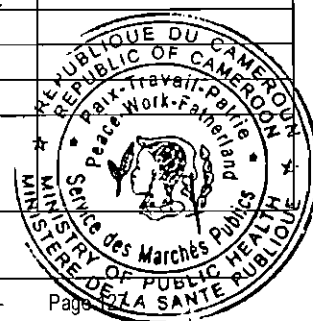
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques.; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles D1000 R02V3G2,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles D1000 R02V3G2,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Profection			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			

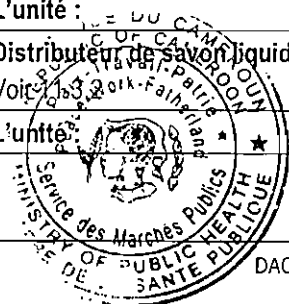


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	MI		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		



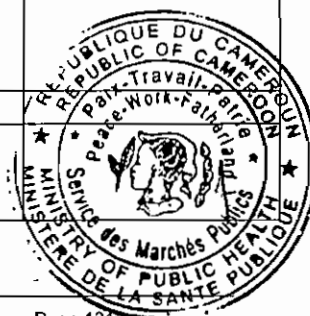
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		



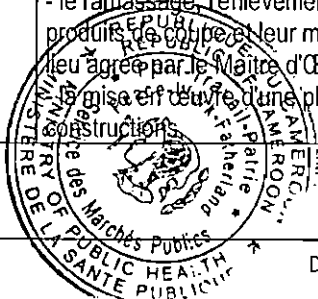
LOT 5-CE : CMA MATOMB



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'aménée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'aménée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; -l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) la démolition de tous "bâtiments vétustes à démolir", désigné comme tel dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la démolition mécanique ou non des bâtiments concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toute autre sujétion, notamment celles liées au respect des prescriptions environnementales. - et toute autre sujétion.			
	Le forfait :	Fft		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		



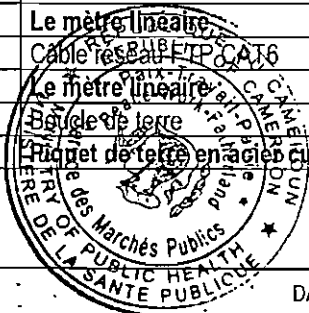
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène			



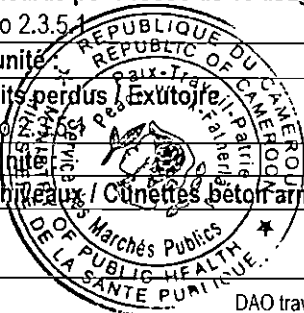
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre étame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre Conforme aux spécifications du CCTP			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.3.4.8	Fourreau de protection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre du paratonnerre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3) Dito 2.3.4.1			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2.2	Semelles (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m ³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m3 avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m3 avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40.			



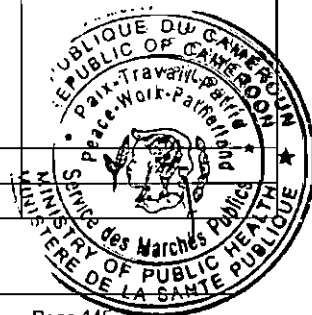
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-TOITURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferrailage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.2.3	Planche de rive			



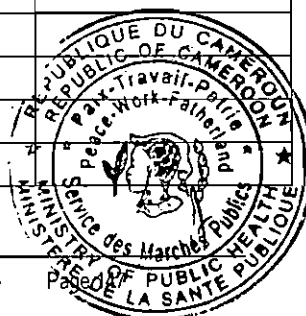
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			



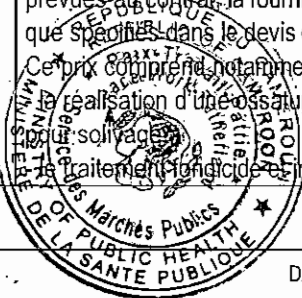
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			



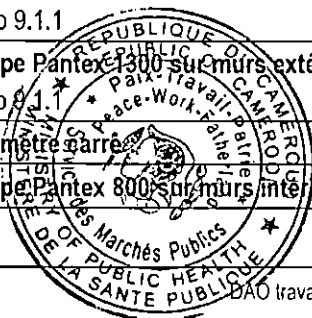
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.2.2.2	Comptoir en lambris			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)			
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peinturess Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal			
	Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique			
	Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs			
	Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques ; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Disjoncteur			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	MI		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinets de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		

LOT 12. FOSSE A INCINERER				
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
12.1	Fosse à incinérer de dimensions 2,00x2,50x2,00 Ce prix rémunère à l'UNITE (u) dans les conditions prévues au contrat, la construction et la mise en service d'une fosse à incinérer telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation de la fosse à incinérer selon les prescriptions techniques. - tous les accessoires liés au fonctionnement de la fosse. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20 en métal déployé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des grilles de protection d'une hauteur de 1,20ml telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des semelles filantes en béton armé ; - la fourniture et la pose de grille métallique. - la mise en œuvre des poteaux ronds métallique Ø11 de 1,50ml de hauteur, peint et boulonné. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		



LOT 6-CE : CMA LEMBE YEZOUN



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L' amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L' aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m ² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L' alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L' enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) la démolition de tous "bâtiments vétustes à démolir", désigné comme tel dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la démolition mécanique ou non des bâtiments concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toute autre sujétion, notamment celles liées au respect des prescriptions environnementales. - et toute autre sujétion.			
	Le forfait :	Fft		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)			



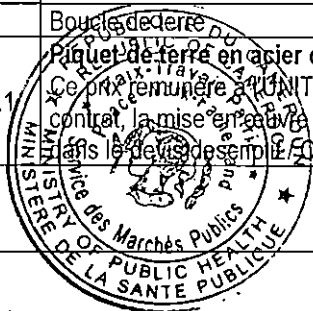
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		



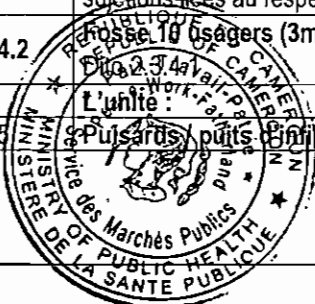
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucles de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre Conforme aux spécifications du CCTP			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre du paratonnerre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.1	Local groupe et TGBT. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du Local groupe et TGBT tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - les travaux de génie civil. - le raccordement du TGBT. - la fourniture d'un extincteur. - la fourniture d'une porte et d'une grille métallique. - Les peintures murales intérieures et extérieures et sur les menuiseries - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	u		
	L'unité :	u		
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m³). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puits artésien / puits d'infiltration			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferroillage); - la confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes , les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élevation des murs avec toute autre sujétion.			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dites, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtiers, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture.			



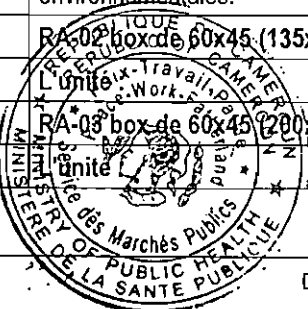
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium , ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		



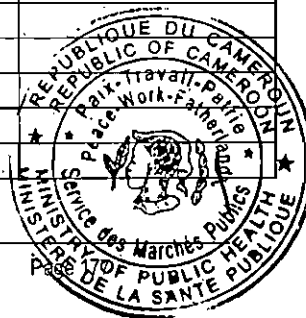
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)			
	L'unité :	U		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	U		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	U		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	U		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			



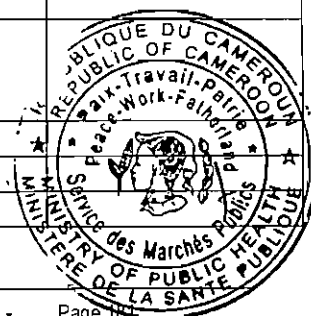
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1	Reinture glycérophtalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques ; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm ²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm ²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm ²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	m		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	m		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			



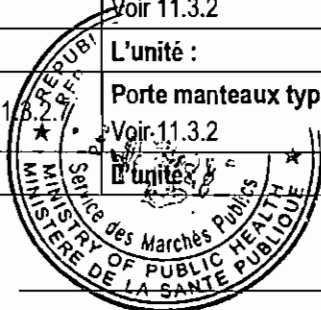
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
LOT 11:	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	11.1.1 Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
	11.1.2 PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
	11.1.3 Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
	11.1.4 Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
	11.1.5 Coude PPR			
	L'unité:	u		
	11.1.6 Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
	11.1.7 Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité:	u		
	11.2 RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
	11.2.1 Evacuation EUEV			
	11.2.1.1 PVO eau pluviale Ø 110 normalisé			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	Ml		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U. EN CHIFFRE	P.U. EN LETTRES
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinets de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		

LOT 12. FOSSE A INCINERER				
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
12.1	Fosse à incinérer de dimensions 2,00x2,50x2,00 Ce prix rémunère à l'UNITE (u) dans les conditions prévues au contrat, la construction et la mise en service d'une fosse à incinérer telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation de la fosse à incinérer selon les prescriptions techniques. - tous les accessoires liés au fonctionnement de la fosse. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20 en métal déployé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des grilles de protection d'une hauteur de 1,20ml telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des semelles filantes en béton armé ; - la fourniture et la pose de grille métallique. - la mise en œuvre des poteaux ronds métallique Ø11 de 1,50ml de hauteur, peint et boulonné. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		



LOT 7-CE : CSI AFANLOUM



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1 ^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc...., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité	Fft		
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les			



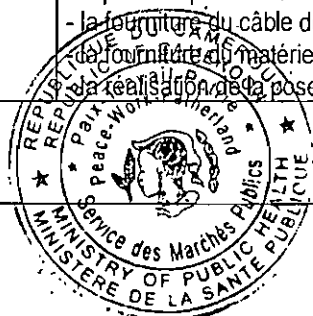
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettement, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			



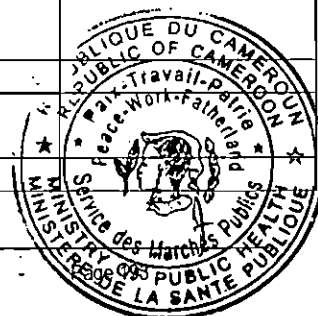
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau; - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3) Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers Il sera conforme aux prescriptions du CCTP, Lot 2§2.2.6.3 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		



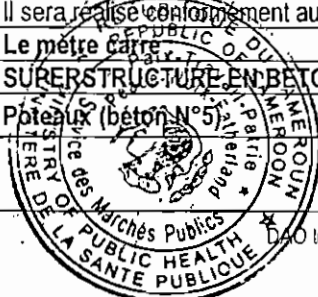
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, le levage, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m ³		



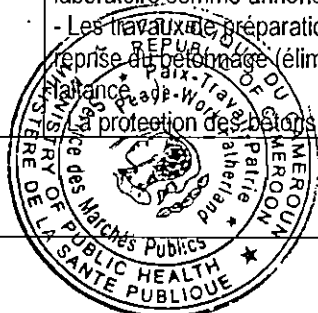
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend :			



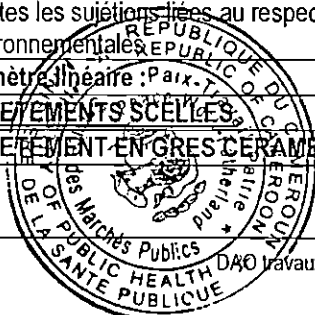
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la saleté, etc.); - La protection des bétons frais.			



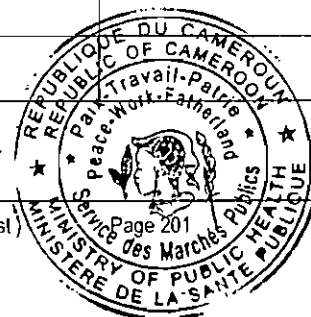
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementalesliées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faîtières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faîtières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faîtières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCÉLÉS			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail			
	Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail.			
	Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U. EN CHIFFRE	P.U. EN LETTRES
	- la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au MÈTRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.11	Grilles de protection			
	Le mètre carré :	m²		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		



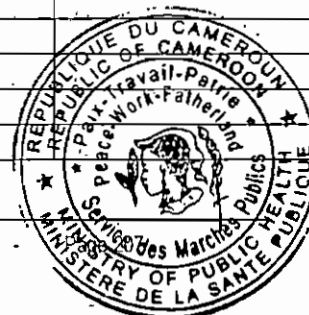
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chernin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques ; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. . . Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		



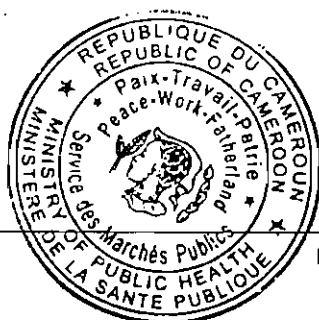
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	MI		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix comprend, dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		



ZONE 2 : EST

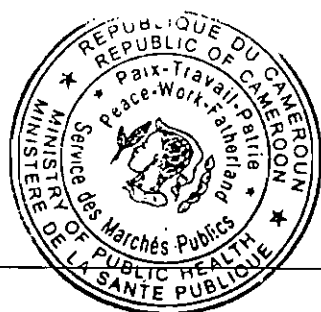
LOT 1-ES : HD NGUELEMENDOUKA

LOT 2-ES : HD DOUME ET CMA DOUMANTANG

LOT 3-ES : CSI MINDOUROU

LOT 4-ES : CSI PETIT POL

LOT 1-ES : HD NGUELEMENDOUKA



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; -l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
	Démolition de bâtiment vétuste Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) la démolition de tous "bâtiments vétustes à démolir", désigné comme tel dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la démolition mécanique ou non des bâtiments concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toute autre sujétion, notamment celles liées au respect des prescriptions environnementales. - et toute autre sujétion.			
1.3.1				
	Le forfait :	Fft		
1.3.2	Démolition partielle			
	Démolition des carrelages Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des carrelages dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des carrelages des sols et muraux. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
1.3.2.3				
	Le mètre carré :	m²		
	Dépose des menuiseries Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les menuiseries telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des menuiseries (placards, fenêtre, châssis, portes, grilles antivol) . - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
1.3.2.5				
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations			

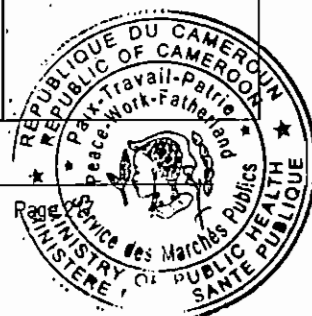


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	électriques et appareils électriques tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des installations électriques et appareils électriques. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose des faux plafonds dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des faux plafonds y compris le solivage de la zone concernée. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture			
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose partielle de la charpente + couverture sur les zones spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose partielle de la charpente et couverture. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.	m²		
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non. Ce prix rémunère au METRE CUBE (m³) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des ouvrages en béton armé ou non spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des ouvrages en béton armé ou non. - la réalisation de la dépose proprement dites.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des maçonneries spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des maçonneries. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment:			



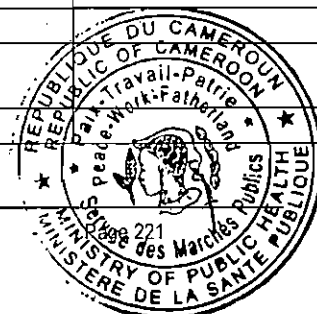
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène			



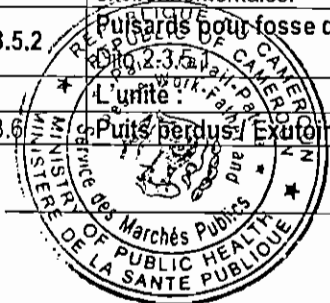
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau PTP CAT 6			



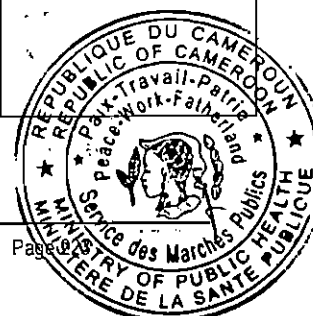
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.3.4.7	Compteur de foudre Conforme aux spécifications du CCTP			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre du paratonnerre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3) Dito 2.3.4.1			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m ³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m ²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m ³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m ²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Châssage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose;			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de renforcement des ouvrages et Béton armé et coutures des fissures tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
3.8.2	Travaux de Couture des fissures			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



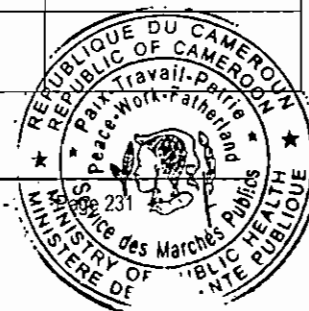
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	m		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dites, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtiers, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre carré :	m²		



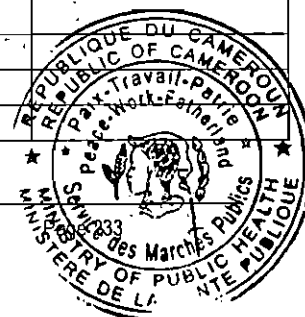
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 6:	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminated) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		

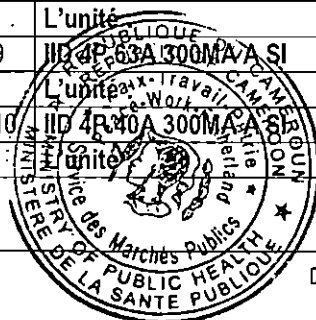


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP.			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	<u>ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION</u>			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques.; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	MD 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	MD 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat			
	L'unité :	u		
LOT 11:	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	u		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robins de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité:	u		
11.3.2.3	Porte-serviette Voir 11.3.2			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		



LOT 12. FOSSE A INCINERER				
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
12.1	Fosse à incinérer de dimensions 2,00x2,50x2,00 Ce prix rémunère à l'UNITE (u) dans les conditions prévues au contrat, la construction et la mise en service d'une fosse à incinérer telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation de la fosse à incinérer selon les prescriptions techniques. - tous les accessoires liés au fonctionnement de la fosse. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20 en métal déployé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des grilles de protection d'une hauteur de 1,20ml telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des semelles filantes en béton armé ; - la fourniture et la pose de grille métallique. - la mise en œuvre des poteaux ronds métallique Ø11 de 1,50ml de hauteur, peint et boulonné. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		



LOT 2-ES : HD DOUME ET CMA DOUMAIN TANG



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier de règlement Ces prix rémunèrent les conditions prévues dans les spécifications techniques (1 ^{ère} partie, notes préliminaires du			



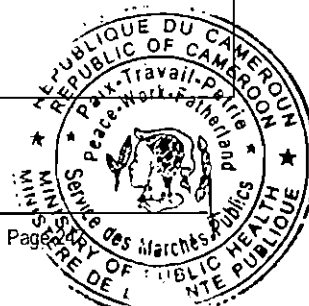
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION (Article 1.3 du Lot 1 du Descriptif).			
1.3.2	Démolition partielle			
1.3.2.1	Démolition des chapes Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des chapes dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des chapes. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.3	Démolition des carrelages Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des carrelages dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des carrelages des sols et muraux. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations de plomberie et appareils sanitaires tel que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires concernés. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les menuiseries telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des menuiseries (placards, fenêtre, châssis, portes, grilles antiviol) . - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose de toutes les installations électriques et appareils électriques tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des installations électriques et appareils électriques. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette dépose et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le forfait :	Fft		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose des faux plafonds dans les pièces des bâtiments spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose des faux plafonds y compris le solivage de la zone concernée. - la réalisation de la dépose proprement dites.- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.- et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m²		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture			
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la dépose partielle de la charpente + couverture sur les zones spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment:	m²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- la fourniture du matériel nécessaire pour la dépose partielle de la charpente et couverture. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales. - et toutes autres sujétions.			
	Le mètre carré :	m ²		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non. Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des ouvrages en béton armé ou non spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des ouvrages en béton armé ou non. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries Ce prix rémunère au METRE CARRE (m ²) et dans les conditions prévues au contrat, la démolition des maçonneries spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture du matériel nécessaire pour la démolition des maçonneries. - la réalisation de la dépose proprement dites. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de cette démolition et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		

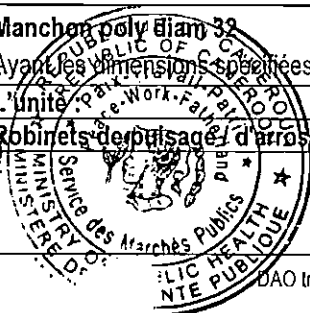
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP.			



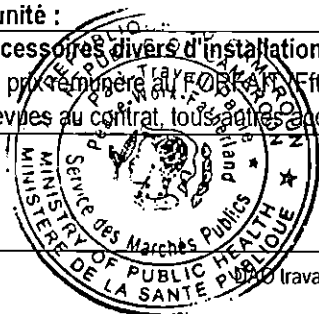
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE			
2.2.2.1	Branchement sur le réseau urbain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, le branchement sur le réseau urbain d'adduction en eau potable tel que spécifié dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - toutes les demandes et démarches nécessaires au branchement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le branchement sur le réseau urbain. - la réalisation du branchement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly éthylène Ø 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.2.3.4	Paratonnerre Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre des paratonnerres tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60 Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.4.5	Point de déconnection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre Conforme aux spécifications du CCTP			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection Conforme aux spécifications du CCTP/Descriptif			
	L'unité :	u		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	mise en œuvre du paratonnerre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3) Dito 2.3.4.1			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m³		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferrailage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Enduits et chapes , les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m3 avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m3 avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres			
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)			
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)			
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4)			
	Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)			
	Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)			
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40;			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m ²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m ²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m ²		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de renforcement des ouvrages et Béton armé et coutures des fissures tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
3.8.1	Travaux de renforcement sur ouvrages en BA			
	Le mètre cube :	m ³		
3.8.2	Travaux de Couture des fissures			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - la fourniture des matériaux et ingrédients; - la fourniture, l'assemblage, la mise en place et le nettoyage des armatures (renforcement)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faîtières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture ; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faîtières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faîtières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture			

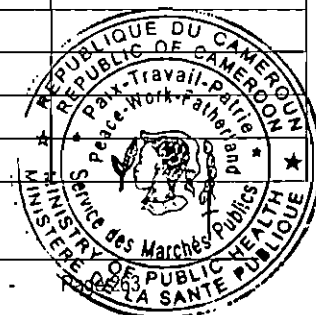
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6:	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.2	PI HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.1.3	P.PB-02' (45x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	FCLS-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		

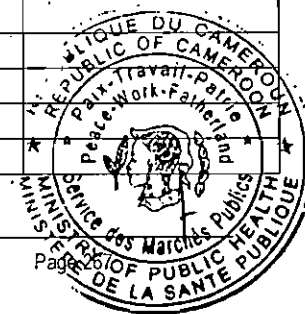
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peinturess Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



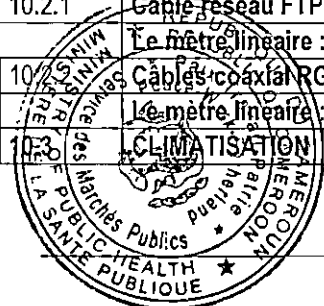
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m ²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; les armoires et coffrets et tableaux électriques. les installations téléphoniques ; Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; les installations de ventilation et de climatisation.			



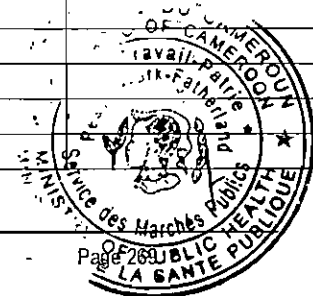
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Cable réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxiaux RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		



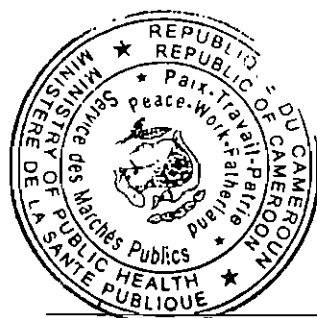
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	MI		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix comprend dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif /			
	L'unité:	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		



LOT 3-ES : CSI MINDOUROU



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier réglementaire Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1 ^{ère} partie, notes préliminaires du			



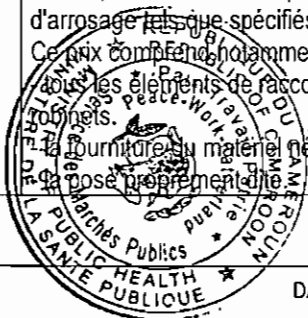
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraissage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles.			



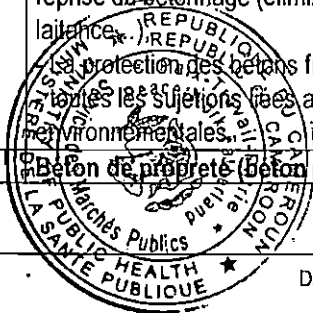
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m³). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3) Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3) Dito 2.3.4.1			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers Dito 2.3.5.1			



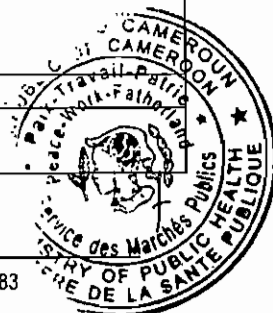
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U. EN CHIFFRE	P.U. EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance, la protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (Béton N°1)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre cube :	m³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			



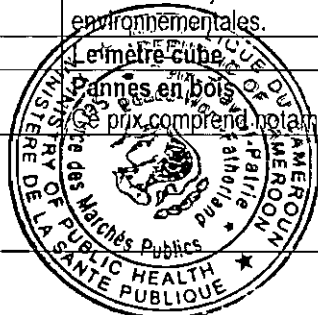
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U. EN CHIFFRE	P.U. EN LETTRES
	Le mètre carré :	m ²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	m		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m ³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m ²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m ²		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de renforcement des ouvrages et Béton armé et coutures des fissures tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
3.8.1	Travaux de renforcement sur ouvrages en BA			
	Le mètre cube :	m ³		
3.8.2	Travaux de Couture des fissures			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment:			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment :			



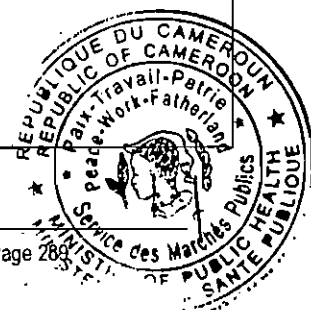
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	m		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dites, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtiers, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			



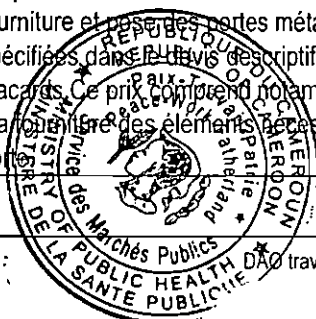
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium , ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5:	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			



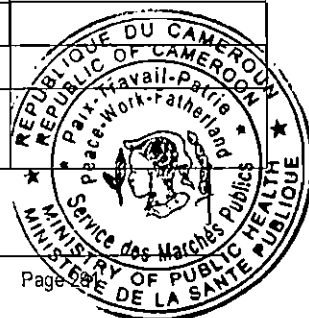
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	U		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	U		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse			
	Le mètre carré :	m ²		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m ²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 7.	<u>MENUISERIES ALUMINIUM</u>			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	<u>MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE</u>			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.11	Grilles de protection			
	Le mètre carré :	m²		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques ; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			



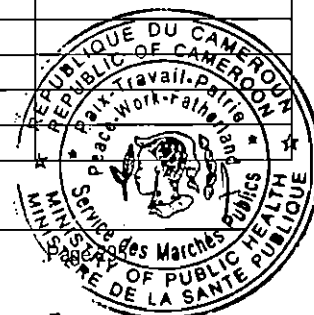
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U-EN LETTRES
	- Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	MI		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		

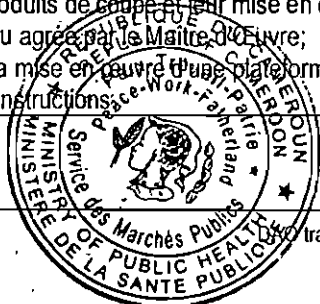
LOT 4-ES : CSI PETIT POL



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier récolement Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1 ^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettement, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			



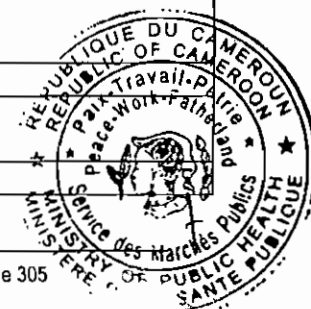
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP.			
	Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	2.2.1.1 Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
	2.2.1.2 Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	2.2.2.2.1 Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
	2.2.2.2.2 Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3) Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers Il sera conforme aux prescriptions du CCTP, Lot 2§2.2.6.3 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire Dito 2.3.5.1			
	L'unité :	u		



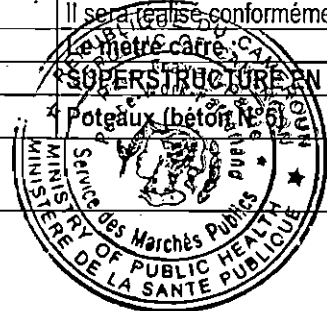
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus du décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre.			



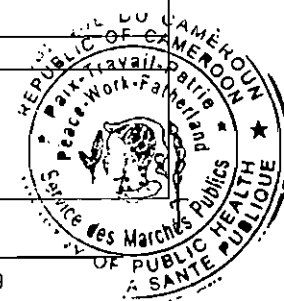
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m³		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°6)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	m		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend :			



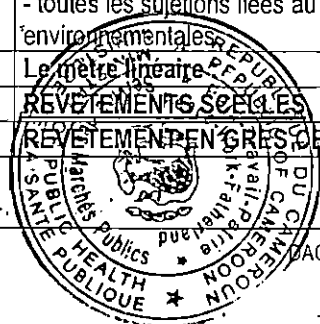
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m ²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 4:	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais.			



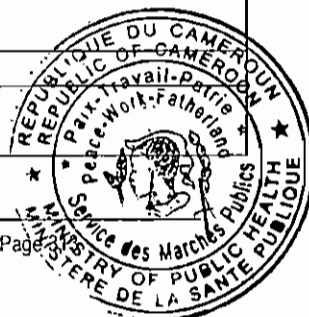
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementalesliées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment :			



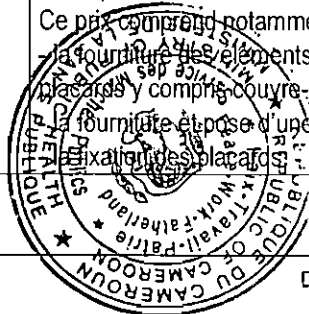
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faîtières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faîtières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faîtières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVÊTEMENTS SCÉLÉS			
5.1	REVÊTEMENT EN CRESSERAME			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail			



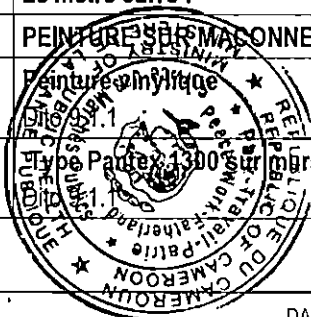
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m ²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.11	Grilles de protection			
	Le mètre carré :	m²		
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti.- animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peinturess Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinçaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MASONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture élastique			
9.2.1.1	Type Parflex 1300 sur murs extérieurs			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10:	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE - CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques ; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			



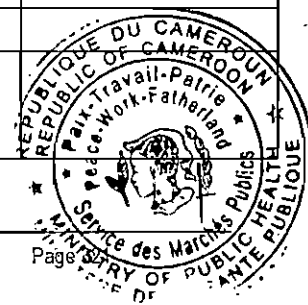
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise + 01 prise RJ45			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentes ou cachées.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	Ml		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité Voir 11.3.1.1			
	L'unité:	u		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible) Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.6	W-C à la turque Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage Voir 11.3.1.1			
	L'unité :	u		
11.3.2	Accessoires sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.2			
11.3.2.1	Porte-savon Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.3	Porte-serviettes Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.6	Porte-balai et balai. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports. Voir 11.3.2			
	L'unité :	u		
11.4	DIVERS Ces prix rémunèrent dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.4			
11.4.1	Rideaux de cloisonnements Voir 11.4			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.4.2	Extincteur à poudre Voir 11.4			
	L'unité :	u		



Pièce N°8 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

(disponible sur CD en fichiers Excel)

Les Devis Quantitatifs des travaux à exécuter sont à demander à l'adresse électronique amogfa2017@gmail.com avec copie à :
info@minsante-afd-kfw.org
amogfa.tou@gmail.com



Table des matières

PIÈCE N°8 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE).....	323
Zone 1 : CENTRE	325
Lot 1-CE : HD Monatéle	326
Lot 2-CE : HD Nanga-Eboko et CMA Nkoteng.....	355
HD Nanga-Eboko	356
CMA Nkoteng	377
Lot 3-CE : HD Ndikinimeki et CS EPC Messangsang.....	397
HD Ndikinimeki.....	398
CS EPC Messangsang.....	410
Lot 4-CE : CSI Emvane So'o	426
Lot 5-CE : CMA Matomb.....	439
Lot 6-CE : CMA Lembe Yezoum	457
Lot 7-CE : CSI Afanloum.....	475
Zone 2 : EST	488
Lot 1-ES : HD Nguemendouka	489
Lot 2-ES : HD Doume ET CMA Doumaintang.....	512
HD Doume.....	513
CMA Doumaintang.....	526
Lot 3-ES : CSI Mindourou.....	550
Lot 4-ES : CSI Petit Pol	563



ZONE 1 : CENTRE

LOT 1-CE : HD MONATELE

LOT 2-CE : HD NANGA-EBOKO ET CMA NKOTENG

LOT 3-CE : HD NDIKINIMEKI ET CS EPC MESSANGSANG

LOT 4-CE : CSI EMVANE SO'O

LOT 5-CE : CMA MATOMB

LOT 6-CE : CMA LEMBE YEZOUM

LOT 7-CE : CSI AFANLOUM



LOT 1-CE : HD MONATELE

TRAVAUX PREPARATOIRES

MATERNITE

BLOC LATRINE / CUISINE - DEMOLITION

BATIMENT PRINCIPAL - REHABILITATION

BLOC OPERATOIRE

INCINERATEUR

BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE

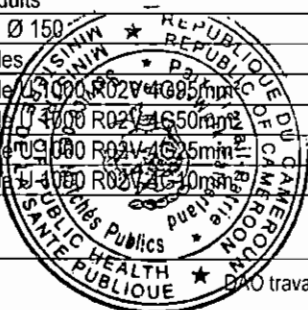
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ

FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

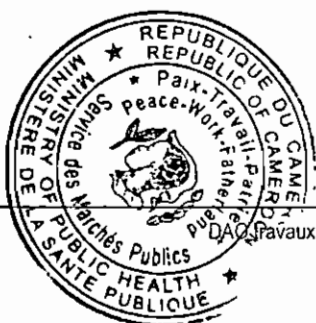
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste (bloc toilette / cuisine traditionnelle)	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	2,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	2,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	370,70		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	513,83		
2.1.1.5	Galerie couverte (sol en béton légèrement armé, dalle en béton armé ep. 10cm y compris étanchéité monocouche + poteau métallique)	ml	90,76		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	742,37		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	239,89		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	96,76		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	179,95		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	72,58		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	167,31		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	96,76		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	38,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	39,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	46,00		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage	u	8,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	179,95		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.1	Câble 1000 R02V 4005mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.2	Câble 1000 R02V 1650mm²	ml	60,00		
2.2.3.2.3	Câble 1000 R02V 4025mm²	ml	120,00		
2.2.3.2.4	Câble 1000 R02V 4030mm²	ml	50,00		



2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	12,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	300,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	3,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	11,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	30,00		
2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.2.3.5	TGBT				
2.2.3.4.1	Armoire TGBT	u	1,00		
2.2.3.4.2	NSX400N 4P 400A C+BLOC VIGI	u	1,00		
2.2.3.4.3	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	2,00		
2.2.3.4.4	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
2.2.3.4.5	IC60N 4P 63A COURB C	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	8,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	32,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)	u	3,00		
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers	u	3,00		
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	3,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	345,50		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	3,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



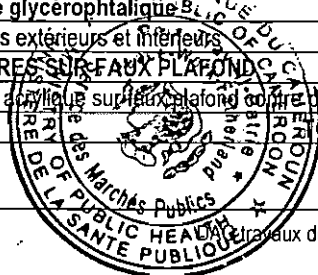
BATIMENT PRINCIPAL – REHABILITATION



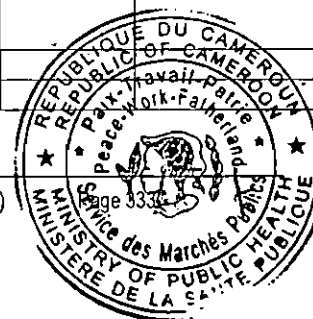
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION ET REORGANISATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste	Fft	-		
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.1	Démolition des chapes	m²	536,03		
1.3.2.3	Démolition des carrelages	m²	536,03		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires	Fft	1,00		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	536,03		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %)	m²	50,00		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non	m³	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	10,44		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y.compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	7,17		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	71,72		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,08		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,82		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,82		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	12,47		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	29,33		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	3,56		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	83,60		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Planche de rive	ml	65,86		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,00		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	65,86		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				



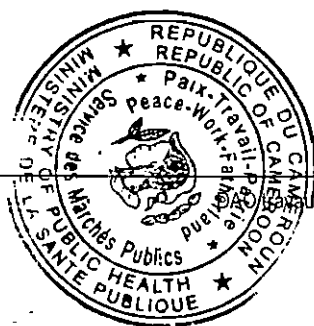
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	255,72		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, pailasse, circulations et autres	m²	216,30		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	17,67		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	410,15		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	105,94		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	7,00		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm)	u	23,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm)	u	3,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	1,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	12,00		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	1,00		
6.1.3.5	RA-04 box de 60x45 (265x225)	u	3,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	464,20		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.2	FCLS-02 (100 x 120 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	22,00		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)	u	4,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.3	GMR-01" (90X105 cm)	u	3,00		
8.2.1.8	GMR-03' (140X105 cm)	u	22,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	4,00		
8.2.1.10	Grilles de protection	m²	6,90		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	167,85		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	92,13		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	320,07		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 747,88		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	1 033,97		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture vinylique sur faux plafond en contreplaqué	m²	464,20		
TOTAL LOT 9					



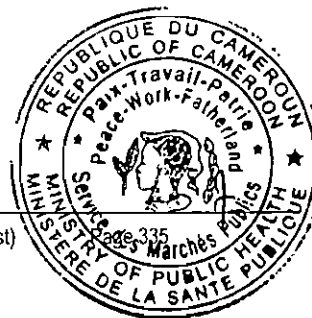
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE-CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	800,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	5,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	5,00		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes	u	-		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	20,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	-		
10.1.2.4	Câbles U1000 R02V 4G10mm²	ml	80,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	7,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	4,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	33,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	14,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	8,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	38,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	4,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	28,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	9,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	47,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	14,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	10,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	1,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	700,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	400,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	4,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	130,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	130,00		



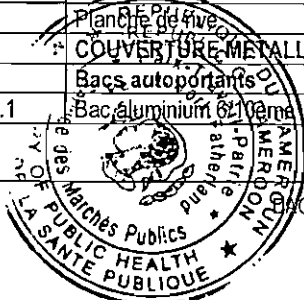
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	7,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	15,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	50,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	50,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	40,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	10,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	4,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	4,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	4,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	4,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	4,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	4,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	7,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	7,00		
11.3.1.3	Ch chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonné de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	4,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	3,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	5,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	8,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	8,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	8,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	4,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	2,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	4,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	24,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	36,00		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BATIMENT PRINCIPAL (en F CFA)					



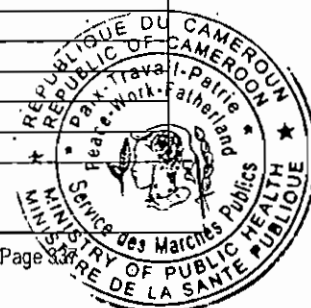
MATERNITE



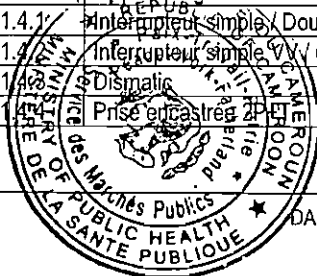
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	223,35		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	459,41		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	137,82		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	127,58		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	18,50		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	18,20		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	20,66		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	438,09		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	13,50		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	876,17		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	63,79		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	9,86		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	23,60		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,66		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	1,17		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	1,36		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	13,80		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	1,36		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	207,05		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	479,68		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	31,26		
3.7.2	Claustres				
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 228,94		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	207,05		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	26,95		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	979,52		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Plancher de bois	ml	62,58		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6x10ème	m²	841,08		



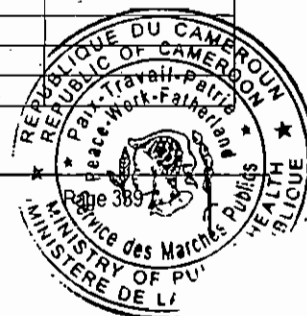
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	31,29		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	62,58		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	219,56		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour verandas, paillasse, circulations et autres	m²	168,37		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	54,01		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	494,07		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement	m²	322,99		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI I HPL-01 (70x 250 cm)	u	1,00		
6.1.1.1.3	PI.I HPL-02 (80x 250 cm)	u	1,00		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	8,00		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	9,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	8,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	4,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	4,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	10,71		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.1	RA-01 box de 60x45 (70x225)	u	3,00		
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	1,00		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	1,00		
6.1.3.5	RA-04 box de 60x45 (265x225)	u	1,00		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)	u	1,00		
6.1.3.7	RA-06 box de 60x45 (395x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	417,89		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.1	PORTES ALUMINIUM				
7.1.1	Porte vitrée à 1 vantail				
7.1.1.1	PV-01 (100 x 250cm)	u	3,00		
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	7,00		
7.2.1.2	FCLS-02 (100 x 120 cm)	u	15,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	5,00		



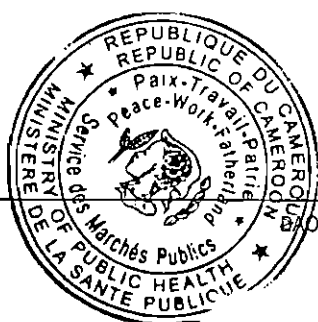
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	4,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	7,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	13,00		
8.2.1.10	Grilles de protection	m²	30,60		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	37,09		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	275,72		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	178,84		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	207,05		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 228,94		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	718,00		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	417,89		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 200,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	20,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 200,00		
10.1.2.4	Câbles U1000 R02V 4G10mm²	ml	80,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	15,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	6,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	3,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	24,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	8,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	8,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P	u	38,00		



10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	10,00		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	38,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	3,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	16,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	6,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	5,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	2,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	800,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	4,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	2,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	155,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	155,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	8,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	17,00		
11.1.5	Coude PPR	u	22,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	6,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	18,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	90,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	65,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	60,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	30,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	6,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	6,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	4,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	8,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	6,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	6,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	8,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	8,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	2,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	6,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	6,00		



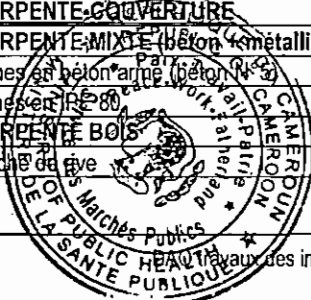
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	5,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	7,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	7,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	7,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	6,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	6,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	6,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	32,00		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BATIMENT MATERNITE (en F CFA)					



BLOC OPERATOIRE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	163,88		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	332,57		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	99,77		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	13,36		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	14,87		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	313,08		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	10,26		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	626,15		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	45,37		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	41,09		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,57		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	18,05		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	8,22		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,28		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,94		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	4,20		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,94		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40	m²	197,17		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	602,93		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	27,44		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 478,44		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	197,17		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	41,09		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton et métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	19,17		
4.1.2	Pannes en fer	ml	696,72		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Plancher de lève	ml	58,66		



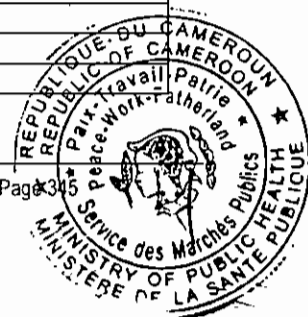
4.3	COUVERTURE METALLIQUE			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	609,95	
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers	ml	29,33	
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66	
TOTAL LOT 4				
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	74,93	
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	288,81	
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	19,25	
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	344,44	
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	41,09	
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE			
5.2.1	Carrelage de mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	186,79	
TOTAL LOT 5				
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	4,00	
6.1.1.1.3	PI.I HPL-02 (80x 250 cm)	u	9,00	
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	1,00	
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux			
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	2,00	
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	3,00	
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	6,00	
6.1.2	PLACARDS			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	6,00	
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	10,99	
6.1.3	RANGEMENTS			
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00	
6.1.3.5	RA-04 box de 60x45 (265x225)	u	3,00	
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	243,96	
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00	
TOTAL LOT 6				
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.1	PORTES ALUMINIUM			
7.1.1	Porte vitrée à 1 vantail			
7.1.1.1	PV-01 (100 x 250cm)	u	2,00	
7.2	FENETRES ALUMINIUM			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	4,00	



7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	9,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	11,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	4,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	9,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	13,23		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	34,34		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	239,43		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	197,17		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 478,44		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	837,81		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	243,96		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	41,09		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION.				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	15,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	* Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		



10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	15,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	18,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	10,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	26,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	4,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	20,00		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.10	Prise 3P+N+T 32A	u	1,00		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	1,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	36,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	2,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	14,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	2,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	1,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	6,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	2,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	25,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	25,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	10,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	60,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	32,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		



11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	2,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	2,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	4,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	4,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	4,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	2,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	2,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	4,00		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	2,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



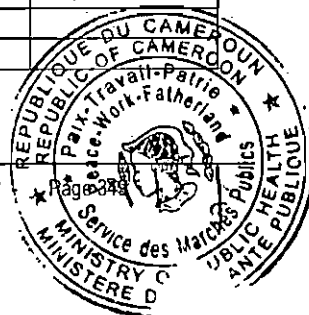
BLOC LATRINE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3:	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4:	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5:	*REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1	Carrelage de sol				
5.1	Carreaux gres-cerame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1	Plinthe 10x80	ml	133,52		



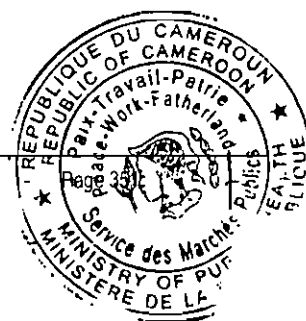
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robins de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



BLOC LATRINE / CUISINE - DEMOLITION



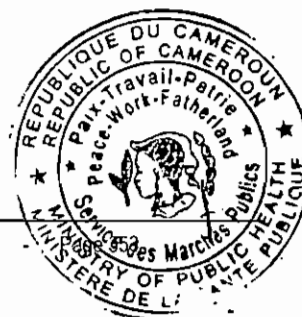
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ					
TYPE DE TRAVAUX: DEMOLITION COMPLETE BLOC LATRINE ET CUISINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste	Ft	1,00		
TOTAL LOT 1					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC LATRINE / CUISINE (en F CFA)					



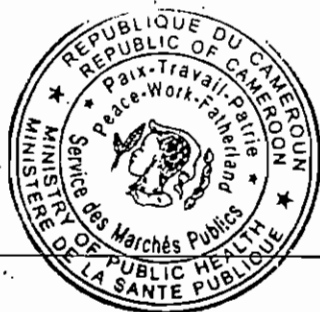
INCINERATEUR



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION INCINERATEUR					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 12.	INCINERATEUR				
12.1	Incinérateur de dimensions 2,00x2,50x2,00	u	2,00		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20	ml	32,00		
TOTAL LOT 12					
MONTANT TOTAL H.T. INCINERATEUR (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : MONATÉLÉ		
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE MONATÉLÉ		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	0
2	MATERNITE	0
3	BLOC LATRINE / CUISINE - DEMOLITION	0
4	BATIMENT PRINCIPAL - REHABILITATION	0
5	BLOC OPERATOIRE	0
8	INCINERATEUR	0
9	BLOC LATRINE	0
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		0



LOT 2-CE : HD NANGA-EBOKO ET CMA NKOTENG



HD NANGA-EBOKO

TRAVAUX PREPARATOIRES

MATERNITE - REHABILITATION ET REORGANISATION

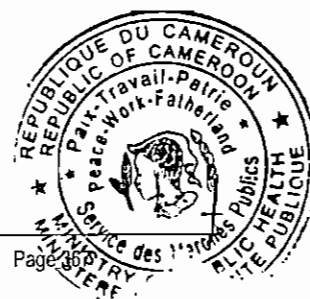
BLOC LATRINE / LOCAL GROUPE - DEMOLITION

BLOC OPERATOIRE

BLOC LATRINE



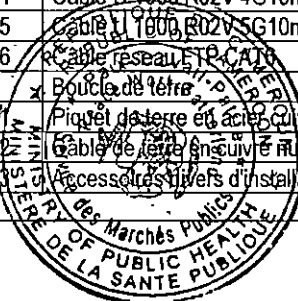
TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE
DISTRICT DE SANTE : NANGA-EBOKO
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NANGA-EBOKO
TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	1 055,97		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	322,25		
2.1.1.5	Galerie couverte (sol en béton légèrement armé, dalle en béton armé ép. 10cm y compris étanchéité monocouche + poteau métallique)	ml	65,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	895,46		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	300,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	73,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	150,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	150,00		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	73,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	38,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	39,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	46,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	8,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	50,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.1	Câble U 1000 R02V 4G95mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.2	Câble U 1000 R02V 4G50mm²	ml	60,00		
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	120,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT 6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	9,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	200,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		



2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	2,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	2,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	6,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	20,00		
2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.2.3.5	TGBT				
2.2.3.4.1	Armoire TGBT	u	1,00		
2.2.3.4.2	NSX400N 4P 400A C+BLOC VIGI	u	1,00		
2.2.3.4.3	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	2,00		
2.2.3.4.4	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
2.2.3.4.5	IC60N 4P 63A COURB C	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.1	Local groupe et TGBT	u	1,00		
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	4,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	20,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	175,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	2,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalitique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



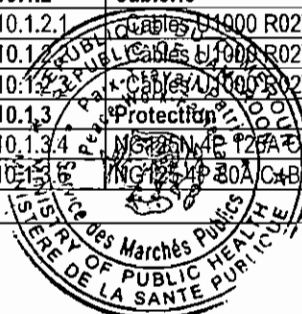
MATERNITE - REHABILITATION ET REORGANISATION



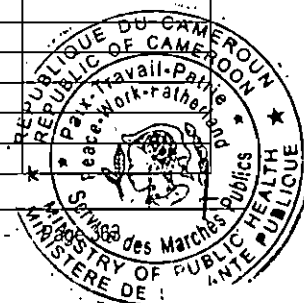
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NANGA-EBOKO					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NANGA-EBOKO					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION ET REORGANISATION DU BÂTIMENT MATERNITE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.1	Démolition des chapes	m²	273,86		
1.3.2.3	Démolition des carrelages	m²	273,86		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires	Fft	1,00		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	547,72		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %)	m²	182,57		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non	m³	3,56		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries	m²	112,60		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	5,94		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,25		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON-ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,76		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	1,33		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,66		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	17,50		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,66		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	94,74		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	43,96		
3.7.2	Claustres				
3.7.2.1	Claustres type carré : 20 cm x 20 cm	m²	13,34		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	289,27		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION				
3.8.2	Travaux de Couture des fissures	m²	100,00		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	22,82		
4.2.2	Pannes en bois	m³	11,41		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,00		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	263,80		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	213,91		



5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	57,45		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	291,98		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	374,69		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	1,00		
6.1.1.1.3	PII HPL-02 (80x 250 cm)	u	9,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	1,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	38,00		
7.2.1.5	FR.CLS-05 (100 x 160 cm)	u	2,00		
7.2.1.6	FR.CLS-06 (110 x 160 cm)	u	1,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	1,00		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	5,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	38,00		
8.2.1.2	GMR-01' (90X145 cm)	u	2,00		
8.2.1.7	GMR-03 (100X145 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	227,11		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	113,55		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE - CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 200,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.8	Boite de dérivation encastrée 185x152x70	u	20,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG 125 4P 220V 30A BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.5	NG 125 4P 220V 30A BLOC VIGI	u	1,00		



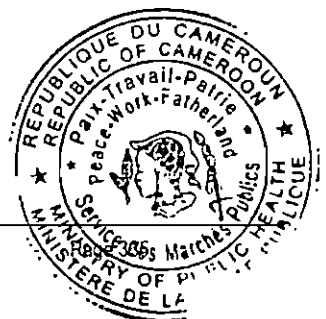
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	15,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	6,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	3,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	32,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	7,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	10,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	35,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	4,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	26,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	6,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	50,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	9,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	26,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	1,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	4,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	5,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	80,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	80,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	20,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	25,00		
11.1.5	Coude PPR	u	50,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	15,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	32,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	80,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	40,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	10,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	20,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	15,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	4,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	10,00		



11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	10,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	48,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	50,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	30,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	6,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	6,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	7,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	4,00		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	6,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	6,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	1,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	7,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	6,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	7,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	15,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	29,96		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



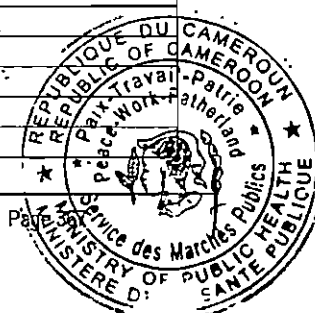
BLOC OPERATOIRE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NANGA-EBOKO					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NANGA-EBOKO					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	163,88		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	332,57		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	99,77		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	13,36		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	14,87		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	313,08		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	8,10		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	626,15		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	45,37		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	41,09		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,57		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5)	m³	18,05		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	4,70		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,28		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	3,15		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,76		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	4,20		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	- m³	0,76		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	197,17		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	602,93		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	27,44		
3.7.2	Claustres				
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 474,12		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	197,17		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	41,09		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Poutres en béton armé (béton N°5)	m³	19,17		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	696,72		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Plancha de rive	ml	58,66		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				

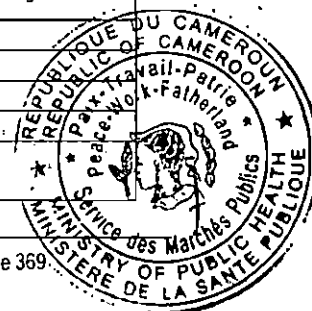


4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	609,95		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	29,33		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	72,46		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	286,40		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	19,25		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	349,48		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	41,09		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	184,91		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	4,00		
6.1.1.1.3	PI HPL-02 (80x 250 cm)	u	9,00		
6.1.1.1.5	PI HPL-03 (90x 250 cm)	u	1,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI HPL-04 (120x 250 cm)	u	2,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	4,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.1	P.B-01 (80x250)	u	3,00		
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	1,00		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	1,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	6,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse .	m²	8,82		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00		
6.1.3.5	RA-04 box de 60x45 (265x225)	u	4,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	246,23		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.1	PORTES ALUMINIUM				
7.1.1	Porte vitrée à 1 vantail				
7.1.1.1	PV-01 (100 x 250cm)	u	2,00		
7.1.2	Porte vitrée à deux vantaux				
7.1.2.1	PVD-01 (200x 250 cm)	u	1,00		
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	4,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	9,00		



7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	11,00		
7.2.2.3	F.F-03 (200 x 120 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	4,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	9,00		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	34,34		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophtalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	283,99		
9.1.2	Peinture glycérophtalique sur métal	m²	29,46		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	197,17		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 474,12		
9.2.2	Peinture glycérophtalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	835,65		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	246,23		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	41,09		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE - CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	15,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	IC60N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	IC60N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Boîtier électrique 1x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / double	u	15,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple / Double	u	18,00		

10.1.4.3	Dismatic	u	9,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	26,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	2,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	15,00		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45	u	6,00		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.10	Prise 3P+N+T 32A	u	1,00		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	1,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	35,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	2,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	14,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	2,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	1,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	6,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	1,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	25,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	25,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	10,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	60,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	32,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	2,00		



11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	2,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	4,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	4,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	2,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	2,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	4,00		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	2,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



BLOC LATRINE / LOCAL GROUPE - DEMOLITION



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NANGA-EBOKO					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NANGA-EBOKO					
TYPE DE TRAVAUX: DEMOLITION COMPLETE BLOC LATRINE ET LOCAL GROUPE ELECTROGENE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste	Frt	1,00		
TOTAL LOT 1					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC LATRINE / CUISINE (en F CFA)					



BLOC LATRINE

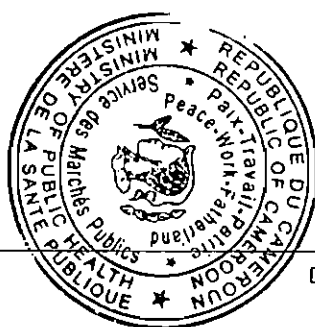


REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NANGA-EBOKO					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NANGA-EBOKO					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		

5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Châpeau de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robins de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : NANGA-EBOKO		
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NANGA-EBOKO		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	0
2	MATERNITE - REHABILITATION ET REORGANISATION	0
3	BLOC LATRINE / LOCAL GROUPE - DEMOLITION	0
4	BLOC OPERATOIRE	0
5	BLOC LATRINE	0
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		0



CMA NKOTENG

TRAVAUX PREPARATOIRES

BATIMENT PRINCIPAL - REHABILITATION ET REORGANISATION

INCINERATEUR

LOGEMENT D'ASTREINTE

BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE

DISTRICT DE SANTE :MBANDJOCK

FOSA : CMA DE NKOTENG

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Ft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Ft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Ft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Ft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Ft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Ft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Ft	1,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	135,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	150,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	110,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	70,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	65,00		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	150,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	38,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	39,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	46,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	8,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	110,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.1	Câble U 1000 R02V 4G95mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.2	Câble U 1000 R02V 4G50mm²	ml	60,00		
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	120,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	8,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	170,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Ft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	15,00		
2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		



2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.2.3.5	TGBT				
2.2.3.4.4	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	6,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	200,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



BATIMENT PRINCIPAL - REHABILITATION ET REORGANISATION

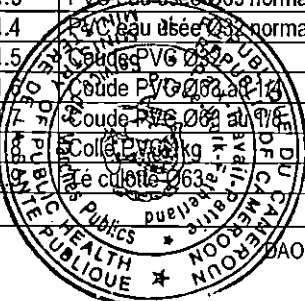


REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE :MBANDJOCK					
FOSA : CMA DE NKOTENG					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION ET REORGANISATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.3	Démolition des carrelages	m²	328,98		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires	Fft	1,00		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	328,98		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %)	m²	25,00		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries	m²	15,51		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	3,78		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	1,45		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,41		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,35		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,35		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	16,83		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	41,22		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION				
3.8.1	Travaux de renforcement sur ouvrages en BA	m³	5,00		
3.8.2	Travaux de Couture des fissures	m²	30,00		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	2,50		
4.2.2	Pannes en bois	m³	1,25		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	25,00		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	89,30		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
	Carreaux gres cerame vitrifié 60X30 pour services	m²	178,37		
	Carreaux gres cerame anti-dérapant 60X30 pour verandas, paillasse, circulations et autres	m²	133,67		
	Carreaux gres cerame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,46		
	Linteau 10x30	ml	148,85		
	REVETEMENT EN FAIENCE				

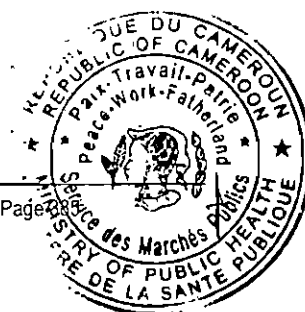
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	100,39		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	3,00		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	7,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm)	u	2,00		
6.1.1.2.3	PI HPL-05 (140x 220 cm)	u	5,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	4,10		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	328,98		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	4,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	14,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50x75 cm)	u	4,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	14,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	16,41		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	21,71		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	340,69		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	687,92		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	514,31		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	328,98		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	700,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	20,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 500,00		



10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	7,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	26,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	2,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	11,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	26,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	2,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	15,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	3,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	35,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	11,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	9,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	1,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	2,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	2,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	9,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	80,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	80,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	7,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	30,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	15,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	30,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	30,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	24,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	24,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø25	u	4,00		
11.2.1.6	Coude PPR Ø25	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø25	u	7,00		
11.2.1.8	Colle PVC 600g	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té cloche Ø63	u	16,00		



11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	4,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	8,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	3,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	48,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	35,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	35,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	1,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	1,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	4,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	1,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	1,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	2,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	4,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	4,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	1,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	4,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	16,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	32,41		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	2,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT PRINCIPAL (en F CFA)					



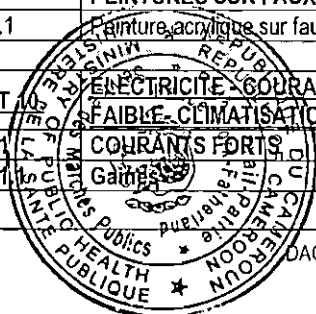
LOGEMENT D'ASTREINTE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE :MBANDJOCK					
FOSA : CMA DE NKOTENG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU LOGEMENT D'ASTREINTE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	84,92		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	78,28		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	23,48		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	43,96		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	4,86		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	3,33		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	5,84		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	130,46		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	5,94		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	260,92		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	19,11		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	51,30		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,64		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	3,87		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,20		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,13		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,13		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	145,96		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	197,32		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	47,30		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	2,17		
4.2.2	Pannes en bois	m³	1,43		
4.2.3	Planche de rive	ml	55,30		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	174,30		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtiers	ml	14,20		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	55,30		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	62,73		



5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	29,65		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	19,94		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	98,86		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	39,16		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	3,00		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm)	u	6,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	1,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.3	P.PB-02' (45x210)	u	6,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	1,55		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	110,99		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	4,00		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	3,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	4,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	9,27		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	21,99		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	47,30		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	197,32		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	122,31		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	110,99		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE - CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				



10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	10,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	8,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	10,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	100,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	5,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	5,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	11,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	5,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	9,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	2,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	8,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	12,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	8,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLUMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	130,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	130,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	4,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	50,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	18,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	30,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	5,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	15,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	6,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	16,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	3,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				



11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	24,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	16,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	16,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	3,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	3,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	3,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	3,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	3,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	1,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	3,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	3,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	3,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	3,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU LOGEMENT D'ASTREINTE (en F CFA)					

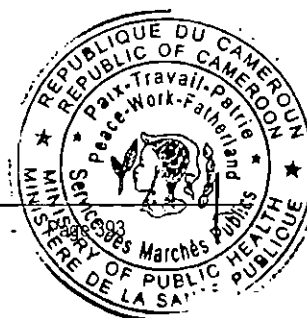
INCINERATEUR



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE :MBANDJOCK					
FOSA : CMA DE NKOTENG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION INCINERATEUR					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 12.	INCINERATEUR				
12.1	Incinérateur de dimensions 2,00x2,50x2,00	u	1,00		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20	ml	16,00		
TOTAL LOT 12					
MONTANT TOTAL H.T. INCINERATEUR (en F CFA)					

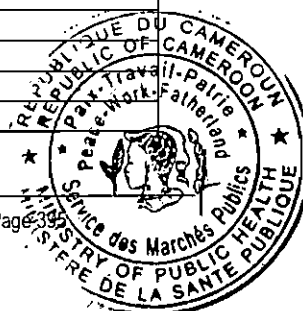


BLOC LATRINE

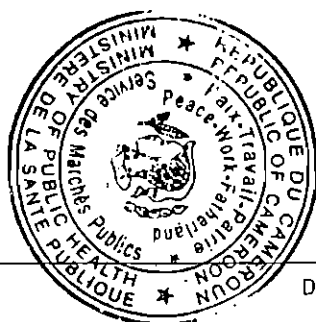


REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE :MBANDJOCK					
FOSA : CMA DE NKOTENG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau.	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		

5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robinets de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE :MBANDJOCK		
FOSA : CMA DE NKOTENG		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	BÂTIMENT PRINCIPAL - REHABILITATION ET REORGANISATION	
3	INCINERATEUR	
4	LOGEMENT D'ASTREINTE	
5	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



LOT 3-CE : HD NDIKINIMEKI ET CS EPC MESSANGSANG



HD NDIKINIMEKI

TRAVAUX PREPARATOIRES
REHABILITATION LABORATOIRE
BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE

DISTRICT DE SANTE : NDIKINIMEKI

FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NDIKINIMEKI

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

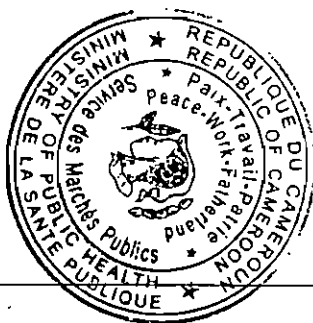
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	60,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	100,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	20,54		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	34,46		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	60,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	38,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	39,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	46,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	100,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	200,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	55,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	15,00		
2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord platte d'or	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Paratonnere de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				

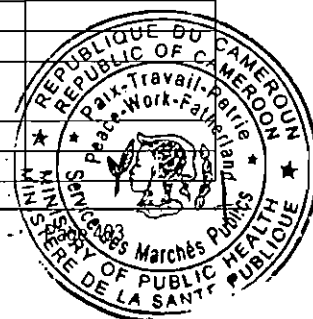
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	7,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



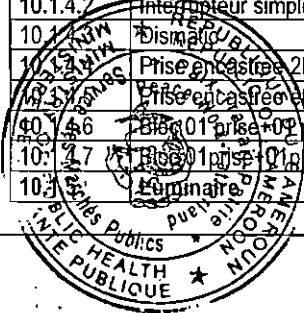
REHABILITATION LABORATOIRE



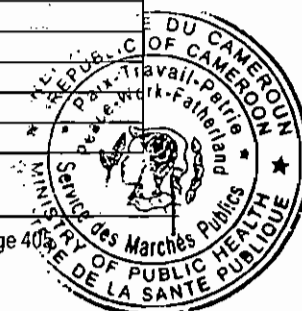
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NDIKINIMEKI					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NDIKINIMEKI					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION ET REORGANISATION DU BÂTIMENT LABORATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.1	Démolition des chapes	m²	174,78		
1.3.2.3	Démolition des carrelages	m²	174,78		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires	Fft	1,00		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	174,78		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.10	Démolition des maçonneries	m²	29,68		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,40		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	1,08		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	1,08		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	48,97		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	97,95		
TOTAL LOT 3					
LOT 5.	REVETEMENTS SCHELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	44,22		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	116,59		
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	7,66		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	42,74		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	81,34		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	2,00		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm)	u	1,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				



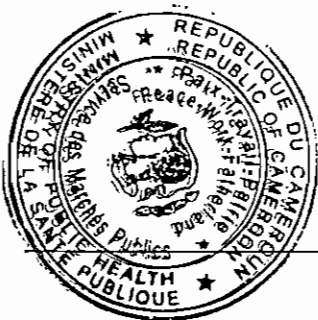
6.1.1.4.2	P.B-02' (90x220)	u	3,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse	m²	12,60		
6.1.2.2.2	Comptoir en lambris	m²	5,25		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	174,78		
TOTAL LOT 6					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	54,81		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	111,38		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	900,39		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	505,89		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	174,78		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	600,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	150,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	40,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	40,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	3,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	2,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	3,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	500,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	400,00		
10.1.2.4	Câbles U1000 R02V 4G10mm²	ml	80,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.5	NG63 4P 100A C	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	3,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	9,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	4,00		
10.1.4.6	Disjoncteur	u	1,00		
10.1.4.7	Prise encastrée 2P+T	u	11,00		
10.1.4.8	Prise encastrée 1P+T	u	5,00		
10.1.4.9	Prise 01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.4.10	Prise 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.11	Prise TV+01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.5	Luminaires				



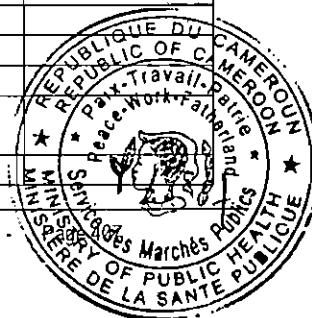
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	11,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	6,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	2,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	2,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	2,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	100,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	50,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	130,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	130,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	5,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	10,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	50,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	60,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	20,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	10,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	4,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	4,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	11,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	4,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	4,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	30,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	15,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	12,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	2,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	2,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	2,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	2,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	2,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	2,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	6,00		
11.4	DIVERS				
11.4.2	Extincteur à poudre	u	1,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BATIMENT MATERNITE (en F CFA)					



BLOC LATRINE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NDIKINIMEKI					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NDIKINIMEKI					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x30	ml	133,52		



5.2	REVETEMENT EN FAIENCE			
5.2.1	Carrelage de mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82	
TOTAL LOT 5				
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00	
TOTAL LOT 8				
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE			
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32	
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12	
9.2.2	Peinture glycérophthalique			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06	
TOTAL LOT 9				
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE - CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS			
10.1.1	Gaines			
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00	
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00	
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00	
10.1.2	Câblerie			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00	
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00	
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00	
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00	
TOTAL LOT 10				
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00	
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00	
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00	
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00	
11.1.5	Coude PPR	u	10,00	
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00	
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00	
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00	
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00	
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00	
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50	
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00	
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.6	W.C à la turque	u	4,00	
11.3.1.10	Robinetts de usage d'arrosage	u	4,00	
TOTAL LOT 11				
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)				

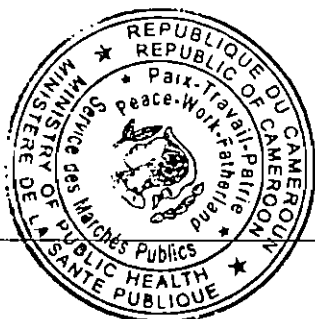


REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : NDIKINIMEKI		
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NDIKINIMEKI		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	Désignation des ouvrages	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	0
2	REHABILITATION LABORATOIRE	0
9	BLOC LATRINE	0
TOTAL GENERAL (FCFA)		0



CS EPC MESSANGSANG

TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE - BLOC OPERATOIRE
INCINERATEUR
BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE

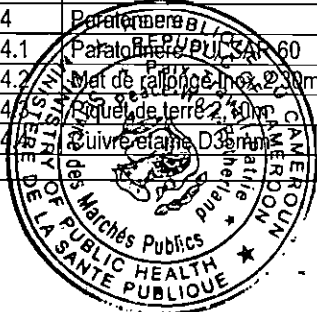
DISTRICT DE SANTE : BAFIA

FOSA : CENTRE DE SANTE EPC DE MESSANGSANG

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	400,68		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	270,69		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	536,89		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	35,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	76,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	85,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	16,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	19,00		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	76,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	22,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	20,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	19,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	3,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	85,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	120,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	350,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	100,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnerres				
2.2.3.4.1	Paratonnerre PU, SA 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mât de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,40m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre étamé D35mm	ml	15,00		



2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	8,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	2,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	2,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	1,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	100,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalitique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



MATERNITE - BLOC OPERATOIRE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : BAFIA					
FOSA : CENTRE DE SANTE EPC DE MESSANGSANG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE/BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	176,66		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	350,73		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	105,22		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRIETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	14,19		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	15,97		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	343,35		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	16,74		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	686,71		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	49,41		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	24,62		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,46		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	20,55		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	2,46		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,36		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	0,53		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	2,03		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	35,00		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	2,03		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40	m²	195,64		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	468,73		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	19,44		
3.7.2	Claustres				
3.7.2.1	Claustres type carré : 20 cm x 20 cm	m²	2,22		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 205,46		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	195,64		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	24,62		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	15,30		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	470,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Planche de rive	ml	58,66		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				

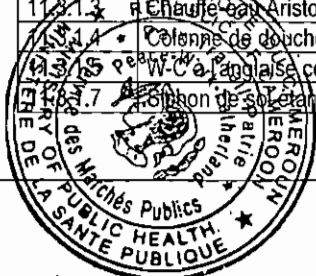


4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	592,96		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	29,33		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66		
TOTAL LOT 4					
LOT 5:	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	139,53		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	265,57		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	17,96		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	303,72		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	24,62		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et salle d'opération	m²	205,96		
TOTAL LOT 5					
LOT 6:	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	8,00		
6.1.1.1.5	PI HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI HPL-04 (120x 250 cm)	u	4,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	8,00		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	2,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	4,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	21,28		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	2,00		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	288,32		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7:	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	F.CLS-01 (60x 220 cm)	u	7,00		
7.2.1.3	F.CLS-03 (150x 120 cm)	u	11,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100x 120 cm)	u	10,00		
7.2.2.2	F.F-02 (60x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					

LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	7,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	11,00		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	38,05		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	370,76		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	37,59		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	195,64		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 205,46		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	700,55		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	288,32		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	24,62		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	15,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boite de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	31,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	5,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	9,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	33,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	2,00		



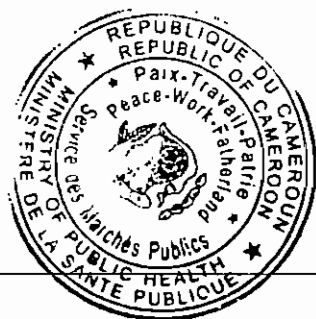
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	2,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	37,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	10,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	5,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W + Réhaostat	u	3,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	32,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	32,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	12,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	9,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	62,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	5,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	5,00		
11.3.1.3	Chaudière eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	2,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	WC d'anglais complet (robinetterie + flexible)	u	5,00		
11.3.1.7	Robinet de sol étanche	u	1,00		



11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	4,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	13,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	13,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	5,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	5,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	5,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	16,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	37,16		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE / MATERNITE (en F CFA)					



INCINERATEUR



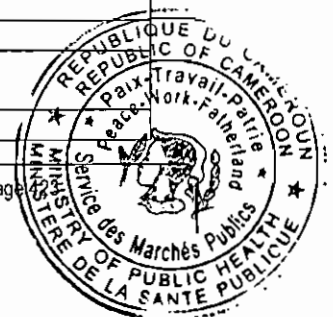
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : BAFIA					
FOSA : CENTRE DE SANTE EPC DE MESSANGSANG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION INCINERATEUR					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 12.	INCINERATEUR				
12.1	Incinérateur de dimensions 2,00x2,50x2,00	u	1,00		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20	ml	16,00		
TOTAL LOT 12					
MONTANT TOTAL H.T. INCINERATEUR (en F CFA)					



BLOC LATRINE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : BAFIA					
FOSA : CENTRE DE SANTE EPC DE MESSANGSANG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		



5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
10.3	CLIMATISATION				
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Châpeau de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier allas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	WC à la turque	u	4,00		
11.3.1.7	Robinet de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : BAFIA		
FOSA : CENTRE DE SANTE EPC DE MESSANGSANG		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE - BLOC OPERATOIRE	
3	INCINERATEUR	
4	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE
BLOC LATRINE

LOT 4-CE : CSI EMVANE SO'O



TRAVAUX PREPARATOIRES



DISTRICT DE SANTE : AKONOLINGA

FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EMVANE SO'O

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste (bloc toilette / local groupe)	Fft	-		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	300,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	250,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	100,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	35,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	25,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	25,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	30,00		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	35,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	12,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	15,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	20,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	2,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	25,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	95,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS				
2.3.2	Regard de visite et de l'usage				
2.3.2.1	Regard de l'usage électrique 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		



2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	7,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	m	85,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					0



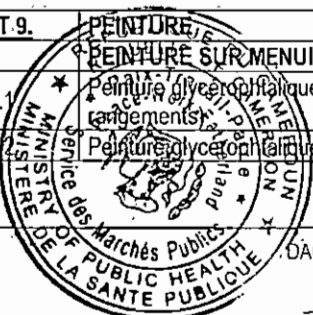
MATERNITE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : AKONOLINGA					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EMVANE SO'O					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	122,28		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	194,09		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	58,23		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	7,88		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	7,20		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	8,92		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	193,88		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	3,78		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	387,75		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	23,79		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	35,34		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	4,16		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	9,23		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,21		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	4,31		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,35		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	27,12		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,35		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40	m²	136,16		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	208,14		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	15,82		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	30,41		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	591,64		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	136,16		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	11,23		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	345,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Planche de rive	ml	39,40		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				



4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	435,11		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	19,70		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	39,40		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	103,76		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	108,06		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	9,52		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	181,08		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	88,54		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	2,00		
6.1.1.1.5	PI HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI HPL-04 (120x 250 cm)	u	5,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	3,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	4,13		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	197,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.1	PORTES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	7,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	3,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	7,00		
8.2.1.10	Grilles de protection	m²	13,19		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	30,39		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophatique sur boiserie (placards et revêtements)	m²	8,26		
9.1.2	Peinture glycérophatique sur métal	m²	22,83		



9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	136,16		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	591,64		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	363,90		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	197,00		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	800,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	800,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	800,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C	u	10,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	7,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	1,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	14,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	12,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	8,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	13,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	3,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	14,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	4,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	21,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	9,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	7,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	3,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	2,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	5,00		



TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	70,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	70,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	15,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	20,00		
11.1.5	Coude PPR	u	40,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	15,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	45,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	15,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	18,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	10,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	17,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	30,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	40,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	3,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	3,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	5,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	3,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	3,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	20,75		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	1,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT MATERNITE (en F CFA)					



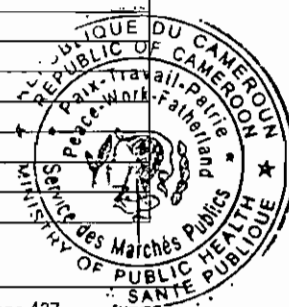
BLOC LATRINE



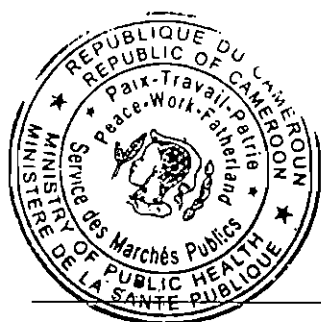
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : AKONOLINGA					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EMVANE SO'O					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Châignage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtiers	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5. -	REVELLEMENTS SCELLES				
5.1 -	REVELLEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1.	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cerame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 30x60	ml	133,52		



5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : AKONOLINGA		
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EMVANE SO'O		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE	
3	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



LOT 5-CE : CMA MATOMB

TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE - BLOC OPERATOIRE
BLOC LATRINE - DEMOLITION
INCINERATEUR
BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE

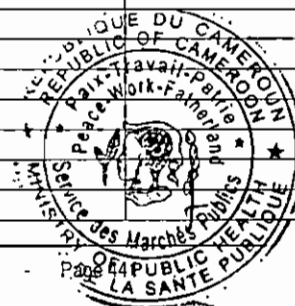
DISTRICT DE SANTE : NGOG MAPUBI

FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	800,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	300,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	321,65		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	145,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	22,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	28,00		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	145,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	30,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	26,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	24,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	3,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	50,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	160,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	80,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	150,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	350,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	100,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	15,00		



2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	8,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	2,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	2,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	1,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	150,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					

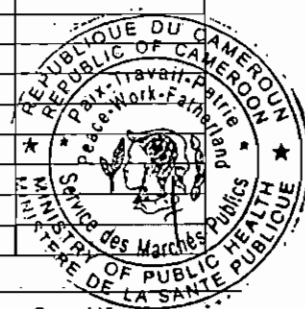


MATERNITE - BLOC OPERATOIRE



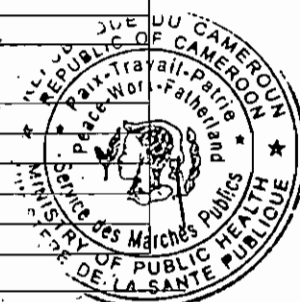
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NDOG MAPUBI					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE/BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	176,66		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	350,73		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	105,22		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	14,19		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	15,97		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	343,35		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	16,74		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	686,71		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	49,41		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	24,62		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,46		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	20,55		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	2,46		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,36		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	0,53		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	2,03		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	35,00		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	2,03		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40	m²	195,64		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	468,73		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	19,44		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	2,22		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 205,46		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	195,64		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	24,62		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	15,30		
4.1.2	Plancher (béton N°5)	ml	470,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Plancher de bois	ml	58,66		
LOT 5	COUVERTURE METALLIQUE				

4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	592,96		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	29,33		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	139,53		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	265,57		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	17,96		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	303,72		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	24,62		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	205,96		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	8,00		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	4,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	8,00		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	2,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	4,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	21,28		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	2,00		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	288,32		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.1	PORTES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	7,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	11,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	10,00		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					



LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	7,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	11,00		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	38,05		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	370,76		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	37,59		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	195,64		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 205,46		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	700,55		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	288,32		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	24,62		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes	u	15,00		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Boîte de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple 2P Double	u	31,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple 2P Double	u	5,00		
10.1.4.3	Disjoncteur 10A	u	9,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	33,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00		
10.1.4.7	Boîte de mise à la terre +01 prise RJ45	u	2,00		

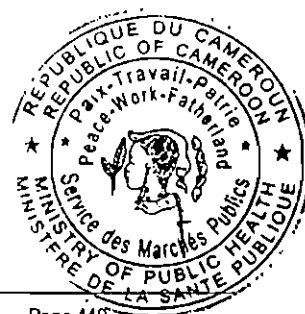
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	2,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	37,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	10,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	5,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	3,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	32,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	32,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	12,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	9,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	62,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	5,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	5,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	2,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	5,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	1,00		



11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	4,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	13,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	13,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	5,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	5,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	5,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	16,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	37,16		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE / MATERNITE (en F CFA)					



BLOC LATRINE - DEMOLITION



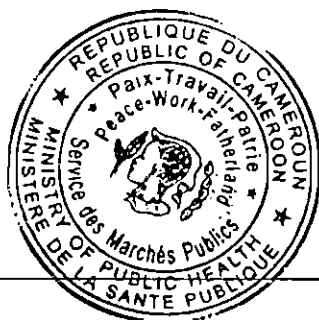
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NGOG MAPUBI					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB					
TYPE DE TRAVAUX: DEMOLITION COMPLETE BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE (en F CFA)					



INCINERATEUR



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NDOG MAPUBI					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION INCINERATEUR					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 12.	INCINERATEUR				
12.1	Incinérateur de dimensions 2,00x2,50x2,00	u	1,00		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20	ml	16,00		
TOTAL LOT 12					
MONTANT TOTAL H.T. INCINERATEUR (en F CFA)					



BLOC LATRINE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : NGOG MAPUBI					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Façonnerie et arêtes	ml	7,32		
4.3.2.2	Soudure aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCÉLÉS				
5.1	REVETEMENT EN GRÈS CÉRAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle	m²	20,72		
5.1.1.4	Joint	ml	133,52		

5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robinets de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : NGOG MAPUBI		
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE MATOMB		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE - BLOC OPERATOIRE	
3	BLOC LATRINE - DEMOLITION	
4	INCINERATEUR	
5	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



LOT 6-CE : CMA LEMBE YEZOUM

TRAVAUX PREPARATOIRES

MATERNITE - BLOC OPERATOIRE

BATIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE - DEMOLITION

INCINERATEUR

BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MBANDJOCK					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM					
TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1:					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	800,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	350,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	283,77		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	23,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	27,00		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	55,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	20,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	18,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	15,00		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage	u	3,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	50,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	120,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	350,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	100,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	15,00		



2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	2,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	8,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	2,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	2,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	1,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	121,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



MATERNITE - BLOC OPERATOIRE



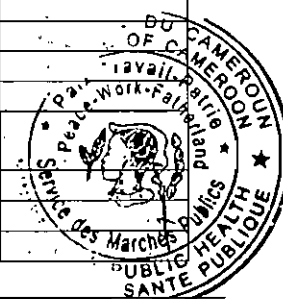
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MBADJOCK					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOOM					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE/BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	176,66		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	350,73		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	105,22		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	14,19		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	15,97		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	343,35		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	16,74		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	686,71		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	49,41		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	24,62		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,46		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5)	m³	20,55		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	2,46		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,36		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	0,53		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	2,03		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	35,00		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	2,03		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	195,64		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	468,73		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	19,44		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	2,22		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 205,46		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	195,64		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	24,62		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	15,30		
4.1.2	Pannes en bois	ml	470,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Plancher de bois	ml	58,66		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				

4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	592,96		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	29,33		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCÉLLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	139,53		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	265,57		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	17,96		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	303,72		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	24,62		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	205,96		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	8,00		
6.1.1.1.5	PI HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI HPL-04 (120x 250 cm)	u	4,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	8,00		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	2,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	4,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	21,28		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	2,00		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	288,32		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	7,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	11,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	10,00		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		

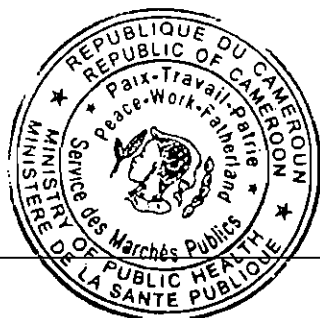


TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	7,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	11,00		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	38,05		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	370,76		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	37,59		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	195,64		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 205,46		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	700,55		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	288,32		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	24,62		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	15,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	IC60N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	IC60N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 4/23 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Boite de brassage	u	1,00		
10.1.3.22	Appareillage				
10.1.3.23	Interrupteur simple / Double	u	31,00		
10.1.3.24	Interrupteur simple VV / Double	u	5,00		
10.1.4	Disjoncteur différentiel	u	9,00		

10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	33,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	2,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	37,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	10,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	5,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	3,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	32,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	32,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	12,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	9,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	62,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	5,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	5,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	2,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		



11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	5,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	1,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	4,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	13,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	13,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	5,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	5,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	5,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	16,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	37,16		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE / MATERNITE (en F CFA)					



BATIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE - DEMOLITION



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MBADJOCK					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM					
TYPE DE TRAVAUX: DEMOLITION COMPLETE BÂTIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE (en F CFA)					



INCINERATEUR



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MBADJOCK					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION INCINERATEUR					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 12.	INCINERATEUR				
12.1	Incinérateur de dimensions 2,00x2,50x2,00	u	1,00		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20	ml	16,00		
TOTAL LOT 12					
MONTANT TOTAL H.T. INCINERATEUR (en F CFA)					



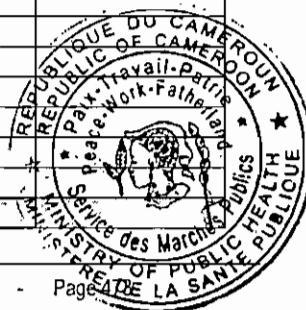
BLOC LATRINE



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : MBANDJOCK					
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE -- SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	-		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	-		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fernes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnage de pannes				
4.3.2.1	Pannes en bois	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCÉLÉES				
5.1	REVETEMENT EN GRÈS CERAME				
5.1.1	Carréage de sol				

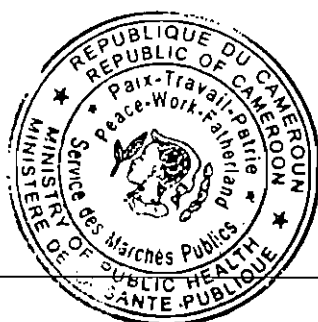


5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robinets de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					



MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)	

REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : MBADJOCK		
FOSA : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LEMBE YEZOUM		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE - BLOC OPERATOIRE	
3	BÂTIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE - DEMOLITION	
4	INCINERATEUR	
5	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE
BLOC LATRINE

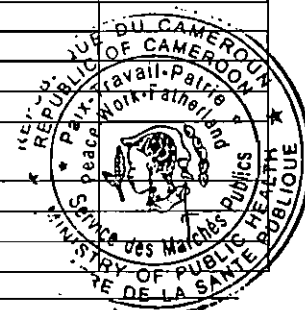
LOT 7-CE : CSI AFANLOUM



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : ESSE					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'AFANLOUM					
TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Ft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Ft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Ft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Ft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Ft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Ft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Ft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	300,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	250,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	100,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	110,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	25,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	30,00		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	110,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	12,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	15,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	20,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	2,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	50,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	95,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Ft	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	7,00		



2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	100,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



MATERNITE

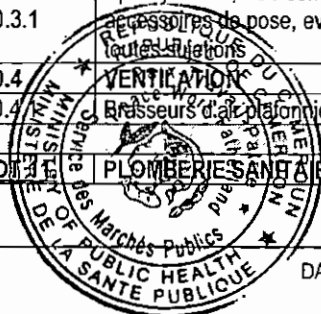


REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : ESSE					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'AFANLOUM					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	122,28		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	194,09		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	58,23		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	7,88		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	7,20		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	8,92		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	193,88		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	3,78		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	387,75		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	23,79		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	35,34		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	4,16		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	9,23		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,21		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	4,31		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,35		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	27,12		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,35		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	136,16		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	208,14		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	15,82		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	30,41		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	591,64		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	136,16		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	11,23		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	345,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Plancher de bois	ml	39,40		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bâches autoportantes				
4.3.1.1	Bâche autoportante 10m²	m²	435,11		

4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	19,70		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	39,40		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	103,76		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, pailasse, circulations et autres	m²	108,06		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	9,52		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	181,08		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	88,54		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	2,00		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	5,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	3,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse	m²	4,13		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	197,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	7,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	3,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	7,00		
8.2.1.10	Grilles de protection	m²	13,19		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	30,39		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	8,26		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	22,83		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				



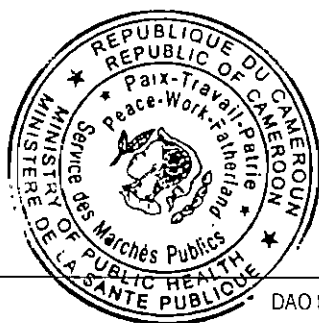
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	136,16		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	591,64		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	363,90		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	197,00		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	800,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	800,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	800,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C	u	10,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	7,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	1,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	14,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	12,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	8,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	13,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	3,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	14,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	4,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	21,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	9,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	7,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	3,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	2,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonniers 12V-36W +Réhaostat	u	5,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11	PLOMBERIE SANITAIRE				



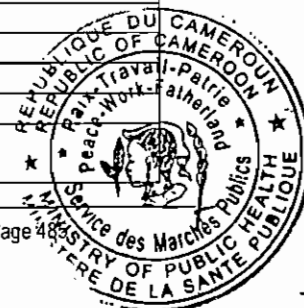
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	70,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	70,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	15,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	20,00		
11.1.5	Coude PPR	u	40,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	15,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	45,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	15,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	18,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	10,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	17,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	30,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	40,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	3,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	3,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	5,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	3,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	3,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	20,75		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	1,00		
- TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT MATERNITE (en F CFA)					



BLOC LATRINE



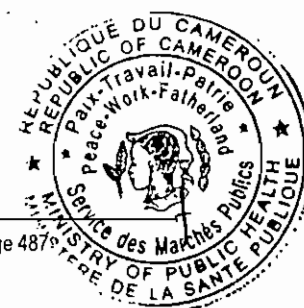
REGION: CENTRE					
DISTRICT DE SANTE : ESSE					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'AFANLOUM					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRIETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propriété (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		



5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gâines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	Robinet de toilette	u	4,00		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: CENTRE		
DISTRICT DE SANTE : ESSE		
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE D'AFANLOUM		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE	
3	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



ZONE 2 : EST

LOT 1-ES : HD NGUELEMENDOUKA

LOT 2-ES : HD DOUME ET CMA DOUMANTANG

LOT 3-ES : CSI MINDOUROU

LOT 4-ES : CSI PETIT POL

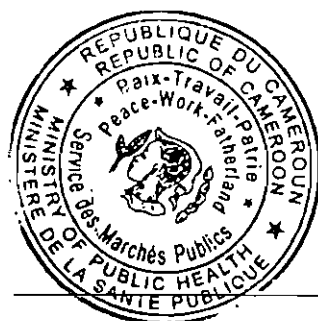


LOT 1-ES : HD NGUELEMENDOUKA

TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE - BLOC OPERATOIRE
HOSPITALISATION - REHABILITATION
BLOC LATRINE - DEMOLITION
INCINERATEUR
BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: EST

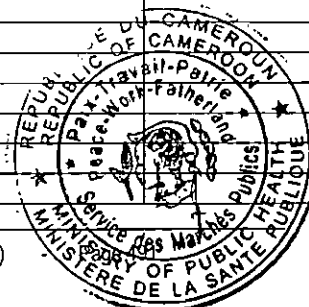
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA

FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Ft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Ft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Ft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Ft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Ft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Ft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Ft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	500,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	350,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	1 085,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	70,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	65,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	30,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	40,00		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	55,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	5,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	6,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	10,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	5,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	65,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	8,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	220,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Ft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	2,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	2,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	6,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	30,00		



2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	14,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	3,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	3,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	250,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalitique extérieure d'orientation	FR	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



MATERNITE - BLOC OPERATOIRE

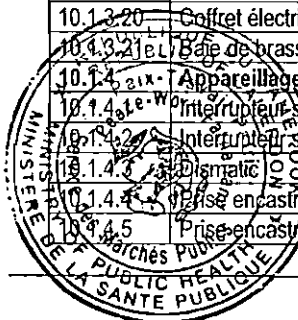


REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE/BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	176,66		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	350,73		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	105,22		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	14,19		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	15,97		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	343,35		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	16,74		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	686,71		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	49,41		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	24,62		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,46		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	20,55		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	2,46		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,36		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	0,53		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	2,03		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	35,00		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	2,03		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	195,64		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	468,73		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	19,44		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	2,22		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 205,46		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	195,64		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	24,62		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	15,30		
4.1.2	Planches en IPE 300	ml	470,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Planche de tige	ml	58,66		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				

4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	592,96		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	29,33		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	139,53		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	265,57		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	17,96		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	303,72		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	24,62		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et salle d'opération	m²	205,96		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	8,00		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	4,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	8,00		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	2,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	4,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	21,28		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	2,00		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	288,32		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.1	PORTES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	7,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	11,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	10,00		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		



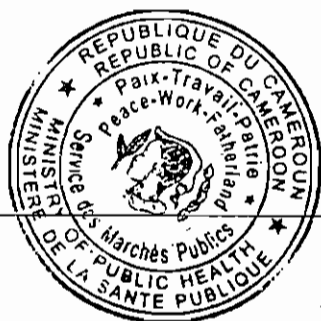
TOTAL LOT 7				
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.2	Grilles de protection			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	7,00	
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	11,00	
8.2.2	Grilles métallique			
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	38,05	
TOTAL LOT 8				
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	370,76	
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	37,59	
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	195,64	
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 205,46	
9.2.2	Peinture glycérophthalique			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	700,55	
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	288,32	
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	24,62	
TOTAL LOT 9				
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION			
10.1	COURANTS FORTS			
10.1.1	Gaines			
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00	
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00	
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00	
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	100,00	
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	15,00	
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	10,00	
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes	u	5,00	
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00	
10.1.2	Câblerie			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00	
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00	
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00	
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00	
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00	
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00	
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00	
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00	
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00	
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00	
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00	
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00	
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	2,00	
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	2,00	
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00	
10.1.3.21	Boite de brassage	u	1,00	
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	31,00	
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	5,00	
10.1.4.3	Disjoncteur	u	9,00	
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	33,00	
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00	



10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	2,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	37,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	10,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	5,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	3,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	32,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	32,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	12,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	9,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	62,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	5,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	5,00		
11.3.1.3	Chaque-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	2,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	5,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	1,00		



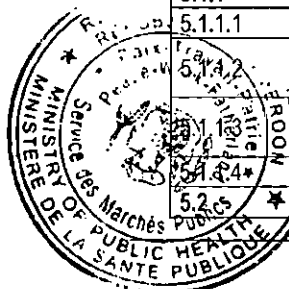
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	4,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	13,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	13,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	5,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	5,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	5,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	16,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	37,16		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE / MATERNITE (en F CFA)					



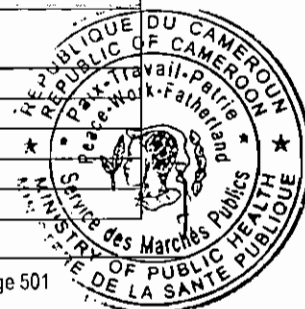
HOSPITALISATION - REHABILITATION



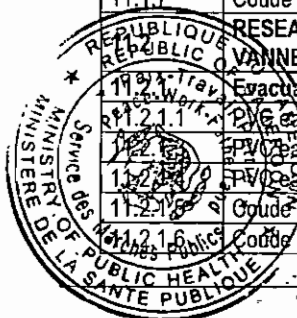
REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION / REORGANISATION DU BÂTIMENT HOSPITALISATION					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.3	Démolition des carrelages	m²	655,66		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	655,66		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %)	m²	25,00		
1.3.2.8.2	Dépose totale	m²			
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non	m³	0,15		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries	m²	21,35		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	4,32		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	1,72		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,51		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,41		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,41		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	29,80		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	17,56		
3.7.2	Clastras				
3.7.2.1	Clastras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	2,98		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	103,36		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION				
3.8.2	Travaux de Couture des fissures	m²	50,00		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	25,00		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	65,00		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	191,38		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	167,27		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	24,76		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	282,00		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				



5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	95,90		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	7,00		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm)	u	10,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm)	u	5,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	18,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous pailasse	m²	4,79		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	578,99		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	11,00		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)	u	7,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	11,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	7,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	33,88		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	60,27		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	410,32		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	762,30		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	586,31		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	578,99		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	600,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	200,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		



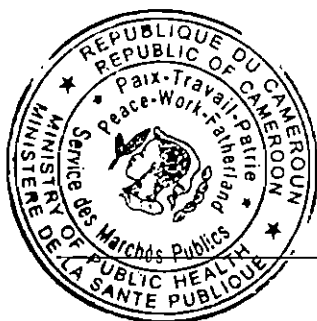
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	10,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	600,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	7,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	39,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	10,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	27,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	2,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	23,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	25,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	18,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	13,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	2,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	3,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	1,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	7,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	60,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	60,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	8,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	10,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	10,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	24,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.4	Coude PVC Ø32	u	4,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		



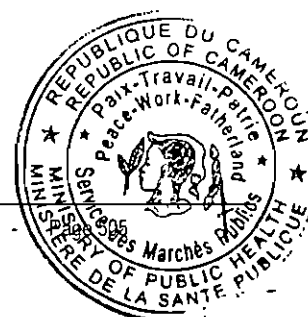
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	6,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	4,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	2,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	2,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	4,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	1,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	4,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	4,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	4,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	4,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	2,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	4,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	6,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	34,76		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	2,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT HOSPITALISATION (en F CFA)					



BLOC LATRINE - DEMOLITION



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA					
TYPE DE TRAVAUX: DEMOLITION COMPLETE BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.1	Démolition de bâtiment vétuste	Ft	1,00		
TOTAL LOT 1					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT PRINCIPAL / BLOC LATRINE (en F CFA)					



INCINERATEUR



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION INCINERATEUR					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 12.	INCINERATEUR				
12.1	Incinérateur de dimensions 2,00x2,50x2,00	u	1,00		
12.2	Grille de protection de l'enceinte, h=1,20	ml	16,00		
TOTAL LOT 12					
MONTANT TOTAL H.T. INCINERATEUR (en F CFA)					



BLOC LATRINE



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BÉTON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCSELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		



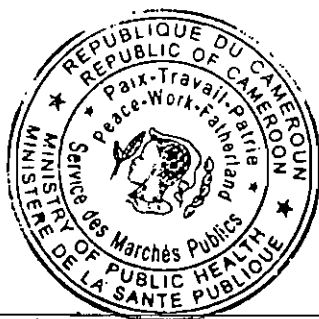
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE - CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.4	Appareils sanitaires				
11.3.4.1	WC à la turque	u	4,00		
11.3.4.2	Régulateurs de pulvérisation / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: EST		
DISTRICT DE SANTE : NGUELEMENDOUKA		
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE NGUELEMEDOUKA		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE - BLOC OPERATOIRE	
3	HOSPITALISATION - REHABILITATION	
4	BLOC LATRINE - DEMOLITION	
5	INCINERATEUR	
6	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



LOT 2-ES : HD DOUME ET CMA DOUMANTANG



HD DOUME

**TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE - REHABILITATION
BLOC LATRINE**



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: EST

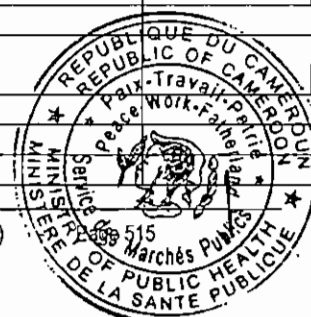
DISTRICT DE SANTE : DOUME

FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE DOUME

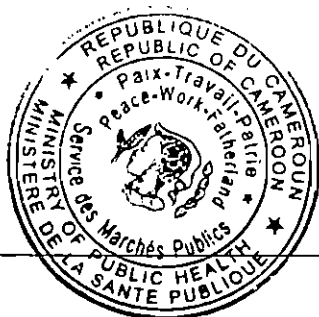
TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	100,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	50,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	30,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	100,00		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	50,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	5,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	6,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	10,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	5,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	30,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	100,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnere				
2.2.3.4.1	Paratonnere PULSAR 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mat de rallonge Inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre 2,10m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre etame D35mm	ml	15,00		
2.2.3.4.5	Point de déconnection	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord patte d'oie	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de foudre	u	1,00		
2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	11,00		



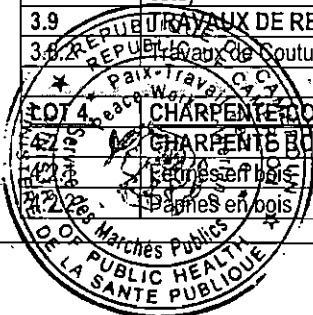
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	3,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	100,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



MATERNITE – REHABILITATION



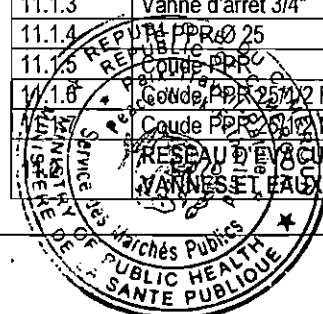
REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE DOUME					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION / REORGANISATION DU BÂTIMENT HOSPITALISATION					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.1	Démolition des chapes	m²	468,50		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires	Fft	1,00		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	468,50		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %)	m²	30,00		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non	m³	5,51		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries	m²	27,80		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	93,56		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	28,07		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	197,31		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	3,93		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	2,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	5,50		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	111,13		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	222,27		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	19,41		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	35,45		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,12		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	6,22		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,45		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	16,29		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	29,80		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	29,80		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION				
3.9.2	Travaux de couture des fissures	m²	50,00		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE COUVERTURE				
4.2.3	Charpente bois				
4.2.3.1	Keurès en bois	m³	2,00		
4.2.3.2	Pannes en bois	m³	2,00		



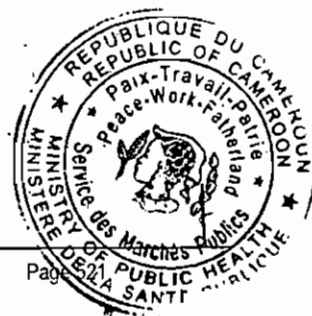
4.2.3	Planche de rive	ml	86,16		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	30,00		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	86,16		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	223,98		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	370,10		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	325,17		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	35,45		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	12,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	1,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	10,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	468,50		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	15,00		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	15,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophtalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	22,50		
9.1.2	Peinture glycérophtalique sur métal	m²	52,08		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	289,51		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	965,09		
9.2.2	Peinture glycérophtalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	627,30		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	468,50		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				



10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 200,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	200,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	6,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	7,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	11,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	23,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	6,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	35,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	15,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	3,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	41,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	4,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	12,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	7,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	2,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	4,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	50,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	50,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	10,00		
11.1.4	Coude PPR Ø 25	u	7,00		
11.1.5	Coude PPR	u	12,00		
11.1.6	Coude PPR 25x1/2 F	u	9,00		
11.1.7	Coude PPR 25x1/2 M	u	8,00		
RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES					



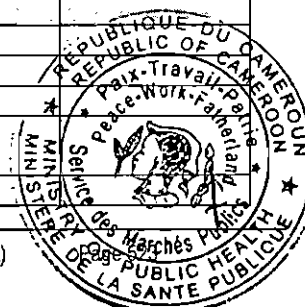
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	85,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	9,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	4,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	6,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	60,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	25,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	3,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	7,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	7,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	7,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	20,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	9,39		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	2,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT HOSPITALISATION (en F CFA)					



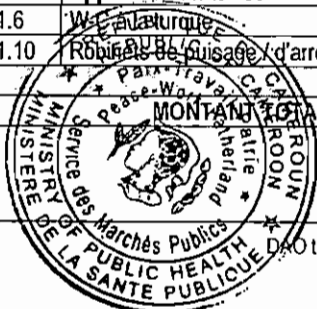
BLOC LATRINE



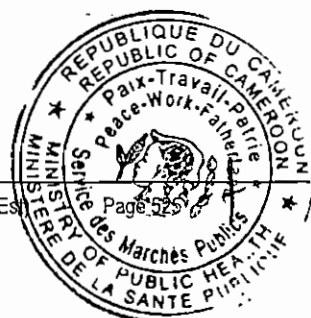
REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE DOUME					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Châinage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtiers	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		



5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION.				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W.C. évacuation	u	4,00		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: EST		
DISTRICT DE SANTE : DOUME		
FOSA : HÔPITAL DE DISTRICT DE DOUME		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE - REHABILITATION	
3	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



CMA DOUMANTANG

TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE - BLOC OPERATOIRE
BATIMENT H - REHABILITATION
LOGEMENT D'ASTREINTE
BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: EST

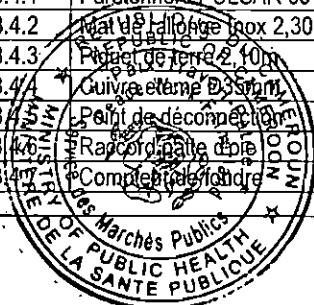
DISTRICT DE SANTE : DOUME

FOSA : CMA DE DOUMAITANG

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

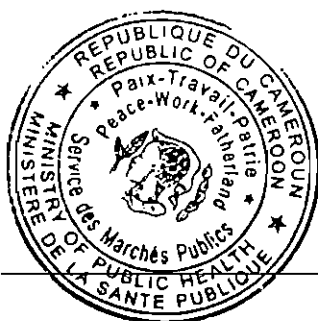
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Ft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Ft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Ft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Ft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Ft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Ft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Ft	1,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	120,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	175,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	130,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	45,71		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	74,29		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.1	Branchement sur le réseau urbain	Ft	1,00		
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	175,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	20,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	15,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	25,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	8,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	130,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	130,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	12,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	300,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Ft	1,00		
2.2.3.4	Paratonnerre				
2.2.3.4.1	Paratonnerre PULSAR 60	u	1,00		
2.2.3.4.2	Mat de halogène inox 2,30m	u	1,00		
2.2.3.4.3	Piquet de terre Ø 10m	u	3,00		
2.2.3.4.4	Cuivre étamé D35mm	ml	15,00		
2.2.3.4.5	Point de déconnexion	u	1,00		
2.2.3.4.6	Raccord poutre de	u	1,00		
2.2.3.4.7	Compteur de fondre	u	1,00		



2.2.3.4.8	Fourreau de protection	u	1,00		
2.2.3.4.9	Accessoires divers d'installation	u	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	7,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	26,00		
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.2	Fosse 10 usagers (3m3)	u	3,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.2	Puisards pour fosse de 10 usagers	u	3,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	250,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalitique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



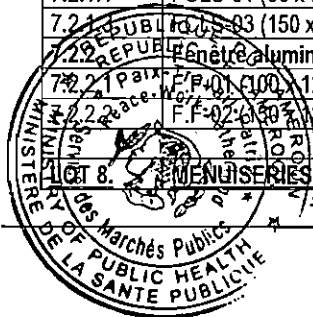
MATERNITE - BLOC OPERATOIRE



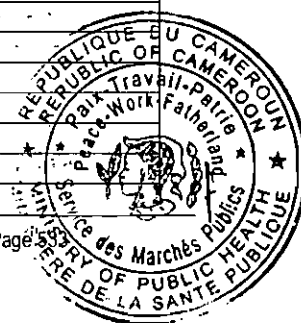
REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CMA DE DOUMAITANG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE/BLOC OPERATOIRE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	176,66		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	350,73		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	105,22		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	14,19		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	13,40		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	15,97		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	343,35		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	16,74		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	686,71		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	49,41		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	24,62		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	7,46		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	20,55		
3.5.3	Dalle pleine (béton N°5)	m³	2,46		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,36		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	0,53		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	2,03		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	35,00		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	2,03		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40	m²	195,64		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	468,73		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	19,44		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	2,22		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	1 205,46		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	195,64		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép: 1,5cm)	m²	24,62		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	15,30		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	470,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Planche de rive	ml	58,66		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				



4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	592,96		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	29,33		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	58,66		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCÉLLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	139,53		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	265,57		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	17,96		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	303,72		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	24,62		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	205,96		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	8,00		
6.1.1.1.5	PI HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI HPL-04 (120x 250 cm)	u	4,00		
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux				
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)	u	8,00		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	2,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)	u	4,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	21,28		
6.1.3	RANGEMENTS				
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)	u	2,00		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)	u	2,00		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)	u	1,00		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	288,32		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	3,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	7,00		
7.2.1.2	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	11,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)	u	10,00		
7.2.2.2	F.F-02 (60 x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				



8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	7,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	11,00		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	38,05		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	370,76		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	37,59		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	195,64		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	1 205,46		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	700,55		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	288,32		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	24,62		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes	u	15,00		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes	u	10,00		
10.1.1.7	Boîtier carré 06 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²	ml	200,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	14,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	10,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	2,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C	u	2,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	31,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	5,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	9,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	33,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	5,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45	u	2,00		



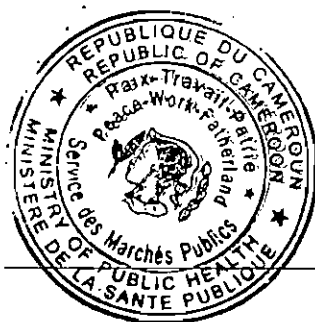
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A	u	2,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	37,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	10,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	5,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	6,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	5,00		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	1,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	3,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	32,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	32,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	12,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	5,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	9,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	62,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	8,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	6,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	5,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	5,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	10,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	1,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	20,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	25,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	20,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	5,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	5,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	2,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W.C. à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	5,00		
11.3.1.6	Siphon Bessol étanche	u	1,00		
11.3.1.7	Evier en 80x80 bac y compris robinetterie avec bec orientable + dague à chaînette et siphon	u	4,00		



11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	13,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	13,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	5,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	5,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	5,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	16,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	37,16		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE / MATERNITE (en F CFA)					

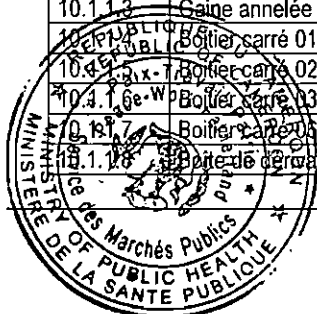


BATIMENT H - REHABILITATION

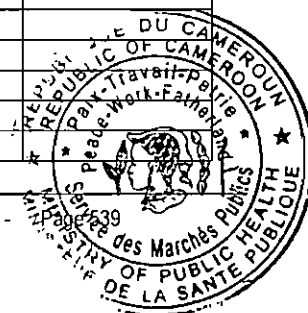


REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CMA DE DOUMAITANG					
TYPE DE TRAVAUX: REHABILITATION LEGERE BATIMENT H					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.3	TRAVAUX DE DEMOLITION				
1.3.2	Démolition partielle				
1.3.2.3	Démolition des carrelages	m²	236,61		
1.3.2.4	Dépose des installations de plomberie et appareils sanitaires	Fft	1,00		
1.3.2.5	Dépose des menuiseries	Fft	1,00		
1.3.2.6	Dépose des installations électriques et appareils électriques	Fft	1,00		
1.3.2.7	Dépose des faux plafonds	m²	236,61		
1.3.2.8	Dépose de charpente et couverture				
1.3.2.8.1	Dépose partielle (< 50 %)	m²	20,00		
1.3.2.9	Démolition des ouvrages en béton armé ou non	m³	2,00		
1.3.2.10	Démolition des maçonneries	m²	5,28		
TOTAL LOT 1					
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	3,24		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	1,73		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,50		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,34		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,34		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	29,80		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	66,08		
3.9	TRAVAUX DE REHABILITATION				
3.8.1	Travaux de renforcement sur ouvrages en BA	m³	4,00		
3.8.2	Travaux de Couture des fissures	m²	35,00		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Planche de rive	ml	126,12		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	20,00		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	126,12		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	73,45		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	147,30		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	19,26		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	146,68		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène	m²	14,43		

5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faience 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	262,17		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	10,00		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm)	u	14,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	3,97		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	236,61		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120	ml	1,50		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	12,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	1,00		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)	u	10,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	12,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	1,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	10,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	7,94		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	51,84		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	246,50		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	665,11		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	455,80		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	236,61		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	14,43		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 300,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes	u	20,00		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes	u	8,00		
10.1.1.7	Boîtier carré 04 postes	u	5,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		



10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	1 000,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	22,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	2,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	10,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	28,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	2,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	12,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	2,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	26,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	27,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	2,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	12,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	3,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat	u	7,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	5,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	95,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	25,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	35,00		
11.1.5	Coude PPR	u	55,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	25,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	23,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	150,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	50,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	18,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	10,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	10,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	4,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	20,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	24,00		



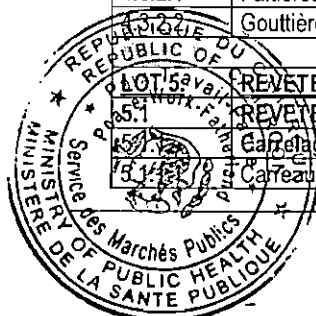
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	30,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	24,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	4,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	4,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	1,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	7,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	1,00		
11.3.1.9	Evier inox double bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	6,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	2,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	6,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	7,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	4,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	7,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	7,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	1,00		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	2,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT H (en F CFA)					



LOGEMENT D'ASTREINTE



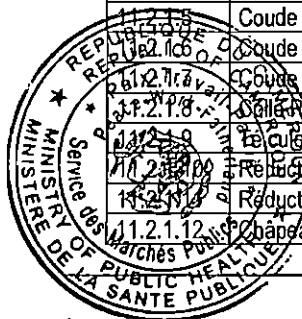
REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CMA DE DOUMAITANG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU LOGEMENT D'ASTREINTE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	84,92		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	78,28		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	23,48		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	43,96		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRIETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	4,86		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	3,33		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	5,84		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	130,46		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	5,94		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	260,92		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	19,11		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	51,30		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,64		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	3,87		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,20		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,13		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,13		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	145,96		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	197,32		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	47,30		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	2,17		
4.2.2	Pannes en bois	m³	1,43		
4.2.3	Planche de rive	ml	55,30		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	174,30		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtiers	ml	14,20		
	Gouttière aluminium	ml	55,30		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
	Carréage de sol				
	Carréaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	62,73		



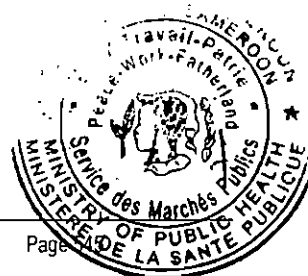
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	29,65		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	19,94		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	98,86		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	39,16		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	3,00		
6.1.1.1.2	PI HPL-02 (80x 220 cm)	u	6,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	1,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.1.3	P.PB-02' (45x210)	u	6,00		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	1,55		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	110,99		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	4,00		
7.2.1.4	FCLS-04 (200 x 120 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	3,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	4,00		
8.2.1.9	GMR-05 (190X105 cm)	u	2,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	9,27		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	21,99		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	47,30		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	197,32		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	122,31		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	110,99		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				



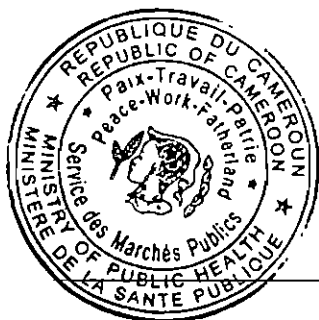
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	1 000,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	100,00		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes	u	10,00		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes	u	8,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	10,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	100,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	2,00		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC	u	1,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	5,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	5,00		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C	u	5,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	11,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	5,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	9,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	2,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	5,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	8,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	12,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	8,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	8,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	130,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	130,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	4,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	15,00		
11.1.5	Coude PPR	u	20,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	50,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	18,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	30,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	5,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	15,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	6,00		
11.2.1.8	Selle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Écoute Ø63	u	16,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	3,00		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125	u	2,00		



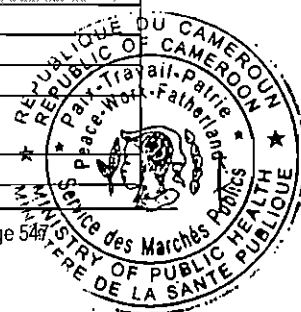
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	24,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	16,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	16,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	3,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	3,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	3,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	3,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	3,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	1,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	3,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	3,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	3,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	3,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	3,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU LOGEMENT D'ASTREINTE (en F CFA)					



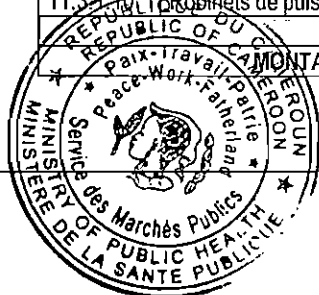
BLOC LATRINE



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CMA DE DOUMAITANG					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chainage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtières	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		



5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gâines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: EST		
DISTRICT DE SANTE : DOUME		
FOSA : CMA DE DOUMAITANG		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE - BLOC OPERATOIRE	
3	BÂTIMENT H - REHABILITATION	
4	LOGEMENT D'ASTREINTE	
5	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



LOT 3-ES : CSI MINDOUROU

**TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE
BLOC LATRINE**



TRAVAUX PREPARATOIRES

DAO travaux des infrastructures sanitaires de la Zones 1 et 2 - (Centre-Est)



REGION: EST

DISTRICT DE SANTE : D'ABONG MBANG

FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MINDOUROU

TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Fft	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Fft	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Fft	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Fft	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Fft	1,00		
TOTAL LOT 1					
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Fft	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Fft	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	300,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	250,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	100,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	110,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	105,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	25,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	30,00		
2.2.2	ADDITION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	110,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	12,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	15,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	20,00		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage	u	2,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	105,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	95,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Fft	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électrique 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EUEV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	7,00		

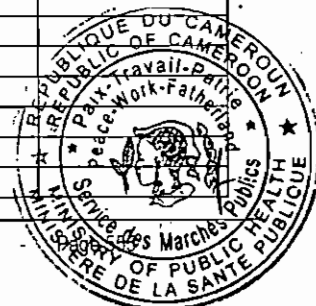
2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	90,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Fft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Fft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation	Fft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



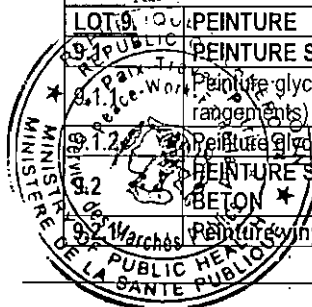
MATERNITE



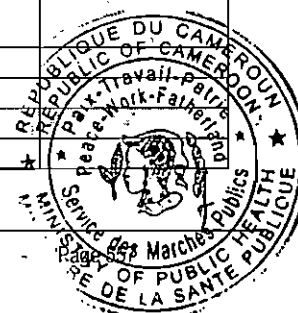
REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : D'ABONG MBANG					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MINDOUROU					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	122,28		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	194,09		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	58,23		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRIETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	7,88		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	7,20		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	8,92		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	193,88		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	3,78		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	387,75		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	23,79		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	35,34		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	4,16		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5)	m³	9,23		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,21		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	4,31		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,35		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	27,12		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,35		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	136,16		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	208,14		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	15,82		
3.7.2	Claustras				
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm	m²	30,41		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	591,64		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	136,16		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5)	m³	11,23		
4.1.2	Pannes en IPE 80	ml	345,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.3	Planche de rive	ml	39,40		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	435,11		



4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	19,70		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	39,40		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	103,76		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	108,06		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	9,52		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	181,08		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	88,54		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	2,00		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	5,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	3,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	4,13		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	197,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	7,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	3,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	7,00		
8.2.1.10	Grilles de protection	m²	13,19		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	30,39		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
	PEINTURE SUR MENUISERIE				
	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	8,26		
	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	22,83		
	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE				
	BETON				
	Peinture vinylique				



9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	136,16		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	591,64		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	363,90		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	197,00		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	800,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boîtier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boîtier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boîtier carré 03 postes	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	800,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	800,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C	u	10,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	7,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	1,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	14,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	12,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	8,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	13,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	3,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	14,00		
10.1.4.7	Bloc 01prise+01prise TV+01 prise RJ45	u	4,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	21,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	9,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	7,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	3,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions	u	2,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaostat	u	5,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				



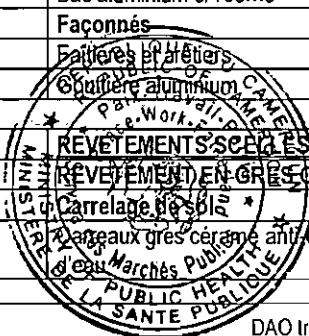
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	70,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	70,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	15,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	20,00		
11.1.5	Coude PPR	u	40,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	15,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	45,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	15,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	18,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	10,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	17,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	30,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	40,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	3,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	3,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.1.10	Robinet de puisage / d'arrosage	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	5,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	3,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	3,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	20,75		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	1,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT MATERNITE (en F CFA)					



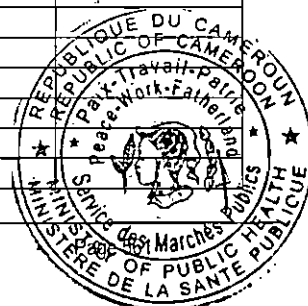
BLOC LATRINE



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : D'ABONG MBANG					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MINDOUROU					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	20,94		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Façonnerie en bois	ml	7,32		
4.3.2.2	Écaille aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVÊTEMENTS SCALÉS				
5.1	REVÊTEMENT EN GRÈS CÉRAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carréaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		



5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	-		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.6	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.10	Robinets de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



REGION: EST		
DISTRICT DE SANTE : D'ABONG MBANG		
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MINDOUROU		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE	
3	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



LOT 4-ES : CSI PETIT POL

TRAVAUX PREPARATOIRES
MATERNITE
BLOC LATRINE



TRAVAUX PREPARATOIRES



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE PETIT POL					
TYPE DE TRAVAUX: TRAVAUX PREPARATOIRES					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1.1.1	Amenée / installation de chantier	Frt	1,00		
1.1.2	Programme / projet d'exécution	Frt	1,00		
1.1.3	Dossier récolement	Frt	1,00		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux	Frt	1,00		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN	Frt	1,00		
TOTAL LOT 1					0
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)				
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX				
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES				
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments	Frt	1,00		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain	Frt	1,00		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré)	m²	300,00		
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton	ml	250,00		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs	m²	100,00		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS				
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	55,00		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	20,00		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)	ml	60,00		
2.2	RESEAUX DIVERS				
2.2.1	ASSAINISSEMENT				
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125	ml	25,00		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100	ml	30,00		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE				
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau				
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32	ml	20,00		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène	u	12,00		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène	u	15,00		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32	u	20,00		
2.2.2.2.5	Robinets de puisage / d'arrosage	u	2,00		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU				
2.2.3.1	Conduits				
2.2.3.1.1	PVC Ø 150	ml	60,00		
2.2.3.2	Câbles				
2.2.3.2.3	Câble U 1000 R02V 4G25mm²	ml	50,00		
2.2.3.2.4	Câble U 1000 R02V 4G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 5G10mm²	ml	100,00		
2.2.3.2.6	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
2.2.3.3	Boucle de terre				
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m	u	4,00		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm²	ml	95,00		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation	Frt	1,00		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS				
2.3.2	Regards de visite et de tirage				
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm	u	3,00		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)	u	7,00		



2.3.4	Fosses septiques				
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3)	u	1,00		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration				
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers	u	1,00		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire	u	2,00		
2.3.7	Caniveau / Cunette béton arme				
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5, Dim 50x50	ml	120,00		
2.3.8	Panneau de signalisation				
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments	Ft	1,00		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services	Ft	1,00		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalitique extérieure d'orientation	Ft	1,00		
TOTAL LOT 2					
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES (en F CFA)					



MATERNITE



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE PETIT POL					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MATERNITE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	122,28		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	194,09		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	58,23		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	90,75		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	7,88		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	7,20		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	8,92		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	193,88		
2.3.1.2	Agglo pleins de 15 cm	m²	3,78		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	387,75		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	23,79		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	35,34		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	4,16		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	9,23		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.1	Appuis de fenêtres	m³	0,21		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4)	m³	4,31		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5)	m³	0,35		
3.6.4	Bancs en béton armé	ml	27,12		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4)	m³	0,35		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.1	Murs en aggro de 20x20x40	m²	136,16		
3.7.1.2	Murs en aggro de 15x20x40	m²	208,14		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40	m²	15,82		
3.7.2	Claustres				
3.7.2.1	Claustres type carré : 20 cm x 20 cm	m²	30,41		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm	u	4,00		
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	591,64		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	136,16		
TOTAL LOT 3					
LOT 4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)				
4.1.1	Eléments en béton armé (béton N°5)	m³	11,23		
4.1.2	Pannes en PE 20	ml	345,00		
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Poutres de bois	ml	39,40		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.2	Bac aluminium 6/10ème	m²	435,11		

4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faîtières et arêtières	ml	19,70		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	39,40		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCÉLÉS				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services	m²	103,76		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres	m²	108,06		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	9,52		
5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	181,08		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	88,54		
TOTAL LOT 5					
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND				
6.1	MENUISERIE BOIS				
6.1.1	PORTES				
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail				
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm)	u	2,00		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm)	u	3,00		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux				
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm)	u	5,00		
6.1.1.4	Porte en bois massif				
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)	u	3,00		
6.1.2	PLACARDS				
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois				
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse	m²	4,13		
6.2	FAUX PLAFOND				
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm	m²	197,00		
TOTAL LOT 6					
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM				
7.2	FENETRES ALUMINIUM				
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes				
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)	u	3,00		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)	u	7,00		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe				
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)	u	1,00		
TOTAL LOT 7					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.2	Grilles de protection				
8.2.1	Grilles de protection en tube creux				
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)	u	3,00		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)	u	7,00		
8.2.1.10	Grilles de protection	m²	13,19		
8.2.2	Grilles métallique				
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation / Autres	m²	30,39		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)	m²	8,26		
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	22,83		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				



9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	136,16		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs	m²	591,64		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	363,90		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND				
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaqué	m²	197,00		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle	m²	-		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	800,00		
10.1.1.2	Gaine annelée D25	ml	400,00		
10.1.1.3	Gaine annelée D32	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	150,00		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes	u	30,00		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	15,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	800,00		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5mm²	ml	800,00		
10.1.3	Protection				
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI	u	1,00		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI	u	1,00		
10.1.3.12	IC60N 4P 63A COURB C	u	10,00		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C	u	10,00		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C	u	7,00		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C	u	1,00		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C	u	1,00		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules	u	1,00		
10.1.3.21	Baie de brassage	u	1,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	14,00		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double	u	12,00		
10.1.4.3	Dismatic	u	8,00		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T	u	13,00		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T	u	3,00		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45	u	14,00		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45	u	4,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.1	Reglettes à grille Led 2x9W de 60cm	u	21,00		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W	u	8,00		
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	9,00		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND	u	3,00		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité	u	7,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	3,00		
10.2	COURANTS FAIBLES				
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6	ml	500,00		
10.2.2	Câbles coaxial RG6	ml	300,00		
10.3	CLIMATISATION				
10.3.1	Split système 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et	u	2,00		
10.4	VENTILATION				
10.4.1	Brasseurs d'air plafonniers 12V-36W +Réhaustat	u	5,00		
TOTAL LOT 10					



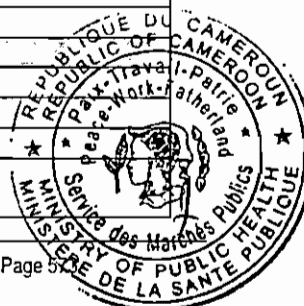
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	70,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	70,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	15,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	20,00		
11.1.5	Coude PPR	u	40,00		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F	u	15,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	20,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé	ml	45,00		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé	ml	35,00		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé	ml	15,00		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32	u	18,00		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4	u	10,00		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8	u	10,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	2,00		
11.2.1.9	Té culotte Ø63	u	17,00		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)	u	5,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	2,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	30,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	40,00		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie)	u	3,00		
11.3.1.2	Tablette de lavabo	u	3,00		
11.3.1.3	Chauffe-eau Ariston de 50l + dispositif de sécurité	u	1,00		
11.3.1.4	Colonne de douche et robinetterie	u	2,00		
11.3.1.5	W-C à l'anglaise complet (robinetterie + flexible)	u	2,00		
11.3.1.7	Siphon de sol étanche	u	2,00		
11.3.1.8	Evier inox un bac y compris robinetterie avec bec orientable, vidage à chaînette et siphon	u	3,00		
11.3.1.10	Robinetts de puisage / d'arrosage	u	2,00		
11.3.2	Accessoires sanitaires				
11.3.2.1	Porte-savon	u	5,00		
11.3.2.2	Distributeur de savon liquide	u	3,00		
11.3.2.3	Porte-serviettes	u	5,00		
11.3.2.4	Porte-papier hygiénique en inox	u	2,00		
11.3.2.5	Miroir 60 x 40 cm	u	3,00		
11.3.2.6	Porte-balai et balai	u	2,00		
11.3.2.7	Porte manteaux type Patère 2 supports	u	12,00		
11.4	DIVERS				
11.4.1	Rideaux de cloisonnements	ml	20,75		
11.4.2	Extincteur à poudre	u	1,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BÂTIMENT MATERNITE (en F CFA)					



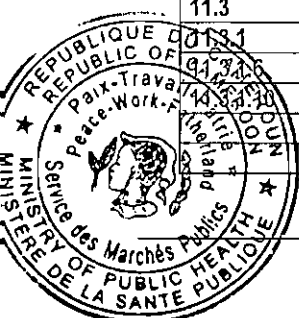
BLOC LATRINE



REGION: EST					
DISTRICT DE SANTE : DOUME					
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE PETIT POL					
TYPE DE TRAVAUX: CONSTRUCTION DU BLOC LATRINE					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignations des ouvrages	Unité	Quantité	P.U	MONTANT
LOT 3	GROS ŒUVRE				
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3.1.1	Déblais				
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain	m³	16,56		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles	m³	62,95		
3.1.2	Remblais				
3.1.2.1	Remblais autour des fondations	m³	10,78		
3.1.2.2	Remblai sous dallage	m³	3,45		
3.2	FONDATIONS (BETON DE PROPRETE - SEMELLES)				
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)	m³	2,03		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°5)	m³	1,02		
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)	m³	3,07		
3.3	INFRASTRUCTURE				
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse				
2.3.1.1	Agglos pleins de 20cm	m²	86,91		
2.3.1.3	Enduits hydrofuges	m²	173,83		
3.4	DALLAGE ET CHAPE				
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4)	m³	1,99		
3.4.3	Chape lisse / bouchardée	m²	9,58		
3.5	STRUCTURE EN BETON ARME				
3.5.1	Poteaux (béton N°5)	m³	1,02		
3.5.2	Chânage et linteaux (béton N°5)	m³	0,39		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME				
3.6.5	Bac à laver (béton N°4)	U	2,00		
3.7	MAÇONNERIES				
3.7.1	Murs en agglos creux				
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40	m²	57,07		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40	m²	20,94		
3.7.2	Claustras				
3.8	ENDUITS				
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	119,79		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép: 1,5cm de chaque côté)	m²	18,12		
TOTAL LOT 3					
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.2	CHARPENTE BOIS				
4.2.1	Fermes en bois	m³	0,43		
4.2.2	Pannes en bois	m³	0,41		
4.2.3	Planche de rive	ml	27,43		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE				
4.3.1	Bacs autoportants				
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème	m²	50,42		
4.3.2	Façonnés				
4.3.2.1	Faitières et arêtiers	ml	7,32		
4.3.2.2	Gouttière aluminium	ml	14,64		
TOTAL LOT 4					
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES				
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME				
5.1.1	Carrelage de sol				
5.1.1.3	Carreaux gres cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau	m²	20,72		



5.1.1.4	Plinthe 10x60	ml	133,52		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE				
5.2.1	Carrelage de mur				
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail	m²	102,82		
TOTAL LOT 5					
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE				
8.1	Portes métalliques pleine				
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)	U	4,00		
TOTAL LOT 8					
LOT 9.	PEINTURE				
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE				
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur métal	m²	12,32		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON				
9.2.1	Peinture vinylique				
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs	m²	18,12		
9.2.2	Peinture glycérophthalique				
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs	m²	9,06		
TOTAL LOT 9					
LOT 10.	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION				
10.1	COURANTS FORTS				
10.1.1	Gaines				
10.1.1.1	Gaine annelée D20	ml	100,00		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste	u	15,00		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70	u	1,00		
10.1.2	Câblerie				
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²	ml	100,00		
10.1.4	Appareillage				
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double	u	7,00		
10.1.5	Luminaire				
10.1.5.3	Reglettes étanches Led 1x18W de 120cm	u	4,00		
10.1.5.6	Hublot 18W	u	6,00		
TOTAL LOT 10					
LOT 11.	PLOMBERIE SANITAIRE				
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE)				
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25	ml	15,00		
11.1.2	PPR pression Ø 25	ml	15,00		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"	u	2,00		
11.1.4	Té PPR Ø 25	u	4,00		
11.1.5	Coude PPR	u	10,00		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M	u	10,00		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES				
11.2.1	Evacuation EU-EV				
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé	ml	12,00		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg	Bte	1,00		
11.2.1.12	Château de ventilation Ø125	u	4,00		
11.2.3	Evacuation Eaux pluviales				
11.2.3.1	PVC Ø100 normalisé	ml	10,00		
11.2.3.2	Collier atlas Ø100	u	12,50		
11.2.3.3	Coude PVC Ø100	u	10,00		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES				
11.3.1	Appareils sanitaires				
11.3.1.1	W-C à la turque	u	4,00		
11.3.1.2	Robinets de puisage / d'arrosage	u	4,00		
TOTAL LOT 11					
MONTANT TOTAL H.T. DU BLOC OPERATOIRE (en F CFA)					



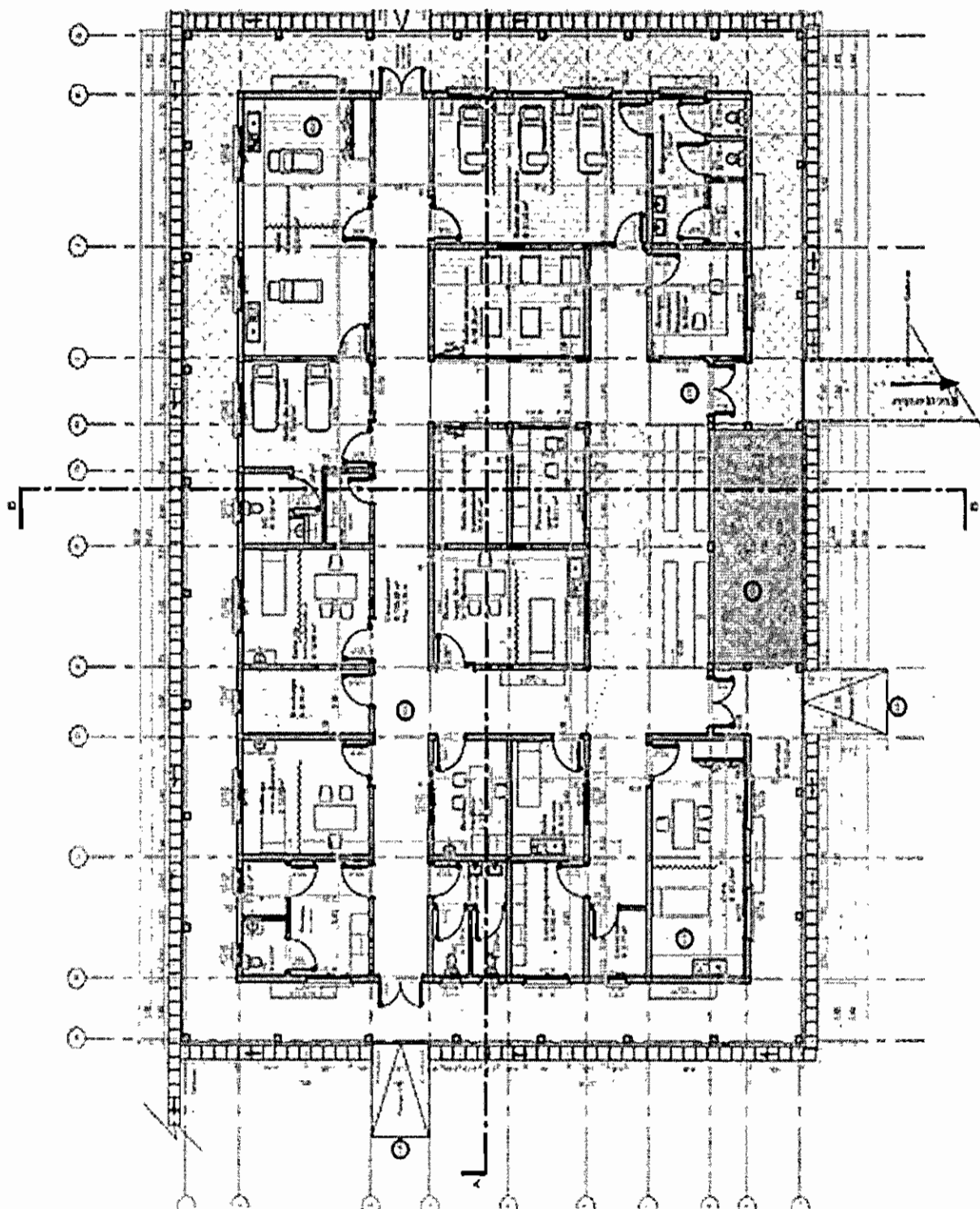
REGION: EST		
DISTRICT DE SANTE : DOUME		
FOSA : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE PETIT POL		
TYPE DE TRAVAUX: RECAPITULATIF GENERAL		
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF		
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HTVA
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
2	MATERNITE	
3	BLOC LATRINE	
TOTAL GENERAL HT (FCFA)		



Pièce N°12 : PIECES GRAPHIQUES

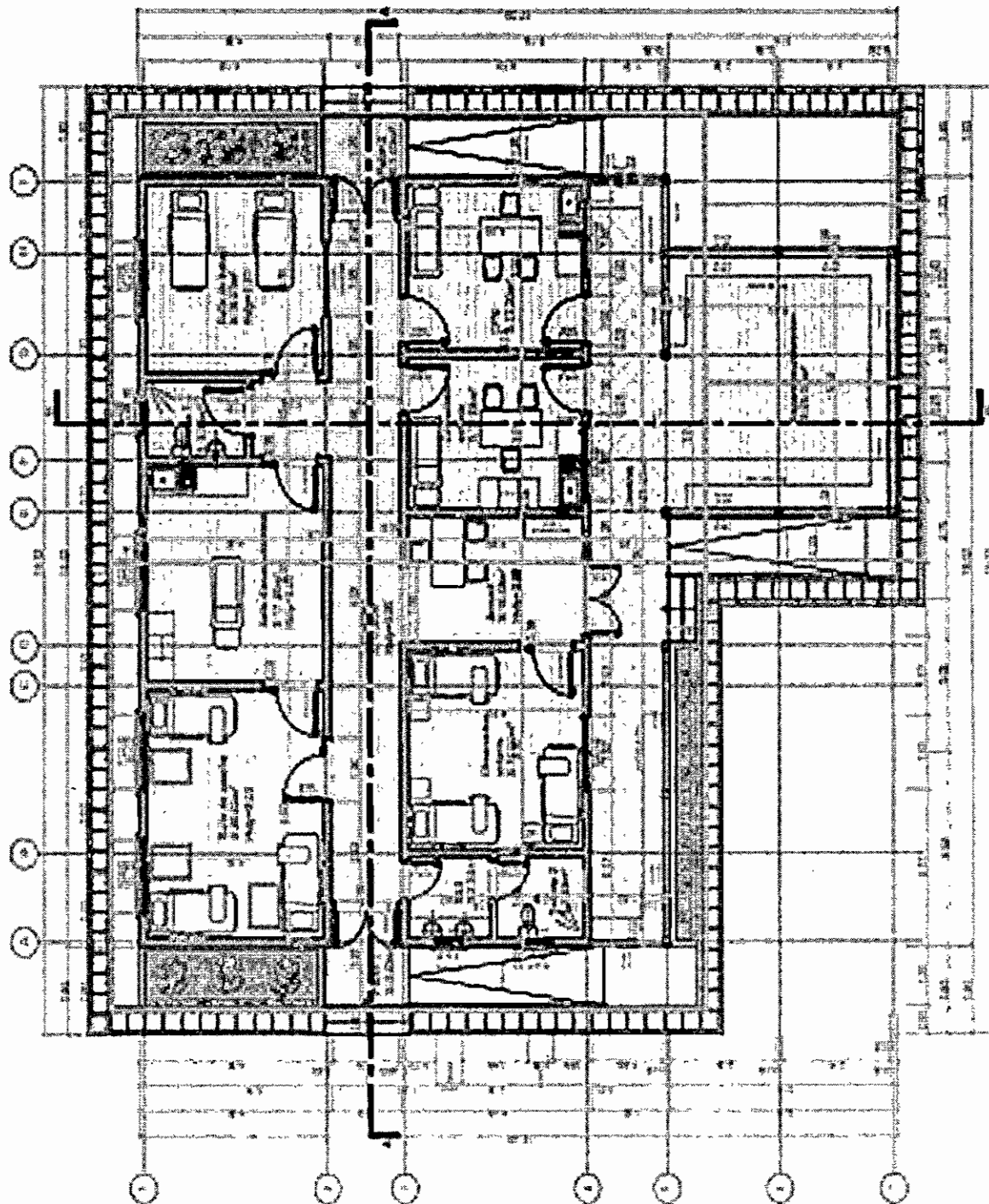
(disponible en fichiers Pdf sur CD joint)





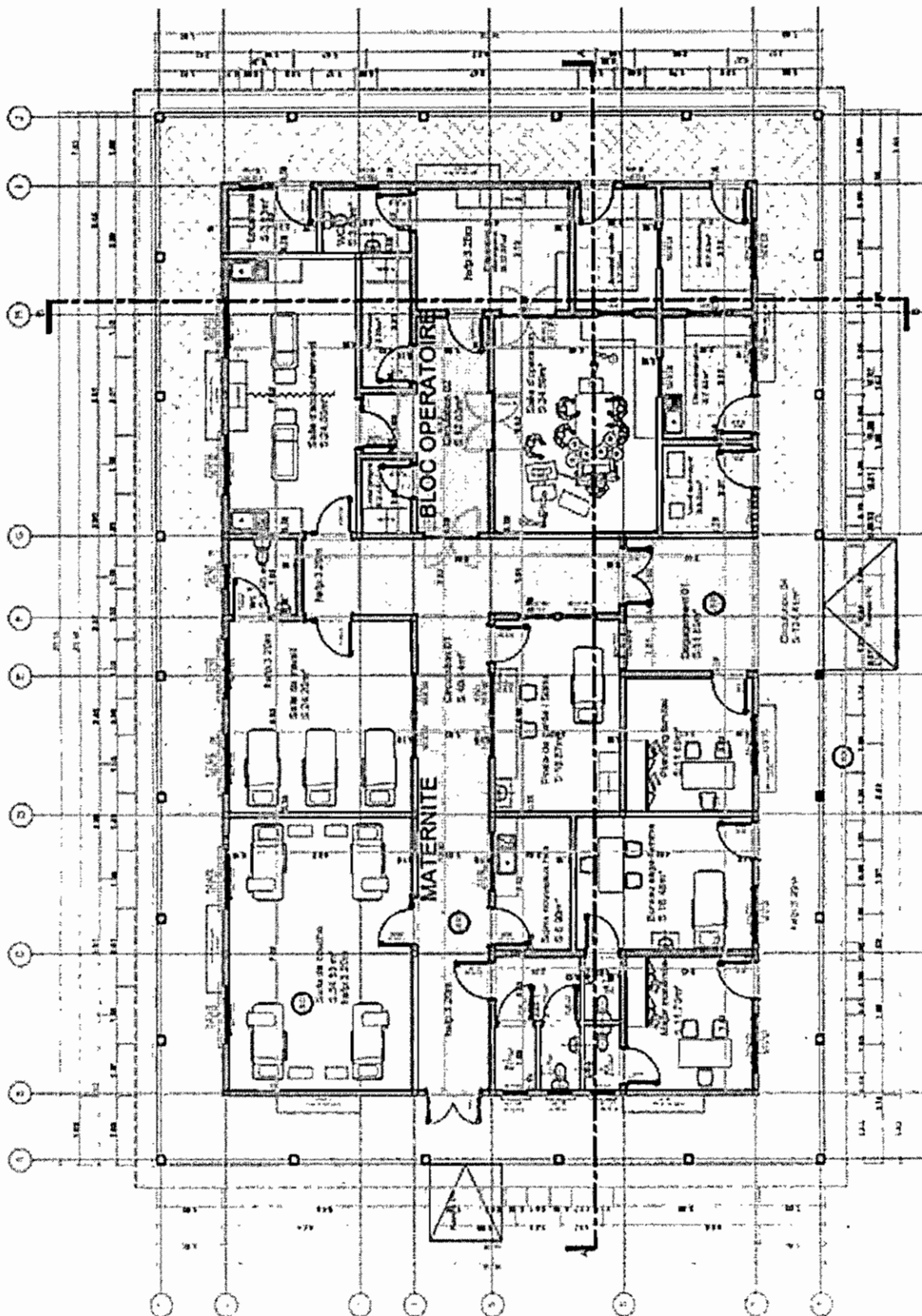
Plan Type 1 : Maternité HD





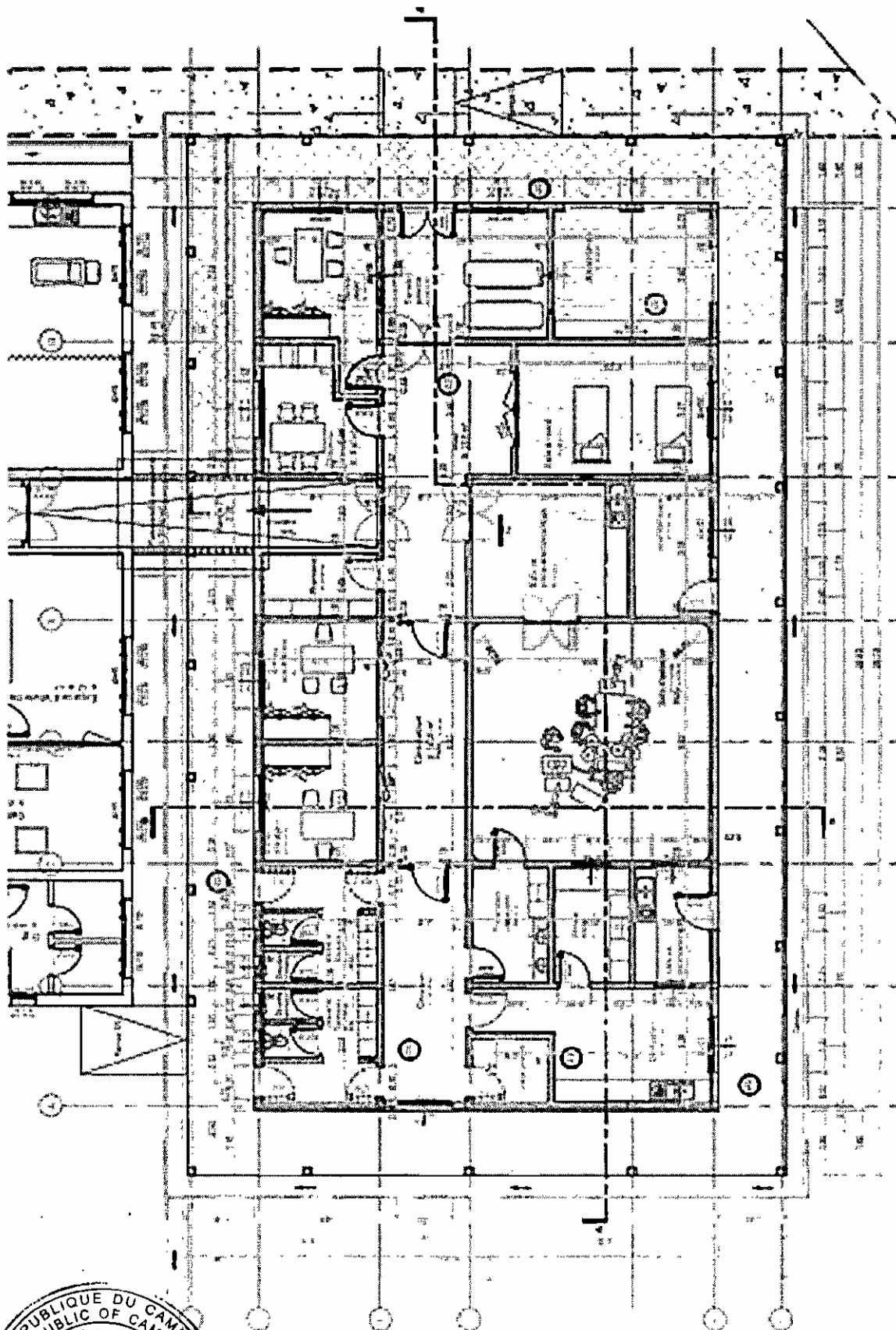
Plan Type 2: Maternité CSI





Plan Type 3 : Maternité – Bloc opératoire

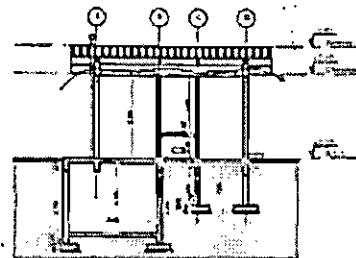




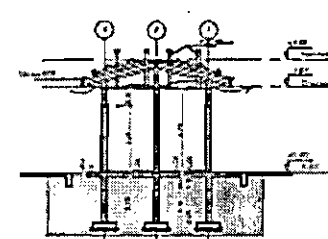
Plan Type 4 : Bloc opératoire



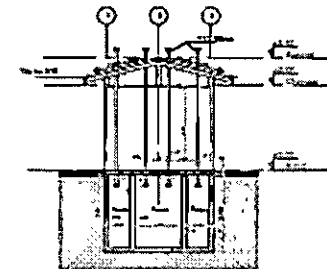
PLAN DE DISTRIBUTION



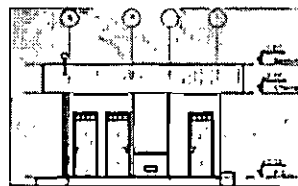
COUPE A.A.



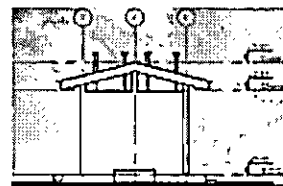
COUPE B-B



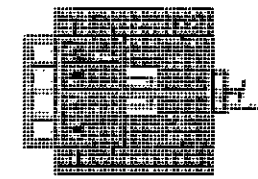
COURSE C-6



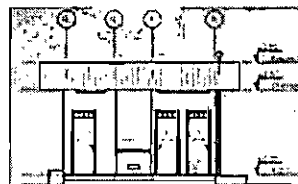
FACADE EGT



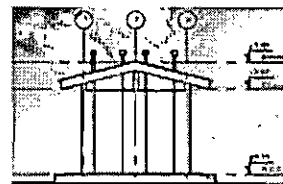
FACADE NORD



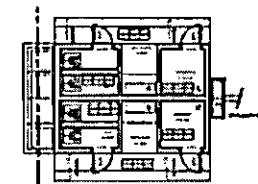
CALEPTINAGE VOL



FACADE QUEST



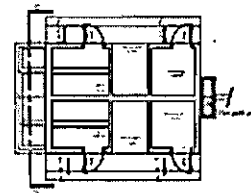
FACADE SUD



PLAN DES FENÊTRAGES



PLAN DE TOITURE



PLAN DE REPERAGE DES PORTES ET FENETRES

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE REVENUE DEPARTMENT			
STATE OF NEW YORK	REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE REVENUE DEPARTMENT	FOR THE YEAR 1900	ALBANY: 1901

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Dénomination	SU (m³)
Latrine Hommes	3,20
Latrine Femmes	3,20
Douche Hommes	2,40
Douche Femmes	2,40
Bac a douche	2,13
Bac a douche	2,13
TOTAL SU (m³)	15,46
TOTAL S.M.O	19,80

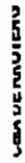
```

10      *****
11      *****
12      *****
13      *****
14      *****
15      *****
16      *****
17      *****
18      *****
19      *****
20      *****
21      *****
22      *****
23      *****
24      *****
25      *****
26      *****
27      *****
28      *****
29      *****
30      *****
31      *****
32      *****
33      *****
34      *****
35      *****
36      *****
37      *****
38      *****
39      *****
40      *****
41      *****
42      *****
43      *****
44      *****
45      *****
46      *****
47      *****
48      *****
49      *****
50      *****
51      *****
52      *****
53      *****
54      *****
55      *****
56      *****
57      *****
58      *****
59      *****
60      *****
61      *****
62      *****
63      *****
64      *****
65      *****
66      *****
67      *****
68      *****
69      *****
70      *****
71      *****
72      *****
73      *****
74      *****
75      *****
76      *****
77      *****
78      *****
79      *****
80      *****
81      *****
82      *****
83      *****
84      *****
85      *****
86      *****
87      *****
88      *****
89      *****
90      *****
91      *****
92      *****
93      *****
94      *****
95      *****
96      *****
97      *****
98      *****
99      *****
100     *****

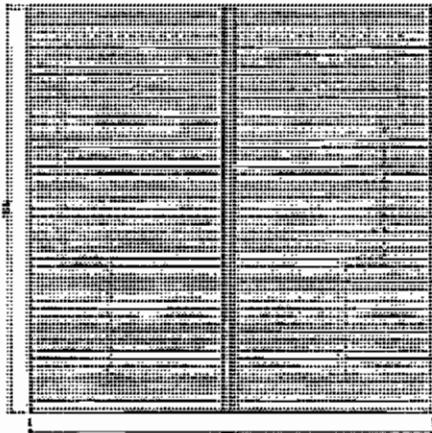
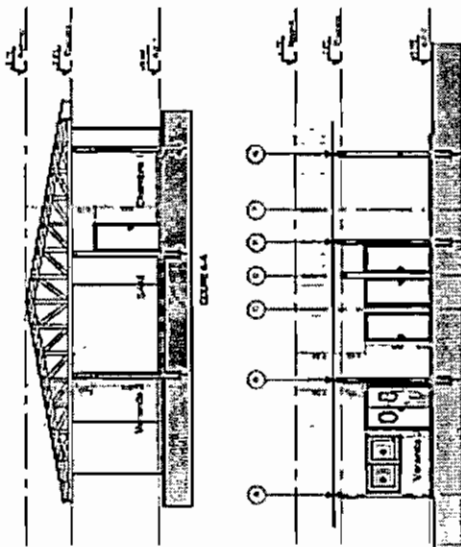
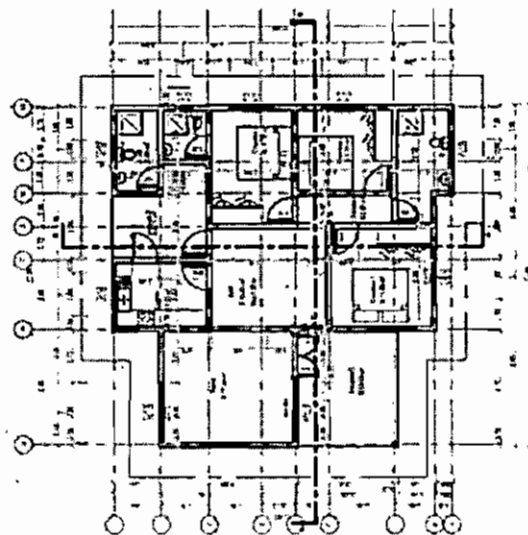
```

$P_{\text{max}} = P_{\text{min}} + \frac{P_{\text{max}} - P_{\text{min}}}{\ln \left(\frac{P_{\text{max}}}{P_{\text{min}}} \right)} \ln \left(\frac{P_{\text{max}}}{P_{\text{min}}} \right)$

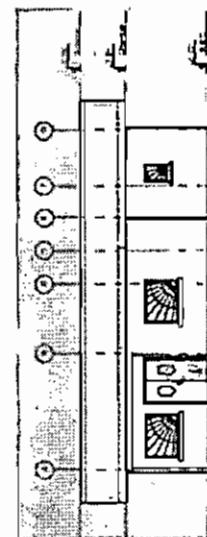
[illegible][illegible][illegible]



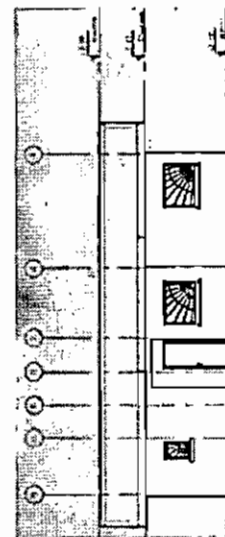
LAN LOGEMENT D'ASTREINTE



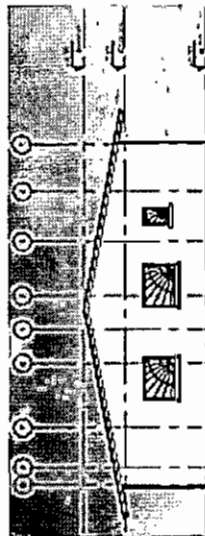
PLAN DE TRAJE



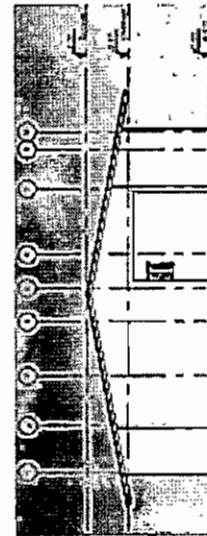
02/09/2015 15:57



+



DATE

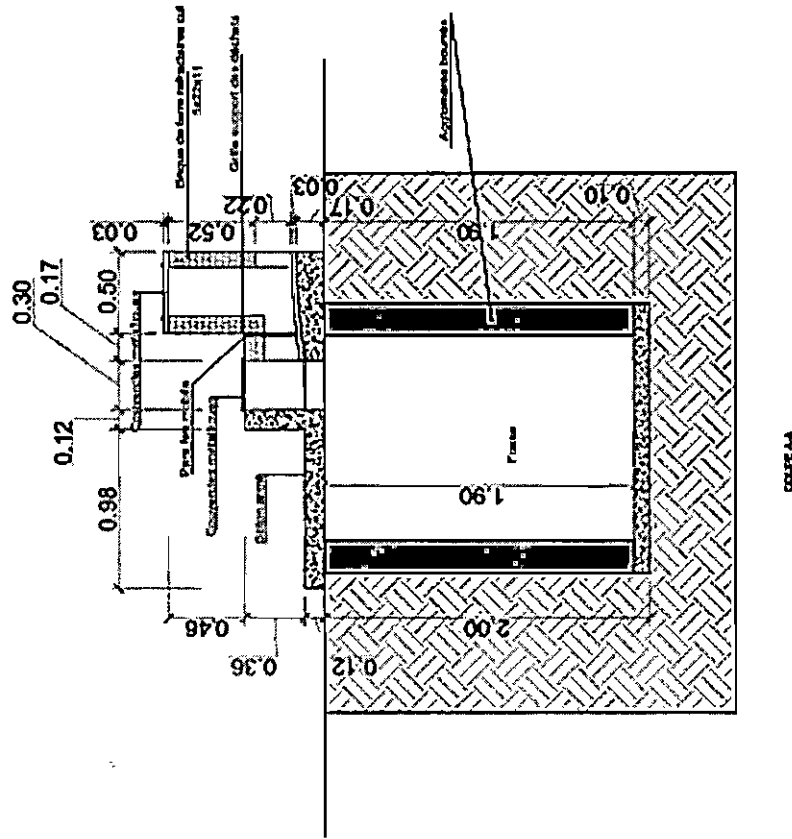
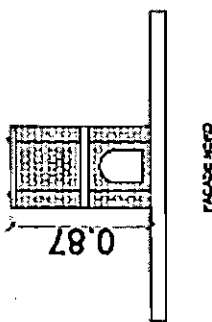
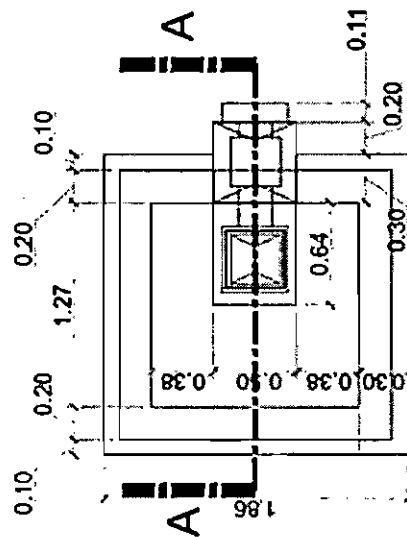


1

[illegible]

Plan Type 6 : Logement d'astreinte

PLANS INCINERATEUR

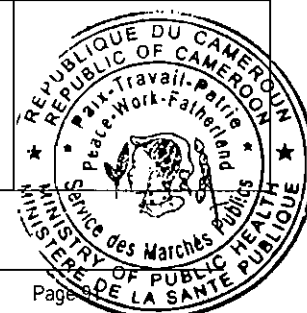


Plan Type 7 : Incinérateur

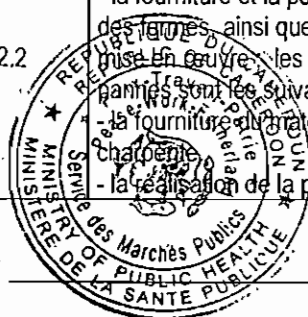


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.1.1.5	Revêtement souple de sol en PVC homogène Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose du revêtement souple de sol en PVC tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la pose. - la fourniture du Revêtement souple de sol en PVC homogène. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose du revêtement. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux.			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.3	Planche de rive Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm ² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m ²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtières Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtières, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm² - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites.			

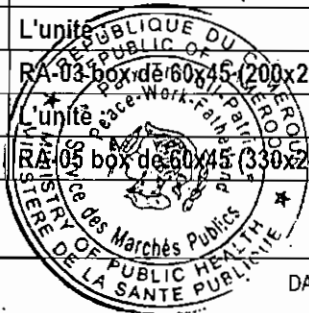


N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en aggro de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.3	Enduits ciment en sous face de dalle (ép : 1,5cm)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage);			

N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fourniture et pose de lames de bois en persienne pour imposte y compris grilles anti-insectes. - la fourniture et la pose des plaques HPL (High Pressure Laminate) sur chaque face de la porte pour les portes types HPL. - la fourniture et la pose des bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé. - la fourniture et la pose d'un butoir en Alu. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.1.1.1	PI HPL-01 (70x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.4	PI HPL-03 (90x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.1.5	PI.I HPL-03 (90x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2	Porte isoplane de type HPL asymétrique double vantaux Dito 6.1.1.1			
6.1.1.2.1	PI HPL-04 (120x 220 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		
6.1.1.2.2	PI.I HPL-04 (120x 250 cm) Dito 6.1.1.1			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
6.1.1.3	Porte isoplane de type HPL vas et vient à deux vantaux Dito 6.1.1.			
6.1.1.3.1	PI VV-01 (140x 250 cm) (Porte Isoplane Va et Vient) Dito 6.1.1.			
	L'unité :	u		
6.1.1.4	Porte en bois massif			
6.1.1.4.2	P.B-02 (90x250)			
	L'unité :	u		
6.1.1.4.3	P.B-03 (140x250)			
	L'unité :	u		
6.1.2	PLACARDS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des placards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des placards y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des placards. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.2.1	Porte panneaux bois double vantaux y compris panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.1.2	P.PB-02 (90x210)			
	L'unité :	u		
6.1.2.2	Panneaux de cloisonnement en bois			
6.1.2.2.1	Battants de porte pour placard sous paillasse			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.2.2.2	Comptoir en lambris			
	Le mètre carré :	m²		
6.1.3	RANGEMENTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des rangements tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication des rangements y compris couvre-joints. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des rangements. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
6.1.3.3	RA-02 box de 60x45 (135x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.4	RA-03 box de 60x45 (200x225)			
	L'unité :	u		
6.1.3.6	RA-05 box de 60x45 (330x225)			



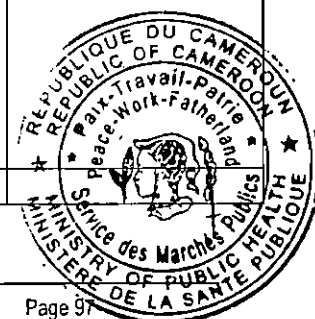
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
6.2	FAUX PLAFOND			
6.2.1	Faux plafond en contreplaqué y compris bois pour solivage ép. 8mm Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de faux plafonds tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la réalisation d'une ossature primaire et secondaire en bois dur pour solivage. - le traitement fongicide et insecticide des tout le bois utilisé. - la fourniture et pose des contreplaqués de 8mm d'épaisseur y compris couvre-joints. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
6.2.2	Support de scialytiques en IPN de 120 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPN tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPN 120. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des IPN. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 7.	MENUISERIES ALUMINIUM			
7.2	FENETRES ALUMINIUM Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des fenêtres en aluminium telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la fenêtre. - la fourniture et pose du vitrage. - la fixation des fenêtres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
7.2.1	Fenêtre aluminium vitrée coulissantes			
7.2.1.1	FCLS-01 (60 x 90 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.1.3	FCLS-03 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2	Fenêtre aluminium vitrée fixe			
7.2.2.1	F.F-01 (100 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
7.2.2.2	F.F-02 (150 x 120 cm)			
	L'unité :	u		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
7.2.2.3	F.F-03 (200 x 120 cm)			
	L'unité :	u		
LOT 8.	MENUISERIES METALLIQUE - SERRURERIE			
8.1	Portes métalliques pleine. Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes métalliques pleines telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards.Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la porte. - la fourniture et pose d'une serrure à canon y compris poignées. - la fixation des portes. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.1.1	PM-01 (70 x 220 cm)			
	L'unité :	u		
8.2	Grilles de protection Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des grilles de protection telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des éléments nécessaire pour la fabrication de la grille. - la fixation des grilles. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
8.2.1	Grilles de protection en tube creux			
8.2.1.1	GM-01 (50X75 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.1.4	GM-02 (140 x 105 cm)			
	L'unité :	u		
8.2.2.1	Grilles anti - animaux / ventilation			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 9.	PEINTURE			
9.1	PEINTURE SUR MENUISERIE Les peintures Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des peintures telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des matériels servant à la réalisation de la tâche (pinceaux rouleaux peinture, cache nez, etc.). - la fourniture de la peinture. - la réalisation de la peinture. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
9.1.1	Peinture glycérophthalique sur boiserie (placards et rangements)			
	Le mètre carré :	m²		



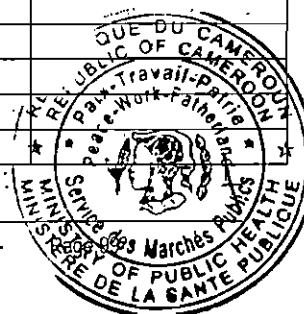
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
9.1.2	Peinture glycérophthalique sur metal Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2	PEINTURE SUR MACONNERIE ET OUVRAGE BETON			
9.2.1	Peinture vinylique Dito 9.1.1			
9.2.1.1	Type Pantex 1300 sur murs extérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.1.2	Type Pantex 800 sur murs intérieurs Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.2.2	Peinture glycérophthalique. Dito 9.1.1			
9.2.2.1	Sur murs extérieurs et intérieurs. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3	PEINTURES SUR FAUX PLAFOND			
9.3.1	Peinture acrylique sur faux plafond contre plaque. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
9.3.2	Peinture acrylique en sous face de dalle. Dito 9.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 10.	<u>ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANT FAIBLE- CLIMATISATION - VENTILATION</u>			
10.1	COURANTS FORTS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les appareillages électriques, interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs etc. - toutes les canalisations électriques principales et secondaires, gaines, chemin de câble, fils et câbles... - tout le matériel d'éclairage, luminaires et hublots ; - les armoires et coffrets et tableaux électriques. - les installations téléphoniques.; - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations électriques, câblerie et appareillages ; - les installations de ventilation et de climatisation. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
10.1.1	GAINES			



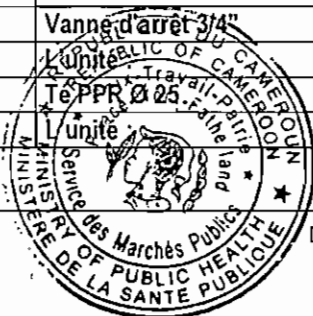
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.1.1.1	Gaine annelée D20			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.2	Gaine annelée D25			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.3	Gaine annelée D32			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.1.4	Boitier carré 01 poste			
	L'unité :	u		
10.1.1.5	Boitier carré 02 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.6	Boitier carré 03 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.7	Boitier carré 06 postes			
	L'unité :	u		
10.1.1.8	Boîte de dérivation encastrée 185x152x70			
	L'unité :	u		
10.1.2	Câblerie Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations électriques, câblerie et appareillages (courant fort et faible) prévus tels que spécifiées dans le devis Descriptif / CCTP § 10.1.2.			
10.1.2.1	Câbles U1000 R02V 3G1,5mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.2	Câbles U1000 R02V 3G2,5 mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.3	Câbles U1000 R02V 5G4mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.2.4	Câbles U1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.1.3	Protection			
10.1.3.4	NG125N 4P 125A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.5	NG63 4P 100A C			
	L'unité :	u		
10.1.3.6	NG125 4P 80A C+BLOC VIGI			
	L'unité :	u		
10.1.3.7	PRD1 MASTER 3P+N 350V AV			
	L'unité :	u		
10.1.3.8	IID 4P 100A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.9	IID 4P 63A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.10	IID 4P 40A 300MA A SI			
	L'unité :	u		
10.1.3.11	IID 4P 25A 300MA A AC			
	L'unité :	u		
10.1.3.13	IC60N 2P 10A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.14	IC60N 2P 20A COURB C			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
10.1.3.15	IC60N 2P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.16	IC60N 2P 32A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.17	DT40N 3P+N 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.18	DT40N 3P 25A COURB C			
	L'unité :	u		
10.1.3.20	Coffret électrique 12x5 Modules			
	L'unité :	u		
10.1.3.21	Baie de brassage			
	L'unité :	u		
10.1.4	Appareillage			
10.1.4.1	Interrupteur simple / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.2	Interrupteur simple VV / Double			
	L'unité :	u		
10.1.4.3	Dismatic			
	L'unité :	u		
10.1.4.4	Prise encastrée 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.5	Prise encastrée étanche 2P+T			
	L'unité :	u		
10.1.4.6	Bloc 01 prise+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.7	Bloc 01 prise+01 prise TV+01 prise RJ45			
	L'unité :	u		
10.1.4.8	Bloc 03 prises 2P+T sol + 01 prise RJ45			
10.1.4.11	Prise 3P+T 32A			
	L'unité :	u		
10.1.5	Luminaire			
10.1.5.1	Réglettes à grille Led 2x9W de 60cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.2	Applique mural Led 8W			
	L'unité :	u		
10.1.5.3	Réglettes étanches Led 1x18W de 120cm			
	L'unité :	u		
10.1.5.4	Applique sanitaire LEGRAND			
	L'unité :	u		
10.1.5.5	Bloc autonome de sécurité			
	L'unité :	u		
10.1.5.6	Hublot 18W			
10.2	COURANTS FAIBLES			
10.2.1	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.2.2	Câbles coaxial RG6			
	Le mètre linéaire :	ml		
10.3	CLIMATISATION			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
10.3.1	Split system 1,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.3.2	Split system 2,5 Cv conformément au descriptif avec accessoires de pose, évacuation de condensa et toutes sujétions			
	L'unité :	u		
10.4	VENTILATION			
10.4.1	Brasseurs d'air plafonnier 12V-36W +Réhaustat			
	L'unité :	u		
LOT 11:	PLOMBERIE SANITAIRE			
11.1	RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE (FROIDE ET CHAUDE) Les installations de plomberie et sanitaires Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la réalisation des réseaux de distribution d'eau potable à l'intérieur de bâtiments. - la réalisation des réseaux intérieurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes. - l'alimentation en eau chaude sanitaire de certains appareils. - les fournitures, poses et raccordements des appareils sanitaires, robinetterie et leurs accessoires. - Les installations de plomberie intérieure. - Les liaisons en tube cuivre des fluides médicaux depuis les bouteilles extérieures jusqu'aux prises intérieures. - La protection antirouille des canalisations apparentées ou cachées. - Les dispositifs anti-vibratiles. - Les raccordements des appareils électriques depuis les points en attente. - La fourniture et le réglage des fourreaux. - Les essais, compris main-d'œuvre et appareils nécessaires. - La protection incendie. - Toutes autres sujétions nécessaires à la fourniture et pose des installations de plomberie et sanitaires. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
11.1.1	Gaine annelée bleue Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.2	PPR pression Ø 25			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.1.3	Vanne d'arrêt 3/4"			
	L'unité :	u		
11.1.4	Té PPR Ø 25			
	L'unité :	u		



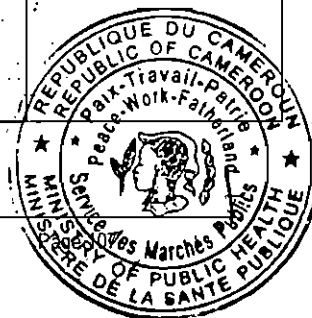
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
11.1.5	Coude PPR			
	L'unité:	u		
11.1.6	Coude PPR 25/1/2 F			
	L'unité :	u		
11.1.7	Coude PPR 25/1/2 M			
	L'unité :	u		
11.2	RESEAU D'EVACUATION EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES			
11.2.1	Evacuation EU-EV			
11.2.1.1	PVC eau vanne Ø110 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.2	PVC eau usée Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.3	PVC eau usée Ø63 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.4	PVC eau usée Ø32 normalisé			
	Le mètre linéaire :	ml		
11.2.1.5	Coude PVC Ø32			
	L'unité :	u		
11.2.1.6	Coude PVC Ø63 au 1/4			
	L'unité :	u		
11.2.1.7	Coude PVC Ø63 au 1/8			
	L'unité :	u		
11.2.1.8	Colle PVC 1kg			
	L'unité :	u		
11.2.1.9	Té culotte Ø63			
	L'unité :	u		
11.2.1.10	Réduction Ø63/32 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.11	Réduction Ø63/40 (PVC)			
	L'unité :	u		
11.2.1.12	Chapeau de ventilation Ø125			
	L'unité :	u		
11.2.2	Evacuation Eaux pluviales			
11.2.2.1	PVC Ø100 normalisé			
	Le mètre linéaire :	MI		
11.2.2.2	Collier atlas Ø100			
	L'unité:	U		
11.2.2.3	Coude PVC Ø100			
	L'unité:	u		
11.3	APPAREILS ET ACCESSOIRES			
11.3.1	Appareils sanitaires			
11.3.1.1	Lavabo individuel complet (garniture + flexible+robinetterie) Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose de toutes les installations de plomberie et sanitaires prévus tels que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP § 11.3.1			
	L'unité :	u		
11.3.1.2	Tablette de lavabo			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ces prix rémunèrent les conditions d'installation définies dans les spécifications techniques à savoir: - L'amenée et le repli du matériel et des installations de chantier, y compris le matériel spécifique si nécessaire, etc. - Toute autres études / plans nécessaires à la bonne exécution des travaux et notamment la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. - L'aménagement des aires de stockage et de préfabrication éventuelles. - Le nettoyage et l'entretien des voies de chantier et publiques utilisées pour les besoins des travaux. - La construction et l'aménagement des locaux mis à la disposition du Maître d'Ouvrage : d'une salle de réunion pouvant prendre une table de 12 places, de deux bureaux de 10m² minimum chacun (notamment équipement, entretien et gardiennage) ainsi que la prise en charges des frais correspondants (abonnement, consommation, maintenance). - Les souscriptions aux assurances diverses avant le début des travaux. - L'alimentation en eau potable et en énergie électrique des installations, l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique. - Le gardiennage de jour et de nuit. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et la remise en état de tous les lieux d'intervention directe ou indirecte de l'Entreprise			
1.1.1	Amenée / installation de chantier Il est indispensable que tous les éléments de l'amenée et de l'installation de chantier soient en place pour que le forfait puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.2	Programme / projet d'exécution Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (Lot 1: paragraphe 1.1 du Descriptif): - La production d'un Programme / projet d'exécution comprenant : - Les plans d'exécution des ouvrages et leurs détails d'exécution ; - Une note méthodologique/programme d'exécution des travaux décrivant les moyens (personnel, matériel, matériaux, etc.) et les techniques permettant de réaliser les travaux dans les termes du contrat ; - Les plans d'assurance qualité ; - Tous les documents permettant d'assurer la bonne exécution des prestations prévues dans le contrat.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.3	Dossier technique Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques, la 1 ^{ère} partie, notes préliminaires du			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	CCTP, §6), la fourniture en sept (07) exemplaires physiques en tirage papier et en deux exemplaires numériques contenant : - Les fichiers des plans aux formats suivants : PDF, DWG et équivalents (Autocad 2000 ou ultérieur) ou DXF (Autocad 2000 ou ultérieur) ; - La liste de tous les plans et documents émis au format Excel (type .XLS) ; - Les autres documents ; - Tableurs format .XLS ; - Notes Word, format .DOC ; - Divers manuscrits ou autres, format PDF.			
	Le forfait :	Fft		
1.1.4	Repli / Remise en état des lieux : Ce prix rémunère, dans les conditions prévues dans les spécifications techniques (1 ^{ère} partie, note préliminaires du CCTP, §1.1.4), - le repli et la remise en état des lieux en place pour que le forfait puisse être payé.. - la démolir toute installation fixe, telle fondation, support et béton ou métallique, etc..., - la démolition des aires bétonnées, - la décontamination du sol si tel a été le cas, NB. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. Il est indispensable que tous les éléments ci-dessus soient effectués pour que le forfait puisse être payé Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité			
	Le forfait :	Fft		
1.2	DEBROUSSAILLAGE - ABATTAGE- PREPARATION DU TERRAIN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché le Forfait de débroussaillage, abattage et préparation du terrain qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses et les arbustes à l'intérieur de l'emprise de la zone des réhabilitations / extensions. Cette tâche est normalement exécutée manuellement; elle pourra être mécaniquement à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend notamment: - le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme; - l'abattage et le débitage des arbres sur l'emprise de la zone d'intervention; - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre; - la mise en œuvre d'une plateforme pour les nouvelles constructions.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		

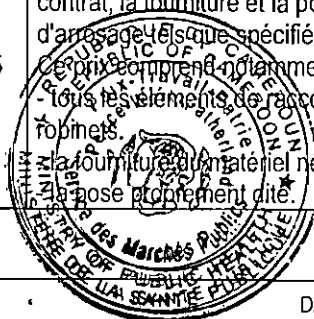
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
LOT 2	TERRASSEMENT - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)			
2.1	TERRASSEMENT GENERAUX			
2.1.1	IMPLANTATION DES BATIMENTS ET ANNEXES			
2.1.1.1	Travaux d'implantation des bâtiments Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, l'implantation des bâtiments tels que spécifiés dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire pour l'implantation des bâtiments et annexes. - la réalisation de l'implantation proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.2	Plates-formes, remodelage du terrain Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain telles que spécifiées dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plates-formes et remodelage du terrain. - l'exécution des terrassements des plates-formes d'assise des voiries, parkings, chemins piétonniers et bordures en béton. - l'exécution des formes de pentes pour évacuation des eaux de ruissellement comme indiqué sur les plans de VRD. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le forfait :	Fft		
2.1.1.3	Revêtement des chaussées, chemins piétonniers et parkings (pavé auto bloquant à joint serré) Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des pavés auto bloquants telle que spécifiée dans le devis descriptif/ CCTP. Ce prix comprend notamment après préparation du fond de forme : - la mise en place d'un lit de sable lissé, respectant une légère pente pour l'évacuation des eaux de ruissellement. - la pose des pavés, à emboîter les uns dans les autres. - le bourrage des joints à l'aide du sable. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
2.1.1.4	Bordures normalisées en béton Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des bordures telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en place de semelles en béton de gravillons dosé à 300 kg de ciment et de 10cm ép - la pose des éléments préfabriqués en béton vibré (bordures) au mortier moyen avec solin de calage sur les deux faces. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.1.6	Espaces verts extérieurs et intérieurs Ce prix rémunère au METRE CARRE (m²) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des Espaces verts extérieurs et intérieurs tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - le nivellement général et réalisation des reliefs prescrits aux plans. - la fourniture et mise en œuvre d'engrais dont les qualités et quantités résultent des analyses. - le labourage, bêchage ou fraisage de la surface à semer jusqu'à une profondeur de 30 centimètres. - le profilage fin de la surface : émiettage, égalisation et profilage de la surface à semer sur une profondeur de 10 centimètres. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.	m²		
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2	RESEAUX ENTERRES ET OUVRAGES DIVERS Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre du réseau d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'alimentation en électricité telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des tranchées aux dimensions prescrites dans les CCTP. - la pose d'un lit de sable ou terre tamisée d'une épaisseur de 10cm. - la pose des conduites / fourreaux et du grillage avertisseur dont la couleur correspond au type de canalisation enterrée. - le remblaiement des tranchées sur un minimum de 20 cm au-dessus des canalisations enterrées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.1.2.1	Réseaux d'assainissement (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.2	Réseaux d'adduction en eau potable (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.1.2.3	Réseaux d'alimentation générale en électricité (Fouilles, grillage avertisseur, remblais)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2	RESEAUX DIVERS			
2.2.1	ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduites d'assainissement telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC évacuation. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.1.1	Tuyau PVC évacuation DN 125			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.1.2	Tuyau PVC évacuation DN 100			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2	ADDUCTION EN EAU POTABLE			
2.2.2.2	Réseaux principaux d'alimentation par château d'eau. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, tous les éléments nécessaires aux réseaux principaux d'alimentation par château d'eau tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - tous les tuyaux et éléments de raccordement nécessaire au raccordement. - la fourniture du matériel nécessaire pour le raccordement au château d'eau. - la réalisation du raccordement proprement dit. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.2.2.1	Tuyau poly éthylène Ø 32			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.2.2.2	Coude poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.3	Té poly éthylène Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.4	Manchon poly diam 32 Ayant les dimensions spécifiées sur les plans			
	L'unité :	u		
2.2.2.2.5	Robinet de puisage / d'arrosage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et la pose des robinets de puisage / d'arrosage tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - tous les éléments de raccordement nécessaire à la pose des robinets. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des robinets. - la pose proprement dite.			



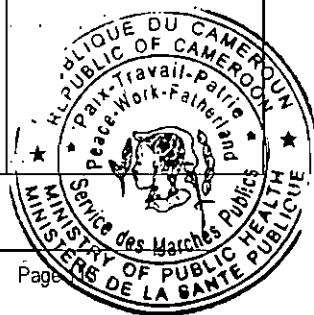
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3	ALIMENTATION GENERALE ELECTRICITE, TELEPHONE ET RESEAU			
2.2.3.1	Conduits			
2.2.3.1.1	PVC Ø 150 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des conduits d'alimentation générale en électricité tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tuyaux PVC 150. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des tuyaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2	Câbles Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des câbles. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.2.3.2.5	Câble U 1000 R02V 4G25mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.6	Câble U 1000 R02V 4G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.7	Câble U 1000 R02V 5G10mm²			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.2.8	Câble réseau FTP CAT6			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3	Boucle de terre			
2.2.3.3.1	Piquet de terre en acier cuivre 1,50m. Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des piquets de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des piquets de terre en acier cuivre de 1,50m. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des piquets. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	L'unité :	u		
2.2.3.3.2	Câble de terre en cuivre nu D35mm² Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des câbles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture du câble de terre en cuivre nu D35mm². - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des câbles.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.2.3.3.3	Accessoires divers d'installation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, tous autres accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la boucle de terre tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP.			
	Le forfait :	Fft		
2.3	OUVRAGES DIVERS DE GENIE CIVIL ET AMENAGEMENTS DIVERS			
2.3.2	Regards de visite et de tirage Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des regards tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la construction d'un radier en béton N°4 (dosage 300 kg/m3). - la mise en œuvre des parois verticales en agglomérés de ciment pleins d'épaisseur 15 cm - la mise en œuvre des enduits ciment intérieur et extérieur. - l'application de 2 couches croisées de Flinkoat sur la paroi extérieure du regard et sur toute sa hauteur. - la mise en œuvre d'une couverture en béton armé de 6 cm d'épaisseur avec 2 poignées de levage escamotables réalisées en fer lisse de 12 mm de diamètre. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.2.1	Regard de tirage électricité 100 x 100 x 80 cm			
	L'unité :	u		
2.3.2.2	Regard EU/EV 50 x 50 x 60 cm (simple / double)			
	L'unité :	u		
2.3.4	Fosses septiques Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des fosses septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.4.1	Fosse 20 usagers (6m3) Il sera conforme aux prescriptions, Lot 2§2.2.6.2 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.5	Puisards / puits d'infiltration Ce prix rémunère à l'UNITE (u) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des puisards / puits d'infiltration septiques telles que spécifiées dans le devis descriptif / CCTP ainsi que toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.5.1	Puisards pour fosse de 20 usagers Il sera conforme aux prescriptions du CCTP, Lot 2§2.2.6.3 et des plans d'exécution.			
	L'unité :	u		
2.3.6	Puits perdus / Exutoire.			



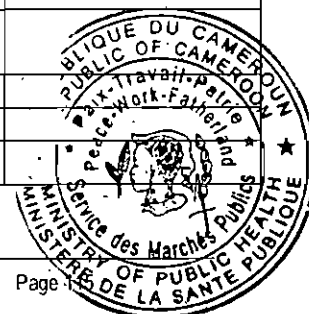
N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	L'unité :	u		
2.3.7	Caniveaux / Cunettes béton armé Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en œuvre des caniveaux et cunettes tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - l'exécution de fouilles en rigoles. - l'exécution d'un béton N°1 de propreté de 5 cm d'épaisseur. - la pose des aciers du radier avec attente des voiles. - l'exécution du béton N°5 de 10 cm d'épaisseur, avec chape incorporée. - l'exécution des voiles en béton de hauteur variable selon l'altitude des terrains environnants. - le remblaiement autour de l'ouvrage et raccordement du terrain en remblai compacté. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.7.1	Caniveaux couverts en béton armé, béton N°5			
	Le mètre linéaire :	ml		
2.3.8	Panneau de signalisation Ce prix rémunère au FORFAIT (Fft) et dans les conditions prévues au contrat, la mise en place des panneaux de signalisation tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des panneaux en tôle de 20/10ème avec inscriptions appliquées au pochoir. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose ou à la fixation des panneaux. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
2.3.8.1	Ensemble des prestations de signalisation pour les bâtiments			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.2	Ensemble des prestations de signalisation pour les services			
	Le forfait :	Fft		
2.3.8.3	Ensemble des prestations de signalisation pour la signalétique extérieure d'orientation			
	Le forfait :	Fft		
LOT 3	GROS ŒUVRE			
3.1	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES			
3.1.1	Déblais			
3.1.1.1	Décapage et nivellement du terrain Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, le décapage et nivellement du terrain tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - le décapage de la couche arable du sol sur une épaisseur minimale de 10cm. - le nivellement après décapage. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.1.2	Fouilles en puits et en rigoles Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des fouilles en puits et en rigoles tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - l'exécution des fouilles aux dimensions prescrites dans les CCTP. - le compactage de fond des fouilles. - le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits issus de ce décapage et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre pour ce qui est des terres qui ne seront pas réutilisées en remblais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2	Remblais Ce prix rémunère au METRE CUBE (m3) et dans les conditions prévues au contrat, l'exécution des remblais tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la mise en œuvre des couches de terre successives de 20cm d'épaisseur compactées. - le réglage final pour obtenir des surfaces bien dressées. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.1.2.1	Remblais autour des fondations			
	Le mètre cube :	m ³		
3.1.2.2	Remblai sous dallage			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2	FONDACTIONS (BETON DE PROPRETE – SEMELLES) Bétons, les prix incluent: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.2.1	Béton de propreté (béton N°1)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.2.2	Semelles isolées (béton N°6)			
	Le mètre cube :	m ³		



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
3.2.3	Longrines et amorces de poteaux (béton N°5)			
	Le mètre cube :	m ³		
3.3	INFRASTRUCTURE			
3.3.1	Mur de soubassement / Paillasse, Maçonnerie, les prix incluent. Selon les conditions définies dans les spécifications techniques toutes fournitures y compris l'exécution et la mise en œuvre de la maçonnerie de fondation et d'élévation. Enduits et chapes, les prix incluent : Selon les conditions définies dans les CCTP, y compris : - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution des enduits verticaux et horizontaux dosé à 400kg/m ³ avec 1,5 cm d'épaisseur. - La fourniture des matériaux (sable, ciment, autres adjuvants) et l'exécution d'une chape lissée au mortier de ciment dosé à 400kg/m ³ avec 3 cm d'épaisseur. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
3.3.1.1	Agglos pleins de 20cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 20 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.3.1.2	Agglos pleins de 15 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos pleins de 15 x 20 x 40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - la confection et mise en œuvre du béton pour bourrage ; - l'élévation des murs avec toute sujétion.			
	Le mètre carré :	m ²		
3.3.1.3	Enduits hydrofuges			
	Le mètre carré :	m ²		
3.4	DALLAGE ET CHAPE			
3.4.1	Dallage de sol en béton y compris renfort en treillis soudés (béton N°4) Dito 3.2.1 et conformément au § 3.4. du CCTP			
	Le mètre cube :	m ³		
3.4.2	Chape lisse / bouchardée Il sera réalisé conformément au § 3.4.2 du CCTP			
	Le mètre carré :	m ²		
3.5	SUPERSTRUCTURE EN BETON ARME			
3.5.1	Poteaux (béton N°5)			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.5.2	Chaînage et linteaux (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6	OUVRAGE DIVERS EN BETON ARME			
3.6.1	Appuis de fenêtres Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.2	Marches et Rampes (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.3	Paillasse en béton (béton N°5) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.6.4	Bancs en béton armé (béton N°4) Dito 3.2.			
	Le mètre linéaire :	ml		
3.6.5	Bac à laver (béton N°4) Dito 3.2.1			
	L'unité :	u		
3.6.6	Socles en béton pour placard (béton N°4) Dito 3.2.1			
	Le mètre cube :	m³		
3.7	MAÇONNERIES			
3.7.1	Murs en agglos creux			
3.7.1.1	Murs en agglo de 20x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 20 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 20 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - L'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.2	Murs en agglo de 15x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 15 x20x40. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 15 x 20 x40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.1.3	Murs en agglo de 10x20x40 Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution du mur en agglos creux de 10 x20x40. Il comprend :			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des agglos de 10 x 20 x 40; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2	Claustras			
3.7.2.1	Claustras type carré : 20 cm x 20 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des claustras spécifiés. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose ; - la fourniture des claustras; - la confection du mortier de pose; - l'élévation des murs avec toute autre sujétion.			
	Le mètre carré :	m²		
3.7.2.2	Trous de ventilation : 30 cm x 55 cm Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'exécution des trous de ventilation aux dimensions spécifiées. Il comprend : - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose; - la fourniture et pose des accessoires ; - et toutes sujétions.			
	L'unité :	u		
3.8	ENDUITS			
3.8.1	Enduits muraux intérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
3.8.2	Enduits muraux extérieurs (ép : 1,5cm de chaque côté)			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 4.	CHARPENTE-COUVERTURE			
4.1	CHARPENTE MIXTE (béton + métallique)			
4.1.1	Fermes en béton armé (béton N°5) Ce prix rémunère au METRE CUBE (m³) et dans les conditions prévues au contrat, les travaux de bétons tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - La confection du béton, sa mise en œuvre en fondation ou en élévation, avec tous les coffrages et étais appropriés ainsi que son compactage par vibration interne; - La fourniture des matériaux et ingrédients; - La fourniture, le façonnage, la mise en place et le nettoyage des armatures (ferraillage); - La confection de cylindre pour les essais, leur conservation, leur transport au laboratoire, l'essai au laboratoire comme annoncé dans les spécifications techniques; - Les travaux de préparation des surfaces de béton avant la reprise du bétonnage (élimination de la laitance...); - La protection des bétons frais.			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.1.2	Pannes en IPE 80 Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE (ml) et dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des pannes IPE tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des Pannes en IPE 80. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des pannes. - la réalisation de la pose proprement dites par fixés par boulonnage. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.2	CHARPENTE BOIS Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la charpente en bois tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des fermes, pannes et planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour l'assemblage des éléments et la mise en œuvre des ouvrages..			
4.2.1	Fermes en bois Ce prix comprend notamment : - la fourniture et la pose des fermes en bois traité au KOASCIAGE, IMPREBOIS, etc., de grade (Iroko, Tali, Dabéma, Bilinga, Movingui, etc.) ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des fermes et contreventements sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.2.2	Pannes en bois Ce prix comprend notamment: - la fourniture et la pose des pannes en bois, identique à celui des fermes, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre ; les dimensions indicatives des éléments des pannes sont les suivantes : 4x8 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dites. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre cube :	m³		
4.2.3	Planché de rive Ce prix comprend notamment			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	- la fourniture et la pose des planches de rive ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - les dimensions indicatives des planches de rive sont les suivantes : 4x15 cm2 - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la charpente. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3	COUVERTURE METALLIQUE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des éléments constituant la couverture métallique telle que spécifiée dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des tôles Bac alu, faitières et gouttières ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre.			
4.3.1	Bacs autoportants			
4.3.1.1	Bac aluminium 6/10ème. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des tôles Bac 6/10ème, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture; - accessoires de couverture (rondelles, cavaliers, TOITUROL, tirefonds ou pointes) ; - la réalisation de la pose proprement dite, - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
	Le mètre carré :	m²		
4.3.2	Façonnés			
4.3.2.1	Faitières et arêtiers Ce prix comprend notamment : - la fourniture des faitières et arêtiers, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
4.3.2.2	Gouttière aluminium Ce prix comprend notamment : - la fourniture des gouttières aluminium, ainsi que tous autres éléments nécessaires pour la mise en œuvre. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose de la couverture. - la réalisation de la pose proprement dite. - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales			
	Le mètre linéaire :	ml		
LOT 5.	REVETEMENTS SCELLES			
5.1	REVETEMENT EN GRES CERAME			



N°	Désignations des ouvrages	Unité	P.U EN CHIFFRE	P.U EN LETTRES
	Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en grès cérame tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dite . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.1.1	Carrelage de sol			
5.1.1.1	Carreaux grès cérame vitrifié 60X30 pour services			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.2	Carreaux grès cérame anti-dérapant 60X30 pour vérandas, paillasse, circulations et autres			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.3	Carreaux grès cérame anti-dérapant 30x30 pour salle d'eau			
	Le mètre carré :	m²		
5.1.1.4	Plinthe 10x60			
	Le mètre linéaire :	ml		
5.2	REVETEMENT EN FAIENCE Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des revêtements en faïence tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP. Ce prix comprend notamment: - la fourniture des matériaux servant à la confection du mortier de pose. - la fourniture des carreaux. - la confection du mortier de pose. - la fourniture du matériel nécessaire pour la pose des carreaux. - la réalisation de la pose proprement dites . - toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales.			
5.2.1	Faïence sur mur			
5.2.1.1	Carreaux de faïence 30x30 pour salle d'eau, salle d'accouchement et de travail			
	Dito 5.1.1.1			
	Le mètre carré :	m²		
LOT 6.	MENUISERIES BOIS ET FAUX PLAFOND			
6.1	MENUISERIE BOIS			
6.1.1	PORTES Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture et pose des portes isoplanes et en bois massif tels que spécifiés dans le devis descriptif / CCTP/Cahier des portes et placards			
6.1.1.1	Porte isoplane de type HPL à un vantail. Ce prix comprend notamment :			

